ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

ANNÉE 1912

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

Philol. & Archaeol
A

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE

1912

191360
3/10/24

PARIS

LIBRAIRIE ALPHONSE PICARD ET FILS,
AUGUSTE PICARD, SUCCESSEUR
LIBRAIRE DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES
82, RUE BONAPARTE, 82

M D CCCC XII

AS
162
P315
1912

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1912

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS LEGER

SÉANCE DU 5 JANVIER

PRÉSIDENCE DE MM. HENRI OMONT ET LOUIS LEGER.

M. Omont, président sortant, prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

« En quittant le fauteuil de la présidence et avant de reprendre place dans vos rangs, permettez-moi de vous renouveler l'expression de ma très vive gratitude et de vous remercier du concours bienveillant que je n'ai cessé de trouver auprès de chacun de vous.

« Ce n'était pas sans crainte que je m'étais vu appelé à l'honneur de présider nos séances et nos nombreuses commissions ; et cependant cette année s'est vite écoulée, car votre indulgente amitié et l'expérience de notre cher Secrétaire perpétuel m'ont rendu la tâche facile. Votre nouvel élu a bientôt repris confiance, tout au plaisir d'apprendre à mieux connaître dans le détail, par une collaboration plus intime, la variété des travaux et l'impor-

tance dans le mouvement scientifique du rôle de notre Académie.

« Ce plaisir, que je vous dois et dont je garderai toujours le souvenir, eût été sans mélange si des pertes cruelles et répétées n'avaient frappé l'an dernier, et il y a quelques jours encore, notre Compagnie. Puisse mon successeur être un de ces présidents heureux, dont la magistrature n'est assombrie par aucun deuil! Puisse-t-il n'avoir à revêtir l'habit vert et à porter l'épée qu'aux jours de fête!

« Je remets en bonnes mains les pouvoirs que vous m'aviez momentanément confiés, en priant M. Leger de bien vouloir prendre possession du fauteuil de la présidence et notre nouveau vice-président, M. Valois, de s'asseoir à ses côtés. »

M. Leger, en prenant le fauteuil de la présidence, prononce l'allocution suivante :

« Mes chers Confrères,

« Au temps où j'étais candidat et où je faisais les visites qu'impose l'étiquette académique, un de nos confrères aujourd'hui disparu[1] me tint un langage qui m'est souvent revenu à l'esprit :

« Nous sommes à l'Institut, disait-il, un certain nombre de « savants qui travaillons au fond d'un puits; nous nous appli- « quons de notre mieux à en extraire les matériaux que nous « croyons les plus précieux ou les plus utiles, mais nous en sor- « tons bien rarement pour jeter un coup d'œil sur le monde « extérieur, et nous ne savons guère ce qui se passe dans le puits « du voisin. »

« Ceux que nos suffrages appellent à l'honneur de siéger au bureau sont bien obligés de sortir de leur puits, au moins pour deux ans, et de s'intéresser, non seulement aux travaux de tous les confrères qui nous apportent le résultat de leurs recherches, mais aussi à ceux des Écoles que l'Académie patronne, à ceux des érudits, français ou étrangers, qui de tous côtés envoient leurs œuvres à nos concours. Leur devoir est aussi de rechercher en province ou au delà de nos frontières, les hommes éminents qui peuvent figurer un jour sur notre Annuaire.

1. Le docteur Hamy.

« Chacun d'entre nous est naturellement porté à prêcher pour son saint, autrement dit pour sa spécialité.

« Le devoir de vos délégués est de planer au-dessus des tendances individuelles, de maintenir l'équilibre entre les diverses disciplines, et les nations, grandes ou petites, qui se partagent le vaste domaine de la science.

« Évidemment vos élus regrettent parfois les loisirs d'un labeur solitaire et aussi les entretiens intimes de leurs confrères ou de leurs amis.

« Mais au fond ils vous sont reconnaissants de la tâche que vous leur avez imposée. En s'appliquant à la remplir le mieux possible, ils se rendent à eux-mêmes un véritable service. Je ne serai certainement pas démenti par le docte et sympathique confrère auquel j'ai l'honneur de succéder aujourd'hui.

« En le remerciant du zèle avec lequel il a rempli ses fonctions, je suis assuré d'être votre interprète. Il a mis au service de la Compagnie les trésors d'une inépuisable érudition et l'expérience d'un administrateur consommé. Si je ne siège plus désormais auprès de lui, je lui demande dès maintenant la permission de recourir quelquefois à ses conseils.

« Je sais d'ailleurs que je puis compter sur le zèle et l'amitié de notre excellent Secrétaire perpétuel qui est pour moi un vieil ami.

« Le 12 novembre 1912, nous célébrerons le quatre-vingtième anniversaire de ce vaillant académicien qui nous donne à tous l'exemple du labeur continu et de la perpétuelle jeunesse, qui, l'autre jour encore, ajoutait à son « Histoire de l'Art dans l'antiquité » un nouveau volume dont nous avons tous salué avec joie l'apparition. Nous n'avons pas coutume de fêter ici les octogénaires — ils sont trop nombreux —; pour une fois, cependant, je vous demanderai la permission de déroger à notre discrétion habituelle.

« C'est avec une profonde sympathie que j'appelle M. Noël Valois à siéger à côté de moi. Nous nous sommes naguère liés d'amitié sur le champ de bataille, à l'époque où nous nous disputions ardemment vos suffrages. Nous mettrons cette année la même ardeur à rivaliser de zèle pour servir de notre mieux les intérêts de la Science et de l'Académie. »

Le Président du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques qui doit se tenir à Genève, au mois de septembre prochain, invite l'Académie à se faire représenter à cette réunion.

M. Salomon Reinach est désigné.

M. Henri Cordier est également désigné pour représenter l'Académie au Congrès international des Américanistes qui doit se tenir à Londres au mois de mai prochain.

M. Cordier informe l'Académie que si la vie du docteur Legendre et de ses compagnons est sauve, tous les matériaux amassés par la mission sont perdus.

Il est procédé à la suite des nominations des Commissions de prix. Sont élus :

Commission du prix Stanislas Julien : MM. Senart, Barth, Chavannes, Cordier.

Commission du prix Delalande-Guérineau : MM. Alfred Croiset, Bouché-Leclercq, Chatelain, Haussoullier.

Commission du prix de La Grange : MM. Paul Meyer, É. Picot, Thomas, Morel-Fatio.

Commission de la fondation du duc de Loubat (*en faveur des savants privés de ressources matérielles pour continuer leurs travaux*) : MM. Heuzey, Senart, P. Meyer, Schlumberger.

Commission du prix Saintour : MM. Senart, Clermont-Ganneau, Ph. Berger, Barth.

Commission du prix Estrade-Delcros : MM. Heuzey, Senart, Alfred Croiset, de Lasteyrie, Philippe Berger, Babelon, Chatelain, Élie Berger, Maurice Prou.

Commission du prix Prost : MM. Collignon, Omont, Élie Berger, le P. Scheil.

Commission de la médaille Paul Blanchet : MM. Héron de Villefosse, Philippe Berger, Cagnat, Babelon.

M. le comte Paul Durrieu communique la liste des ouvrages déposés pour le prix Gobert.

Le Secrétaire perpétuel fait connaître ainsi qu'il suit la situation des Concours de l'Académie pour 1912 :

Prix ordinaire (*Étude relative au Turkestan oriental*), 1 mémoire;

Antiquités de la France : 24 concurrents;

Prix Duchalais (numismatique du moyen âge) : 2 concurrents;

Prix Gobert : 3 concurrents;

Prix Bordin (moyen âge) : 7 concurrents;

Prix Fould : 8 concurrents;

Prix Brunet : 15 concurrents;

Prix Stanislas Julien : 3 concurrents;

Prix Delalande-Guérineau : 6 concurrents;

Prix de La Grange : 1 concurrent;

Prix Saintour (au meilleur ouvrage relatif à l'Orient) : 11 concurrents;

Prix Estrade-Delcros : 2 concurrents;

Prix Auguste Prost : 7 concurrents.

Le P. Scheil fait une communication sur les formules chronologiques dont se servaient les Babyloniens pour dénommer les années sans les dénombrer. Au moyen d'un texte inédit, il complète et classe la série des 43 fragments du règne de Hammourabi.

M. Édouard Cuq signale l'intérêt que présente pour l'histoire du droit babylonien un passage de la tablette publiée et commentée par le P. Scheil. Le fait, qui sert à désigner la quarantième année de Hammourabi (agrandissement du temple de Nergal à Kutha), est visé dans le prologue du Code de Hammourabi (Face, col. III, 4-6). Ce Code est donc postérieur à cette date : sa rédaction se place entre l'année 40 et l'année 43, dernière du règne. Cette conclusion est d'accord avec l'opinion déjà émise par MM. King, Schorr, E. Meyer, et d'après laquelle le Code n'est pas antérieur à la 31e année, date de la conquête d'Our et de Larsa.

La fixation de cette date est importante pour apprécier le caractère de l'œuvre législative de Hammourabi. Ce n'est pas, comme on l'avait cru tout d'abord, une simple codification des coutumes antérieures : c'est le résultat de quarante années d'efforts consacrés par ce prince à améliorer l'administration de la justice. Il faut dès lors se garder d'assimiler l'œuvre de Hammourabi à celle qui fut accomplie par Justinien au début de son règne, ou par Bonaparte au commencement du XIXe siècle. Hammourabi ne s'est pas, dès son avènement, posé en réformateur du droit. C'est l'expérience d'un long règne qui lui a montré l'utilité de perfectionner le droit, et aussi de l'unifier lorsqu'il eut soumis à son autorité toute la Babylonie.

Une autre conséquence du fait observé par le P. Scheil a trait à l'interprétation des contrats datés du règne de Hammourabi. Certains assyriologues avaient remarqué qu'ils révèlent parfois un droit différent de celui qui est consacré par le Code; ils en avaient conclu que Hammourabi n'avait pas réussi à faire accepter par la pratique plusieurs des règles qu'il avait établies. Cette conclusion ne peut plus être admise dans sa généralité, maintenant que l'on sait que le Code n'a été promulgué qu'à la fin du règne. L'unification du droit n'exclut pas d'ailleurs le maintien de certaines coutumes locales.

M. Holleaux, directeur de l'École française d'Athènes, rend compte des fouilles exécutées cette année, à Délos, aux frais de M. le duc de Loubat.

LIVRES OFFERTS

M. Salomon Reinach offre un volume qu'il vient de publier, intitulé : *Eulalie ou le grec sans larmes* (Paris, 1911, in-12).

M. Omont a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, au nom de notre nouveau correspondant étranger, M. F. G. Kenyon, direc-

teur du Musée Britannique, un petit volume récemment présenté, lorsqu'il a pris sa retraite, à l'un des hauts fonctionnaires de ce grand établissement, Sir George Warner, conservateur du Département des Manuscrits, par ses collègues et ses nombreux amis d'Angleterre et du Continent.

« C'est la reproduction, très artistiquement faite, des quarante et une miniatures ou encadrements, qui ornent un petit livre d'Heures flamand, exécuté sans doute à Bruges par le célèbre miniaturiste Simon Bening, au début du XVIe siècle, et aujourd'hui conservé au Musée Britannique (*Miniatures and borders from a flemish Horae; British Museum Add. ms. 24098, early sixteenth century, reproduced in honour of Sir George Warner.* Printed for the subscribers, 7 october 1911. In-8°, 17 pages et 43 planches en phototypie, dont 2 en couleurs, avec portrait). La notice qui précède la reproduction de ces miniatures est due aux soins de M. J. A. Herbert, du Musée Britannique.

« Le choix des belles peintures de ce manuscrit a été un délicat hommage rendu au mérite de Sir George Warner, l'un des directeurs de la *Palaeographical Society*, auquel sont dues de nombreuses et importantes publications relatives à l'histoire de l'écriture et à l'histoire de l'art. »

SÉANCE DU 12 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS LEGER.

M. le comte Paul DURRIEU fait, à propos de la correspondance, la communication suivante :

« Au mois de février de l'année dernière, je lisais devant l'Académie un mémoire où il était question du peintre milanais Michelino da Besozzo. Je vous rappelais que ce peintre, qui fut très célèbre dans le premier tiers du XVe siècle, était particulièrement renommé pour la supériorité avec laquelle il savait traiter les figures d'animaux. Je disais, d'autre part, que j'avais retrouvé depuis longtemps la preuve documentaire que cet artiste, si bon animalier, avait exécuté des travaux rentrant

dans la catégorie des miniatures, pour le duc de Milan, Filippo Maria Visconti; et je citais devant vous un très beau livre d'Heures peint précisément pour ce duc, qui est conservé dans la famille du baron de Landau, et qui pouvait peut-être contenir des pages de la main de Michelino.

« Les circonstances, comme j'en exprimais le regret, ne me permettaient pas de vous montrer des reproductions du susdit livre d'Heures, et je ne connaissais alors aucun autre manuscrit ou fragment de manuscrit qui relevât exactement du même art. La situation s'est modifiée pour moi. Dans une vente faite le 4 décembre 1911, à Leipzig, par le libraire Boerner, a passé un feuillet enluminé détaché jadis d'un *Missel*, dont j'ignore où se trouve le reste, mais que ses caractères paléographiques autorisent à considérer sûrement comme exécuté dans la région milanaise pendant la première moitié du xve siècle. Or, sur ce feuillet, que j'ai le plaisir de pouvoir présenter à l'Académie, apparaissent les mêmes caractères typiques que dans le livre d'Heures de Filippo Maria Visconti. On y remarque surtout, comme éléments décoratifs, placées au bas de la page illustrée, deux figures de cerfs accroupis, de la plus remarquable exécution, et qui annoncent déjà l'art de Pisanello. »

M. Clermont-Ganneau donne communication à l'Académie de la lettre suivante de M. Henry Hyvernat, professeur à l'Université catholique d'Amérique (Washington D. C.), en date du 11 janvier 1912 :

A Monsieur le Président de l'Académie
des inscriptions et belles-lettres.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de signaler à l'Académie une découverte d'un intérêt peu commun pour les études orientales.

Il s'agit d'une collection de cinquante manuscrits coptes provenant des ruines du monastère de Saint-Michel, au Fayoum. Ces manuscrits sont tous en dialecte sahidique, sauf deux qui sont en fayoumique et un seul en bohaïrique. Chose rare, ils sont à peu près tous complets, plusieurs même ont conservé leur reliure originale. Aucun ne semble être plus récent que le xe siècle de notre ère.

Un bon nombre sont datés du IXe siècle et nous offrent les dates les plus anciennes de la paléographie copte. Quelques-uns, qui ne sont pas datés, sont probablement plus anciens encore. Tous sont plus ou moins décorés d'enluminures dans les marges et autour des titres principaux, et une dizaine renferment de véritables miniatures, exception unique pour ainsi dire dans les manuscrits coptes antérieurs au XIe siècle. Tous sont sur parchemin.

L'ensemble de la collection nous donne une idée de ce que pouvait être une bibliothèque monastique à cette époque reculée. Sans m'étendre sur le contenu de ces précieux manuscrits dont un catalogue détaillé paraîtra prochainement, je puis signaler dès maintenant plusieurs manuscrits bibliques contenant les trois derniers livres du Pentateuque, les deux premiers livres des Rois, le livre d'Isaïe, les quatre Évangiles, les quatorze Épîtres de saint Paul, les deux de saint Pierre et les trois de saint Jean. Or de ces trois livres qui, à l'exception des livres d'Isaïe et de l'Évangile de saint Luc, sont ici absolument complets, nous n'avions jusqu'à ce jour que des fragments plus ou moins étendus, de provenances et d'âges différents.

Il faut encore signaler trois manuscrits liturgiques absolument uniques et de la plus grande valeur; plusieurs renfermant des apocryphes tant de l'Ancien que du Nouveau Testament; d'autres contenant des documents hagiographiques (Vies des Pères du désert, Actes des Martyrs, etc.) et des homélies pour toutes les fêtes de l'année liturgique, bref toute une bibliothèque ecclésiastique parfaitement homogène de provenance et de date, et incomparablement plus complète et plus importante que celle qu'on pourrait constituer en réunissant toutes les collections, connues jusqu'ici, de manuscrits sahidiques.

Les colophons de ces manuscrits, généralement rédigés dans le dialecte local, sont du plus grand intérêt pour l'étude du fayoumique encore si peu connu. De plus, ils contiennent une foule de données tout à fait neuves pour l'histoire monastique et la topographie du Fayoum.

En dehors de sa valeur intrinsèque, cette collection de documents à peu près tous complets nous permettra sans doute d'identifier un grand nombre des feuillets détachés dont se composent en grande partie les principales collections de l'Europe.

Échappée comme par miracle au morcellement barbare auquel les indigènes avaient déjà commencé à la soumettre suivant leur vieille habitude, cette magnifique collection était après tout menacée d'être dispersée aux quatre coins du monde, à cause de la difficulté

de trouver une bibliothèque ou un musée qui disposât des ressources nécessaires pour l'acquérir.

Grâce à l'intelligente libéralité du grand mécène américain M. J. Pierpont Morgan, ce danger n'est plus à craindre. La collection tout entière est maintenant un des joyaux de la superbe bibliothèque où depuis quelques années il a réuni tant de rares et précieux manuscrits. Et M. Morgan, qui ne fait jamais les choses à moitié, a déjà pris les mesures nécessaires pour assurer à bref délai la publication de ce trésor de littérature orientale.

Veuillez agréer, etc.

M. Holleaux achève la lecture de son rapport sur les fouilles exécutées, cette année, à Délos, par les soins de l'École française d'Athènes, aux frais de M. le duc de Loubat.

Les fouilles ont porté sur cinq points principaux : 1° l'*Héraion*, où fut retrouvé le sanctuaire primitif, renfermant une admirable collection de vases archaïques; 2° la vallée de l'*Inopos*, dont le réservoir supérieur et le réservoir inférieur (celui-ci en forme de fontaine, où l'on accédait par un escalier de 22 marches) ont été presque complètement déblayés; 3° le *Gymnase*, dont le plan a été exactement établi et qui a livré, outre de nombreux morceaux d'architecture, de très précieuses inscriptions; 4° la région située au Sud et au Sud-Ouest du *Théâtre*, exploration qui a amené la découverte de deux temples, entouré chacun de son péribole, et d'un portique; 5° du sanctuaire, provisoirement appelé *Nouveau Sarapieion*, dont la ruine a été découverte un peu à l'Ouest du réservoir inférieur de l'Inopos.

Les trouvailles archéologiques appartiennent aux périodes les plus diverses de l'histoire de l'art antique : il faut signaler, outre le merveilleux amas de céramiques (vases et masques) exhumé du sous-sol de l'Héraion, deux statuettes représentant des personnages assis, largement drapés, d'un style qui rappelle singulièrement celui des figures de l'avenue des Branchides.

Les monuments épigraphiques, déjà en partie présentés à l'Académie, ont un intérêt exceptionnel. La première place doit être occupée par le sénatus-consulte de l'an 166 av. J.-C. trouvé au Nouveau Sarapieion; les ruines du gymnase ont livré une liste, infiniment précieuse, de gymnasiarques de Délos, pendant quarante-six années à partir du rétablissement de la domination

athénienne (166 av. J.-C.); du gymnase aussi provient la dédicace d'une porte monumentale par le roi d'Égypte Ptolémée Soter II; plusieurs textes trouvés dans le Nouveau Sarapieion apportent des renseignements nouveaux sur les cultes égyptiens de Délos; on a signalé précédemment l'inscription imprécatoire contre les voleurs d'esclaves, déterrée près du théâtre; il faut mentionner de façon très spéciale les fort anciennes dédicaces en dialecte ionien gravées sur les vases de l'Héraion.

Le Président adresse à M. Holleaux les félicitations de l'Académie.

M. René Cagnat fait une communication intitulée : « La frontière romaine de la Tripolitaine. »

L'Académie décide qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement de M. Saglio, membre libre, décédé. L'exposé des titres des candidats au fauteuil de M. Saglio est fixé au vendredi 16 février et l'élection au vendredi suivant.

M. H. Omont rappelle que le manuscrit des Fables de Phèdre, conservé jadis dans l'abbaye de Saint-Remi de Reims et qui a péri dans l'incendie de 1774, n'est plus connu que par le calque de l'une de ses pages conservé, depuis quelques années, à la Bibliothèque nationale (n. a. lat. 717). Toutefois, au début du XVIIe siècle, Nicolas Rigault, dans sa seconde édition des Fables de Phèdre (1617, in-4°), avait utilisé un certain nombre de variantes de ce manuscrit relevées à son intention par Jacques Sirmond. Mais on était imparfaitement renseigné sur les variantes ainsi notées par Sirmond d'après la première édition de Rigault (1599 ou 1600, in-12). Elles nous ont été heureusement conservées, transcrites de sa main, sur une petite feuille de papier, restée jusqu'ici ignorée et qui avait été recueillie au XVIIe ou XVIIIe siècle, comme tant d'autres documents précieux, par Baluze dans sa collection, aujourd'hui à la Bibliothèque nationale (volume 141, fol. 211).

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau :

1° Le fascicule du mois d'octobre 1911 des *Comptes rendus des séances de l'Académie* (Paris, 1911, in-8°) ;

2° *Histoire d'une famille de la Haute-Auvergne. Les Serre del Saguès*, par M. Paul-Adolphe Serre (Paris et Montevideo, 1911, in-8°).

M. C. Jullian a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Cayeux, le premier fascicule de la *Description géographique de l'île de Délos*, parue sous le patronage et la direction de l'École française d'Athènes (Paris, 1911, gr. in-4°). Car notre grande École, se conformant à une tradition séculaire de la science française, a voulu que l'étude de Délos fût une étude intégrale, recourant à toutes les disciplines de travail, fournissant des matériaux à tous les ordres de recherches. M. Cayeux s'est réservé la partie géologique et géographique. Il l'a fait avec cette sûreté de diagnostic scientifique qui fait de lui un des maîtres de notre nouvelle école géologique. Je dis nouvelle école, parce que les résultats qu'il apporte diffèrent des théories régnantes. M. Cayeux ne croit guère à des vicissitudes de contour et de structure dans l'île de Délos depuis les temps historiques. Et de même, lorsqu'il a bien voulu étudier avec moi le littoral français, il m'a plus d'une fois montré que dès le temps de César il était déjà constitué avec sa forme actuelle. De telles recherches sont précieuses pour l'histoire. Et c'est vraiment, au point de vue scientifique, une initiative généreuse et bienfaisante que celle qu'a prise l'École d'Athènes en confiant à M. Cayeux les premières assises de l'œuvre monumentale de Délos. »

M. Émile Picot offre à l'Académie, de la part de M. Seymour de Ricci, un important ouvrage de bibliographie, le *Catalogue raisonné des premières impressions de Mayence* (1445-1467), publié par la Société Gutenberg. Au moment où l'étude des incunables attire de plus en plus les érudits, il était indispensable d'être fixé sur le point de départ de cette étude. Quelles sont les impressions que l'on peut attribuer à Gutenberg, à ses associés ou à ses premiers successeurs ? Où en trouve-t-on des exemplaires ? M. de Ricci a répondu à ces difficiles questions avec une précision, une abondance de renseigne-

ments surprenante. Son livre est l'un des plus importants et des plus utiles qu'ait publiés la Gutenberg-Gesellschaft, Société dans laquelle les Français sont malheureusement bien peu nombreux. Deux facsimilés de lettres d'indulgences de 1462 et de 1480 complètent ce beau volume sur lequel M. Picot croit devoir attirer l'attention des bibliographes.

M. Émile Picot dépose en outre sur le bureau, en son propre nom, une brochure intitulée : *Artus Fillon, chanoine d'Évreux et de Rouen, puis évêque de Senlis* (Évreux, 1911, in-8°).

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom du R. P. Delattre, correspondant de l'Académie, conservateur du Musée Lavigerie, les travaux suivants :

1° *Sceau du pape Honorius Ier, trouvé à Carthage en 1911.*

Le P. Delattre a recueilli à Carthage, entre les mains d'un Bédouin, une bulle de plomb qui n'est autre que l'empreinte du sceau du pape Honorius Ier, remontant au premier tiers du VIIe siècle. Cette bulle, très bien conservée, a été trouvée près des anciens ports; notre zélé correspondant en donne un dessin accompagné d'intéressantes explications. La publication du P. Delattre coïncide avec celle que notre confrère, M. Gustave Schlumberger, vient de faire paraître, dans les Comptes rendus de notre Académie, d'un instrument en fer destiné à fabriquer des sceaux de plomb, un *boullotirion* provenant d'Asie Mineure.

2° *Les dépendances de la basilique de Damous-el-Karita à Carthage* (extr. des *Comptes rendus de l'Académie*, 1911).

M. Héron de Villefosse dépose ensuite sur le bureau, au nom de l'auteur, M. le commandant Émile Espérandieu, correspondant de l'Académie, le t. IV du *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine*, comprenant la deuxième partie de la province lyonnaise, nos 2756 à 3650 (Paris, Impr. nat., 1911, in-4°).

SÉANCE DU 19 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS LEGER.

MM. le chanoine Ulysse Chevalier, Bayet et le Dr Capitan écrivent à l'Académie pour se porter candidats à la place de membre libre laissée vacante par la mort de M. Saglio.

L'Académie, sur la proposition de la Commission de la Fondation Benoît Garnier, vote une subvention de 12.000 francs à M. le capitaine Tilho, à l'effet d'étudier les anciennes communications entre le lac Tchad et le Nil.

M. Maurice Prou lit un mémoire sur des dalles de marbre provenant d'une clôture de chœur de l'église de Schænnis (canton de Saint-Gall) et ornées d'entrelacs Par comparaison avec une série de monuments du même genre conservés en Italie ou en France, il en fixe la date au IXe siècle.

M. Cagnat achève sa communication sur la frontière romaine de la Tripolitaine. A cette époque, la province de Tripolitaine, annexe de la province d'Afrique, était entourée d'une ceinture de postes fortifiés qui ont été en partie retrouvés par les explorateurs français et par les officiers des Affaires indigènes du Sud tunisien. La série des fortins qui joignait la pointe méridionale du massif des Matmatas à Tripoli et à Lebda, l'ancienne *Leptis Magna*, est encore mal connue ; quelques points seulement ont pu être identifiés. Mais dans le massif lui-même on a découvert et même fouillé un certain nombre de *castella* : Dehibat, Remada, Tlalet près de Tatahouine, Benia des Ouled-Mahdi, Ksar-Tarcine, Khanefi, Benia-Ceder, Henchir-Remtia, Telmin. A côté de deux de ces ouvrages, les deux Benia, on a même relevé la trace d'un mur de pierre précédé d'un fossé qui indiquait la limite du territoire romain de ce côté. Dans ce mur était ouverte une porte par où les indigènes pouvaient le franchir, sous la surveillance de postes militaires. En outre, le long des routes qui de la fron-

tière se dirigeaient vers l'intérieur du pays étaient échelonnés des bordjs fortifiés : à Ghadamès, à Gharia-el-Garbia, à Bondjem, à Siaoun, au S. du massif des Matmatas, à Ksar-Ghelane à l'O. ; enfin, dans l'intérieur même du massif, on a trouvé la trace soit de fortins qui gardaient les passages importants, soit de fermes fortifiées.

LIVRES OFFERTS

M. Théodore Reinach dépose sur le bureau le tome cinquième des *Œuvres complètes de Flavius Josèphe*, traduites en français sous sa direction : *Guerre des Juifs*, livres I-III, traduction de M. René Harmand (Paris, 1912, in-8°).

Le P. Scheil a la parole pour un hommage :

« Au nom de la Commission du *Corpus Inscriptionum Semiticarum*, j'ai l'honneur de présenter à l'Académie le 1er fascicule du tome II des *Inscriptions sabéo-himyarites*. Ce fascicule, œuvre de notre dévoué auxiliaire, M. Mayer Lambert, ne déparera pas une série que vos confrères, de scientifique mémoire, Joseph et Hartwig Derenbourg, ont inaugurée et où, par un labeur heureusement fécond, tous deux se sont illustrés.

« Vous remarquerez dans l'exécution du présent fascicule deux innovations.

« La première se rapporte au *classement* des inscriptions de même idiome. L'expérience a montré qu'un principe de classement *par l'origine* des monuments était défectueux. Que de textes, en effet, qui ne renseignent ni directement ni indirectement sur leur provenance!... Les indications d'un marchand d'antiquités méritent ici peu de crédit, et les témoignages des explorateurs ne sont pas toujours décisifs — puisque certains monuments ont pu être déplacés au cours des siècles et transportés de leur lieu naturel là où les explorateurs les ont découverts. Dans une littérature habituellement religieuse, le principe d'un classement *par le nom* des divinités invoquées ou mentionnées parut donc plus rationnel et fut adopté sur la fin par Hartwig Derenbourg lui-même. C'est ainsi que le nouveau fascicule contient exclusivement des inscriptions consacrées à Ilmaqaḥ ou allusives à ce dieu.

« L'autre innovation est d'ordre matériel et se justifie par le développement même d'une œuvre si considérable.

« A l'éternel *Prostat apud Klincksieck* qui ornait maigrement la dernière page de la couverture, nous avons substitué, avec l'assentiment de la Commission, un tableau synoptique des diverses parties du *Corpus Inscriptionum Semiticarum* déjà publiées. Il sera utile, agréable à tous, initiés et profanes, de pouvoir mesurer ainsi d'un coup d'œil l'état de nos travaux et suivre les progrès d'une entreprise dont le terme, j'espère, reculera toujours comme un mirage oriental, par le fait d'incessantes découvertes. »

M. Collignon fait hommage à l'Académie, au nom de la Commission de publication des fouilles de Delphes, d'un nouveau fascicule du tome III des *Fouilles de Delphes. Épigraphie. Premier fascicule* (*suite*) (Paris, Fontemoing, 1911), par M. Émile Bourguet :

« M. Bourguet poursuit avec la plus louable activité la partie de la publication épigraphique qui lui a été confiée. Il a entrepris tout d'abord de donner le recueil des textes découverts sur le parcours de la Voie sacrée, depuis l'entrée du sanctuaire jusqu'au Trésor des Athéniens, dont M. Colin a commencé à publier les inscriptions. Déjà, dans un fascicule précédent, qui a paru en 1910, M. Bourguet avait conduit son enquête jusqu'à la muraille qui longe la Voie sacrée à droite, après la base des Étoliens, et sur laquelle sont gravés des décrets pour les Mégariens. Ce nouveau fascicule contient une série d'inscriptions particulièrement importantes, celles du Trésor des Siphniens et du Trésor des Cnidiens. Sans discuter à fond la question si controversée de l'identification des deux Trésors, M. Bourguet a cependant réuni un ensemble de remarques d'ordre technique qui l'ont conduit à prendre parti et à donner ses raisons. Il faudra en tenir grand compte dans l'étude ultérieure des deux monuments. Une fois de plus, je tiens à remercier M. Bourguet du concours si actif et si utile qu'il apporte à la publication des inscriptions, du zèle avec lequel il a rempli les missions dont il a été chargé, et à le féliciter d'avoir si promptement, et sans rien sacrifier aux exigences scientifiques, donné une suite à son précédent travail. »

SÉANCE DU 26 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS LEGER.

MM. Radet et Adrien Blanchet écrivent à l'Académie pour se porter candidats à la place de membre libre laissée vacante par la mort de M. Saglio.

M. Jullian communique de la part de M. le docteur Gaston Lalanne, de Bordeaux, une figure en relief, en pierre, trouvée dans ses fouilles de Laussel. Elle remonte aux temps aurignaciens. Elle représente une femme stéatipygique, nue, tenant à la main une corne de bison. Sculpture rude, vigoureuse, antérieure sans doute aux peintures et sculptures zoomorphiques des temps magdaléniens, et l'une des plus anciennes, et peut-être la plus ancienne figure humaine laissée par le travail des hommes.

Laussel est près des Eyzies (Dordogne).

M. J. Loth fait une communication intitulée : *Le Cornwall et le roman de Tristan.*

Le roman de Tristan, tel que nous le connaissons par les poètes français du XIIe siècle, trahit la collaboration de gens de langue anglaise, française et celtique. Le berceau idéal du roman serait un pays où les trois langues eussent été parlées couramment et concurremment. Ce pays existe. M. Loth montre que c'est le Cornwall.

M. Loth retrouve en Cornwall la plupart des noms de lieu les plus importants du roman : la demeure du roi Marc, *Lancïen*, est aujourd'hui un village en Golant, après avoir été un manoir important ; son église, Saint-Sampson, est tout simplement la chapellenie de Saint-Samson en Golant devenue paroisse sous le vocable du saint. L'île où a lieu le combat entre le Morholt et Tristan paraît être *Looe Island*, à 9 milles à l'Est de Lanoïen. Le *Mal Pas* ou « mauvais passage » est sur la rivière de Truro. La *Blanche Lande* où eut lieu le jugement d'Yseult est sur la rive

droite : il faut traverser le *Mal Pas* (aujourd'hui *Malpas*) pour y arriver ; etc.

M. le Dr Capitan fait une communication sur : *Les caractéristiques de l'architecture maya ancienne* (Sud du Mexique).

Les caractéristiques de toute architecture sont fort complexes. On peut y reconnaître l'influence : 1° des facteurs locaux : météorologiques (conditions climatiques) ou encore géologiques (matériaux de construction) ; 2° des facteurs historiques, ethniques et religieux ; 3° des facteurs technologiques.

M. le Dr Capitan, dans la communication actuelle, ne considère que deux des caractéristiques de l'architecture maya, jusqu'ici méconnues, et qui sont les suivantes :

a) Tous les grands monuments mayas (temples et palais) sont placés sur des élévations artificielles plus ou moins hautes ;

b) L'étude soigneuse des façades de divers monuments mayas montre une reproduction très nette, en pierre, de prototypes en bois.

Quelles peuvent être les origines de ces particularités ?

Si l'on étudie les vieux manuscrits mexicains, on constate dans le texte et les figures que, d'après les traditions, les Mexicains primitifs, durant leur vie nomade, ont construit, pour y placer leurs idoles, de petits temples en bois (et non en pierre, à cause de la pénurie de cette matière).

D'autre part, ces temples, dès l'origine, étaient placés sur des élévations artificielles de terrain (en général pour les protéger contre les inondations ; d'autre part, pour les rendre visibles de loin et en même temps les rapprocher de la divinité).

Le développement progressif de ces deux particularités a amené, par des transitions qu'on peut reconnaître dans l'archéologie mexicaine, au très haut monticule artificiel (soit à sommet terminé par une plate-forme, soit couronné par un temple ou un palais) qui est de règle durant la belle civilisation maya.

Quant à la construction primitive en bois, elle s'est perfectionnée peu à peu et s'est ornée de sculptures. Puis ce prototype a été copié en pierre. L'étude de nombre de façades, surtout dans les ruines des villes antiques d'Uxmal et de Chichen (Yucatan), permet de reconnaître aisément tous les éléments de l'ar-

chitecture en bois, traduite en pierre (piles de bois, poutres avec extrémités souvent sculptées, chevrons décorés, marqueterie, motifs décoratifs ajourés, etc.). Ces divers points sont démontrés par le Dr Capitan au moyen de nombreuses projections représentant des figures de manuscrits et des monuments mayas antiques, d'après les clichés qu'il a pris au Mexique ou rapportés du Yucatan et qu'il fait passer devant les yeux de l'Académie en les accompagnant des explications nécessaires.

M. le comte Durrieu lit en comité secret son rapport sur les travaux exécutés ou encouragés à l'aide des arrérages de la Fondation Piot pendant l'année 1911[1].

APPENDICE

RAPPORT SUR LES TRAVAUX EXÉCUTÉS OU ENCOURAGÉS A L'AIDE DES ARRÉRAGES DE LA FONDATION PIOT, LU DANS LA SÉANCE DU 26 JANVIER 1912 PAR M. LE COMTE DURRIEU, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre, au nom de la Commission de la Fondation Piot, le rapport annuel sur l'emploi des arrérages de ladite fondation en 1911.

I. — La part faite pendant l'année 1911, aux *Fouilles, Explorations et Missions* a dû être forcément maintenue dans des limites plus restreintes que précédemment. Au cours de l'année 1910, la Commission avait répondu à d'assez nombreux appels venant d'érudits dignes d'encouragement. Il en est résulté que, les fonds ayant été large-

1. Voir ci-après.

ment employés, nous avons débuté dans l'année 1911 avec un reliquat disponible sur l'année précédente se montant seulement à 3700 francs, tandis que l'année antérieure, c'est-à-dire au 1er janvier 1910, le reliquat était de 8260 francs.

Cette situation devait évidemment peser sur l'exercice. Cependant les demandes de subventions pour fouilles, travaux et missions n'ont cessé de se produire. Pour quelques-unes de ces demandes, particulièrement intéressantes, la Commission a recouru à l'Académie qui a trouvé le moyen de tout concilier en prenant le nécessaire sur d'autres revenus que ceux de la Fondation Piot. Pour d'autres requêtes, la décision a été ajournée. Néanmoins, notre Commission a encore exercé son rôle avec ampleur; mais le résultat au point de vue financier, c'est que le report d'une année à l'autre, constituant une sorte de fonds de réserve qu'il est très utile de maintenir, après être tombé entre 1910 et 1911 de 8260 francs à 3700, se serait encore abaissé entre 1911 et l'ouverture de l'exercice 1912, de 3700 à 2590 francs, s'il ne s'était pas produit au dernier moment un remboursement, non prévu, d'une somme de 1500 francs inemployée (par M. Homo).

Il y a là un état de choses qui a justement préoccupé les membres de la Commission. Ils se sont rappelé que notre illustre confrère disparu, Léopold Delisle, qui fut membre de la commission dès sa création, insistait toujours pour qu'après les périodes de grandes dépenses on s'efforçât de reconstituer une encaisse de quelque importance, par le jeu des rentrées successives des arrérages de la rente. Il peut, en effet, se présenter tel cas urgent qui rendrait préjudiciable le défaut d'existence d'une certaine disponibilité immédiate.

En conséquence, sur la proposition de M. Pottier, dont l'avis a été partagé par l'unanimité des membres présents, la Commission Piot a décidé de s'imposer à elle-même, au

moins pendant quelques mois, la règle d'une très grande économie afin de relever la situation budgétaire. L'Académie comprendra certainement les raisons de prudence qui ont inspiré cette décision.

Il est aussi un autre côté de la question que notre Commission ne doit, je dirai même ne peut pas perdre de vue. C'est cette considération que les allocations individuelles ne sont pas faites seulement en faveur des bénéficiaires, mais qu'elles entraînent pour ceux-ci l'obligation d'en tirer un profit scientifique, directement, pour l'Académie elle-même. Il faut que celle-ci soit tenue la première au courant des résultats obtenus et des découvertes faites.

Je me hâte d'ajouter qne cette sorte d'engagement synallagmatique a généralement reçu son exécution. Vous avez entendu, dans vos séances de 1911, deux des érudits qui avaient reçu des subventions l'année précédente, MM. Louis Chatelain et le Dr Carton, venir vous donner de nouveaux détails sur les fouilles qu'ils ont exécutées, le premier à Mactar en Tunisie (*Comptes rendus*, 1911, p. 505), le second sur l'emplacement de Bulla Regia (*Comptes rendus*, p. 595) ; ceci sans parler des communications renouvelées de M. Merlin sur la merveilleuse trouvaille de Mahdia (*Comptes rendus*, p. 556).

Nous ne doutons pas que les bénéficiaires du legs Piot ne tiennent toujours à honneur de remplir ainsi leur devoir vis-à-vis de l'Académie.

Les subventions accordées au cours de 1911 ont été les suivantes :

M. Gabriel Leroux a reçu la seconde moitié d'un crédit total de 2000 francs qui lui avait été alloué en 1910, ainsi que vous l'annonçait le rapport de l'an dernier, à l'effet de préparer en Espagne un catalogue des vases grecs du Musée archéologique national et du Musée du Prado. Je vous parlerai dans un moment du résultat de cette mission.

Une subvention de 500 francs a été régularisée cette

année en faveur de M. F.-P. Thiers pour ses fouilles dans le voisinage de Castel-Roussillon, sur l'emplacement de l'antique cité de *Ruscino*. M. Héron de Villefosse vous a donné lecture, le 3 février dernier, d'une note de M. F.-P. Thiers qui fait ressortir l'intérêt de ces fouilles (*Comptes rendus*, p. 145). Une subvention de 2000 francs a été accordée à M. le capitaine Raymond Weill en vue d'aller en Égypte étudier un terrain de fouilles à entreprendre. Une communication faite dans votre séance du 27 janvier 1911 vous a montré ce que l'on peut espérer d'un travailleur tel que M. Raymond Weill (*Comptes rendus*, pp. 49 et 268).

Une subvention de 1500 francs avait été aussi votée à M. Homo pour un travail à poursuivre en Italie. Il n'a pas pu utiliser cette allocation et l'a reversée.

Un cas analogue s'est présenté pour M. Georges Seure dont vous parlait votre rapporteur de l'an dernier et qui, par suite de certaines questions indépendantes de sa volonté, a dû ajourner les fouilles qu'il projetait de faire dans la nécropole de Périnthe en Thrace.

II. — *Ouvrages subventionnés.*

Je vous ai dit que M. Gabriel Leroux avait obtenu le concours de la Commission pour aller préparer en Espagne un catalogue de vases grecs.

La préparation scientifique de l'ouvrage étant achevée, il s'agit de le publier. La Commission a alloué dans ce but une nouvelle subvention de 2000 francs payable par moitié sur l'exercice de 1911 et par moitié sur l'exercice 1912. Grâce à cette subvention, M. Gabriel Leroux va pouvoir nous donner son livre qui aura été ainsi doublement facilité par la Commission Piot, d'abord dans son élaboration et plus tard dans son impression.

L'éditeur Leroux a reçu 6000 francs pour le tome XVIII des *Monuments et Mémoires de la Fondation Piot*, dont les deux fascicules vous ont été distribués au cours de l'année

dernière (31 mars et 20 octobre). C'est un recueil de neuf articles et de XXI planches. Vous y retrouvez, parmi les signatures d'articles, les noms de nos confrères MM. Paul Foucart et Charles Diehl.

Une somme de 1150 francs a été payée, afférente à la publication du *Recueil général des monnaies grecques d'Asie Mineure* commencé par Waddington et continué par nos confrères MM. Babelon et Théodore Reinach. Le 3e fascicule du tome I de ce recueil vous a été distribué le 21 janvier 1911.

En 1910, vous aviez reçu la première livraison des *Nouvelles Fouilles de Tello par le Commandant Gaston Cros, publiées avec le concours de Léon Heuzey et François Thureau-Dangin*. La seconde livraison vous a été distribuée le 13 février 1911. Cette œuvre, vous le savez, fait partie des publications de la *Mission française de Chaldée*. Qu'il me soit permis de rappeler l'honneur si mérité auquel l'Académie a été heureuse de s'associer et qui a été rendu récemment à l'éminent confrère qui dirige les travaux de la Mission de Chaldée, M. Léon Heuzey.

Dans la séance du 6 octobre 1911, vous receviez un nouveau témoignage de l'activité de la Mission avec la deuxième partie du tome II de l'*Inventaire des Tablettes de Tello conservées au Musée Impérial de Constantinople* (*Texte de l'époque d'Agadé et de l'époque d'Ur*) publié par M. Henri de Genouillac.

C'est encore vers les régions de l'Assyrie que nous reporte un autre ouvrage qui vous a été distribué le 21 avril 1911, l'*Inventaire des cylindres orientaux et des cachets assyro-babyloniens, perses et syro-cappadociens du Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale*, par M. Louis Delaporte.

L'an dernier, nous vous indiquions que la Commission avait affecté une somme de 1800 francs à la publication, par l'éditeur Leroux, d'un ouvrage de notre confrère M. Col-

lignon intitulé : *Les Statues funéraires dans l'art grec.* Vous avez reçu ce beau livre au mois de mars. Je n'ai pas à vous en faire l'éloge ; le nom de l'auteur suffit à tout dire.

Je terminerai par une heureuse annonce. Un autre de nos confrères, M. de Lasteyrie, a préparé un livre amplement illustré sur l'*Architecture religieuse en France à l'époque romane.* La Commission Piot a voté une souscription de 2.000 francs pour cet ouvrage, qui vient de paraître, et dont vous pourrez apprécier toute l'importance.

Nous vous demandons, Messieurs, de vouloir bien approuver ce compte rendu de l'emploi des fonds au cours de l'année qui vient de finir.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau de l'Académie :

1° *L'architecture religieuse en France à l'époque romane*, par M. de Lasteyrie, membre de l'Institut (ouvrage publié avec le concours de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, sur les arrérages de la Fondation Piot) (Paris, 1912, in-4°);

2° Le n° janvier-juin 1911 du *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient* (Hanoï, 1911, in-8°).

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de M. C. Mauss, architecte honoraire du Gouvernement, un travail intitulé : *L'Église du Saint-Sépulcre à Jérusalem* (Paris, 1911, in-8°).

« L'historien arabe Edrisi rapporte qu'en 1154 l'église du Saint-Sépulcre avait à l'Ouest deux entrées, la Porte Occidentale et la Porte Sainte-Marie. La première conduisait dans la galerie supérieure de la rotonde, la seconde s'ouvrait sur un escalier de trente marches qui donnait accès dans les parties basses de l'édifice.

« Pendant longtemps chargé de veiller, comme architecte du Ministère des affaires étrangères, à la conservation des églises de Terre Sainte, M. Mauss les a étudiées d'une manière spéciale. Le texte d'Edrisi lui fournissait une occasion de rechercher les documents

anciens, notes des voyageurs ou travaux des archéologues, relatifs à ces édifices. Un plan de Bernardino Amico, daté de 1596, lui a permis de faire une adaptation graphique du texte arabe et il a pu démontrer que la portion du grand escalier à ciel ouvert, indiqué sur ce plan, existait encore à la fin du XVIIIe siècle et même en 1817, époque du voyage du comte de Forbin. Malheureusement la politique étroite qui s'agite autour du Saint-Sépulcre a toujours été un obstacle à la restauration de ce magnifique monument.

« La première partie du mémoire est accompagnée de plusieurs relevés intéressants et, en particulier, d'un plan de l'ancienne chapelle des Patriarches, en partie démolie en 1867.

« La seconde partie est consacrée à la recherche de la mesure ouvrière de la rotonde du Saint-Sépulcre, travail qui vient s'ajouter à tous ceux que M. Mauss a déjà publiés sur le système métrique de l'antiquité. »

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1912

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS LEGER

SÉANCE DU 2 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS LEGER.

MM. le comte de Laborde et le commandant Espérandieu écrivent à l'Académie pour se porter candidats au fauteuil de M. Saglio.

M. Loth achève la lecture de sa communication sur le Cornwall et le roman de Tristan.

M. Paul Meyer présente quelques observations.

M. Cagnat fait la seconde lecture de son mémoire sur la frontière romaine de la Tripolitaine.

M. Jules Martha présente le résultat des recherches qu'il a entreprises sur la langue étrusque; cette langue, dont on a de nombreux textes, est restée jusqu'ici inintelligible. M. Martha a reconnu qu'elle a des affinités d'origine avec le hongrois, le finnois et les idiomes congénères. En se servant de ces langues, il a réussi à traduire les textes. Il fait devant l'Académie l'épreuve

de sa méthode en traduisant et en commentant diverses inscriptions, notamment une sentence arbitrale et une consultation faite à un dieu guérisseur avec la réponse du dieu.

LIVRES OFFERTS

M. Havet offre de la part de M. l'abbé Paul Lejay son édition des *Satires* d'Horace, édition extrêmement soignée en ce qui touche la critique, avec classement spécial des manuscrits, fait en vue des satires, et avec vérification d'un grand nombre de leçons manuscrites.

Cette édition est accompagnée d'un commentaire qu'on doit considérer comme le plus complet, le plus approfondi et le plus mûri qui existe. L'ampleur des recherches faites par M. Lejay ressortira de quelques chiffres. L'introduction générale contient cent vingt pages grand in-8°, et deux cent vingt pages sont occupées par les dix-huit introductions particulières placées devant chacune des dix-huit satires. Le commentaire est d'une telle richesse que le texte d'Horace est imprimé à raison de cinq vers et demi par page en moyenne. Si l'on songe que, dans ce qui est de son œuvre personnelle, M. Lejay n'a rien admis qui ne fût instructif, et que son style est remarquablement serré, on se fera une idée du labeur — labeur aussi judicieux qu'énorme — qu'a dû coûter un pareil monument.

Tous les travaux qui intéressent les satires de près ou de loin ont été dépouillés; toutes les questions sont traitées avec la même conscience, qu'elles concernent la prosodie, les institutions, la topographie ou l'identification des espèces végétales. Et comme on peut s'y attendre, M. Lejay a tiré grand parti de sa rare familiarité avec la syntaxe, qu'il envisage toujours dans son histoire.

Tout d'ailleurs est vu ici historiquement; l'esprit historique, qui est l'esprit même de M. Lejay, domine les notes comme les introductions diverses. Peu de commentateurs savent éclairer chaque détail si complètement par toutes les lumières et toutes les lueurs du dehors. Peu savent si bien situer l'ensemble d'un morceau par rapport à son ambiance romaine et à ses antécédents grecs. Là est l'intérêt capital des vastes introductions mises en tête de chaque

satire, et qui constituent la nouveauté la plus saillante de la nouvelle publication.

M. Cagnat offre de la part de MM. Besnier et Lantier les *Tables générales de l'Année épigraphique* de 1901 à 1910.

SÉANCE DU 9 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS LEGER.

M. Cagnat, à propos de la correspondance, s'exprime ainsi :

« L'Académie a renvoyé à mon examen un rapport communiqué par M. le général Moinier, commandant en chef les troupes débarquées au Maroc. Ce rapport est dû à M. le capitaine Venet, du 6e bataillon colonial de marche, chargé par son commandant M. le chef de bataillon Michelangeli d'explorer des ruines romaines situées sur l'Oued-Sebou, qui portent le nom de Sidi-Ali-bou-Djenoun. Ces ruines ont été signalées depuis longtemps par Tissot[1] et M. La Martinière. Ce sont celles d'une station importante de la voie romaine de *Lixus* à *Sala*, qui se nommait *Colonia Banasa* ; c'est ce que nous apprend une inscription latine que M. le capitaine Venet a retrouvée à l'endroit où l'avaient vue ses prédécesseurs[2]. Cet officier a fait des sondages dans les ruines et mis à nu quelques murs, autrefois revêtus de plaques de marbre. M. le général Moinier a l'intention de faire continuer les fouilles, qui seront assurément fructueuses. Une fois de plus, nos officiers d'Afrique auront bien mérité de l'archéologie. »

MM. Omont et N. Valois sont élus membres de la Commission de publication des Chartes et Diplômes, en remplacement de MM. Delisle et Longnon, décédés.

1. *Recherches sur la géographie comparée de la Maurétanie Tingitane*, p. 277.
2. Tissot, *loc. cit.*, p. 279 ; *C.I.L.*, VIII, 21819.

M. Jules Martha termine sa lecture sur l'interprétation de la langue étrusque. Il montre, par des exemples tirés du texte de la momie d'Agram, comment on peut analyser les divers éléments d'un texte étrusque, comment on reconnaît les verbes, les substantifs, comment s'ordonnent les mots dans la phrase et comment les phrases se groupent. Il finit en donnant la traduction des passages les mieux conservés de la momie d'Agram. Ces passages sont des fragments d'un rituel de prières mêlé de conseils pratiques à l'usage des navigateurs.

M. Théodore Reinach demande à M. Martha si sa théorie s'accorde avec les 18 mots étrusques environ dont le sens nous est donné par les anciens.

M. Martha montre que sa théorie se vérifie pour deux au moins des mots en question.

M. Bréal rend hommage aux recherches de M. Martha et désire que son travail soit contrôlé par des savants spécialisés dans les langues que M. Martha a utilisées pour établir ses résultats.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture du rapport du Secrétaire perpétuel sur les travaux des Commissions de publication pendant le second semestre de 1911 [1].

APPENDICE

Rapport du secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres sur les travaux des commissions de publication de cette Académie pendant le second semestre de 1911, lu dans la séance du 9 février 1912.

Mes chers Confrères,

Depuis le rapport sur les travaux et les publications de l'Académie que je vous ai présenté dans la séance du 4 août 1911, il aurait dû paraître au moins un volume des publications

1. Voir ci-après.

réglementaires de l'Académie, le tome XXXVIII de nos *Mémoires*. Le titre et la table en ont été remis à l'Imprimerie nationale depuis le commencement de janvier. Nous attendons toujours les exemplaires.

De ce volume ont été distribués les tirages à part dont les titres suivent :

Cte Durrieu, *Michelino da Besozzo et les relations entre l'art italien et l'art français à l'époque du règne de Charles VI.*

Théodore Reinach, *L'anarchie monétaire chez les anciens Grecs.*

Dieulafoy, *Le Mausolée d'Halicarnasse et le Trophée d'Auguste.*

Le tome XXXIX est en préparation. Il en a déjà été distribué un tirage à part :

Morel-Fatio, *Une Histoire inédite de Charles-Quint, par un fourrier de sa cour.*

Pour ce même volume, il a été envoyé à l'imprimerie un article de M. Dieulafoy intitulé : *La bataille d'Issus.*

Du tome XII des *Mémoires des savants étrangers* ont été distribués deux tirages à part :

Sidersky, *Étude sur l'origine astronomique de la chronologie juive.*

Henri Viollet, *Fouilles à Samara en Mésopotamie ; un Palais musulman au IXe siècle.*

Voici l'état du tome XXXIV de l'*Histoire littéraire de la France :*

Les feuilles 1 à 43 sont tirées. Elles contiennent des articles sur *Guillaume de Mandagout*, *Bérenger Frédol*, par M. Viollet, sur *Jacques de Thérines*, *Jean de Pouilli*, *Jean Rigaud*, *Guillaume de Sanqueville*, *Hervé Nédelec*, par M. Noël Valois. Tous ces auteurs sont des canonistes ou des théologiens du commencement du XIVe siècle.

En bon à tirer, la feuille 44, qui contient la fin de la notice d'Hervé Nédelec.

Des placards, qui donneront les feuilles 45 à 47, renferment la

notice d'*Étienne Maleu*, chroniqueur du commencement du XIVe siècle, par M. A. Thomas, et les *Bestiaires en français, du XIIIe au XIVe siècle*, par M. Paul Meyer.

M. Valois lit en ce moment à la Commission une notice très développée sur le pape *Jean XXII*.

Pour la série des *Chartes et Diplômes*, l'Académie a attribué à M. Prou la direction de la publication des actes royaux carolingiens et de ceux des trois premiers capétiens, Hugues Capet, Robert et Henri.

L'impression du *Recueil des actes de Louis IV*, dont la rédaction a été confiée à M. Philippe Lauer, se poursuit dans des conditions normales. Depuis qu'a été présenté mon dernier rapport, il a été donné le bon à tirer de trois feuilles. Les huit premières feuilles sont ainsi corrigées ou en pages. Les placards 31 à 50, qui complètent le volume, sauf l'introduction et les tables, corrigés en seconde épreuve, sont prêts à être mis en pages.

Le manuscrit du *Recueil des actes des rois de Provence*, rédigé par M. René Poupardin, a été entièrement composé. Il forme 55 placards, dont 22, qui comprennent les actes de Charles et Boson, ont été corrigés.

M. Élie Berger s'est attaché, comme à un pieux devoir, à l'achèvement de ce *Recueil des actes de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie* (1154-1189) dont la préparation avait occupé les dernières années de M. Léopold Delisle. Actuellement, les textes sont presque tous en état; mais il reste encore à procéder à la recherche et à la transcription de quelques pièces qui ont pu échapper à M. Delisle. M. Berger a aussi à faire une révision générale des dates et des indications bibliographiques, ainsi qu'à rédiger un grand nombre de notes. Il espère pouvoir apporter à l'Académie, vers le commencement de l'été, le manuscrit d'un premier volume de textes. Il emploierait le reste de l'année à achever la préparation du second volume de textes.

En même temps qu'il consacre toutes les heures dont il peut

disposer à ce travail qui est un legs de son maître, M. Berger se préoccupe de faire aboutir les autres recueils de la même série dont la direction lui a été confiée, et voici les nouvelles qu'il m'en donne :

Actes de Philippe Auguste, 1180-1223.

M. François Delaborde pousse très activement son travail. Il espère terminer pour la fin de l'année 1912 le tome Ier de ce grand recueil qui comptera en tout cinq volumes. Les volumes suivants pourront être mis sur pied plus rapidement, M. Delaborde ayant entièrement achevé ses dépouillements et pris des photographies de presque toutes les pièces originales.

Actes de saint Louis, 1226-1270, recueil confié à MM. Georges Daumet et Henri Stein.

M. Daumet dépouille en ce moment les cartulaires pour y relever tous les actes de saint Louis qui s'y trouvent contenus. Il a également commencé à dépouiller divers fonds des Archives nationales. On ne peut pas encore savoir quelle sera l'importance numérique de cette collection, ni de combien de volumes elle se composera.

Actes de Louis VII. M. Halphen, qui en est chargé, n'a, depuis l'été dernier, fourni à M. Berger aucun nouveau renseignement sur l'état d'avancement du travail qui lui est confié.

Pour ce qui est de cette publication des *Pouillés* et des *Obituaires* dont notre regretté confrère M. Longnon s'occupait avec tant de zèle et avec toutes les ressources de connaissances très spéciales qu'il était seul à posséder, si nous ne voyons pas encore par qui et dans quelles conditions la suite de ces recueils pourra être continuée, tout au moins savons-nous que rien ne sera perdu du travail que M. Longnon a poursuivi jusqu'au jour où la maladie lui a fait tomber la plume des mains. C'est ce que j'apprends par M. Omont, qui a bien voulu se charger de faire les constatations nécessaires.

Pouillés. Le texte du tome V (province de Trèves) a été complètement imprimé, ainsi que la table, par M. Longnon. Pour terminer le volume, il ne reste plus qu'à écrire l'introduction. La rédaction de cette introduction a été confiée par l'Académie, sous la direction de notre confrère M. Maurice Prou, à M. l'abbé

Victor Carrière, que M. Longnon avait déjà choisi comme collaborateur pour cette tâche.

Le tome VI (province de Reims) forme deux volumes entièrement terminés et dont tous les bons à tirer ont été envoyés à l'Imprimerie nationale. Quelques jours avant de nous être enlevé, M. Longnon avait reçu la mise en pages de l'introduction. Notre confrère M. Henri Omont a pris soin de revoir les dernières épreuves de cette introduction et les deux volumes pourront être prochainement mis en distribution.

Le tome VII (province de Bourges) en est resté au point où il était en juillet dernier. Les placards 1 à 36 en étaient alors entre les mains de M. Longnon et, depuis ce moment, il n'avait pas eu le loisir de pousser plus loin la rédaction de ce volume, pour laquelle il n'a pas laissé de matériaux réunis et classés. La Commission des Historiens de France aura à se préoccuper de la continuation et de l'achèvement de ce volume.

Obituaires. Du tome IV (province de Sens) les feuilles 1 à 40 sont tirées. Les feuilles 41 à 45, que M. Longnon a encore pu corriger dans les derniers jours de sa vie, sont en bon à tirer. La suite est composée (placards 164 à 240). M. Omont a bien voulu se charger de revoir ces placards et de corriger les épreuves. Grâce à ce concours, dont l'Académie sera reconnaissante à notre confrère, le volume pourra être achevé dans le courant de cette année. L'Académie aura ensuite à décider si elle reprend et continue la publication des *Pouillés* et *Obituaires*.

M. Charles Kohler travaille à réunir les matériaux du volume des *Historiens occidentaux des Croisades* dont la préparation lui a été confiée. Il serait bon, je crois, que la Commission spéciale à laquelle il avait communiqué son plan le convoquât un de ces jours afin de s'entendre avec lui, d'une manière définitive, sur la composition du volume et le format qui sera adopté.

La préparation du *Corpus Inscriptionum Semiticarum* n'est pas interrompue ; elle se continue sur presque toute la ligne. Le 5e fascicule qui terminera le tome II de la partie I ou *partie phénicienne* est sur chantier. La première partie de ce fascicule

est à l'impression. Elle comprend les grandes inscriptions dédicatoires découvertes depuis le commencement de la publication et les inscriptions funéraires. La fin du fascicule sera formée par les inscriptions peintes, les graffites et toute la *supellex varia*.

Pour la partie II, *Inscriptions araméennes*, la copie du premier fascicule des *Inscriptions palmyréniennes* a été envoyée à l'imprimerie. Le reste de ce fascicule, dont la rédaction est terminée, y sera expédié très prochainement. Il ne reste qu'à compléter quelques indications bibliographiques.

De la partie III, *Inscriptions hébraïques*, aucune nouvelle.

Pour la partie IV, le P. Scheil a présenté à l'Académie, dans sa séance du 25 janvier, le premier fascicule du tome II des *Inscriptions himyaritiques*. Il aurait pu, sans les lenteurs de l'imprimerie, paraître en décembre. La préparation du fascicule suivant est déjà assez avancée.

Quant au *Répertoire d'épigraphie sémitique*, M. l'abbé Chabot compte remettre très prochainement à l'impression la copie d'un nouveau fascicule annoncé depuis longtemps et qui a nécessité de bien longues recherches.

Les publications subventionnées par l'Académie sur les revenus des fondations se poursuivent plus rapidement que celles qui s'exécutent sur les fonds du budget et par les moyens de l'Imprimerie nationale.

Des *Inscriptiones græcæ ad res romanas pertinentes*, le fascicule VII du tome I a paru.

On a distribué le tome VII du *Catalogue de la collection De Clercq*. Il contient les *bijoux et les pierres gravées*. Il a pour rédacteur, comme les volumes précédents, M. de Ridder, qui a travaillé sous la direction d'un comité que composaient MM. de Vogüé, Babelon et Pottier. Le recueil est complet. Il ne reste plus à imprimer que les tables. L'an prochain, l'Académie disposera des ressources de la fondation De Clercq pour les employer, comme l'a ordonné le testateur, à la publication de

recherches et d'ouvrages qui concerneraient les antiquités orientales.

Après avoir achevé la publication de l'*Inventaire des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique*, M. Cagnat a donné la première livraison de l'*Album* qui doit accompagner cet inventaire. Cette livraison, consacrée aux *mosaïques de la Narbonnaise et de l'Aquitaine*, renferme trente planches dont l'exécution a paru très satisfaisante. Quelques-unes sont en couleur.

Des *Monuments et Mémoires*, il a paru le premier fascicule du tome XIX.

Avec le concours du même fonds Piot, il a été publié, comme suite à la Mission française de Chaldée, l'*Inventaire des tablettes de Tello conservées au Musée impérial ottoman*.

L'Académie n'a pas oublié le concours qu'elle a accepté de prêter, pour la publication des *Inscriptions de Délos*, à la grande entreprise du nouveau *Corpus Inscriptionum Græcarum* que poursuit avec tant d'activité l'Académie de Berlin. Nommée dans la séance du 27 mai 1910, la Commission que préside notre confrère M. Foucart a adressé au mois d'avril 1911 la première partie du manuscrit de M. Dürrbach à l'Académie de Berlin. L'impression a commencé presque aussitôt, et au mois d'octobre 1911 quatre feuilles étaient tirées. A la date du 3 février 1912, neuf feuilles sont tirées et de nombreux placards sont composés. Le manuscrit et toutes les épreuves passent sous les yeux de MM. Foucart, Homolle, Théodore Reinach, Haussoullier, qui rendent le meilleur témoignage au zèle et à la compétence de M. Dürrbach, auquel l'Académie a confié la rédaction de la partie du *Corpus* dont elle a pris la responsabilité. En somme, dans l'espace d'une année, du mois d'avril 1911 au mois d'avril 1912, la Commission aura produit plus de dix feuilles, peut-être douze. Nous serions heureux de voir toutes nos entreprises académiques marcher de ce pas.

LIVRES OFFERTS

M. Cagnat offre à l'Académie un nouveau fascicule des *Musées de l'Algérie et de la Tunisie* intitulé : *Le Musée de Sfax*. Le texte de ce fascicule a été rédigé par M. Massigli, membre de l'École française de Rome, qui a été passer un mois en 1911 à Sfax même et qui s'est tiré à son honneur de ce travail. M. Cagnat remercie l'École française de Rome de l'aide qu'elle a prêté une fois de plus à la publication des antiquités africaines.

SÉANCE DU 16 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS LEGER.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre l'exposé des titres des candidats au fauteuil de M. Saglio.

LIVRES OFFERTS

Le P. Scheil a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie au nom de M. Revillout, conservateur honoraire des Musées nationaux, toute la collection de la *Revue égyptologique* et en particulier le XIIIe volume (184 p. in-4°) qui vient d'en paraître. Ce volume contient, entre autres, des études renouvelées sur des textes démotiques (le chacal *koufi*, le roman de Setme), sur des textes bilingues (décrets de Rosette, Philä), sur la vocalisation en égyptien et dans les langues sémitiques, etc.

« Du même auteur, voici les *trois* premiers fascicules d'un recueil intitulé *Contrats égyptiens* (438 p. in-8° autogr.). Ce sont 48 pièces dessinées, transcrites, traduites, les plus anciens documents démo-

tiques connus, allant de Bocchoris, par les rois éthiopiens, par Psammétique et ses successeurs, jusqu'au fils d'Amasis inclusivement (733-527). La suite comprendra les contrats de l'époque perse.

« Une fois de plus, ici comme dans l'ensemble de ses précédents travaux, M. Revillout montre un savoir presque encyclopédique, s'étendant à tous les domaines de l'orientalisme et au delà, qu'il s'agisse de philologie, d'histoire, de droit, de religion, de métrologie, etc. Cependant, quoi qu'il fasse, il apparaît toujours que son vrai terrain, le lot où il excelle, c'est le *démotique*, écriture, langue, littérature, ce démotique qui lui a permis de fonder la science du droit égyptien de basse époque.

« Une fois de plus, ici comme dans l'ensemble de ses précédents travaux, on pourra regretter l'absence d'un certain art dans la composition et le mode de publication. Sans aller jusqu'à appliquer à l'auteur pour cette mise négligée le mot de Cicéron *negligens diligentia*, je le soupçonne de n'en être pas assez fâché. Cependant vous lui en ferez un moindre grief si, ne regardant que le fond des choses, vous remarquez que personne à notre époque n'a au même point la science et l'expérience du démotique.

« La bonne grâce avec laquelle M. Revillout offre aujourd'hui à l'Académie des inscriptions et belles-lettres quelques-uns de ses ouvrages nous autorise à exprimer le vœu qu'il édite, comme il l'a promis, *en bonne et due forme*, un Syllabaire, une Grammaire et un Dictionnaire *démotiques*. D'une maîtrise non pareille dans cette spécialité, il pourra apporter à ce travail une sérénité exempte d'esprit polémique. Ainsi, tout en se faisant grandement honneur comme savant, il se survivra comme chef d'école dans l'enseignement d'une discipline qui compte peu d'adeptes. »

M. Foucart présente un livre de M. Michel, professeur à l'Université de Liège, correspondant de l'Académie. L'auteur a publié en 1900 un Recueil d'inscriptions grecques qui a mis à la disposition de ceux qui étudient l'histoire et les antiquités grecques, les textes épigraphiques les plus intéressants. M. Michel a voulu compléter son œuvre en publiant un Supplément, qui comprendra surtout les documents découverts dans ces dernières années. Le premier fascicule est conservé aux inscriptions athéniennes ; il réunit 137 numéros, revus sur les estampages ou d'après les travaux les plus récents, et pourvus d'une bibliographie très complète.

SÉANCE DU 23 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS LEGER.

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts informe l'Académie que M. Holleaux, directeur de l'École française d'Athènes, lui a adressé sa démission qu'il a acceptée. Il prie l'Académie de lui faire parvenir, conformément aux dispositions du décret du 26 novembre 1874, une liste de présentations pour les fonctions de directeur de l'École française d'Athènes.

Renvoi à la Commission des Écoles d'Athènes et de Rome pour dresser la liste de présentations.

M. Cagnat a la parole :

« M. Alfred Le Chatelier, mon collègue au Collège de France, me prie d'appeler l'attention de l'Académie sur des découvertes archéologiques faites aux environs de Tanger par deux membres de la Mission scientifique du Maroc. Le résultat de leurs recherches vient de paraître dans le 18e volume des *Archives marocaines*.

« MM. Biarnay et Pérétié ont commencé des fouilles sur le plateau du Marchan, à l'Ouest de Tanger. Ils y ont déblayé des sépultures creusées dans le roc. L'une d'entre elles contenait un sarcophage de plomb et les restes de sarcophages en bois où avaient été enterrés des enfants ; une autre a donné une épitaphe chrétienne, datée de 345 ap. J.-C.

« Des fouilles ont été entreprises à 20 kilomètres au Sud-Ouest de Tanger, au lieu dit Aïn-el-Hammam. Il y avait là un établissement thermal dont plusieurs piscines ont été mises au jour. On y a recueilli des monnaies du IIe, du IIIe et du IVe siècle et un mascaron de bronze par où l'eau s'échappait jadis pour tomber dans la piscine.

« Enfin M. Biarnay a commencé à explorer une grotte préhistorique dite « grotte des Idoles », au Sud du Cap Spartel.

« Il faut souhaiter que ces recherches se poursuivent et s'étendent dans cette région, voisine de Tanger, où nos officiers n'auront pas l'occasion d'exercer leur activité archéologique. »

M. Édouard Cuq lit une note sur le sénatus-consulte récemment trouvé à Délos et relatif à un différend survenu entre les Déliens et le curateur du temple de Sarapis. Le décret du Sénat, dont le texte grec nous est seul parvenu, contient une clause prohibitive qui, contrairement à l'usage, est dépourvue de sanction. M. Édouard Cuq recherche la cause de cette omission, puis la forme sous laquelle la défense était édictée dans l'original rédigé en latin. Il signale l'intérêt que présente l'inscription de Délos pour l'explication des lois prohibitives que les Romains qualifient imparfaites, comme la loi Cincia sur les donations.

Le R. P. Scheil fait une seconde lecture de son mémoire sur la chronologie du règne de Hammourabi.

M. Maurice Prou donne une seconde lecture de son mémoire sur des dalles de marbre provenant de l'église de Schænnis (canton de Saint-Gall) et ornées d'entrelacs.

M. Dieulafoy présente quelques observations :

« Au nombre des motifs de décoration étudiés par M. Prou se trouvent les entrelacs et le cep de vigne contourné en sinusoïde, garni de ses feuilles, de ses pampres et de raisins. Ce rameau adopté de bonne heure par les chrétiens fut, semble-t-il, emprunté par eux à l'Orient païen. Du moins, il se trouve dans la forme classique sur les frises du palais d'Hatra. Or, Hatra existait au Ier siècle de notre ère puisque la place fut assiégée par Trajan en l'an 116 et fut mise à sac à la fin du siècle pour ne se plus relever jamais. Ce motif et l'entrelac qui apparaissent encore au palais de Rabbat Ammân furent reproduits par les Coptes et transportés en Italie et en Espagne. Je ne saurais fixer l'époque, en tout cas ancienne, où ils apparurent en Italie ; mais en Espagne ils existent sur des pilastres et sur des linteaux de pierre découverts à Mérida et provenant d'édifices ruinés à la suite soit de la prise de la ville par Mousa en 713 soit du pillage et de la destruction méthodique effectuée par les chrétiens en 835. Les fragments, quelle que soit leur origine, sont donc antérieurs au IXe siècle.

« Ce renseignement est précieux, il n'est pas unique.

« Les mêmes motifs apparaissent, en effet, sur des dalles tombales antérieures comme date à l'invasion arabe et conservés à la Cámara Santa et au Musée d'Oviedo et aussi sur un appui d'autel à Santa Cristina de Lena. Dans ce dernier monument, ils revêtent exactement la forme de cœur et portent le cernage en creux signalé par M. Prou comme caractéristique de l'ornement. Ils sont accompagnés d'une inscription qui, à défaut d'autres renseignements, témoigne qu'ils remontent au IXe siècle.

« Enfin, bien que la reproduction y soit moins fidèle, il est intéressant de citer les sabres ibériques d'Almenedilla, d'une époque antérieure à l'occupation de l'Espagne par les Visigoths, et dont la poignée est ornée d'une sinusoïde florale de style oriental très accusé et ayant des analogies certaines avec les rinceaux du palais d'Hatra. »

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le fascicule du mois de novembre 1911 des *Comptes rendus des séances* de l'Académie (Paris, 1911, in-8°).

M. Camille Jullian présente le facsimilé de *la Gaule dans la Table* de Peutinger (Bordeaux et Paris, in-8° ; extr. de la « Revue des études anciennes »).

M. C. Jullian dépose, en outre, sur le bureau le n° LIII de ses *Notes gallo-romaines* (Bordeaux et Paris, in-8° ; extr. de la même Revue).

M. Cagnat offre à l'Académie, de la part de M. Merlin, le dernier fascicule de l'*Enquête sur les travaux hydrauliques romains en Tunisie*. Ainsi se termine l'œuvre entreprise il y a longtemps déjà par l'initiative du regretté P. Gauckler et qui restait en suspens depuis son départ de Tunis. Les documents publiés dans ce fascicule ont été réunis par M. L. Drappier, attaché à la Direction des Antiquités de la Tunisie.

M. H. Omont dépose sur le bureau, au nom de M. le Dr V. Leblond, président de la Société académique de l'Oise, un volume qu'il vient de publier, intitulé : *Six inventaires et testaments Beauvaisins (1391-1451)* (Beauvais, 1911, in-8°, 89 pages).

De ces six inventaires et testaments, quatre, tirés des archives du tribunal de Beauvais, ont précédemment paru dans le *Bulletin d'archéologie* du Comité des travaux historiques; les deux autres sont publiés d'après les originaux conservés aux Archives départementales de l'Oise. Tous sont également curieux pour les détails qu'ils donnent à profusion sur le mobilier de riches chanoines des XIVe et XVe siècles.

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1912

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS LEGER

SÉANCE DU 1er MARS

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS LEGER.

M. Henri Cordier a reçu deux lettres de M. de Gironcourt datées de Tombouctou, du 17 et du 20 janvier. Les prétendus saints réputés « Echabas », enterrés dans la région du Djenné, n'ont été que des marabouts indigènes d'époque postérieure et étrangers à cette première infiltration musulmane en Afrique occidentale dont M. de Gironcourt a rapporté la tradition à l'Académie : il a trouvé un manuscrit précisant sa parenté avec les groupements peuls. M. de Gironcourt a recueilli quelques traditions de cette ville de Dia qui serait vieille de mille années et garde quelques témoins de cet art spécial de sculpture sur bois encore en honneur de nos jours dans les pays sarakollés. Les échantillons de Dia tirent leur valeur de leur âge, car depuis l'époque reculée à laquelle les reporte la tradition locale (xie siècle) ces objets ne semblent plus avoir été fabriqués dans cette ville. Il y a danger de confusion sur les mots *malimké* que l'on applique à Djenné à la race dite *marka* ou *sarakollé*,

s'étendant de Dia à Bakol sur le Sénégal, fort différente de la race de langue dite ailleurs *malinké* ou *bambara*. Enfin M. de Gironcourt envoie 73 copies de manuscrits recueillis à Djenné et dans le Macina qui, sans aucun doute, jetteront un jour nouveau sur l'histoire peu connue de ces régions. M. de Gironcourt devait quitter Tombouctou le 21 janvier pour se rendre à Gao, Kidal, Es-Souk, Talaya, pour remplir le principal objet de sa mission : l'étude des nécropoles, qui le retiendra surtout entre Bamba et Bentia, et sans doute aussi entre Kidad et Talaya.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle M. Radet retire sa candidature au fauteuil de M. Saglio.

L'Académie procède ensuite à l'élection d'un membre libre, en remplacement de M. Saglio, décédé.

Le Président rappelle les noms des candidats qui sont : MM. Bayet, Adrien Blanchet, le Dr Capitan, Ulysse Chevalier, Espérandieu, le comte A. de Laborde.

Il y a 44 votants ; majorité 23.

Au premier tour de scrutin, M. Bayet obtient 15 suffrages ; M. Blanchet, 10; M. Ulysse Chevalier, 9; M. le comte de Laborde, 4; MM. le Dr Capitan et Espérandieu, chacun 3.

Au deuxième tour de scrutin, il y a 45 votants ; majorité 23.

M. Bayet obtient 16 suffrages ; M. Ulysse Chevalier, 14; M. Blanchet, 7; M. le Dr Capitan, 4; MM. Espérandieu et le comte de Laborde, chacun 2.

Au troisième tour de scrutin, M. Ulysse Chevalier obtient 22 suffrages ; M. Bayet, 18; MM. Espérandieu et Blanchet, chacun 2 ; M. le comte de Laborde, 1.

Au quatrième tour de scrutin, M. Ulysse Chevalier obtient 25 suffrages; M. Bayet, 19; M. Blanchet, 1.

En conséquence, M. Ulysse Chevalier, ayant réuni la majorité absolue des suffrages, est proclamé élu par le Président. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

A la suite d'un comité secret, le Président annonce que l'Académie a décidé de présenter à M. le Ministre de l'instruction publique pour la place de Directeur de l'École française d'Athènes, en remplacement de M. Holleaux, démissionnaire :

en 1re ligne, M. Homolle, à l'unanimité moins 2 voix; en 2e ligne, M. Pierre Paris, par 17 voix contre 14 données à M. Radet.

L'Académie a décerné le prix Estrade-Delcros, de la valeur de 8.000 francs, à Mme veuve Auguste Longnon, pour l'ensemble des travaux de son mari et pour honorer sa mémoire.

LIVRES OFFERTS

M. Cagnat offre à l'Académie de la part de M. Monceaux, professeur au Collège de France, le quatrième volume de son *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*. Ce volume est intitulé « Le Donatisme ». C'est un travail du plus grand intérêt et d'une véritable nouveauté. « Ce vaste domaine, dit avec raison l'auteur, a été presque complètement délaissé par la critique moderne. Les historiens des lettres latines n'y ont vu sans doute que matière à théologie ou documents d'histoire; la plupart ne mentionnent même pas cette littérature; ils omettent jusqu'aux noms des principaux polémistes. Les vieux historiens de l'Église ont été plus clairvoyants; mais leurs solides travaux, peu familiers aux philologues et aux lettrés, n'ont pas réussi à faire entrer dans l'histoire littéraire les pamphlets donatistes ou antidonatistes. » Le livre de M. Monceaux y réussira assurément. On y trouvera une histoire très complète du schisme donatiste, de son développement, de son existence, de son rôle et des luttes qu'il engendra; et aussi, dans la seconde partie, une étude approfondie des documents relatifs au donatisme (actes de conciles, libelles, etc.) et même de l'épigraphie donatiste, qui s'est trouvée, à l'examen, beaucoup plus riche qu'on ne pouvait le croire à première vue.

Les historiens du christianisme, ceux de l'Afrique et les savants qui s'occupent de littérature latine devront vivement remercier M. Monceaux du travail auquel il s'est livré avec tant de courage et de bonheur, et grâce auquel dans ce volume, plus encore que dans les précédents, il est arrivé à éclairer les questions les plus obscures et les plus embrouillées de la littérature africaine au IVe et au Ve siècle.

M. Paul Fournier a la parole pour deux hommages :

« J'ai l'honneur de présenter à l'Académie de la part de M. Robert Parisot, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Nancy, la Table alphabétique et méthodique des Annales de l'Est pour la période qui s'étend entre 1897 et 1909. Pendant les années 1897 à 1904, cette revue fut dirigée exclusivement par l'Université de Nancy ; de 1905 à 1909, elle parut sous le titre d'Annales de l'Est et du Nord et fut l'œuvre commune des Universités de Nancy et de Lille. Depuis 1910, chacune de ces Universités a repris sa liberté d'action : celle de Nancy publie une nouvelle série des Annales de l'Est, celle de Lille publie la Revue du Nord.

« J'ai l'honneur de présenter ensuite à l'Académie, au nom de mon collègue M. Garet, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Nancy, le *Diarium Universitatis Mussipontanæ* (1572-1764), journal de l'Université de Pont-à-Mousson publié en 1911 sous les auspices et aux frais de l'Université de Nancy. C'est un registre tenu par le P. Jésuite recteur de l'Université, ou au moins sous sa direction. Ce document est du plus haut intérêt. On y rencontre, notés au jour le jour, par ordre chronologique, les événements qui intéressent la vie scolaire de l'Université et des Facultés, à l'exception des deux Facultés laïques de droit et de médecine. On le consultera avec fruit sur l'organisation générale de l'Université, les matières et la répartition de l'enseignement, la collation des grades, les attributions des diverses autorités universitaires, les conflits du Recteur avec le Droit et la Médecine. On y trouvera les noms et la mention de la promotion des professeurs, le *Curriculum vitæ* scolaire des étudiants fréquentant les Facultés de théologie et des arts, les noms des étudiants en droit et en médecine. Y sont aussi relatés les cérémonies universitaires, les incidents relatifs à l'histoire du pays, malheurs de la guerre de Trente Ans, visites des princes de la Maison de Lorraine, les conflits de préséance et tous les événements qui ont attiré l'attention du Recteur. Le texte a été publié avec soin par M. Garet, d'après un manuscrit unique qui lui appartient. Il serait heureusement complété par une introduction et des notes explicatives : puissent-elles former bientôt la matière d'un second volume ! »

SÉANCE DU 8 MARS

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS LEGER.

Il est donné lecture :

1° d'une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts demandant les noms des membres de l'Académie qui désireraient se rendre au Congrès international d'archéologie qui aura lieu à Rome du 9 au 16 octobre prochain ;

2° d'un décret, en date du 4 mars, approuvant l'élection de M. Ulysse Chevalier à la place d'académicien libre laissée vacante par la mort de M. Saglio ;

3° d'un télégramme de M. Ulysse Chevalier, retenu à Hyères par une indisposition, s'excusant de ne pouvoir assister à la séance, ainsi que d'une lettre qu'il adresse à l'Académie pour la remercier de l'honneur qu'elle lui a fait en le nommant membre libre ;

4° de la lettre suivante que le capitaine R. Weill adresse au Secrétaire perpétuel :

Camp de Tounah (Égypte), 23 février 1912.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Je suis heureux de pouvoir vous informer que la campagne de fouilles que je poursuis dans la région de Tounah a donné des résultats satisfaisants. Commencés au début du mois de janvier, les travaux ont eu pour objet la reconnaissance et l'exploration de diverses nécropoles d'époque grecque et d'époque pharaonique, où furent recueillis des objets en grand nombre, sarcophages, statuettes, vases, pierres inscrites, qui forment des séries archéologiques intéressantes et sont souvent remarquables par leurs caractères artistiques.

Particulièrement intéressante au point de vue historique est la rencontre de nombreux vestiges d'un temple d'Aménothès IV, dont la présence nous rappelle qu'en ce lieu de Tounah nous sommes à la limite nord du grand domaine de *Tell El-Amarna* que le « roi

hérétique » avait découpé dans le territoire des nomes environnants pour en faire l'apanage du Disque rayonnant, le dieu pour lequel il entendait détrôner le vieil Amon de Thèbes. On sait que l'innovation fut malheureuse. Après la mort du Pharaon révolutionnaire, son nom fut martelé, ses temples solaires détruits, et quant à celui de Tounah, décoré de beaux hiéroglyphes sculptés et peints, ses murs fournirent des matériaux aux tombeaux de la nécropole ramesside.

Parmi les objets les plus importants trouvés dans cette nécropole du Nouvel Empire, je mentionnerai particulièrement un grand sarcophage en granite noir de la bonne époque thébaine (vers 1500 av. J.-C.), à couvercle anthropoïde, décoré de figures et d'inscriptions sur toute la surface du couvercle et de la cuve. Il appartenait à une dame *Nashouiou*, « supérieure du harem de Thot d'Hermopolis », c'est-à-dire régente de la maison des courtisanes sacrées, épouses du dieu, dont l'administration faisait partie des services du grand sanctuaire. Ce sarcophage est une pièce très belle que j'espère réussir à transporter jusqu'en France, malgré son poids considérable et les difficultés résultant de sa position au fond d'une chambre étroite, au bas d'un puits profond de 7 mètres ; pour l'extraction et le transport, il faut des engins de levage puissants et du matériel de roulement spécialement organisé, mais des opérations analogues ont été effectuées souvent dans ce pays, et je ne pense pas y rencontrer d'obstacles de nature exceptionnelle.

M. Salomon Reinach a la parole pour une communication :

« J'ai l'honneur d'annoncer à l'Académie qu'au mois de décembre dernier M. Henri Viollet a relevé, à Bagdad, tous les détails d'une intéressante construction arabe du XIIIe siècle, ancienne école fondée par le khalife abasside Mustansir vers 1232 et servant actuellement de douane. Malgré l'extrême état de dégradation de l'édifice, M. Viollet a pu photographier ou dessiner les riches décorations qui subsistent en partie sous les plâtrages et dont le caractère essentiel est leur harmonie, leur liaison intime avec les grandes lignes de la construction. Le style rappelle, d'autre part, celui des portes sculptées en bois que l'on trouve en Égypte ; ces boiseries se divisent, comme les compositions en briques de Bagdad, en carrés, en polygones, en étoiles, en figures à côtés multiples. Le même art se manifeste dans toute la Mésopotamie depuis le début du XIIIe siècle; la couleur n'y joue aucun rôle, l'architecte n'ayant cherché d'effets décoratifs que dans les jeux de l'ombre et de la lumière. »

M. Pottier montre les aquarelles de quatre vases à fond blanc et à décor polychrome, appartenant au Musée du Bardo et au Musée Saint-Louis de Carthage à Tunis. Ces aquarelles ont été faites pour M. Pierre Paris, de la Faculté des lettres de Bordeaux, qui les communique à l'Académie avec une courte note décrivant les poteries et indiquant leur provenance. Elles ont été trouvées dans des tombeaux puniques de Carthage.

M. Pottier ajoute quelques observations sur cette catégorie encore peu nombreuse qui mériterait une étude spéciale. Les exemplaires en sont dispersés en Italie, en Grèce, en Asie Mineure, en Crimée, en Tunisie et même en Gaule. On a indiqué Canosa comme centre de fabrication ; mais il y a eu sans doute plus d'un atelier pour les faire. Ces vases sont comme une renaissance de l'ancienne et célèbre fabrication des lécythes attiques à fond blanc et à décor polychrome. Comme eux, ils s'inspirent de la technique à fresque contemporaine et contiennent en germe le décor que nous appelons pompéien, mais dont les origines remontent jusqu'au IVe siècle et qui s'est développé pendant toute la période hellénistique. Les maisons de Délos récemment découvertes et étudiées par l'École française d'Athènes offrent un système analogue de technique et d'ornementation. Par les fouilles d'Antinoé, en Égypte, on constate que cette céramique existait encore au IIe siècle ap. J.-C. Par conséquent on a continué à faire des vases peints beaucoup plus longtemps qu'on ne pensait.

MM. Perrot, Salomon Reinach et Clermont-Ganneau présentent à ce sujet quelques observations.

M. Psichari fait une communication intitulée : *Lamed et Lambda*.

MM. Théodore Reinach et Clermont-Ganneau ajoutent quelques observations.

LIVRES OFFERTS

M. Babelon offre un ouvrage intitulé : *Les médailles historiques du règne de Napoléon Empereur et roi*, publié par lui sous les auspices de la Société de Numismatique de New-York (Paris, 1912, in-folio).

M. le comte Durrieu offre le tirage à part, dédié à la mémoire de Léopold Delisle, d'un mémoire qu'il a publié dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* sous le titre suivant : *Un des plus importants livres d'Heures du roi Charles V : les Heures de Savoie, ou « Très belles grandes Heures » du roi* (Paris, 1911, in-8°).

M. Heuzey a la parole pourun hommage :

« J'ai reçu, pour l'Académie, une brochure qui donne des détails très intéressants sur des fouilles exécutées à *Langaza*, près de Salonique, dans un de ces tertres funéraires qui sont si nombreux en Macédoine. Un effondrement s'étant produit dans le tumulus, la Direction des Antiquités de Constantinople envoya un de ses fonctionnaires, M. Macridy, pour y pratiquer des tranchées régulières. Le monticule contenait en effet une chambre voûtée, avec vestibule, tout à fait du même type que les tombeaux que j'ai moi-même explorés jadis à Pydna et à Palatitza, avec mon très cher et très regretté ami, Daumet.

« La construction funéraire de Langaza présente cependant des variantes intéressantes à noter. La façade était décorée d'un fronton, soutenu par quatre demi-colonnes ioniques d'un style élégant. Les portes à doubles battants n'étaient pas toutes les deux en marbre. De la première, qui devait être en bois, il ne restait que la décoration et la monture, puissantes têtes de boulons et autres ornements en bronze doré. Les battants en marbre de la porte intérieure avaient, au contraire, leurs boulons sculptés dans la masse, mais revêtus aussi de dorure. Les autres pièces de bronze doré appliquées sur les deux portes, masques de Méduse, gueules de lions, tenant les anneaux mobiles pour tirer les battants, sont d'un travail remarquable. Je signalerai surtout un magnifique *épispastère*, formé de deux palmettes redoublées, montrant le parti original que les décorateurs grecs savaient tirer des motifs les plus rebattus.

« Le mécanisme des gonds et pivots qui faisaient tourner ces lourds vantaux a été retrouvé au complet, sauf la serrure. C'est le même

système, aussi ingénieux et aussi pratique, que celui que nous avons fait connaître dans notre Mission de Macédoine. Edem-bey, architecte du Musée de Constantinople, le fils de notre regretté correspondant Hamdy-bey, a illustré par des dessins et des coupes très bien étudiées tous ces détails architectoniques de la construction, pour la plus grande valeur de l'excellent travail de M. Macridy.

« Seulement, la chambre sépulcrale n'était pas meublée de beaux lits funèbres, pour y coucher les morts, comme à Pydna et à Palatitza. Le mode de sépulture était différent et ne consistait qu'en un grand sarcophage de forme très simple.

« Quant aux offrandes, on n'en a retrouvé que de faibles débris, la voûte ayant été défoncée et le tombeau pillé antérieurement, peut-être dès l'antiquité. Mais la porte de marbre et tous les bronzes recueillis sont maintenant au Musée de Constantinople, où ils confirment le caractère constant de ces riches tombeaux macédoniens. »

M. le marquis de Vogué fait hommage à l'Académie du dernier fascicule du *Catalogue de la collection De Clercq* rédigé par M. de Ridder (Paris, 1912, in-4°). Ce fascicule contient les *Tables* de tout le catalogue comprenant deux volumes, publiés du vivant de M. De Clercq sous la direction de M. Menant, et cinq volumes qui sont l'œuvre personnelle de M. de Ridder sous la haute direction de la Commission nommée par l'Académie. M. de Ridder a apporté à l'exécution de ce dernier travail le soin, la compétence, la précision qui distinguent tout l'ouvrage ; des tables nombreuses, distribuées sous des rubriques différentes, répondant aux besoins les plus variés, permettront l'utilisation la plus complète et la plus facile des documents accumulés dans l'ouvrage. Ainsi se trouve achevée, de la manière la plus satisfaisante, l'œuvre entreprise par l'Académie ; ainsi se trouvent accomplies les généreuses intentions du regretté M. De Clercq ; il a voulu que la belle collection formée par ses efforts éclairés et ses sacrifices profitât à la science : ce vœu est pleinement satisfait par l'excellent instrument de travail exécuté par M. de Ridder sous les auspices de l'Académie.

SÉANCE DU 15 MARS

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS LEGER.

M. Homolle, dans une lettre qu'il adresse au Secrétaire perpétuel, remercie ses confrères de l'honneur qu'ils lui ont fait en le désignant, par un vote unanime, au choix du Gouvernement pour le poste de directeur de l'École française d'Athènes.

Mme veuve Auguste Longnon, à qui l'Académie a attribué récemment le prix Estrade-Delcros, adresse au Président une lettre de remerciement.

M. Henri Cordier a reçu du Dr Legendre une lettre en date de Hong-Kong le 13 février. Le Dr Legendre confirme les détails de l'agression dont il a été l'objet ; il allait gagner le Tong-King et de là le Yun-nan, si la situation permettait d'y travailler.

M. Héron de Villefosse informe l'Académie que M. le chanoine Leynaud, curé de Sousse, grâce à une subvention de la Société française des fouilles archéologiques, est en mesure de reprendre l'exploration des grandes catacombes d'Hadrumète. De son côté, notre dévoué confrère, M. le duc de Loubat, avec la délicatesse qui le caractérise et la discrétion qu'il sait apporter dans ses libéralités, a fait parvenir à M. le chanoine Leynaud une généreuse contribution personnelle. La continuation de l'œuvre à laquelle M. Leynaud s'est consacré et dont l'Académie avait encouragé les débuts se trouve ainsi assurée à peu près pour une année.

Ce zélé fouilleur me prie d'annoncer à l'Académie qu'il vient de découvrir une plaque de marbre blanc, portant l'épitaphe d'un centurion de la IIe légion Parthique. Le tombeau de ce centurion a été ouvert le 2 mars dernier, en présence de six officiers de la garnison de Sousse qui avaient tenu à honneur de venir saluer « un ancien » ; il était creusé dans la paroi d'une galerie. On rencontra tout d'abord un petit mur en pierre ;

derrière le mur se trouvait une sorte d'auge creusée dans le tuf et profonde de 0m 30. Au fond de l'auge était déposé le corps du défunt, recouvert d'une couche de plâtre très blanc ; aucun objet n'avait été placé près du corps.

Le squelette bien conservé mesure 1m 72 de longueur ; la tête est petite, relativement allongée, le front très bas. Le tombeau fait suite à des loculi ordinaires. La galerie où il a été découvert est parallèle à une autre galerie où sept épitaphes sur plaques de marbre ont été déjà recueillies.

Le texte qui indiquait la place de cette sépulture est bien gravé ; il est ainsi conçu :

Q · PAPIO · Q · F · SATVRNINO ·
IVLIANO · CENTVRIONI ·
LEG · II · PART · VIX · ANN · LX ·
PAPIA · VICTORIA · SOROR ·
PIISSIMA · FRATRI · SVO ·
FECIT

On remarquera l'absence de la formule *Diis manibus sacrum*. Cette inscription ne peut être antérieure au règne de Septime Sévère auquel on doit la création des trois légions parthiques. Elle fournit donc une date importante à retenir pour l'histoire de ces catacombes.

On ne possède aucun témoignage sur un séjour des légions parthiques en Afrique. Aussi il paraît probable que ce Q. Papius Saturninus, mort à Hadrumète à l'âge de 60 ans, était venu finir ses jours dans sa patrie auprès de sa sœur, Papia Victoria, qui prit soin de sa sépulture. Il ne s'agit pas d'un cénotaphe puisque le corps du défunt a été retrouvé, mais d'une véritable sépulture. On a relevé à Lambèse les épitaphes de deux centurions de la IIIe légion Parthique, morts l'un à 70 ans, l'autre à 54 ans, dont la présence dans le cimetière de Lambèse ne peut s'expliquer que par des motifs analogues.

M. Babelon donne lecture du rapport suivant :

« La Commission du prix Duchalais (numismatique du

moyen âge) a décidé de partager le prix par parties égales entre M. Jules Sambon pour son ouvrage intitulé : *Repertorio generale delle monete coniate in Italia* (1 vol. in-4° avec planches), et M. Antoine Sabatier pour sa *Sigillographie historique des administrations fiscales, communautés ouvrières et institutions diverses. Plombs historiés de la Saône et de la Seine* (1 vol. gr. in-8° avec planches).

M. Prou fait le rapport suivant :

« La Commission du prix Bordin (moyen âge et Renaissance) décerne :

« 1° un prix de 1.500 francs à M. Ferdinand Chalandon pour son histoire de *Jean II Comnène et Manuel Comnène ;*

« 2° trois récompenses de 500 francs chacune : au Père Frédegaud Callaey, pour son livre intitulé : *L'idéalisme franciscain spirituel au XIVe siècle. Étude sur Ubertin de Casale ;* — à M. Jean Longnon, pour son édition de la *Chronique de Morée ;* — à Dom Antonio Staerk, pour son livre intitulé : *Les manuscrits latins du Ve au XIIIe siècle conservés à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg.* »

M. le comte Durrieu, pour rendre hommage à la mémoire d'un érudit disparu avant l'âge, M. Joseph Delaville Le Roulx, lauréat du grand prix Gobert en 1905, signale une série de précieux documents historiques dont M. Delaville Le Roulx avait réuni des copies, sans que la mort lui ait laissé le temps de pouvoir les publier.

Parmi ces documents se rencontrent : une correspondance en langue grecque échangée, vers la fin du xve siècle, entre le sultan et le grand-maître de l'Ordre des Hospitaliers, à cette époque installé à Rhodes ; une lettre en français écrite de Rome par le frère du sultan Bajazet, le fameux Djem ou « Zizim », alors que ce prince ottoman à l'existence romanesque se trouvait retenu au château Saint-Ange par le pape Alexandre VI Borgia ; enfin d'autres lettres relatives à l'expédition de Charles VIII en Italie, dans lesquelles il est nettement indiqué qu'en partant pour l'Italie ce roi de France se proposait en réalité d'aller délivrer la Grèce du joug des Turcs et conquérir Constantinople. Dans une de ces lettres datant de 1495, trait digne d'être

relevé pour une époque relativement aussi ancienne, est déjà formulée cette idée que, parmi les nations de l'Occident, ce sont spécialement les Français qui sont « les vrais imitateurs » de la civilisation et de la culture intellectuelle de l'Athènes antique.

M. le Dr Lalanne, de Bordeaux, présente à l'Académie trois bas-reliefs provenant de ses fouilles de Laussel (Dordogne). Dans ce gisement, des couches remontant aux plus anciens âges de pierre se sont accumulées durant de longs millénaires. C'est dans l'une d'elles, remontant au plus ancien âge du Renne (époque aurignacienne supérieure), que ces bas-reliefs ont été rencontrés. Ils figurent deux femmes et un homme. Le plus important de ces documents représente une femme de 46 centimètres de haut, sculptée en haut-relief avec des traces de peinture rouge qui indiquent qu'elle était entièrement peinte. La tête n'est malheureusement pas détaillée, mais le corps dénote de la part de l'artiste un très grand sentiment du réalisme des formes et une très grande habileté sculpturale. Cette femme est entièrement nue et figurée de face. Le bras droit relevé tient une corne de bison ornée d'entailles symétriques, sans doute destinée à boire ou à faire des libations. L'autre bras est replié légèrement, la main ramenée sur l'épigastre. Le modelé des seins et de la poitrine est harmonieux, ainsi que celui du ventre. Il dénote une femme bien développée et très grasse. La région des hanches et des cuisses présente un très grand développement charnu, sous forme de deux convexités bien distinctes rappelant complètement les caractères physiques de certaines races sud-africaines (Boschimans). Les jambes sont un peu courtes, quoique bien prises, mais légèrement cagneuses.

Cette figure est la plus complète, la plus belle et la plus grande de toutes les représentations humaines de la période quaternaire découvertes jusqu'à ce jour. Elle évoque d'ailleurs le souvenir des petites figurines d'ivoire ou de pierre, trop souvent fracturées, découvertes dans divers gisements du même âge.

La seconde sculpture féminine, malheureusement privée de ses membres inférieurs, se distingue de la première par la représentation des cheveux sous forme d'un quadrillé formé de lignes parallèles soutenues par un bandeau, et par un plus grand

développement des seins. Elle porte aussi des traces de peinture.

De même que la femme a été représentée par l'artiste quaternaire sous la perspective de la fécondité et de la maternité, l'homme que nous représente le troisième bas-relief a été figuré dans une posture qui évoque son rôle de pourvoyeur et de chasseur. Également nu, sauf une ceinture et une sorte de bandelette sur l'épaule, svelte et bien musclé comme il convient à celui qui doit poursuivre et atteindre le gibier prompt à s'enfuir, il paraît figuré dans l'acte de décocher une flèche. Les bras, malheureusement fracturés, semblent bien, l'un, le gauche, projeté en avant, soutenir l'arc, et le droit, ramené en arrière, tendre la corde. Le torse, soigneusement modelé, la taille élégante, les reins cambrés, tout cela indique chez le sculpteur un sentiment esthétique déjà très raffiné.

Cette découverte de nombreuses figurations humaines relativement très complètes à une époque très reculée jette un jour inattendu sur les problèmes relatifs à l'origine de l'art, nous oblige à reculer jusque dans un passé plus ancien encore ces premiers balbutiements. On est saisi de découvrir dans la psychologie d'un chasseur de renne et de mammouth un sentiment et une éducation esthétiques aussi développés et aussi proches des sentiments et de l'éducation des civilisations supérieures. Grâce à la fidélité évidente de ces représentations, on peut aussi se faire une idée plus exacte des populations qui ont vécu sur notre sol, qui y ont lutté pour l'existence, et nous ne sommes pas trop loin de la vérité en les supposant analogues aux peuplades également artistes qui peuplaient avant l'arrivée des grands nègres et des Européens les régions méridionales de l'Afrique (Boschimans).

M. Dieulafoy présente quelques observations.

MM. Salomon Reinach et Maurice Prou posent plusieurs questions à M. le Dr Lalanne.

M. Jean Psichari continue et achève sa communication intitulée : *Lamed et lambda*. Dans cette communication, M. Jean Psichari, en partant des formes actuelles du nom de cette lettre

en grec moderne, c'est-à-dire dans le grec le plus *populaire* de nos jours, a essayé de déterminer la véritable forme ancienne, laquelle, d'après lui, serait λάβδα, non point λάμβδα. Puis, cette forme acquise et bien établie, il tâche de remonter à la forme *phénicienne* primitive, qui serait *lamd*. Il exclut l'origine araméenne, et, s'engageant dans les récents débats soulevés au sujet des origines de l'alphabet grec lui-même, conclut énergiquement aux origines phéniciennes de l'alphabet grec, ce dont il voit la preuve dans la monographie minutieuse relative au λάβδα. Il montre, en cours de route, tous les secours que le grec ancien peut tirer ainsi de l'étude méthodique du grec moderne.

M. Édouard Cuq fait une seconde lecture de son mémoire sur le Sénatus-consulte de Délos de l'an 166 avant notre ère.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le fascicule 4 du tome IV des *Inscriptiones Graecae ad res romanas pertinentes* (Paris, 1912, in-8°).

M. Louis Havet, de la part de l'auteur, présente un opuscule intitulé : *Étude sur le choix des mots dans les discours de Cicéron*, par Louis Delaruelle, professeur adjoint à la Faculté des lettres de l'Université de Toulouse. Fascicule provisoire (Toulouse, 1911, viii-101-pages in-8°) :

« M. Delaruelle a entrepris d'étudier la langue de Cicéron à un point de vue intéressant et nouveau. Il étudie le vocabulaire oratoire de Cicéron non par comparaison avec celui d'un autre auteur, comme serait César ou Tacite, mais par comparaison avec Cicéron lui-même. Par quelques exemples parfois saisissants, il fait voir que le vocabulaire des discours ne coïncide pas exactement avec celui des traités philosophiques. *Itidem* par exemple est admis dans les traités, exclu dans les discours. *Angere* figure dans vingt-six exemples des traités, dans quatre exemples seulement des discours ; encore un des quatre, comme M. Delaruelle l'a reconnu avec beaucoup de sagacité, est-il apocryphe.

« Ces menus faits, qui semblent un peu décousus au premier abord, dépendent en réalité de certaines tendances générales qui caractérisent la langue propre de l'éloquence. Ils se laissent déjà, ils se laisseront de mieux en mieux classer d'une façon qui parle véritablement à l'esprit. Très sagement, M. Delaruelle se borne à nous entrouvrir quelques aperçus qui se dégagent de ses premières recherches, et qu'il se réserve de préciser et de coordonner à mesure que son œuvre avancera. »

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom du R. P. Delattre, un mémoire intitulé : *Marques céramiques grecques trouvées à Carthage, nouvelle série* (extr. de la *Revue tunisienne*, 1912).

Au nom de l'auteur, M. Henry Vignaud, président de la Société des Américanistes de Paris, M. Henri Cordier offre à l'Académie un travail intitulé : *Henry Harrisse, Étude biographique et morale*, dans lequel est étudiée la personnalité de l'auteur de la *Bibliotheca Americana Vetustissima* et sont énumérées les publications nombreuses de ce bibliographe et géographe, né à Paris, mais citoyen des États-Unis.

SÉANCE DU 22 MARS

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS LEGER.

A propos du procès-verbal, M. Jullian répond, ainsi qu'il suit, aux doutes qui ont pu se manifester sur les bas-reliefs de l'époque quaternaire présentés par M. Lalanne :

« Cette sculpture stéatopygique est conforme à tous les autres vestiges de l'art aurignacien.

« Elle n'a pu être faite que par des instruments de pierre : aucun objet de métal ne l'a touchée.

« L'identité de patine de la surface brute et de la surface taillée indique une très longue antiquité du travail. — Il y a trace, sur la surface, de concrétions stalagmitiques, postérieures à la sculpture.

« La sculpture a été trouvée *in situ*, c'est-à-dire là où elle a été travaillée, enfoncée dans un gisement aurignacien, c'est-à-dire contemporain de la date qu'on lui assigne. Elle est sans doute sculptée sur un roc éboulé, mais l'éboulement est antérieur au travail de la sculpture. Et il y a par-dessus tout le gisement 3 m 20 de couche stérile.

« La découverte a été faite, comme l'exploration, dans des conditions de probité et de publicité qui éloignent tout soupçon d'ordre personnel. »

Le P. Scheil a la parole pour une communication :

« J'ai l'honneur de communiquer à l'Académie une découverte supplémentaire que j'ai faite sur la tablette royale dont je l'ai entretenue récemment et dont l'importance est si considérable pour l'établissement des listes dynastiques du Sumer-Accad. On se rappelle que dans ce document il restait une lacune portant sur les 2e, 3e, 4e, 5e rois de la dynastie d'Agadê. Cette lacune avait été grossièrement comblée par un fragment de tablette mathématique qui n'avait aucun rapport avec les listes royales. J'ai pu revoir l'original avant son exode de France, et m'étant permis de soulever une pellicule de l'enduit qui avait servi à cette fausse restauration, j'ai lu distinctement les deux premiers signes du 5e roi d'Agadê : *Šar-g[a]*..... La restitution *Šargani šarri* s'impose comme étant le nom bien connu, par les fouilles de Telloh et Niffer, d'un roi d'Agadê.

« Dès lors, plus de confusion possible entre *Šarrukin*, premier roi de la dynastie, et *Šargani šarri*. Dès lors, les rois d'Agadê se doivent sérier ainsi, comme je l'ai proposé en 1908 (Mémoires, X, 4) : *Šarrukin*..., *Narâm Sin*, *Šargani šarri*, et non pas comme on l'a voulu sans raison suffisante : *Šarrukin*..., *Šargani šarri*, *Narâm Sin*. Dès lors, Narâm Sin peut donc bien être descendant direct de Šarrukin, comme le disaient les scribes babyloniens, — nullement de Šargani šarri qui a régné *après* lui. C'est gratuitement qu'on a attribué à ces scribes une confusion, sur ce point, entre deux noms à consonance légèrement semblable. »

M. Collignon communique une note de MM. Charles Picard et A.-J. Reinach, membres de l'École française d'Athènes, expo-

sant les résultats des fouilles qu'ils ont entreprises à Thasos en 1911. Ils ont porté leurs recherches sur des points différents. M. Charles Picard, secondé par M. Avezou, membre de l'École, s'est attaché à étudier une partie de l'enceinte hellénique et le temple voisin de l'Acropole.

Des fouilles très fructueuses lui ont permis d'abord de dégager complètement deux portes déjà signalées par ses devanciers et offrant cette particularité curieuse que les montants étaient décorés de bas-reliefs dont plusieurs ont été retrouvés. D'après les sujets de ces bas-reliefs, M. Picard les désigne sous le nom de *Porte de Zeus* et de *Porte d'Héraklès et de Dionysos*. Il a de plus découvert une autre porte percée obliquement dans le mur d'enceinte; c'est la *Porte oblique* ou du *Silène au Canthare*. Un des côtés était formé par un monolithe de marbre où est sculptée en relief une remarquable figure de Silène tenant un canthare, œuvre de style ionien du VIe siècle. Son rôle est celui qu'une inscription attribue à l'Héraklès et au Dionysos représentés sur les bas-reliefs de la porte voisine; il est le « gardien de la ville ». La découverte est d'autant plus précieuse que les portes de ville ornées de reliefs sont fort rares en Grèce.

Les recherches de M. Picard ont complètement renouvelé l'étude du temple de l'Acropole qui est aujourd'hui identifié. Il était consacré à Apollon Pythios. C'est un temple de style archaïque dépourvu de colonnade extérieure, offrant le type d'un *sécos* à trois divisions. Il est de très grandes dimensions et une étude attentive du monument soulèvera certainement d'intéressants problèmes d'architecture. Les fouilles ont mis au jour, de ce côté, des sculptures dignes d'attention, notamment un joli bas-relief ionien rappelant celui qu'a rapporté Miller et qui est conservé au Louvre. Enfin M. Picard a dégagé une porte triomphale romaine, érigée sous le règne de Caracalla, et que flanquaient des statues dont les bases ont été retrouvées.

M. A.-J. Reinach s'était proposé d'explorer le *téménos* d'Artémis Πωλώ dans le voisinage duquel ont été découvertes des statues dont l'une porte la signature de Philiskos de Rhodes. Si les fouilles n'ont pas donné de résultats décisifs, elles ont permis à M. A.-J. Reinach d'étudier de plus près la terrasse du *téménos* et la fontaine qui avait sans doute désigné cet empla-

cement pour un lieu de culte. Des sondages ont fait découvrir les vestiges d'un monastère byzantin [1].

M. Mayer Lambert fait une communication sur le genre dans les noms de nombre en sémitique [2].

COMMUNICATION

LE GENRE DANS LES NOMS DE NOMBRE EN SÉMITIQUE, PAR M. MAYER LAMBERT.

Parmi les particularités que présentent les noms de nombre en sémitique, il en est une très curieuse, à savoir que les nombres de *trois* à *dix* prennent la forme féminine quand ils se rapportent à des noms masculins et la forme masculine quand ils se rapportent à des noms féminins. En effet, en sémitique, les masculins singuliers présentent le radical simple, sans terminaison, tandis que les féminins singuliers prennent une terminaison *t*, *a*(*t*) ou *ay*. Or, les noms de nombre de trois à dix présentent, au masculin, la terminaison *t* ou *at* et sont dépourvus, au féminin, de toute terminaison. On dit : *šelôša* ou *šelôšèt banîm* « trois fils », et *šaloš banôt* « trois filles ». Les grammairiens se sont évertués à expliquer ce phénomène surprenant, et nous allons reproduire quelques-unes des explications qui en ont été données avant d'en proposer nous-même une nouvelle.

Des philologues de premier ordre, comme Gesenius [3] et

1. Voir un prochain cahier.
2. Voir ci-après.
3. Nous avons sous les yeux la onzième édition (1834), p. 181.

Fleischer [1], ont admis que les nombres ont pris une forme opposée à celle que possèdent les autres noms afin de ne pas se confondre avec ceux-ci. Ils auraient ainsi affirmé leur nature spéciale, et, pour ne pas être traités comme des noms ordinaires, ils en auraient pris le contre-pied. Il est à peine utile de chercher à réfuter cette théorie, et il suffit de remarquer que l'adjectif, le pronom et le verbe s'accordant avec le substantif, il n'y a pas de raison pour que les nombres soient plus indépendants.

D'autres linguistes, écartant cette vague psychologie des catégories grammaticales, ont supposé que l'une des deux formes du nombre avait existé seule à l'origine pour les deux genres et que l'autre a été créée plus tard pour des raisons qu'ils ont cherché à deviner ou à établir. Mais ils ne sont pas d'accord sur la question de savoir laquelle était la forme primitive, celle qui a une terminaison, ou celle qui n'en a pas. Les uns, parmi eux [2], ont pensé que la forme primitive devait être la forme dite masculine, celle qui n'a pas de terminaison ; mais, cette forme ayant été ensuite réservée aux féminins, il a fallu, par contraste, donner la forme féminine aux masculins. Mais on ne comprend pas pourquoi la forme primitive a été, à un moment donné, spécialisée pour les féminins, alors qu'elle avait la forme masculine, et il est difficile de croire qu'en vertu du contraste, et en dépit de l'analogie, les nombres masculins aient pris la terminaison caractéristique du féminin.

D'autres grammairiens [3] ont admis que la forme féminine, celle qui a une terminaison, était la plus ancienne, parce que le féminin marque l'abstraction et que le nombre est par lui-même un abstrait. Les nombres, après avoir été des substan-

1. *Kleine Schriften*, II, p. 46.

2. Voir, p. e., Stade, *Hebräische Grammatik*, 1879, § 361 *b*.

3. E. König, *Lehrgebäude der hebräischen Sprache*, II, 1895, p. 210-211. Voir aussi Gesenius-Kautzsch, *Hebräische Grammatik*, 28e édition, 909, p. 297.

tifs, ont été employés adjectivement. Il a fallu alors créer une forme pour chaque genre. La forme première avec terminaison est restée usitée pour le masculin, parce que c'est le genre *a potiori* ou parce que les hommes sont plutôt comptés que les femmes, et, par contraste, la forme servant aux noms féminins a été privée de terminaison et a pris une apparence masculine.

Cette solution du problème est plus étudiée que la précédente ; elle essaye de faire comprendre pourquoi le masculin a la forme féminine. Néanmoins elle prête le flanc à plus d'une critique. Tout d'abord il n'est pas exact que le féminin marque l'abstraction. Dans les langues sémitiques, il y a une grande quantité de noms abstraits qui sont du masculin. Par exemple, « grandeur », « beauté » se rendent en hébreu par les masculins *godèl*, *yefî*. Il n'est pas non plus démontré que les nombres aient été considérés par les anciens Sémites comme des abstraits, quand ils se rapportent à des objets concrets. Enfin il est difficile de croire que, lorsqu'on a distingué les deux genres, on a réservé au masculin la forme terminée par *t*, alors que les autres masculins n'ont pas de terminaison, et qu'on a donné aux féminins la forme masculine. La tendance à l'opposition des genres aurait eu là des conséquences vraiment extraordinaires.

M. Reckendorf[1] a cherché à résoudre le problème non plus au moyen d'un pur raisonnement, mais en prenant pour point de départ un fait, qui est le suivant : Le nombre dix, dans les nombres composés d'une unité et d'une dizaine, a la forme féminine pour les nombres féminins, ainsi en arabe *thalâtha 'aśrata*, en hébreu *śelośˈèsré* « treize ». M. Reckendorf suppose que les nombres simples avaient à l'origine, pour les deux genres, la forme sans terminaison, parce que c'étaient des concrets. Dans les nombres compo-

1. *Die syntactischen Verhältnisse des Arabischen*, II, p. 265 et suiv.

sés, il y a, selon lui, un rapport de génitif entre l'unité et la dizaine : treize, ou du moins le nombre sémitique qui le signifie, voudrait dire « trois de dix, trois qui appartient à la dizaine », de sorte que dans de tels nombres l'unité était concrète et la dizaine abstraite. Plus tard, cette relation entre l'unité et la dizaine a été méconnue et l'on a cru que treize voulait dire *trois* et *dix*. Or, une fois oublié le caractère abstrait de la dizaine dans le nombre composé, on a cru que ce nombre, à cause de sa terminaison féminine, ne pouvait convenir qu'au féminin, et en vertu du contraste l'on a créé pour le masculin des nombres composés une forme inverse, où l'unité a pris la terminaison féminine et où la dizaine l'a perdue. Puis on a reporté sur les nombres simples la distinction de genre qui existait dans les nombres composés, et c'est ainsi que les nombres trois à dix ont pris la terminaison féminine au masculin et sont restés sans terminaison au féminin.

Cette théorie est aussi compliquée que peu vraisemblable. Tout d'abord on comprend difficilement que dans « trois de dix », trois soit concret et dix abstrait, outre que cette interprétation de « treize » par « trois de dix » est passablement forcée. D'ailleurs, en hébreu et en araméen, on emploie le premier de ces mots à l'état absolu et non pas à l'état construit. Ensuite, pourquoi, dans le nombre composé, a-t-il fallu donner à l'unité une terminaison féminine pour le masculin, alors surtout que les deux nombres, unité et dizaine, étaient étroitement liés et que, par conséquent, c'est la forme du dernier seulement qu'il y aurait eu lieu de diversifier pour marquer la distinction du genre? On comprend que la terminaison du premier mot tombe devant le second comme cela est arrivé en effet en syriaque, mais non pas qu'on l'introduise là où elle n'existait pas, de manière à séparer ce qui était et devait être joint. La thèse du contraste prend chez M. Reckendorf une extension encore plus grande que chez ses prédécesseurs. Il n'est pas, enfin,

naturel que les nombres simples aient subi l'analogie des nombres composés, alors que ceux-ci, dans les temps primitifs, étaient certainement beaucoup moins employés que les nombres simples.

En dernier lieu, M. Barth, professeur à Berlin, rejetant toutes les explications antérieures, a tenté d'en trouver une autre, en faveur de laquelle il invoque plusieurs faits linguistiques [1]. Le principal de ces faits est qu'en éthiopien la terminaison des nombres masculins est *tu*. Or *tu* est en éthiopien une terminaison masculine qui, dans les pronoms, s'oppose au suffixe féminin *ti* (les nombres féminins de 3 à 10 en éthiopien ne présentent pas d'ailleurs la terminaison *ti*, mais sont, comme dans les autres langues sémitiques, sans terminaison). M. Barth suppose donc que le suffixe *tu* a été ajouté au nombre en sémitique, non pas pour marquer le genre masculin, car pour lui, comme pour M. Reckendorf, le nombre, à l'origine, servait pour les deux genres et n'avait pas de terminaison, mais pour indiquer la *détermination* ; *tu* aurait été à ce moment un article. Mais, comme *tu* était dans les pronoms un masculin, on a oublié que dans les nombres c'était un simple déterminatif, et le nombre terminé en *tu* est devenu par là même un masculin. Par suite, en vertu de la loi du contraste, la forme sans terminaison est devenue féminine. Dans toutes les langues sémitiques *tu* s'est abrégé en *t*, mais s'est maintenu en éthiopien. Le caractère déterminatif du suffixe *t* s'est conservé en arabe dans le nombre abstrait. P. e., dans la phrase *sittatu dif'u thalathata* « six est le double de trois », on emploie les nombres avec terminaison. De même, *ta* est resté employé en syriaque dans le nombre déterminé sans distinction de genres. De même encore en syropalestinien, où l'on peut employer aussi *ti* comme en judéo-galiléen. Pour ce qui

1. *Sprachwissenschaftliche Untersuchungen zum Semitischen*, II, 1911, p. 1-12.

concerne les nombres composés, on a réuni l'unité indéterminée (donc sans suffixe) avec la dizaine déterminée. Celle-ci étant au génitif (trois de dix) a reçu la terminaison *ta*. Ce suffixe a été pris pour la marque du féminin et, toujours grâce à la loi de contraste, le masculin a pris les formes inverses : l'unité a reçu la terminaison et la dizaine l'a perdue.

Cette thèse ne le cède pas en complication à celle de M. Reckendorf et n'a pas beaucoup plus de vraisemblance. M. Reckendorf lui-même[1] y a fait des objections dont voici les principales. La supposition que *tu* aurait servi comme article déterminatif ne s'appuie sur rien. Nulle part dans les langues sémitiques on ne voit cette particule démonstrative jouer un tel rôle. De plus, en éthiopien, il est vraisemblable que la terminaison *tu* qui se trouve dans les nombres trois à dix est fondée sur l'analogie des deux premiers nombres, dans lesquels le suffixe masculin *tu* est opposé au suffixe féminin *ti*, et ces deux nombres ont reçu leurs terminaisons par analogie avec les pronoms. Mais on ne doit pas supposer que le suffixe *tu* ait existé dans toutes les langues sémitiques, alors que celles-ci n'en ont pas conservé trace.

Nous ajouterons que, en ce qui concerne les nombres composés, M. Barth admet que l'unité était indéterminée et la dizaine déterminée. Or, dans les langues sémitiques, le nom construit est déterminé si son complément (le nom au génitif) est déterminé. Donc, le premier nombre aurait dû, lui aussi, avoir la terminaison *tu*.

D'autre part, si M. Barth, comme M. Reckendorf, a admis que treize, en sémitique, voulait dire à l'origine « trois de dix », c'est qu'il a cru que la terminaison *ta*, que la dizaine présente en arabe, devait être le génitif. Mais ce

1. Voir *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*, LXV (1911), p. 550-557.

peut être tout aussi bien l'accusatif, et ce cas paraît avoir été employé ici comme il l'est dans certains pronoms, tels que le démonstratif arabe *dha*, hébreu *zè*, à l'exclusion des autres cas. En effet, les nombres, comme l'a remarqué M. Reckendorf[1], ont un caractère pronominal, et ce sont surtout les nombres composés qui ont ce caractère, tandis que les nombres simples ont conservé dans leur flexion leur nature primitive de noms communs, comme on le verra plus loin.

Enfin il paraît étrange que les dialectes araméens modernes, sur lesquels M. Barth s'appuie, aient conservé le sens déterminatif primordial des suffixes *tu*, *ta*, *ti*, alors que, d'après le système de M. Barth, les langues sémitiques les plus anciennes avaient déjà pris ces suffixes pour la marque du genre. Il est donc plus naturel de penser que l'emploi de ces suffixes dans le nombre à l'état déterminé, sans distinction de genre, est un phénomène relativement récent. La raison de ce phénomène nous paraît être qu'on a voulu distinguer ce que j'appellerai les nombres normaux des nombres accidentels. En français, comme dans bien d'autres langues, on emploie quelquefois les substantifs spéciaux tels que trio, quatuor, dizaine, douzaine pour les nombres normaux, opposés à trois, quatre, dix, douze, qui sont des nombres accidentels. En hébreu, cette distinction paraît être exprimée par l'emploi de l'état absolu et de l'état construit. Par exemple, dans la phrase : « Pendant six jours tu travailleras »[2], six est en hébreu à l'état construit, parce que la semaine comprend six jours ouvrables ; c'est donc un nombre normal. Mais dans la phrase : « J'ai enfanté six fils »[3], le nombre est à l'état absolu, parce qu'il est accidentel. Dans quelques dialectes araméens, on a pu

1. Voir *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*, LXV 1911, p. 554.
2. Exode, xx, 9.
3. Genèse, xxx, 20.

se servir, pour faire la même distinction, du suffixe *ta* ou *ti*, qu'on a employé pour les nombres normaux, en supprimant la distinction de genre. Et il est naturel qu'on ne trouve ce suffixe qu'en cas de détermination, parce que c'est surtout alors que le nombre est un nombre normal, p. e. lorsqu'on dit : « les douze apôtres ». En hébreu également, c'est surtout lorsque le substantif est déterminé que l'on emploie l'état construit. Donc l'emploi des suffixes avec les nombres à l'état déterminé est vraisemblablement un fait secondaire, qui ne peut être invoqué pour le proto-sémitique, et le système de M. Barth n'est pas plus solidement établi que les précédents.

Tous ces systèmes ont, selon nous, le défaut qu'ils visent à expliquer l'anomalie du nombre par le nombre lui-même, isolé des autres noms. Les grammairiens mentionnés ci-dessus ne se sont pas demandé si l'anomalie qu'ils cherchaient à expliquer ne se retrouvait pas ailleurs que dans les nombres. Or, le fait que le masculin a une terminaison *t* et que le féminin n'a pas de terminaison n'est pas particulier aux nombres. En arabe, la plupart des noms féminins perdent leur terminaison féminine au pluriel, p e. *firḳat*, pluriel *firaḳ*. Les noms appelés « noms d'unité » ont une terminaison que n'ont pas les noms collectifs correspondants : *šadjar* « arbres » est le collectif de *šadjarat*. Inversement, les noms masculins arabes, quand ils désignent des hommes, prennent généralement une terminaison féminine *at* ou *â*, p. e. *katabat*, pluriel de *kâtib* « écrivain », *asrâ*, pluriel de *asîr* « prisonnier ». Il en est de même en éthiopien et en himyarite. En hébreu, beaucoup de substantifs masculins ont au pluriel la terminaison féminine, p. e. *abôt*, « pères ».

Or, que sont les nombres trois à dix dans les langues sémitiques ? Ce sont évidemment des collectifs, car le moindre désigne trois êtres. S'il en est ainsi, il est tout naturel que les nombres ne suivent pas la règle des singu-

liers, mais celle des pluriels. Ce sont donc les masculins qui prennent la terminaison *t*, et les féminins qui ne la prennent pas. C'est l'inverse qui serait illogique et contraire aux règles de la grammaire.

Il est à noter que l'on retrouve ailleurs l'emploi d'un suffixe féminin singulier servant au masculin pluriel. Le suffixe de la 2e personne féminin singulier du futur *îna* est aussi le suffixe du cas oblique des noms masculins. D'autre part, le féminin pluriel dans les verbes se forme du masculin singulier et non pas du féminin singulier, p. e. *yaqtulna* de *yaqtul* et non pas de *taqtul*.

Nous avions exposé cette thèse depuis de longues années devant nos élèves et nous l'avions insérée dans notre grammaire hébraïque, encore inédite, lorsque nous avons pris connaissance des considérations que M. Meinhof [1] a émises récemment à propos d'un ouvrage sur les langues africaines [2], et qui se rapprochent beaucoup de notre thèse. En *ful*, le pluriel des noms désignant des personnes prend le même préfixe que le singulier des noms de choses et réciproquement. Pour expliquer ce fait, M. Meinhof admet qu'un groupe d'hommes n'est plus considéré comme une *personne*, mais comme une *chose* : le soldat p. e. devient une armée. Inversement, un groupe de *choses* est traité comme une *personne*. M. Meinhof appelle ce phénomène « polarité » ; on pourrait le nommer « croisement ». Or, selon ce linguiste, la distinction de *personne* et de *chose*, qui existe dans la langue *ful*, correspond à la distinction du masculin et du féminin dans les langues chamitiques et sémitiques, et il retrouve dans ces deux groupes de langues des faits qui corroborent sa théorie de la « polarité ». En somali, tout collectif formé d'un nom masculin devient un féminin et réciproquement. En hébreu et en arabe, le

1. *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*, LXV (1911), p. 201, 205, 207, 208.

2. Westermann, *Handbuch der Ful Sprache* (Berlin, 1909).

substantif masculin est accompagné d'un nombre au féminin, le substantif féminin d'un nombre au masculin. Le plus masculin des masculins, le mot « père » a la terminaison féminine au pluriel, et le plus féminin des féminins, le mot « femme » a la terminaison masculine. En arabe, le pluriel brisé même des masculins est du genre féminin. De même en nama, le féminin a aussi la fonction d'un pluriel collectif pour le masculin.

Il y aurait quelques réserves à émettre sur les faits invoqués par M. Meinhof, mais nous ne voulons pas nous y arrêter. Sur la question qui nous intéresse, celle du genre des nombres, M. Meinhof s'exprime d'une manière peu claire. Il veut dire, croyons-nous, qu'un nom masculin pluriel est traité comme un féminin, et que, de même, un féminin pluriel est accompagné d'un nombre au masculin. C'est là que M. Meinhof voit un phénomène de polarité. Pour nous, nous envisageons cette question d'une autre façon ; car, même si les nombres sont isolés, ils auront la forme féminine quand ils se rapportent à des noms masculins et réciproquement. C'est le nombre lui-même qui est un collectif et par conséquent doit être traité pour ce qui concerne le genre à l'inverse du singulier. C'est dans la forme du nombre lui-même que nous trouvons le phénomène du croisement.

Est-il exact que les langues primitives aient considéré réellement le masculin pluriel comme un féminin et le féminin pluriel comme un masculin ? C'est possible. Et il est possible aussi que la distinction des genres masculin et féminin dérive d'une distinction plus ancienne de personne et de chose, comme le croit M. Meinhof. Nous-même avons souvent pensé que les distinctions de genre, de nombre, de cas, de mode se ramènent à une distinction primordiale d'indépendance et de dépendance. Le masculin, le singulier, le nominatif, l'indicatif se rattacheraient à l'*indépendant*, le féminin, le pluriel, le subjonctif et le

conditionnel, l'accusatif et le génitif au *dépendant*. Mais ce sont des hypothèses de grammaire préhistorique dans lesquelles nous ne voulons pas entrer ici. En restant dans le domaine des faits grammaticaux que présentent les langues sémitiques dans la période littéraire, nous constatons que le pluriel masculin présente souvent les mêmes formes que le féminin singulier, et le féminin pluriel les mêmes formes que le masculin singulier. Nous voyons un cas particulier de ce phénomène dans les nombres, qui présentent une forme de genre opposée à celle des noms singuliers, parce que ce sont des collectifs.

M. Meinhof est arrivé d'une manière tout à fait indépendante à des conclusions qui s'accordent avec notre thèse, et cet accord nous porte à croire que cette thèse est juste. Une des énigmes de la grammaire sémitique se résout ainsi avec une simplicité qui peut, elle aussi, servir d'argument en faveur de la solution que nous avons proposée.

Il reste à dire un mot au sujet des nombres composés. D'où vient que dans ceux-ci la dizaine a la terminaison féminine pour les féminins et n'a pas de terminaison dans les masculins, tandis que la dizaine simple, comme les autres unités, présente les formes inverses ? Il n'y a pas là de contradiction, car on ne peut comparer les nombres composés aux nombres simples. Ceux-ci sont d'anciens noms communs, signifiant chaîne, accouplement, cercle, etc., et qui dans la suite ont pris une acception numérale précise : trois, quatre, cinq, etc. Ils n'ont pas perdu leur caractère de noms, tandis que les nombres composés signifiant onze, douze, n'ont jamais eu le caractère de substantifs, et c'est ce qui explique les particularités qui les distinguent, à savoir qu'ils ne se mettent pas à l'état construit et qu'en arabe ils sont, à part le duel *ithuâni*[1], indéclinables. On ne les

1. Le duel des pronoms indéclinables est déclinable : p. e. *hadhà*, duel nominatif, *hadhâni*, génitif-accusatif *hadhayni* ; *alladhi*, duel n. *alladhâni*, g. a. *alladhayni*.

traite plus comme des noms collectifs, mais comme des mots spéciaux, qu'on peut assimiler à des pronoms. Il n'est donc pas étonnant que la dizaine ait alors au masculin la forme masculine et au féminin la forme féminine. D'autre part, on doit remarquer que déjà dans le nombre simple, il y avait une différence de radical entre le masculin et le féminin pour le nombre dix. Le radical du masculin est *'ašar*, avec deux voyelles, celui du féminin est *'asr* avec une seule voyelle. Cette différence subsiste dans le nombre composé. De la sorte, alors même que la terminaison change, le genre reste marqué par un indice interne de la forme rappelant le phénomène du pluriel brisé. La différence externe n'a donc pas la même importance pour le nombre dix que pour les autres, et l'ón pouvait sans inconvénient y intervertir le rôle de la terminaison, suivant que le nombre était simple ou composé.

On nous permettra de conclure cette étude d'un point particulier de la linguistique en observant que les notions grammaticales ne doivent pas être envisagées pour les temps anciens avec la rigidité que nous sommes habitués à leur reconnaître. Les idées de genre, de nombre, etc. ont dû être assez fluides dans l'antiquité. Par suite, les formes qui expriment ces idées sont elles-mêmes d'un emploi plus élastique que dans les langues modernes. En tenant compte de ce fait, on arrive plus facilement à résoudre les contradictions apparentes que l'on rencontre dans les phénomènes grammaticaux.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre au nom de son confrère, M. Maxime Collignon, et au nom des éditeurs, le fascicule 7 de la grande publication intitulée : *Le Parthénon.*

Le Secrétaire perpétuel dépose en outre sur le bureau le 1er fascicule du tome XIXe des *Monuments et Mémoires* publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres sur les revenus de la fondation Eugène Piot (Paris, 1911, in-4°, n° 35 de la collection).

M. Bouché-Leclercq a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de notre correspondant, M. Franz Cumont, un volume intitulé : *Astrology and Religion among the Greeks and Romans* (New-York, 1911, xxvii-208 pp. in-8°).

« C'est l'édition anglaise de six lectures ou conférences qu'il a faites aux États-Unis, d'octobre à décembre 1911, sur invitation de l' « American Committee for Lectures on the History of Religions ». Ce que M. Cumont étudie dans ces conférences, c'est l'action exercée par l'astrologie orientale sur les croyances et les cultes du monde gréco-romain. Sur un pareil sujet, il est peut-être plus facile d'écrire de gros livres que d'amener à l'état d'exposé à la fois concis et limpide, abordable à tous les esprits cultivés, un pareil enchevêtrement d'idées complexes, de sentiments et de logique, de piété et de fatalisme ; de démêler et de suivre sans le rompre le fil ténu qui assemble et harmonise toutes ces données contradictoires. Nul n'était mieux préparé à cette tâche de vulgarisation scientifique que M. Cumont, et l'on peut dire qu'il s'en est acquitté avec une véritable maîtrise.

« Le principe générateur de l'astrologie est la *foi* en la divinité des astres et leur action sur l'homme : une foi qui cherche à se démontrer comme une science exacte. Auprès de ces dieux éclatants de lumière, de ces astres intelligents, éternels, « catholiques », c'est-à-dire régissant l'univers entier, les dieux anthropomorphes de la Grèce paraissent bien mesquins, à une époque surtout où ils sont relégués hors du monde par l'épicurisme et disqualifiés par l'évhémérisme. Les doctrines orientales pénètrent dans les écoles philosophiques et s'associent intimement au panthéisme stoïcien, qui leur sert de véhicule. Les religions font une place de plus en plus large aux divinités sidérales, groupées hiérarchiquement autour du Soleil, centre du monde visible, peu à peu subordonné lui-même à un Être suprême, un Dieu intelligible (νοητός). Ainsi, transformant l'admiration en piété, s'imposant même au vulgaire par le renom de sa prescience divinatoire, la théologie astrale propage une conception nouvelle de la solidarité et de l'harmonie dans le Cosmos. La destinée de l'homme — du microcosme — s'en trouve anoblie : l'étincelle qui l'anime, descendue des astres, doit y remonter, et

d'autant plus haut qu'elle se sera, par la pratique de la vertu, plus complètement dégagée de la matière. Plus d'enfer souterrain ni de proscription éternelle : les âmes encore alourdies, ballottées dans l'atmosphère sublunaire, s'y purifieront par la souffrance jusqu'à ce qu'elles acquièrent la légèreté spécifique qui leur permettra d'atteindre le séjour ou les séjours de la félicité, félicité toute spirituelle et contemplative pour les âmes d'élite. Sous l'influence des spéculations astrologiques, la pensée antique allait pour ainsi dire au devant du christianisme et en préparait l'avènement.

« Mais cette eschatologie, qui suppose l'homme capable de vertu et de vice, est en contradiction avec le fatalisme astrologique. Sans doute, en tant que science « mathématique », l'astrologie est rigoureusement déterministe ; mais sa théologie n'est pas plus fataliste que les philosophies et religions qui placent dans la pensée divine le plan éternellement préconçu et infailliblement réalisé de la Destinée. Toutes ont fait de la résignation une vertu, — la vertu par excellence dans l'Islam ; — aucune n'a poussé la logique jusqu'à renoncer à agir par la prière sur des volontés dites immuables. Le fatalisme absolu aboutirait à la négation de la liberté divine aussi bien que de la liberté humaine. La religion astrologique se prêtait même mieux que le pur monothéisme aux accommodements. Ses dieux, êtres raisonnables et sensibles, peuvent non pas dérégler leur marche, mais modifier leur action sur l'homme. Un des chapitres les plus neufs dans le livre de M. Cumont est celui où il nous montre le « mysticisme astral » apportant de l'Orient le remède au fatalisme : des recettes nouvelles pour entrer en relations avec les dieux, des incantations magiques et des cérémonies mystérieuses, enfin des moyens plus forts, proportionnés à une tâche plus ardue et plus lointaine, à laquelle les anciens rites ne suffisaient plus.

« M. Franz Cumont nous fait espérer (p. v) la publication d'un ouvrage dont cette brillante esquisse n'est que le cadre ou la préface. Souhaitons-la prochaine, et, en attendant, remercions le savant auteur de ce qu'il nous donne aujourd'hui ».

M. Collignon offre à l'Académie l'ouvrage suivant : *Fouilles de Delphes*, tome III, *Épigraphie*, deuxième fascicule (*suite*), par M. G. Colin, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Caen (Paris, Fontemoing, 1911) :

« J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, au nom de la Commission de publication des fouilles de Delphes, un nouveau fascicule épigraphique dont l'auteur est M. G. Colin. Il suit d'assez près celui qu'a donné, à la fin de l'année dernière, M. Émile Bourguet, témoi-

gnant ainsi de l'activité avec laquelle se poursuit la publication des inscriptions de Delphes. M. Colin a déjà consacré deux fascicules, publiés en 1909 et en 1911, aux textes épigraphiques relevés sur le Trésor des Athéniens. Il complète aujourd'hui son travail. Aux textes provenant du monument proprement dit, il a ajouté ceux qui sont gravés sur des cippes dont il a reconnu la place, et qui s'alignaient, reliés par un couronnement, sur la terrasse du Trésor. Ce sont des actes d'affranchissement et des décrets de proxénie. Parmi les inscriptions du Trésor, il y a lieu de mentionner un procès-verbal de bornage entre Delphes et deux villes voisines, Ambryssos et Phlygonion, dont M. Colin a dû, par des recherches topographiques, identifier l'emplacement, et un décret amphyctionique donnant cours forcé aux tétradrachmes attiques, document dont M. Th. Reinach a fait ressortir l'importance dans sa récente étude sur l'*Anarchie monétaire*. M. Th. Reinach a bien voulu se charger de commenter deux inscriptions célèbres, les deux hymnes à Apollon, dont on sait qu'il a restitué la transcription en notes musicales, alors que notre regretté confrère M. Henri Weil en reconstituait le texte poétique. La Commission le remercie d'avoir prêté à M. Colin son obligeant concours pour la publication définitive de ces textes, dont il a été le premier à montrer tout ce qu'ils ajoutent à notre connaissance de l'art musical des Grecs. En faisant hommage de ce travail à l'Académie, je tiens à rappeler que depuis l'année 1909 il n'a pas paru moins de six fascicules, dont cinq sont relatifs à l'épigraphie. Deux autres sont déjà en préparation. C'est assez dire que MM. Bourguet et Colin font preuve du zèle le plus louable, et qu'il est permis d'espérer que la publication épigraphique sera promptement menée à bonne fin. »

SÉANCE DU 29 MARS

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS LEGER.

LE PRÉSIDENT prononce l'allocution suivante :

Mes chers Confrères,

Lorsque nous nous sommes séparés vendredi dernier, nul d'entre nous n'aurait pu prévoir le deuil qui devait nous frapper si brusque-

ment. Notre excellent confrère, M. Philippe Berger, n'avait point assisté à la séance ; mais nous ne savions même pas qu'il fût souffrant et nous supposions qu'il avait été retenu au Sénat par son devoir de parlementaire. Atteint d'une très légère indisposition, il avait dû garder la chambre et rien ne donnait lieu de craindre une issue fatale. Dimanche matin, il n'était plus. La mort avait fondu soudain sur lui et mis fin en quelques instants à cette belle vie. Il a été enlevé en pleine vigueur, et le coup qui frappe une famille déjà si souvent éprouvée nous est d'autant plus douloureux qu'il atteint au cœur un de nos confrères, M. Élie Berger. Je lui adresse, j'envoie à tous les siens l'expression de nos condoléances les plus affectueuses, et mon émotion est d'autant plus profonde que je perds en Philippe Berger un compagnon de ma jeunesse, un ami de quarante ans.

Vous savez combien il était attaché à notre Compagnie, combien il y était aimé. Avant de faire partie de l'Académie, il lui avait déjà rendu de signalés services, comme bibliothécaire de l'Institut et comme auxiliaire de la Commission du *Corpus* des Inscriptions sémitiques. Successeur de Renan à l'Académie et au Collège de France, il avait justifié ce double honneur par la probité de son érudition, par son infatigable ardeur au travail. Dans ces dernières années, la politique l'avait disputé à la science, mais il nous donnait tous les loisirs qu'elle lui laissait, et nous lui en étions reconnaissants. Vous vous rappelez avec quel empressement, je dirais avec quelle allégresse il se hâtait de nous apporter les trouvailles les plus récentes de l'archéologie et de la philologie sémitiques. Il ne comptait parmi nous que des amis.

Il repose aujourd'hui dans sa chère Alsace. Nous ne le reverrons plus, mais son nom reviendra bien souvent dans nos entretiens, et bien longtemps encore nos yeux le chercheront à cette place qu'il a occupée pendant tant d'années. Nous n'entendrons plus cette parole ardente, mais longtemps encore elle résonnera dans notre souvenir.

Les funérailles ayant été célébrées mercredi dernier, les traditions de l'Académie ne nous permettent pas de lever la séance. La meilleure manière d'honorer la mémoire de notre laborieux confrère, c'est d'imiter son exemple. Remettons-nous au travail.

La Société Orientale Américaine annonce, dans une circulaire, qu'elle tiendra sa 124e Assemblée annuelle les 9, 10 et 11 avril à la Columbia University de New-York.

M. Pierre Paris, correspondant, adresse à l'Académie un exemplaire de son rapport sur les travaux des membres de l'École française d'Espagne en 1910-1911.

M. Chavannes, au nom de la Commission du Prix ordinaire et de la Commission du Prix Stanislas Julien, donne lecture des rapports suivants :

1° prix ordinaire (2000 fr.)

« Le sujet proposé au concours était une étude sur le Turkestan Oriental. Les membres de la Commission, après avoir pris connaissance du seul mémoire qui avait été déposé, l'ont jugé à l'unanimité insuffisant. Ils ont décidé de ne pas décerner le prix et d'accorder une récompense de 1500 francs à M. Gauthiot pour ses travaux sur le dialecte iranien connu sous le nom de langue soghdienne. »

2° prix stanislas julien (1500 fr.).

« La Commission a décerné un prix de 1000 francs à M. Savina pour son *Dictionnaire Tay-Annamite-français*, et deux récompenses de 500 francs chacune, l'une à M. Doré pour ses *Recherches sur les superstitions en Chine*, l'autre à M. Raphaël Petrucci pour sa *Philosophie de la nature dans l'art d'Extrême-Orient.* »

M. Auguste Audollent, professeur à l'Université de Clermont-Ferrand, fait la communication suivante :

« Le village des Martres-de-Veyre, situé à 14 kilomètres au Sud de Clermont-Ferrand, sur la rive gauche de l'Allier, est bien connu des archéologues. On a fait à plusieurs reprises sur son territoire des découvertes qui intéressent les époques les plus diverses, depuis les temps paléolithiques jusqu'au IIIe ou IVe siècle de l'ère chrétienne. C'était un centre de fabrication céramique assez important ; de nombreuses poteries y ont été exhumées à côté des fours où on les cuisait. La plupart de ces trouvailles ont eu lieu au Sud du bourg, au territoire du *Lau* (ou *Lod*). La plus remarquable est celle d'un groupe de sépultures dégagées dans deux champs tout voisins, en 1851 et en 1893. Une partie seulement de leur mobilier a pu être transportée au Musée de Clermont. L'étude de ces pièces, complétée par quelques renseignements contemporains des fouilles, nous révèle le caractère très particulier de ces tombes.

« Elles sont au nombre de six, une à incinération, cinq à inhumation, profondément enfouies dans le sol et consistant en une caisse de bois, qui renfermait, outre les cendres ou le corps, toute une série d'objets. Un seul des défunts gisait à même la terre. La conservation de l'ensemble est si complète que ces morts sont apparus, sinon tels qu'on les avait déposés là, du moins assez peu altérés pour qu'on pût encore presque distinguer leurs traits, avant que l'air en pénétrant ne les eût fait tomber en poussière. On reconnut un homme pourvu d'une longue barbe, trois femmes de vingt à quarante ans aux cheveux nattés, et une toute jeune enfant entourée de ses jouets. Ils reposaient sur des étoffes, les unes fines, les autres épaisses et grossières, entièrement vêtus, chaussures aux pieds, munis d'ailleurs de la nourriture qui pouvait leur être nécessaire pour la vie d'outre-tombe et des objets qui leur étaient familiers dans celle dont ils sortaient.

« Ces six tombes ont fourni en quantité presque égale des matières minérales, des matières végétales et des matières animales. Leur contenu se répartit donc naturellement en trois catégories.

« Dans la première, il faut ranger d'abord les terres cuites; ce qu'on en a recueilli ne représente qu'une faible partie de celles qui les garnissaient : vases à panse de terre fine blanche sans couverte ou de terre noirâtre, écuelles grises, blanches ou noires, assiettes de terre noire et un joli bol rouge clair. Le verre est représenté surtout par une gracieuse carafe bleu pâle et deux minuscules bouteilles, l'une bleue, l'autre jaune, restes probables d'un « ménage de poupée ». Notons la rareté des pièces métalliques; un grand anneau de meuble, un bracelet, une clochette, sont les seules à signaler.

« Les matières végétales abondent. Un unique fragment subsiste des cercueils, chêne ou châtaignier, d'un travail rudimentaire. Cinq petites boîtes à couvercle, de forme tantôt ovoïde, tantôt cylindrique, témoignent d'une réelle habileté de main chez l'ouvrier qui les tourna. Un peigne d'un bois fin, analogue au buis, une quenouille garnie encore de sa touffe de laine blanche, rentrent dans cette même catégorie du bois ouvré. Deux corbeilles d'osier rondes représentent le travail du vannier, l'une très

endommagée, l'autre à peu près intacte, spécimen rare d'une industrie qui devait être florissante dans la Gaule romaine.

« Beaucoup des récipients que j'ai énumérés contenaient en abondance des produits végétaux comestibles, graines de coriandre dont les fruits s'employaient jadis comme condiment, pommes, noix, grappes de raisin, et surtout noisettes d'une fraîcheur surprenante. Une petite masse noire a souvent intrigué ceux qui l'ont examinée : il s'agit d'une sorte de confiture ou de compote, faite avec des fruits écrasés, et qui s'est moulée en forme de tartelette dans le vase de terre grossière où elle a été cuite.

« Parmi les matières animales, il y a lieu de mettre à part les restes des défunts, qui ne comprennent aujourd'hui qu'un cubitus mutilé et trois chevelures, deux blondes et une châtain foncé, encore très souples et brillantes. Viennent ensuite les vêtements : en première ligne, quatre paires de chaussures, dont deux entièrement de cuir fort, à semelle garnie de clous pointus, la troisième de cuir plus souple avec une épaisse semelle de liège, une dernière formée d'un simple patin de bois intérieurement fourré de laine et retenant le pied par des courroies placées de biais ; puis les étoffes, les unes d'un usage évident, les autres sans destination bien certaine ; au premier groupe appartiennent une ample tunique de nuance marron foncé, d'une seule pièce sauf les manches, une longue ceinture en forme d'étroite écharpe terminée par des franges, des bas de laine brune feutrée qui montaient jusqu'à la cuisse, des chaussons également feutrés qui rappellent la peau de daim, enfin une dizaine d'échantillons plus ou moins détériorés, mais qui fournissent tous d'utiles indications sur la technique du tissage à l'époque romaine. On y constate l'emploi exclusif de la laine et son choix judicieux suivant l'usage auquel le tissu était réservé, la structure relativement perfectionnée du fil, la teinture avant le travail du métier, l'introduction du peigne dans les montages. On en peut déduire sans hésiter que la fabrication des tissus était très avancée en Gaule à l'époque qui nous occupe, c'est-à-dire, selon toute vraisemblance, au commencement du IIe siècle de l'ère chrétienne.

« Pour obtenir cette date approximative, nous avons une donnée assez précise : c'est la présence dans la main des défunts

ou tout près d'eux, au même niveau archéologique, de monnaies appartenant au Ier siècle ou à la première moitié du IIe. La forme des vases est plutôt favorable à cette conclusion. Quant au reste, on n'y découvre pas de caractères assez précis pour en tirer argument en faveur de l'hypothèse ou contre elle. Ni les vêtements, ni la disposition en nattes des chevelures ne révèlent la mode d'un temps déterminé. Et quand même ils l'indiqueraient, on sent assez combien il serait téméraire d'invoquer à propos d'un modeste village arverne une preuve valable tout au plus pour les élégantes des villes.

« Car nous avons à faire ici à des personnes de condition ordinaire. Leur famille les a pourvues abondamment de ce qu'elle croyait utile dans un tombeau; elle n'a pu leur donner, comme gage de son affection et de ses regrets, que ce qu'elle possédait elle-même, de la vaisselle sans ornements, des vêtements modestes, des aliments communs. Ce par quoi se distinguent les sépultures des Martres-de-Veyre, ce n'est donc pas l'élégance et la richesse du mobilier , mais son extraordinaire état de conservation : les matières putrescibles, fruits, tissus, chevelures, etc., ont résisté, au lieu que celles qui souvent durent, comme les ossements, sont ici en grande partie détruites. D'où vient cette anomalie ?

« A l'ouverture des cercueils, on vit pendant quelques minutes les traits des défunts, tandis qu'une odeur infecte s'échappait de la caisse ; quand les corps se furent désagrégés sous l'action de l'air introduit, l'odeur disparut. D'autre part, pour deux des cercueils, l'un de chêne, l'autre de sapin, exhumés en 1893, le bois n'avait subi presque aucune altération; au contraire, les clous qui maintenaient les planches étaient complètement oxydés. En rapprochant ces deux faits, on pourrait être tenté de conclure que la cause préservatrice existait uniquement à l'intérieur des cercueils. Influencé par elle sur une de ses faces, le bois en aurait éprouvé l'effet salutaire dans toutes ses parties; les clous, ne subissant que l'action des agents extérieurs, n'auraient pu échapper à l'oxydation. Mais la caisse de sapin était complètement enveloppée d'une épaisse couche d'argile plastique, par conséquent garantie, du moins apparemment, de toute pénétration de l'air, de toute infiltration de l'eau. Par suite, les clous étant aussi

protégés n'auraient pas dû être attaqués, eux non plus. On ne nous dit pas du reste que la même précaution ait été prise pour les autres tombes. Cherchons donc une explication à la fois plus logique et plus générale.

« Il faut exclure l'idée d'un embaumement. La disparition même des corps prouve bien qu'on n'avait pas employé d'aromates comme en Égypte.

« Invoquerons-nous la nature du terrain? Il ne s'agit pas ici d'une argile compacte, comme celle dont les bancs sont exploités plus loin, sur ce même terroir du *Lau*, mais d'une couche de sable grisâtre, que les gaz et l'eau semblent pouvoir aisément traverser; terre non argileuse, sans carbonate de chaux, et qui ne paraît propre en aucune façon à défendre contre la destruction les objets qu'on lui a confiés.

« Reste une hypothèse que j'ai entendu parfois exprimer. La région située au Sud des Martres-de-Veyre abonde en sources minérales chargées d'acide carbonique; le quartier compris dans la boucle de l'Allier, en aval du pont de Longue, en a même reçu un nom significatif, *les Saladis*. Mais ce gaz conservateur se trouve aussi plus près du lieu de nos sépultures. En face d'elles, à 150 m. environ, un fort bouillonnement se manifeste dans l'eau de la rivière, annonçant un dégagement de sources gazeuses. Sur place même, pendant les fouilles de 1893, les ouvriers se plaignaient, dit-on, d'être incommodés par les émanations du gaz. Il est donc permis de supposer que l'acide carbonique, s'étant introduit dans les cercueils, en avait chassé l'air plus léger que lui, arrêtant les fermentations selon son rôle ordinaire. Les germes une fois détruits, on s'expliquerait dès lors sans peine comment toutes ces matières végétales et animales ne se sont pas décomposées dans le sol et ne s'altèrent plus dans les vitrines du Musée de Clermont, où elles sont exposées depuis de longues années, sans qu'on ait été obligé de prendre aucune précaution particulière pour les préserver.

« Je livre cette explication à l'examen des savants compétents, seuls qualifiés pour dire si elle a quelque valeur. Peut-être sauront-ils lui en substituer une autre plus satisfaisante pour rendre compte des faits complexes que je viens d'exposer. »

M. Joseph Déchelette, correspondant de l'Académie, donne lecture d'un mémoire relatif au vase dit « des Moissonneurs » d'Haghia Triada, l'un des principaux ouvrages de l'art crétois minoen. Il montre que le bas-relief ornant ce vase, objet de diverses interprétations, représente, en réalité, une procession solennelle de sacrificateurs se rendant à l'autel sous la conduite d'un prêtre. C'est une des plus anciennes figurations des cérémonies rituelles qui précédaient l'hécatombe homérique [1].

MM. Salomon Reinach, Pottier, Foucart, Heuzey, Dieulafoy et Perrot présentent à ce sujet quelques observations.

M. le marquis de Vogué a la parole pour un hommage :

« Les PP. Jaussen et Savignac offrent à l'Académie, pour le *Corpus Inscriptionum Semiticarum*, environ 220 estampages, se décomposant ainsi : 32 inscriptions minéennes dont 20 inédites; 52 graffites minéens, presque tous inédits, 49 inscriptions lihyanites dont 27 inédites; 79 graffites lihyanites inédits; enfin quelques estampages nabatéens et hébreux, en très petit nombre et de peu d'importance.

« C'est le fruit de leur deuxième mission en Arabie, dans la région de *El Ela*, *Hereibeh* et *Medaïn Saleh*. »

M. Dieulafoy ajoute :

« L'Académie a pu juger, d'après l'exposé qui vient d'être fait par notre confrère M. le marquis de Vogüé, de l'importance épigraphique de la mission que viennent d'accomplir les Pères Dominicains de Jérusalem. Je demande la permission de rappeler que cette seconde mission, comme la première, a été accomplie sous les auspices de la Société française des fouilles archéologiques et subventionnée par elle. »

1. Voir ci-après.

COMMUNICATION

LES BROCHES PROCESSIONNELLES ET LE VASE DIT « DES MOISSONNEURS » D'HAGHIA TRIADA,

PAR M. JOSEPH DÉCHELETTE,
CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

L'interprétation de la scène figurée sur le célèbre vase en stéatite d'Haghia Triada, dit le « vase des moissonneurs » (*Monum. antichi*, XIII, I, pl. I-III), a fait l'objet de nombreux commentaires. Aucune des explications proposées n'a paru pleinement satisfaisante. Je crois être en mesure d'apporter, à l'aide de nouveaux rapprochements, la solution du problème qu'un autre avant moi avait, d'ailleurs, partiellement entrevue.

Dans un récent mémoire (*Revue numismatique*, 1911, p. 1-59), j'ai montré que les Gaulois du IVe siècle avaient emprunté aux Étrusques et, à leur exemple, déposé dans leurs sépultures des faisceaux de broches à rôtir. Ces faisceaux se composent de minces tiges métalliques à section rectangulaire, réunies au moyen d'une goupille qui traverse l'une de leurs extrémités (fig. 1-2). De plus, ils sont munis d'une poignée mobile, fixée à cette cheville d'assemblage. Les broches ou obélisques ayant été utilisées comme commune mesure dans les transactions commerciales, avant l'invention de la monnaie, ainsi que l'attestent le témoignage des textes et les trouvailles du temple d'Héra, à Argos, j'en concluais que ces poignées d'oboles avaient dû représenter les drachmes primitives. Le mot drachme se rattache au radical δράξ, poignée, de l'avis de tous les étymologistes.

En second lieu, je proposais d'identifier les *pempobola* homériques avec ces ustensiles, où le nombre des broches,

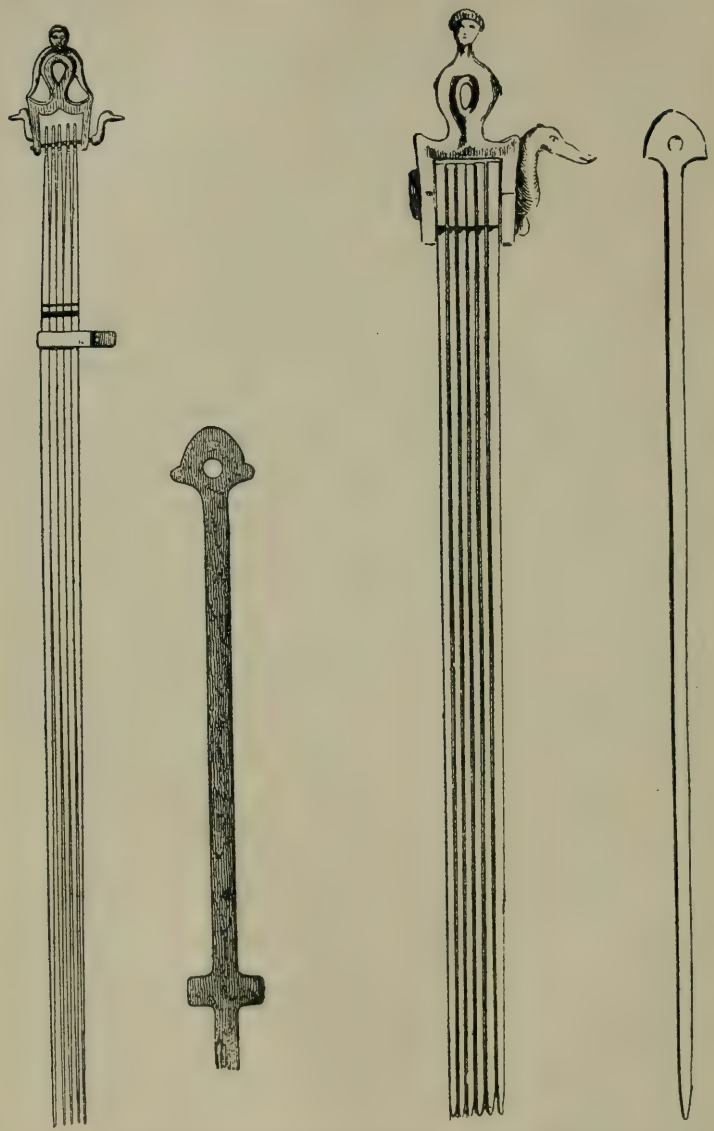

Fig. 1. — Faisceaux de broches en bronze. — Type représenté dans les sépultures étrusques des VIIIe-VIe siècles. — 1. Provenance inconnue. Musée de Rouen. — 2. Région d'Ancône[1]. (Environ 1/8 gr. nat.)

1. Joseph Déchelette, *Les origines de la drachme et de l'obole* (extr. de la *Revue Numismatique*, 1911, p. 11).

Fig. 2. — Faisceau de sept broches en fer. — Type représenté dans les sépultures gallo-étrusques et gauloises des Ve-IVe siècles. (Lit de la Saône, à Chalon. — Collection Millon, à Dijon. — Environ 1/7 gr. nat.)[1].

1. Joseph Déchelette, *Les origines de la drachme et de l'obole*, p. 39.

tout en étant le plus souvent de six, est cependant variable. Les *pempobola*, ustensiles à cinq broches servant à la cuisson des entrailles des victimes, sont portés par les jeunes gens qui assistent le prêtre dans la célébration du sacrifice.

Depuis la publication de cet article, un document m'est tombé sous les yeux, qui confirme pleinement mes hypothèses en ce qui concerne le rapprochement de ces faisceaux de broches avec ceux dont on faisait usage en Grèce dans le cérémonial des immolations rituelles : sur un vase peint, publié jadis par Gerhard, sont figurés les apprêts d'un sacrifice (fig. 3) [1]. Des animaux sont conduits à l'autel.

Fig. 3. — Cortège de sacrificateurs, d'après un vase grec.

Immédiatement derrière le serviteur qui porte dans ses bras l'une des victimes, s'avance un sacrificateur. Or celui-ci, qui tient de la main gauche un maillet appuyé sur son épaule, porte précisément de l'autre main, outre un couteau, un faisceau de broches absolument semblable à ceux des sépultures gauloises et étrusques que j'ai publiés. Le dessin en est assez net et assez détaillé pour ne laisser place à aucun doute : on y distingue non seulement les tiges parallèles des broches, mais encore leur cheville

1. Gerhard, *Antike Bildwerke*, pl. LXX; Saglio et Pottier, *Dict. des Antiquités*, art. *Sacrificium*, par Legrand, p. 965, fig. 5994.

d'assemblage et la poignée insérée sur cette barre transversale.

Ces ustensiles se rencontrent, comme je l'ai montré, associés à tout le mobilier du foyer, chenets, landiers, pinces à feu, dans des sépultures dont les plus anciennes remontent au VIIe ou au VIe siècle, les plus récentes à la fin du IVe. Ils devaient servir alors aux cérémonies du culte domestique et funéraire.

Mais, d'autre part, une des plus riches tombes à fosse de Vétulonia, explorée en 1902, a livré un objet de bronze dont la forme est celle d'une fourche munie de trois longues dents démontables. La tombe a reçu du fait de cette trouvaille la dénomination de « Circolo del Tridente ». Il suffit de comparer le dit trident (fig. 4) aux faisceaux de broches précédents pour constater qu'il répond absolument à la même destination, avec cette seule différence que c'est un objet professionnel. En effet, les broches, au nombre de trois, s'emboîtent d'un côté dans les créneaux d'un manche à douille. On a trouvé des fragments de la hampe en bois qui portait ce manche, ainsi que son talon métallique. Une goupille à chaînette, traversant à la fois les extrémités des broches et les créneaux, consolide l'assemblage, tout en permettant de démonter aisément l'ustensile.

Ayant eu connaissance de mon mémoire M. Schiff-Giorgini, du Musée de Florence, voulut bien appeler mon attention sur ce curieux trident ; frappé de sa ressemblance avec les broches que je venais de publier, il m'informait que cet objet était figuré et commenté dans le recueil de M. Milani, *Studi e materiali di archeologia e numismatica*, III, p. 85 (cf. *Notizie degli Scavi*, 1908, p. 426, et Montelius, *La Civilisation primitive en Italie*, *Italie Centrale*, texte, I col. 871-872, fig. c et d).

En effet, M. Milani avait eu l'idée d'utiliser cette découverte pour expliquer la représentation du vase d'Haghia

Fig. 4. — Faisceau de broches processionnel, trouvé dans une sépulture étrusque à Vétulonia. A gauche, une broche ordinaire, provenant de la même tombe. (Environ 1/5 gr. nat.)

Triada. Il avait montré que l'instrument énigmatique que portent sur l'épaule gauche les personnages composant la plus grande partie du cortège (fig. 5) correspondait bien par ses caractères essentiels au trident vétulonien. Il constata, d'autre part, que les tiges du trident étaient tout à fait semblables aux broches représentées, en nombre varié et sous diverses formes, dans les tombes de Vétulonia, associées à des chenets, à des pinces et à des pelles à feu et offrant un caractère rituel. Jusque là, M. Milani demeurait dans le vrai. Je m'étonne même, qu'engagé dans cette voie, il n'ait pas été conduit tout naturellement à la découverte de la vérité intégrale, en ce qui concerne le vase d'Haghia Triada. Il semble qu'il se soit en quelque sorte égaré dans les sentiers d'une érudition trop touffue. Une explication simple se présentait à l'esprit : les broches, instruments de cuisine dans la vie domestique, jouaient un rôle important dans les sacrifices de l'ancienne Grèce, comme en témoignent les descriptions de l'Iliade et de l'Odyssée. Le sacrifice étant précédé de pompes religieuses à grands cortèges, on s'explique aisément que pour rehausser l'apparat de ces processions, on y ait fait figurer, avec les instruments d'immolation, les jeux de broches métalliques en bronze ou en acier étincelant.

L'érudit archéologue florentin n'a pas songé à cette interprétation pourtant si logique. A ses yeux, les broches deviennent dans les mains de ceux qui les portent des *virgae d'honore*, *virgae mistiche*, *virgae dattiliche*, *raggi solari*, etc. Inutile cependant de recourir ici à un symbolisme obscur. Nous sommes dans le domaine du plus pur réalisme. Les moindres détails de la scène s'expliquent sans peine, si l'on y voit tout simplement un cortège processionnel de sacrificateurs. En tête marche un prêtre, richement vêtu, portant le bâton sacerdotal, souvent mentionné dans Homère. Ce prêtre a les cheveux longs, suivant un ancien usage dont fait déjà foi un texte d'Hérodote (II, 36), il a la tête

nue, conformément à un rite qui demeurera traditionnel chez les Grecs.

Détail éminemment caractéristique et sur lequel a glissé M. Milani, la hache-marteau, l'instrument qui, dans le cérémonial du sacrifice homérique, sert à abattre la victime, est associée aux broches. Celles-ci, au nombre de trois, sont simplement attachées au sommet du manche de la hache. Le modeleur a pris soin d'indiquer nettement les ligatures (voir fig. 5). Ce n'est pas encore le faisceau perfectionné de Vétulonia, mais c'est bien le prototype de ce trident à tiges flexibles, démontables. Les jeunes servants qui suivent le prêtre portent donc ici les mêmes instruments que le victimaire figuré sur le vase publié par Gerhard ; la forme seule de ces instruments a évolué. Trois chanteurs, accompagnés d'un joueur de sistre, marchent entre les deux escouades des porte-broches. Il est inutile de rappeler combien leur présence est justifiée dans une scène de ce genre. Je me borne à noter en passant que le sistre est conforme non point au modèle égyptien, mais à deux exemplaires de l'âge du bronze occidental, dont l'un a été découvert dans une palafitte du lac de Neufchâtel[1].

Ainsi le vase d'Haghia Triada, dans son état actuel, met pour la première fois sous nos yeux une partie de la procession solennelle qui précédait un sacrifice public à l'époque minoenne. Le sculpteur a voulu évidemment commémorer le souvenir d'une importante hécatombe, comme l'indique le nombre considérable des victimaires. Quant aux victimes, taureaux ou autres animaux, on peut se demander si elles figuraient sur les registres inférieurs de la scène, registres disparus avec la partie manquante du vase. Il est plus vraisemblable que celui-ci avait un pendant et que, comme sur les gobelets d'or de Vaphio, le sujet se complétait par les représentations de ce second récipient.

1. Joseph Déchelette, *Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine*, II, 1, p. 304, note 3.

Fig. 5. — Portion de la scène figurée sur le vase dit « des moissonneurs », d'Haghia Triada.

J'ajoute que le choix du sujet ne saurait surprendre, étant donnée l'importance des scènes empruntées aux cérémonies cultuelles dans l'art minoen. Celles qui ornent le sarcophage en pierre peinte d'Haghia Triada nous font connaître, comme on le sait, d'autres épisodes du rituel sacrificiel.

Il est très intéressant de rapprocher du vase crétois un autre monument bien connu : je veux parler de la célèbre situle historiée dite Zannoni, découverte à la Certosa de

Fig. 6. — Personnages figurés sur la situle de la Certosa de Bologne.

Bologne et souvent publiée. On y trouve également la représentation d'un cortège sacrificiel. Un des personnages de la seconde zone, celui qui marche derrière les prêtres et les victimes (fig. 6), porte lui aussi sur l'épaule gauche un ou plusieurs faisceaux de broches (du type de Montefortino) ; de la main droite il tient une hache ou plutôt une palette à feu. La situle de la Certosa est un produit de l'art vénéto-grec du VIe siècle, art qui interprète dans un

style barbare mais très naturaliste les modèles ioniens de l'époque archaïque, introduits par le commerce dans l'Adriatique.

Il resterait à reprendre dans ses détails l'examen de la scène représentée sur le vase d'Hagia Triada pour en commenter quelques particularités accessoires. Il y aurait lieu également de compléter sous certains rapports, à l'aide de ce nouveau document, l'étude des rites sacrificiels minoens, comparés à ceux de la Grèce classique. Ces recherches appelleraient de plus amples développements.

Mais, en me réservant d'y revenir, j'ai cru devoir communiquer à l'Académie ces premières indications relatives à la détermination du sujet. Elles me paraissent suffisantes pour démontrer l'exactitude de mon interprétation.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le fascicule de décembre 1911 des Comptes rendus des séances de l'Académie (Paris, 1911, in-8°).

M. Havet offre à l'Académie, de la part de l'auteur, deux opuscules de M. J. Loth, professeur au Collège de France. Le premier est intitulé : *Remarques et additions à l'*Introduction to early Welsh *de Strachan* (Paris, Champion, 1911 ; 113 pages in-8°). Feu John Strachan avait laissé en préparation une *Introduction to early Welsh* (c'était surtout une grammaire) qui a été publiée après sa mort à Manchester en 1909. Plusieurs érudits avaient contribué à mettre au point cet ouvrage et à le compléter par des tables et index. M. Loth, dans ses *Remarques et additions*, le commente page par page ; son commentaire est à la fois une critique méthodique du livre et un recueil d'errata et d'addenda. Un tel commentaire rendra évidemment de grands services, mais, par sa nature même, il est clair qu'il échappe à l'analyse.

L'autre opuscule de M. Loth, a pour titre : *Questions de grammaire et de linguistique brittonique* ; *fascicule I, la particule verbale* ro *dans les langues brittoniques* (Paris, Champion, 1911, 164 pages in-8°). La particule *ro-* a été surtout étudiée en irlandais ; M. Loth la considère dans l'autre branche du celtique, le brittonique, c'est-à-dire l'ensemble du gallois, du cornique et du breton d'Armorique. Elle prend des formes diverses ; la forme galloise ordinaire est *ry* ; en breton, on a la forme *ra*, vannetais *re*, employée seulement ou surtout dans des formules optatives (*ra virin*, que je garde, du verbe *mirout*, garder). *Ro*, étymologiquement, correspond au *pro* des langues classiques. Il sert de préfixe nominal, il figure aussi dans des formes ou locutions composées appartenant à la conjugaison. Il exprime des nuances de sens très différents, au moins en apparence, et on a beaucoup discuté la définition de ces significations diverses et le lien historique qui les rattache l'un à l'autre. Le travail de M. Loth a pour objet essentiel de préciser quel a été l'usage particulier de chaque dialecte brittonique et de chaque âge linguistique ou littéraire. De ses constatations, et des réflexions qui en découlent naturellement, il tire sur l'enchaînement des sons des conclusions intéressantes. Outre les sens fondamentaux d'antériorité et de supériorité, qu'explique assez la parenté avec *pro*, il met en lumière un sens de pure affirmation, comme dans le français *oui*, *je pense* ou l'anglais *I do think* ; grâce à ce sens, le *ry* gallois peut faire d'une proposition la réponse à une négation non exprimée.

M. Schlumberger a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, de la part de l'auteur M. Nikos Wees, un exemplaire de son récent mémoire sur ses découvertes paléographiques et artistiques aux fameux monastères des Météores en Thessalie. Ce mémoire est intitulé : Ἔκθεσις παλαιογραφικῶν καὶ τεχνικῶν ἐρευνῶν ἐν ταῖς μοναῖς τῶν Μετεώρων κατὰ τὰ ἔτη 1908 καὶ 1909.

« M. Wees a passé dix-huit mois aux Météores dans le courant des années 1908 et 1909. « On croyait généralement, dit-il, qu'il n'existait plus de manuscrits dans ces monastères. On l'a écrit et dit maintes fois. » Cependant les recherches de M. Wees en ont fait retrouver 1124, la plupart contenus dans des cachettes ignorées des moines eux-mêmes. Ces découvertes sont particulièrement précieuses pour la paléographie grecque, car, parmi ces 1124 manuscrits, il en est, paraît-il, 611 qui appartiennent au IXe siècle. Le plus important de tous ceux-ci est le manuscrit 861/2, le plus ancien manuscrit daté de la Grèce et de tout l'Orient. Parmi les autres, M. Wees

dit avoir retrouvé de nouveaux manuscrits d'Homère, d'Hésiode, de Sophocle, d'Aristote, d'Aristide le Rhéteur, de Thémistius le Sophiste, de Synésius, d'une foule d'autres, des œuvres aussi d'Hippolyte de Rome, un commentaire sur l'Apocalypse par Origène d'Alexandrie et Clément d'Alexandrie, d'autres œuvres encore de philologie chrétienne des premiers siècles. Ce sont surtout, en somme, des textes byzantins et néo-grecs inédits, quelques-uns avec miniatures et ornements.

« M. Wees a rédigé de tous ces manuscrits un catalogue très détaillé. Il en a en même temps copié un grand nombre parmi les inédits. Il les publiera bientôt. Il en a collationné d'autres.

« M. Wees a encore eu la bonne fortune de découvrir aux Météores de nombreux chrysobulles des empereurs byzantins, des souverains serbes, des despotes, des patriarches, textes importants principalement pour l'histoire des XIIIe et XIVe siècles. Il a étudié également l'architecture et la peinture développées dans ces monastères sous l'influence de la suzeraineté serbe en Thessalie. Les portraits des princes serbes suzerains, des archevêques, des fondateurs des couvents abondent dans les fresques de ces églises des Météores. Dans les trésors de ces monastères, M. Wees a fait aussi des découvertes très importantes, celle entre autres du portrait de la princesse Marie-Ange Paléologuine, suzeraine de Janina d'Épire au XIVe siècle. »

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1912

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS LEGER

SÉANCE DU 3 AVRIL

(Séance avancée au mercredi, à cause du Vendredi saint.)

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS LEGER.

M. Paul Girard revient sur la communication faite à la dernière séance par M. Déchelette, correspondant de l'Académie. Un examen attentif du fragment de vase de Haghia Triada, dit « vase des moissonneurs », dont M. Girard présente un moulage, paraît autoriser les conclusions suivantes :

1° Les personnages figurés en relief sur le pourtour de ce vase en constituaient l'unique décoration. Il n'y avait pas de zone inférieure faisant allusion à un sacrifice qui eût précisé le caractère du défilé représenté au-dessus ; c'est ce qui ressort, notamment, avec évidence d'un essai de restauration du vase tenté par le peintre Gilliéron, d'Athènes, et publié par M. G. Karo dans un article récent [1].

2° Le réalisme familier avec lequel la scène a été traitée fait

1. *Minoische Rhyta* (*Jahrbuch*, XXVI, 1911, p. 268-269, fig. 17 et 18).

plutôt songer à un divertissement rustique qu'à une procession quelque peu solennelle de sacrificateurs. La restauration de M. Gilliéron, fondée sur une observation minutieuse du mouvement des jambes des personnages, montre clairement ceux-ci exécutant une sorte de danse marchée, que rythme la voix des quatre chanteurs massés à peu près au centre du cortège, et dont l'un est muni d'un sistre. Cette danse est très animée, et, aux derniers rangs, un accident se produit : un homme tombe et crie, comme le prouve sa bouche grande ouverte ; celui qui le précède, et qu'il a heurté, se retourne brusquement, et crie lui aussi. L'artiste, évidemment, s'est amusé à ce détail, peu compatible avec la figuration d'un acte religieux.

3° Le personnage à la longue chevelure qui conduit le cortège n'a rien qui dénote particulièrement un prêtre. Tout ce qu'on peut dire de lui, — la remarque a probablement été faite déjà, — c'est qu'il est vêtu d'une casaque de peau non tannée, bordée sans doute d'une frange de cuir ; certains produits de la céramique crétoise et de celle des îles recourent à des imbrications analogues, tracées au pinceau, pour rendre la robe des grands ruminants [1].

4° Quant à l'objet que portent sur l'épaule gauche les vingt et un individus — si l'on défalque l'homme tombé — qui suivent le chef, sa nature reste incertaine. Une chose, pourtant, est hors de doute : l'espèce de coin, légèrement recourbé, qu'on distingue vers le haut de la hampe, fait partie intégrante de l'instrument. Vraisemblablement, cette hampe et les trois tiges qui la terminent sont de bois ; les liens qui fixent à la partie supérieure les tiges de droite et de gauche, et ceux qui, plus haut, les rattachent à la tige médiane, sont des lanières de cuir semblables à celles qui réunissaient l'une à l'autre les deux pièces de l'herminette égyptienne. L'objet, dans son ensemble, demeure énigmatique, et seules, à ce qu'il semble, de nouvelles découvertes pourront en faire connaître la véritable destination.

M. Salomon Reinach fait une communication sur le nom de *Monaco*.

1. Maraghiannis et Karo, *Antiq. crét.*, 2e Série, pl. XXI (taureau de terre cuite provenant des fouilles de Mochlos) ; G. Karo, *art. cité*, p. 259 et 261, fig. 11 et 12 (rhytons de Rhodes en forme de tête de taureau).

Le plus ancien historien grec qui mentionne Monaco est Hécatée : il l'appelle *Monoïkos* et dit que c'est une ville ligure. Plus tard, il est question du temple d'*Héraklès Monoïkos*, qui s'élevait au-dessus du port (Strab., IV, 6, 3). Ammien Marcellin connaît par Timagène une tradition sur le séjour d'Héraklès à Monaco, au cours de la campagne contre Géryon (XV, 9. 10). Servius commentant l'*Énéide* (VI, 830), hésite sur l'explication du mot *Monoïkos* : Hercule fut-il surnommé ainsi parce que, ayant chassé tout le monde, il habita seul en ce lieu, ou parce que, dans le temple qui lui était consacré, aucune autre divinité n'était admise?

Parmi les savants modernes, les uns ont accepté la seconde explication proposée par Servius et pensé que Monaco devait son nom à l'Héraklès phénicien, adoré seul dans son temple; les autres, à la suite de l'abbé Bargès, ont supposé que *Monoïkos* était une corruption de *Menouakh*, épithète de Melqart signifiant « qui donne repos ou asile ». Le nom de la ville d'Heraklea Minoa en Sicile était, dans cette hypothèse, le pendant exact de celui de Monaco.

Ces deux étymologies sont inadmissibles. D'abord, *Monoïkos* n'existe pas comme épithète divine, en dehors du seul exemple de l'*Héraklès Monoïkos* de Monaco; l'hésitation de l'auteur grec suivi par Servius prouve assez que le sens attribué à *Monoïkos* n'était autorisé par aucun usage. Quant à l'hypothèse phénicienne, elle est d'autant plus à rejeter que l'étymologie populaire, s'exerçant sur un mot comme *Menouakh*, n'aurait jamais créé un mot insolite comme *Monoïkos*.

Les villes antiques portent et gardent généralement le nom des tribus dont elles ont été le centre. Paris est la ville des *Parisii*, comme Soissons celle des *Suessiones* et Reims celle des *Remi*. Or, nous connaissons, au Nord de Marseille, une tribu ligure des *Albioeci*, dont les guerriers sont représentés sur l'arc d'Orange. Dans ces noms, *-oeci* ou *-oecos* est la désinence correspondant lettre-pour lettre au grec -οικος; nous avons donc tout lieu de supposer que la tribu ligure dont Monaco était le centre s'appelait du nom de *Mon-oeci*, au singulier *Mon-oecos*.

Les Grecs, transcrivant *Monoecos* dans leur langue, obtinrent le mot μόνοικος, qui signifie « celui qui habite seul »; ils essayèrent

de l'expliquer comme épithète du dieu local, celui de la tribu (qui était un Hercule ligure, et non phénicien). Les modernes ont eu le tort de prendre au sérieux un de leurs essais d'explication.

Cet Hercule ligure a une légende que nous connaissons surtout par Apollodore. Entre autres adversaires, il combat en Ligurie un héros nommé Alebion ou Albion, dont un frère se serait appelé Ligus. Cela suffit à prouver que le nom d'Albion est ligure; le fait que deux villes de Ligurie s'appellent *Albium* Ingaunum et *Albium* Intemelium vient à l'appui de cette conclusion qui n'est pas nouvelle.

La tribu ligure des Albi-oeci porte un nom de même origine, où le premier élément a peut-être le même sens qu'*albus* en latin. Je ne saurais expliquer le premier élément du nom de la tribu des Mon-oeci, mais je dois signaler, en terminant, une analogie curieuse, qui peut être tout autre chose qu'une coïncidence : à ces noms des *Albi-oeci* et des *Mon-oeci* correspondent, dans les îles britanniques qu'ont fréquentées les Ligures [1], ceux des îles d'*Albion* et de *Mona*.

M. le comte Henry de Castries fait une communication sur le protocole des lettres émanant des sultans du Maroc [2].

M. Babelon fait une communication sur une importante trouvaille de monnaies grecques archaïques, qui a été faite à Tarente, au mois de juin 1911, par des ouvriers qui travaillaient aux fondations d'une usine, à 300 mètres du port. Ce trésor comprenait environ 600 monnaies du VIe siècle avant notre ère; elles se répartissent entre les différents centres commerciaux des côtes de la Méditerranée depuis Phocée, Chios, les grands ports de la Thrace et de la Macédoine, Athènes, Égine, les Cyclades, Corinthe, Corcyre et Cyrène, jusqu'aux villes de la Sicile et de l'Italie méridionale. Un certain nombre de monnaies de la trouvaille sont nouvelles ; elles se trouvaient mélangées avec des lingots estampillés et des broches ou baguettes en argent qui

1. Voir Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. I, p. 321.
2. Voir un des prochains cahiers.

rappellent les *obeliskoi* offerts par Phidon dans l'Héraion d'Argos. L'enfouissement paraît avoir été effectué à peu près au temps de la destruction de Sybaris par les Crotoniates en 510 avant notre ère (voir *Revue Numismatique*, 1912).

LIVRES OFFERTS

Le P. Scheil présente, au nom de l'auteur, l'ouvrage suivant : *Papyrus funéraires de la XXIe dynastie. Le Papyrus hiéroglyphique de Kamara, le Papyrus hiératique de Nesikhonsou*, par Édouard Naville, associé étranger de l'Institut. Introd. XXX planches in-4° :

« M. Éd. Naville me prie de vous offrir en son nom un volume intitulé : *Papyrus funéraires de la XXIe dynastie*. Pour votre associé que le Congrès des Orientalistes de 1874 chargea officiellement de préparer la grande édition critique du *Livre des Morts* thébain (parue en 1886), ç'aura été un jeu et une joie d'ajouter aux recensions des 18e, 19e, 20e dynasties quelques recensions de la 21e dynastie. — Les deux papyrus nouveaux proviennent en effet de la cachette de Deïr el Baḥrî, d'où M. Grébaut exhuma en 1890 les momies des prêtres-rois. — Hiéroglyphique, celui de Kamara femme de Pinot'mou I; l'autre, celui de Nesikhonsou, nièce et femme de Pinot'mou II, est hiératique. — Ce laps de deux ou trois générations est précisément l'époque où l'écriture hiératique commence à remplacer l'écriture hiéroglyphique, dans le Livre des Morts.

« Nous y gagnons un texte plus correct et plus intelligible, à cause même de la proximité de la première rédaction hiératique, et parce que les copistes toujours savaient lire l'hiératique, non pas l'hiéroglyphique.

« M. Naville se plaît à aborder, à l'occasion, diverses questions d'intérêt universel annexes à son sujet. Ailleurs, la solidarité des sciences historiques et des sciences naturelles, l'origine d'une race, le commerce de l'ancienne Égypte avec les autres nations ; ici, certain côté technique de l'écriture pharaonique, ont éveillé sa curiosité.

« En général, les signes hiéroglyphiques étant picturaux de choses connues, on pouvait sans inconvénient varier, d'un texte à l'autre, eur direction de droite à gauche ou inversement. Employés surtout

dans le style lapidaire, ils supportaient la colonne verticale aussi bien que la colonne horizontale.

« Les signes hiératiques, issus des précédents, n'étant plus picturaux, ne devaient avoir, pour être lisibles, qu'une seule et même direction, dans tous les cas. Employés surtout sur peau et papyrus, on les écrivit de droite à gauche, parce que le scribe égyptien, comme notre *kateb* arabe, tenant sa *surface* entre les mains, ne pouvait opérer commodément que de cette manière. Point de colonnes verticales !... En avançant de droite à gauche, il se fût exposé à dégrader son propre travail.

« Pour le Livre des Morts en particulier, les exemplaires *hiéroglyphiques* anciens sont orientés comme la marche du soleil, image de la vie et de la mort de l'homme, de gauche à droite ; — en colonnes verticales, parce que destinés à couvrir les murs de la tombe, le graveur sur son échelle était naturellement amené à préférer cette disposition.

« Les exemplaires *hiératiques* allèrent en sens inverse, de droite à gauche, et en colonnes horizontales, pour les raisons d'ordre technique que je viens de dire. Mais les vignettes gardèrent quelque temps encore l'orientation mystique, de gauche à droite.

« On ne peut rien écrire de plus judicieux que l'Introduction de M. Éd. Naville aux XXX planches phototypiques des Papyrus de Kamara et Nesikhonsou. »

Le P. Scheil dépose, en outre, au nom de M. E. Revillout, un nouveau fascicule de sa publication intitulée : *Contrats égyptiens archaïques, démotiques, araméens.* 4e fascicule : *Les Persans* (Paris, 1912, in-8°).

SÉANCE DU 12 AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS LEGER.

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts écrit au Secrétaire perpétuel pour lui faire savoir que, par arrêté du 6 février dernier, les crédits disponibles par suite du décès de M. Longnon, professeur de géographie historique de la

France au Collège de France, ont été affectés à un enseignement et à des études relatifs à l'*Histoire de l'Afrique du Nord.* — M. le Ministre invite l'Académie des inscriptions et belles-lettres à procéder à la désignation de deux candidats à cette chaire, et il joint à sa lettre le procès-verbal de la délibération de l'Assemblée des professeurs du Collège de France contenant ses présentations ainsi que les votes émis par cette Assemblée et l'exposé des titres des candidats.

L'Académie procédera à cette désignation dans sa prochaine séance.

Il est donné communication d'une lettre par laquelle M. Roll, président de la Société nationale des beaux-arts, informe le Président de l'Institut que les membres de l'Institut pourront entrer, sur la présentation de leur médaille, au Salon de cette Société qui aura lieu au Grand Palais du 14 avril au 30 juin.

M. Henri Cordier a reçu deux lettres de M. de Gironcourt, datées l'une de Bamba, le 30 janvier, et l'autre de Gao, le 10 février. A la première sont jointes sept copies de manuscrits arabes; elle renferme une seconde pièce relative aux origines peules. Dans la seconde, M. de Gironcourt annonce que ses recherches ont été menées activement dès son arrivée dans le cercle de Gao, grâce aux bienveillantes dispositions du capitaine Lamoureux qui avait fort utilement prévenu tous les chefs de sa venue et du but de ses recherches. M. de Gironcourt avait pris à cette date 311 estampages d'inscriptions qui sont localisées dans un certain nombre de nécropoles qu'il a inventoriées et qu'il a pu relever à quelque distance du Niger, le long de sa rive gauche, principalement entre Bourem et Gao. Il s'agit, pour la plupart, non de stèles de grande taille comme à Bentia, à gros caractères, sauf pour quelques unités estampées auprès de Gao même, mais d'objets fort anciens (polissoirs, mortiers, pilons) de pierre polie (quartz, gneiss et granites) qui portent, gravées, des écritures souvent fines et témoignant d'un art assez précieux. Certaines de ces inscriptions, malgré la faible dimension du support (0^{m} 30, 0^{m} 40, etc.), sont amples et copieuses; de minuscules échantillons sont joints. Ces objets, à cause de leur facile mobilité, ont été pour la plupart, sinon

pour la totalité, détournés de la destination et de l'emplacement pour lesquels la gravure avait eu lieu, et employés dans les temps modernes à la parure des sépultures actuelles des tribus maraboutiques touareg Kel es Souk et Cheriffen nomadisant dans ces régions. Vraisemblablement, il doit s'agir ici d'une « coulée épigraphique » descendue de l'Adrar, dont M. de Gironcourt allait suivre la trace en remontant vers Kidal et Es Souk. M. de Gironcourt ajoute : « Me voici en partance pour ces points, dès mon convoi formé, pour lequel la sécheresse exceptionnelle de l'été précédent, qui a pu démunir bon nombre de points d'eau de la zone désertique, m'oblige à de particulières précautions. » Outre les estampages, cette dernière lettre renfermait sept autres copies de manuscrits. On ne saurait trop louer M. de Gironcourt de son activité.

M. Paul Girard signale la découverte, dans les ruines de Pagasae, près de Volo, de deux nouveaux dépôts de stèles peintes. Cette découverte est due à M. Arvanitopoullos, éphore des antiquités de Thessalie et de Phthiotide, qui a fait, dans la Grèce du Nord, tant d'intéressantes trouvailles, et auquel le Musée de Volo est redevable, notamment, de la riche collection de stèles peintes qu'il possède déjà.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture, au nom de M. R. Vallois, d'une note sur les *Attiques déliens* [1].

M. Jérôme Carcopino, professeur agrégé d'histoire au lycée du Havre, fait une communication sur le rôle d'Ostie dans l'*Énéide*. Ce rôle est considérable. Dans l'*Énéide*, Lavinium n'a rien à voir avec l'histoire d'Énée ; c'est la ville des *Laurentes* et de Latinus. La ville que fonda Énée, c'est Troja, aux bouches du Tibre, sur l'emplacement de la future Ostie. Les prédictions et les miracles que la tradition courante rapporte à Lavinium se réfèrent dans l'*Énéide* à cette Troja ostienne et s'expliquent, notamment l'apparition et le sacrifice de la laie pleine au livre 8, non pas, comme on l'admet généralement, en fonction du culte lavinien des Pénates, mais en fonction du culte ostien de Volka-

1. Voir ci-après.

nus, dieu du Tibre, et de Maia, la parèdre de ce Volkanus primitif. Si Virgile a conféré au site d'Ostie le prestige dont la tradition environne Lavinium, c'est pour plusieurs raisons : d'abord le poète pouvait mettre ainsi les projets de création d'un port à Ostie, que méditait Auguste, sous la tutelle de ces grands souvenirs légendaires. Ensuite, grâce à cette Troja, élevée près du *flavus... Thybris*, équivalents latins du Xanthos et du Thymbris son affluent de Phrygie, non seulement il effaçait toute contradiction entre son poème et la prophétie d'Homère sur Énée qui « règne sur Troie », mais il semblait faire sortir l'*Énéide* de l'*Iliade* en vertu d'une espèce de préfiguration mystique.

MM. G. Perrot, Cagnat et Salomon Reinach présentent quelques observations à la suite de cette communication.

COMMUNICATION

ATTIQUES DÉLIENS, PAR M. R. VALLOIS.

Les architectes modernes donnent le nom d'*attique* à un ordre de faible hauteur placé dans la partie supérieure d'un édifice. Pline appelle les colonnes de section carrée *columnae atticae*[1]. La suite de cet article montrera que les Grecs de l'époque hellénistique ont superposé fréquemment à l'ordre principal un second ordre composé uniquement de supports de section quadrangulaire et sensiblement moins élevé que le premier.

Ces supports étaient connus, comme les antes, sous le nom de *parastades*[2]. Ils ressemblent, en effet, à des antes

1. Plin., *H. N.*, XXXVI, 23, 56.

2. Cf. *B. C. H.*, XXXII, p. 83, n° 21, l. 19; *ibid.*, p. 285. Je ne crois pas que les parastades de l'ὑπολαμπάς aient été en bois : l'entrepreneur, Ctésiphon, est un marbrier. Au reste, l'identification proposée par M. G. Leroux (*Explor. Arch. de Délos*, II, p. 51) de la στοὰ ἡ πρὸς τῶι Ποσιδείωι avec la Salle hypostyle paraît de plus en plus vraisemblable.

détachées du mur. Ils sont composés d'un fût lisse et d'un chapiteau orné, suivant les cas, d'un kymation dorique ou ionique ; ils se dressent directement sur le stylobate ou sur l'assise qui en tient lieu, sans intervention de base moulurée. Parfois l'ordre à parastades n'est pas superposé, mais simplement juxtaposé à l'ordre principal, et l'on sait par l'exemple du monument de Thrasyllos qu'il peut aussi être employé seul. Je lui conserverai dans ses diverses applications le nom d'*attique*.

Doit-on, comme ce terme semble l'impliquer, en attribuer l'invention, ou tout au moins la vulgarisation, aux Athéniens[1] ? Je ne crois pas, en tout cas, à en juger par les stoai à deux étages d'Athènes (stoa d'Attale et stoa de l'Asclepieion), dont l'ordre supérieur était composé de colonnes elliptiques ou circulaires, qu'il ait obtenu dans cette ville un succès aussi exclusif qu'à Délos.

Toutes les observations qui précèdent sont fondées sur l'étude des édifices de l'île sainte. Grâce aux fouilles entretenues par la générosité de M. le duc de Loubat, on peut aujourd'hui esquisser l'histoire locale des attiques déliens pendant deux siècles.

Il faut distinguer deux types. Dans l'un, que j'appellerai l'*attique rectangulaire*, les parastades courantes ont une section oblongue, dont le côté le plus large est placé en profondeur ; seules les parastades d'angle sont, par nécessité, carrées. Dans l'autre, l'*attique carré*, tous les supports indifféremment ont quatre faces égales.

A la première catégorie appartiennent les attiques qui formaient colonnade à l'étage de deux grands portiques, la *stoa coudée de l'Agora*, et la *stoa tétragone des Italiens*. Les témoignages épigraphiques permettent de placer la con-

1. La façade de la cella du temple d'Athéna Niké est formée d'un attique ionique. M. Courby a reconnu un emploi analogue de l'attique dorique dans le pronaos du temple des Athéniens à Délos. Cf. *Comptes rendus*, 1908, p. 179.

struction de la *stoa coudée* vers le milieu de la première moitié du IIe siècle av. J.-C. [1]. Ces conclusions s'accordent avec les indices tirés de la technique. On se rendra compte par la figure ci-jointe (fig. 1) de la manière dont les deux ordres sont superposés. Voici les dimensions principales de l'ordre inférieur, dorique : hauteur totale, 4m 775 environ (colonne, 3m 85±; entablement, 0m 925) ; largeur moyenne des travées, 2m 05. Les poutres reposaient directement sur l'épistyle, le plancher affleurant au bord supérieur de la corniche. Sur l'assise horizontale formée par celle-ci se dressaient sans intermédiaire les parastades ioniques, placées dans l'axe des colonnes (hauteur, chapiteau compris, 2m 735; section du fût à la base, 0m 33 × 0m 51). Elles étaient reliées par une balustrade haute de 1 mètre. L'entablement à denticules (hauteur, 0m 885) comprend une frise lisse (hauteur, 0m 255), moins élevée que l'épistyle (hauteur, 0m 328). La hauteur totale de l'attique était de 3m 62.

La figure 2 donne l'élévation d'une travée de la *Stoa des Italiens*. Il résulte des inscriptions dédicatoires que ce monument a été bâti dans les dix dernières années du IIe siècle av. J.-C. [2]. Le travail, souvent pauvre ou négligé, fait un singulier contraste avec celui de l'édifice précédent. Le parement postérieur de l'attique ne porte pas de moulures. Celles des chapiteaux sont arrêtées sur les faces latérales à 0m 20 environ du parement antérieur; la suite en a été laissée à l'état de simple épannelage. Enfin, un bandeau saillant tient la place des denticules. Il reste évident malgré tout que la façade de la stoa tétragone a été copiée sur celle du portique coudé. Les ordres sont, dans le

1. Communication de M. P. Roussel. — M. G. Leroux a le premier noté la présence d'un attique à l'étage du portique coudé.

2. Communication de M. J. Hatzfeld. — L'ordre dorique de la stoa et l'entablement ionique ont été reconstitués par M. J. Replat et M. J. Pâris.

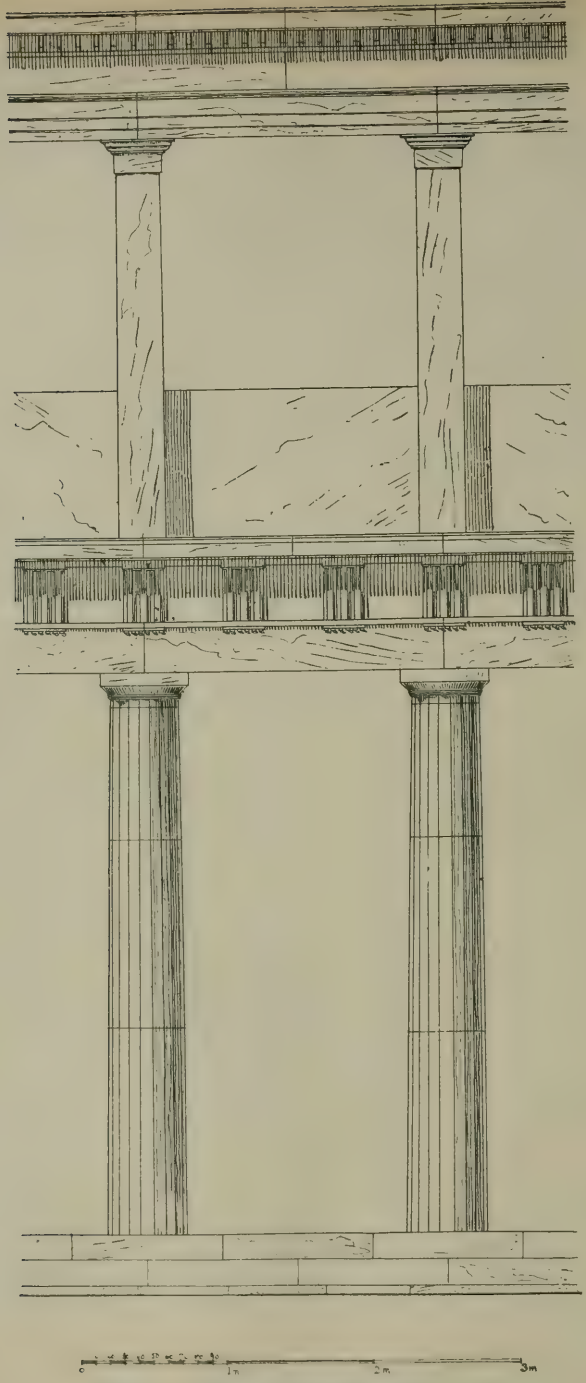

Fig. 1. — Délos. — Stoa coudée (détail).
(Dessin de M. A. Gabriel.)

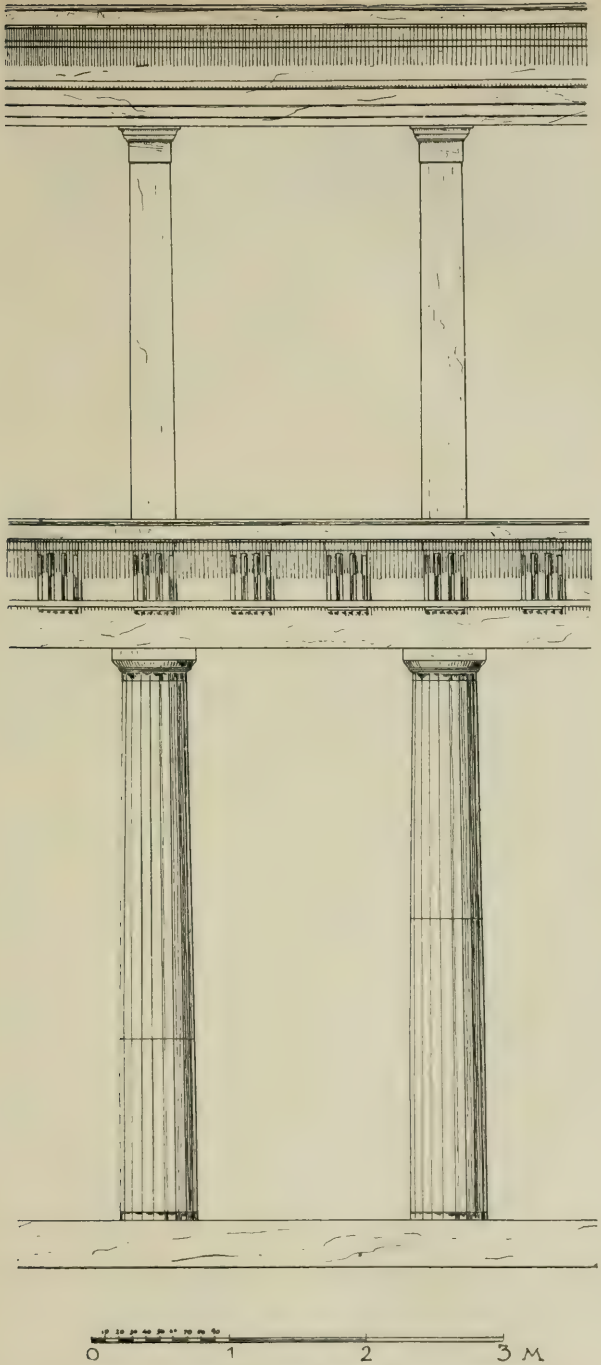

Fig. 2. — Délos. — Stoa des Italiens (détail).
(Dessin de M. Sven Risom.)

nouvel édifice, superposés de la même manière que dans l'ancien ; ils y ont presque les mêmes dimensions : hauteur de l'ordre dorique, 5 m 08 environ (colonne, 4 m 15 ± ; entablement, 0m 935) ; hauteur de l'attique, 3m 76 environ (parastades, 2m 86 ± ; entablement, 0m 905) ; largeur moyenne des travées, 2 m 105. Mais les proportions sont un peu plus grêles. On s'en rendra compte par le tableau suivant, établi en prenant pour unité de mesure la largeur des parastades à la base (0 m 33 dans le portique coudé, 0m 32 environ dans la stoa des Italiens) :

	Agora.	Stoa des Italiens.
Haut. de l'ordre dorique	14 1/2	15 7/8
Haut. de l'attique	11	11 3/4
Larg. des travées	6 1/4	6 5/8

Il n'est pas sans intérêt de trouver un emploi de l'attique tout différent de celui qui précède dans un monument qui, par la technique, appartient à la première moitié du IIIe siècle av. J.-C., le *temple des taureaux*[1]. Une sorte de lanterneau, composé de parastades ioniques, se dressait de trois côtés, sur l'entablement des murs extérieurs, au pourtour de la salle Nord. Il était porté au Sud par deux poutres de marbre rampantes, arc-boutées à leur sommet et dont l'extrémité inférieure reposait sur deux épistyles jetés de part et d'autre entre les murs et les pilastres à protomes de taureaux. Au-dessous de ce lanterneau, dont la fig. 3 reproduit un détail, l'entablement dorique occupait, par exception, toute la profondeur du mur ; la face postérieure en est parée. Le larmier est doublé de fausses tuiles sur lesquelles s'adaptaient de faux couvre-joints à antéfixes. Une assise de parpaings placée sur la corniche, et de même épaisseur qu'elle (0 m 33), servait de stylobate aux parastades.

1. Cf. Homolle, *B. C. H.*, VIII, p. 417 et suiv., pl. XIX.

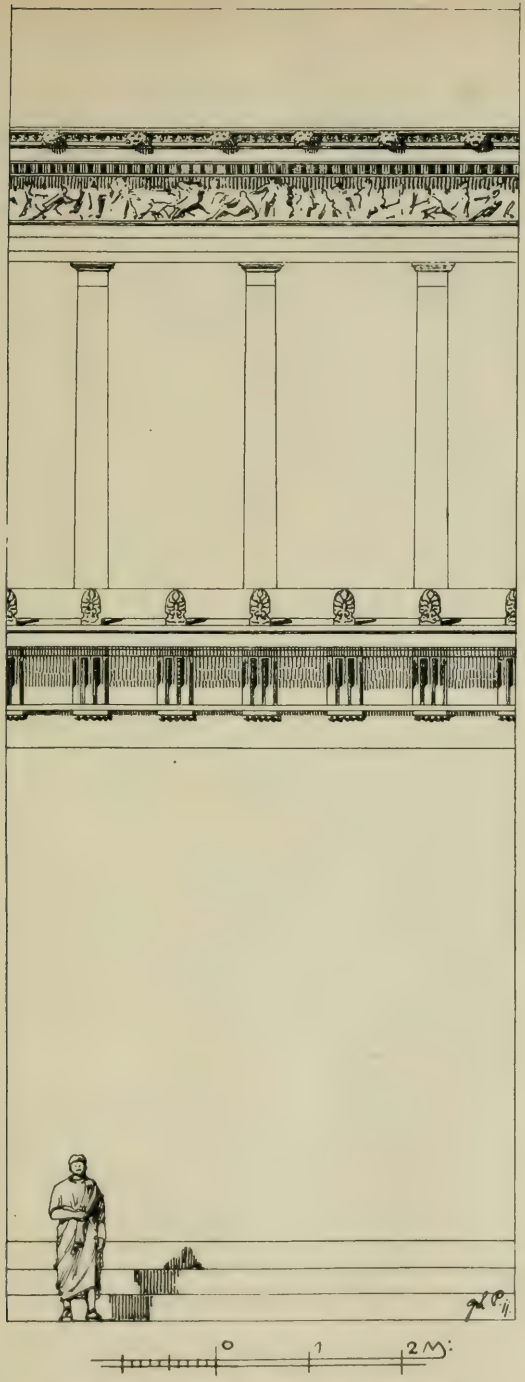

Fig. 3. — Délos. — Temple des Taureaux.
Détail de la salle Nord. (Dessin de M. Gerh. Poulsen)

Celles-ci ont la même forme, et, au moins quant à la section du fût (0 m 355 × 0 m 54), les mêmes proportions que dans le portique coudé. L'aspect du chapiteau est presque identique. Les dissemblances s'expliquent assez par le caractère différent des deux monuments. Ainsi dans l'attique du temple, l'entrecolonnement, plus étroit (1 m 83), est imposé par l'ordre dorique, lequel, conformément à l'esthétique des édifices religieux, ne comprend qu'un triglyphe entier par travée, et la frise ionique, plus haute (0 m 49) que l'épistyle (0 m 44), est ornée de bas-reliefs. Mais cet attique paraît bien, au total, avoir été le prototype de celui du portique coudé.

Il faut encore noter que l'entablement inférieur du temple reposait, de chaque côté de la salle médiane, sur une rangée ininterrompue de parastades doriques, reliées, tantôt par des cloisons pleines, tantôt par des fenêtres à meneaux. J'ai constaté la présence de fenêtres analogues entre les colonnes du prodomos et entre les supports du lanterneau. La composition générale de l'édifice, qui peut sembler à première vue complexe et singulière, porte en fait la marque d'une intime unité. Les deux attiques se font réciproquement équilibre et gardent, malgré les différences d'étendue et de disposition, la même et unique fonction utile, qui est d'éclairer les salles qu'ils entourent [1]. Peut-être est-ce là le rôle primitif de cet ordre, au moins à Délos, et ne faut-il pas attribuer au simple hasard le fait qu'on ne le rencontre que cinquante ou cent ans après dans celui d'une véritable colonnade [2].

1. On trouve un emploi analogue de l'attique dans un monument contemporain du temple des taureaux, l'édifice circulaire de Samothrace dédié par Arsinoé. Cf. *Arch. Untersuch. auf Samothrake*, p. 80-83, pl. LIV-LV et LXI.

2. Le portique qui entoure sur trois côtés la skéné du théâtre de Délos semble bien avoir été composé de parastades rectangulaires. Cf. *B.C.H.*, XX, p. 283. Peut-être est-il un peu plus récent que le proskénion (250 av. J.-C.). Aucun morceau de l'élévation n'a été jusqu'ici retrouvé.

La transformation ne s'est pas faite d'un seul coup. Elle s'annonce dès le milieu du IIIe siècle, dans un monument d'architecture privée, le péristyle de la *maison « de Kerdon* [1] ». La galerie supérieure en était, comme celle des portiques, composée de parastades rectangulaires, reposant directement sur la corniche (elles sont ici taillées dans du tuf et couronnées de chapiteaux doriques en marbre). Mais une cloison fermait les entrecolonnements sur la plus grande partie de leur hauteur; peut-être même atteignait-elle jusqu'au niveau de l'épistyle, et était-elle, en ce cas, percée de fenêtres. Par ce dernier trait l'attique de la maison « de Kerdon » se rapproche de celui du temple. Les deux monuments sont voisins, et on ne peut guère douter qu'il n'y ait eu imitation de l'un à l'autre. L'exemple n'a pas dû rester stérile; et si l'on exhume jamais d'autres habitations riches aussi anciennes que la maison « de Kerdon », on y rencontrera sans doute une utilisation analogue de la parastade rectangulaire [2].

L'*attique carré* paraît, à Délos, plus récent et plus rare. On a découvert dans quelques maisons du IIe siècle où l'ordonnance de la cour était aréostyle, et en particulier dans celle du Dionysos, plusieurs chapiteaux répondant à ce type. Mais c'est, comme pour le précédent, dans la construction d'un lanterneau, qu'on en rencontre la première application. Il suit, en effet, d'une découverte récente, que le lanterneau dont M. Leroux a établi par déduction la présence sur le toit de la Salle hypostyle [3] était composé de

1. M. Chamonard a bien voulu me signaler les habitations où il a constaté la présence, et rétabli la disposition de l'attique. Le péristyle de la maison « de Kerdon » me paraît avoir été construit par les mêmes ouvriers que le Portique d'Antigone.

2. A noter, dans le quartier du théâtre, 4 parastades de marbre, avec chapiteaux, d'origine inconnue (sect. supér., 0m 25 × 0m 505; haut. totale, 2m 53). Deux scellements sont visibles sur les faces latérales, à 0m 35 et 1m 35 de la base.

3. *Explor. arch. de Délos*, II, p. 40-42.

huit parastades carrées en marbre, couronnées de chapiteaux ioniques d'un profil vigoureux et implantées à même sur l'abaque des huit colonnes centrales. La distance entre axes de ces parastades est, comme celle des colonnes, de 5 m 50 ; leur largeur maxima, de 0 m 44 seulement. Cet exemple confirme le lien indiqué plus haut entre les supports quadrangulaires à faces égales et l'ordonnance aréostyle. Il laisse entrevoir dans l'emploi de l'attique carré l'évolution que j'ai déjà signalée à propos de l'attique rectangulaire.

Elle s'explique aisément. L'attique est plus souple que la colonnade. Il permet d'obtenir, sur un plan donné, des baies à la fois moins hautes et plus larges, sans enfreindre les lois de la modulation. La hauteur effective des parastades de la Salle hypostyle n'excédait pas 3 m 35. La largeur de l'épistyle était de 0 m 47. Le calcul montre que, pour un entablement égal, des colonnes ioniques n'auraient pas eu moins de 4 mètres de haut. La latitude est plus grande encore avec les parastades de section oblongue. En effet, on l'a vu par l'exemple du portique de l'agora, il peut y avoir une relation modulaire normale entre leur hauteur et leur largeur d'une part (2 m 735 : 0 m 33 = 81/4), et, de l'autre, entre leur profondeur et les dimensions de l'entablement. Des colonnes n'offriraient pas les mêmes facilités. L'aspect de la Stoa d'Attale à Pergame fera saisir, par contraste, le dessein de l'architecte délien, ou du premier qui songea à généraliser l'emploi de l'attique en le détournant de ses origines.

Comme l'ante, la parastade n'est qu'une portion de mur mise en relief et dotée d'un couronnement. Elle prend d'abord timidement place entre deux antes, à titre de jambage unique ou double, ou bien elle recoupe une fenêtre à la manière d'un meneau. Dans le groupe de fenêtres composées en édicule qui constitue le lanterneau, l'attique s'affranchit et se prépare au rôle de péristasis et

de colonnade d'étage. On peut suivre à Délos même toutes les phases de cette évolution. Mais l'état de mes recherches ne m'a permis d'en signaler avec quelques détails que les deux étapes les plus marquantes.

SÉANCE DU 19 AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. NOËL VALOIS, VICE-PRÉSIDENT.

M. Cagnat donne lecture à l'Académie, de la part de M. Merlin, directeur des antiquités et des arts à Tunis, de la note suivante :

« J'ai déjà eu l'occasion de signaler ailleurs [1] les découvertes très intéressantes récemment faites par MM. le capitaine Vaubourdolle et le lieutenant Haack à Souk El-Abiod, l'ancienne *Pupput*, dans les ruines d'un monument vulgairement connu sous le nom de Capitole. Au pied de l'escalier qui donne accès à l'édifice, ces officiers viennent d'effectuer une nouvelle trouvaille importante. Ils ont mis au jour une base honorifique en deux morceaux, qui ont été recueillis, à un mois environ d'intervalle, aux deux extrémités opposées des marches ; la tranche supérieure présente deux trous pour le scellement de la statue ; sur la face antérieure, on lit (lettres 0m 065 — 0m 045) :

D · N · ARCADIO · INCLY
TO · PIO · FELICI · AVGVSTO
ADMINISTRANTIBVS · FL
MACROBIO · MAXIMIANO
5. V·C·P·O·C·AG·VIC·P·P·ET·FL·SY
NESIO FILO//////////IO · V · C
CONS · PROV FL · VAL · BYZ
FL · CALBINVS · V · D · FL · P · P ·
CVR · REIP · NVMINI · MA
10. IESTATIQVE · EIVS · SEM
PER · DICATISSIMVS ·

1. Communication faite le 12 avril 1912 au Congrès des Sociétés savantes.

« La base est coupée entre les lignes 6 et 7 et, à ces lignes, quelques lettres, surtout dans la partie droite, sont incomplètes, mais les caractères ne sont pas douteux. Seul, le surnom qui suit *Synesio* est trop endommagé pour être entièrement déchiffré ; après *Filo*, il y a place pour trois lettres dont on ne voit que des traces très vagues ; car la pierre est rongée à cet endroit ; j'avais songé à *Filo[mat]io*, mais cette restitution est tout hypothétique.

D(omino) n(ostro) Arcadio, inclyto, pio, felici Augusto, administrantibus Fl(avio) Macrobio Maximiano, v(iro) c(larissimo), p(rimi) o(rdinis) c(omite), ag(ente) vic(es) p(raefecti) p(raetorio) et Fl(avio) Synesio Filo[mat]io (??), v(iro) c(larissimo), cons(ulari) prov(inciae) Fl(aviae) Val(eriae) Byz(acenae), Fl(avius) Calbinus [pour *Calvinus*], *v(ir) d(evotissimus*[1]*), fl(amen) p(er)p(etuus), cur(ator) reip(ublicae), numini majestatique ejus semper dicatissimus.*

« Ni Flavius Macrobius ni Flavius Synesius ne sont respectivement connus comme vicaire d'Afrique et *consularis* de Byzacène ; l'inscription de *Pupput* enrichit donc les Fastes de l'Afrique romaine de deux noms sous le règne d'Arcadius, qui fut associé à l'empire avec le titre d'Auguste le 16 janvier 383 et mourut en 408. C'est la première fois qu'en Afrique, on rencontre une dédicace à Arcadius seul, qui, depuis 395, eut le gouvernement de l'Orient, tandis qu'Honorius avait celui de l'Occident et de l'Afrique.

« Notre base est aussi curieuse au point de vue géographique. La présence du vicaire d'Afrique[2] et du *consularis* de Byzacène nous indique que *Pupput*, vers l'an 400, était en Byzacène. Cent ans après environ, la *Notitia* épiscopale de 484[3], seul document qui nous fixait jusqu'ici sur la province dont la ville faisait partie, place celle-ci en Proconsulaire ; aussi supposait-on

1. Cf. Hirschfeld, *Die Rangtitel der römischen Kaiserzeit*, dans *Sitzungsber. Berliner Akademie*, 1901, p. 607.

2. Cf. Pallu de Lessert, *Mém. des Antiquaires de France*, LX, p. 20.

3. Cf. Cagnat, *Les limites de l'Afrique proconsulaire et de la Byzacène*, dans *Klio*, 1902, p. 75-76 ; *Corp. inscr. latin.*, t. VIII, p. 2437.

que la frontière entre les deux provinces passait au Sud vers Ksar-Menara[1]. La découverte de MM. Vaubourdolle et Haack renouvelle et complique la question : il faut admettre maintenant ou bien que l'un des deux témoignages est erroné, ou bien que la limite a varié au cours du ve siècle, hypothèse qui semble préférable. Vers la fin du IVe siècle, la frontière aboutissait sur la mer entre *Neapolis* (aujourd'hui Nabeul, à 16 kilomètres au Nord-Est de Souk El-Abiod), qui était, au temps d'Honorius et d'Arcadius, en Proconsulaire[2], et *Pupput*, que notre base nous montre à cette même date en Byzacène ; plus tard, la limite fut remaniée et descendue au Sud de cette dernière ville qui fut englobée dans la Proconsulaire.

« Enfin l'inscription de *Pupput* nous permet de préciser, par comparaison, le sens de certaines sigles sur un texte de la localité peu éloignée de *Vina*[3]. Cette base, copiée par Guérin, est ainsi conçue :

A D M I N I*stran*
T I B V S D.....
VC AMP PR.....
ET ALEXAND*ro*..
5. POC AC VPPI....
NVS F PP EX.....
R P AD.....
T H E R M A R V M
POSV *it*

« Si la ligne 3 est assez facile à compléter et s'il est clair qu'il s'agit du proconsul d'Afrique, on a été jusqu'ici fort embarrassé pour expliquer la ligne 5. Wilmanns, après avoir revu l'original avec grand soin, a noté au *Corpus*[4] qu'on pouvait lire au début POC ou ROC et que les deux C de POC et de AC pouvaient être des G, mais il ajoutait : « in POC quid lateat « nescimus ; ROC si fuit, possis cogitare de [*vi*]*ro c*[*larissimo*]. « Litteras singulares quae sequuntur non magis expedivimus ;

1. Cf. Cagnat, *loc. cit.*, p. 78.
2. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 969 (date de 400-401).
3. *Ibid.*, n°s 962 et 12440.
4. *Ibid.*, n° 962.

« de *ag(ente) v(ices) p(raefectorum) p(raetorio)* quanquam cogi-
« tavimus, obstabat quod vicarius Africae vix recte componitur
« cum proconsule ejus. » Au Supplément du *Corpus* [1], Schmidt, après avoir collationné l'estampage pris par Wilmanns, écrivait : « 5 in. videtur esse R, ut sit [*p*] || *roc(uratore) A(ugusti)*, « deinde, ut monet Mommsen, *Cuppit[ia]* || *nus*, etc. » M. Pallu de Lessert, dans ses *Fastes des provinces africaines* [2], range Alexander parmi les vicaires incertains. Avec notre inscription de *Pupput*, celle de *Vina* devient compréhensible; la ligne 5 contient une série d'abréviations : *p(rimi) o(rdinis) c(omite), ag(ente) v(ices) p(raefecti) p(raetorio)*. Bien que nous soyons en Proconsulaire, le vicaire apparaît indiscutablement ici à côté du proconsul, ce qui n'est pas d'ailleurs sans exemple [3] et ce qui se justifie, semble-t-il, par des circonstances exceptionnelles où le vicaire, par délégation extraordinaire, était investi, à titre momentané, de la juridiction générale sur toutes les provinces africaines, même sur la Proconsulaire [4].

« Parmi les vicaires d'Afrique, outre Macrobius et Alexander, Claudius Avitianus a le titre de *comes primi ordinis* [5].

« Il convient de signaler la formule *agens vices praefecti praetorio*. A l'époque d'Arcadius ce titre est anormal; il est constamment, sauf en un cas, remplacé par celui de *vicarius* [6] vers la fin du IVe siècle. »

1. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 12440.
2. II, p. 230, cf. p. 151.
3. On trouve en Proconsulaire le vicaire Antonius Dracontius associé de même au proconsul sur une inscription de Henchir Msa'adin, l'ancienne *Furnos minus* (*Corp. inscr. latin.*, t. VIII, n° 10609 = 14752, cf. Pallu de Lessert, *op. cit.*, III, p. 196 et suiv.).
4. Pallu de Lessert, *op. cit.*, II, p. 197 et 217. — Par un phénomène inverse créant une situation pareille, la compétence du proconsul débordait parfois d'une façon tout à fait anormale en dehors de la Proconsulaire sur la Numidie, la Byzacène, la Tripolitaine et les Maurétanies (*Corp. inscr. lat.*, t. VI, n°s 1690, 1691; t. VIII, n° 24521 = Cagnat, *Année épigraphique*, 1898, n° 8; cf. Pallu de Lessert, *op. cit.*, II, p. 42 et suiv., p. 182, p. 197. — Voir en outre Pallu de Lessert, *op. cit.*, II, p. 189).
5. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n°s 7037 et 7038; cf. Pallu de Lessert, *op. cit.*, II, p. 192-193. — Sur les *comites primi ordinis*, cf. Grossi-Gondi, dans De Ruggiero, *Dizion. epigr.*, II, p. 476 et suiv.
6. Pallu de Lessert, *op. cit.*, II, p. 153-154, p. 193, p. 217.

L'Académie procède à la désignation de deux candidats pour la chaire de l'*Histoire de l'Afrique du Nord* créée au Collège de France par arrêté du 6 février dernier.

M. Gsell est désigné en première ligne par 20 suffrages sur 23 votants contre 2 bulletins blancs marqués d'une croix et une voix à M. Besnier.

M. Besnier est présenté en seconde ligne par 18 suffrages sur 18 votants.

M. Pichon fait une communication sur l'épisode d'Amata dans l'Énéide. Après avoir relevé dans le récit de Virgile quelques anomalies et obscurités, il essaie de les expliquer en recherchant les traditions religieuses auxquelles le poète a fait des emprunts. Il pense que Virgile a voulu représenter dans la fuite extatique d'Amata le rite des fêtes de Liber, le Bacchus latin ; que, d'autre part, Amata est le prototype des Vestales ; mais qu'il a dû y avoir à l'origine une association entre le culte de Liber et celui de Vesta.

M. l'abbé Lejay étudie l'origine d'une préposition latine, *absque*. Elle se rencontre à partir du milieu du IIe siècle de l'ère chrétienne. Mais dans Plaute et dans Térence, on a huit fois une expression *absque*, dans une phrase comme : « Nam absque ted esset, hodie numquam ad solem occasum uiuerem » (Plaute, *Ménechmes*, 1022). La proposition *absque ted esset* est, d'après M. Lejay, une explication introduite comme entre parenthèses ; *absque* s'y décompose en *abs* et *que*, conjonction : « Et loin de toi (sans toi), cela serait arrivé. » Certains passages ont pu suggérer à Fronton l'idée d'une préposition *absque*, par exemple *Capt.*, 752 ; *quod*, précédant *absque*, paraissait y avoir le sens conditionnel qu'il a quelquefois dans l'ancienne langue. L'innovation de Fronton est remarquable, parce qu'elle est due à une mode littéraire, l'imitation de la langue archaïque par les auteurs du IIe siècle, et que, néanmoins, elle a eu assez de succès pour pénétrer dans la langue populaire (lombard *asca*).

M. Havet présente une correction pour un vers de Catulle (68, 59). Au lieu de *valde*, il propose d'y lire *alpe*, une alpe, une prairie de montagne. Ce passage serait le seul de toute la littérature latine où se lirait *alpis* employé comme nom commun.

Il est d'ailleurs tout naturel que ce mot, essentiellement local, ait été essayé en poésie par un auteur natif de Vérone, et par conséquent voisin des *Alpes* qui ont imposé leur nom à une grande chaîne de montagnes.

LIVRES OFFERTS

M. Babelon a la parole :

« M. Victor Tourneur, conservateur adjoint au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque royale de Belgique et secrétaire de la Société royale de numismatique, m'a chargé d'offrir en son nom à l'Académie ses plus récentes publications dont voici l'énumération :

« 1° *Catalogue des médailles du royaume de Belgique*, par Victor Tourneur. Tome Ier (1830-1847), 1 vol. in-8° de 256 pages et 34 planches. Ce catalogue est précédé d'une introduction développée dans laquelle l'auteur s'est efforcé de démontrer que l'art de la médaille dans la Belgique contemporaine, tout en ayant son originalité propre, est d'importation et d'inspiration française. Cette étude de M. Tourneur n'est donc pas seulement une nomenclature métallique intéressante pour l'histoire de la Belgique ; elle est une contribution utile et originale à l'histoire de l'art français au XIXe siècle et à son rayonnement au dehors.

« 2° *Catalogue du Salon international de la médaille* à l'Exposition internationale de Bruxelles en 1910.

« 3° Quatre brochures qui portent pour titre : *La médaille en Belgique* en 1908, en 1909, en 1910 et en 1911 ; elles sont aussi plus qu'une nomenclature des productions des graveurs belges contemporains, par la critique judicieuse sur laquelle M. Tourneur a su asseoir ses jugements.

« 4° Enfin M. Tourneur offre à l'Académie l'important volume des *Procès-verbaux et Mémoires du Congrès international de numismatique et d'art de la médaille*, tenu à Bruxelles en 1910, ouvrage publié par les soins de MM. Alphonse de Witte et Victor Tourneur, et qui compte 886 pages suivies de 36 planches. On sait que ce Congrès de numismatique a été particulièrement intéressant ; le volume de ses travaux nous en apporte la preuve par l'importance des mémoires qui ont été présentés par des savants de tous pays et qui se rapportent à tous les chapitres de la numismatique grecque, romaine, médiévale et contemporaine. Je ne puis énumérer ces dissertations variées ; il me suffira de citer les noms de quelques-uns des collaborateurs : MM. Imhoof-Blumer, Macdonald, Simonetti, Yakountchikoff,

Dieudonné, Haeberlin, Blanchet, Dattari, Jules Maurice, A. de Markoff, Edm. Gohl, Pappadopoli, Hauberg, de Castellane, de Jonghe, de Witte, G. Habich, etc. Ces noms sont un sûr garant de l'importance scientifique de ce recueil digne, on le voit, d'occuper une place honorable dans les productions de l'érudition contemporaine. »

SÉANCE DU 26 AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS LEGER.

M. Prou communique une lettre de M. Lucien Lambeau, secrétaire de la Commission du Vieux Paris, contenant la transcription de l'épitaphe d'un ancien « secrétaire commis » de l'Académie des inscriptions, appuyée contre le mur du cimetière de Vaugirard (rue Lecourbe, n° 310) :

ICI REPOSE
ESPRIT LOUIS ROUSSET,
ANCIEN SECRÉTAIRE COMMIS
DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES,
DÉCÉDÉ LE 23 NOVEMBRE 1809,
DANS SA 80e ANNÉE.
IL FUT HONNÊTE HOMME,
FONCTIONNAIRE PUBLIC
INTÈGRE, AMI SÛR ET FIDÈLE,
BON ÉPOUX, SES RARES
QUALITÉS LUI MÉRITÈRENT
L'ESTIME ET L'AFFECTION
DES GENS DE BIEN.
CETTE PIERRE CONSACRÉE
A SA MÉMOIRE SERA UN
MONUMENT, ET DE LA TENDRESSE
DE SA VEUVE AFFLIGÉE,
ET DE LA RECONNAISSANCE
DE BARON, EX-JUGE DE PAIX
A PARIS, A QUI IL N'A CESSÉ DE
DONNER DES PREUVES D'AMITIÉ.

M. Lambeau a pensé avec raison que cette inscription intéresserait l'Académie qui aime garder et honorer le souvenir de tous ceux qui l'ont servie et l'ont aidée dans ses travaux.

Le P. Scheil donne une première lecture d'un mémoire intitulé : *Visite chez un armurier susien de l'an 3000 avant notre ère.*

MM. Heuzey et Pottier ajoutent quelques observations et signalent deux monuments qui représentent des objets mentionnés par la tablette étudiée.

M. Chatelain, au nom de la Commission du prix Brunet, fait le rapport suivant :

« La Commission du prix Brunet, vu le grand nombre des concurrents, n'a pas décerné le prix de 3.000 francs, mais elle a attribué, sur les revenus de la fondation, les récompenses suivantes :

« 1.500 francs à M. Vicaire, *Manuel de l'amateur de livres du XIXe siècle.* 7 vol. in-8°.

« 1.000 francs à M. Georges Lepreux, *Gallia typographica.* 4 vol. in-8°.

« 1.000 francs à M. Hubert Pernot, *Bibliographie ionienne.* 2 vol. in-8° (œuvre d'Émile Legrand complétée par M. Pernot).

« 500 francs à M. Étienne Deville, *Index du Mercure de France.* 1 vol. in-4°.

« 500 francs à M. Charles Beaulieux, *Catalogue des livres de la Réserve* (XVIe siècle) *de la Bibliothèque de l'Université de Paris.* 1 vol. in-8°.

« 500 francs à M. Albert Maire, *L'œuvre scientifique de Pascal.* Bibliographie critique et analyse de tous les travaux qui s'y rapportent. 1 vol. in-8°.

« Mentions très honorables :

« A M. Pierre Bliard, *Bibliographie de la Compagnie de Jésus.* T. X. Tables. 1 vol. in-4° ;

« Et à M. J. Baudrier, *Bibliographie Lyonnaise.* 9 vol. in-8°. »

M. Paul Foucart commence la lecture du mémoire qu'il a rédigé en collaboration avec M. Georges Foucart, professeur à

la Faculté des lettres d'Aix-Marseille, sur les cérémonies qu'on appelle les drames mystiques d'Éleusis [1].

L'Académie procède à la désignation de son délégué au Conseil supérieur de l'instruction publique.

Par 25 voix sur 27 votants, M. le comte Robert de Lasteyrie est réélu.

COMMUNICATION

LES DRAMES SACRÉS D'ÉLEUSIS, PAR M. PAUL FOUCART, MEMBRE DE L'INSTITUT.

L'expression de *mystères* (μυστήρια) est la plus générale et comprend toutes les cérémonies secrètes qui étaient célébrées, dans l'enceinte sacrée d'Éleusis, du 20 au 23 Boédromion. L'initiation avait pris une telle importance et acquis une si grande réputation que l'on croit généralement qu'elle était l'objet unique des Grands Mystères. C'est une erreur. La fête comprenait d'autres parties, également secrètes, qui n'avaient pas un rapport direct avec l'initiation et qui étaient peut-être plus essentielles. La distinction apparaît assez nette dans une lettre qu'un empereur, probablement l'un des Antonins, adressa aux Eumolpides, qui l'avaient nommé archonte de la famille : « J'accepte le titre d'archonte, comme vous m'en avez prié, afin que les cérémonies secrètes de l'initiation qui a lieu pendant les mystères (τὰ ἀπόρρητα τῆς κατὰ τὰ μυστήρια τελετῆς) soient célébrées, en l'honneur des Deux Déesses, avec plus d'éclat et de majesté, si du moins il est possible d'y ajouter quelque chose [2]. »

1. Voir ci-après.

2. Ἀναλαμβάνω δὲ καὶ τὴν τοῦ ἄρχοντος προσηγορίαν καθ' ἃ ἠξιώσατε, ὡς τά τε ἀπόρρητα τῆς κατὰ τὰ μυστήρια τελετῆς ἐνδοξότερόν τε καὶ σεμνότερον, εἴ γέ τινα προσθήκην ἐπιδέχοιτο, τοῖν Θεοῖν ἀποδοθείη καὶ διὰ τὸν ἄρχοντα τοῦ τῶν Εὐμολπιδῶν γένους, ὃν προεχειρίσασθε. *Athen. Mitteil.*, 1894, p. 172. = Dittemberger, *Sylloge*, n. 408.

Il y a donc lieu de distinguer, dans les actes qui constituent les Grands Mystères, d'un côté les rites de l'initiation, dont je ne parlerai pas ici ; de l'autre, ce qu'on a appelé, d'après l'expression empruntée à Clément d'Alexandrie, les drames mystiques[1].

Un de ces drames, l'Enlèvement de Coré, est connu depuis longtemps. Je crois avoir été le premier à signaler l'existence d'un autre, la Hiérogamie de Zeus et de Déméter[2]. Seuls, les auteurs chrétiens en ont fait mention, et, pour ce motif, il sera nécessaire d'examiner avec soin la valeur de leurs témoignages.

Un commentateur de Platon dit, à propos d'un passage du Gorgias : « Les mystères étaient célébrés en l'honneur de Déo et de Coré, parce que celle-ci avait été enlevée par Pluton et parce que Zeus s'était uni à Déo[3]. » Il s'y passait, ajoute-t-il, beaucoup de choses honteuses ; et il termine par une erreur, en attribuant à Éleusis une formule que nous savons appartenir aux mystères de Cybèle. J'aurai à parler plus loin des attaques des chrétiens contre la moralité des mystères. La confusion au sujet de la formule montre que l'érudition du scholiaste n'était pas toujours puisée à des sources très pures. Mais je ne vois pas de motif de contester l'exactitude de son information, lorsqu'il dit nettement et avec simplicité qu'il y avait deux légendes distinctes dans les mystères d'Éleusis : l'enlèvement de Coré, l'union de Zeus et de Déo. Pour la première, elle fournissait le

1. Le terme de δρᾶμα μυστικόν se rencontre seulement dans Clément d'Alexandrie (*Protrept.*, IV, 27) ; les modernes l'ont employé, faute de mieux, pour la commodité du langage. Mais ce prétendu *drame* ne ressemble nullement à une pièce de théâtre. Le mot δρᾶμα est plutôt l'équivalent de τὰ δρώμενα, les choses mises en action, par opposition à celles qui étaient montrées aux initiés, τὰ δεικνύμενα, ou qui leur étaient révélées par la parole, τὰ λεγόμενα.

2. P. Foucart, *Recherches sur l'origine et la nature des mystères d'Éleusis*, 1895, p. 48.

3. Ἐτελεῖτο ταῦτα καὶ Δηοῖ καὶ Κόρῃ ὅτι ταύτην μὲν Πλούτων ἁρπάξειε, Δηοῖ δὲ μιγείη Ζεύς. *Schol. ad Gorgiam*, p. 497 c.

sujet du drame mystique auquel assistaient les initiés du premier degré; j'ai supposé qu'on avait tiré de la seconde la hiérogamie, qui était peut-être réservée aux époptes ou initiés du second degré.

Du reste, le témoignage du scholiaste n'est pas isolé. Il est confirmé par un passage de Tertullien : « Pourquoi la prêtresse de Cérès est-elle entraînée de force, si Cérès n'a pas subi un pareil traitement [1] ? » L'enlèvement de Déméter n'étant pas connu d'autre part, il était assez naturel de supposer que Tertullien avait confondu la mère et la fille. Il n'en est rien. L'auteur n'a pas commis une erreur, il a rappelé un fait mythologique que nous ignorions, ou plutôt que nous n'avions pas reconnu par le rapprochement avec d'autres textes qui parlent du même épisode. L'organisation du sacerdoce éleusinien confirme aussi l'exactitude de Tertullien. Il n'y avait pas de prêtresse de Coré, mais seulement une prêtresse de Déméter, qui était l'éponyme du temple. Le texte d'Astérius, cité plus loin, prouve aussi qu'il s'agit ici de la prêtresse et non de la hiérophantide de Déméter, avec laquelle on l'a souvent confondue. Voici ce qu'a voulu dire Tertullien. L'histoire des dieux païens est pleine de choses honteuses. Par exemple, Déméter a été victime d'une violence. La preuve en est que, dans la représentation des scènes de sa vie, la prêtresse de Déméter qui n'est plus en ce moment une personne humaine, mais la déesse elle-même, est enlevée avec violence. *Rapitur* pourrait être une expression un peu forcée, suggérée à Tertullien par le souvenir du rapt de Coré, mais plutôt, elle rappelle que la première forme du mariage fut le rapt, d'abord réel, puis simulé.

Nous trouverons, sur la reproduction de cet épisode devant les époptes, des détails plus explicites et plus précis

1. Cur rapitur sacerdos Cereris, si non tale Ceres passa est ? (Tertull., *Ad Gentes*, II, 7).

dans une homélie d'Astérius, évêque d'Amasia, contemporain de Julien. Il est bon de citer ou d'analyser le morceau tout entier, pour mieux se rendre compte de la valeur des renseignements qu'il contient. Les païens accusaient le christianisme de diviniser des hommes en adorant les martyrs. L'évêque commence par répondre à cette attaque et rétablit la doctrine de l'Église. « Nous n'adorons pas les martyrs, dit-il, mais nous les honorons comme de vrais adorateurs de Dieu. » Puis prenant l'offensive contre les accusateurs et mettant à profit l'évhémérisme qui était en crédit chez les penseurs païens autant que le symbolisme, il reproche aux Grecs d'adorer comme des dieux des centaines d'hommes qui sont morts. « N'est-ce pas toi, s'écrie-t-il, qui, dans ta folie, as divinisé Déméter et Coré? n'as-tu pas bâti des temples pour deux femmes? ne leur offres-tu pas des sacrifices et ne les adores-tu pas par des cérémonies variées? Les mystères d'Éleusis ne sont-ils pas la partie la plus importante de ton culte? le peuple athénien et la Grèce tout entière n'y courent-ils pas pour célébrer de vaines cérémonies? N'est-ce pas là qu'est cette retraite ténébreuse et ce respectable tête-à-tête du hiérophante et de la prêtresse, seul à seule? Les flambeaux ne sont-ils pas éteints et une foule innombrable n'attend-elle pas son salut de ce qui se passe dans l'obscurité entre les deux personnages? »[1]. L'exactitude des détails sur la rencontre de la prêtresse et du hiérophante me paraît difficile à contester, à cause de leur précision et aussi, en raison du temps où fut composée l'homélie d'Astérius. A l'époque de Julien, la polémique entre païens et chrétiens témoigne, de part et d'autre, d'une connaissance sérieuse des croyances de l'adversaire. Les partisans de l'ancienne religion étaient au courant des

1. Οὐκ ἐκεῖ τὸ καταβάσιον τὸ σκοτεινὸν καὶ αἱ σεμναὶ τοῦ ἱεροφάντου πρὸς τὴν ἱέρειαν συντυχίαι, μόνου πρὸς μόνην; οὐχ αἱ λαμπάδες σβέννυνται; καὶ ὁ πολὺς καὶ ἀναρίθμητος δῆμος τὴν σωτηρίαν αὐτῶν εἶναι νομίζουσι τὰ ἐν τῷ σκότῳ παρὰ τῶν δύο πραττόμενα; Asterius, Ἐγκώμιον μαρτ., p. 113 b.

honneurs que les chrétiens rendaient aux martyrs. Il semble naturel que les Pères de l'Église aient pris soin de se mettre au courant des superstitions qu'ils combattaient, surtout des mystères d'Éleusis, encore florissants, qui étaient devenus la plus forte citadelle du paganisme menacé. Leurs attaques auraient été vaines si elles n'avaient eu pour soutien des assertions incontestables. Supposons en effet qu'aux questions pressantes et redoublées, que pose l'évêque d'Amasia, les païens initiés aient pu répondre que les faits étaient faux ou rapportés inexactement, toute l'argumentation s'écroulait. Astérius devait être bien certain de la sûreté de ses informations pour défier son adversaire d'y opposer une négation. J'userai donc avec confiance de ses paroles. L'union de Zeus et de Coré était donnée en spectacle aux époptes, elle était représentée par la prêtresse de Déméter et le hiérophante. Ceux-ci ne doivent pas être considérés comme des acteurs jouant un rôle ; ils accomplissaient un acte de leurs fonctions et incarnaient les divinités dont ils avaient revêtu le costume. Pour les spectateurs, c'étaient les dieux eux-mêmes vivant et agissant, et les choses se passaient comme elles avaient eu lieu aux temps mythologiques. Zeus entraînant violemment Déméter descendait dans une retraite obscure[1]. Les torches alors étaient éteintes et l'union des deux divinités se consommait dans l'obscurité, au milieu de l'attente anxieuse des assistants.

La découverte des Philosophoumena a complété de la façon la plus intéressante les renseignements d'Astérius, en y ajoutant l'épilogue de la scène, ainsi que les précautions prises pour transformer en simulacre la répétition du mariage sacré. « Le hiérophante, qui n'est pas mutilé

1. On a vainement cherché le καταβάσιον dans les ruines d'Éleusis. M. Svoronos a cru le retrouver dans une excavation taillée dans la grotte du Plutonion, hypothèse assez séduisante, mais qui a l'inconvénient de transporter la scène en dehors du télestérion

comme Attis, mais qui s'est réduit à l'impuissance en buvant de la ciguë et qui a renoncé à toute union charnelle, la nuit, à Éleusis, au milieu des feux, accomplissant les grands et ineffables mystères, s'écrie d'une voix forte : « La divine Brimo a enfanté Brimos l'enfant sacré, c'est-à-dire la Forte a enfanté le Fort[1]. » Ce dénouement fait suite, sans interruption, à la partie de la scène résumée par Astérius. Les feux au milieu desquels paraît l'hiérophante sont ceux des flambeaux, rallumés à l'instant où il sort du καταβάσιον. L'enfant sacré dont il proclame la naissance est très probablement Plutus. L'auteur d'un skolion, cité par Athénée, chantait Déméter, l'Olympienne, mère de Plutus[2]. Dans l'invocation des femmes, à la fête des Thesmophories, Aristophane a nommé Plutus parmi les divinités éleusiniennes, après Déméter et Coré, et avant Kalligéneia[3]. Plus anciennement, la Théogonie d'Hésiode avait admis la même généalogie, mais sous la forme de la légende crétoise ; c'était le héros Iasion qui s'était uni à Déméter[4]. Dans les derniers vers de l'hymne homérique (v. 488-9), le poète promet à celui qu'aimeront les deux Déesses qu'elles enverront dans sa demeure Plutus, qui apporte la richesse aux mortels.

En dépit des précautions et des atténuations, la représentation de l'union charnelle d'un dieu et d'une déesse, figurés par des personnages vivants, provoquait à bon droit les attaques des écrivains chrétiens. C'est évidemment à cette scène que fait allusion l'invective de Clément

1. Ὁ ἱεροφάντης οὐκ ἀποκεκομμένος μὲν, ὡς ὁ Ἄττις, εὐνουχισμένος δὲ διὰ κωνείου καὶ πᾶσαν παρῃτημένος τὴν σαρκικὴν γένεσιν, νυκτὸς ἐν Ἐλευσῖνι ὑπὸ πολλῷ πυρὶ τελῶν τὰ μεγαλὰ καὶ ἄρρητα μυστήρια βοᾷ καὶ κέκραγε λέγων· Ἱερὸν ἔτεκε πότνια κοῦρον Βριμὼ Βριμόν, τοῦτ' ἐστιν ἰσχυρὰ ἰσχυρόν. Hippolyt. Φιλοσοφούμ. V, 1.

2. Πλούτου μητέρ' Ὀλυμπίαν ἀείδω Δήμητρα. Athen., XV, 50.

3. Εὔχεσθε ταῖν Θεσμοφόροιν, τῇ Δήμητρι καὶ τῇ Κόρῃ καὶ τῷ Πλούτῳ καὶ τῇ Καλλιγενείᾳ. Aristoph., *Thesmoph.* v. 295.

4. Hesiod., *Theog.*, v. 969 et suiv.

d'Alexandrie ; on y sent une indignation sincère, encore bien qu'elle ne soit pas exempte de déclamation et de subtilité. « Jadis, la modestie portait les hommes à étendre le voile de la nuit silencieuse sur leurs plaisirs ; actuellement c'est la nuit sacrée qui parle aux hommes d'incontinence, et le feu que porte le dadouque accuse ces faiblesses. Éteins cette flamme, ô hiérophante ; dadouque, respecte tes flambeaux..., permets de cacher de telles cérémonies [1]. » Évidemment, les apologistes chrétiens avaient raison de blâmer, d'attaquer un culte qui admettait de tels spectacles et de flétrir comme une indécence tout ce qui rappelait si crûment l'union des deux sexes. Mais c'était aller trop loin que d'accuser les mystères d'immoralité. Comme on l'a judicieusement remarqué, ni la hiérogamie, ni l'emploi, comme emblèmes, de simulacres des organes sexuels n'éveillaient chez les initiés les idées licencieuses qu'elles provoqueraient chez les modernes. Les Grecs y voyaient surtout l'image de la fécondité due à la protection de leurs dieux, et ces rites, par trop réalistes, étaient acceptés comme perpétuant les usages des ancêtres, usages d'un temps primitif, où l'on exprimait les choses avec une simplicité souvent grossière, sans qu'il y eût pour cela corruption dans les mœurs.

Ces réserves faites sur ce qu'il y a d'exagéré dans les attaques passionnées des auteurs chrétiens contre cette partie des mystères, il n'y a pas lieu de révoquer en doute leurs affirmations sur la scène de hiérogamie. On peut même trouver une confirmation indirecte de leurs assertions dans un auteur païen. Lucien raconte que le faux prophète Alexandros, pour faire croire à sa mission, avait imaginé

1. Πάλαι μὲν ἀνθρώποις σωφρονοῦσιν ἐπικάλυμμα ἡδονῆς νὺξ ἦν σιωπωμένη, νυνὶ δὲ τοῖς μυουμένοις ἡ ἱερὰ τῆς ἀκρασίας νὺξ ἐστι λαλουμένη καὶ τὸ πῦρ ἐλέγχει τὰ πάθη δᾳδουχούμενον. Ἀπόσβεσον, ὦ ἱεροφάντα, τὸ πῦρ· αἰδέσθητι, ὦ δᾳδουχε, τὰς λαμπάδας..... ἐπίτρεψον ἀποκρύψαι τὰ ὄργια. Clemens Alex., *Protrept.*, 97.

d'instituer une initiation qui était, en plusieurs de ses parties, copiée sur les Grands Mystères. Comme à Athènes, la fête débutait par une πρόρρησις pour interdire l'accès aux indigènes; Alexandros avait institué des charges de hiérophante et de dadouque, des Eumolpides et des Kéryces de Paphlagonie. L'intention de l'auteur de marquer l'imitation d'Éleusis ressort de ces détails, sur lesquels il insiste. L'épisode final paraît aussi emprunté à Éleusis. C'était également une hiérogamie : l'union de Séléné et d'Endymion, qui donnait naissance à un nouvel Asclépios. Les deux personnages divins étaient figurés par les ministres du nouveau culte, Alexandros et sa maîtresse, la belle Rutilia, femme d'un procurateur romain[1]. Il faut attribuer à l'impudence du charlatan ou à l'invention satirique de Lucien, l'audace de la scène décrite dans le Pseudomantis. Il est évident qu'à Éleusis, quoi que laissent entendre les chrétiens, la hiérogamie n'était et ne pouvait être qu'un simulacre.

Malgré tout, la figuration par des personnages vivants de l'union de Zeus et de Déo a dû choquer les païens éclairés, et elle provoquait, de la part des chrétiens, des attaques capables de faire impression sur les esprits qui cherchaient la vérité. Pour quelle raison le sacerdoce éleusinien a-t-il persisté jusqu'à la fin du paganisme, à reproduire une scène d'un réalisme aussi grossier, de préférence aux autres parties de la légende de Déméter ? Était-ce parce qu'elle révélait un acte de l'histoire divine, inconnu des profanes, l'union des deux divinités qui donnaient la fécondité aux biens de la terre, la naissance du jeune dieu qui distribuait aux mortels l'abondance avec la richesse ? Ou encore, le

1. Καὶ τελευταῖον Σελήνης καὶ Ἀλεξάνδρου ἔρως καὶ τικτομένη τοῦ Ῥουτιλλιανοῦ ἡ γυνή. Ἐλαδούχει δὲ καὶ ἱεροφάντει ὁ Ἐνδυμίων Ἀλέξανδρος..... Μετὰ μικρὸν δὲ πάλιν ἐσῄει ἱεροφαντικῶς ἐσκευασμένος ἐν πολλῇ τῇ σιωπῇ καὶ αὐτὸς μὲν ἔλεγε μεγάλῃ τῇ φωνῇ· ἰὴ Γλύκων. Lucian. *Pseudomantis*, 39; cf. 38.

renouvellement du drame liturgique avait-il, par lui-même, une vertu religieuse incomparable et produisait-il des effets auxquels aucune autre cérémonie n'aurait pu suppléer? Les savants qui étudient la religion grecque ne paraissent pas avoir songé à se poser la question. Nous devons savoir gré à M. S. Reinach d'en avoir aperçu l'importance et d'avoir essayé d'expliquer la hiérogamie ainsi que l'exaltation de l'Épi de Blé, par laquelle se terminait l'époptie. Je regrette seulement que l'auteur ait cherché la solution dans les théories de l'ancienne école ethnologique. Celle-ci dispose d'un certain nombre d'axiomes et de formules qui font disparaître toutes les difficultés. Qu'on l'interroge sur l'origine et la nature de Déméter, ou sur son rôle, ou sur les pratiques de son culte, il se trouvera toujours un totem, un tabou, une coutume du folklore ou quelque recette de sorcier sauvage, qui fournira la réponse. Dans le cas présent, c'est à la magie sympathique que M. Reinach a eu recours. « Tout rituel primitif est, à l'origine, magique, c'est-à-dire qu'il prétend exercer une douce contrainte, une contrainte sympathique sur les forces latentes de la nature... Il s'agit de promouvoir et de stimuler la fécondité du sol par le simulacre d'une union qui doit donner naissance à la vie. Le culte familial des Eumolpides... comprend comme acte principal une hiérogamie, le mariage de la Mère du Blé avec le Père du Blé, et, comme dernier terme, l'exaltation d'un épi de blé, image en raccourci de toute une moisson. Cet épi, solennellement montré aux fidèles, témoignait que l'union avait été féconde et que le drame magique, proposé en exemple aux forces du ciel et de la terre, avait été joué jusqu'au bout[1]. »

L'explication de M. Reinach, comme on le voit, s'appuie sur la théorie de Frazer que la magie est antérieure à la religion ; qu'elle exerce directement et sans aucun intermé-

1. Salomon Reinach, *Revue des études grecques*, 1906, p. 344-5.

diaire mythique, une action contraignante sur la nature, comme celles que l'ingénieur, le chimiste peuvent exercer. Cette théorie a été répétée tant de fois et sous tant de formes qu'on s'est presque habitué à accepter comme choses intelligibles le rituel magique, la magie sympathique, la contrainte exercée sur les forces latentes de la nature, la fécondité humaine stimulant la fécondité du sol. Mais si l'on écarte toute cette phraséologie, vide de réalité, et qu'on essaie de la traduire en faits positifs et précis, voici comment auraient procédé les primitfs. Il n'avait pas fallu une longue expérience pour constater que la terre produisait, seulement si elle était imprégnée d'une humidité suffisante. La pluie est donc désirable, indispensable ; il faut l'obtenir. Et les hommes se seraient avisés que s'ils simulaient, encore mieux s'ils réalisaient l'union des deux sexes, l'exemple de cette union ferait tomber la pluie et pousser la moisson. Une telle incohérence est incompatible avec la méthode suivie par la magie, surtout dans ses commencements ; elle s'est appliquée à agir d'une manière raisonnée, notamment à établir un lien, un rapport apparent entre l'effet cherché et le moyen employé, et c'est ce qui manque dans l'explication de M. Reinach, comme dans la théorie de Frazer. On aurait plus de chances d'aboutir dans cette voie en acceptant sur la magie une thèse tout opposée, à l'appui de laquelle on a pu citer l'exemple de la plus ancienne magie égyptienne et des grandes opérations, comme la divinisation du roi et des morts, qu'elle se flattait de mener à bonne fin. L'auteur arrive à cette conclusion que religion, magie et science rudimentaire sont nées en même temps, et que l'homme les a employées toutes à la fois pour mettre la main sur la nature, et en tirer les ressources nécessaires aux besoins de la vie. Avec la religion, à laquelle elle est intimement unie, et par des moyens analogues, la magie vient à l'aide de l'homme pour lui assurer la coopération des êtres de

toute catégorie, des plus humbles aux plus éminents, qui vivent dans la nature et qui disposent de ses forces[1].

Si l'on applique à la Grèce primitive cette conception plus rationnelle de la magie, on pourra se figurer avec moins d'invraisemblance par quelle série de faits et d'idées le drame rituel du Mariage Sacré s'introduisit dans les Mystères. Les Pélasges ne considéraient pas la pluie et la croissance des moissons comme des phénomènes réguliers, naturels, n'ayant aucune idée de la nature et encore moins de ses lois. Dans leurs croyances, un être supérieur, invisible, vivait et agissait dans les nuages amoncelés ; à son gré, il retenait les eaux du ciel ou les précipitait sur le sol. La terre aussi était le domaine d'un autre esprit, dont la volonté capricieuse faisait germer ou sécher les semences[2]. Les travaux de l'homme demeuraient inutiles, sans le concours favorable de ces deux personnalités divines ; c'était d'elles seules que dépendait le succès des récoltes. Malheureusement, les Pélasges ignoraient la nature et le caractère de ces deux êtres tout-puissants ; c'était le temps, suivant la tradition que les prêtres de Dodone racontèrent à Hérodote[3], où ils ne connaissaient ni les noms, ni les épithètes des dieux ; par suite, ils ne pouvaient entrer en relations avec eux et agir sur leur volonté. Leur ignorance et l'impuissance qui en résultait, durèrent jusqu'au jour où des étrangers mieux instruits (ils vinrent d'Égypte, si l'on en croit les prêtres de Dodone) leur apprirent ces noms et, en même temps, les moyens d'en faire usage pour le culte. Des sages aussi, dont les ancêtres avaient eu commerce avec les dieux, révélèrent à des familles privilégiées la connaissance des choses sacrées et les rites, mêlés de religion et de magie, propres à provoquer l'intervention

1. George Foucart, *Histoire des religions et méthode comparative.* Alphonse Picard, 1912. Chapitre de la Magie, p. 176-241.

2. *In Cererem*, v. 306 et suiv.

3. Herodot., II, 51.

favorable de la divinité, à exercer même sur ses actes une influence décisive et presque une contrainte. C'est ainsi que les Pélasges auraient appris, non pas que le commerce des sexes, en général, entre personnages quelconques, mais que l'union de deux divinités déterminées, maîtresses du ciel et de la terre, était la cause qui provoquait la production des moissons.

Il était bon de montrer les côtés faibles de l'explication empruntée à la théorie de Frazer pour faire comprendre l'origine de la Hiérogamie et, par contre, d'indiquer la marche plus vraisemblable qu'a suivie la magie : elle n'essayait pas d'agir directement sur les forces de la nature, elle s'adressait aux personnalités divines qui en disposaient souverainement. Mais les spéculations sur ce qu'ont pensé et cru les primitifs ne conduiront jamais à des conclusions certaines ; on n'en peut espérer que des conjectures plus ou moins acceptables. Le plus intéressant pour nous serait de savoir pour quelle raison les Eumolpides avaient jugé indispensable pour le culte la reproduction annuelle du Mariage sacré et le Rapt de Coré, quels effets ils en attendaient et par quels moyens ceux-ci étaient produits. J'ai dit plus haut que les cérémonies des Mystères pouvaient se partager en deux classes. Examinons de près les caractères distinctifs de chacune d'elles et à quelle fin particulière tendaient l'une et l'autre.

Le voyage aux enfers, la vue des objets sacrés, les actes rituels des mystes étaient les moyens employés pour transformer des profanes en serviteurs des Deux Déesses, pour leur révéler les secrets du monde souterrain, leur fournir les moyens d'arriver sûrement à la vie bienheureuse qui leur était promise. C'était en vue des initiés et à leur profit que toutes ces cérémonies s'accomplissaient.

Il n'en va pas de même des drames mystiques dans lesquels on représentait ce que Déméter et Coré avaient fait ou souffert pendant leur séjour sur la terre ; ils n'avaient

qu'un rapport indirect avec l'initiation. Instruire les mystes, les émouvoir, les édifier, fut un effet secondaire et accessoire de ce double spectacle. Ce rite n'avait pas été institué pour eux ; il fut, dès l'origine, la partie essentielle, constitutive du culte de Déméter, culte secret, accessible seulement aux membres des familles privilégiées et, plus tard, à ceux que l'initiation leur assimila. Les drames sacrés d'Éleusis n'avaient rien de commun avec l'art scénique ; les personnages n'étaient pas des acteurs jouant un rôle, mais des prêtres qui officiaient. Les représentations étaient des actes liturgiques, immuables, parce qu'ils étaient d'institution divine [1], reproduits sans changement, à la date, au lieu fixé par la Déesse. Et dès le commencement, il en fut ainsi. Avant que les familles d'Éleusis eussent ouvert à des étrangers l'accès de leurs mystères, elles n'en avaient pas moins la stricte obligation de recommencer chaque année à mettre en action l'union de Zeus et de Déméter, le rapt de Coré, les courses et la douleur de Déméter, son arrivée à Éleusis, son triomphe, la réunion de la mère et de la fille. Mais enfin, que se proposaient les prêtres par la répétition annuelle de ces deux épisodes de la vie divine ? Pour le comprendre, il sera bon de se rappeler une vérité fort simple, évidente par elle-même, qu'on semble avoir trop oubliée en cette occasion. Le culte est fait pour les dieux, non pour les hommes, bien que ceux-ci en soient les ministres nécessaires ; les rites sont destinés à agir sur les dieux et pour eux, les hommes n'en éprouvent les effets

1. L'hymne homérique qui s'est inspiré de la doctrine du temple revient à deux reprises sur ce caractère. Aux vers 274-5, Déméter promet aux habitants d'Éleusis de leur enseigner les cérémonies qu'ils devront fidèlement célébrer pour lui être agréables. Avant de quitter la terre pour l'Olympe, elle révèle aux chefs du peuple la manière d'accomplir les choses sacrées et les vénérables cérémonies dont il n'est pas permis de s'écarter, qu'on ne doit ni scruter ni divulguer. Les prêtres d'Éleusis et les familles sacrées n'auraient pu admettre le moindre changement dans un rituel fixé par la Déesse.

que par contre-coup. Ils peuvent prendre part aux cérémonies comme officiants, être admis par faveur à voir ou à entendre des secrets divins, profiter indirectement des résultats obtenus. Mais avant tout, c'est pour la gloire ou le plaisir des dieux, pour leurs besoins ou leurs intérêts que les victimes sont immolées et que les rites s'accomplissent. Cela revient à se demander quels avantages la représentation régulière des drames mystiques procurait aux divinités éleusiniennes et quelles conséquences heureuses les fidèles en espéraient pour eux-mêmes. A cette question, qui se pose nécessairement, la Grèce ne fournit aucune réponse. J'aurais dû renoncer à poursuivre cette recherche, si M. George Foucart, professeur de l'Histoire des religions à l'Université d'Aix-Marseille, ne m'avait suggéré un rapprochement avec des cérémonies égyptiennes, qui donnera peut-être la solution du problème. Il a rédigé, à ma demande, sur cette matière difficile, une note dans laquelle il expose un de ces drames liturgiques de l'Égypte, et l'interprétation à laquelle l'ont conduit ses recherches personnelles. Le lecteur aura donc les moyens de juger par lui-même de la valeur du rapprochement, puisqu'il aura sous les yeux, dans les pages qui suivent, l'opinion d'un égyptologue compétent.

« Entre le ciel et la terre, à ce que croyaient les Égyptiens, a lieu un échange incessant d'actions et d'influences. D'après l'idée la plus répandue et probablement la plus ancienne, ils se représentaient le ciel, à l'image de leur propre terre, arrosé par un Nil céleste et coupé de canaux. Là demeurent les grands dieux, déjà distincts des esprits, génies et démons locaux qui habitent dans les eaux, dans les montagnes ou dans les promontoires de la vallée du Nil terrestre. La vie de ces grands dieux ressemble à celle des hommes. Ils voyagent dans des barques sur les eaux célestes ; ils chassent et entassent les provisions pour leur nourriture ; surtout, ils se combattent et se dévorent entre

eux. La lutte est continuelle et se renouvelle sans fin. Le vainqueur gouverne le monde ou la province terrestre qui correspond à la région du ciel dont il s'est rendu le maître; c'est lui qui met en mouvement les forces qui agissent à la surface du sol, dispense les biens dont il dispose. Constatant que l'ordre se maintenait dans les choses du monde, les Égyptiens en avaient conclu que la victoire était restée jusqu'ici aux dieux amis de la lumière, de l'eau, de tout ce qui fait la nature propice à l'homme. Mais les dieux des ténèbres, de la sécheresse, destructeurs de l'ordre, ne se résignaient pas à la défaite ; vaincus, ils réparaient leurs forces, et le combat recommençait[1]. Du résultat dépendait le sort des humains. Aussi, un peu partout, ceux-ci ont-ils tenté d'intervenir. On a constaté ce mouvement presque instinctif chez nombre de sauvages ou de barbares. Se produit-il une éclipse de lune ou de soleil, ils s'amassent, s'empressent au secours de l'astre ; ils essaient d'effrayer le monstre qui le dévore et de le mettre en fuite par leurs cris et le tapage de leurs instruments. Les Égyptiens avaient trouvé mieux que ces expédients rudimentaires ; ils procédaient d'une manière qu'on pourrait presque appeler scientifique. En observant la position des astres, demeures ou aspects visibles des principaux dieux, ils avaient appris en quels temps se produisaient les diverses péripéties de la lutte, et ils connaissaient d'avance le moment où il fallait intervenir. D'autre part, la corrélation sympathique qu'ils avaient déterminée entre tel point de la terre et tel point du firmament leur permettait de fixer exactement la partie du monde où se faisait sentir le contre-coup du combat engagé entre les puissances bonnes et les puissances mauvaises du ciel. Toutes ces connaissances étaient consignées

1. De même, les Coptes croient que saint Michaïl et saint Gobrau, avec leurs anges, livrent chaque nuit une bataille victorieuse contre les démons ; mais la victoire n'a d'effet que pour un jour, et, la nuit suivante, ils recommencent à guerroyer.

dans les calendriers des temples, dont de nombreux fragments nous sont parvenus. Ainsi avertis à l'avance, les prêtres pouvaient mettre en œuvre les ressources de leur magie. Elles étaient infinies et mettaient presque à leur discrétion les êtres supérieurs. En façonnant une image à la ressemblance d'un être, homme ou dieu, une des âmes ou des doubles de celui-ci y était attiré par la force irrésistible de la ressemblance ; au besoin, des incantations contraignaient les esprits récalcitrants à s'incorporer dans leurs effigies. Chacun de ces exemplaires nouveaux d'un être était tenu pour vivant et incarnait toute la personnalité de celui qu'il représentait. De plus, il était regardé comme certain qu'à l'aide de cérémonies et des accessoires magiques, un homme qui revêtait le costume exact d'un dieu, qui répétait, dans le même temps et dans le même lieu, les gestes et les actes que celui-ci avait faits autrefois, s'identifiait avec ce dieu et l'incorporait tout le temps qu'il remplissait les mêmes conditions de ressemblance.

« Mettant en œuvre ces ressources, la magie des temples jouait de véritables drames, dans lesquels on simulait sur la terre les principaux épisodes de la lutte de là-haut. Les rixes de Paprémis, dont Hérodote fut le témoin, sans en comprendre la signification religieuse, étaient l'une de ces reconstitutions terrestres des combats célestes. Il y en avait bien d'autres. Edfou voyait, une fois l'an, la troupe des figurants du nome et celle d'Esneh percer à coups de lance et tailler en pièces les crocodiles et les serpents de cire ou d'argile, images vivantes des ennemis de l'Horus du Sud. « Ainsi périssent les ennemis d'Horus », s'écriaient les prêtres en les frappant. Depuis Bouto dans le Delta jusqu'à El-Kab dans le Saïd, chaque ville avait son jour ou ses jours où l'on « détruit les maudits », où l'on « anéantit les enfants de la Révolte », où l'on « immole les ennemis du dieu Ra », où l'on tue le serpent « Rerek », « le grand serpent Apôpi », « le serpent Debko » et vingt autres

monstres, figures des esprits des Ténèbres, ennemis du Soleil ou de ses alliés, les dieux bienfaisants. On « livrait au billot », « à l'anéantissement » tous ces malfaisants, soit en des batailles entre figurants comme à Paprémis ou à Edfou, soit en tailladant ou en perçant de coups des images de sauriens, de reptiles ou d'hippopotames (peut-être, au début, avait-on détruit des animaux véritables) incarnant les dieux ou les démons hostiles. Les textes de ce genre, réunis dans le Dictionnaire géographique de Brugsch, ne sont qu'une partie de ce que la vieille Égypte a laissé sur ce sujet. Ils suffisent néanmoins à montrer que le *propre du temps* des temples égyptiens consistait, en grande partie, dans la reconstitution de ces drames magiques et que la vallée du Nil était remplie de sanctuaires ou d'emplacements consacrés par la tradition sacerdotale comme les lieux où ils devaient se jouer.

« Un des plus importants, parmi ces combats rituels, se renouvelait chaque année pendant les fêtes d'Osiris à Abydos. Il n'est pas encore possible de le présenter au complet, les détails sont dispersés dans des inscriptions où le mort rappelle comme un titre à la faveur des dieux la part qu'il a prise à ces offices [1]; d'autres se trouveront dans de nombreuses stèles encore inédites. Mais, dès maintenant, on peut extraire des textes déjà publiés assez de renseignements pour donner une idée de la cérémonie, de sa nature et de son efficacité au point de vue religieux.

« Les actes successifs du drame se jouaient dans les divers sanctuaires échelonnés depuis le temple d'Osiris et d'Anubis jusqu'à la Bouche de la Fente, par où passaient les morts osiriens, à l'entrée du désert. Lors donc que le calendrier du temple marquait le temps où, dans l'autre monde, le dieu d'Abydos devait de nouveau lutter contre

1. La stèle principale est celle de Berlin, publiée par H. Schœfer, *Die Mysterien des Osiris in Abydos*, 1904, dans *Untersuchungen zur Geschichte und Alterthumskunde Ægyptens*, IV, 2.

les ennemis qui l'assaillaient périodiquement, les prêtres avaient à mettre sur pied la troupe de ses adversaires et celle de ses partisans. La barque d'Osiris, la Nashmit, était remise à neuf chaque année par les soins du grand prêtre, ornée par la libéralité des riches dévots attachés aux corporations d'Abydos, et armée en guerre. Le moment venu, on accrochait, à la proue « la couronne de la voix juste » ; celui qui la possédait à son bord se rappelait sans retard et prononçait canoniquement les formules toutes-puissantes qui mettaient les ennemis à sa merci. Le dieu lui-même est muni de ses armes magiques, plumes d'autruche ou bandelettes, talismans qui l'ont fait jadis sortir victorieux de ces épreuves.

« Partant de l'Osireion, la barque divine et son cortège s'avançaient vers le lac sur lequel on représentait ce que les textes appellent « la première sortie ». Le vieil Anubis Ouap-Ouaïtou, avec les siens, venait se joindre aux défenseurs d'Osiris. Le grand-prêtre et les principaux dignitaires taillaient en pièces des monstres façonnés en cire, en corde ou en toile peinte, figurant les ennemis éternels du dieu, et « les mettaient sous ses pieds ». Une nouvelle et décisive bataille, appelée « la grande sortie », s'engageait sur les eaux du lac de Nadit. Encore une fois, les défenseurs d'Osiris jouaient de la lance et vengeaient le *Dieu bon* en précipitant tous ses ennemis dans les eaux du lac. C'est peut-être cette nuit dont parle le Livre des Morts, nuit en laquelle « fut défait le serpent Seba en Abydos ». Le vainqueur rentrait alors dans son château de Pagar, aux acclamations de ses partisans.

« Une inscription de Berlin parle « de la joie des habitants de l'Est et des habitants de l'Ouest à la vue d'Osiris rentrant en son château de Pagar dans toute sa beauté », et on est un peu surpris de l'allégresse qui fait tressaillir l'Égypte entière pour l'accomplissement d'une cérémonie religieuse. C'est qu'il ne s'agit pas simplement de la commémoration

réussie d'un acte de la vie d'Osiris. La victoire simulée du dieu dans l'enceinte d'Abydos est une victoire réelle qu'il remporte dans le ciel ; ce ne sont pas des figurants jouant une pièce de théâtre, ce sont de vrais combattants. Les coups qui percent ou lacèrent les images des adversaires d'Osiris, les *mauvais*, dans l'autre monde, les reçoivent réellement et ils saignent de toutes les blessures qui déchirent, à Abydos, leurs corps de cire ou de terre. L'action a été minutieusement réglée ; elle reproduit fidèlement les péripéties de la lutte où jadis les défenseurs du « Dieu Bon » triomphèrent de ses ennemis ; c'est donc la défaite des *mauvais* certaine dans l'enceinte du temple et, par répercussion, certaine dans l'autre monde pour une nouvelle période ; l'une entraîne l'autre et devient pour l'Égypte le gage assuré des prospérités qui seront la conséquence du triomphe d'Ouônnofir. »

Les faits exposés et expliqués par M. George Foucart mettent en lumière l'idée que les Égyptiens se faisaient du drame liturgique d'Osiris. En apparence, c'était une représentation commémorative de la victoire « du Dieu Bon » sur ses ennemis ; en réalité, c'était une victoire effectivement renouvelée, et, avec elle, la prospérité de l'Égypte, ce qui explique pourquoi le pays tout entier tressaille de joie. La fête d'Osiris est une application locale du principe général qui présidait à tous les drames liturgiques : refaire périodiquement ce que les dieux ont fait aux temps passés. Leur action, lorsqu'elle fut accomplie pour la première fois, avait assuré dans la vallée du Nil un état de stabilité, le règne de la lumière, l'ordre et l'abondance. Mais rien ne durait indéfiniment, même dans le monde des dieux. Leurs forces s'épuiseraient si elles n'étaient pas ranimées par la nourriture des sacrifices ; de même aussi les effets heureux de leurs actes allaient s'affaiblissant et s'évanouissaient après un laps de temps plus ou moins long ; le terme en est d'ordinaire fixé à la révolution de l'année. Reproduire

ces actes dans les conditions minutieusement réglées par le rituel et à l'heure marquée par le calendrier, c'était, au moment critique, les faire s'accomplir de nouveau dans le ciel, avec toutes leurs conséquences favorables pour la terre.

Telle était la théorie égyptienne, fruit d'une longue élaboration sacerdotale, mélange d'éléments divers, tirés de la religion nationale. Que les prêtres d'Éleusis soient arrivés par eux-mêmes à un résultat identique, la chose est fort douteuse, pour ne pas dire improbable. Je crois plutôt que, tout en laissant de côté les spéculations théologiques, auxquels les Grecs restèrent toujours étrangers, ceux qui organisèrent les mystères d'Éleusis, avaient simplement emprunté à l'Égypte le rite des drames liturgiques et la connaissance des effets heureux qu'entraîne pour les humains la reproduction des épisodes décisifs de la vie divine. Cette croyance à un lien établi par les cérémonies du culte entre les rénovations périodiques des actions des dieux et le sort actuel des mortels, pénétra dans la religion des mystères assez profondément pour qu'un écho s'en fasse encore entendre au IVe siècle après notre ère. De quelle autre manière, en effet, expliquer la phrase d'Astérius, citée plus haut? Après avoir parlé de l'union de Zeus et de Déméter, figurée par le hiérophante et la prêtresse, qui descendent dans une retraite obscure, il termine par ces mots : « Les flambeaux ne sont-ils pas éteints et un peuple innombrable n'*attend-il pas son salut* (τὴν σωτηρίαν) de ce qui se passe entre eux dans les ténèbres? » N'est-ce pas, dans le drame d'Éleusis, l'application du même principe que dans les drames liturgiques des temples égyptiens? L'Égypte se croyait sauvée si Osiris sortait victorieux de la lutte feinte où étaient reproduits les combats que jadis il avait soutenus contre les mauvais ; nous voyons à Éleusis le peuple attendre son salut de l'union féconde de Zeus et de Déméter, dont la rencontre du hiérophante et de la

prêtresse simulait chaque année le renouvellement. A Éleusis comme à Abydos, des membres du sacerdoce jouaient le rôle des divinités, s'identifiaient avec elles et s'ils répétaient fidèlement ce qu'elles avaient fait autrefois, on comptait sur les mêmes résultats que leur action avait produits la première fois. Et l'on comprend ainsi pourquoi la foule faisait dépendre son salut de l'exécution canonique de la cérémonie. Toutes les prescriptions du rituel réglant le costume, les gestes, les paroles, les mouvements du hiérophante et de la prêtresse, avaient-elles été exactement observées, les acteurs humains n'existaient plus pour les fidèles assemblés; c'était Zeus, croyaient-ils, qui venait réellement de s'unir à Déméter, et leur union assurait, pour une période nouvelle, les avantages que les hommes en avaient jadis recueillis, au temps de leur première rencontre. Ce résultat attendu avec anxiété des assistants, proclamé par le hiérophante, n'était autre que la naissance de l'enfant divin. Appelé dans la formule du nom mystique de Brimos, connu des profanes sous le nom significatif de Ploutos, ce fils de Déméter allait réaliser les promesses exprimées dans l'hymne homérique et répandre la richesse parmi les fidèles de la déesse. Ainsi compris, le drame représenté dans l'époptie était plus qu'un spectacle, plus qu'une cérémonie imposante; il faut y voir un rite puissant, grâce auquel le couple divin, renouvelant son action bienfaisante, accordait à la terre de l'Attique une nouvelle année d'abondance et de prospérité.

J'ajouterai ici, mais avec réserve, un détail qui peut être rattaché à la Hiérogamie : les cris mystiques de ὕε, κύε, que nous connaissons à la fois par saint Hippolyte et par le païen Proclus[1]. Mais ni l'un ni l'autre n'a marqué à

1. Τοῦτο ἐστὶ τὸ μέγα καὶ ἄρρητον Ἐλευσινίων μυστήριον· Ὕε, κύε. (Φιλοσοφ., V, 1, p. 171, éd. Cruice). Ἐν τοῖς Ἐλευσινίοις ἱεροῖς εἰς μὲν τὸν οὐρανὸν ἀποβλέψαντες ἐβόων· ὕε, καταβλέψαντες δὲ εἰς τὴν γῆν· κύε. Procl., *in Tim.*, 293 c.

quel moment des mystères et à quelle occasion ils étaient proférés. Ce sont, à ce qu'il me semble, des acclamations poussées par les époptes, alors qu'ils se tenaient rassemblés devant la chambre souterraine où se préparait la naissance de l'enfant divin. De même que les Égyptiens s'associaient aux luttes de leurs dieux, les fidèles, à Éleusis, coopéraient au succès du mystère qui renouvelait, à leur profit, l'antique mariage du maître du ciel et de la déesse des moissons. Si les cris de ὕε, κύε semblent faire appel au phénomène physique, c'est que l'union féconde du couple divin se réalisait en cette forme, que rappellent les vers de Virgile (*Géorg.*, II, 325) :

> Tum pater omnipotens fecundis imbribus Æther
> Conjugis in gremium lætæ descendit.

Appliquons le même mode d'interprétation à l'autre drame mystique d'Éleusis ; il reprendra sa physionomie véritable et laissera voir toutes les conséquences heureuses de sa représentation. L'enlèvement de Coré et les courses errantes de Déméter cesseront de paraître la mise en scène d'une légende, spectacle instructif ou édifiant. L'action qui s'y passe est une action véritable ; les déesses vivent et agissent réellement, incarnées dans leurs statues ou dans les personnes humaines qui les représentent ; elles refont chaque année ce qu'elles ont fait une première fois au temps de leurs aventures mythologiques. Si, dans cet épisode, une partie est douloureuse, il y a aussi une partie triomphante : Déméter impose sa volonté au maître des dieux, et sa fille lui est rendue. Et en même temps que recommence l'histoire divine, les mortels sont remis en possession des biens dont elle a été la source, en particulier pour Éleusis. De nouveau, Déméter errante est bien accueillie par les habitants, et, en récompense, elle désigne leur ville comme siège de son culte ; c'est là qu'elle résidera

de préférence et qu'elle recevra les sacrifices des humains. De nouveau, elle révèle aux chefs du peuple les augustes cérémonies dont ils auront le dépôt, et elle promet dans l'autre monde un sort bienheureux à ceux qui viendront en son temple se faire initier. Le résultat du drame de Déméter et de Coré est de remettre en vigueur la fondation des mystères et le pacte conclu avec Éleusis.

Voici donc, à mon avis, le sens et la portée qu'il convient d'attribuer aux drames mystiques que le sacerdoce d'Éleusis faisait représenter dans les veillées sacrées. Ils renouvellent en toute réalité les deux événements les plus marquants de la vie de Déméter, et, par là, ils perpétuent les deux grands bienfaits de la déesse : l'agriculture et l'initiation. Mais, les effets de l'action divine s'épuisant dans l'espace d'une année, il est indispensable de les ranimer par une rénovation périodique. Les deux drames étaient les rites essentiels, constitutifs des mystères ; leur abandon ou la négligence dans leur célébration aurait entraîné la défaillance de l'action divine et, avec elle, se seraient évanouis tous les avantages dont Déméter avait gratifié Éleusis, et par l'intermédiaire d'Éleusis, la Grèce et le genre humain. Aussi n'est-il pas surprenant que, malgré leur forme surannée ou leur réalisme choquant, le sanctuaire des Deux Déesses ait vu, pendant des siècles et jusqu'aux derniers jours du paganisme, jouer chaque année les deux drames liturgiques de l'Enlèvement de Coré et de l'Union de Zeus avec Déméter.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Eugène Revillout, conservateur honoraire des Musées nationaux, un ouvrage intitulé : *Les origines égyptiennes du droit civil romain* (Paris, 1912, in-8°).

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1912

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS LEGER

SÉANCE DU 3 MAI

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS LEGER.

Le Président de la Commission de publication de l' « Encyclopédie de l'Islam », dans une lettre qu'il adresse au Secrétaire perpétuel, prie l'Académie d'intervenir auprès de M. le Ministre de l'instruction publique pour que le Gouvernement français accorde une subvention à cette publication.

L'Académie autorise le Secrétaire perpétuel à faire la démarche.

Il est procédé au vote sur la déclaration de vacance d'une place de membre ordinaire par suite du décès de M. Philippe Berger.

La vacance est déclarée.

L'élection est ajournée *sine die*.

M. Franz Cumont, correspondant étranger, commente une épitaphe métrique récemment découverte à Madaure en Afrique [1].

1. Voir ci-dessous.

Le P. Scheil a la parole pour une communication :

« J'ai l'honneur d'apprendre à l'Académie que, grâce aux indications de mon savant confrère et ami M. Schlumberger, j'ai pu retrouver la tablette inédite qui contient le plan descriptif du grand temple Ésagil de Babylone.

« Cette tablette avait passé un instant sous les yeux de G. Smith, lors de son dernier voyage en Orient, et une relation sommaire *sans aucune transcription* en avait paru peu après, le 12 février 1876, dans l'*Athenaeum*. On devine tout ce qui manquait aux assyriologues, dans un sujet qui les intéresse au suprême degré, pour être en état de tirer un plein parti d'une telle aubaine. Aussi bien les essais de restitution du plan du temple restaient-ils tous entachés d'incertitude.

« Après trente-six ans d'éclipse, voici de nouveau l'original tant regretté. Cette tablette cuite, en argile brun clair, a 0 m 18 de haut sur 0 m 08 de large, avec 36 lignes de face et 15 de revers. Neuf paragraphes, sur onze, contiennent la superficie des cours et sanctuaires, le nombre, les noms, l'orientation des portes et chapelles, et enfin les trois dimensions de chacun des étages de la tour à degrés (à l'exception de celles de l'avant-dernier ou sixième étage, et cette lacune signalée déjà par G. Smith prouve que c'est bien la même tablette qu'il a examinée).

« Au point de vue bibliographique, nous avons affaire à une copie faite à Ourouk, par le scribe Èa bêlšunu, d'après un exemplaire de Borsippa. On sait assez par Pline (*H. N.*, VI, 30) et Strabon (XVI, 1) que les derniers foyers d'études en Chaldée furent précisément Babylone, Sippar, Ourouk et Borsippa. Le temple d'Ésagil, si fastueusement achevé par Nabuchodonosor, menaçant ruine depuis Xerxès, un scribe archéologue de Ourouk voulut posséder le relevé des mesures et la description complète du monument, et les confrères de Borsippa lui en fournirent le moyen ; ce fut en l'année 83 de l'ère séleucide, sous Séleucus (Callinicos) roi.

« Mieux qu'aucune fouille, cette tablette permettra enfin une restitution scientifique du plan d'un des édifices les plus célèbres du monde. »

M. Antoine Thomas, d'après une communication de M. le Dr R. L. G. Ritchie, maître de conférences à l'Université d'Édim-

bourg, informe l'Académie de la découverte faite par Miss Borland, dans la Bibliothèque universitaire de cette ville, de deux feuillets de parchemin ayant servi de reliure, qui contiennent deux fragments d'un poème en langue d'oïl sur Philippe-Auguste, inconnu jusqu'ici des historiens. Les feuillets ne se suivent pas : le premier est relatif aux suites immédiates de la bataille de Bouvines ; le second raconte les événements qui amenèrent Louis, fils de Philippe-Auguste, à renoncer définitivement à la couronne d'Angleterre. Les vers, au nombre de 256, sont des octosyllabes à rimes plates.

M. Ritchie a établi que, pour la plus grande partie, ces deux fragments ne sont qu'une versification servile de la chronique latine en prose de Guillaume le Breton. Mais M. Thomas fait remarquer que les conclusions de M. Ritchie ne s'appliquent pas à la fin du deuxième fragment, où le poète parle des relations personnelles de Philippe-Auguste avec le régent d'Angleterre, Guillaume le Maréchal, d'une manière tout à fait indépendante de sa source ordinaire et de toutes les sources connues. Cette constatation, qui augmente l'intérêt de la trouvaille faite à Édimbourg, ne peut qu'aviver les regrets que cause la disparition du poème entier.

M. Camille Jullian, au nom de la Commission des Antiquités de la France, communique ainsi qu'il suit les résultats du concours de cette année :

1re médaille (1.500 fr.) à MM. Jadart, Demaison et Givelet pour leur *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Reims* (in-8°) ;

2e médaille (1.000 fr.) à M. Victor Mortet, *Recueil de textes relatifs à l'histoire de l'architecture et à la condition des architectes en France au moyen âge* (Paris, 1911, in-8°) ;

3e médaille (500 fr.) à M. R.-N. Sauvage, *L'abbaye de Saint-Martin de Troarn au diocèse de Bayeux, des origines au XVIe siècle* (Caen, 1911, in-4°).

Vu l'importance du concours, il sera demandé à M. le Ministre une 4e médaille en faveur de M. l'abbé Vidal, pour son ouvrage intitulé : *Benoît XIII* (1334-1342). *Lettres communes analysées d'après les registres dits d'Avignon et du Vatican* (Paris, 1910, 2 vol. in-4°).

La Commission a accordé, en outre, les mentions suivantes :

1re mention, à M. Chappée et M. l'abbé Denis, *Archives du Cogner* (publication de la Société des archives historiques du Maine), séries E et H (4 vol. in-8°);

2e mention, à M. Gadave, *Documents sur l'histoire de l'Université de Toulouse* (in-8°);

3e mention, à M. Artonne, *Le mouvement de 1314 et les chartes provinciales de 1315* (in-8°);

4e mention, à M. Verlaguet, *Cartulaire de l'abbaye de Silvanès* (Rodez, 1910, in-8°);

5e mention, à M. Henri Legras, *Le bourgage de Caen* (Paris, 1911, in-8°).

M. Collignon, au nom de la Commission du prix Auguste Prost destiné à récompenser les travaux historiques sur Metz et les pays voisins, annonce que la Commission a partagé le prix de la façon suivante :

1° 500 francs à M. Gavet, pour le *Diarium Universitatis Mussipontanae* (1522-1764);

2° 500 francs à la *Bibliographie lorraine* publiée par les *Annales de l'Est*, organe de la Faculté des lettres de Nancy, sous la direction de M. Robert Parisot (Nancy, 1910, in-8°);

3° 200 francs à la Revue intitulée le *Pays lorrain* et à la *Revue lorraine illustrée*, publiées sous la direction de M. Ch. Sadoul.

M. Paul Foucart achève la lecture du mémoire qu'il a rédigé en collaboration avec M. George Foucart, professeur à la Faculté des lettres d'Aix-Marseille, sur les drames mystiques d'Éleusis[1].

MM. Salomon Reinach, Maurice Croiset et Bouché-Leclercq, à la suite de cette lecture, présentent quelques observations.

1. Voir ci-dessus, p. 123.

COMMUNICATION

UNE ÉPITAPHE MÉTRIQUE DE MADAURE,

PAR M. FRANZ CUMONT, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

Le Musée du Cinquantenaire de Bruxelles a reçu récemment en don du Gouvernement général de l'Algérie une inscription métrique provenant de Mdaourouch, l'ancienne Madaure, la patrie d'Apulée. Cette épitaphe a été publiée en 1906 dans le *Recueil de la Société d'archéologie de Constantine*[1] sans aucune note ni transcription. Je ne sais si cette absence de commentaire indique que son éditeur l'a jugée immédiatement intelligible à tous. Pour moi, je ne suis pas certain d'en pénétrer exactement le sens, mais si je la comprends bien, elle fait une allusion curieuse à une croyance antique et mérite de retenir quelques instants notre attention.

Le texte est gravé sur une plaque de calcaire ((l. 0 m 92, h. 0 m 74) décorée aux coins de deux patères, dont une seule subsiste, et de deux aiguières, dont il ne reste que l'extrémité supérieure. Au milieu est gravée au trait une couronne. Motif fréquent dans la décoration des tombeaux, la couronne a commencé par être une représentation de celle dont on entourait la tête du mort et a fini par devenir un symbole d'immortalité[2].

Dans la couronne est inscrite l'épitaphe :

D(is) m(anibus) s(acrum)
Inclyte sacroru|m cultor secure quies|cis.

1. T. XL (1906), p. 422, n° 410. Je dois cette indication à l'obligeance de M. Cagnat.

2. Cf. mon article l'*Aigle funéraire des Syriens* (*Revue de l'Histoire des religions*, XLII (1910), p. 143 ss.).

Hic iuvenis quem tell|us habet, quem Tartarus | ipse,
Qu(a)ere piam sedem | : hic enim sepulti decumbunt.
Fl(avius) Natalis Veturianus v(ixit) a(nnos) L. | H(ic) s(itus) e(st).

On traduira littéralement :

« Aux dieux mânes. Illustre sectateur d'un culte sacré, tu reposes en sécurité. Toi, jeune homme que la terre, que le Tartare même contient, cherche (gagne) un pieux séjour : car c'est ici que les défunts se couchent. »

La langue est barbare et les vers sont boiteux. Comme Commodien, cet « épitaphiste » ne connaît la quantité des voyelles que quand elle est marquée par l'orthographe. Il ne prend pas de moindres libertés avec la grammaire qu'avec la métrique. *Hic* devant *iuvenis* est une cheville : le modèle dont s'inspire ce versificateur maladroit donnait sans doute une expression comme *Digne senex*[1]... Au vers 3, au lieu de *hic* on s'attendrait à *illic*, mais cet adverbe avait une syllabe de trop. Le sens est ainsi devenu obscur. Mais l'ambiguïté de la dernière phrase est peut-être intentionnelle.

Le début semble prouver, en effet, que Flavius Natalis était initié à des mystères auxquels on applique volontiers le nom de *sacra*. Nous pouvons déterminer lesquels, au moins avec une grande probabilité. Deux inscriptions de

1. Je dois cette remarque à M. Louis Havet. — On pourrait traduire aussi en opposant le premier *hic*, pris comme un adverbe, au second. « Jeune homme, que la terre contient.., cherche *ici* un séjour pieux, car c'est ici que reposent les défunts. » Mais le sens est peu satisfaisant, car 1° le mort devrait chercher un lieu où il se trouve déjà ; 2° on ne voit pas quels sont les autres morts enterrés avec lui, et il est douteux qu'il y en eût ; 3° les passages cités plus bas montrent que la *pia sedes* ne peut être que les Champs Élysées.

Épitaphe provenant de Madaure (Numidie).

Madaure mentionnent des prêtres de *Liber pater*[1], et deux autres dans la ville voisine de Thibursicum nomment un prêtre et une prêtresse du même dieu[2]. Les bacchanales étaient donc célébrées avec ferveur dans cette région de la Numidie.

Sa piété a valu à Flavius Natalis de reposer en sécurité, sans être tourmenté dans l'au-delà, ni subir les châtiments d'outre-tombe. Telle est certainement la signification du premier vers. La même idée est exprimée en termes analogues, mais d'une manière plus explicite, dans une inscription de Rome[3] :

Umbrarum secura quies animaeq(ue) piorum
laudatae, colitis quae loca sancta Erebi,
sedes insontem Magnillam ducite vestras
per nemora et campos protinus Elysios.

Le mort, qui est descendu jusqu'au Tartare, doit gagner de là « un pieux séjour », ou, pour mieux dire, le séjour des âmes pieuses, car c'est ainsi qu'il faut entendre *pia sedes*. Une épitaphe, trouvée à Madaure même, emploie une expression semblable à propos d'une femme[4], mais l'éclaircit davantage :

Hic sita, sed sedes meruit penetrare piorum,
Elysios celebrat caro coniuncta marito.

Reste le dernier hémistiche qui est le plus embarrassant. Sa métrique tout à fait fautive nous montre que ce n'est

1. *C.I.L.*, VIII, 4681 : *Lenaei patris cultor felixque sacerdos* ; 4682 : *C. Iulius Laetus sacerdos Liberi Patris* ; cf. *Année épigraphique*, 1907, n° 24 : *Libero Augusto*. Le culte de la *Magna Mater* avait aussi pénétré à Madaure, *Bull. archéol. du Comité des Travaux historiques*, 1896, p. 273, n° 202.

2. *C.I.L.*, VIII, 4883, 4887.

3. *C.I.L.*, VI, 21846 = Bücheler, *Carm. Epigr.*, 1165.

4. *Recueil de Constantine*, XLI (1907), p. 248. Cf. le texte cité plus haut et *C.I.L.*, VI, 23295 = Bücheler, *Carm. Epigr.*, 393 : *Elysios precor ut possis invadere campos... Ditemque preceris det sedes ut [honora]tas...* III, 1759 = Bücheler, 1311 : *Mens aeterna profecto pro meritis potitur sedibus Elysiis*, etc. = Kaibel, *Epigr.*, 554 : Μετ' εὐσεβέων δ' ἐσμὲν ἐν Ἠλυσίῳ.

pas un emprunt à quelque recueil de modèles, mais une addition propre de l'auteur africain, qui pour affirmer ses croyances a fait outrageusement violence à la prosodie. Ces croyances répondent peut-être simplement à l'idée que les poètes se faisaient du bonheur dans les Champs Élysées. Une épitaphe en vers qui, comme la nôtre, a été découverte en Afrique[1] le décrit en ces termes :

Profuit en tibi, quod fana coluisti deorum....
Nunc campos colis Elysios herbasq(ue) virentes,
floribus asparsus IACES *ex pratalibus arvis.*

On se figurait donc parfois les bienheureux étendus mollement au milieu des fleurs dans les prés verdoyants des Champs Élysées. Mais je pense que l'auteur de nos trois vers croyait à un autre genre de béatitude, et le mot *decumbere* paraît ne pas avoir été choisi sans intention. *Decumbere* ne veut pas dire seulement « se coucher », mais aussi « se mettre à table ». Le mot est souvent employé absolument dans ce sens. Ainsi Suétone[2], pour montrer combien Claude était amateur de bonne chère, rapporte qu'un jour, l'empereur rendant la justice au forum d'Auguste, son odorat fut agréablement chatouillé par le fumet d'un repas qu'on préparait pour les Saliens dans le temple voisin de Mars ; il quitta aussitôt son tribunal, monta chez les prêtres et se mit à table avec eux : *unaque decubuit*. On pourrait multiplier les exemples[3]. Or les mystères de Bacchus, qui, nous l'avons dit, étaient pratiqués à Madaure, enseignaient que le fidèle devait être admis dans l'autre monde au festin des dieux pour s'y réjouir éternellement avec eux dans une douce ébriété, et une quantité de

1. *C.I.L.*, VIII, Suppl. 15569 = Bücheler, 525 non procul ab Agbia et Aunobari).

2. Suét., *Claud.*, 33 ; cf. aussi 39 : *Paulo postquam in triclinio decubuit*, et *Nero*, 48.

3. Cf. *Thesaurus linguae latinae*, s. v., col. 221.

bas-reliefs attestent la popularité de cette croyance dans le monde romain[1]. Des fresques célèbres, qui, dans les catacombes de Prétextat, décorent le tombeau d'un prêtre de Sabazius, nous montrent la défunte Vibia menée dans les enfers par Mercure au tribunal de Pluton, puis introduite au banquet des bienheureux auquel prennent part sept convives, les *bonorum iudicio iudicati*. C'est, je crois, une croyance religieuse analogue qui est exprimée discrètement dans notre épitaphe de Madaure, et je traduirais volontiers le dernier vers : « Gagne le séjour des âmes pieuses, car c'est ici que les défunts festoient. » Nous trouverions donc dans notre épitaphe une preuve nouvelle de la diffusion des idées eschatologiques répandues dans le monde romain par les mystères de Bacchus.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le fascicule de janvier-février 1912 des *Comptes rendus des séances* de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (Paris, 1912, in-8°).

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom du docteur Louis Reutter, un ouvrage intitulé : *L'embaumement avant et après Jésus-Christ, avec analyses des masses résineuses ayant servi à la conservation des corps chez les anciens Égyptiens et les Carthaginois*, 173 p., 8 fig. dans le texte et 1 pl. en couleurs (Paris-Neuchâtel, 1912, in-8°).

L'auteur a dédié son ouvrage à notre confrère M. Maspero et au R. P. Delattre, correspondant de l'Académie à Carthage. Il a voulu témoigner ainsi à ces deux savants sa reconnaissance pour les renseignements importants qu'il avait reçus d'eux et qui ont donné à son travail un intérêt particulier.

1. Cf. mon article sur Sabazius, *C. R. de l'Acad. des inscr.*, 1906, p. 76, et Schröder, *Bonner Jahrbücher*, CVIII (1902), p. 66 ss.

C'est surtout depuis l'expédition d'Égypte que la question de l'embaumement chez les Égyptiens a préoccupé les chimistes et les médecins. On s'est livré à de nombreuses analyses des compositions recueillies dans les sarcophages, mais l'étude des corps résineux présente des difficultés assez graves. Les analyses n'ont pas toujours abouti à des conclusions parfaitement claires.

M. le docteur Louis Reutter, pharmacien chimiste à Neuchâtel (Suisse), a repris ces analyses suivant une méthode qui lui est propre. Après avoir énuméré et décrit les différentes drogues considérées comme ayant servi à former la masse résineuse de l'embaumement, il a exposé les recherches auxquelles il s'est livré et qu'il a poursuivies avec une ténacité remarquable. Pour l'Égypte, il a étudié la résine utilisée pour l'embaumement de la momie de Hekan-M-Saf, commandant de la flotte royale (XXXe dynastie); ses conclusions ont été présentées à l'Académie des sciences le 25 septembre 1911. Il a aussi examiné très minutieusement une résine employée pour embaumer un ibis dont la momie est conservée au Musée historique de la ville de Neuchâtel. Ses recherches ont eu également pour objet une résine provenant d'un vase funéraire du Musée ethnographique de Berlin.

Il était intéressant de savoir si les Carthaginois avaient employé les mêmes procédés d'embaumement que les Égyptiens. Les découvertes du P. Delattre en ont fourni l'occasion au docteur Reutter. Les sarcophages trouvés dans les puits funéraires de Carthage contenaient aussi des masses résineuses qui ont été, de sa part, l'objet d'analyses rigoureuses dont il publie les résultats. Je n'ai pas la compétence nécessaire pour apprécier l'importance des conclusions auxquelles le docteur Reutter est arrivé dans la partie chimique de son travail, mais je puis dire qu'il a reçu les encouragements de savants éminents et qu'il a étudié la question de l'embaumement avec une passion véritable. Son livre intéressera les archéologues que préoccupent les usages funéraires de l'antiquité : ils y trouveront une bibliographie du sujet traité, ainsi que des renseignements sur la manière dont l'embaumement fut pratiqué non seulement chez les différents peuples de l'antiquité, mais aussi pendant le moyen âge et même dans les temps modernes.

M. Clermont-Ganneau offre à l'Académie, de la part des éditeurs, MM. Letouzey et Ané, le fascicule XXXVIII du *Dictionnaire de la Bible* publié sous la direction de M. l'abbé Vigouroux. Ce fascicule va du mot *Temple* au mot *Tuteur*.

SÉANCE DU 10 MAI

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS LEGER.

M. Henri Cordier a reçu de M. de Gironcourt une lettre datée de Kidal, Adrar des Iforas, 2 mars 1912 :

« Dans ma dernière lettre, je vous exposais mon intention de suivre vers l'Adrar, d'où elle peut provenir, cette « coulée » épigraphique dont mes dernières recherches dans le pays de Gao ont amené la mise à jour de si nombreux témoins.

« Dans ce but, et afin de permettre peut-être de juger de l'aire d'extension des inscriptions citées, j'ai procédé tout d'abord à l'exploration du Tilemsi et de son rebord occidental.

« Dans cette large et sèche vallée, j'ai relevé trois nécropoles possédant quelques-unes des pierres que nous étudions, de matière et de gravure analogues à celles des types du Niger, mais de perfection moins grande dans la forme des caractères et d'usure superficielle plus profonde.

« A l'Ouest, zone peu favorisée de la nature, en apparence et relativement, car les troupeaux des nomades y trouvent d'abondants pâturages secs, où les puits sont rares, j'ai encore trouvé quelques pierres gravées, mais de matériaux et de facture plus grossiers (latérites).

« Plus au Nord, les grès du crétacé supérieur assez tendres (Asserar), m'ont fourni sur des sépultures à enceinte ovalaire quelques stèles semblant bien en place, dont les légendes sont copieuses.

« Ces mêmes grès m'ont présenté, sur le rebord d'un plateau, formé de blocs tabulaires disjoints, sur une surface d'une vingtaine de mètres carrés, un fouillis très dense de dessins et écritures en tifinar, dont les estampages pourront représenter — à défaut, comme je le crois, d'une grande importance historique — du moins un témoin curieux de l'art épigraphique des Touareg d'autrefois.

« Mes renseignements signalent quelques points intéressants au rebord oriental de ce Tilemsi. Je ne manquerai pas de les visiter au retour.

« Me voici maintenant auprès de ces « entassements » singuliers de masses nucléaires de granit, épandues sur les vastes surfaces de l'Adrar. Au point de vue épigraphique, ce « monde rocheux » ne va m'offrir, je le présume, que des dessins d'animaux et légendes en tifinar sans grand intérêt. Mais j'espère découvrir dans les thalwegs sablonneux et au bord de ces masses de pierres quelques nécropoles du genre de celles que je dois rechercher.

« Ma première journée à Adrar m'a permis déjà de relever une douzaine de stèles assez grossièrement gravées, non loin du puits de Gounane.

« Un arrêt au poste-magasin de la section méhariste (Kidal) où j'attends des guides touaregs Iforas pour continuer ma route me permet de vous écrire, ce que je ne pouvais faire sous ma modeste tente targhi, le vent violent de cette saison desséchant même sous cet abri l'encre de la plume en deux ou trois mots tracés.

« Tout, d'ailleurs, se passe au mieux pour la bonne marche de ma petite caravane, malgré ces ouragans de sable et de cette poussière argileuse qui, m'assaillant dans le Telemsi, m'a obligé parfois à faire halte sans plus rien voir autour de nous ; la prise d'estampages, dans ces conditions, était particulièrement pénible à Asserar. »

M. Morel-Fatio, au nom de la Commission du prix de La Grange, annonce qu'il n'y a pas lieu de décerner le prix cette année.

Le P. Scheil a la parole pour une communication :

« M. Stephen Langdon, professeur d'assyriologie à Oxford, au cours d'une mission scientifique au Musée de Constantinople, a découvert, dans le butin des fouilles de *Niffer*, une tablette en terre cuite contenant une section importante du Code de Hammurabi, paragraphe 145 au paragraphe 180, toutes lois se référant à la constitution de la famille.

« Ce nouveau texte présente, paraît-il, des variantes intéressantes, par exemple *e-PI-su* pour *e-mi-su* avec une glose *PI* = *mi*, § 159-40 ; *awelim* pour *muškinim*, § 176-78 ; ce qui est plus grave, le paragraphe 147 est omis, etc.

« Comme il s'agit d'une *suite*, il y avait lieu de numéroter le document et nous lisons en suscription :

im gid-da 4 kam-ma
é-nu Anu-um ṣi-i-ru-ma

« Quatrième grande tablette du texte *Inu Anum ṣiruma.* » (Ces derniers mots sont le titre même et la première ligne du Code.)

« La date de la copie tenait ensuite dans cette formule mal conservée :

ud (?) *dingir En-lil-lal...* [*dub*]*-ba-me*
. . . . .
al-gub-ba
lugal Ḥa-am-mu-ra-bi

« Époque où en l'honneur du dieu Ellil (les tables de lois) il érigea, lui le roi Hammurabi. » (La restitution de *dubba* « tables » est douteuse.)

« Enfin le scribe responsable de la transcription porte le vieux nom de *Ur Marduk* :

Igi-kar
ur (*dingir*) *Marduk*

« Alors que d'autres modestes fragments, *duplicata* que nous connaissions, étaient d'époque tardive et que nous les devions au dilettantisme littéraire d'Assurbanipal, — l'objet de la trouvaille de M. Langdon n'est rien moins que contemporain du législateur lui-même et fournit une preuve palpable que l'on savait pourvoir par l'argile à la diffusion du Code, afin que tout Babylonien pût être censé connaître la loi. »

M. François Thureau-Dangin lit la traduction d'une inscription cunéiforme qui relate l'expulsion des Gouti, peuple qui, d'après un texte précédemment communiqué par le P. Scheil, avait envahi la Babylonie vers le milieu du troisième millénaire. Le libérateur de la Babylonie a nom Outou-khegal : il capture le roi des Gouti, Tirigam, et fonde une dynastie dont le siège est Erech. Cette nouvelle dynastie prend rang avant la dynastie

d'Our et comble une lacune dans la série des dynasties babyloniennes. »

M. Pottier lit une note de M. Albertini, membre de l'École des Hautes Études hispaniques, sur un lion ibérique conservé au Musée de Madrid et trouvé dans la province de Cordoue. Cette note fait ressortir le caractère héraldique et oriental d'une sculpture qui ajoute un document nouveau à la série déjà connue des monuments de l'Espagne préromaine, étudiés par M. Pierre Paris dans son ouvrage sur l'*Espagne primitive*[1].

M. Dieulafoy signale des monuments du même genre qu'il a vus en Espagne.

M. Adrien Blanchet, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale, expose, avec des aperçus nouveaux, les événements militaires qui amenèrent la proclamation de Postume, fondateur, en 258 de notre ère, d'un empire gaulois qui eut seize années d'existence et donna à la Gaule une renaissance temporaire. Postume avait été salué empereur par ses soldats à la suite d'une victoire remportée par les Francs, qui venaient de piller plusieurs villes romaines des bords du Rhin. Cette révolte militaire se produisit lorsque Postume harangua ses troupes au sujet du butin qui était réclamé par Silvanus, gouverneur de Cologne, au nom de Gallien, empereur à Rome. Des médaillons de bronze de Postume, inexpliqués jusqu'à ce jour, représentent la scène de l'allocution de Postume. Ces pièces, importantes pour l'histoire de la Gaule, peuvent être considérées aussi comme les premiers monuments relatifs aux Francs, qui venaient de paraître dans l'histoire.

M. Louis Havet traite du mot *putus*, petit garçon, qui est connu par des glossaires et que Scaliger a restitué dans un vers du Catalepton virgilien. Il restitue lui-même ce mot dans le prologue des Ménechmes de Plaute, vers 10 (*puto* au lieu de *huic*), et son diminutif dans un vers des Silves de Stace (*putulos* au lieu de *pumilos*).

MM. Morel-Fatio et Thomas présentent quelques observations.

1. Voir ci-après.

COMMUNICATION

LION IBÉRIQUE DE BAENA,

PAR M. EUGÈNE ALBERTINI.

Le Cerro del Minguillar, près de Baena (province de Cordoue), est l'emplacement d'une ville antique, vraisemblablement Iponoba ou Iponuba. Les fouilles de M. Valverde y Perales, il y a quelques années, ont exhumé de cette colline toute une série de statues romaines, qui sont aujourd'hui au Musée archéologique de Madrid (voir *Boletín de la Real Academia de la Historia*, XL, p. 254; XLIII, p. 521-525).

Ces statues ne se distinguent pas des productions ordinaires de l'époque romaine. Mais le Cerro del Minguillar a donné en outre une sculpture préromaine : c'est celle dont la photographie est jointe à cette note. Acquise par l'État en 1910, elle est aussi au Musée archéologique de Madrid (n° 20327). Je la crois inédite.

Les dimensions de cette figure sont les suivantes : hauteur, 0m 53; longueur, 1m 07; largeur, 0m 38. Elle est taillée dans un calcaire blanc, tendre, dont la surface était soigneusement polie. Elle représente un lion accroupi sur une plinthe. L'extrémité antérieure de la plinthe a disparu, avec les pattes de devant, qui étaient allongées et non repliées; le mufle manque; la tête et tout le côté gauche de la statue sont en très mauvais état ; il semble qu'on se soit acharné sur le monument à coups de bêche ou de pioche.

Telle quelle, cette image est intéressante. Elle frappe à première vue par une espèce de stylisation héraldique, qui accentue la cambrure du ventre et traduit les formes du corps par des plans ou par des surfaces courbes régulières et lisses. Les pattes de derrière, allongées sur la plinthe,

sont sillonnées à la face supérieure par trois rainures qui ne servent pas seulement à marquer les doigts, puisqu'elles

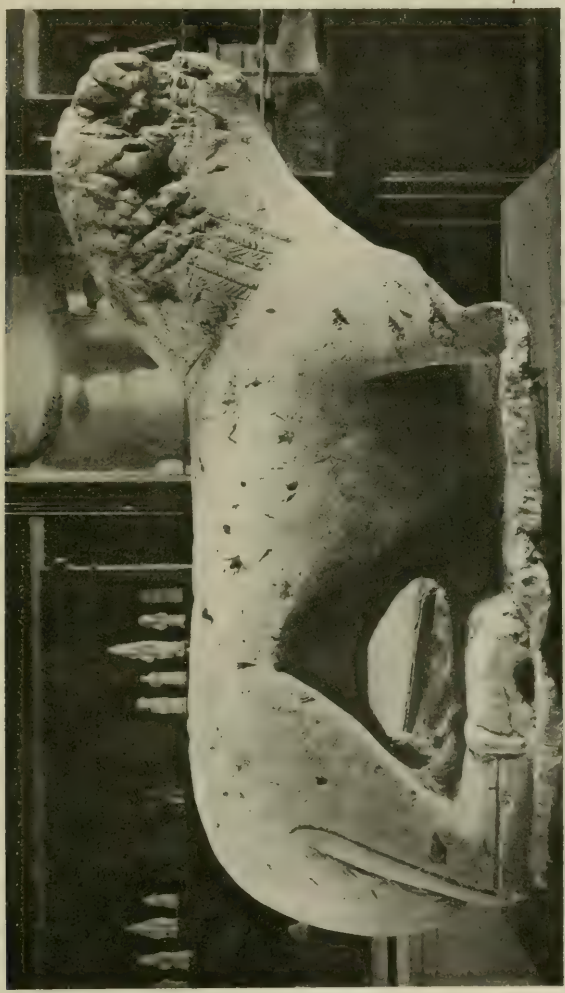

Lion ibérique de Baena.

se prolongent jusqu'à la cuisse; en outre, une rainure gravée sur la face extérieure parcourt toute la longueur de la

cuisse et de la patte. La queue passe sous le ventre et revient sur la patte postérieure de droite. Les testicules sont nettement marqués; la verge était appliquée contre le ventre. Sur le cou, une sorte de guillochage compliqué, divisé en bandes verticales, représente la crinière.

L'art ibérique a produit plusieurs œuvres analogues à celle-ci : le rapprochement s'impose particulièrement entre le lion de Baena et le « sphinx de Bocairente », conservé au Musée de Valence (P. Paris, *Essai sur l'Art et l'Industrie de l'Espagne primitive*, I, p. 131 sqq., et pl. V); le caractère oriental est plus apparent encore dans le premier que dans le second. D'autre part, on connaissait déjà une sculpture ibérique provenant des environs de Baena : c'est la statue d'un personnage drapé, reproduite par M. Paris (*Essai*, I, fig. 309, p. 322). Le lion de Baena est doublement instructif, par l'enrichissement qu'il apporte à la série des figures animales dans l'art ibérique, et par la donnée complémentaire qu'il fournit sur l'extension de cet art en Bétique.

LIVRES OFFERTS

M. Maurice Croiset fait hommage à l'Académie, de la part de l'auteur, d'une édition nouvelle de l'*Histoire Lausiaque* de Palladius, texte grec, introduction et traduction française, par M. l'abbé Lucot, aumônier des Chartreux à Dijon. L'*Histoire Lausiaque*, composée vers le milieu du ve siècle de notre ère par l'évêque Palladius et dédiée par lui à Lausus, grand chambellan de Théodose II, est, comme on le sait, un des documents les plus importants pour l'histoire du monachisme en Orient. C'est un recueil biographique sans valeur littéraire, mais où sont racontées sommairement les vies d'un certain nombre de moines et de martyrs chrétiens; et ces biographies sont riches en détails de mœurs et en faits de tout genre d'un grand intérêt pour la connaissance des sentiments, des idées et des croyances qui régnaient dans la société chrétienne du ve siècle. L'édition nouvelle fait partie de la *Collection de textes et documents pour l'étude historique du christianisme* publiés sous la direction de

MM. Hemmer et Lejay. Elle reproduit à peu près, pour ce qui est du texte, celle de Dom Butler, si justement estimée, et elle lui a fait aussi de larges emprunts pour l'annotation. M. l'abbé Lucot n'a pas cru devoir reprendre à nouveau les nombreuses et délicates questions critiques qui se posent à propos de l'ouvrage disparate qu'il voulait mettre à la portée d'un plus grand nombre de lecteurs. Il s'est attaché surtout à l'élucider par un commentaire précis et par une traduction fidèle. Le volume qu'il publie répond parfaitement à sa destination et figurera très dignement dans une collection dont le mérite reconnu a pour garantie le nom de ses directeurs.

M. H. Omont dépose sur le bureau un exemplaire de la seconde édition des *Listes des recueils de facsimilés et des reproductions de manuscrits conservés à la Bibliothèque nationale*, 2e édition (Paris, 1912, in-16, 291 pages; extrait, avec additions, du *Bulletin de la Société française de reproductions de manuscrits à peintures*, 1re année (1911), nos 1 et 2).

M. Pottier présente à l'Académie un ouvrage de M. L. Franchet sur la *Céramique primitive* (*Introduction à l'étude de la technologie*). C'est une série de leçons professées à l'École d'anthropologie. Le livre est illustré de figures qui éclairent tous les détails de la fabrication des poteries, l'emploi et la structure du tour, la cuisson, les différents systèmes de fours. De plus en plus, l'archéologie réclame la collaboration des techniciens. Beaucoup de problèmes et des plus importants ne peuvent se résoudre qu'avec l'aide d'un céramiste, d'un chimiste, d'un métallurgiste. Le travail de M. Franchet nous est à cet égard précieux. C'est l'œuvre d'un homme qui connaît bien la pratique du métier et qui, depuis longtemps, l'applique à la recherche des procédés usités dans l'antiquité. Tour à tour il examine le rôle des pâtes céramiques et leur composition, la fabrication des poteries façonnées à la main ou par moulage, la découverte du tournage, l'évolution des formes et du décor, les modes de cuisson. Il compare les ingrédients et les ustensiles employés dans les diverses régions du monde et en montre la parenté nécessaire. Il peut donc rétablir sur cette base et au moyen des survivances encore visibles un peu partout la façon dont les peuples primitifs et ceux de l'antiquité ont dû fabriquer leurs poteries. Les conclusions chronologiques sont présentées avec beaucoup de prudence. M. Franchet estime (p. 149) que dans l'étude des formes on doit se borner actuellement à constater les faits acquis, à les considérer comme des faits particuliers à telle région, sans chercher à les généraliser, comme le font trop souvent certains archéologues.

SÉANCE DU 17 MAI

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS LEGER.

Le Secrétaire perpétuel annonce que Mlle Lantoine (Louise-Bérangère-Marthe) a, en mémoire de M. Henri-Eugène Lantoine, son frère, en son vivant professeur honoraire à la Faculté des lettres de Paris, fait donation entre vifs à l'Académie des inscriptions et belles-lettres d'une somme de cinq cents francs pour être attribuée par l'Académie, sous forme d'un prix une fois donné, à l'auteur d'un travail sur Virgile (étude ou édition) écrit de préférence en latin, quelle que soit la nationalité de l'auteur. Ce prix portera le nom de « Prix Henri Lantoine ».

L'Académie, par un vote, accepte provisoirement la donation de Mlle Lantoine.

Le Recteur et le Sénat de l'Université de Lemberg adressent à l'Académie un message en langue latine pour lui annoncer que cette Université célébrera le 250e anniversaire de sa fondation en 1661 par Jean-Casimir, roi de Pologne.

M. Senart communique une lettre de M. René Basset, correspondant de l'Académie, qui fait connaître les résolutions adoptées par la Commission de l'Encyclopédie de l'Islam, dans sa réunion tenue récemment à Athènes. Cette Encyclopédie comportera une édition française.

Dans une communication sur Pline, ses procédés de composition et ses interprètes, M. Charles Joret montre quelle méthode singulière Pline a suivie dans la composition de son *Histoire Naturelle* et quelles difficultés il a par là préparé aux commentateurs, en particulier à ceux qui traitent de la botanique. Puisant à toutes les sources connues ou inconnues, passant parfois sans transition de la description inachevée d'une plante à celle d'une autre plante toute différente, sauf à revenir plus loin à la première, désignée maintenant sous un autre nom, il semble

avoir pris plaisir à dérouter ses interprètes. Deux exemples mettront le fait en évidence.

Au chapitre 64 du livre XXI, il donne d'après Théophraste la description abrégée de la *Lappa*, la bardane, description si obscure que plusieurs botanistes ont cru qu'il s'agissait du gratteron. Littré lui-même s'y est trompé. Au chap. 116 du livre XXIV, Pline indique d'abord une propriété médicinale curieuse d'une plante qu'il appelle *philanthropos*, puis il s'interrompt brusquement pour exposer d'après une source inconnue l'emploi dans le traitement du cancer et dans les maladies des porcs de la *Lappa Canaria*, plante qui n'est autre sans doute que la bardane, mais que les commentateurs ont prise les uns pour une espèce de galiet, les autres pour une ombellifère, d'autres même pour le chiendent. Revenant ensuite, au livre XXVII, chap. 15, à la plante *philanthropos* qu'il appelle maintenant *aparine*, il en fait cette fois d'après Dioscoride une description détaillée assez claire qui nous montre que cette plante au double nom n'est autre que le gratteron. On voit par ces exemples qu'il faut lire Pline avec défiance et ne se prononcer sur l'identité des plantes dont il parle qu'après avoir comparé les descriptions trop souvent fragmentaires qu'il en donne et les noms parfois si divers qu'il leur attribue.

M. le comte Durrieu, au nom de la Commission du prix Fould (*au meilleur ouvrage sur l'histoire des arts du dessin, en s'arrêtant à la fin du XVIe siècle*), annonce que le prix a été partagé ainsi :

3.000 francs à M. Georges Durand pour son ouvrage : *L'église abbatiale de Saint-Riquier;*

1.000 francs à M. Ph. Lauer : *Le palais de Latran;*

800 francs à M. Paul Denis pour son ouvrage sur *Ligier Richier;*

800 francs à M. Morin-Jean pour son volume : *Le dessin des animaux en Grèce d'après les vases peints;*

500 francs à M. Louis Hourticq pour son *Histoire générale de l'art français.*

M. Collignon donne lecture d'une étude sur l'ancien Parthénon. Les fouilles poursuivies sur l'Acropole, de 1885 à 1888, les

travaux de M. Doerpfeld et, plus récemment, les recherches de M. Hill ont résolu une question longtemps discutée, et permettent de prendre une idée plus exacte du temple dont les premières assises ont occupé, entre les deux guerres médiques, l'emplacement du Parthénon actuel. C'est celui qu'on peut appeler le second Parthénon primitif. Le premier est le temple projeté au temps de Clisthènes et pour lequel a été construit le stéréobate en pôros qui sert de base au Parthénon actuel.

Le second Parthénon, commencé avant la bataille de Marathon, devait être un temple en marbre. On sait aujourd'hui que les dimensions en étaient plus petites que celles qui avaient été prévues pour le premier temple, lequel devait être construit en pierre calcaire, ou pôros. Les recherches de M. Hill ont permis d'en déterminer l'aire et le plan. Le temple devait être dorique périptère, avec six colonnes sur les deux façades et seize sur les longs côtés. Le sécos était amphiprostyle, avec quatre colonnes détachées en avant du pronaos et de l'opisthodome. Les divisions étaient déjà celles du temple actuel.

Les dimensions sont données exactement par une assise en pierre de Kara qui formait le degré inférieur de la crépis, et qui est encore en place sur la face sud, derrière le degré inférieur du Parthénon de Périclès. Des sondages exécutés sous le dallage du Parthénon ont mis à découvert un pilastre d'ante en marbre, inachevé, portant des rainures pour des pattes de scellement qui n'ont pas été posées. On connaissait déjà, depuis les fouilles de 1888, des tambours de colonnes en marbre également inachevés et où les cannelures avaient été seulement amorcées. On peut ainsi se rendre compte de l'état des travaux au moment de l'invasion des Perses en 480. Le soubassement était en place. On travaillait en chantier aux assises du mur du sécos et aux colonnes de la péristasis. Quand les Perses pénétrèrent sur l'Acropole, ils allumèrent un bûcher avec les bois des échafaudages et le soubassement calciné par les flammes resta désert jusqu'au temps où les travaux furent repris, en 447, pour la construction d'un nouveau Parthénon, celui d'Ictinos et de Phidias.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau la 2e partie du tome XXXVIII des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* (Paris, 1912, in-4°).

SÉANCE DU 24 MAI

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS LEGER.

M. le comte Paul Durrieu soumet à l'Académie, de la part de M. Louis Karl, docteur ès lettres, professeur à l'Université de Budapest, une étude dans laquelle M. Karl recherche comment la figure de sainte Élisabeth était représentée, d'après les données de l'imagination populaire, aux xve et xvie siècles, en Allemagne et dans les pays flamands. Cette étude est accompagnée de photographies reproduisant des miniatures prises sur trois manuscrits du Musée Britannique (Mss. addit. 18851, 19416 et 24153).

Le P. Scheil communique les résultats du concours pour le prix Saintour.

La Commission a ainsi partagé les arrérages de la fondation :

1.000 francs à M. l'abbé Nau pour ses publications sur *Jean d'Antioche* et *Nestorius ;*

500 francs à M. Clément Huart pour ses *Textes persans relatifs à la secte des Horoufis ;*

500 francs à M. Émile Amar pour sa traduction du *Fakhri ;*

500 francs à M. Joseph Halévy pour son *Précis d'allographie assyro-babylonienne ;*

500 francs à M. Ed. Huber pour l'ensemble de ses travaux d'archéologie et de philologie indo-chinoises.

M. Morel-Fatio entretient l'Académie d'une lettre inédite de Marguerite d'York, tante des enfants d'Édouard IV, clandesti-

nement mis à mort sur l'ordre de leur oncle le duc de Gloucester, le futur Richard III.

Cette curieuse lettre recommande à la reine Isabelle de Castille un célèbre imposteur du nom de Perkin Warbeck, qui s'était fait passer pour le deuxième fils d'Édouard et qui tint ce rôle jusqu'en 1499 où il fut condamné et pendu.

La lettre en question prouve que Marguerite, si elle n'inventa pas cet aventurier, eut une part prépondérante dans cette mystification qui occupa toute l'Europe et que la complicité de divers souverains, tels que l'empereur Maximilien et le roi Jacques d'Écosse, contribua à faire durer pendant dix ans.

M. Maurice Prou est nommé membre de la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, en remplacement de M. Homolle nommé directeur de l'École d'Athènes.

M. Gustave Glotz appelle l'attention sur l'indice chronologique que peuvent fournir dans l'histoire grecque les prix de certaines denrées, particulièrement des métaux. Il prend pour exemple le plomb.

Le cours ordinaire de ce métal est de 2 drachmes par talent (5 fr. 40 les 100 kilogs). Cependant à deux reprises on constate une hausse de 100 à 150 0/0 : dans les comptes de l'Érechtheion à Athènes (5 drachmes) et dans ceux de la Tholos à Épidaure (4 drachmes 2 oboles). Un prix anormal s'explique facilement l'année de l'Érechtheion (409-408) : depuis l'occupation de Décélie par les Spartiates et la fuite des esclaves, les mines de Laurion étaient fermées ; le plomb se fait rare, comme l'argent, et la hausse du plomb annonce ainsi le monnayage exceptionnel de l'or en 407 et du bronze en 406. La hausse que signalent les comptes de la Tholos vient brusquement après une série de cours bas : elle tient également à une catastrophe politique d'Athènes et s'accompagne aussi d'une frappe d'or. La seule date qui puisse convenir, c'est l'année de Chéronée (338-337). Or, la hausse du plomb s'est produite vers la 21e année des travaux de la Tholos, en tout cas neuf ans avant leur achèvement. Ces travaux viennent donc se placer entre 358-357 et 329-328.

M. Théodore Reinach confirme les observations de M. Glotz et ajoute quelques indications sur la monnaie d'or d'Athènes.

LIVRES OFFERTS

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie les brochures suivantes dont il est l'auteur :

1° *Les récipients en pierre en usage pour les sépultures à incinération ; note sur une communication de M. Maurice Hénault* (extr. du *Bulletin archéologique du Comité*, 1909) ;

2° *Statue de femme trouvée à Cyrène. Musée du Louvre* (extr. du *Bulletin archéologique du Comité*, 1910) ;

3° *Deux enfants de Vaison. Sex. Afranius Burrus et L. Durius Aritus* (extr. du *Congrès archéologique de France*, LXXVIe session tenue à Avignon en 1909) ;

4° *Un moulage ancien de la Vénus d'Arles*, avec 2 pl. et 5 fig. (extr. de la *Revue de l'art ancien et moderne*, février 1912).

Il offre en son nom et au nom de M. Étienne Michon, conservateur-adjoint au Musée du Louvre :

1° XIII. *Musée du Louvre. Département des antiquités grecques et romaines. Acquisitions de l'année 1909* (extr. du *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1909) ;

2° XIV. *Musée du Louvre. Département des antiquités grecques et romaines. Acquisitions de l'année 1910* (extr. du *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1910).

M. Héron de Villefosse présente ensuite, au nom de M. le baron de Baye, un volume ayant pour titre : *Smolensk ; les origines ; l'épopée de Smolensk en 1812 d'après des documents inédits*, avec XXIV gravures (Paris, 1912, in-8°) :

« M. le baron de Baye est bien connu de l'Académie par ses nombreux voyages en Russie et par des missions fructueuses dans ce pays. Dans ce nouveau volume il expose les origines et l'histoire de Smolensk. Parvenu à l'époque où Napoléon apparut avec la Grande Armée devant cette forteresse, considérée par les Russes comme le boulevard et le palladium de leur empire, il en profite pour retracer en détail le drame tragique de la prise de Smolensk. Au moment où les Français pénétrèrent dans la ville, les Russes y avaient allumé partout l'incendie et ne laissaient derrière eux que des ruines ; ce n'était plus qu'un vaste bûcher parsemé de morts et de mourants. L'auteur a largement puisé dans les documents russes afin d'apporter de nouveaux éclaircissements à l'histoire de ces

journées des 16, 17 et 18 août. C'est à Smolensk, dans l'enivrement même de la victoire, que les fautes commises par Napoléon devinrent irréparables. Au lieu d'y établir ses quartiers d'hiver et d'y préparer une seconde campagne, l'empereur se laissa entraîner par sa fortune et poursuivit l'armée russe jusque sur la route de Moscou. On sait quelle fut la conséquence désastreuse de cette résolution. »

M. Valois a la parole pour un hommage :

« Je suis chargé par notre confrère, M. le chanoine Ulysse Chevalier, d'offrir à l'Académie un fascicule, dont il est l'auteur, intitulé : *Chartes de Saint-Maurice de Vienne, de l'abbaye de Léoncel et de l'église de Valence.* Ce recueil contient un certain nombre d'actes du XIIe et du XIIIe siècle transcrits d'après deux manuscrits du fonds Gaignières ou d'après des originaux subsistant dans une collection particulière, celle de M. Vital Berthin, à Beaurepaire-d'Isère. Ce sont d'utiles compléments au tome XVI de la *Gallia christiana* et aux publications antérieures de M. Ulysse Chevalier. »

M. Diehl a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de présenter à l'Académie de la part des auteurs, MM. E. Hébrard, architecte, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome, et J. Zeiller, ancien membre de l'École française de Rome, professeur à l'Université de Fribourg (Suisse), l'important ouvrage intitulé : *Spalato, le palais de Dioclétien.*

« Tout le monde sait l'intérêt extrême qu'offre ce remarquable monument. Bâti au rivage oriental de l'Adriatique, sur les confins du monde oriental et du monde occidental, il tient dans l'histoire de l'art une place essentielle. Encore classique par certains traits, déjà pénétré par ailleurs d'influences nettement orientales, évoquant par les formes de son architecture, par ses coupoles, ses sculptures, ses mosaïques, le souvenir indiscutable des monuments syriens, le palais de Dioclétien apparaît comme le premier monument d'un art renouvelé.

« Aussi a-t-il de bonne heure attiré l'attention des voyageurs, des savants, des artistes. Au XVIIIe siècle déjà, Robert Adam, architecte anglais, en donnait une restauration célèbre. Pourtant c'est tout récemment qu'a été entreprise l'étude vraiment scientifique du monument, depuis le jour surtout où notre savant correspondant Mgr Bulic s'est attaché à la conservation des monuments de Spalato ; et il n'est pas inutile de rappeler que c'est grâce à sa libérale bienveillance que MM. Hébrard et Zeiller ont pu en grande partie préparer le présent ouvrage.

« Grâce à une exploration attentive, souvent pénible et difficile, des restes du palais impérial, MM. Hébrard et Zeiller, pour la première fois, nous en apportent une restauration complète et certaine, notablement différente de la disposition qu'on imaginait jusqu'ici. Non seulement les monuments encore debout ont été étudiés avec un soin minutieux ; mais, en relevant toutes les traces éparses, les auteurs ont retrouvé avec précision le plan même des appartements impériaux. De ces campagnes successives est sortie la belle restauration du palais qui, au Salon de 1910, valut à M. Hébrard la médaille d'honneur. De là vient le présent livre, qui s'ajoute dignement à la belle série des études où un architecte s'est associé à un archéologue. Vous connaissez les monographies consacrées ainsi à Olympie, à Épidaure, à Delphes, à Pergame, à Sélinonte. Le livre de MM. Hébrard et Zeiller, par les planches qui l'illustrent et le texte qui les accompagne, fait bonne figure à côté de ses devanciers et il justifie pleinement le concours bienveillant qu'à plusieurs reprises, vous le savez, l'Académie a apporté aux recherches de MM. Zeiller et Hébrard. »

SÉANCE DU 31 MAI

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS LEGER.

M. Babelon donne communication d'une lettre de M. J. Toutain qui annonce de nouvelles découvertes archéologiques faites sur le plateau d'Alise-Sainte-Reine par la Société des sciences de Semur. On vient de mettre au jour un hypocauste dont tous les appareils sont conservés, une habitation gallo-romaine avec des débris de toute sorte, et surtout des substructions gauloises sur lesquelles s'est élevée la ville gallo-romaine. Ces substructions achèvent de démontrer qu'un *oppidum* gaulois existait sur le plateau d'Alesia avant la conquête de Jules César.

M. Omont communique à l'Académie une note sur un petit manuscrit, orné de miniatures, récemment offert à la Bibliothèque nationale par M. le baron de Faviers. C'est un résumé

politique de l'histoire des rois de France, de Pharamond à Louis XII, composé aux environs de l'an 1500 pour justifier l'avènement de ce dernier prince à la couronne [1].

M. Haussoullier annonce que la Commission du prix Delalande-Guérineau a réparti comme il suit le revenu de la fondation :

800 francs à M. Maurice Brillant pour son ouvrage intitulé : *Les Secrétaires athéniens ;*

400 francs à M. François Sagot, auteur de l'ouvrage intitulé : *La Bretagne romaine.*

M. le comte Paul Durrieu entretient l'Académie d'un livre d'Heures de la Bibliothèque nationale (ms. latin 1156 A) qui a appartenu au bon roi René. Le corps de ce volume est orné de miniatures remarquables. M. Durrieu établit que celles-ci ont dû être exécutées entre 1434 et 1438. Il indique d'autre part que ces miniatures sortent du même atelier que les peintures de plusieurs autres très beaux manuscrits tels que les *Grandes Heures de Rohan* (ms. latin 9471 de la Bibliothèque nationale) et les *Heures à l'usage d'Angers* de l'ancienne collection Hamilton possédées aujourd'hui par M. Martin Le Roy. Enfin M. Durrieu expose que l'atelier en question a dû avoir son principal siège d'activité à Angers, mais travaillait aussi pour Troyes en Champagne, et qu'il est vraisemblable que parmi ses chefs se trouvaient des peintres-enlumineurs du nom de Lescuier, peut-être d'origine parisienne, que l'on sait avoir opéré simultanément à Angers et à Troyes, et dont le plus brillant représentant fut Adenot Lescuier, enlumineur en titre de la reine Jeanne de Laval, seconde femme du roi René.

M. Maurice Prou donne lecture d'une note de M. Joseph Poux, archiviste du département de l'Aude, sur une vue de Carcassonne faussement attribuée à l'an 1467 [2].

M. Pottier lit une étude sur les *Thericlea vasa*, qui paraîtra dans le 47e fascicule du *Dictionnaire des antiquités* de M. Saglio.

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

Cette question assez obscure a déjà fait l'objet de nombreuses dissertations, dont la plus ancienne a été présentée à l'Académie des inscriptions par Larcher, en novembre 1778, il y a cent trente-quatre ans. Sa notice a été imprimée en 1786, dans le tome XLIII des *Mémoires de l'Académie*. Le texte d'Athénée sur le *Thérikleios* est assez développé (XI, p. 470 à 472) et contient de nombreux passages d'auteurs, tous postérieurs à la date où l'on place le potier Thériclès, contemporain d'Aristophane. Il n'y a pas de raisons de douter des innovations dues à ce céramiste dans le décor des vases, encore plus que dans la forme, car les descriptions faites s'appliquent fort bien à une série assez nombreuse de vases attiques de la fin du ve et du ive siècle, qui ont pour caractère commun de laisser de côté les tableaux à personnages, de couvrir la poterie presque tout entière d'un vernis noir brillant et de l'orner parfois d'une guirlande de feuillages peints ou dorés. Athénée dit qu'il n'y avait pas seulement des coupes, mais aussi des cratères thériclèens; c'est ce que l'on constate encore dans la réalité. En somme, l'invention de Thériclès correspond à une évolution de la céramique grecque qui nous est connue maintenant par de nombreux spécimens conservés dans les musées. On tendait de plus en plus à imiter la vaisselle de métal et ses modes de décoration.

MM. Héron de Villefosse et Omont sont nommés membres de la Commission des comptes.

COMMUNICATIONS

UN RÉSUMÉ POLITIQUE DE L'HISTOIRE DES ROIS DE FRANCE AU TEMPS DE LOUIS XII.

NOTE DE M. OMONT, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

La Bibliothèque nationale vient de recevoir d'un généreux donateur, M. le baron de Faviers, un petit manuscrit, dont l'Académie me permettra de lui signaler l'intérêt pour

notre histoire. C'est un résumé de l'histoire des rois de France, depuis Pharamond jusqu'à Louis XII, rédigé sans doute au lendemain de l'avènement de ce dernier prince et pour justifier son accession à la couronne.

Un opuscule composé dans le même but, l'*Abrégé des chroniques de France*, dédié à Anne de France, duchesse de Bourbon, par Regnault Havard, a été offert en 1733 à la Bibliothèque du roi par un de nos anciens confrères, Antoine Lancelot[1]. Le petit volume donné ces jours derniers par M. le baron de Faviers paraît bien lui aussi avoir été exécuté pour un prince ou une princesse de la maison de France. Il ne porte aucun nom, ni aucune dédicace, mais la présence des armes de France, peintes au bas du fol. v, ainsi que l'élégance de son exécution permettent de lui attribuer une semblable origine[2].

L'auteur anonyme de ce petit volume s'est appliqué à donner pour la suite des rois de France de courtes notices, rédigées invariablement sur le même plan. Après avoir rappelé le nom du roi et celui de son père, il ajoute les dates de son avènement et de sa mort, puis donne en une page la caractéristique et le résumé des événements princi-

1. Ms. 4517 des nouvelles acquisitions du fonds français. Dérobé à nos collections nationales dans la première moitié du XIXe siècle, ce volume est du nombre de ceux dont on doit le retour aux habiles et persévérants efforts de notre regretté confrère L. Delisle; voir *Catalogue des manuscrits des fonds Libri et Barrois* (1888, p. 253-254). — Un petit résumé historique du même genre, offert par Jean de Candida à Charles VIII, encore sous la régence de sa sœur, Anne de France, dame de Beaujeu, est conservé à la Bibliothèque nationale sous le n° 10909 du fonds latin.

2. Ms. 11.119 des nouvelles acquisitions du fonds français. Parchemin, XLVIII feuillets. 146 mill. sur 100. Rel. anc. maroquin rouge, avec fleurs de lis au dos. Ex-libris impr. du baron de Lambert.

Miniatures avec encadrement : Fol. 1. Couronnement de Pharamond. — Fol. 5. Baptême de Clovis; S. Liénard [Léonard de Noblat] y est figuré, contrairement à la légende, tenant Clovis sur les fonts. — Fol. XXXI v°. S. Louis servant les pauvres à table. — Fol. XLIII v°. Louis XII avec le sceptre et la main de justice. — Aux fol. XLV-XLVIII est une table, avec ce titre : « Les noms des Roys de la trescrestienne maison de France. »

paux de chaque règne. A Pharamond il rapporte l'institution de la loi salique ; pour Dagobert Ier, il ne rappelle que ses donations à l'abbaye de Saint-Denys ; en Charlemagne il ne voit que « le bras droit de l'Église », auquel les papes ont concédé de nombreux privilèges, et en saint Louis que le constructeur de la Sainte-Chapelle, où ce roi dépose les reliques de la Passion. On n'y trouve aucune allusion à la folie de Charles VI, et le nom de Jeanne d'Arc n'est pas cité dans la notice, cependant très précise, consacrée au règne de Charles VII.

Il suffira, pour faire apprécier le caractère et l'intérêt de ce petit volume, de reproduire ici les quelques extraits suivants, relatifs aux règnes de Pharamond, Clovis Ier, Dagobert Ier, Charlemagne, Philippe II Auguste, Louis IX, Charles V et ses successeurs.

Pharamon. (Fol. I.)

Pharamon, filz de Marchomires, duc et seigneur des François, fut esleu roy de France l'an IIIIe XIX. et deceda, payen, comme son pere, le XIe an de son regne l'an IIIIe XXX.

Ledit roy Pharamon fut preux et vaillant en armes et gouverna moult noblement le royaume selon la loy qu'il tenoit. Il se tint en Germanie et abaissa fort la domination et force des Romains, qu'ilz avoient en France. Soubz luy commencerent les Françoys a ordonner et user de loix pour juger les causes des questions et debatz qui sourvenoient entre eulx et ordonnerent quatre nobles saiges barons françois, qui instituerent la loy salicque et des lors fut ordonné que jamais fille ne succederoit ou regne ne ou royaulme.

Clovis premier. (Fol. V.)

Clovis, filz du roy Childeric, fut le premier roy chrestien l'an IIIJe IIIXX IIIJ. et deceda le XXXe an de son regne, l'an cinq cens XIIIJ.

Ledit roy Clovis estant lors payen ot bataille à l'encontre des

Alemans et luy voyant qu'il estoit le plus foible et desesperant de la victoire avoir, commença a invocquer et requerir le Dieu que la royne Clote, sa compaigne, croyoit et adoroit, luy promettant que s'il luy aidoit, qu'il se feroit chrestien. Et ce dit, Nostre Seigneur Jhesu Christ exaulsa sa priere et luy donna victoire à l'encontre desdits Alemans, qui s'enfouyrent après ce que leur roy fut occis. Et au retour de ladite bataille il fut baptizié, le xve an de son regne, l'an IIII^c^ IIII^xx^ XIX, par saint Remy, arcevesque de Reins; et en le baptizant le saint Esperit, en semblance de coulon, apporta en son bec la saincte onction du ciel, dont il fut enoinct. Il fonda à Paris l'eglise de saint Pierre et saint Pol, a present appelée sainte Geneviefve.

Dagobert premier. (Fol. IX.)

Dagobert premier de ce nom, filz du roy Clotaire IIe, fut roy l'an VI^c^ XXXJ et deceda le XIIIIe an de son regne, l'an VI^c^ XLV.

Ledit roy Dagobert feist lever de terre le corps de saint Denis et ses compaignons Ruth et Eleuthere, qui lors estoient en l'eglise de saint Denis de l'Estrée en France, et feist construire l'eglise et abbaye ou ils sont de present, qui y furent mis et transportez a grande solennité, laquelle Nostre Seigneur dedia en personne. Il feist faire par saint Eloy, evesque de Noyon, une croix d'or, qui est de sumptueulx et riche ouvraige, qu'il donna a ladicte eglise, et la fonda et dota de plusieurs bonnes rentes, revenues et possessions.

Charlemaine. (Fol. XVII v^e^.)

Charlemaine, filz du roy Pepin, fut roy l'an VII^c^ LXVIIJ. et empereur l'an VIII^c^, et deceda le XLVJ^e^ an de son regne, l'an VIII^c^ XIIIJ. et de son empire le XIIIJ^e^, en l'aaige de LXXIJ. ans.

Ledit roy Charlemaine a tousjours esté le bras dextre de l'Eglise et en son temps feist quatre voyaiges a Romme pour la conservation des droictures de l'Eglise et pour donner ayde et secours aux sainctz Peres en leurs neccessitez et tribulations. Et y fut couronné empereur le jour de la Nativité Nostre Seigneur, l'an VIII^c^ par le pape Leon IIIe, qu'il remist en son siege papal,

dont il avoit esté desmis. Et furent donnez audit Charlemaine plusieurs beaulx previleiges, dont ses successeurs roys jouyssent.

Phelippe Dieudonné. (Fol. xxix v°.)

Phelippe deuxieme de ce nom, dit Dieudonné Auguste et le conquerant, filz du roy Loys le piteux, fut coronné roy du vivant de son pere l'an mil cent lxxix. et deceda le xliiij^e an de son regne mil ij^c xxij.

Ledit roy Phelippe fut fort chevalereux; il eut victoire au pont a Bovines en Flandres, a l'encontre de Othon, lors privé de l'Empire, et Ferrant, conte dudit pays de Flandres. Il y feist de grandes vaillances de sa personne et se mist tout le premier ou front de la bataille, et fut abatu par terre de dessus son cheval par les gens de pié et depuis remonté sur ung destrier fort legierement. Il feist amener ledit Ferrant prisonnier en la grosse tour du Louvre à Paris, ou il fut xiij. ans en une chappe de plomb. Pour memoire de laquelle victoire, et aussi de celle que son filz ainsné Loys ot en Anjou, ce mesme jour, a l'encontre du roy Jehan d'Angleterre, ledit roy Phelippe fonda l'abbaye de la Victoire près Senlis.

Sainct Loys. (Fol. xxxi v°.)

Sainct Loys, fils du roy Loys dit Leon, fut roy mil ij^c xxvj. et deceda le xliiij^e an de son regne mil ij^c lxx.

Ledit sainct Loys acomplist en son temps toutes les euvres de misericorde et feist faire la Saincte Chappelle en son palais à Paris pour y mettre la saincte couronne, dont Nostre Seigneur fut couronné, et autres sainctes relicques de sa passion, qu'il pourchassa et desengaigea envers l'empereur Baudouyn de Constantinoble, qui estoit venu devers luy pour avoir secours pour la deffence de la Terre saincte.

Charles le quint. (Fol. xxxviii.)

Charles cinquiesme de ce nom, dit le saige, filz aisné du roy Jehan, fut roy l'an mil iij^c lxiij. et deceda le xvij^e an de son regne l'an mil iij^c iij^xx.

Ledit roy Charles, par sa grant prudence et conduicte bien ordonnée, feist en son temps six choses particulieres, dignes de memoire. Il acquesta, ediffia, fonda son demaine, deschargea, batailla et thesauriza au prouffit et honneur de la couronne de la treschrestienne maison de France. Et est celuy dont le roy d'Angleterre, Eddouart de Widesore, son ennemy, disoit souvent ces motz : « Il n'y ot oncques mais roy qui moins se armast, et si n'y ot oncques roy qui tant de peine me donnast. » Il disoit vray, car par sa grant prudence et bonne chevalerie il le chassa du tout hors du royaulme de France.

Charles vi^e^. (Fol. xxxix.)

Charles vj^e^ de ce nom, dit le bien aymé, filz aisné du roy Charles le quint, fut roy mil iij^c^ iiij^xx^. et deceda le xliij^e^ an de son regne mil iij^c^ xxij.

Ledit roy Charles vj^e^, a la priere et requeste de son cousin Loys, conte de Flandres, alla a grant ost oudit pays de Flandres pour la rebellion que les Flamens faisoient audit conté et y porta l'auriflambe, dont avoit la charge messire Pierre de Villiers, laquelle il feist desployer sur lesdits Flamens a Rosebecque, et incontinant le temps qui avoit esté v. ou vj. jours fort trouble et obscur devint bel et cler, si que les batailles se entreveirent et s'approcherent, ou il y ot dure bataille et aspre, et furent lesdits Flamens desconfitz et leur cappitaine Jacques d'Artevelle mort, et y en demoura au champ quarante mille Flamens mors et occis.

Charles vij^e^. (Fol. xl.)

Charles vij^e^ de ce nom, dit le bien servy, filz du roy Charles vj^e^, fut roy mil iiij^c^ xxij. et deceda le xxixe an de son regne mil iiij^c^ lxj.

Ledit roy Charles vij^e^ trouva son royaulme bien empeschié de ses anciens ennemys les Angloys, mais par l'ayde divin et de sa bonne chevalerie il les en chassa dehors et a diverses foiz en feist grande occision, et entre autres ou siege d'Orleans a la journée de Patay, ou Talbot fut prins, ou siege de Laigny sur

Marne, à Gerberoy, a la prinse et reducion de sa bonne ville et cité de Paris, ou siege de Pontoise, a la conqueste du pays et duchié de Normandie, a Fremigny, a la conqueste de Guyenne premiere et seconde, a la journée de Castillon et a maintes autres prinses de villes, places, forteresses et chasteaulx, et tellement qu'il laissa a son decés son royaulme en aussi bonne paix, justice et tranquilité qu'il feust depuis le roy Clovis premier chrestien.

Loys le victorieux. (Fol. xli.)

Loys, dit le victorieux, filz du roy Charles vij^e, fut roy mil iiij^c lxj. et deceda le xxiij^e an de son regne mil cccc iiij^xx ij.

Ledit roy Loys par sa grant prudence se deffendit de la plus part des princes et seigneurs de France, qui en l'an mil iiij^c lxv. se esleverent a l'encontre de lui et le vindrent assieger dedans sa bonne ville et cité de Paris, capital de son royaulme, ou ilz furent longuement a grande et merveilleuse puissance, et tellement qu'ilz s'en allerent et retournerent chacun en son pays a grant perte et dommaige de leurs gens. Et aussi chassa les Angloys qui estoient descenduz en son pays de Picardie et s'en retournerent sans y mal faire en Angleterre.

Charles viij^e. (Fol. xlii.)

Charles viij^e de ce nom, filz du roy Loys le victorieux, fut roy mil iiij^c iiij^xx trois, et deceda le xve an de son regne l'an mil iiij^c iiij^xx xvij.

Ledit roy Charles a par son bon conseil regy et gouverné son royaulme et ses subgetz en bonne paix et a chassié les Anglois descenduz en son royaulme près Bouloigne sur la mer, et aussi a passé les monts, a grande chevalerie et puissance d'armes, et a conquis et mis en son obeissance son royaulme de Cecille, puis retourné en France par Lombardie et resisté à tous ses ennemys estans en grant nombre, luy empeschant passaige. Puis alla remercyer le glorieux appostre de France monseigneur saint Denis et remettre les corps sainctz de lui et de ses compaignons en leurs anciens lieux, dont ilz avoient esté ostez et

apportez sur le grant autel du cuer de l'eglise durant son voyaige de la les mons.

LOYS D'ORLEANS REGNANT. (Fol. XLIII V°.)

Loys d'Orleans, filz de Charles, duc d'Orleans, descendu de pere a filz du roy Charles le quint, fut roy l'an mil IIIJ^c IIIJ^xx XVIJ. et regne a present.

UNE VUE DE CARCASSONNE FAUSSEMENT ATTRIBUÉE A L'AN 1467, PAR M. JOSEPH POUX.

Le Département des Estampes de la Bibliothèque nationale conserve, sous la cote Va 17, fol. 26[1], un dessin à la plume relevé d'un « coloriage lavé à la colle »[2] représentant une vue perspective des deux consulats de Carcassonne (Cité et Bourg) et le Moulin du Roi, construit sur la rivière d'Aude, au pied du talus occidental de la Cité.

Mahul, qui fait figurer la pièce dans la nomenclature des titres relatifs au moulin, lui assigne pour date l'année 1467 et reproduit la rubrique inscrite au dos de la pièce : *Le moulin de Carcassonne en figure.* Il ajoute que la suite de la « légende », tracée « en caractères de l'époque », expose que le 18 mai 1467, le procureur et l'avocat du roi se transportèrent au moulin pour faire procéder à la rédaction d'un état de réparations des bâtiments.

Vingt et un ans avant l'apparition du tome V du *Cartulaire* d'où sont extraits les détails ci-dessus, Cros-Mayrevieille avait donné une copie en réduction de la pièce (1846). La publication avait à cette époque tout l'attrait de l'inédit, car l'excellent archéologué venait de découvrir l'original du Cabinet des Estampes et en avait le premier relevé la cote

1. Topographie de la France : Aude.

2. Mahul, *Cartulaire et archives des communes de l'ancien diocèse et de l'arrondissement administratif de Carcassonne*, Paris, 1867, t. V, p. 754.

sur les anciens inventaires, où il figurait sous le n° 7402, fol. 40. La planche insérée en tête du tome Ier de l'*Histoire du comté et de la vicomté de Carcassonne*[1] est une lithographie signée par Certain, de Carcassonne. Elle mesure 265mm de largeur sur 153mm de hauteur[2], et mentionne dans le coin inférieur, à gauche, un peu au-dessous du double filet de l'encadrement, le numéro d'inscription du modèle au dépôt d'origine[3]. La planche est accompagnée d'une légende tracée dans le champ de la marge inférieure : *La Cité et le Bourg de Carcassonne en MCCCCLXVII.* Cette reproduction n'est pas, à proprement parler, un fac-similé. Son développement est égal au tiers à peine de la surface totale de l'original. Limitée en outre aux détails essentiels, elle n'est, à vrai dire, qu'un simple croquis au trait, sans ombres ni hachures, donnant la silhouette générale, les contours apparents des ouvrages et édifices.

Ce qui laisse à supposer que Mahul avait reconnu les lacunes de cette édition, c'est qu'il confia à un second artiste carcassonnais, Ch. Falip, le soin d'exécuter une nouvelle planche lithographique pour la 2e partie du tome VI de son *Cartulaire*, éditée en 1883 par V. Didron et Dumoulin[4]. Falip adopta pour son œuvre une échelle correspondant, à peu de chose près, à la moitié des dimensions de la feuille du Cabinet des Estampes[5]. Dans l'exécution, il

1. Paris, J.-B. Dumoulin, 1846, in-8°.

2. Ces mesures sont prises sur l'encadrement ; avec les marges, la planche mesure 317 × 237mm.

3. Bibliothèque Royale ; Estampes, n° 7402, f° 40. — M. l'abbé Sabarthès reproduit cette cote en substituant par erreur fig. 4 à f° 40 (*Bibliographie de l'Aude*, n° 879, dans *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*, t. XII, 1912-1913, p. 94).

4. Cette planche est encartée entre les pages 364 et 365. — Un nouveau tirage de la planche établie par Falip est placé en tête de l'ouvrage de Louis Fédié, *Histoire de Carcassonne, Ville basse et Cité* (Carcassonne, F. Pomiès, s. d., in-8°).

5. Soit 363 × 190mm, mesures prises sur le premier filet de l'encadrement intérieur ; la feuille, marges comprises, a 426 sur 264mm.

prit soin d'accentuer le relief de l'image par l'emploi de hachures et de menus traits qui expriment les ondulations du sol, la fuite des eaux courantes ; il distingua au moyen de légers quadrillés les ombres des jours, et différencia par un procédé analogue les surfaces en toiture du corps des édifices.

On ne saurait regarder comme une troisième édition la minuscule vignette qui illustre le double tirage du livre de M. Victor Boyer[1]. Ce n'est qu'un extrait, assez fidèlement emprunté par M. G. Plauzolles, à la planche de Ch. Falip[2]. Malheureusement le tirage typographique a aggravé certains défauts du modèle, en sorte que ce dessin n'offre plus qu'une assez lointaine ressemblance avec le prototype parisien.

Ainsi diversement tronqué, voire défiguré, le plan de la Bibliothèque nationale, connu uniquement par les éditions que je viens d'énumérer, n'en a pas moins constitué, de 1846 à nos jours, l'une des pierres d'assise des discussions nombreuses auxquelles l'étude de la Cité a donné lieu. Récemment encore, le service des Monuments historiques s'est formellement autorisé de cette pièce pour rétablir dans le soi-disant style du XIIIe siècle la couverture des tours de l'enceinte extérieure[3]. Les protestations élevées de tous

1. *La Cité de Carcassonne*, Paris, Georges Chamerot, 1884, in-8° ; — Carcassonne, E. Roudière, 1902, in-8°. Le dessin (p. 26 de la 1re édition, p. 28 de la seconde) n'a que 140 sur 65^mm.

2. L'extrait comprend seulement la Cité, le Pont et le Moulin du Roi. La légende est ainsi conçue : *Cité et Pont. D'après un plan, dessin de 1467.*

3. Cf. à ce sujet les déclarations faites à la Société des arts et sciences de Carcassonne, le 2 mai 1909, par M. Vassas, architecte délégué par le Gouvernement à la surveillance des travaux de la Cité. Au cours de la séance, M. Bouffet s'exprima dans les termes suivants sur le dessin en question : « S'il est un document peu probant et d'une valeur tout au moins douteuse, c'est bien ce plan de 1467, qui n'est qu'une image dont l'auteur n'avait peut-être bien jamais vu notre Cité. Toutes les tours y sont représentées avec des toits pointus, et, chose bizarre, la basilique de Saint-Nazaire est couverte en *dôme*, ce qui, on peut l'affirmer, est de pure fantaisie. » *Mémoires de la Société des arts et sciences de Carcassonne*, 2e série, t. VI, 1910, p. 18.

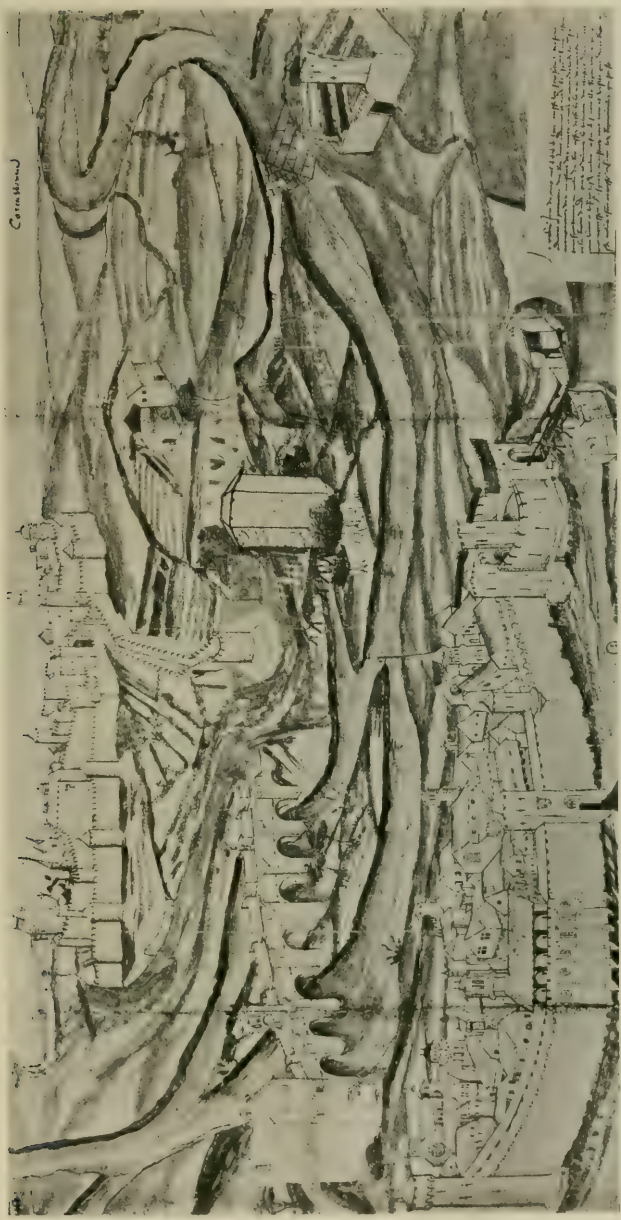

Fig. 1. — Vue de Carcassonne faussement attribuée à l'année 1467.
(Bibl. Nat. Estampes, Va 17, fol. 26.)

les côtés contre cette nouvelle hardiesse des architectes ne pouvaient manquer d'aboutir à une enquête approfondie sur la date et les origines d'un document auquel on attachait, dans les milieux officiels, une si haute valeur probante. Des recherches ont été effectuées à Paris, non sans succès, par M. Pierre Embry, auquel MM. les fonctionnaires de la Bibliothèque nationale ont prêté leur concours bienveillant et empressé [1] ; en voici les résultats.

Le dessin qui nous occupe s'étale sur toute la surface d'une feuille rectangulaire dont la largeur (820 mm) atteint presque le double de la hauteur (422 mm) (fig. 1) [2].

Cette feuille est collée sur une garde moderne en papier fort, dans laquelle on a pris soin de ménager une échancrure [3] pour démasquer l'inscription suivante tracée, au verso, à même la feuille de dessin : *Le moulin de Car^ne^ en figure.* Le calque que j'ai sous les yeux ne permet pas d'assigner à cette rubrique une époque antérieure à l'extrême fin du XVIe siècle ni postérieure au second tiers du XVIIe (fig. 2) [4]. C'est aussi au XVIIe siècle qu'appartiennent le millésime 1462 en chiffres arabes qui se lit dans le coin supérieur gauche du recto, ainsi que le mot *Carcassonne* qui fait pendant au millésime dans l'angle supérieur droit. Dans un espace libre, au bas et à droite de la feuille, l'œil est attiré par huit lignes d'écriture [5], tracées indubitablement par un scribe du XVe siècle (fig. 3) :

> Le XXVIIIe jour de may mil CCCCLXII, messires les seneschal, tresorier, advocat et procureur du Roy, juge

1. Je suis personnellement heureux de remercier ici mes très obligeants confrères MM. Courboin, conservateur, Aubert, bibliothécaire au département des estampes, et Couderc, conservateur adjoint au département des manuscrits.

2. La planche n'a pas de marges.

3. L'échancrure, en forme de rectangle barlong, a 125 mm de long sur 26 mm de haut.

4. C'est aussi l'opinion de M. Couderc.

5. Cursive menue et régulière.

ordinaire et autres de la seneschaucée de Carcassonne, acompaignez des maistres des euvres et autres ouvriers de lad. seneschaucée, se transporterent au molin du Roy assiz dessoubz la cité de Carcassonne en la riviere d'Aude,

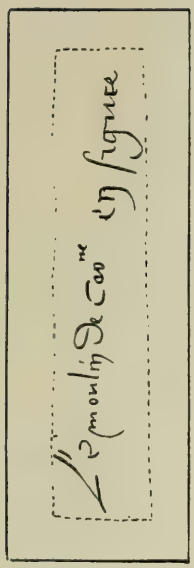

Fig. 2.

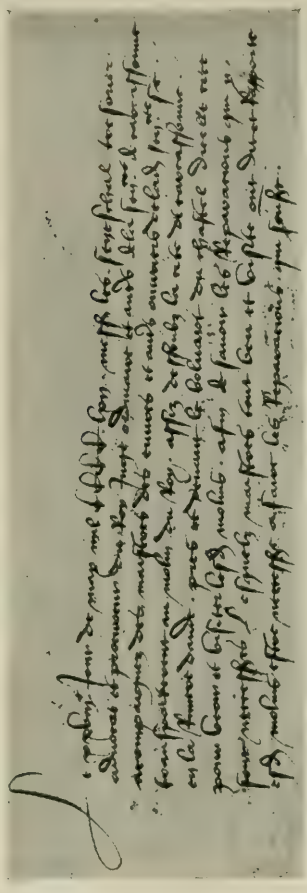

Fig. 3.

pres et devant le boluart du chastel d'icelle cité, pour veoir et visiter lesd. molins, afin de savoir les reparacions qui y sont neccessaires. Lesquelz maistres, tout veu et visité, ont dit et rapporté esd. molins estre neccessaire à faire les reparacions qui s'ensuivent.

Dès les premiers mots, on s'étonne de l'obstination malheureuse qui, dans deux éditions consécutives et à près de quarante ans d'intervalle, a fait substituer indûment à la date exprimée la date erronée de 1467, car en admettant que Cros-Mayrevieille et Mahul aient commis l'imprudence de s'en rapporter sur ce point au témoignage de tiers médiocrement instruits de la paléographie du moyen âge, ceux-ci, du moins, ne pouvaient éprouver aucun embarras à lire la date 1462, inscrite en chiffres modernes au recto de l'original.

Autre remarque. Il convient assurément de se montrer indulgent pour la seconde erreur où tombe Mahul quand il laisse entendre[1] que l'inscription du verso et « le reste de la légende » sont de la même main; pourtant, on est bien forcé de taxer cet auteur d'imprécision, lorsque, au cours de l'analyse de la relation consacrée à la visite du moulin, il omet de mentionner, aux côtés du procureur et de l'avocat du roi, deux autres dignitaires : le trésorier et le juge ordinaire, plus les maîtres d'œuvres, leurs compagnons, et le sénéchal lui-même qui n'était cependant pas, dans l'espèce, le plus mince personnage[2].

Toutefois ces critiques de détail n'entraîneraient pas la condamnation définitive de Cros-Mayrevieille et Mahul, si un fait irrécusable ne venait attester qu'en attribuant au XVe siècle une œuvre qui appartient manifestement au XVIIe, les deux érudits se sont mépris entièrement. L'erreur est même si brutale qu'elle ne peut être, à mon sentiment,

1. Mahul n'est pas strictement affirmatif, mais voici comment il s'exprime : « On trouve la vue perspective du Moulin du Roy à cette date [1467] avec cette légende : « Le moulin de Carcassonne en figure. » Le *reste de la légende*, en caractères de l'époque, dit *etc.* » *Cartulaire*, t. V, p. 754.

2. A en juger par le tour de la rédaction, Mahul pourrait bien n'avoir connu le texte en question qu'à travers une analyse ancienne et tronquée : « ... il y eut, dit-il, transport du procureur et de l'advocat du Roy,... afin de savoir les réparations qui y sont nécessitées... » C'est là un style bizarre et incontestablement archaïque. Ne serions-nous pas en présence d'une simple transcription de cote ?

que le résultat d'une mystification. Avec tout le respect qui s'attache à la réputation de probité des deux auteurs, je crois pouvoir affirmer que ni l'un ni l'autre n'a eu en mains l'original qu'il croyait de bonne foi reproduire[1].

Qu'on veuille bien se reporter à la légende du verso et à la double inscription de la partie supérieure du recto. J'ai déjà dit que les caractères de l'écriture inclinaient l'observateur à dater le document du XVIIe siècle. Cette impression n'est pas détruite par l'examen de la pseudo-légende du 28 mai 1462. Étrange légende, en vérité, ce préambule qui s'interrompt brusquement sur l'annonce d'une suite : *Lesquelz maistres, tout veu et visité, ont dit et rapporté esd. molins estre neccessaire à faire les reparacions qui s'ensuivent.....* Et effectivement, nous nous trouvons en présence d'un lambeau de texte détaché à coups de ciseaux d'un acte étranger et appliqué, sans plus d'apprêt, contre l'image. La superposition apparaît très nettement sur le facsimilé photographique de M. Pierre Embry. On n'a pas de peine à suivre des yeux, sur les quatre côtés, la bordure de la bande rectangulaire du XVe siècle habilement collée ; on observe, au-dessous du champ de l'inscription, l'interruption anormale de la surface coloriée avec les points de raccord ; on distingue enfin le grain différent des papiers.

Une surcharge aussi manifeste ne saurait, en bonne critique, passer pour un certificat d'origine, d'autant que par ailleurs, la provenance du dessin peut être précisée. Déjà, en 1883, Mahul avait expressément indiqué le fonds Gaignières[2]. En 1891, M. Henri Bouchot a confirmé cette origine. Sous le n° 5074 et la désignation : *Le moulin de Carcassonne en figure* (*aquarelle*), la planche 26 du recueil

1. J'ai la certitude, d'autre part, que Cros-Mayrevieille et Mahul ont souvent utilisé les services de copistes à gages.

2. « Voir, dit-il, Bibliothèque impériale, Cabinet des Estampes, fonds Gaignères *sic*, n° 7402, f° 40. » *Cartulaire*, t. V, p. 754, et t. VI, 2e partie, p. 357.

Va 17 est mentionnée dans l'*Inventaire des dessins exécutés pour Roger de Gaignières et conservés aux Départements des Estampes et des Manuscrits*[1]. La formation des collections de R. de Gaignières se plaçant approximativement entre les années 1670 et 1711[2], l'époque probable du dessin qui nous occupe se trouve à peu près circonscrite, et la tentative pour avancer cette époque de deux cents ans, à la faveur d'un assez grossier maquillage, ne saurait tenir devant la contradiction flagrante qui résulte de la triple inscription du XVIIe siècle, consignée sur les deux faces de l'original[3].

On objectera que la planche du XVIIe siècle peut être la copie d'un dessin plus ancien; mais, dans cette hypothèse, il resterait à établir l'existence d'un modèle primitif : c'est élargir, sans plus, le domaine des conjectures.

En attendant la découverte décisive qui permettra de fixer la date certaine de la pièce qui fait l'objet de la présente note, on est en droit, semble-t-il, d'imputer, dès maintenant, à la charge des premiers éditeurs, une grosse erreur de méthode. Des divers éléments susceptibles d'éclairer leur critique, ils ont délibérément retenu les plus incertains; je persiste à juger plus prudent de n'admettre en compte, pour le moment, que ceux précisément qu'ils ont dédaignés.

1. Paris, Plon-Nourrit, 1891.

2. C'est en 1711 que Roger de Gaignières fit don de ses collections au Cabinet du roi; il mourut en 1715.

3. En outre, M. Pierre Embry, mon correspondant et ami, a été frappé de la fraicheur du dessin et de la couleur; il estime ce détail assez peu compatible avec l'époque reculée qu'on s'accordait jusqu'à ce jour à assigner à l'œuvre.

LIVRES OFFERTS

M. Bernard Haussoullier a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de l'auteur M. Georges P. Oikonomos, éphore des antiquités, une série d'articles sur les fouilles qu'il dirige dans l'ancienne Agora d'Athènes, au Nord du temple connu sous le nom de Théseion.

« Les fouilles sur l'Agora ont été entreprises par la Société archéologique d'Athènes, dès 1907, mais ce qui rend les dernières campagnes particulièrement intéressantes, c'est que, à en juger par les inscriptions découvertes et par d'autres indices, elles se poursuivent dans le voisinage du Mêtrôon, ou temple de la Mère des Dieux, qui renfermait les archives athéniennes.

« M. Georges P. Oikonomos se borne aujourd'hui à publier les inscriptions mises au jour par M. Kavvadias ou par lui-même. Il le fait avec grand soin et sa publication ne mérite que des éloges. »

M. Pottier offre à l'Académie le tome XIII des *Mémoires de la Délégation en Perse*. Il s'excuse de parler d'un ouvrage dont il est en grande partie l'auteur, mais il ne veut pas laisser à d'autres le soin de dire l'admiration et la gratitude que lui inspirent les découvertes de Suse. Depuis que M. et Mme Dieulafoy ont pris possession de cet emplacement, la France s'est enrichie d'une façon inespérée, soit par les fouilles de ces premiers explorateurs, soit par celles de leurs continuateurs. Grâce à eux, le Louvre a pu remplir quatre grandes salles des monuments les plus précieux pour l'histoire de la civilisation orientale. On ne saurait dire à quel point ils ont transformé nos collections et décuplé nos richesses. Le nouveau volume, qui est le treizième de la série et qui atteste avec quelle rapidité la Mission de Morgan publie ses trouvailles, est consacré en particulier à la céramique. Elle se présente, dans les couches les plus profondes du tell, sous l'aspect inattendu d'une poterie extrêmement fine et soignée, décorée avec un art savant et ingénieux, où non seulement les combinaisons linéaires, mais la stylisation des animaux joue un rôle important. On y constate deux périodes différentes, une de perfection, l'autre de décadence, qui attestent la longévité de cet art et la durée homogène de la puissance proto-élamite, déjà représentée dans les textes comme la rivale redoutée de la Chaldée. Rapprochée des petits monuments archaïques, recueillis dans les mêmes tranchées,

et en particulier de curieuses sculptures taillées dans une matière noire et bitumineuse, cette céramique permet d'établir approximativement la date de cette civilisation si ancienne, contemporaine dans sa décadence des patésis de Tello, et par conséquent antérieure dans sa maturité à l'art sumérien des cités avoisinant le Golfe persique. Elle ne peut guère être postérieure à l'an 3000, dans les évolutions les plus modérées. En outre, cette poterie peinte permet d'envisager sous un jour tout nouveau de graves questions historiques, comme celle des rapports anciens de l'Égypte avec la Mésopotamie et l'Élam, celle des relations du monde égéen avec l'Asie. Surtout elle affirme l'existence en Orient d'une peinture de vases, dont on ne soupçonnait pas la valeur, et dont on découvre les ramifications dans une aire très étendue, qui englobe la région transcaspienne, l'Assyrie, l'Arménie, toute l'Asie Mineure, la Palestine. Il y a peut-être, en Orient, autant de fabriques de vases peints que dans les pays grecs, ce qui fait entrevoir un champ d'études indéfinies pour l'avenir.

Nous devons donc exprimer notre vive reconnaissance à M. de Morgan et à ses collaborateurs pour de si belles et de si neuves découvertes. M. Pottier remercie, en outre, les savants qui ont bien voulu collaborer avec lui à ce volume et lui apporter une aide précieuse pour l'explication des monuments : M. de Morgan par sa préface et son chapitre d'introduction; M. de Mecquenem par son catalogue des vases exposés au Louvre; M. Le Chatelier, de l'Académie des sciences, par son analyse de la matière bitumineuse; M. Granger et M. Couyat-Barthoux par leur examen des pâtes argileuses, des couleurs et des procédés de fabrication; M. Lecaisne par sa note sur les tissus, probablement les plus anciennement connus, qui adhèrent encore à quelques haches en cuivre recueillies dans la nécropole; M. Bondoux par les excellentes aquarelles qu'il a faites de plusieurs poteries reproduites dans des planches en couleurs; M. Maurice Pézard qui a bien voulu surveiller l'impression et revoir de son côté les épreuves.

APPENDICE

LES FOUILLES DE THASOS (1re PARTIE), PAR M. CHARLES PICARD.

Reprenant une lointaine tradition [1], l'École Française, d'accord avec le Musée impérial ottoman [2], a commencé, en 1911, des recherches archéologiques dans l'île de Thasos, à Liménas, sur l'emplacement de l'antique capitale (fig. 1). Vers la fin de l'année 1910, à la suite d'un voyage fait en compagnie de M. A.-J. Reinach à travers la Chersonèse et l'Archipel thrace [3], j'avais signalé à M. Holleaux, directeur de l'École Française, l'intérêt qu'il y aurait à commencer à Thasos une exploration méthodique. L'abondance et la richesse artistique des documents mis au jour presque chaque année dans l'île, par les fouilles clandestines ou les trouvailles fortuites [4], faisaient souhaiter un effort systéma-

1. A la suite de M. Perrot, qui fut le premier explorateur de l'île (1856), les voyageurs français sont revenus fréquemment à Thasos ; on sait de quels précieux documents les fouilles de Miller (1863) ont enrichi le Louvre. Plus récemment, MM. S. Reinach (1882), A. de Ridder (1892), G. Mendel (1894) ont ouvert la voie, et prouvé, par le succès de leurs recherches, la nécessité d'une exploration. Il faut joindre à cette liste le nom de M. W. Déonna, membre de la section étrangère (1907-1909). On trouvera mention de ces voyages dans la bibliographie que donne l'Introduction des *I. G.*, XII, 8, p. 82-3, et *Suppl.*, p. VIII ; ajoutez Déonna, Ἐφημ. ἀρχ., 1909, p. 1 et suiv.

2. Nous adressons ici tous nos remerciements à S. E. Halil-Bey, directeur du Musée Impérial, et à M. Mendel, conservateur, qui, après nous avoir facilité l'obtention du *firman*, ont contribué à apaiser, par leur intervention, les difficultés inévitables dans toute entreprise à ses débuts.

3. Cf., *Bull. corr. hell.*, XXXVI, 1912, p. 275 et suiv. (pour la première partie).

4. Cf., pour les derniers temps seulement : Sitte, *Thasische Antiken*, dans les *Wiener Jahreshefte*, XI, 1908, p. 242 et suiv. ; G. Mendel, *Rev. de l'Art anc. et mod.*, XX, VII, 1910, p. 401 et suiv.

tique, qui arrêtât au moins la dispersion des inscriptions et des œuvres d'art, souvent perdues pour la science, faute de provenance contrôlée. On pouvait espérer aussi qu'une recherche régulière amènerait des découvertes nouvelles, là où le hasard s'était montré prodigue. M. Holleaux voulut bien s'associer à ces vues, et encourager nos projets. Malgré les difficultés de l'entreprise [1], les résultats n'ont point trompé l'attente.

Le *firman* autorisant les travaux nous a été accordé en avril 1911. Le 4 mai, assisté de M. Ch. Avezou, j'ai ouvert à l'Acropole le premier chantier, cependant que M. Ad.-J. Reinach commençait des recherches dans la plaine, près du téménos d'Artémis Pôlô [2] nouvellement découvert. Les fouilles et le relevé des travaux ont occupé deux mois. M. Avezou m'a prêté constamment son concours. Les photographies jointes à ce compte rendu sont notre œuvre commune. Les résultats ici exposés doivent être considérés comme dus à notre collaboration.

Le plan arrêté pour la première campagne comportait l'étude d'une partie de l'enceinte hellénique et du temple voisin de l'Acropole. C'est ce programme qui a été suivi. Nos recherches, près de l'enceinte hellénique, nous ont

1. L'île de Thasos, peuplée presque uniquement de Grecs, a été reprise en 1902 par le gouvernement ottoman à l'administration égyptienne, mais les *Wakoufs* khédiviaux, constitués par l'héritage de Méhémet-Ali, à qui la Porte avait fait présent de l'île, en occupent une partie. S. H. le Khédive a bien voulu nous autoriser éventuellement à fouiller ces terrains ; nous l'en remercions très vivement. Les couvents de l'Athos (Vatopédi, Pantokratôr), sont aussi possesseurs de nombreuses propriétés. Le champ d'où l'on a exhumé l'Arc de triomphe de Caracalla appartient notamment au Vatopédi. Après négociation, le couvent a bien voulu autoriser nos recherches. Il faut ajouter, parmi les causes qui rendent difficile la tâche des archéologues à Thasos, le morcellement de la propriété, l'envahissement des maisons, la cherté de la main-d'œuvre.

2. Le nom de la déesse doit être donné sous cette forme, et non avec l'orthographe Pôlos, que j'avais à tort adoptée (Ξένια *du Jubilé de l'Univers d'Athènes*, 1912, Θεοὶ ἐπιφανεῖς, p. 67 et suiv.), d'après l'*Arch. Anzeiger*, 1910, p. 144, n° 3.

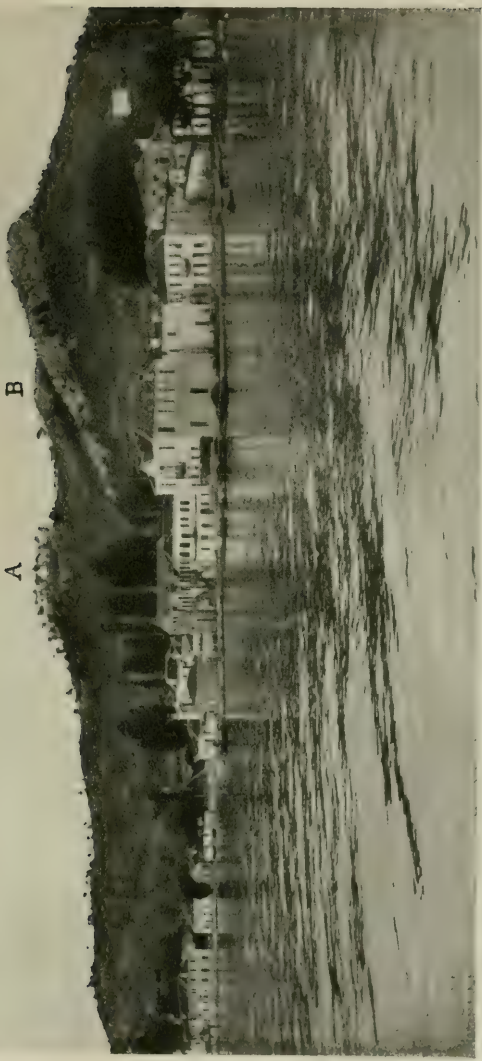

Fig. 1. — Ile de Thasos. Port de Liménas. [Osmanieh.]
A. L'Acropole. — B. Le temple d'Apollon Pythios.

Fouilles de Thasos.

amené seulement à joindre à la fouille l'étude de la porte romaine dite ci-après : Arc de triomphe de Caracalla.

I. L'ENCEINTE HELLÉNIQUE.

Nous commencerons par là le compte rendu sommaire de nos travaux. Quelques sondages au Nord, où la direction générale de la muraille était déjà repérée, ont dégagé un quai fortifié [1]. D'après l'appareil, on rapporterait cet ouvrage, sur lequel nous ne pouvons insister ici, à la reconstruction de l'enceinte commencée en 412-411, au moment de la révolution des oligarques [2]. Les travaux seront poursuivis.

A l'Ouest, à quelque distance de la tour dite de Σωτᾶς Εὐπόρου, reconstituée au IIe siècle avant J.-C. [3], l'existence d'une autre tour a été pressentie par un sondage, qui a amené la découverte d'une centaine d'anses d'amphores timbrées [4], de terres cuites hellénistiques, et d'un bas-relief funéraire romain assez grossier.

J'ai déblayé complètement la première porte qu'on rencontre ensuite vers le Sud. Elle était signalée par la présence d'une *stèle* sculptée (fig. 2, a), que, dans un article documenté, M. G. Mendel a fait connaître [5]. Contrairement à l'avis de M. Mendel, je ne pense pas que le bas-relief représente Déméter associée à une divinité féminine. Le

1. Un plan général est en préparation. Provisoirement, on pourra se reporter à celui, malheureusement assez sommaire, et même, en quelques points, inexact, qu'a donné M. J. Baker-Penoyre, dans le *Journ. of hell. Studies*, XXIX (1909), pl. XIV.

2. Thucydide, VIII, 64. A propos de l'inscription n° 262 des *I. G.*, XII, 8, qui a trait à cette révolution, j'ai proposé, dans une note de la *Rev. de philol.*, XXXVI (1912), quelques corrections ; cf. cette note au sujet de l'enceinte Nord.

3. *I.G.*, XII², n° 391.

4. M. Avezou doit les publier prochainement. La plupart offrent des types et des noms nouveaux.

5. *Bull. corr. hell.*, XXIV (1900), p. 560 et suiv., pl. XIV-XV.

Fouilles de Thasos.
Fig. 2. — Porte de Zeus (après la fouille).
A. Pilier du relief Zeus et iris.
B, C, D, E. Piliers d'angle des deux corps de garde.
Flèche X. Fondations des Propylées (remblayées).

personnage principal est Zeus, de qui une Iris ailée attend les ordres; c'est ce que m'ont prouvé, outre un nouvel examen de la figure, diverses comparaisons avec des documents connus ou inédits, dont quelques-uns sont de Thasos même [1]. La date de la sculpture ne semble pas non plus celle que proposait le premier éditeur. Le caractère conventionnel des draperies et des gestes, comme l'habileté un peu superficielle du travail, mais surtout les détails de la représentation, dont quelques-uns ne peuvent être très anciens, tout atteste qu'il s'agit d'un relief plutôt archaïsant que vraiment archaïque. La fouille a vérifié ce qui n'eût été sans doute qu'une présomption. Les constatations architecturales incitent à dater tout l'ensemble de la porte des dernières années du ve siècle, et, fort vraisemblablement, de l'année 412-1, qui vit aussi la construction du quai du Nord [2].

L'entrée (3^m^ 61) est comprise entre deux corps de garde en forme de tours carrées, en marbre, conservés pour les fondations, et même, en partie, pour l'élévation (fig. 2). Ces corps de garde ouvrent, par deux portes, vers l'intérieur de la ville. Une nécessité stratégique facile à comprendre [3] a fait protéger les pans de ces tours, sauf à l'angle extérieur, du côté des champs, par des piliers monolithes (b, c, d, e), analogues à celui où figure le bas-relief Zeus et Iris [4]. Du côté du passage, la largeur de l'entrée, entre ces piliers, est un peu réduite, l'entrée intérieure étant la plus large. On a trouvé, sur trois des monolithes a, c, d, des dessins à

1. J'expliquerai prochainement les raisons de mon avis dans un article de la *Revue archéologique*, 1912.

2. C'est aussi l'avis de M. C. Fredrich, éditeur des *I.G.*, XII, 8; cf. *Ath. Mitt.*, XXXIII (1908), p. 219. L'interprétation de M. Fredrich (Athéna, et pour la petite figurine placée sous le siège : Marsyas ramassant les flûtes du Tritonis), me semble d'ailleurs inacceptable.

3. Vitruve, I, 5, 5.

4. Le pilier symétrique n'a point été retrouvé : il n'est pas sûr qu'il ait été décoré de sculptures.

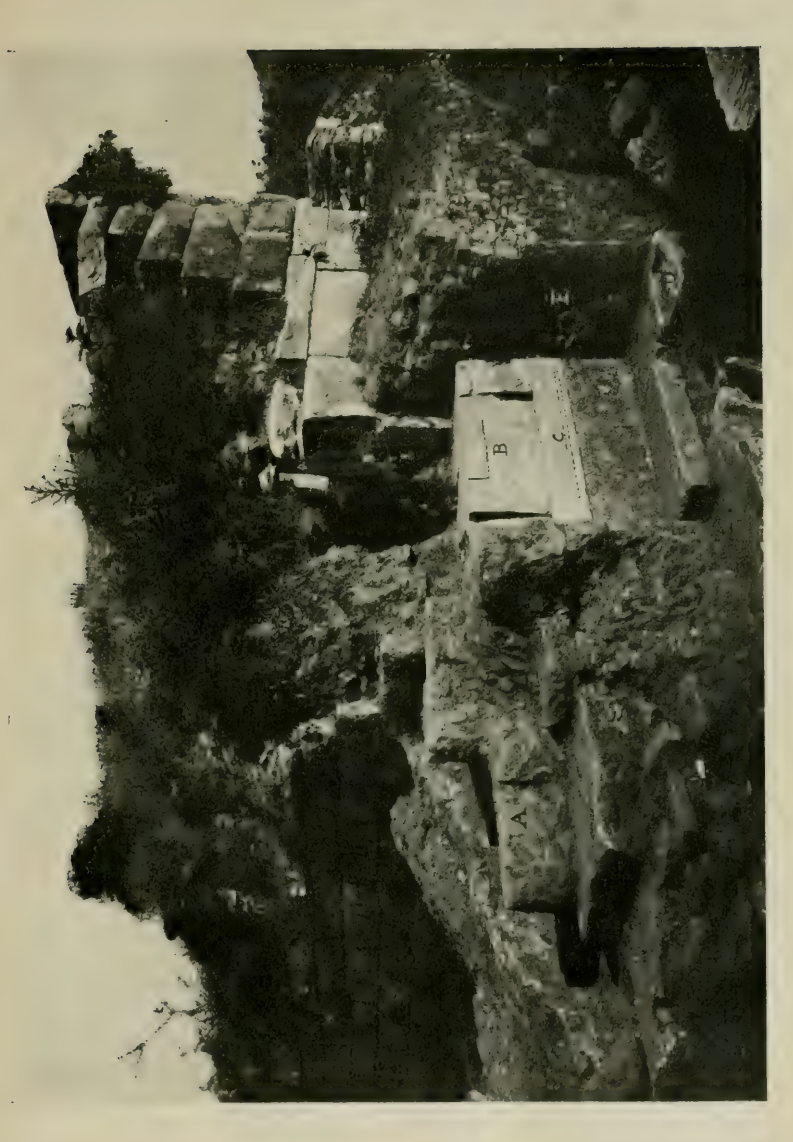

Fig. 3. — Porte d'Héracles et Dionysos, après la fouille côté Est).
A. Bastion intérieur de l'Est. — B. Socle de la niche d'Héraklès et Dionysos.
C. Place de l'inscription archaïque *I. G.* XII[8], n° 356.
D. Cuvette de gond pour la fermeture.
E. Conduite de canalisation encastrée dans un mur récent.

la pointe, des graffites anciens, noms d'homme et de femme, avec une inscription injurieuse. La disposition la plus curieuse est celle qui s'est révélée en avant même de la porte. Des deux extrémités des corps de garde partent en effet, dans la direction de l'extérieur, deux murs de marbre parallèles (flèche x), longs de 7 m 70, qui font retour à angle droit en avant de la porte, et laissent là, entre eux, un passage égal à celui qui est compris entre les piliers a et b. Ces murs, conservés seulement en fondation, sont épais de 1 m 43 au *toichobate*; ils comportaient un appareil soigné, scellé par de petits crampons droits, et composé de *parpaings* et de *carreaux*, les carreaux formant, comme à Assos [1], deux parements à vide intermédiaire. On peut reconstituer l'aménagement de l'avant-porte. De ce côté en effet, j'ai trouvé dans la baie même du passage, un bloc d'*épistyle* montrant la moitié environ d'une *regula* de triglyphes. Les scellements et les joints prouvent que ce bloc était encastré dans un mur. Il faut vraisemblablement supposer l'existence d'un fronton disparu, ou d'un mur crénelé [2]. Ce sont, on le voit, des Propylées rudimentaires, d'un caractère à la fois défensif et ornemental.

Après la porte de Zeus, la muraille est conservée en assez bon état jusqu'à l'entrée dite Porte d'Héraklès et de Dionysos [3]. J'ai dégagé cette porte, dont le plan n'avait pas été dressé jusqu'ici de façon exacte. Le passage s'élargit assez sensiblement vers l'intérieur (de 4 m 55 à 4 m 67). Du côté de la ville, font saillie deux grands bastions de marbre plein. (A, fig. 3). Ils donnent à cette porte un caractère monumental dont les autres entrées sont dépourvues. M. Déonna a bien vu l'arrangement du côté Est, et il a suggéré une mise en place vraisemblable des bas-reliefs (B)

1. Perrot, *Hist. de l'Art*, VII, p. 335, fig. 157.

2. Cf. l'arrangement de la porte sur le Vase François, dans Furtwaengler-Reichold, *Griech. Vasenmal.*, I, pl. I et suiv.

3. Plan de M. Baker-Penoyre, *l. l.*, pl. XIV, lettre A.

ou inscriptions qui y ont été trouvés autrefois[1]. La fouille a révélé que le côté Ouest était organisé à peu près de même sorte. Sur le socle conservé, j'ai trouvé même l'emplacement d'une inscription martelée, vraisemblablement archaïque, symétrique à celle qui désignait, comme gardiens de la ville, « les enfants de Zeus, de Sémélé, et d'Alcmène au long péplos » (C)[2]. De ce côté devait être placé le cortège dionysiaque, aujourd'hui perdu, qui a été dessiné par Christidès[3]. Pour l'ensemble, la porte n'a subi que fort peu de remaniements, et, dans son état originel, elle semble contemporaine des bas-reliefs qui y ont été découverts en 1866[4]. Elle doit avoir fait partie de l'enceinte qui fut détruite, — mais non pas entièrement, — sur l'ordre de Darius, en 492[5].

Dans le passage, on a découvert les vestiges d'un dallage, avec des cuvettes de gonds (D), qui semblent avoir servi à la mise en place d'une double herse (καταρράκτης). Sous ce dallage, ont été retrouvées des conduites d'argile (E), en excellent état, emboîtées les unes dans les autres, et qui servaient à l'adduction des eaux de source. Elles rappellent, particulièrement, quoiqu'un peu plus petites, les conduites installées à Samos, par Eupalinos de Mégare, sur l'ordre de Polykrate[6].

C'est à partir de la porte d'Héraklès et de Dionysos qu'on rencontre surtout, dans la muraille, l'assise de gneiss gris-noir, interrompant les assises de marbre. A l'endroit où

1. Cf. *Rev. Arch.*, XI (1908), p. 25 et suiv. Pour l'inscription relative au τεῖχος d'Héraklès, qui fut placée là au IVe s., cf. ma note, dans le *Bull. corr. hell.*, XXXVI (1912), p. 240 et suiv.

2. *I.G.*, XII, 8, n° 356.

3. *Chron. d'Orient*, I, p. 106.

4. Vers le Sud-Est, la muraille avance de 4m 47, déterminant ainsi une fausse tour, qui exposait l'assaillant, du côté droit, aux coups des défenseurs de la ville.

5. Cf. Hérodote, VI, 48.

6. Cf. Fabricius, *Altert. aus der Insel Samos*, I; *die Wasserleitung des Eupalinos*, dans les *Ath. Mitt.*, IX, 1884, p. 165-191, pl. VIII.

Fouilles de Thasos.
Fig. 4. — « Silène au Canthare » de la Porte oblique.

passe actuellement une des routes de Liménas à Panaghia[1], une porte, dont l'existence n'était pas soupçonnée, a été découverte, un peu à l'Ouest du chemin. Cette porte que nous avons appelée *Porte oblique* ou du *Silène au Canthare* a été une des plus heureuses trouvailles de la campagne. C'est une simple coupure oblique, large de 2m 55, perçant l'enceinte, et orientée dans la direction de l'Acropole [2]. Le côté gauche de cette porte était formé par un énorme marbre monolithe, trouvé en place, et mesurant 2m 54 de hauteur, sur 1m 70 de largeur, et 0m 65 d'épaisseur [3]. Entièrement enfoncé dans le sol, ce marbre a été garanti de la destruction, bien que la figure sculptée qu'il porte ait été mutilée, aux débuts de l'ère chrétienne, semble-t-il. Cette figure est celle d'un Silène en haut relief, dont la taille atteint 2m 42 (fig. 4). Il est représenté entrant dans la ville et tenant de la main droite un canthare. L'avant-bras gauche est horizontal, la main tendue en avant comme pour saisir quelque objet. Le rythme de la marche est celui qui sera appelé « polyclétéen ». La tête, malheureusement assez mutilée, ne laisse reconnaître qu'une crinière à longues torsades, qui retombe à l'arrière jusqu'aux reins, un nez camard, une barbe épaisse, en « coin », qui, de sa pointe, touche l'avant-bras. Le corps est plutôt gras que musclé. La queue chevaline est bien conservée. Le monstre, quoique mutilé, laisse voir sa nature ithyphallique ; les jambes sont humaines. Un détail rare et très curieux est celui de la chaussure [4], dont l'extrémité est recourbée « à la poulaine ». Le type du canthare est le modèle ionien, dont les volutes surplombent le calice,

1. Point B du plan de M. Baker-Penoyre, *l. l.*

2. Je ne trouve à rapprocher, pour cette obliquité, qu'une porte de Pleuron ; cf. Woodhouse, *Ætolia*, 1897, p. 118 et fig.

3. Ce côté seul de l'entrée était sculpté.

4. Il a été impossible, à cause de l'étroitesse de la porte, de photographier présentement dans toute sa hauteur un relief aux dimensions si insolites. Le dégagement sera tenté lors de la prochaine campagne. L'étude de la porte sera en même temps complétée.

Fouilles de Thasos.
Fig. 5. — Plaine de la nécropole et construction voisine de la Porte oblique.

et sont réunies latéralement, au corps du vase, par deux petites attaches horizontales. On compte, dans une publication moins sommaire, revenir sur le rôle de ce Silène, sur son importance à la fois prophylactique et, pourrait-on dire, héraldique. Une niche peu profonde disposée à côté de lui, vers l'intérieur de la ville, prouve, semble-t-il, que c'était une coutume de déposer au passage quelque offrande en faveur du joyeux et emblématique gardien de la porte. J'indiquerai seulement ici la comparaison nécessaire avec les types des monnaies de la ville [1]. Ce Silène n'est en effet qu'un personnage isolé du groupe Nymphe et Silène, qui paraît sur les plus anciennes pièces d'argent thasiennes. De là certaines particularités qu'on risquerait d'interpréter à faux ; ainsi, le geste de la main tendue, qui n'est pas celui de l'*abominatio*, comme on pourrait le croire d'abord, mais un mouvement de convoitise hardie, dont la raison, dans le cas d'une figure détachée, n'apparaît plus. L'œuvre est ionienne par le style, comme par tous ses détails ; on a là un monument du dernier quart du VIe siècle, à rapprocher de l'Héraklès de la porte précédemment étudiée ; il est fort heureux et un peu étrange qu'il ait échappé à la destruction dont Darius donna l'ordre [2].

A deux mètres vers le Sud-Est de la Porte oblique, en dehors de la muraille contre laquelle il pose sans raccord, nous avons dégagé un petit bâtiment en marbre, mesurant 7^m 50 sur 6^m 80. Il est dallé, percé d'une porte assez étroite, mais de deux fenêtres à larges baies. Isolé, semble-t-il, du côté de la nécropole, et trop ouvert sur l'extérieur, il ne paraît pas avoir eu une utilité défensive très marquée. Sa date n'est pas antérieure à la seconde moitié du IVe siècle (fig. 5).

Les recherches entreprises à l'entour de cette construction

1. Cf. Gardner, *Types of Greek Coins*, pl. III, 1-2.
2. Cf. p. 204, note 5.

nous réservaient une heureuse trouvaille : celle des multiples débris d'une nécropole, appartenant à la fin du Ve et au début du IVe siècle. Les stèles n'ont point été découvertes *in situ*. Il semble qu'elles aient été une première fois déplacées, lorsqu'on ménagea l'aire de la construction ci-dessus décrite. Les quelques sépultures non violées que nous avons ouvertes étaient de date plus tardive. Les bases funéraires et les fragments de stèles se sont rencontrés en assez grande abondance. Les bases, dans lesquelles la stèle s'encastrait à la mode archaïque[1], portent en général des inscriptions. Une seule présente un relief, assez fin, qui date des débuts du IVe siècle. La forme des stèles est instructive. Les plus anciennes, sans couronnement, rappellent la stèle ionienne dite d'Abdère[2]. Les autres montrent l'évolution du type des couronnements, jusqu'à l'apparition du décor en feuille d'acanthe[3]. Plusieurs devaient être peintes. Vingt-trois inscriptions, assez courtes, ont été découvertes en ce seul endroit. Une des plus étendues semble l'épitaphe métrique d'un poète thasien, des débuts du IVe siècle, qui composait des chœurs pour les fêtes dionysiaques. Les autres ajoutent de curieux noms thraces aux listes de Tomaschek[4].

L'étude de l'enceinte n'a pas été poussée plus loin vers le Sud-Est dans la première campagne.

II. LE TEMPLE DE L'ACROPOLE.

Les fouilles ont complètement renouvelé l'étude de ce temple, à propos duquel les voyageurs n'avaient pu don-

1. Cf. Brückner, *Ornam. und Form der attisch. Grabstelen*, 1886, pl. I, nº 1 (Stèle d'Antiphanès).
2. Perrot, *Hist. de l'Art*, t. VIII, p. 354, fig. 157.
3. Brückner, *l. l.*, p. 4 (fin du Ve siècle).
4. *Die alten Thraker*, dans les *Sitzungsber. d. Wiener Akad.*, vol. CXXVIII, CXXX, CXXXI.

ner que des indications par trop sommaires, ou même inexactes [1].

Le temple a été identifié : c'est celui de l'Apollon Pythios, dont le culte avait été vraisemblablement introduit dans l'île par les colons pariens, compagnons de Télésiklès. C'est ce qu'a prouvé, d'abord, la découverte d'un intéressant décret de proxénie, malheureusement assez mutilé, qui porte mention d'une inscription légale, faite par office des θεωροί et des ἀπόλογοι, sur les murs du temple, et d'une amende de mille statères levée au profit d'Apollon Pythios contre les orateurs qui proposeraient une motion contraire [2].

A cette première preuve, écartant les autres identifications proposées [3], sont venues s'ajouter quelques trouvailles de sculptures archaïques (fig. 6), du type des *Kouroi* primitifs. Ces fragments auraient appartenu ici sans doute à des Apollons proprement dits [4].

1. Pour M. Perrot, *Mémoire*, p. 80 et suiv., les dimensions étaient 28 mm × 16 (*en réalité* 37 m 40 × 15 m 80). Le chiffre 28 doit être une erreur typographique pour 38. M. Fredrich, dans les *Ath. Mitt.*, *l. l.*, p. 225 et suiv., donnait les chiffres de 38 m × 16 m, pour le "stylobate" *sic*). On rapprochera de cette mesure, assez exacte, celle de M. Baker-Penoyre, *Journ. of hell. Studies*, *l. l.*, p. 215, note 24 : 37 m 30 × 13 m 80. Le chiffre 13 n'est en effet sans doute qu'une erreur de carnet. Tous les voyageurs ont cru apercevoir le « stylobate », quelques-uns même « les traces du scellement des colonnes ». En réalité, leurs mesures, comme les miennes, déterminent seulement l'εὐθυντηρία, qui est la plus haute assise visible, encore qu'elle ne soit pas partout conservée. Les blocs aperçus sur la face Nord, et qu'a dessinés M. Baker-Penoyre (p. 215, fig. 6), posant directement sur le stéréobate, ne sont évidemment pas en place, et n'ont même aucun rapport avec l'édifice, comme le prouve la forme tardive de leurs scellements à canaux de coulée. Tous les calculs faits sur l'entraxe des colonnes, d'après ces données, sont donc sans valeur.

2. Pour les textes analogues déjà connus, et dont l'appartenance se trouve ainsi prouvée, cf. ma note de la *Rev. de Philol.*, mentionnée p. 196, note 2.

3. M. Perrot songeait à un temple d'Héraklès ; cf. *Mém.*, p. 80 et suiv. ; voir les observations de Conze, *Reise*, p. 17 et note 4 ; M. Fredrich a proposé, à tort, le nom d'Athéna ; cf. *l. l.*, p. 226. Le temple d'Athéna devait être dans l'Acropole même, où j'espère le retrouver.

4. Je montrerai ailleurs que le *Kouros* thasien du Musée de Constantinople, dit *Kouros* d'Aliki, a été trouvé aussi au temple de l'Acropole. Cf. Déonna, *Les Apollons arch.*, p. 226, n° 127.

Le temple, à l'Ouest et au Nord, est entouré d'une vaste terrasse, destinée à racheter la déclivité du roc, et située à 103 m 08 + au-dessus du niveau de la mer [1]. 20 assises sont conservées au Nord-Ouest, où l'on domine, d'une hauteur

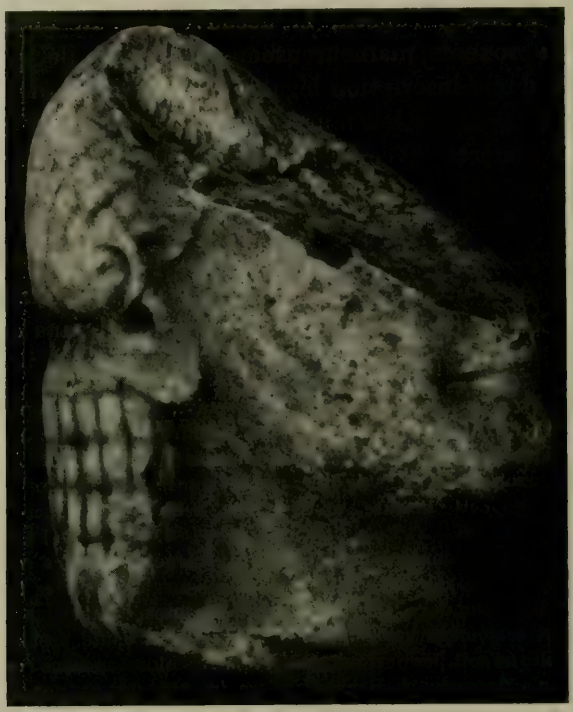

Fouilles de Thasos.
Fig. 6. — Fragment d'une tête d'Apollon archaïque.

de 10 m 45, un sauvage ravin planté d'oliviers (fig. 7). Les assises sont parallèles, mais inégales. Par une disposition qui rappelle celle des fondations du côté Sud du Parthénon,

1. Cote altimétrique à l'angle N.-O. Il faudrait ajouter la hauteur de 3 assises, conservées à l'Ouest, au-dessus de ce niveau. La distance de la terrasse au temple, du côté N. (7 m 9), est égale exactement à la moitié de la largeur du temple.

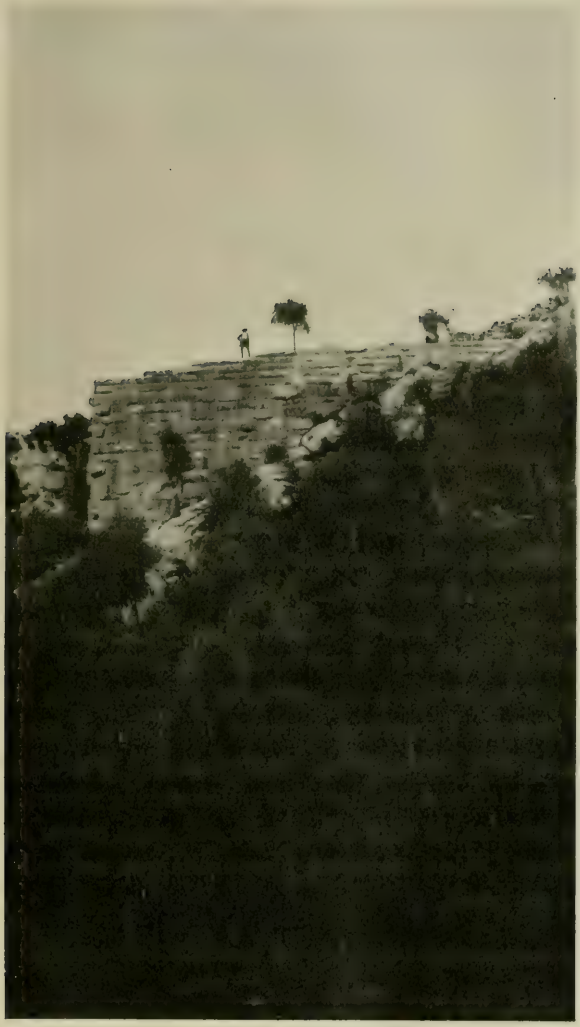

Fouilles de Thasos.
Fig. 7. — Terrasse du temple d'Apollon Pythios et ravin.

les 5 assises supérieures de la terrasse ont été refouillées, et bordées d'un listel en léger retrait.

A l'intérieur de cette terrasse, vers l'angle N.-O. encore, j'ai découvert, au niveau le plus bas, le reste d'une construction circulaire précédée d'un *dromos*. Du côté Est, en avant du temple, les vestiges d'une fondation prise à tort par les précédents voyageurs pour celle d'une partie du mur de ville, se sont révélés comme le soutènement d'un grand autel à sacrifices, posé obliquement par rapport à l'axe du temple, et mesurant, au stéréobate, $15^{m}65 \times 5^{m}40$ [1].

Entre cet autel et le temple, comme dans les tranchées menées au long des murs de terrasse, les découvertes ont été assez abondantes, bien que cette partie du *téménos* ait été occupée, ainsi que toute la croupe rocheuse de l'Acropole, par un village des débuts du XIXe siècle, construit en cette haute position au temps des pirateries. Les petites maisons, fondées sur le roc même, ont employé pour leurs murs les débris du temple, réduits en menus morceaux. Le sous-sol de la terrasse a été un peu partout bouleversé. Des marbres ont dû être jetés au ravin. Malgré cette dévastation, les fouilles ont livré encore maints objets. C'est, d'abord, une intéressante série de terres cuites pré-ioniennes, dont les types sont apparentés de très près à ceux de la statuaire d'Asie Mineure ; nombreuses sont les femmes assises, du modèle dit des Branchides, les figurines à front fuyant, à grands pendants d'oreilles et à pôlos élevé, comme en ont produit Rhodes, la côte d'Anatolie, et, sans doute aussi les îles thraces [2]. Une statuette plus archaïque est celle d'une joueuse de lyre [3].

1. On remarquera que la longueur est à peu près celle des petits côtés du temple.

2. Cf. *Athen. Mitt.*, XXXI, 1906, p. 241 et suiv. ; pl. à lap. 64, n° 24, et pl. VIII, I, 2, 3.

3. Il serait au moins prématuré de conclure, de la prédominance des types féminins, à l'existence d'un temple antérieur à celui d'Apollon Pythios, et qui aurait été celui d'une déesse. La question demande étude.

Les tessons de vases peints ne sont pas de moindre intérêt. Ils appartiennent, en majeure partie, à une céramique du VIe siècle, ionienne, mais mélangée de nombreux éléments « éoliens ». Plusieurs fragments rentrent dans la catégorie dite *lesbo-éolienne*, qu'a déterminée M. Böhlau [1]. Leurs ornements, de style orientalisant, se détachent en partie sur un fond noir ou brun-noir. Des molettes en relief sont décorées de grecques. Les animaux sont des sirènes ailées, en zones, des lions à grosse tête, des daims ; un vase est décoré d'une tête plastique. L'usage d'un engobe jaune-crémeux sur une argile rouge et mélangée de mica, la présence des incisions dans les figures, peintes en rouge violacé et en noir, sont les indices principaux qui ont permis le classement. A côté de cette série, d'autres tessons font penser à une fabrique d'Asie Mineure, apparentée à celle qui est dite de Klazomène [2]. Des plats à décor polychrome, où les incisions n'apparaissent pas, par leurs ornements, rosaces, torsades, boutons de lotus, rappellent à la fois les plats rhodiens et certains sarcophages de Klazomène [3]. Ce sont là les catégories les mieux représentées ; il suffira de mentionner les autres, parmi lesquelles Naukratis [4] et Korinthe se distinguent, et qui vont jusqu'aux figures noires attiques, même jusqu'aux coupes à décor miniaturesque dites « des petits maîtres ». On ne peut s'attarder à montrer l'intérêt historique de ces fragments, grâce auxquels est constitué le premier fond connu de céramique thasienne.

L'aire du temple a été déblayée [5]. Cette fouille a permis le levé d'un plan, malheureusement réduit aux éléments

1. *Aus ionischen und italischen Nekropolen*, p. 86 et suiv.

2. R. Zahn, *Vasenscherben aus Klazomenai*, dans les *Ath. Mitt.*, XXIII, 1898, p. 38-79, pl. VI.

3. Cf. principalement, *Antike Denkm.*, pl. XLIV.

4. Surtout les séries C, D, d'après le classement de H. Prinz, *Funde aus Naukratis*, Klio, VII, Beiheft.

5. Nous avons réservé l'emplacement de quelques oliviers qui s'étaient installés là.

les plus simples; car, ainsi que nous le mentionnions plus haut, rien n'est en place au-dessus de l'εὐθυντηρία. Les fondations, entièrement de marbre, sont assemblées soigneusement par des crampons longs, en double T. Elles posent au Sud et à l'Ouest sur le roc, entaillé à vif, et qui affleure, artificiellement égalisé, jusqu'au milieu du ναός. Du côté du Nord et de l'Est, le soutènement, qui a été complètement mis à nu, va chercher le roc, et compte jusqu'à 9 assises parallèles, mais de hauteur inégale, à face brute. Nulle trace d'un escalier n'est visible à l'Est, les fondations ayant dû être autrefois remblayées jusqu'à l'εὐθυντηρία. Les dimensions sont, à ce niveau, 37 m 40 sur 15 m 80 [1]. L'orientation est presque strictement d'Est en Ouest [2] (fig. 8).

Sur les longs côtés de la fondation, à hauteur de l'εὐθυντηρία, une rainure de réglage, très marquée (xy), apparaît sur le marbre. Comme elle existe, pour chaque fondation, des deux côtés, et détermine, partout où on la constate, au Nord et au Sud du moins, une largeur de 1 m 40, on est fondé à admettre que l'assise la plus haute du soutènement servait de *toichobate*. Le temple n'était donc pas périptère, mais offrait le type archaïque d'un *sékos* à murs pleins, divisé en *pronaos*, *naos*, et *adyton*. D'autre part, le temple n'était pas non plus *amphiprostyle*, il suffit pour l'affirmer que, à l'Ouest seulement, la rainure de réglage soit visible, et détermine une largeur de 1 m 725, égale à celle du mur de l'*adyton*, dont l'amorce est visible au Nord. Ce mur rejoint, au Nord comme au Sud, la ligne de fondations des longs côtés ; il en est exactement de même pour le mur du *pronaos* (P). C'est là une preuve certaine de ce que j'ai déjà avancé plus haut sur le type archaïque du temple, dépourvu de

1. C'est d'après un renseignement inexact que, dans un compte rendu sommaire, M. Dawkins a écrit à propos du temple : « A building about the size of the Parthenon » ; cf. *Journ. of hell. Studies*, XXXI (1911), p. 299-300.

2. L'angle noté par la boussole déclinatoire est de 2 degrés seulement.

Fouilles de Thasos.
Fig. 8. — Pronaos du temple d'Apollon Pythios et Acropole après la fouille.
x-y. Assise de réglage des longs côtés (toichobate). — P. Mur du pronaos rejoignant les longs côtés.

colonnade extérieure. Les murs étaient faits de ces parpaings de marbre, dont plusieurs, couverts d'inscriptions, ont été retrouvés, et semblent avoir eu une hauteur uniforme de 0 m 50[1]. Ils étaient vraisemblablement couronnés tout en haut d'une simple corniche à gorge, égyptisante. C'est ce qui explique pourquoi on n'a découvert ni colonne, ni pièces d'entablement.

On dérive aujourd'hui les temples de cette sorte du *megaron* prédorique[2]. Mais aucun « temple mégarisant » n'atteignait jusqu'ici les dimensions du temple de Thasos, un peu plus grand que l'Héphaistieion d'Athènes. Cette étendue insolite pose un problème : avec le système de charpente archaïque, par *empilage*, la portée des poutres ne peut guère dépasser une moyenne de 10 mètres. Or le *sékos* du temple d'Apollon Pythios mesurait intérieurement une largeur de 13 mètres. Il fallait donc une ou plusieurs colonnades intérieures ; on songe difficilement à proposer l'hypothèse de trois nefs, pour des dimensions qui sont, malgré tout, assez restreintes. D'ailleurs, du côté Nord, on voit commencer, dans le *sékos*, un gril de *lambourdes* axé à l'Est, tandis qu'aucune fondation de colonnade n'apparaît. On est conduit à admettre qu'il existait seulement une colonnade médiane disparue, comme dans le *megaron* de Locres, dans un des temples de Paestum, dans l'*oikos* des Naxiens, à Délos, — ou, — pour prendre un exemple à la fois plus voisin et d'une utilité historique plus directe, dans le temple de Néandria[3].

Les seuls débris d'architecture retrouvés ont été ceux d'une très belle décoration en terre cuite peinte, apparte-

1. *I.G.*, XII, 8, n°s 264, 267, 268. Le marbre qui porte le décret de proxénie cité ici même est brisé à la partie supérieure, et ne mesure que 0 m 42 de hauteur.

2. Il y en a des exemples dans la série architecturale de Sélinonte ; cf. Fougères-Hulot, *Sélinonte*, p. 272 et suiv.

3. Cf. Koldewey, *Neandria*, dans le 51e *Programm zum Winckelmannsfeste*, 1891, p. 22, fig. 52.

nant à la cimaise. De caractère archaïque et ionien, elle figure des fleurs de lotus épanouies, à deux pétales et haut pistil central. On a découvert aussi des fragments de tuiles faîtières, et d'antéfixes, à décor de palmettes sur double volute, avec les vestiges d'une polychromie rouge et noire, bien conservée.

Les inscriptions sont restées rares. Cinq seulement, de peu d'intérêt, ont été trouvées en cette partie de la fouille. Par contre, la sculpture nous a dédommagés. Outre les trouvailles archaïques mentionnées plus haut [1], je citerai une belle tête de femme du IVe siècle, malheureusement mutilée, qui rappelle la tête funéraire thasienne publiée par H. Sitte [2]; un grand torse drapé, d'époque un peu postérieure, et surtout le joli bas-relief ionien que reproduit la figure 9 [3].

De prochaines campagnes nous ramèneront, pour un temps encore, à l'Acropole et au temple. On n'attend donc point ici de nous des conclusions définitives; disons, pour la date du temple, que toutes les constatations matérielles jusqu'ici faites — forme des crampons du soutènement, type du *sékos*, caractère de la décoration en terre cuite, — désignent le premier quart du Ve siècle comme *terminus ante quem*.

III. PORTE ROMAINE DE CARACALLA.

Pendant les recherches poursuivies à l'enceinte hellénique, j'ai été amené, par les nécessités de l'organisation des chantiers, à fouiller complètement l'arc de triomphe romain déjà reconnu antérieurement, lors des fouilles superfi-

1. C'est aussi du temple d'Apollon que proviennent les lions archaïques du Louvre, rapportés par Miller, et trouvés encastrés dans les murailles de l'Acropole génoise.

2. Cf. Collignon, *Les statues funéraires*, fig. 96, p. 105.

3. Ce bas-relief sera publié en 1912, dans les *Mon. et Mém. de la Fondation Piot*.

Fouilles de Thasos.
Fig. 9. — Bas-relief ionien archaïque.

cielles de Bent [1] (fig. 10). Faute d'un dégagement complet, aucun plan n'en avait été dressé ; les inscriptions, dont un estampage seulement était connu, passaient pour perdues. Le sol avait tout recouvert.

Cette porte triomphale est d'un plan fort simple. La baie centrale, large de 4m 45, était voûtée en berceau, et flanquée de deux passages également voûtés, mesurant seulement 2m 09 de largeur. L'édifice portait sur un pavement en marbre (A). Quatre pylônes, déterminant les trois entrées, ont été retrouvés *in situ*. Ils sont plus ou moins conservés en élévation. Les deux pylônes extérieurs (B), rectangulaires, ne comportaient à la base qu'une moulure corinthienne, à double tore encadrant une scotie. Celui de l'Est n'a pas été achevé [2]. Les deux pylônes centraux (C), plus petits, avaient une forme plus rapprochée du carré. Un seul montre un profil achevé, à l'Ouest. Celui de l'Est a été retrouvé complet en hauteur. Il mesure 2m 91, au-dessus du piédestal, jusqu'à la naissance du chapiteau. Du côté de l'entrée, il porte, sur toute sa longueur, deux bandes sculptées, ornées de fins rinceaux de feuilles d'acanthe, rappelant de très près certaines pièces qui décorent l'arc de Trajan, à Rome [3]. On ne sait si les pylônes extérieurs avaient reçu pareille ornementation. Des fragments de chapiteaux corinthiens ont été découverts, en assez grand nombre pour qu'on puisse distinguer, au moins pour les dimensions, deux séries [4] ; les décors sont partout des rin-

1. Cf. *Journ. of hell. Studies*, VIII (1887), p. 437-8 ; S. Reinach, *Chron. d'Or.*, I, p. 418. Les inscriptions ont été publiées par Hicks, et figurent maintenant aux *I.G.*, XII, 8, nos 382-387-9. C'est de cet arc, on le sait, que provient aussi la grande statue de femme no 189 du musée de Constantinople.

2. Il est curieux de noter que tout l'édifice porte des traces d'inachèvement, et même, vers l'Est, de graves négligences. Ainsi, l'implantation des bases de pylônes n'est pas rigoureusement faite selon l'axe du passage.

3. Cf. la frise du Latran, trouvée près de l'arc de Trajan : Durm, *Handb. d. Architektur*, II, fig. 479, à la page 426.

4. Les plus grands mesurent 0m 61 de hauteur ; les plus petits 0m 45 seulement

Fouilles de Thasos.

Fig. 10. — Arc de triomphe de Caracalla pendant les fouilles).

A. Soutènement en marbre.

B. Pylône extérieur de l'Ouest.

C. Pylône central de l'Ouest.

D. Piédestal de la base de Φλ. Οὐειβία Σαβεῖνα.

ceaux d'acanthe, et des volutes, entre un coussinet plat et une zone d'oves avec fers de lance. Sur ces chapiteaux prenaient appui les voussoirs, larges de toute l'épaisseur de la porte; la mouluration de l'archivolte, à trois fasces, rappelle celle d'une architrave corinthienne. Les blocs retrouvés appartiennent aussi à deux systèmes de proportions différents [1]. Il est évident que les plus forts voussoirs devaient se trouver au-dessus de la baie médiane; on est donc conduit à restituer aussi sur les pylônes centraux les chapiteaux du plus grand module. L'entablement était d'ordre corinthien. On en a retrouvé de nombreuses pièces, parmi lesquelles deux longs fragments de l'inscription dédicatoire [2]. Cette inscription, qui nomme Caracalla, Julia Domna et Septime-Sévère, permet de dater l'arc de triomphe; il a été élevé entre la fin de l'année 213 apr. J.-C., date à laquelle M. Antoninus Caracalla prit le nom de Germanicus Maximus, et le mois d'avril de l'année 217, époque à laquelle cet empereur fut assassiné [3]. La position des blocs, au moment de la trouvaille, m'a prouvé que l'inscription devait être tournée du côté de la ville. Si ces prévisions sont exactes, la porte de Caracalla devait se dresser à l'avant du temple de Rome et d'Auguste, signalé par les inscriptions [4], et dont l'emplacement était un peu au Sud du côté de l'enceinte hellénique [5].

La frise est décorée de hauts godrons plats, au-dessus desquels prend place un bandeau d'oves et de fers de lance. Elle fait pièce avec l'architrave. Les éléments retrouvés,

1. 0 m 56 de hauteur, et 0 m 42.

2. Cf. *I.G.*, XII, 8, n° 382.

3. Cf. Rohden, dans la *Real-Encycl.* de Pauly-Wissowa, II, 2, 2447; Dittenberger, *Syll.*, 2, n° 416. On sait qu'en 214, Caracalla avait visité la Thrace (Rohden, p. 2448); peut-être vint-il à Thasos; on peut penser du moins qu'il mérita par quelque bienfait les remerciements de la ville.

4. *I.G.*, XII, 8, n° 380.

5. J'espère l'exhumer, ainsi que l'*Asklepieion* tout voisin, dans une prochaine campagne.

pour cette partie de l'entablement, se classent aussi en deux séries, d'après les dimensions [1]. Les éléments les plus forts sont les seuls qui portent inscription. Il est aisé de conclure qu'ils devaient prendre place au milieu de l'arc, au-dessus du passage central [2]. Les pièces d'entablement les moins hautes surplombaient chacun des passages latéraux. Des différences analogues caractérisent les éléments de corniche qui ont été retrouvés [3]. Sur tous, le décor est le même, et, pareillement, d'ordre corinthien. Un de ces blocs, du plus fort module, laisse voir, au lit d'attente, une large mortaise et une partie simplement piquetée, qui ne devait point être visible. On restitue à cette place, assez vraisemblablement, le groupe colossal qui dominait la porte, et dont les morceaux, trouvés par Bent, semblent perdus aujourd'hui [4].

De chaque côté du passage médian, quatre hautes bases, surmontées de statues, flanquaient l'arc de triomphe. Trois de leurs piédestaux ont été retrouvés en place. On a découvert également, presque complète, une grande base pyramidante, portant dédicace de la γερουσία de Thasos à Φλ. Οὐείβια Σαβεῖνα [5]. Elle peut être restituée sûrement au N.-O. de l'entrée, du côté de la ville (D). En face, également au Nord, on a exhumé du sol, presque *in situ*, la base de Μεμμία Βελλητία Ἀλεξάνδρα, que devait couronner, très vraisemblablement, la grande statue drapée n° 189 du Musée de Constantinople, prise sans raison pour l'impératrice Sabine,

1. Haut. 0 m 735 et 0 m 60.

2. Les deux pièces inscrites retrouvées, inégales en longueur, mesurent 5 m 64, pour l'ensemble. L'inscription complète devait avoir environ 7 m.

3. Haut. 0 m 42 et 0 m 35.

4. Groupe d'Héraklès (Caracalla) luttant contre le lion; peut-être aussi faut-il restituer à cette place, au-dessus d'un des passages latéraux, le torse colossal d'empereur qui a été publié par M. G. Mendel; cf. *Bull. corr. hell.*, XXVI, 1902, p. 478. Il n'est pas sûr que ce personnage soit Caracalla, ou Septime-Sévère.

5. *I.G.*, XII, 8, n° 389. La base se raccorde avec le fragment encore en place sur le piédestal.

femme d'Hadrien, et restituée à tort au-dessus de l'édifice. De la statue de Φλ. Οὐείβια Σαβεῖνα, le torse, tout à fait analogue à celui de la statue de Constantinople, a été retrouvé.

Du côté Sud, tournées vers l'enceinte hellénique, et, comme je crois, vers le temple de Rome et d'Auguste, se dressaient deux bases symétriques, dont l'une seulement a été rendue par la fouille, encore qu'en partie brisée. C'est celle du Sud-Ouest, qui portait une effigie de l'hiérophante Ἰούλιος Λαβέριος Μακεδών [1] ; l'effigie, du moins, a été heureusement retrouvée, presque complète, en même temps qu'un fragment d'inscription de la base [2]. Reste donc seulement anonyme le personnage de la quatrième base ; il devait être aussi masculin, à en juger par un torse de statue drapée qui paraît avoir été le sien.

Nous omettons ici les petites trouvailles accessoires. Par l'abondance des fragments de sculpture et d'architecture qu'il a livrés, ce monument prend une valeur que ne suffirait peut-être pas à lui acquérir son style tardif et quelque peu négligé. Bien daté, il peut permettre une étude précise de l'art romain, pour une époque où les documents restent rares.

Les recherches poursuivies dans l'île, indépendamment de ces travaux, tant en 1910 qu'en 1911, ont permis de recueillir environ 60 textes épigraphiques, qui doivent s'ajouter au recensement, tout récent, des *I.G.*, XII[8]. Dans la prochaine campagne, on espère compléter les résultats acquis en divers points, — dégager l'Asklépieion et le temple de Rome, — et, pour une autre partie de la ville, retrouver, s'il se peut, puis fouiller complètement le θεώριον, d'où Miller, au bénéfice du Musée du Louvre, a déjà tiré, et des inscriptions, et des sculptures.

1. On remarquera que tous les personnages honorés autour de la porte étaient des prêtres : les deux femmes avaient le titre d'ἀρχιερεάτι.

2. *I. G.*, XII, 8, n° 387. La transcription de Hicks doit être corrigée pour quelques détails.

LES FOUILLES DE THASOS
(2e PARTIE).

PAR M. AD.-J. REINACH.

Une des principales raisons qui nous donnaient lieu de bien augurer de fouilles à Thasos était la retentissante découverte qui venait d'y être faite lors de notre première visite à l'île, en juillet 1910[1]. Dans un terrain naguère planté d'oliviers, situé au bas de la pente N.-O. de l'Acropole, le propriétaire, Abd-ul-Féda, garde forestier égyptien, avait, en le défrichant, trouvé six statues de femmes drapées, de grandeur naturelle. Le Musée impérial ottoman averti envoya sur les lieux Th. Makridy-Bey. Celui-ci ne se borna pas à enlever les statues ; il en trouva une septième, dégagea les bases au pied desquelles elles étaient tombées et le mur de soutènement devant lequel ces bases étaient alignées.

Deux de ces bases, par leur dédicace, apprenaient que les statues qu'elles portaient avaient été consacrées à Artémis Pôlò. Il était donc permis de supposer que la paroi contre laquelle elles étaient dressées formait le mur de fond d'un *téménos* de cette déesse. Sur son pourtour d'autres statues ou d'autres bases pouvaient se rencontrer. On comprend que nous n'ayons pu manquer à établir un de nos chantiers autour de la tranchée laissée ouverte par Makridy-Bey.

Nos espérances n'ont pas été réalisées. Les tranchées, poussées en tous sens, jusqu'au sol vierge, n'ont révélé ni temple, ni portique, car l'on ne peut rien conclure des

1. Cette découverte n'a été jusqu'ici annoncée qu'en quelques lignes de l'*Anzeiger* de l'*Arch. Jahrbuch*, XXV (1910), p. 144. Depuis que cette communication rédigée en février 1912 a été présentée à l'Institut, Th. Makridy-Bey a fait paraître une description détaillée des bases et des statues dans le 1er fasc. de 1912 du *Jahrbuch* (distribué à la fin d'avril). Nous n'avons rien cru devoir changer à la présente note.

Fig. 11. — Partie ouest du « mur des bases », avec le rocher de la source au fond.

Fouilles de Thasos.

faibles restes de deux fondations dont l'une courait à 5 mètres du mur des bases et l'autre formait angle droit avec elle au N.-O. Tout ce qu'elles ont permis, c'est de se rendre un compte plus exact de l'état des lieux dans l'antiquité et de découvrir la raison d'être probable d'un culte en ce lieu — une source calcifiante — et, peut-être, le lieu de ce culte, un autel dans une sorte de chapelle ouverte. Tout ce qu'elles ont livré, en dehors des figurines hellénistiques et gréco-romaines qui n'y ont été sans doute amenées que par les déblais de terrasses supérieures, ce sont de menus fragments de statues, une colonnette et deux bases inscrites[1], quelques bases anépigraphes et de rares pièces des bases en place. Ces bases ont été reconstituées autant que possible et leur emplacement a été complètement nettoyé (fig. 11).

Aussi bien nous ne pouvons songer à donner ici une description complète de ces bases et de leurs statues. La priorité de leur publication appartient à Makridy-Bey et nous ne saurions anticiper sur le mémoire qu'il prépare depuis sa belle découverte. Sans nous occuper des statues que, de son côté, M. Mendel doit faire connaître incessamment dans son *Catalogue des sculptures du Musée de Constantinople*, nous nous bornerons aux indications nécessaires à faire comprendre comment notre fouille a pu

1. On y a aussi trouvé parmi les décombres une colonnette funéraire : Ζώσι|μος Ζω|σίμου | Ἥρως. Mais elle doit appartenir, non aux monuments de l'esplanade, mais aux matériaux divers qui l'ont comblée. Il doit en être de même de deux fragments d'épitaphes, l'une se rapportant à un éphèbe, l'autre contenant des restes de cinq noms, fragments qu'on nous a présentés comme venant de la fouille de Makridy-Bey ou des recherches poursuivies avant et après par le propriétaire du terrain. Cette provenance paraît authentique pour une petite base qu'on nous a également affirmé y avoir été trouvée : Ἱερεὺς Διὸς Σεβαστ|οῦ Αὔλος Ποπ(λλ[ι])|ος Θ)ρασέας τὴν σύν|βιον Ἑρμιόνην Ἀρχε|λάου προμόστιν, | Θ)εὰν ἐπιφανῆ. Cette *Déesse Épiphane* est-elle Artémis Pôlô ? (Cf. la note que Ch. Picard lui consacre dans l'*Annuaire international* publié par l'Université d'Athènes (1912). M. Picard m'a informé en mai, de Thasos, que les pluies d'hiver avaient révélé sur une dalle de ce téménos un graffite à Artémis Pôlô.

compléter ce qu'un heureux hasard avait livré à notre devancier.

La terrasse que nous avons déblayée est constituée par un des derniers degrés naturels que le rocher de l'Acropole forme à son pied en s'étalant vers la mer. Large d'une quinzaine de mètres (N.-S.), elle s'allonge sur 35 mètres environ en une esplanade que deux éperons rocheux limitent à l'O. et à l'E., tandis qu'un troisième, pointant à l'E. du rocher d'où coule la source, divise l'esplanade en deux parties : à l'O. celle que caractérise l'alignement des bases, à l'E. celle où s'élevait sans doute l'autel.

Cette disposition explique que l'esplanade n'ait conservé des restes de ses monuments qu'au S., tout contre les murs de soutènement construits autant pour suppléer à la hauteur insuffisante de la paroi rocheuse que pour en voiler les irrégularités. Ces murs diffèrent par l'appareil et, sans doute, par l'époque. Au S.-O. du mur dégagé par Makridy-Bey, on a retrouvé de grands blocs dont l'aspect cyclopéen rappelle celui de la partie la plus ancienne de l'enceinte de la ville; à l'E. le mur paraît hâtivement édifié en petits moellons de schiste de toute taille; par contre, le mur, long de 15^{m} 45, qui servait de fond aux statues, doit à cette fonction d'avoir été construit avec le plus grand soin. Sur un soubassement en blocs moins exactement parementés, s'élèvent encore à 1^{m} 75 quatre assises de beaux parallélipipèdes allongés (en moyenne, 0. 70 $\times$ 0. 45) en marbre local (les assises décroissent légèrement de bas en haut : 0^{m} 41, 0^{m} 39, 0^{m} 38, 0^{m} 36), biseautés à la face interne pour mieux s'adapter aux anfractuosités du rocher dont des moellons et de la chaux remplissaient les vides, smillés soigneusement à la face externe. Malgré la perfection de ce piquetage au marteau que met encore en valeur une légère anathyrose, il ne paraît pas avoir été fait pour être vu; le smillage était destiné à mieux retenir le plâtre très fin dont de larges plaques y tiennent encore par endroits; le même plâtre remplissait

les interstices des pierres, interstices la plupart très minces, les blocs étant parfaitement jointoyés. Ce mur devait comporter encore au moins trois assises; les blocs qui les composaient se sont retrouvés, en grand nombre, dans les déblais. Ces assises dépassant le roc ont été, lors de l'abandon de Thasos, entraînées et dispersées avec toute sorte de débris venant des terrasses supérieures ; en s'effondrant dans la poche naturelle que formait notre terrasse, ils ont dû achever la ruine de ses monuments commencée par les tailleurs de marbre. Ceux-ci n'avaient respecté que sept des images adossées contre ce mur qui n'était qu'une sorte de parement fait au rocher. Une fois jetées à terre plus ou moins loin par la violence du choc, les statues ont pu y rester à l'abri, enfouies dans ce terre-plein de décombres bientôt ombragé d'arbres, jusqu'à ce que la pioche du défricheur, devançant celle du fouilleur, soit venue les ramener au jour.

Les sept statues de femmes drapées qu'on a ainsi retrouvées ne représentent pas la totalité de celles qui ont dû se détacher sur le mur du fond, au IIe siècle de notre ère, lorsqu'un remaniement, qui a laissé des traces certaines, porta à huit le nombre des bases. Si l'une (7) et peut-être une deuxième (2) d'entre elles ont dû porter des statues moins grandes, une autre (3) en a certainement supporté trois et une autre encore (6) a pu en recevoir deux. Passons succinctement ces bases en revue d'Ouest en Est.

1. Base formée de trois orthostates dressées sur une plinthe à corniche. Au haut de la face antérieure, on lit :

Ἀντιφῶν Εὐρυμενίδου
τὴν αὐτοῦ μητέρα
Ἄρην Νέωνος Ἀρτέμιδι Πολοῖ

Φιλίσκος Πολυχάρμου
Ῥόδιος ἐποίησεν

Un Εὐρυμενίδης Ἀντιφῶντος est connu par une liste de théores du début du Ier siècle av.[1]. Si l'on y reconnaît le père de notre Antiphon, Philiskos de Rhodes viendrait se placer au milieu de ce siècle, ce qui conviendrait au peu que l'on sait de ce sculpteur. On pourrait voir son père dans le Polycharmos dont Pline mentionne une Vénus dans le Portique d'Octavie où se trouvaient l'Apollon et les Muses de Philiskos[2]. Par la simplicité de ses lignes et l'élégance sobre de son inscription, cette base de Philiskos donne l'impression d'être la plus ancienne, impression que confirme par sa délicatesse la statue qu'elle supportait.

2. Petite base circulaire (diam. 0m 60). Il n'en subsiste que la plinthe moulurée. Elle paraît avoir été intercalée après coup, en même temps que la base 3. Celle-ci pouvant descendre jusqu'à l'époque des Antonins, on pourrait rapprocher de cette plinthe une colonnette ronde, recueillie dans la fouille qui porte une dédicace de cette époque : Αἴλια Βρη|σεὶς τὸν ἑαυτῆς υἱ|ὸν Φαβρίκιον | Πόπλιον τὸν | κε Κόιντον (pour Κοΐντον, *Quintus*) εὐ|νοίας καὶ τει|μῆς τῆς εἰς ἑ|αυτὸν ἕνεκεν. La colonnette n'ayant vraisemblablement pas appartenu à la base, on en rapproche seulement cette inscription pour indiquer que l'aménagement définitif du péribole descend jusqu'en plein IIe s. ap., après avoir commencé sans doute à la fin du IIe av. notre ère.

3. Base monolithe à plinthe et encadrement richement moulurés (larg. 0m 78 à la plinthe ; 0m 66 à l'inscr.). Les caractères très ornés reportent à l'époque des Antonins :

Ὁ δῆμος | Κλεοπάτραν | Ἀντιάνακτος | γυναῖκα κόσ|μιον τε καὶ σώφρονα ἀ|ρετῆς ἕνεκα | πάσης.

4. De cette base il ne reste en place que la grande plaque de marbre qui formait plinthe. On pourrait songer à y replacer un

1. *IG.*, XII, 8, 312.

2. Pline cite de Philiskos un Apollon avec Latone, Diane et les Muses, et un autre Apollon nu (XXXVI, 34) au milieu d'autres sculptures de la fin du IIe s. ; quant à la Vénus debout de Polycharmos, il semble la mettre en pendant de la Vénus au bain de Doidalsès (XXXVI, 35) qu'on croit pouvoir placer vers 150.

bloc presque cubique (haut. 0 m 62, larg. 0 m 65, long. 0 m 71) recueilli dans d'anciens déblais dont la face supérieure porte les empreintes d'une statue et la face antérieure des restes d'une inscription très effacée. On ne peut reconnaître avec quelque certitude que deux noms, l'un qui appartiendrait à celui qui fait la dédicace : Φ]ειδιππο[ς, l'autre à celle qui en est l'objet : Π[ρ]ουνίκ[ου (? son père?) ; les deux noms sont connus à Thasos aux deux derniers siècles avant notre ère auxquels reporte l'épigraphie.

5. Base formée de trois orthostates dressées sur une plinthe garnie d'une rangée d'oves (long. 1 m 75, dont 0 m 30 pour la plinthe ; haut. 0 m 90 dont 0 m 30 pour la plinthe). Au haut de la face antérieure, on lit :

Φίλων Φανόλε[ως
τὴν ἑαυτοῦ γυναῖκα
Κόδιν Διονυσοδώρου
'Αρτέμιδι Π[ωλ]οῖ

Les quatre noms se retrouvent dans les listes de théores (dans le seul autre exemple qu'on en ait, *I. G.*, XII, 8, 278, 69, Κόδις est un nom masculin tandis que Κοδώ est féminin, *I. G.*, XII, 5, 189) ; mais aucune identification ne s'impose. Les caractères paraissent légèrement postérieurs à ceux de la base de Philiskos.

6. Base dont il ne reste que la plinthe, grande plaque de marbre de 2 m 10 sur 1 m 20. Elle a pu porter deux statues.

7. Contre la grande base 8, base anépigraphe, se trouvait appuyée une simple plinthe lisse. Les dimensions et les scellements ont permis d'y replacer une petite base recueillie dans les débris ; elle est faite d'un bloc parallélipipédique en marbre (long. 0 m 62, larg. 0 m 54, haut. 0 m 35) pourvu au bas et au haut d'une légère moulure et présentant une dépression dont les dimensions indiquent qu'elle était destinée à une statue moitié grandeur naturelle. La fouille a précisément donné une portion de bras nu qui pourrait provenir d'une pareille statue.

8. Grande base qui, au lieu d'être formée d'un seul bloc de marbre, comme les précédentes, comprend deux assises, l'infé-

rieure formée de quatre plaques, la supérieure de trois (l'inf. mesure 5 m 57 débordant la sup. de 0 m 03 aux deux extrémités). La plaque centrale de l'assise sup. et le tiers contigu des deux autres portent la trace d'une inscription martelée. On ne distingue plus que KOT à la fin de ce qui devait être la 1re ligne, sans doute Κότυς, en caractères un peu antérieurs à ceux de la base de Philiskos. On peut s'expliquer ce martelage depuis que la fouille a fait connaître une grande plinthe, brisée en trois (long. 1 m 80, larg. 0 m 93), pourvue d'une dépression sensiblement elliptique destinée à recevoir la statue (0 m 70 sur 0 m 51). Sur la tranche antérieure, on lit :

Φ]ιλόφρων Σατύρου Χρυσ[ηίδα Κλ]εανδρίδου
τὴν ἑαυτοῦ γυναῖκα πάσης ἀρετῆς καὶ
σωφροσύνης ἕνεκεν

Tout concorde à établir que cette plinthe était placée sur celle des trois plaques de notre base qui est le plus à l'Est ; ainsi posée, à l'O. elle est travaillée à joint, à l'E. elle offre une face polie que surmontait sans doute un léger balustre destiné à séparer la statue de la fontaine dont il sera question plus loin. Le balustre n'a pas imposé respect à tous les passants ; car c'est probablement l'un d'eux qui a gravé en caractères d'assez basse époque au pied de la statue : Ζοσίμης (*sic*) Ἀπολλοφάν... Après avoir, à la fin du IIe siècle av., reçu sans doute un seul groupe, cette grande base aurait été remaniée un siècle plus tard pour abriter les trois statues recueillies à ses pieds. On peut dire *abriter*, car on a retrouvé toute la partie O., parfaitement conservée, et une portion mutilée de l'angle E. d'une grande corniche en marbre à moulures, denticules et têtes de lion formant gargouille, corniche qui a dû former comme un auvent au-dessus de cette grande base.

A l'époque où cette modification fut faite, dix ou onze statues de femmes ont donc dû s'aligner contre ce mur de fond. Que d'autres monuments s'élevassent dans le péribole, c'est ce qu'attestent une dizaine de pièces, retrouvées dans

*

la fouille, qui appartiennent à leurs bases. Deux de ces pièces sont inscrites : la colonnette, déjà citée, que Briséis a élevée à son fils, et une base, réemployée dans les murs de l'église voisine, sur laquelle Ἡρὼ Λεωθάμαντος remercie son petit-fils Ἀργέλαος Παυκρατίδου ; une demi-douzaine consiste en socles ou plinthes monolithes de formes diverses ; la seule qui nous intéresse ici est un de ces blocs à qui l'on donne l'aspect conventionnel d'un rocher où, dans l'art antique, viennent souvent s'asseoir ou s'appuyer Apollon et les Muses.

Cette indication est la seule qu'on puisse ajouter, pour chercher le nom qu'a pu porter ce péribole, à celle que fournissent les deux dédicaces à Ἀρτέμιδι Πωλῶ. Elle n'y contredit point. Apollon qui régnait à Thasos, sous le vocable de Pythios à l'Acropole, sous celui de Nymphégétès peut-être au Théorion, a pu être associé à sa sœur Artémis dont des monnaies thasiennes portent la tête à partir de 146 av. J.-C. Si le vocable de celle-ci est nouveau, il n'a rien de surprenant à Thasos : de nombreux monuments attestent qu'une déesse cavalière a été adorée par les Thraco-Phrygiens à côté du dieu cavalier. Ce sont ses monuments qui ont pu faire croire dans les Balkans à une extension du culte gallo-romain d'Épona ; c'est cette déesse équestre et ses fidèles qui, en Phrygie, ont donné naissance aux légendes des Amazones [1]. Nous espérions qu'en un lieu où Artémis avait été adorée comme « pouliche » il nous serait donné de retrouver des ex-voto rentrant dans cette variété des figurations dites d' « Artémis ailée » où la déesse tient de chaque main un cheval bondissant, variété à laquelle le nom d'Artémis Pôlô pourra être attaché désormais. Il n'en a rien été et la centaine de figurines recueillies appartient à ces types que livre la fouille de toute ville hellénistique : délicieuses

1. Cette hypothèse que j'ai déjà indiquée ailleurs vient de recevoir l'assentiment de G. Seure dans son étude *Sur quelques types du cavalier thrace* (*Rev. d'Ét. anc.*, 1912, p. 147).

têtes de jeunes femmes, dont les modèles se retrouvent tous à Myrina ou à Tanagra, éphèbes au pétase, masques grotesques ; comme animaux, un lion, un bœuf, un coq, un pigeon. Ce sont là des bibelots d'étagère et, comme ils ont été retrouvés au milieu de lampes gréco-romaines et de pesons de fuseau, de fragments de poterie à figures rouges ou à reliefs et de tessons grossiers, il semble évident que toutes ces terres cuites n'ont rien à faire originairement avec le *téménos*, mais sont également tombées sur notre esplanade avec les déblais de terrasses supérieures garnies de maisons. Des couches archaïques de l'Acropole même ont dû glisser un aryballe corinthien et une portion de gorgoneion.

Si rien n'est donc venu confirmer l'attribution à Artémis Pôlô de ce péribole, la fontaine, à laquelle il a déjà été fait allusion, peut expliquer pourquoi, sur cette terrasse, s'est développé un lieu de culte. L'association de cette déesse « pouliche » avec une source n'aurait rien qui doive étonner : on la retrouve constamment pour sa sœur Epona ; le génie d'une source jaillissante a été aussi souvent conçu sous la forme d'une cavale que les vagues bondissantes ont évoqué l'idée de coursiers écumants. Dans l'*Artémision*, la fontaine ne coule plus. Mais ses eaux calcaires ont laissé leur trace sur la face du rocher en deux sillons ; ils forment comme une double gouttière naturelle qui, à défaut de la source tarie, n'a pas cessé de servir à l'écoulement des eaux de pluie. Au pied du pan de roche, à 2 mètres environ de l'orifice par où la fontaine sourdait à sa surface, s'ouvre en terre la faille où elle disparaissait. Que cette faille ait eu la valeur d'un véritable *chasma*, que la source entière ait eu un caractère sacré, c'est ce qu'on peut induire du fait que le rocher n'a pas été travaillé, qu'on l'a laissé s'avancer sur l'alignement du mur de terrasse tel que la nature l'avait disposé. L'aménagement semble avoir été réduit au minimum : le prolongement de l'éperon rocheux formait à l'Est un mur naturel ;

il suffit de construire un petit mur bas (1 mètre env.) parallèle, en moellons de marbre, qui le sépare de la base 8 et, au Nord, de le relier par une margelle semblable au prolongement rocheux ; on obtint ainsi un petit bassin où l'on pouvait puiser l'eau miraculeuse plus commodément que s'il eût fallu la recueillir le long de la paroi rocheuse. Devant ce bassin paraît s'être étendue une aire dallée, limitée à l'Est par le rocher et par un mur qui, à en juger d'après les soubassements qui en subsistent, devait le prolonger au Nord sur 8 mètres[1].

A l'Est du prolongement rocheux, une butte formée surtout de tessons et d'ossements noyés dans une glaise encore grasse s'étendait entre cet éperon et un éperon parallèle qui avançait de même à 12 mètres plus à l'Est. Cette butte de déblais noyait au S. un mur de soutènement reliant ces deux éperons dont elle avait recouvert la crête. En dégageant ce mur, la fouille atteignit, à 2 mètres de son couronnement actuel, un ensemble qui, bien qu'il ait été totalement dégagé, reste assez mystérieux. Tout ce qu'on en peut dire ici, c'est qu'il forme une sorte de soubassement naturel taillé dans le roc ; du côté du mur ce soubassement est bordé par une double assise en pièces de marbre à smillage; avec la 3e assise qu'elle devait supporter, ce soubassement atteignait environ 1 mètre de hauteur en face du mur de soutènement dont il n'était séparé que par une étroite ruelle. Que supportait ce soubassement ? Sans doute un édicule à colonnes puisque deux colonnes cannelées en marbre ont été retrouvées gisantes à sa surface (la seule qui soit complète a 0m 36 de diam. sup., 0m 39 de diam. inf. sur une hauteur de 1m 70 ; 20 canne-

1. Un gros bloc en tuf calcaire a été retrouvé près de la source, portant l'empreinte de feuilles calcifiées. MM. Matruchot et Friedel que j'ai consultés pour l'identification de ces feuilles hésitent entre le charme et l'aune : ces deux arbres, considérés par les anciens comme funéraires, conviendraient au bois sacré d'une Artémis Hécate.

lures) et que trois des plaques schisteuses qui semblent avoir fait partie du dallage du soubassement montrent de légères dépressions circulaires : colonnes et dépressions présentent des diamètres variant entre 0 m 39 et 0 m 45 ; mais il est difficile de trouver une combinaison architecturale qui leur convienne. Peut-être faut-il supposer qu'aux angles du soubassement quatre colonnes supportaient un toit pour protéger un antique autel dont proviendrait un bloc cubique en tuf trouvé entre deux des plaques à dépression circulaire.

Quoi qu'il en soit, cet édicule que la fouille a révélé à l'Est de l'Esplanade des bases étant au même niveau que celle-ci et le bord Sud de son soubassement présentant le même appareil que le « mur à smillage », il doit appartenir au même ensemble. Il n'en est sans doute pas ainsi des deux grandes fondations dégagées au S.-O. du mur à smillage. Elles appartiennent à la terrasse supérieure, celle que le mur à smillage servait à supporter : l'une d'elles qui court parallèlement, à 1 m 50 en arrière et au-dessus, est probablement la base d'un mur de soutènement antérieur à celui-ci : ce n'est guère, en effet, après le ve siècle que, pour constituer un mur pareil, on eût aligné les blocs énormes, à peine dégrossis, dont le peu qui reste — 3 assises hautes respectivement de 0 m 40, 0 m 70 et 0 m 60 (l'un des blocs s'allonge sur 1 m 80) — conserve un aspect cyclopéen. L'autre fondation, qui vient couper l'extrémité O. de la précédente, doit être, au contraire, assez récente : ce qu'on en a dégagé se présente à peu près comme les trois côtés d'une enceinte rectangulaire en moellons de marbre ou gneiss et plaques de schiste liés par un mortier à tuile et brique qui peut être byzantin ; de la maison que cette enceinte a dû contenir il ne reste qu'un petit puits circulaire et des amas de tuiles et de tessons. Ainsi, immédiatement au-dessus du mur des bases, commençaient les maisons dont les décombres l'ont protégé.

La fouille n'a pas été poursuivie de ce côté où elle semblait ne rien promettre, mais une série de sondages a été poussée au N.-E. dans une prairie appartenant au couvent Pantokrator, un champ communal, un vignoble et un pré de Nicolas Valma, fils du Valma qui, en 1863, indiqua à Miller l'emplacement du *Théorion*. C'est cet édifice qu'on cherchait à retrouver. Ici encore nos espérances n'ont pas été réalisées.

En suivant le mur de soutènement qui part à l'Est du rocher surplombant la fontaine, on est arrivé, au bout d'une vingtaine de mètres, au haut d'un escalier; une douzaine de grandes marches en schiste (longues de 3 mètres env.) suivies par une rampe dallée ont mené aux arasements d'un monastère byzantin. Seule, au milieu des bâtiments conventuels, l'église — du type classique avec narthex, katholikon et hiéron, — a pu être entièrement dégagée; autour de la table de l'autel resté en place, les murs de l'abside s'élevaient encore à près de 2 mètres; malheureusement le fouilleur n'a trouvé dans ce travail rendu particulièrement ingrat par la mauvaise construction des murs aucune des deux récompenses qu'il pouvait espérer : pas une de ces sculptures byzantines dont les bas-reliefs — une scène de chasse et Daniel dans la fosse aux lions — rapportés par Makridy-Bey à Constantinople (bas-reliefs qu'on disait venir de là) pouvaient donner l'espoir, et, parmi les marbres réemployés, deux inscriptions seulement [1]. Le principal intérêt de cette fouille demeure le fait même de la découverte de ce monastère qui doit être celui qu'une charte de 1392 nomme entre autres biens possédés à Thasos par le couvent Pantokrator de l'Athos [2].

1. La dédicace déjà citée de Hérô à son petit-fils Archélaos, et une autre base qui portait un ex-voto offert à Pan par 6 φρουροί, le prêtre de Dionysos et le prêtre d'Aphrodite. Celle-ci est en lettres du IVe siècle comme la base d'une statue offerte Πανὶ καὶ Ἀφροδίτῃ (*IG.*, XII, 8, 368) sur l'Acropole où l'on connait depuis longtemps une grotte de Pan.

2. Miklosisch et Muller, *Acta et diplomata graeca medii aevi*, II, n. 469; L. Petit, *Actes de l'Athos*, II (1903), p. 10.

Des sondages faits au Nord du monastère ont révélé un grand puits comblé et une canalisation en partie intacte (larg. du canal rectangulaire 0 m 72, haut. 0 m 65), aqueduc ou égout, qui peut remonter à l'époque hellénistique.

Enfin, après quelques autres sondages, une tranchée a été ouverte à l'Est du monastère, au pied même de la montée de l'Acropole, dans un pré de Valma où l'on prétendait que s'étendait un grand dallage de marbre et que de nombreuses sculptures avaient été trouvées : la seule d'entre elles qu'on nous ait montrée, un ex-voto à Asklépios Épékôos[1], permettait de supposer que c'était l'Asklépieion qui se serait élevé dans cette position dominante, et un soubassement de marbre, long de 35 mètres N.-S. avec retour d'angle, dégagé d'abord, avait laissé espérer qu'on tenait le péribole d'un sanctuaire. Il s'est trouvé que ce n'était que le pied d'un grand mur de soutènement précédé d'un dallage en gneiss formant une sorte de place avec puits et canal ouvert pour les eaux ; sur la terrasse que supportait ce mur, une rue montante d'O. en E., large de 1 m 50, a été déblayée ; mais les maisons qui la bordaient se sont montrées trop ruinées et leur mobilier trop pauvre pour qu'il y eût lieu à poursuivre cette exploration. Pourtant, par leur résultat négatif même, toutes ces recherches n'auront pas été vaines. Sachant maintenant où ne sont pas l'Asklépieion et le Théorion, leur localisation s'est, par là-même, limitée. Dans un dernier sondage, en quête du Théorion, poussé dans le chemin qui passe au Nord du vignoble Valma, un fragment de vase est venu au jour portant ce vœu où nous voudrions voir un augure : Εὐτυχῶς.

1. *I.G.*, XII, 8, 366. En la faisant dégager, on a constaté que c'était une stèle à pied mouluré avec un petit Télesphoros sculpté sous la dédicace.

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1912

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS LEGER

SÉANCE DU 7 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS LEGER.

M. Henri Cordier annonce à l'Académie le retour de la mission en Chine du Dr Legendre.

L'Académie procède au vote pour l'attribution des deux prix Gobert.

Le premier prix est décerné par 24 voix à M. Ferdinand Brunot pour son *Histoire de la langue française, des origines à 1900* (Paris, 3 vol. in-8°).

Le second prix est décerné par 25 voix à M. Pierre de Vaissière pour son ouvrage intitulé : *Récits du temps des troubles au XVIe siècle. De quelques assassins* (Paris, 1912, in-8°).

M. de Mély, étudiant les influences italiennes qu'on voit dans les *Très riches Heures du duc de Berry* de Chantilly, a montré naguère une vue de Sienne dans la miniature de l'*Adoration des Mages* de ce manuscrit, signée Filippus, qu'on peut identifier

avec un certain Filippo di Francesco, miniaturiste connu de cette époque à Sienne. Aujourd'hui, il étudie la merveilleuse page qui représente les signes du zodiaque dessinés sur deux corps féminins d'une facture essentiellement italienne. Müntz les pensait inspirés par des statues antiques; mais il n'avait pu en découvrir le modèle. M. de Mély les rapproche du célèbre groupe des Grâces de la Librairie du Dôme de Sienne. Deux des *Grâces*, sur trois, ont seules conservé leurs têtes. M. de Mély découpe dans la photographie leurs corps et les superpose comme elles le sont dans le *Zodiaque*. On voit alors que cette belle page est une copie des plus exactes, des plus précises de cet admirable groupe, déjà connu au commencement du XVe siècle. C'est une nouvelle preuve de la présence d'ouvriers italiens à la cour du duc de Berry, car la technique des deux femmes aux corps d'éphèbes est complètement différente de l'idéal flamand de cette époque.

L'étude des différents groupes des Grâces a fait découvrir à M. de Mély un type inconnu des *Trois Grâces*, de face, aux bras tombants, sur une médaille de Tranquillina, femme de Gordien III.

M. le comte Durrieu présente quelques observations et fait quelques réserves à propos d'une assertion antérieure de M. de Mély qui a cru retrouver une vue de Sienne dans les *Très riches Heures du duc de Berry*.

MM. Perrot et Salomon Reinach présentent également quelques observations.

M. Eugène Cavaignac fait une communication à propos d'une édition récente de Xénophon [1].

1. Voir ci-dessous.

COMMUNICATION

A PROPOS D'UNE ÉDITION RÉCENTE DE XÉNOPHON, PAR M. EUGÈNE CAVAIGNAC.

La dernière édition savante de Xénophon (*Bibl. Teubner.*, *Xenophontis scripta min.*, éd. Ruehl, 1912) consacre une correction de Koechly et Rüstow au texte de la Λακεδαιμονίων πολιτεία (XI, 4), correction qui doit, je crois, être considérée comme malheureuse :

ἐκ δὲ τούτων τῶν μορῶν διὰ παρεγγυήσεως καθίστανται τοτὲ μὲν εἰς ἕνα αἱ ἐνωμοτίαι, τοτὲ δὲ εἰς τρεῖς, τοτὲ δὲ εἰς ἕξ.

On sait que tous les manuscrits, confirmés par une citation de Stobée, portent :

ἐκ δὲ τούτων τῶν μορῶν διὰ παρεγγυήσεως καθίστανται τοτὲ μὲν εἰς ἐνωμοτίας, τοτὲ δὲ εἰς τρεῖς, τοτὲ δὲ εἰς ἕξ[1].

La phrase a gêné depuis longtemps les philologues par son tour trop elliptique. M. Pierleoni (*Studi ital. di filol. classica*, 1905, p. 57) propose de corriger ainsi :

...καθίστανται εἰς ἐνωμοτίας, τοτὲ μὲν εἰς τρεῖς, τοτὲ δὲ εἰς ἕξ.

De telles variantes n'importent qu'au point de vue paléographique ou philologique, tandis que le changement de Koechly porte sur le fond même des choses : la phrase de Xénophon vise-t-elle la constitution des *énomoties* (escouades) en files, sur le terrain, ou la constitution des hommes en énomoties? On comprend que la première idée

1. Remarquons pourtant que Zeunius, qui avait collationné tous les manuscrits (1778), et dont l'éditeur Haase (1833) dit : « qui vir si studio laudabili par ingenium adjunxisset, optime de his libris meritus foret », avait cru lire : τοτὲ μὲν εἰς ἐνώμοτίας τρεῖς, τοτὲ δὲ εἰς ἕξ.

se soit présentée à l'esprit d'écrivains habitués aux récits de batailles de Xénophon. Mais, outre que le renseignement donné serait alors inexact, la phrase serait mal placée dans le chapitre de la Πολιτεία : or, la suite de notre exposition montrera, j'espère, que ce chapitre est très logiquement ordonné.

Pour bien comprendre cette phrase, telle que la donnent nos manuscrits, il faut avoir présents à l'esprit certains faits mis en lumière ici même (1908), dans un mémoire de M. Dieulafoy. Le but de l'organisation spartiate était la constitution d'une phalange homogène dans le sens de la longueur, hétérogène en profondeur. Au premier rang, on mettait par exemple des hommes de 30 à 40 ans (*Hellén.*, III, IV, 23; IV, V, 16, etc.); en serre-file, des hommes plus mûrs, de 40 à 50 ans (*Anab.*, VI, V, 4); au milieu, des conscrits et des vétérans.

Mais cette formation de combat, pour être prise instantanément (comme il arriva à Mantinée 418), devait être préparée soigneusement dans les unités militaires. C'est ce qui avait lieu en effet, et c'est à quoi fait allusion Xénophon dans le passage qui nous intéresse. C'est ce point que je vais tâcher de mettre en lumière.

Considérons la classe des Pairs qui, à Sparte, est seule astreinte *tout entière* au service militaire entre les limites d'âge de 20 et de 60 ans. A l'époque où écrit Xénophon (début du IVe siècle), il ne faut guère évaluer à plus de 1.500 le nombre des hommes inscrits dans les mores, la garde royale, les cavaliers, etc., étant à part. Au reste, nous ne prenons ce chiffre qu'à titre d'exemple : si l'on croyait devoir le modifier, il n'y aurait qu'à modifier proportionnellement tous ceux qui vont suivre.

Ces hommes sont divisés en 8 bans, de 5 en 5 ans, dont nous calculerons la force respective d'après les statistiques françaises : il va de soi que celles-ci peuvent ne pas s'appliquer rigoureusement, mais, encore une fois, les chiffres

suivants ne sont pris qu'à titre d'exemples. L'analogie donne :

20-25 ans	250 h.
25-30	210
30-35	200 +
35-40	200
40-45	180 —
45-50	165
50-55	150 +
50-55	150 —
	1.505

Ces hommes sont divisés en 6 mores, mais non pas pêle-mêle : *dans chaque more, les bans sont proportionnellement représentés.* La 1re more par exemple comprend :

1er ban	40 h. +
2e	35
3e	35 —
4e	30 +
5e	30
6e	30 —
7e	25 +
8e	25 —
	250

et ainsi des autres. Ce travail de répartition une fois fait, il est très simple de le tenir au courant, puisqu'il est exécuté à loisir : naturellement, le hasard des disparitions ne permet pas toujours une égalisation aussi rigoureuse que celle que nous avons indiquée.

En cas de mobilisation, les éphores indiquent d'abord les limites d'âge dans lesquelles les hommes sont appelés. Supposons, à titre d'exemple, qu'ils appellent les hommes de 30 à 45 ans. La première more, par exemple, sera représentée par

3e ban	35 h. +
4e ban	30 h. +
5e ban	30 h.
	100 h.

et ainsi des autres. On divise alors chaque more en énomoties, 1, 3 ou 6, — dans l'espèce, 3 probablement, — mais toujours *de façon que chaque ban appelé soit représenté proportionnellement dans les énomoties*. La 1re énomotie par exemple comprendra :

3e ban	11-12 h.
4e ban	10-11 h.
5e ban	10 h.
	32 h.

et ainsi des autres. Ce travail serait très long, s'il n'était préparé dans les mores ; mais, étant préparé, il peut s'exécuter très rapidement au moment de la mobilisation, par les polémarques et par les énomotarques, διὰ παρεγγυήσεως[1].

L'énomotie constituée, l'énomotarque commence par la mettre en ordre de combat ; dans l'espèce, il mettra les hommes de 30 à 35 ans au 1er rang, ceux de 40 à 45 ans en serre-file, ceux de 35 à 40 ans au milieu. Puis il égalisera les files en mettant, par exemple, les hommes sur 4 rangs (l'ordre par 4 est commode pour les revues et pour la route) :

1er rang	× × × × × × × ×	×, h. du 3e ban
2e	× × × ×	., h. du 4e ban
3e	. . . . . ||	|, h. du 5e ban
4e	| | | | | | | |	

Il pourra alors faire doubler et même quadrupler les files,

1. παρεγγυᾶν = *faire passer l'ordre dans les rangs*, ensuite *ordonner* L. Gautier, *La langue de Xénophon*, Genève, 1911).

et surtout faire reconnaître le chef de file par chaque homme, ce qui est le point essentiel, l'opération décisive du dressage militaire, celle où se révèle l'excellent entraînement du Spartiate. Cela fait, on peut exécuter les divers mouvements que Xénophon, dans le chapitre qui nous intéresse, énumère dans l'ordre le plus naturel :

mettre l'énomotie en marche par le flanc :

si l'ennemi paraît en tête, faire faire à gauche en ligne;

si alors on est attaqué par derrière, faire une contre-marche par files;

si l'ennemi paraît à droite, faire front à droite;

de même à gauche, etc.

Pourquoi, maintenant, les énomoties de Spartiates étant *au plus* au nombre de 6 par more, les cadres de la more comprennent-ils 16 énomotarques? C'est qu'aux Spartiates sont adjoints les Périèques.

Ceux-ci sont levés comme les Spartiates, sauf que, étant plus nombreux, on peut opérer parmi eux une sélection (λογάδες).

Une fois levés, ils sont constitués en énomoties comme les Spartiates : devant combattre avec ceux-ci « épaule contre épaule », il ne faut pas que leurs escouades rompent l'homogénéité de la phalange lacédémonienne. La question de savoir si, quand on ne lève que 3 énomoties de Spartiates, on lève 5 ou 13 énomoties de Périèques, ne me paraît pas facilement soluble avec nos textes (en tout cas M. Busolt, *Hermès*, 1905, exagère certainement la proportion de Périèques à Leuctres).

Quand les énomoties de Périèques ont rejoint, on groupe 2 énomoties en 1 pentékostys, 2 pentékostys (ou 4) en 1 loche. Le loche est l'unité tactique par excellence. Théoriquement, quand la levée est complète, 2 loches (ou 4) doivent reconstituer la more, unité de recrutement : mais dans ce cas seulement. Si la levée n'est pas complète, il est évident qu'on n'a pas 2 (ou 4) loches par more; il peut

alors rester un surplus qu'on groupera en un ou plusieurs loches séparés (comme à Mantinée 418).

Au reste, le mode de groupement des unités a pu varier, et ces variations sont d'importance secondaire. On a eu tort, je crois, de porter sur ce point tout l'effort de la discussion.

Ce qui est essentiel, ce sont les principes exposés ci-dessus, principes qui ont toujours présidé à l'organisation de la phalange spartiate, avec ses trois degrés :

la more, unité de *recrutement;*

l'énomotie, unité de *mobilisation;*

le loche, unité *tactique.*

Ces principes étaient appliqués aussi ailleurs qu'à Sparte, mais avec la gêne qu'imposait la division en tribus, maintenue à l'armée. A Sparte, tout était subordonné aux considérations purement militaires, avec une rigueur qui explique la longue supériorité de l'armée lacédémonienne.

LIVRES OFFERTS

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de M. Eugène Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société française d'archéologie, les Comptes rendus du *LXXVIIe Congrès archéologique de France*, tenu à Angers et à Saumur en 1910; t. I-II (Paris-Caen, in-8°, avec 251 planches ou figures).

« Depuis plusieurs années cette publication, qui remonte à l'année 1834, a été complètement transformée : le choix des articles et une abondante illustration phototypique lui ont donné une importance exceptionnelle. Les comptes rendus de chaque congrès forment maintenant deux volumes dont le premier comprend le Guide du Congrès tandis que le second est réservé aux Procès-verbaux et aux Mémoires.

« Le Guide archéologique du Congrès d'Angers et de Saumur a été rédigé par MM. André Rhein, le chanoine Urseau, R. Triger et

G. Fleury. Son intérêt est très agréablement varié : on y trouve la description de tous les édifices civils ou religieux que le Congrès se proposait de visiter. A Saumur, les églises, le château, l'hôtel de ville, les remparts et les maisons anciennes; au bourg de Candes où mourut saint Martin, une grande église des XIIe et XIIIe siècles; à Fontevrault, la célèbre abbaye dont l'église, par les soins éclairés de M. Magne, vient d'être rétablie dans son état primitif; à Asnières, au Puy-Notre-Dame, à Montreuil-Bellay, à Oiron, à Saint-Jouin-de-Marnes, à Airvault, à Gennes, à Angers et au Mans, partout dans cette région privilégiée, de nombreux et grands édifices religieux, civils ou militaires s'offraient à l'attention. Indépendamment des explications orales, données sur place, en visitant les monuments, par le directeur de la Société, il suffisait d'ouvrir ce premier volume pour y trouver les renseignements les plus complets sur chacun des monuments visités. Cent quarante planches ou figures mettaient sous les yeux des congressistes les plans, les statues, les tombeaux, les peintures, la décoration architecturale, les portails, les chapiteaux, en un mot tout ce qui pouvait présenter pour les recherches un intérêt artistique ou archéologique. Il est difficile de composer un guide plus pratique : c'est en même temps un répertoire très sûr et scientifiquement rédigé.

« Le second volume renferme les mémoires présentés au Congrès. Il sera particulièrement utile pour l'étude des églises de l'Anjou, pour celle des œuvres d'art qui y sont conservées, pour celle des peintures du moyen âge qui en décorent les murs. Les influences angevines en Vendée, en Blésois et en Vendômois y sont l'objet de remarques ingénieuses. On y trouvera un travail de M. Louis de Grandmaison, ancien archiviste départemental d'Indre-et-Loire, sur un document de la plus haute importance. Jusqu'à ce jour on ne connaissait aucun compte de la construction du château d'Amboise. M. de Grandmaison a trouvé dans les archives du château de Coulaine, près de Chinon, un manuscrit qui contient le compte des années 1495-1496; il en publie le texte précédé d'un commentaire fort instructif. Ce compte fournit une précieuse contribution à l'histoire de l'art à la fin du XVe siècle; il montre la grande influence que le chantier d'Amboise, peut-être le plus considérable de la fin du XVe siècle, eut sur toutes les constructions élevées au début du XVIe. Cette influence se fit particulièrement sentir à Gaillon, où l'on retrouve plus tard, avec un rôle important, certains des maçons qui travaillèrent à Amboise. J'insiste sur l'abondance et l'intérêt des reproductions qui accompagnent ces deux volumes : deux cent cinquante et une planches ou figures, exécutées d'après les meilleurs et les plus récents procédés

leur donnent une physionomie tout à fait vivante ; elles contribuent fort efficacement à démontrer la richesse et la variété des monuments angevins. »

M. Héron de Villefosse présente ensuite à l'Académie, de la part de l'auteur, le fascicule V des *Notes et documents publiés par la Direction des antiquités et des arts. Forum et églises de Sufetula*, par Alfred Merlin, directeur des antiquités et des arts de la régence de Tunis, 1912.

« Ce fascicule est entièrement consacré aux ruines de Sbeïtla, l'antique Sufetula, ruines connues depuis longtemps, mais à la conservation et au déblaiement desquelles la Direction des antiquités n'a pu veiller d'une manière pratique que depuis la création de la voie ferrée d'Henchir-Souatir. Le principal objectif du Directeur des antiquités a été le dégagement complet du forum de l'ancienne cité, qui s'étend devant les temples du Capitole et où l'on pénètre par une porte triomphale de l'époque d'Antonin. Ce forum était orné de portiques et de statues nombreuses dont tous les socles avaient été déplacés; les statues n'ont pas été retrouvées, mais leurs piédestaux indiquent qu'elles représentaient des dieux, des empereurs ou de riches particuliers, bienfaiteurs de la cité. L'amphithéâtre, situé en dehors de la ville et dont on ne distingue plus aujourd'hui que les contours, avait été fouillé dès 1884 par le lieutenant Boyé, aux recherches duquel on doit un bon nombre de textes épigraphiques.

« Les fouilles, poursuivies de 1906 à 1911, ont amené, outre le déblaiement du forum, la découverte et le dégagement de deux églises, la basilique du prêtre Servus, flanquée sur la nef latérale droite d'un baptistère carré, et la basilique de l'évêque Bellator. En 1908 une chapelle chrétienne, dite de l'évêque Jucundus, a été découverte à droite de cette seconde basilique. On a encore constaté à Sbeïtla la présence d'autres églises dont les ruines ne sont pas entièrement explorées. L'existence de tous ces édifices religieux qui renferment des inscriptions et des morceaux décoratifs intéressants suffirait à attester la grande importance, à l'époque chrétienne, d'une ville dont le patrice Grégoire devait faire sa capitale vers le milieu du VIIe siècle.

« L'étude des monuments de Sufetula est singulièrement facilitée par les documents réunis dans ce fascicule. Des notes nombreuses renvoient aux travaux déjà publiés et une grande carte donne l'état des ruines à la fin de 1911. Un plan du forum, ceux des deux grandes basiliques, des vues d'ensemble et de détail, notamment pour le forum et les basiliques, permettent d'apprécier l'importance

des travaux exécutés par le service des antiquités. Dans un texte net et précis, M. Alfred Merlin a exposé avec une parfaite clarté l'intérêt de ces grandes ruines. »

M. Émile Picot a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie un volume que je viens de publier : le tome IV du Catalogue de la Bibliothèque James de Rothschild. Ce volume contient la description très détaillée de plusieurs centaines d'articles acquis depuis 1893. La collection est devenue une des plus importantes qui existent pour l'étude de la poésie française au xve siècle et à l'époque de la Renaissance. Elle est même plus complète à cet égard que ne l'est la Bibliothèque du Musée de Condé à Chantilly. »

SÉANCE DU 14 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS LEGER.

M. Adam, maire de Boulogne-sur-Mer, invite l'Académie à se faire représenter à l'inauguration, qui aura lieu dans cette ville, le 30 juin prochain, du monument élevé à la mémoire du professeur E.-T. Hamy.

L'Académie délègue M. Henri Cordier.

M. C. Jullian donne lecture du rapport de la Commission des antiquités nationales sur le concours de cette année [1].

M. Héron de Villefosse présente à l'Académie, au nom du R. P. Jalabert, professeur à l'Université de Beyrouth, une note sur une inscription latine récemment découverte dans cette ville.

Ce texte concerne un tribun de la légion VII Claudia, C. Valerius Rufus, originaire de Beyrouth, qui fut envoyé en Chypre avec un détachement de cette légion pour participer à la répression d'une révolte des Juifs si nombreux dans l'île. Cette révolte était la conséquence de soulèvements analogues qui

1. Voir ci-dessous, p. 257.

venaient de se produire en Cyrénaïque et en Égypte. En 116-117, les Juifs de Chypre, sous la conduite d'Artémion, avaient mis tout le pays à feu et à sang. La ville de Salamine fut entièrement saccagée par les insurgés. La nouvelle inscription apporte un renseignement précieux pour l'histoire de cette insurrection en nous faisant connaître le nom et la carrière d'un des officiers qui contribuèrent à l'étouffer [1].

M. Bernard Haussoullier communique à l'Académie une inscription inédite de Delphes. C'est un traité d'assistance judiciaire conclu au IIIe siècle avant J.-C. entre Delphes et Pellana, ville d'Achaïe, le seul qui ait été retrouvé de ces traités qui étaient si nombreux à Delphes et qui avaient pour objet d'assurer la justice aux citoyens des deux villes contractantes dans l'une et l'autre ville. M. Bernard Haussoullier restitue au tableau deux fragments relatifs à la formation des tribunaux. Dans une seconde lecture, il montrera l'originalité de plusieurs des articles du traité.

COMMUNICATION

UNE INSCRIPTION INÉDITE DE BÉRYTE,

PAR LE R. P. JALABERT.

L'inscription que j'ai l'honneur de présenter à l'Académie a été découverte tout récemment, à une centaine de mètres de l'établissement des Sœurs de la Charité de Ras Beyrouth. La pierre gisait, à une faible profondeur, sous une couche de sable rouge ; elle a été exhumée par des terrassiers occupés à creuser les fondations d'une maison.

Après examen, il n'a pas semblé opportun de pousser la fouille ; car le roc vif, rencontré, sur plusieurs points, très près du sol actuel, ne laissait pas l'espoir de découvertes

1. Voir ci-dessous.

nouvelles, d'autant que le bloc n'était visiblement plus *in situ*. Transporté sans doute d'ailleurs, il a été anciennement remployé comme seuil ou jambage de porte : c'est du moins ce qu'on peut conclure des entailles profondes qu'il porte sur le flanc droit. On a trouvé, au même endroit, un morceau d'entablement mouluré, retaillé lui aussi.

Le cippe, sans moulures, mesure 1 m 12 de hauteur et a une section de 0 m 47 × 0 m 40 ; la pierre, un calcaire à grain très fin, n'est sûrement pas locale. L'inscription, gravée en caractères de 0 m 04 et 0 m 035 (sauf la première ligne, dont les lettres ont 0 m 07) est d'une belle écriture du IIe siècle ; les lettres, grêles et très serrées, sont très nettes, à la réserve des EFILI, dont les branches fort courtes prêtent à quelques confusions. On notera, comme particularité graphique, un trait oblique dans l'interligne qui surmonte partout l'O final[1]. Le lapicide prolonge volontiers l'X ; même remarque pour Y et pour I dans Imp(erator). Aucune difficulté de lecture :

C. Valerio, T. f., Fab(ia tribu), Rufo, honor(ibus) decurionalib(us) orn(ato) dec(urionum) dec(reto), praef(ecto) coh(ortis) VI praetor(iae), tr(ibuno) mil(itum) leg(ionis) VII Cl(audiae) P(iae) F(idelis), misso cum vexillo ab Imp(eratore) Nerva Traiano Optumo Aug(usto) Ger(manico) Dacico Parth(ico) Cyprum in expeditionem, praef(ecto) alae Gaetulor(um), praef(ecto) Imp(eratoris) Caesaris Trani (sic) *Hadriani Aug(usti) P(atris) P(atriae) (duum)virali potestate, L. Careius Adiectus Sedatianus ob merita.*

Le monument est intéressant et mérite quelques lignes de commentaire.

1. Cet accent pourrait jouer le rôle d'*apex*, puisque aussi bien l'*apex* se rencontre sur l'o final, v. f. *CIL*, III, 12067 : Caésió, bonó; il semble cependant devoir en être distingué, car on trouve, simultanément dans le même texte, ces deux particularités graphiques, trait oblique et *apex* de forme normale, v. g. *CIL*, VI, 2731.

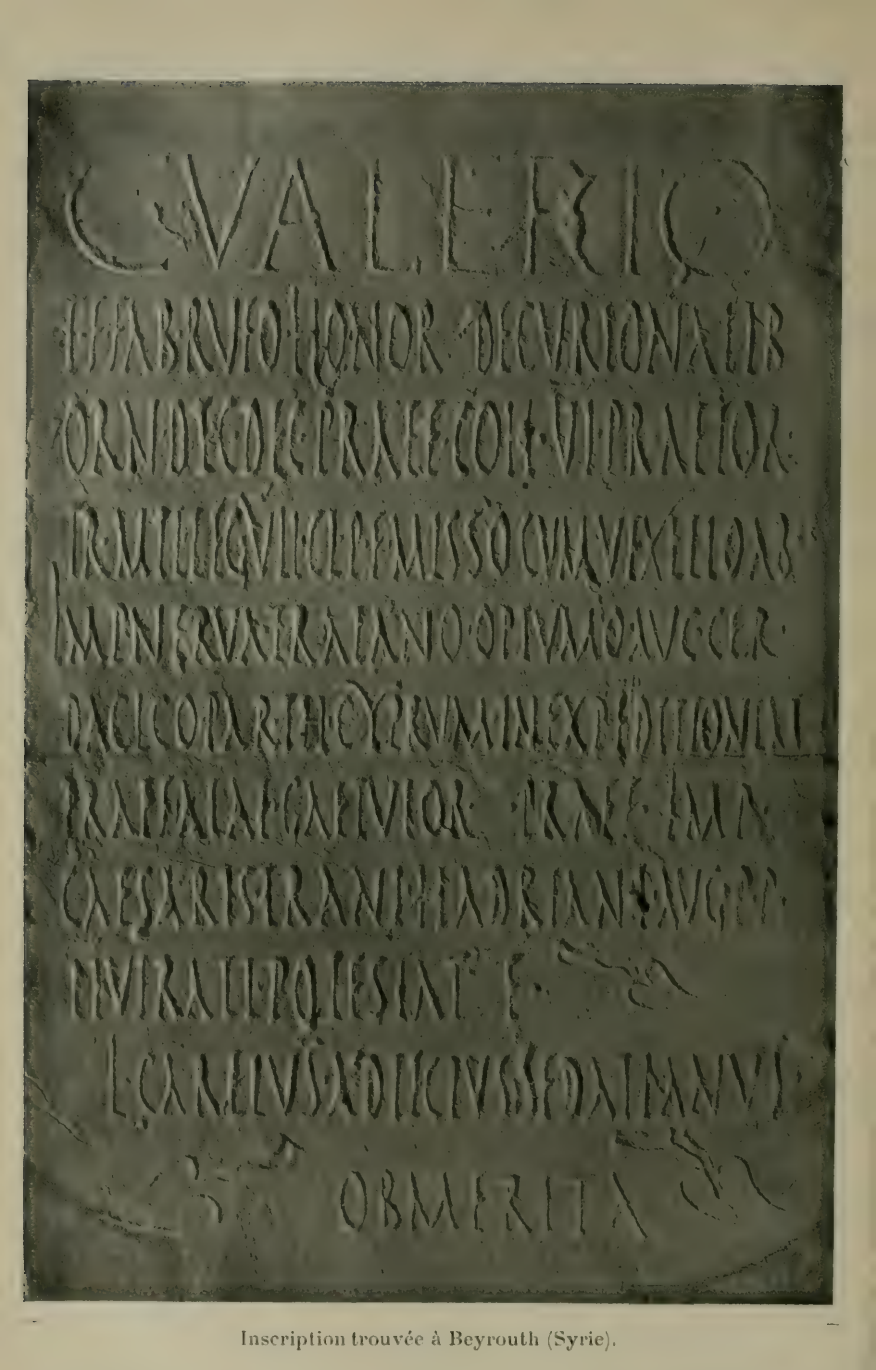

Inscription trouvée à Beyrouth (Syrie).

Signalons d'abord une anomalie assez grave : la mention *praef(ectus) coh(ortis) VI praetor(iae)* se heurte à une double difficulté, le titre lui-même et le rang qu'il occuperait dans la carrière de Valerius Rufus. S'il s'agissait d'un commandement de cohorte prétorienne, nous devrions lire *trib(uno)* et non *praef(ecto)* : la substitution que nous rencontrons ici serait — du moins, je le crois — sans précédent[1]. Une objection non moins grave se présente du fait que ce commandement de prétoriens, en cette place, troublerait l'ordre bien connu des trois *militiae equestres*[2]. Cet ordre, par contre, — *praef. coh.*, *trib. mil. leg.*, *praef. alae* — subsiste si nous admettons une légère inadvertance du lapicide. Sur ce point, il faut bien en venir aux conjectures, mais il sera préférable de ne pas trop y insister : le graveur avait-il à transcrire *coh. VI Petraeor(um)*[3], *coh. VI*, ou *VII*[4] *Raetor(um)*[5]? S'agissait-il, au contraire, tout sim-

1. Cf. Daremberg et Saglio, s. v. *Praetoriae Cohortes* ; A. v. Domaszewski, *Die Rangordnung des römischen Heeres* (Heft 117 des *Bonner Jahrbücher*, 1908), p. 115, 137, 141. On ne peut faire état de l'inscription de Vérone (*CIL*. V, 3356), car la mention *praef. coh. II pr.* vise évidemment la préfecture d'une cohorte auxiliaire, comme l'a reconnu Cichorius (Pauly-Wissowa, s. v. *Cohors*, col. 325).

2. Voir surtout Domaszewski, *Rangordnung*, p. 122 et suiv.

3. La *coh. VI Petraeorum* nous est connue par le diplôme de Fik (D. CIX, *CIL*, III, p. 2328[70]); elle se trouvait en Syria Palaestina en 139. Sur les *cohortes Petraeorum*, cf. Cichorius, col. 324-325, on remarquera que les *coh. I, IV, V* et *VI* sont signalées par des inscriptions relatives aux auxilia de Syrie, D. CIX (en 139), CX (en 157), *CIL*, III, 600, cf. 14203[35] = Dessau, 2724. Bormann a proposé (*Jahreshefte* de Vienne, III, 1900, *Beiblatt*, col. 25 et 30) d'attribuer le commandement de Lollianus, mentionné dans *CIL*, III, 600, à la campagne de Lucius Verus en Mésopotamie ; mais Dessau (*loc. cit.*), après Cichorius (col. 325), le rapporte à la guerre de Trajan. S'ils ont raison contre Bormann, nous serions assurés de la présence de la *coh. V Petreorum* et de la *I Ulp. Petreorum* en Orient à la date où nous reporte le texte nouveau de Beyrouth.

4. Pour lire *VII Raetor(um)*, il faudrait supposer que le graveur a transformé en P la dernière unité du numéro de la cohorte ; paléographiquement, cette lecture serait, somme toute, assez satisfaisante.

5. Les deux *cohortes VI* et *VII Raetorum* sont connues (cf. Cichorius, col. 327-328) ; elles étaient cantonnées toutes deux en Germanie.

plement d'une *coh. praetoria*[1], dont le nom serait tombé et que nous ne connaîtrions pas par ailleurs? Le champ reste ouvert aux hypothèses[2]; en tout cas, il ne semble pas qu'on puisse maintenir, sans réserve, la lecture matérielle *coh. VI praetor(iae)*[3], en entendant par là une cohorte de prétoriens[4].

Quoi qu'il en soit de cette incorrection ou de cette difficulté, la carrière de Valerius garde un double intérêt. Elle apporte une précision nouvelle à l'histoire de la *Legio VII Claudia* et nous fait connaître un détail assez important pour l'histoire de Chypre.

Tribun de la *Legio VII Claudia p(ia) f(idelis)*[5], il semble certain que Valerius Rufus dut prendre part à la guerre parthique de Trajan, car la *VII*ª *Claudia* fournit, comme

1. Cf. la *coh. I Augusta praetoria Lusitanorum.* Cichorius ne donne pas d'autre exemple de *cohors praetoria* car les deux mentions de *coh. II Pr.* et *III Pr.* (col. 325) sont douteuses.

2. Une autre correction, possible et à la rigueur satisfaisante, donnerait *praef. coh. (Ul)p. Raetor(um)*; mais il ne semble pas que les *cohortes Raetorum* aient reçu le nom de Trajan.

3. *Praetoria* est généralement abrégé *pr.*; mais on rencontre également *pret. praeto.* (v. g. *CIL*, VI, 2638) et *praetor.* (v. g. *CIL*, VI, 2590).

4. [Il est probable que le titre de l'officier était *praef(ecto) coh(ortis) Ulp(iae) Raetor(um)*. Le modèle devait porter :

COH·VLP RAETOR

dont le graveur à fait : COH·VIPRAETOR en transformant VL en VI, et en rapprochant le P du R.]

5. La lecture paraît certaine et il ne semble pas que le trait oblique qui coupe la barre horizontale surmontant le numéro de la légion soit une correction du graveur. — Sur la *Legio VII Claudia pia fidelis*, cf. Daremberg et Saglio, s. v. *Legiones*, p. 1083; W. Pfitzner, *Geschichte der röm. Kaiserlegionen*, p. 242-243; E. De Ruggiero, *Dizionario Epigrafico*, s. v. *Claudia*, p. 281-285; Mme V. Vaschide, *Histoire de la conquête romaine de la Dacie et des corps d'armée qui y ont pris part*, 1903, p. 145 et suiv.; Bogdan Filow, *Die Legionen der Provinz Moesia von Augustus bis auf Diokletian* (Klio, sechstes Beiheft, 1906), passim. — Le nom de C. Valerius Rufus est à ajouter à la liste des tribuns dressée par Mme Vaschide, *op. cit.*, p. 151-152; on y joindra de même ceux de M. Fabius Paternus (*Année épigr.*, 1901, nº 15) et de L. Clodius Ingenuus (*ibid.*, 1906, nº 104.)

les autres de Mésie, un détachement à cette campagne[1]. Je ne crois pas que le fait puisse être contesté ; d'ailleurs, s'il restait un doute sur ce point[2], il serait levé par notre inscription, car c'est visiblement à la fin de la guerre parthique, qui l'avait fait appeler en Orient, que Valerius fut envoyé en Chypre avec un détachement, *vexillum*[3].

1. Cf. Bogdan Filow, *op. cit.*, p. 68 et 71. Il semble, en effet, que c'est comme centurion de la *leg. VII Claudia* que C. Nummius Constans (*CIL*, X, 3733 = Dessau 2083) fut décoré (*ob bellum Parthicum*) par Trajan, tandis que les autres décorations qu'il reçut d'Hadrien (*ob bellum Iudaicum*) correspondraient à son centurionat dans la *leg. III Cyrenaica*. Suivant Pfitzner (*op. cit.*, p. 188), Mme Vaschide (*op. cit.*, p. 150) et Chapot (*La Frontière de l'Euphrate*, p. 80 ; lire non pas *CIL*, V, 3733, mais X, 3773), l'inscription de Nummius témoignerait de la participation d'une vexillation de la *legio VII Claudia* à la guerre juive d'Hadrien. La conclusion ne paraît pas justifiée, l'explication de B. Filow est beaucoup plus naturelle, et l'on peut affirmer qu'il n'y a pas trace de détachements de cette légion dans la guerre de 132-135 ; cf. Schürer, *Geschichte des Iüdischen Volkes*, I, p. 687, note 116.

On peut, je crois, rattacher au passage en Syrie de ce détachement de la *legio VII*, lors de la guerre parthique de Trajan, les inscriptions d'Alep (*CIL*, III, 192), de Cyrrhus (*CIL*, III, 194, 195) et d'Aintab (F. Cumont, *Inscriptions latines des Armées de l'Euphrate*, dans le *Bulletin de l'Acad. roy. de Belgique*, classe des Lettres, 1907, p. 577). M. Cumont a revu *CIL*, III, 194, et donné de ces différents textes une explication qui ne laisse rien à désirer. Il n'est cependant pas assez affirmatif (p. 578), à mon sens, sur la participation de la *legio VII Claudia* à la guerre parthique de Trajan : c'est un fait nettement établi.

2. V. Chapot (*Frontière de l'Euphrate*, p. 80) ne compte pas la *legio VII* parmi les renforts venus de l'extérieur pour la guerre parthique de Trajan. Cependant (p. 401) l'inscription relevée par M. Cumont à Aintab l'a amené à accepter que « cette légion fut temporairement en Orient, peut-être pour la guerre parthique de Trajan ».

3. Ces unités militaires spéciales, détachements fournis soit par des légions soit par des troupes auxiliaires, sont dites tantôt *vexillationes* et tantôt *vexilla*. *Vexillatio* n'appartient pas à la langue de Tacite (Marquard, et Mommsen, *Manuel*, t. XI : *L'organisation militaire chez les Romains*, p. 185, n. 4 ; mais, par contre, se trouve très fréquemment dans les inscriptions, peut-être même à l'exclusion de *vexillum*, bien que les diverses abréviations (*vex.*, *vexil.*) laissent parfois le lecteur incertain du supplément.

De l'usage épigraphique de *vexillum* je ne connais que deux exemples, tous deux douteux, *CIL*, VI, 3505 et *CIL*, III, 14396*b*. Dans le premier

De quelles opérations militaires s'agit-il? L'hésitation n'est pas possible : il ne peut être question ici que de la répression de la révolte des Juifs, si nombreux dans l'île [1], qui, sous la conduite d'Artémion, auraient, en 116-117, mis tout le pays à feu et à sang. Dion Cassius, qui est le seul à nous faire connaître avec quelque détail cette insurrection, contrecoup ou prolongement du soulèvement de Cyrène, parle de 240.000 habitants massacrés par les Juifs et d'une ville, Salamine, saccagée par les révoltés [2]. De la répression nous ne savions rien en dehors des dispositifs du bannissement prononcé contre les Juifs [3]; le texte nouvellement découvert vient donc combler une lacune dans l'histoire de cette sanglante tragédie. On se convaincra facilement de la corrélation entre la révolte et l'envoi du renfort commandé par Valerius Rufus [4] par un simple rapprochement de dates : la révolte aurait éclaté en 116 ou 117; or l'expédition d'un *vexillum* en Chypre est précisément de la même année,

texte, on complète généralement : *ad vexilla[tiones deducendas]*, et cette restitution est justifiée par plus d'une formule analogue, v. g. *CIL*, IX, 2457 : cependant la lecture *ad vexilla* [*deducenda*?] demeure, à la rigueur, possible. Quant à l'inscription des carrières d'Enesh, on pourrait peut-être reconnaître, à la seconde ligne (CVMVEXILLO SKY), la mention d'un détachement, *vexillum*, légionnaire. Je sais bien que cette lecture se heurte à de sérieuses objections et qu'il est peut-être plus sûr de s'en tenir à celle que propose M. Cumont : *sig(nifer) leg(ionis) [IV] Scyt hicae) cum vexillo* (*Inscriptions latines des Armées de l'Euphrate*, p. 565, n° 10). Dans ce cas, *vexillum* ne désignerait plus que le drapeau.

Sur les *vexillationes* en général, voir Marquardt et Mommsen, *Organisation militaire*, p. 184-189; Domaszewski, *Rangordnung*, passim, etc., et surtout la dissertation de C. Tschauschner, *Kriegsvexillationen von Claudius bis Hadrian*, 1907. Les textes de Tacite relatifs aux *vexilla* ont été étudiés dans le travail si savant et si judicieux d'A. v. Domaszewski, *Die Fahnen im römischen Heere*, 1885, p. 24-28.

1. Sur les Juifs en Chypre, voir Schürer, *Geschichte des jüdischen Volkes*, III[4], p. 4, 5, 56, 140; *The Jewish Encyclopedia*, IV, s. v. Cyprus.

2. Dio Cassius, LXVIII, 32.

3. *Ibid.* Voir les autres textes dans Schürer, I[3-4], p. 666, note 53.

4. Une inscription de Knodara (*CIL*, III, 215) mentionne la *coh. VII Breucorum c. R. equitata*; il est probable qu'elle coopéra à la répression de l'insurrection juive ; cf. Cichorius, art. *Cohors*, col. 260.

comme l'indique la titulature de Trajan[1]. D'ailleurs, l'histoire de Chypre ne présente, entre 114 et 117, aucun autre événement qui ait pu nécessiter l'intervention dans l'île d'un commandant extraordinaire, *missus in expeditionem*[2].

La campagne de Valerius Rufus en Chypre ne fut qu'un épisode dans son stage de tribun légionnaire. Il ne fut même pas décoré. Après ce tribunat, sur lequel s'était greffé un mandat de chef de vexillum, il fut promu au commandement d'une aile de cavalerie, l'*ala Gaetulorum*[3]. Là s'arrête sa carrière militaire. Rentré à Béryte, — peut-être sa patrie d'origine, et où, en tout cas, il jouissait d'une particulière estime[4], — il obtint l'honneur enviable d'être désigné comme substitut d'Hadrien, choisi comme *duumvir* par la colonie, *prae(fectus) Imp..... (duum)virali potestate*[5].

1. C'est en 116, avant le 29 août, que Trajan reçut officiellement le titre de *Parthicus*. On le rencontre cependant, dès 114, dans de rares inscriptions ; cf. Dessau, 297, n. 1 ; Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*[3], p. 188.

2. Cf. *electus a divo Hadriano et missus in expeditionem Britannicam* (*CIL*, XI, 5632) ; *missus a divo Hadriano in expeditione Iudaica ad vexilla-[tiones? deducendas?]* (*CIL*, VI, 3505) ; *missus in Parthiam* (*Sitzungsberichte* de Berlin, 1903, p. 817 : inscription de Velius Rufus à Baʿalbek). Je ne puis me dispenser de citer les études, si pénétrantes et concordantes sur bien des points, dont ce dernier texte a été l'objet de la part d'E. Ritterling (*Jahreshefte* de Vienne, 1904, *Beiblatt*, col. 23-35) et d'A. v. Domaszewski (*Philologus*, LXVI, 1907, p. 164-170). — Sur ces commandements extraordinaires, cf. Domaszewski, *Rangordnung*, p. 135-136.

3. On connaît deux ailes de ce nom, l'*Ala Gaetulorum veterana* et l'*Ala I Flavia Gaetulorum*. La première prit part à la guerre juive de Vespasien (*CIL*, V, 7007) ; elle était encore en Judée en 86 (*CIL*, III, D. XIV), puis on perd sa trace. L'*Ala I Flavia Gaetulorum* semble être toujours demeurée en Mésie et Pannonie inférieure (Pauly-Wissowa, s. v. *Ala*, col. 1243). Nous n'avons pas d'indice positif pour guider notre choix ; j'estime cependant probable que c'est l'*Ala Gaetulorum* (*veterana*) que Valerius Rufus commanda. Le texte de Beyrouth viendrait donc ajouter une donnée nouvelle à l'histoire de ce corps. Nous ignorons son cantonnement après 86. Resta-t-il en Orient ? On ne saurait l'affirmer.

4. Il y avait déjà reçu les honneurs décurionaux.

5. On connaît, à Béryte, un *duumvir quinquennalis, praefectus Imp. Vespasiani* (Waddington, 1841 *d* = *CIL*, III, 170). Les exemples analogues sont fort nombreux, cf. W. Liebenam, *Städteverwaltung*, p. 261, n. 4 ; Pauly-Wissowa, s. v. *Duoviri*, col. 1819-1820.

Comme il est vraisemblable que l'inscription de Valerius a été gravée à l'occasion de quelque service rendu dans l'exercice de sa charge, Hadrien, à s'en tenir à la rédaction du texte, portait déjà le titre de *Pius*, quand Valerius fut appelé à prendre sa place en qualité de *duumvir* de Béryte. Ainsi ce détail de titulature impériale fournirait pour la magistrature municipale de Valerius sinon une date précise, du moins un terminus a quo. On sait, en effet, que c'est en 128 qu'Hadrien reçut le surnom de *Pius*[1]. C'est donc postérieurement à cette année que l'empereur aurait reçu de Béryte les honneurs du duumvirat. Pour cet événement, marquant dans l'histoire d'une colonie, une date semble s'imposer, celle du grand voyage que fit Hadrien à travers la Coelésyrie, la Palestine et l'Arabie (129-130)[2]. Passa-t-il alors par Béryte? On en doutait jusqu'à présent[3]; il n'est peut-être pas imprudent d'admettre que le texte que nous publions apporte un fait nouveau qui donne une probabilité de plus[4] à un séjour de l'empereur à Béryte.

Le nom de dédicant n'appelle aucune remarque spéciale[5] : comme C. Valerius Rufus lui-même, L. Careius Adiectus Sedatianus ne nous est pas connu par ailleurs.

1. On s'accorde sur l'année, mais il y a des divergences sur la date exacte. Goyau (*Chronologie*, p. 197) et Cagnat, dubitativement (*Cours d'Épig. lat.*[3], p. 189), indiquent le 21 avril ; la même date est donnée comme « vraisemblable » par l'auteur de la notice d'Hadrien dans Pauly-Wissowa, s. v. *Aelius*, col. 508). W. Weber (*Untersuchungen zur Geschichte des Kaisers Hadrianus*, note 710) pencherait pour le 11 août. — Il faut d'ailleurs observer que ce titre se rencontre quelquefois (Cagnat), ou même souvent (Pauly-Wissowa avant cette date dans les inscriptions.

2. Cf. J. Dürr, *Die Reisen des Kaisers Hadrian*, p. 60 et suiv.; W. Weber, *Untersuchungen....*, p. 235-240.

3. Cf. Dürr, note 351 et p. 71; Weber, p. 238.

4. Je fais allusion à la dédicace de la *Col. Iul. Aug. Fel. Be*[*rytus*] en l'honneur d'Hadrien (*CIL*. III, 165 et 14388), trouvée en double exemplaire à Deir el-Qal'a. Sans être une preuve décisive, elle constitue un indice assez probant en faveur d'un passage d'Hadrien par Béryte.

5. Cf. *Thesaurus Linguae Latinae*, Supplementum : Nomina propria latina, s. v. *Careius*. — Le cognomen Sedatianus est assez rare ; on le rencontre au moins deux fois comme nom de potier, *CIL*, VII, 1336$_{1018}$; XII, 5686$_{804}$.

APPENDICE

RAPPORT SUR LE CONCOURS DES ANTIQUITÉS NATIONALES, PAR M. CAMILLE JULLIAN, MEMBRE DE L'ACADÉMIE; LU DANS LA SÉANCE DU 14 JUIN 1912.

L'œuvre à laquelle nous donnons la première médaille, le *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Reims*[1], est une œuvre de très longue haleine. Il y aura bientôt trente ans qu'en 1885 en parut le premier fascicule, et les auteurs étaient si modestes, si peu confiants dans leur entreprise, qu'ils ne le tirèrent qu'à cent exemplaires. Il s'épuisa bien vite, fut réimprimé en 1891. Et voici maintenant le grand ouvrage s'étendant sur quinze fascicules, qui sont chacun un vrai volume, d'un texte copieux, garni de figures, renforcé de tables, tous mine inépuisable à qui cherche bien. Des trois collaborateurs qui s'étaient consacrés à la tâche, un déjà a disparu, M. Charles Givelet, mort doyen de l'Académie de Reims en 1903[2]. M. Givelet s'était occupé de réunir les matériaux ; les deux autres auteurs, en outre, poursuivaient la rédaction. Les voilà à peu près à fin d'œuvre, bien vivants, toujours actifs, encore prêts, s'il le faut, à tout recommencer sur frais nouveaux. L'un est M. Demaison, notre correspondant à Reims, ancien

1. Publié sous les auspices de l'Académie de Reims.

2. Voyez sur l'œuvre de M. Ch. Givelet, l'allocution de M. A. Brissart, dans le t. CXV des *Travaux de l'Académie de Reims*, p. 87 et suiv. ; et, en outre, l'introduction qu'a donnée M. Jadart à une œuvre posthume de M. Givelet, *L'ancien cimetière de Saint-Pierre-le-Vieil* (Reims, 1905 ; tirage à part de ce même t. CXV).

élève de l'École des Chartes, l'autre est M. Jadart, secrétaire général de l'Académie, qui, tous deux, l'un aux Archives, l'autre au Musée et à la Bibliothèque, sont les deux plus admirables conservateurs d'antiquités nationales qu'on puisse rêver. Conserver ne leur a pas suffi. Ils ont voulu publier, ce qui est du reste une autre manière de conserver. Leurs quinze volumes[1] seront une description minutieuse de tout ce qui, dans l'arrondissement de Reims, est œuvre de pierre ou de métal ou de terre cuite, j'entends œuvre pouvant présenter quelque intérêt historique. On a même dit qu'il y avait dans ces milliers de pages trop de choses, par exemple des inscriptions modernes, toutes voisines de nous. Le fait est que si l'ouvrage était intitulé *Répertoire monumental* et non *Répertoire archéologique*, le titre en donnerait mieux l'idée. C'est un peu une statistique, comme on entendait ce genre de travail il y a cent ans (je parle des meilleurs). Mais trop de richesse ne nuit pas. Que le temps passe, et ces inscriptions aujourd'hui banales auront leur prix. C'est à la postérité et non pas à nous de dire ce que vaut un document de l'heure présente. Notre devoir n'est que de le conserver. MM. Demaison et Jadart ont fait leur devoir en toute conscience. Et comme il s'agit de Reims, du pays rémois, de la région où il y a, aux trois grandes époques du passé, les trois plus beaux gîtes historiques, les tombes gauloises de la Marne, les souvenirs romains de *Durocortorum*, et la cathédrale métropolitaine et ses filleules, vous voyez ce que le travail nous apporte. Et ce n'est pas tout. Il nous permettra, après lui, de trouver encore. Les auteurs ont noté tous les endroits où l'on pouvait faire des fouilles, huttes, mottes ou cavaliers, tous les lieux dits qui par leur nom pouvaient

1. Premier fascicule : *Communes rurales des cantons de Reims* : du 2e au 8e : *Ville de Reims* : 9e *Aÿ* : 10e *Beine* : 11e *Bourgogne* ; 12e *Châtillon-sur-Marne* : 13e *Fismes* : 14e *Verzy* : 15e *Ville-en-Tardenois*.

révéler le souvenir d'une ruine, pierres de fées, gros cailloux, gargasses ou autres. Et cela fait un répertoire idéal, où rien du passé n'est oublié, et où se prépare le bon travail de l'avenir.

Le travail de M. Victor Mortet, bibliothécaire à la Sorbonne, se présente à nous sous le plus modeste des titres : *Recueil de textes relatifs à l'histoire de l'architecture et de la condition des architectes en France, au moyen âge, XIe-XIIe siècles.* Mais ce titre dissimule un immense labeur de recherches, un effort intellectuel continu et heureux. Il a fallu lire tous les textes de ces deux siècles, pièces d'archives et récits d'historiens ; il a fallu ensuite en extraire tout ce qui concernait l'art monumental ; et enfin, le passage choisi, il a fallu le comprendre, l'expliquer, le publier. Tout cela, pour me servir d'une expression qui plaira à M. Mortet, est fait par un excellent maître d'œuvre. Si le document présentait quelque incertitude, l'auteur a vérifié le manuscrit. La bibliographie est substantielle et sobre. De bons résumés, qui définissent le sens général du morceau, en précèdent la description. Un nombre suffisant de notes au bas des pages, aucune d'inutile. Un index copieux, de tous genres, peut-être un peu touffu (ce qui semble la conséquence des mille formes de l'art médiéval). Une préface de près de cent pages met en exploitation les documents disséminés dans le volume, et n'est rien de moins que le tableau des conditions matérielles ou morales au milieu desquelles a vécu l'architecture d'avant le XIIIe siècle. — Pour se rendre compte des services que rendra ce recueil aux érudits et aux archéologues, il suffit de prendre, dans la table, un mot caractéristique, comme celui de Donjon. On y lit « donjon de bois », « de pierre », donjon « avec chemise de bois », « avec pont de bois », « avec tours d'enceinte », « avec chemise percée d'archères » : c'est-à-dire que, tout compte fait, vous pour-

rez, avec ce livre, retrouver les formes et façons essentielles du donjon. — Mais il n'y a pas que l'archéologie du moyen âge qui trouve ici son bénéfice. Il y a aussi la connaissance de sa vie intellectuelle. Voyez au mot de César : la popularité du grand dictateur, qu'on rattache si souvent, et à tort, à la Renaissance, y apparaît, dès le XIe siècle, dans la mention des tombeaux de Venouse, attribués aux temps de sa gloire. — Et il n'y a pas que la science du moyen âge pour récolter en ce recueil ; il y a aussi celle de l'antiquité pour y glaner. Voici quantité de mentions de monuments antiques, préhistoriques même, menhirs et dolmens, par exemple *lapides quosdam ingentes in medio montis positos*. — Le livre ressemble à M. Mortet, bibliothécaire : il se met au service de tous ceux qui travaillent. La commission lui a accordé avec joie et reconnaissance la seconde médaille.

L'ouvrage de M. Sauvage, qui a obtenu la troisième médaille, est de nature toute différente. Ce n'est pas un recueil de textes sur l'archéologie, c'est un livre d'histoire, celle de l'abbaye de Saint-Martin de Troarn en Normandie. Il la prend à ses débuts, il l'arrête au XVIe siècle, il la suit patiemment, lentement, dans les rapports des moines avec le Saint-Siège, les rois d'Angleterre et de France, l'évêque de Bayeux, les abbayes rivales. Puis, avec plus de complaisance encore pour son sujet, il montre le développement matériel de l'abbaye, ses richesses, la façon dont elle exploitait ses domaines. Quand on songe que Saint-Martin de Troarn fut la plus riche du pays après Saint-Étienne de Caen, que la Normandie et sa vie agricole est un des sujets les plus passionnants de l'histoire économique au moyen âge, on voit tout de suite que de cette monographie M. Sauvage pouvait aisément s'élever à des faits d'ordre général. Ce en quoi d'ailleurs il a réussi, ajoutant bien des pages nouvelles aux études fameuses de

ses devanciers. Et cela annonce en lui, absolument, l'étoffe d'un historien de bonne espèce, curieux, soucieux du détail exact, habile à grouper les choses similaires, réfléchissant sur ses textes, faisant à leur endroit l'effort qui en tire la vérité. D'autre part, une liste d'abbés, quarante pièces, des tables un peu trop minutieuses peut-être, montrent aussi chez notre jeune auteur le goût de l'inventaire, des statistiques, des répertoires, de tous ces matériaux solides dont il ne faut pas que l'historien éloigne sa pensée et son œuvre. — J'ai prononcé le mot de jeune à propos de M. Sauvage. On voit qu'il l'est encore, à certains lapsus qui viennent d'un tempérament trop prompt, à des procédés de composition un peu rudimentaires : pourquoi intercaler des documents latins au beau milieu de son exposé ? pourquoi alourdir le récit de textes qu'on aurait pu rejeter en note ? Il eût fallu, l'ouvrage fini de cette manière, le remanier en un dispositif plus clair, plus léger, plus harmonieux. Mais M. Sauvage est jeune : ce qui explique qu'il a eu un peu trop de hâte en composant, et ce qui nous fait espérer qu'il arrivera bientôt à bâtir des édifices, non pas plus solides, mais plus souples, plus finement élaborés.

L'œuvre de M. l'abbé Vidal [1], à laquelle revient la quatrième et dernière médaille, a été fort discutée, non pas à cause de son haut mérite, sur lequel nous avons tous été d'accord, mais à cause de sa nature. Elle concerne Benoît XII, qui fut pape de 1334 à 1342. Mais il s'agit ici, en majeure partie, de documents, et ensuite, de documents concernant surtout ou la chancellerie ou la diplomatique pontificales ou les cours d'Angleterre et de Naples. A quoi on a répondu que ces documents étaient précédés d'une préface de sérieuse valeur historique, que beaucoup de ces pièces concernaient la France, que

1. *Benoit XII*, etc., *Lettres communes d'après les registres dits d'Avignon et du Vatican*. 2 vol. in-4.

Benoît XII siégeait en Avignon, et qu'il était Français. Et nous n'avons plus hésité, sans autre ennui qu'un retard dans l'unanimité, à admettre l'œuvre et le sujet au bénéfice de nos Antiquités Nationales. L'œuvre est énorme, trois volumes in-folio de la grande série de la Bibliothèque de l'École de Rome, illustrée déjà par plusieurs des nôtres. Elle est digne de ses devancières dans la collection. Outre l'intérêt de tous ces documents, le soin apporté à leurs transcriptions, voici, en tête, une préface d'une minutie, d'une érudition exceptionnelles sur la diplomatique et la chancellerie des papes d'Avignon, les faits reconnus mis en une nouvelle lumière, de nouveaux faits sur les bureaux, sur la procédure de l'enregistrement et de l'expédition, partout une belle clarté et un ordre d'exposition remarquables, qui sont la note propre du travail érudit chez M. Vidal.

Avec les *Archives du Cogner*[1], nous abordons les mentions. — Cet ouvrage, auquel la première est décernée, nous met en présence de quelque chose, non pas d'exceptionnel, mais d'excellent et de rare, le dévouement de M. Chappée à la cause de l'histoire, à la science du passé. Depuis trente-cinq ans, M. Chappée, à l'affût de toutes pièces d'archives, les saisit et les conserve. Mais ne l'appelons pas collectionneur, c'est un sauveteur, d'un dévouement absolu. Et il n'y a pas que les documents qui l'intéressent, il y a les monuments, et surtout ces édifices religieux que l'incurie de notre temps voue si souvent à la mort ou à une restauration parfois pire. Je ne citerai qu'un exemple de ces beaux actes de sauvetage archéologique. En 1866, on abandonna l'église paroissiale d'Artins dans le Loir-et-Cher. La ruine arriva aussitôt pour la pauvre épave. Mais M. Chappée est intervenu, a acheté l'église, a arrêté ses malheurs et

1. 1° série H ; 2° série E (3 vol.) ; 3° série H et *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Sauveur-de-Villeloin.*

conservé ses peintures, qu'on vient de publier. C'est un peu pour cela, et par acte de respectueuse gratitude, que nous tenons à placer le nom de M. Chappée en tête de cette seconde série de récompenses. — Ce n'est pas seulement à cause de cela. Sous ce titre, *Archives du Cogner*, M. Chappée et son collaborateur, M. l'abbé Denis, ont réuni quantité de pièces concernant la France entière, mais surtout le Maine, l'Anjou et les provinces voisines. Ce nom du Cogner (je le dis pour ceux qui ne connaissent pas M. Chappée) est celui du manoir qui abrite ses richesses. La collection imprimée renferme présentement cinq volumes, le premier datant de 1903, les autres se succédant par unité tous les deux ans. Il en viendra, nous l'espérons, beaucoup encore. La Société des Archives historiques du Maine leur a offert son patronage. Elle a bien fait. La publication est bonne, les documents intéressants, peu de fautes de lectures, les péchés minuscules inévitables dans ces gros monuments, et, par-dessus tout, l'exquise bonne grâce de M. Chappée à mettre sous les yeux des travailleurs tout ce qu'il découvre et tout ce qu'il amasse.

C'est encore un recueil de documents que nous récompensons, en décernant une seconde mention à l'œuvre de M. Gadave, *les Documents sur l'histoire de l'Université de Toulouse et spécialement de sa Faculté de droit civil et canonique* (*1229-1789*). — On a été souvent injuste pour nos anciennes Universités et la gloire ou les espérances de leurs filles modernes ne doivent pas nous faire oublier les services qu'elles nous ont rendus. Les beaux travaux de MM. Deloume et Rodier, Molinier ou Fournier ont depuis longtemps rappelé au public érudit ce qu'avait été l'Université de Toulouse, maintenant à la vieille cité du Capitole ce renom de Palladienne que lui donnaient déjà les contemporains de Domitien. Cependant, même après ces recherches, il y avait encore beaucoup à faire : M. Gadave

l'a montré. Son livre n'est pas un cartulaire, mais il en tient lieu, en ce sens qu'il a rassemblé en un seul corps des documents épars dans vingt bibliothèques ou archives : il les a publiés avec conscience, sans se méprendre sur le sens. Nous n'avons qu'un regret, c'est qu'il ait trouvé trop peu de pièces anciennes, et que la plupart de ces actes soient précisément de l'époque où l'Université de Toulouse, comme toutes les autres, était en pleine décadence. Une introduction, d'ordre surtout bibliographique et critique, sert d'utile avant-corps à cet utile volume.

Vient ensuite, pour la troisième mention, l'ouvrage, encore tout nouveau et déjà signalé avec éloge [1], de M. Artonne sur *le mouvement de 1312 et les chartes provinciales de 1315* [2]. Quel dommage que l'apparence du volume ne fasse pas toujours valoir son réel mérite et le vif intérêt du sujet ! Les pièces ne sont point très bien publiées, et il y a, dans la rédaction, ce que l'on appelle aujourd'hui des écarts d'écriture. Mettons ces erreurs sur le compte de la typographie ; mais pour un érudit, est-ce que la correction typographique n'est pas un devoir de tout premier ordre, envers le lecteur, envers soi-même, et je dirais volontiers envers les documents du passé ? Avec les renseignements nouveaux qu'il nous apporte, avec son intelligence historique, M. Artonne eût pu devenir l'auteur d'un beau livre, comme tel grand seigneur du temps de Louis XIV fût devenu un parfait gentilhomme, s'il avait pris le temps de soigner sa mise. Le fond, dans cet ouvrage est en effet de solide valeur. Je regrette seulement, comme d'autres l'ont fait avant moi, qu'il n'y soit point question des séditions, des esquisses de jacquerie, des grondements

1. Article de M. Ch.-V. Langlois, *Journal des Savants*, 1912, p. 167 et s.
2. Ce volume fait partie de la *Bibliothèque de la Faculté des Lettres de l'Université de Paris*, t. XXIX.

populaires ou provinciaux qui accompagnèrent les œuvres des réformateurs : on ne pourrait guère raconter la Constituante sans écouter de très près les bruits de la rue. Mais enfin le sujet principal du livre, cet étrange mouvement de liberté qui caractérise le règne de Louis X, est bien vu, bien analysé, et il est si plein d'intérêt pour nous ! M. Artonne nous donne, sur plus d'un point, des choses nouvelles, sur le rôle de Charles de Valois, sur celui, jusqu'ici méconnu, du futur Philippe V, alors comte de Poitiers, sur l'incohérence et les jalousies des réformateurs, plus désireux des prérogatives chacun pour soi que de liberté pour tous. Et cela s'est vu en d'autres temps.

Nous voici de nouveau en face de documents avec l'ouvrage qui reçoit la quatrième mention, celui de M. l'abbé Verlaguet, *Cartulaire de l'abbaye de Silvanès* en Rouergue : cartulaire fait d'abord d'un vieux recueil du XIIe siècle, et ensuite de pièces rapportées. Ce sont ces documents qui donnent au livre son principal intérêt. Ils constituent un ensemble presque vivant (si on peut parler ainsi à propos d'un cartulaire) ; on y voit comment le monastère s'est fondé, comment il a agrandi son temporel, et comment, sous son action, l'agreste territoire s'est transformé. Ce qui aide à comprendre ces faits historiques, à s'y intéresser, c'est que les documents sont fort bien publiés. C'est plaisir que de lire des pièces aussi bien présentées, sans faute d'impression, bien ponctuées, bien analysées, avec les seules corrections nécessaires. Il y aurait peut-être quelques critiques à faire à l'introduction. Mais M. Verlaguet a tellement facilité la tâche de ceux qui commenteront ses documents, qu'on ne peut lui en vouloir de la leur avoir laissée.

Enfin une cinquième mention est échue à l'œuvre de M. Legras sur *le Bourgage de Caen, tenure à cens et tenure*

à rente, XIe-XVe siècles. M. Legras est un érudit du plus haut mérite. Sa thèse sur les Tables latines d'Héraclée fit sensation il y a quelques années. Elle lançait une hypothèse hardie qui a été fort attaquée et à laquelle nous sommes encore quelques-uns à ne pas vouloir adhérer [1]. Il y a moins d'audace peut-être en ce volume : l'auteur est devenu moins entreprenant avec l'âge. Mais il s'y trouve, comme dans l'autre, abondance d'observations très fines, un sens aigu du droit médiéval. Qu'il s'occupe du droit administratif romain ou du formulaire des chartes, M. Legras se montre un esprit juridique de valeur [2]. Et quiconque voudra désormais étudier les vicissitudes de la propriété au moyen âge, devra recourir à ce livre et réfléchir avec son aide. Mais l'auteur ne voudra-t-il pas reconnaître avec nous que son ouvrage a été, non pas pensé, mais composé trop vite ? M. Legras, j'en ai peur, n'a pas eu le temps d'abréger son livre. Il eût pu, s'il avait su se procurer quelques loisirs dans ses journées laborieuses, supprimer quelques digressions, biffer des phrases allemandes qui viennent encombrer son texte français. Il eût pu, surtout, dégager son style, le débarrasser de locutions inutiles qui s'y pressent. Que n'a-t-il préféré une manière d'écrire conforme à sa manière de penser, qui est nette et vigoureuse ?

Voilà donc neuf ouvrages couronnés ou récompensés. Cela ne veut pas dire que tous les autres ne méritassent point de l'être. Mais la plupart portaient en eux un vice rédhibitoire : le sujet ne rentrait pas dans le cadre de ce concours. — Il faudrait bien pourtant que nos correspondants, ou, si l'on préfère, les auteurs désireux de devenir nos justiciables, cessassent de nous adresser des volumes,

1. Voyez l'article de M. Besnier dans la *Revue des Études anciennes* de 1912.

2. Ce livre vient de recevoir le prix de thèse à la Faculté de Droit de Paris.

si bons qu'ils fussent, sur les approches de la Révolution ou sur les temps des quatre derniers Bourbons. Henri IV une fois mort, il est entendu que s'arrête notre juridiction académique. Voilà pourquoi, sur 24 auteurs qui sont venus à nous, 9 seulement ont été élus, et beaucoup même n'ont pas été appelés.

Parmi les ouvrages écartés du concours, deux méritent une mention à part, à cause des conditions où ils se sont présentés à nous. — L'un est celui de M. Laurent, tome second du *Cartulaire de l'abbaye de Molesme*[1]. Comme cartulaire, vraiment, c'est un travail parfait, un modèle du genre, fait par un érudit de bonne trempe et de fine intelligence. Mais le premier volume a eu la seconde médaille au concours de 1908. Nous ne pouvons donc aujourd'hui faire qu'une chose, et nous le faisons avec empressement : rappeler cette médaille, et le talent de l'auteur. — L'autre ouvrage ou plutôt les autres (car il y en a une majestueuse série), c'est l'ensemble des Inventaires présentés par notre vaillant archiviste des Hautes-Alpes, M. l'abbé Guillaume ! Que de pièces analysées ! que de zèle dans les préfaces auxquelles l'archéologie romaine devra elle-même recourir ! Mais ces livres, ce sont inventaires administratifs d'Archives Départementales et Communales. Et votre Commission s'est fait une loi, aussi dure d'ailleurs pour elle que pour les concurrents, de ne point accepter des publications de ce genre.

De ces 9 ouvrages couronnés, tous, absolument, traitent du moyen âge. Il demeure le principal favori du Concours des Antiquités. Cela tient en grande partie à la façon supérieure dont l'étude en est organisée à l'École des Chartes. Les premiers lauréats en proviennent sans exception. C'est de plus en plus un honneur, comme le disait

1. Voyez le Rapport de M. Valois, *Comptes rendus* de 1908, p. 397-8.

hier un de nos confrères et maîtres [1], que de lui avoir appartenu.

Qu'il me soit cependant permis de regretter que l'Antiquité n'ait pas revendiqué plus vigoureusement sa place dans le concours. Elle a produit, dans ces derniers mois, des œuvres excellentes. Par modestie ou timidité, les auteurs les ont tenues à l'écart de nous. J'aurais voulu que nous eussions le droit d'aller les chercher. Pour que ce concours rendît le maximum de services, il faudrait qu'il fût, chaque année, le résumé de ce qui s'est fait de bien sur l'ancienne France, depuis les origines lointaines jusqu'à l'aube des temps modernes.

LIVRES OFFERTS

M. H. Omont dépose sur le bureau de l'Académie, au nom de Madame Paul Tannery, le premier volume des *Mémoires scientifiques* de Paul Tannery, publiés par MM. J.-L. Heiberg et H.-G. Zeuthen (Toulouse et Paris, 1912, petit in-4°, XIX-466 pages et portrait).

« Les *Mémoires scientifiques* du regretté Paul Tannery, réunis avec un soin pieux par sa veuve, formeront une dizaine de volumes; ils comprendront la série des articles donnés par lui à des revues et qui n'ont pas été, par la suite, remaniés et insérés dans quelques-uns de ses ouvrages. Ce premier tome de la section relative aux *Sciences exactes dans l'antiquité* (qui formera trois volumes) contient la réimpression de vingt-neuf articles, publiés de 1876 à 1884 par Paul Tannery sur les œuvres de différents mathématiciens grecs : Apollonius de Perge, Archimède, Aristarque de Samos, Didyme d'Alexandrie, Diophante, Héron d'Alexandrie, etc., et sur divers points de l'histoire des sciences mathématiques chez les Grecs.

« Cette publication, dont le premier volume paraît aujourd'hui par les soins d'un savant danois, M. le Dr J.-L. Heiberg, professeur à

1. M. Héron de Villefosse, lors de l'hommage qui lui a été rendu, à l'occasion du 25e anniversaire de son élection à l'Académie (13 juin 1912).

l'Université de Copenhague, bien connu par ses nombreux travaux sur les mathématiciens grecs, mettra en pleine lumière l'importance, la variété et en même temps la belle unité de l'œuvre du regretté Paul Tannery. »

M. l'abbé Thédenat offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Pierre Gusman, une brochure intitulée : *Un incunable et son histoire* (extrait de la *Gazette des Beaux-arts*).

« Sous ce titre, M. Pierre Gusman a restitué son véritable caractère à une planche en cuivre que M. Bouchot croyait destinée à un gaufrage à chaud[1]. Cette planche, au moment où M. Bouchot s'en est occupé, faisait partie de la collection de M. Gay. M. Pierre Gusman l'a retrouvée au Musée du Louvre. Archéologue expérimenté et, en même temps, connaissant à fond tous les procédés de la gravure ancienne et moderne, art dont il est un des maîtres, M. P. Gusman a été amené à cette constatation très intéressante et complètement nouvelle que ce cuivre est une planche incunable en relief, admirablement conservée et dépassant en beauté tous les incunables connus et toutes les planches typographiques des xve et xvie siècles. »

M. Pottier présente à l'Académie le 46e fascicule du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*. C'est la première fois que la livraison n'est pas offerte par celui qui pendant quarante ans environ a travaillé à cette œuvre considérable. Elle contient une notice où est inséré le discours prononcé par M. Omont aux obsèques de M. Saglio et une biographie qui rappelle surtout la part prise par le regretté savant à l'organisation et à la publication du Dictionnaire; il n'était pas inutile de dire combien cette part fut grande dans une œuvre surtout connue sous le nom de Daremberg, qui mourut en 1872 avant d'avoir vu paraître le premier fascicule de l'ouvrage. Comme le faisait M. Saglio, M. Pottier remercie ceux de ses confrères qui continuent à prêter au Dictionnaire leur précieux concours et les savants qui, avec eux, collaborent à la publication. Ce fascicule contient les articles qui vont de *Tabella* à *Textrinum*. M. G. Lafaye, professeur à la Sorbonne, gendre de M. Saglio, a bien voulu assumer avec M. Pottier le soin d'achever le travail que nous aurions tant désiré voir terminer par celui qui l'a commencé.

1. *Les deux cents incunables xylographiques du Département des Estampes*, n° 57, p. 210.

SÉANCE DU 21 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS LEGER.

L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux invite l'Académie à se faire représenter aux fêtes par lesquelles cette Académie, fondée en 1712, célébrera son bi-centenaire les 11 et 12 novembre prochain.

L'Académie désigne pour la représenter MM. Camille Jullian, Édouard Cuq et Dieulafoy.

M. Théodore Reinach communique au nom de M. Arthur Hunt professeur à Oxford, une très intéressante primeur : la moitié d'un drame satyrique de Sophocle, les *Dépisteurs* (*ichneutai*), retrouvée récemment dans un papyrus d'Oxyrhynchus (Égypte). Le sujet est tiré du mythe de l'enfance d'Hermès : le vol des vaches d'Apollon, l'invention de la lyre en fournissent les principaux épisodes. A côté des deux divinités on y voit apparaître la nymphe Kylléné, nourrice d'Hermès, les Satyres, qui forment le chœur, lancés à la poursuite du voleur divin, enfin leur père, le vieux Silène. Les 400 vers conservés offrent, en même temps que bien des énigmes, des beautés de premier ordre; citons les scènes comiques où s'ébattent les Satyres « limiers », puis leur dialogue, en vers alternés, avec la nymphe, où la lyre est décrite sous la forme d'une devinette dont s'est peut-être inspiré Euripide. Le texte complet doit paraître incessamment à Oxford ; nous nous ferions un reproche de déflorer aujourd'hui cette publication par une analyse plus développée.

LIVRES OFFERTS

M. Noël Valois a la parole pour un hommage :

« Aussitôt après la mort de Léopold Delisle, son frère, M. Xavier Delisle, s'est occupé, vous le savez, de réunir et de publier sa correspondance. C'est un troisième fascicule de ce recueil que je suis chargé d'offrir à l'Académie de la part de notre confrère M. le chanoine Chevalier; il contient, en effet, les nombreuses lettres adressées par Léopold Delisle à M. Ulysse Chevalier pendant près d'un demi-siècle.

« Que toutes présentent un intérêt égal pour la postérité, je n'irai pas jusqu'à le prétendre. Mais aux renseignements bibliographiques et historiques de tous genres s'y mêlent parfois de touchantes confidences.

« Nous retrouvons là le travailleur qui ne se donna jamais de relâche, l'administrateur toujours à l'affût des occasions favorables à l'enrichissement de sa Bibliothèque, le critique si bienveillant, l'ami si obligeant que nous avons connu. Nous assistons aux explosions de joie attendrie que provoquait chez lui, par exemple, l'acquisition d'un évangile grec en onciales d'or sur parchemin pourpré : « J'ai cru rêver, écrit-il, en voyant cette merveille nous arriver providentiellement ! » Nous découvrons aussi un Delisle voyageur, alpiniste même à sa façon, mais que le mauvais temps dispense, durant ses séjours en Suisse, de s'attarder dans la contemplation des montagnes et des lacs, et qui se retrouve plus à son aise au milieu des manuscrits de Berne, de Zurich et de Saint-Gall. Jaloux de maintenir la pureté et la simplicité de la langue, il s'insurge à plusieurs reprises, avec une amusante humeur, contre les expressions de « regeste » ou de « corpus », entachées, suivant lui, de néologisme et de pédantisme, et qu'on substitue bien inutilement aux vieux mots, dont se contentaient nos pères : « recueil », « registre » ou « catalogue ». En 1904, il s'aperçoit avec stupeur qu'il met en œuvre, pour un de ses derniers travaux, des matériaux recueillis par lui jadis à la « Bibliothèque royale » et aux « Archives du royaume » : nouvelle preuve de l'admirable unité de cette vie et de la persévérance avec laquelle il savait mener à bien la plupart de ses entreprises. Il gémit, en 1907, sur le sort « de prêtres studieux brutalement expulsés d'évêchés ou de séminaires où ils pouvaient espérer terminer leurs jours et assistant

à la spoliation des bibliothèques dont ils avaient réuni eux-mêmes les plus importants éléments ». Enfin, en 1908, il définit lui-même assez exactement l'attitude réservée et digne que nous l'avons vu toujours garder dans les élections académiques : « Je n'ai rien, écrit-il, de ce qui est nécessaire pour diriger une campagne électorale; cela n'est pas dans mon tempérament : j'ai été longtemps trop jeune, et maintenant je suis trop vieux. Je me rappelle que mon meilleur ami à l'Académie, le plus sage des académiciens, Natalis de Wailly, arrivé à l'âge de 70 ans, s'était fait une loi de se tenir sur une absolue réserve quand il y avait une élection à faire, ce qui n'empêchait pas que tout le monde à l'Académie connût son opinion et que beaucoup en tinssent compte, même en dehors de ses intimes. Je n'ai pas l'autorité dont il jouissait, mais je voudrais pouvoir imiter sa sagesse. »

« Nous savons tous de quelle autorité, en fait, jouissait ici Léopold Delisle, et sa sagesse nous fait envie non moins que celle de Natalis de Wailly. Son souvenir surtout nous est cher, et la nouvelle liasse de lettres qui le fait ainsi revivre ne saurait manquer de recevoir parmi nous un favorable accueil. »

M. Émile Picot a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de la Société française de reproduction des manuscrits à peintures, un beau volume qui vient de paraître sous ce titre : *Les Heures à l'usage d'Angers de la collection Martin Le Roy*. Ce volume, précédé d'une savante introduction due à notre confrère M. le comte Durrieu, nous fait connaître un superbe manuscrit qui paraît avoir été exécuté dans un atelier angevin avant le milieu du xve siècle. Rien ne nous en indique le premier propriétaire. Nous savons seulement qu'au xvie siècle, il fit partie de la bibliothèque de Claude d'Urfé; qu'au xviiie siècle, les descendants de Claude le cédèrent au cardinal de Soubise; qu'il fut compris en 1789 dans la vente des livres du maréchal de Soubise; qu'il fut alors acheté par Chardin et cédé par celui-ci au duc de Hamilton. Il a figuré, en mai 1889, à la vente des manuscrits de la collection Hamilton remis aux enchères par le Musée de Berlin qui les avait acquis en bloc. C'est là que M. Martin Le Roy s'en est rendu adjudicataire. Les Heures, qui sont de grand format, sont ornées de très belles peintures, en particulier d'une suite des douze apôtres qui peut être considérée comme un monument important de l'art français au xve siècle. M. Durrieu établit que l'on doit en faire honneur à l'atelier d'où sont sorties les grandes Heures de Rohan conservées à la Bibliothèque nationale sous le n° 9471 du fonds latin.

« On trouvera dans le présent volume la reproduction des vingt et une plus belles miniatures du manuscrit. M. Martin Le Roy a généreusement fait les frais de la publication ; nous espérons que son exemple sera suivi par d'autres amateurs qui ont compris le haut intérêt qui s'attache à l'œuvre poursuivie par la nouvelle Société. »

SÉANCE DU 28 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. NOËL VALOIS, VICE-PRÉSIDENT.

M. Homo, chargé du cours d'antiquités grecques et romaines à la Faculté des lettres de Lyon, fait une communication sur la topographie urbaine et l'indication du domicile dans la Rome ancienne. L'indication précise du domicile était une nécessité absolue pour les grandes villes de l'antiquité, comme elle l'est aujourd'hui pour nos grandes villes modernes. Comment le problème a-t-il été résolu dans la ville d'un million d'habitants qu'était la Rome impériale? Différents documents nous renseignent à cet égard, particulièrement les colliers d'esclaves fugitifs. Les indications les plus constantes sont la mention de la région, qui correspondait à Rome aux arrondissements de nos grandes villes, et surtout du vicus, le quartier. Les rues ne portaient pas de plaques indicatrices ; les maisons n'étaient pas numérotées. On comblait ces lacunes par l'emploi de divers expédients : calcul du nombre des maisons, indication d'un signe caractéristique quelconque ou du nom du propriétaire, etc. Les quartiers étant beaucoup plus petits et moins peuplés que dans le Paris actuel, l'identification des habitants se faisait plus facilement ; la mention du domicile pouvait donc se présenter sous une forme plus sommaire.

MM. Maurice Croiset, Cagnat et B. Haussoullier présentent quelques observations.

M. le baron W. de Grüneisen étudie le nimbe rectangulaire

bien connu en Italie. Il en trouve l'origine en Égypte dans les peintures de Saqqarah et de Baouït. L'apa Jérémie y porte deux nimbes, l'un carré, l'autre rond. Ce double nimbe s'explique par les représentations funéraires de l'Égypte gréco-romaine. On figurait le défunt sous l'aspect d'un vivant devant un pylône, puis sous l'aspect d'Osiris avec un nimbe circulaire. Le pylône simplifié devint une simple planchette derrière les momies et fut ensuite transporté dans la peinture murale.

LIVRES OFFERTS

M. Gustave Schlumberger présente à l'Académie le beau livre du Dr Holzhausen, de Bonn, sur l'histoire et le rôle des contingents allemands à la Grande Armée de 1812 : *Die Deutschen in Russland. 1812. Leben und Leiden auf der Moskauer Heerfahrt.* Près de deux cent mille soldats de race germanique ont suivi le grand empereur en Russie. Leur histoire non sans gloire n'avait jamais été racontée, sauf dans des monographies. A l'aide d'innombrables documents d'archives publiques et privées, le Dr Holzhausen a redit les hauts faits de ces Bavarois, de ces Souabes, de ces Suisses à Polotsk, à Borodino, à Smolensk, à la Bérésina. Il a redit aussi les affreuses souffrances de la retraite et de la captivité dont un si petit nombre devait revenir. Bien des années après 1812, des milliers de familles allemandes attendaient encore dans les larmes leurs fils, leurs frères disparus sans nouvelles. Le livre du Dr Holzhausen est un document très nouveau et très important pour la connaissance de la terrible campagne de Russie.

M. Senart présente les ouvrages suivants :

Publications de l'École française d'Extrême-Orient : — Henri Cordier, *Bibliotheca indosinica*, t. I ; — Lunet de Lajonquière, *Inventaire descriptif des monuments du Cambodge*, t. III.

« C'est pour moi un véritable plaisir d'être chargé de faire hommage à l'Académie et de recommander à son meilleur accueil les deux publications que je dépose sur le bureau. Elles émanent l'une et l'autre de l'École française d'Extrême-Orient et lui font le plus grand honneur. L'une est un commencement, l'autre un achèvement.

« C'est d'abord le premier volume de la *Bibliotheca indosinica*, ou

recueil bibliographique destiné à s'étendre à toutes les régions de l'Indo-Chine. L'auteur est notre confrère M. Cordier, dont le nom est la meilleure garantie de savoir et d'exactitude. Je ne veux insister que pour le remercier de donner à sa grande *Bibliotheca sinica* ce complément d'autant plus précieux qu'il s'agit en général de publications très dispersées, rédigées en beaucoup de langues et réparties en de nombreux recueils. Il s'occupe pour cette fois de la Birmanie, de l'Assam, du Siam et du Laos. Nous sommes assurés qu'entre ses mains l'ouvrage sera mené avec la promptitude qui est dans les vœux de tous les travailleurs.

« Le second ouvrage est le tome troisième et dernier de l'Inventaire archéologique du Cambodge que le commandant Lunet de Lajonquière poursuit depuis nombre d'années avec une ardeur, une exactitude, une science dignes de tous les suffrages. Grâce au traité de 1907, les monuments les plus importants de la civilisation khmère ont fait retour à l'unité cambodgienne sous le protectorat de la France ; c'est à ces monuments, et tout particulièrement au groupe fameux d'Angkor, qu'est consacrée cette dernière partie d'une œuvre vraiment considérable et poursuivie toujours avec une fermeté, une netteté de vues qui ne laissent à aucun moment apparaître la moindre négligence ni la moindre fatigue. C'est certainement un grand honneur que notre pays doit à l'École d'Extrême-Orient, et surtout à M. de Lajonquière, de s'être montrés capables de dresser si rapidement et si parfaitement le tableau d'ensemble de tant de richesses si dispersées et dans des régions souvent si peu accessibles. On ne saurait, dans une tâche toujours minutieuse et si souvent accablante, porter plus de dévouement et plus de clarté que n'a fait l'auteur. Il a fait son apprentissage d'archéologue en vue de l'entreprise que lui rendait chère son attachement à notre colonie, et tout son travail n'est pas moins solide qu'affranchi de pédantisme. Cet immense catalogue est amplement illustré de dessins et de plans qui l'éclairent et l'animent ; il est partout si bien pénétré par la sympathie que l'on sent à l'auteur pour son sujet, par son souci toujours sensible d'établir les rapprochements instructifs, que la sécheresse inévitable en est singulièrement tempérée et comme rafraîchie. La modestie et la bonne humeur du ton y font par endroits passer quelque chose d'un agrément personnel. Je suis heureux d'offrir à l'Académie cette conclusion d'une tâche si heureusement conduite, si vaillamment achevée, et dont je suis certain qu'elle me permettra de féliciter l'auteur en son nom. ».

APPENDICES

FOUILLES DANS L'ÎLOT DE L'AMIRAL A CARTHAGE, PAR M. ALFRED MERLIN[1].

Avec la bienveillante autorisation de M. le général Pistor, commandant la division d'occupation de Tunisie, M. le capitaine Chardenet, du 4e régiment de tirailleurs algériens, assisté de M. le lieutenant Simonnet, a continué en 1910 les fouilles que M. le capitaine Desmazes avait commencées en 1908 dans l'îlot de l'Amiral[2], qui occupe le centre de la lagune septentrionale des ports de Carthage et où Beulé avait effectué à la fin de 1859 des recherches assez approfondies[3]. Les travaux ont duré du 21 mars au 13 septembre avec une interruption du 19 au 29 mai seulement[4].

Lors des fouilles de 1908, on avait visé un double but : traverser l'île de bout en bout par une tranchée dirigée du Nord au Sud, assez large pour permettre de déterminer les édifices ou substructions qui s'y trouveraient; reconnaître les murs de quai circulaires qui avaient déjà été signalés à son pourtour. En 1910, on s'est proposé d'étendre le

1. Voir les *Comptes rendus* de 1911, pp. 194 et 213. Le manuscrit de cette communication, qui était resté entre les mains du très regretté Ph. Berger, a été retrouvé dans ses papiers.

2. Cf. Merlin, *Bull. arch. du Comité*, 1909, p. 51-53, pl. VI; Schulten, *Arch. Anzeiger*, 1910, col. 255-256.

3. *Fouilles à Carthage*, p. 98 et suiv., pl. IV et V; cf. Tissot, *Géogr. comp.*, I, p. 604-605; Perrot et Chipiez, *Hist. de l'art dans l'antiquité*, III, p. 385 et 386. D'autres fouilles en cet endroit ont été faites en 1900 (Gauckler, *Bull. arch. du Comité*, 1900, p. CXLVIII et CLXXI).

4. Cf. Schulten, *Arch. Anzeiger*, 1911, col. 243 et suiv., fig. 1.

déblaiement opéré jusque là et de dégager méthodiquement la partie sud-ouest de l'île.

Au cours de ces deux campagnes, des constatations du plus vif intérêt ont été faites, qui ont permis de vérifier l'exactitude des renseignements fournis par Beulé et de les préciser dans le détail.

L'île était entourée, comme Beulé l'avait déjà constaté, de deux murs, ayant une forme presque circulaire et une épaisseur variant de 0m 70 à 0m 90, distants d'environ 7m 50 et dont le premier, à compter de l'extérieur, a environ 56 mètres de rayon[1].

La première enceinte, celle du dehors, est munie sur certains points de massifs en blocage, placés comme pour lui servir de contreforts tantôt sur sa face externe, tantôt du côté interne, et qui parfois revêtent un aspect assez confus.

Entre cette enceinte et la seconde qui est de ci de là reliée à la première par des murs transversaux plus ou moins ruinés et qui semblent rajoutés, mais cependant plus près de la deuxième muraille que de la première, il existe des piliers en blocage isolés, espacés à peu près régulièrement (distance entre eux : 2 à 3 mètres); ces piliers devaient être à l'origine de section sensiblement carrée, mais aujourd'hui la plupart d'entre eux sont fort endommagés et nous n'en possédons plus que le noyau. Trois citernes rectangulaires, dont l'une est divisée en quatre compartiments égaux[2] par deux cloisons se coupant à angle droit, sont juxtaposées à la face externe de la seconde

1. Dans le *Bull. arch. du Comité* (1909), j'ai parlé de trois murs concentriques; mais l'existence du troisième, qui aurait été situé en dehors de celui-ci et aurait eu 63 mètres de rayon, n'a encore été constatée que d'une façon très problématique, et il vaut mieux rester sur la réserve à cet égard jusqu'à plus ample informé.

2. L'un d'eux, celui du Sud-Ouest, est en partie occupé par un puits circulaire servant à prendre l'eau.

muraille, contre laquelle vient également s'accoler à l'intérieur un bassin rectangulaire.

Cette seconde enceinte ne se poursuit pas sur tout le pourtour de l'îlot. Au Sud, elle cesse brusquement à un endroit où se voit une énorme masse de blocage actuellement informe[1] et le mur se replie deux fois à angle droit sur lui-même; seule la ligne des piliers qui le précède se continue vers l'Ouest.

Ces deux murs ne sont pas appareillés ; ils sont constitués de moellons agglomérés pêle-mêle avec du mortier et ils présentent l'aspect irrégulier d'une maçonnerie coulée grossièrement dans une tranchée et qui ne devait pas être visible; ce sont des murs destinés à soutenir le terre-plein du quai; cette plate-forme était composée pour la majeure partie de terre[2] remplissant l'intervalle entre les deux murs et devait avoir un peu moins de 10 mètres de largeur totale[3]. Beulé attribuait ces constructions à l'époque romaine[4] et il semble bien qu'il avait raison. Des vestiges puniques incontestables dont il sera question plus loin n'ont en aucune manière l'apparence de ceux-ci; les uns et les autres ne sont sûrement pas contemporains[5].

A l'intérieur de ces enceintes concentriques, la disposition des restes antiques n'est pas aussi claire, dans son état de destruction, qu'on le souhaiterait. Presque au centre, une abside demi-circulaire en blocage, ayant 9 m 20 de diamètre, s'ouvre vers le Sud ; tout près gisent une grosse

1. Ce massif de blocage semble avoir déjà été vu par Beulé (p. 100), qui le considérait comme les restes d'un embarcadère.

2. M. Schulten (*Arch. Anzeiger*, 1910, c. 255-256) les a rapprochés fort justement des murs des camps édifiés par les Romains lors du siège de Numance.

3. Beulé (p. 99) l'avait estimée à 9 m 35.

4. P. 101.

5. Certains blocs de grès jaunâtre, ayant appartenu aux constructions de l'époque punique, ont été employés dans quelques-uns des piliers qui, comme les murs circulaires, ne sont pas appareillés.

colonne en marbre numidique, mesurant 0m 90 de diamètre, brisée en trois tronçons (haut. environ 6 mètres), et des fragments d'autres colonnes analogues[1]; une petite canalisation d'eau aboutit à cette abside, mais sans être située exactement dans son axe. Trois citernes, l'une elliptique, la seconde rectangulaire, la troisième carrée (celle-ci offrant dans ses parois de nombreux morceaux de granit employés comme matériaux), sont en bon état de conservation; de deux autres il ne subsiste que l'aire soigneusement cimentée qui en constituait le fond. Quelques pans de murs et quelques piliers isolés sont bien conservés, mais d'autres masses de blocage ont maintenant des contours si indistincts qu'il ne paraît pas possible de leur assigner une destination quelconque.

Cependant certains vestiges méritent d'attirer l'attention d'une façon tout à fait particulière; ce sont des piliers rectangulaires formés de blocs de grès jaunâtre bien taillés, comptant en moyenne 1m 50 à 1m 60 de long sur une hauteur de 0m 70 à 0m 80 et une largeur de 0m 80 à 0m 95, superposés sans mortier; ces piliers, qui sont séparés les uns des autres par un intervalle d'environ 1m 20 à 1m 50 et qui comprennent aujourd'hui un plus ou moins grand nombre d'assises, sont répartis en plusieurs lignes dirigées Est-Ouest, mais sans être rigoureusement parallèles entre elles. Trois de ces rangées ont été déblayées dans la région nord, et six, plus ou moins nettes et complètes, dans la région sud. La première et la seconde ligne de la région nord sont limitées à l'Est, au moins dans l'état actuel du déblaiement, par des murs dirigés Nord-Sud, dont il ne subsiste que les assises inférieures et qui sont constitués,

1. Cf. Beulé, p. 105. Des colonnes du même genre ont été extraites de l'île par M. le capitaine Pascaud et transportées voici un certain temps sur la route aboutissant au lazaret de Carthage (Delattre, *La nécropole des rabs, prêtres et prêtresses de Carthage, troisième année des fouilles*, p. 7, n. 1, fig. 4 et 5).

eux aussi, de gros blocs de grès jaunâtre[1], mais disposés d'une façon continue[2].

Ces piliers, dont l'alignement ne correspond pas à celui des constructions voisines des ports, rattachées à la centuriation générale de la Carthage romaine, sont d'époque punique, et il convient d'y voir les fondations, malheureusement fort ruinées, des édifices qui s'élevaient dans l'île, notamment du pavillon de l'Amiral décrit par Appien. Sur certains des blocs de grès qui les composent, on relève en effet, tracés à la couleur rouge, le symbole de Tanit ou une palme ; sur d'autres, gravés en creux, des signes qui sont peut-être des marques de carrière ou d'appareillage (lettres puniques, étoile à six branches, croix à huit branches).

Voici la description de ces blocs[3] :

N° 1. — Signe de Tanit peint en rouge entre deux lettres puniques semblables gravées : ס.

N° 2. — Signe de Tanit peint. — Sur le bloc qui est au-dessus de celui-ci et qui a les mêmes dimensions se voient dans l'angle inférieur droit des traces d'un sujet peint en rouge, peut-être un petit signe de Tanit (?), placé horizontalement la tête à gauche.

N° 3. — Signe de Tanit peint ; sur une des grandes faces, dans l'angle supérieur droit et dans l'angle adjacent de la face latérale, quarts de cercle peints ; sur le dessus du bloc, l'angle adjacent à l'angle supérieur gauche de la face antérieure est peint de même.

N° 3 *bis*. — Le bloc situé au-dessous de celui-ci est partiellement enterré ; il ne porte rien sur une de ses longues

1. Le mur le plus septentrional est visible sur 12 m de long (larg. 1 m 40), l'autre sur 8 à 10 mètres (larg. 1 mètre).

2. C'est sans doute un de ces murs que Beulé (p. 103) a désigné sous le nom de « mur principal » (cf. pl. IV) ; il parle aussi au même endroit d'assises rectangulaires qui sont évidemment des blocs semblables à ceux qui forment les piliers.

3. Nous négligeons les marques peintes dont on n'aperçoit plus que des traces indistinctes.

faces mais sur la face opposée, on discerne un signe de Tanit pareil à celui du bloc supérieur, et, à droite de ce symbole, une circonférence de 0 m 13 de diamètre, également peinte.

Le bloc inférieur est moins long que le bloc supérieur (1 m 35 contre 1 m 48), mais plus large (1 mètre contre 0 m 77); sur la partie saillante, qui est tout entière par derrière, la table supérieure a ses deux angles, les seuls visibles, marqués de quarts de cercle qui sont figurés en rouge.

N° 4. — Deux étoiles, l'une à six, l'autre à huit branches, gravées; dans l'angle gauche en haut, quart de circonférence peint.

N° 5. — Sur un des longs côtés, étoile à huit branches gravée; dans l'angle supérieur gauche d'une des grandes faces et dans l'angle qui lui est adjacent sur la face latérale, quart de circonférence peint.

Sur la face longue opposée, signe de Tanit peint. Sur le bloc sous-jacent, dont tout le bas n'est pas visible, deux lettres puniques gravées : 𐤀 𐤋.

N° 6. — Sur une des longues faces, signe de Tanit la tête en bas, palme, croix de saint André, quarts de circonférence dans l'angle supérieur gauche et dans l'angle qui lui est adjacent sur la face latérale, tous peints; encoche gravée et peinte qui se répète symétriquement sur la face opposée.

Le bloc placé sous celui-ci est plus long; des deux angles de la tranche supérieure de ce bloc qui sont apparents, à gauche si l'on regarde la face aux peintures, l'un est endommagé, l'autre porte un quart de cercle peint.

N° 7. — Sur une des longues faces, deux lettres puniques gravées : 𐤇 𐤋.

Sur la face opposée, signe de Tanit renversé peint; à droite, deux lettres puniques gravées: 𐤋 𐤋.

N° 8. — Gros bloc dont on ne voit que la tranche supérieure, ayant trois angles ornés de quarts de cercle peints.

N° 9. — Bloc incomplet. Sur la seule face latérale conservée, vers le milieu, en haut, une petite encoche en creux, comme celles du n° 6, peinte.

Deux des angles, les seuls visibles, du bloc sous-jacent ont des quarts de cercle peints.

Sur l'un de ces blocs, dans la région nord, repose le pied d'une colonne engagée (base et amorce du fût portant dix cannelures, diam. 0m 50), recouvert d'un enduit stuqué et se détachant sur un fond peint en rouge. Est-il en place ? Je n'oserais l'affirmer ; toujours devons-nous noter que la base de cette colonne comprend deux tores séparés par une scotie [1] et qu'un fragment de fût également stuqué, recueilli à quelque distance, appartient à cette même colonne, ainsi qu'un chapiteau [2] ; celui-ci, malgré les mutilations qu'il a subies, est sûrement un chapiteau ionique; les deux coussinets se voient sur les côtés sans aucun doute. Or Appien nous dit que sur la façade de chacune des cales qui entouraient l'île se dressaient deux colonnes ioniques qui lui donnaient l'aspect d'un portique circulaire [3]. Si nous ne sommes pas en droit d'identifier nécessairement notre colonne avec une de celles des cales, il est du moins certain qu'elle se rattache à la décoration générale de l'île à l'époque punique [4]. Remontent également à cette période des débris d'architrave stuquée, aux profils massifs, pareils à ceux que Beulé avait découverts et qu'il avait avec raison considérés

1. Le tore inférieur mesure 0m 11 ; la scotie y compris les filets, 0m 09 ; le tore supérieur, 0m 07.

2. La base, avec l'amorce de la colonne qui la surmonte, compte 0m 50 de haut ; le fragment de fût, 1m 55 ; le chapiteau, avec le haut de la colonne qui y adhère, 0m 49.

3. *Pun.*, 95 ; cf. Audollent, *Carthage romaine*, p. 201-202.

4. Cf. Beulé, p. 108 et pl. V, fig. 8 et 9 (le fragment de colonne représenté n'a que huit cannelures : je suppose qu'il y a là une erreur, car la corde des cannelures, qui est de 0m063, est exactement la même pour le fragment de Beulé (p. 109) et le nôtre, et l'épaisseur des baguettes qui les séparent, donnée par Beulé comme étant de 0m013, est dans notre cas de 0m017). — La base, les débris de fût et le chapiteau ont été transportés au Musée du Bardo, où ils ont été exposés dans la salle I.

comme « des fragments d'architecture carthaginoise [1] » ; l'un de nos tronçons, assez bien conservé, a 1m45 de long.

La couche supérieure des déblais a fourni diverses sépultures de date assez basse, un tombeau en forme de cuve oblongue maçonné au-dessus d'une des citernes et une jarre en terre cuite contenant les ossements d'un enfant.

Les objets exhumés sont relativement peu nombreux; ce sont presque exclusivement des stèles puniques et des lampes chrétiennes.

En 1908, on avait découvert quarante-quatre ex-voto à Baal-Hammon et à Tanit, dont vingt-quatre offrant des dédicaces [2] ; en 1910, on en a trouvé vingt-six, dont dix-neuf avec inscription, quatre avec représentations figurées et trois sans aucune ornementation [3]. La plupart d'entre eux ont été recueillis le long de la paroi interne de la seconde enceinte ; ils étaient pêle-mêle, sans ordre apparent, le plus souvent leur face antérieure tournée en dessous, comme s'ils avaient été jetés au rebut contre le mur. Étant donné qu'il est peu probable que toutes ces stèles aient été apportées dans l'île, une fois désaffectées, il est fort vraisemblable qu'elles proviennent d'un petit sanctuaire qui était situé à l'époque punique au milieu du port militaire et dont les ex-voto ont été pillés par les Romains.

Les lampes chrétiennes sont à sujets communs : chrisme constantinien, monogramme bouclé à droite, croix, rosace ; cerf, lièvre, sanglier, colombe, dauphin, mouton, cheval,

1. P. 103 et suiv. — On a trouvé aussi en 1910 deux tronçons de colonnes cannelées haut. 0m65 et 0m45 ; diam. 0m45), présentant dix-huit cannelures corde 0m066 ; baguette entre elles 0m009 séparées en deux groupes égaux par une bande plate, non excavée, de la largeur d'une cannelure.

2. Cf. Berger, *Bull. arch. du Comité*, 1908, p. CCXLV ; *Corp. inscr. semit.*, pars I, t. II, nos 3007 à 3030, pl. LXII.

3. Beulé avait déjà mis au jour dans l'île deux fragments de stèles (p. 106; pl. V, fig. 6 et 7 ; Bourgade en signale également deux (*Toison d'or de la langue phénicienne*, 2e édit., p. 11-12 et 17, pl. C, *a* et *b* : cf. *Corp. inscr. semit.*, pars I, t. I, p. 277 et nos 443-444).

paon, lion galopant, coq, poisson ; palmier, etc. La plus curieuse représente les trois Hébreux devant Nabuchodonosor qui veut les contraindre à adorer son image[1]

Il faut réserver une mention spéciale à un moule de lampe chrétienne en terre cuite (long. 0m 14), le premier objet de ce genre qu'on ait rencontré en Tunisie, où ces ustensiles sont généralement en plâtre impur[2]. Il se compose de deux pièces indépendantes, portant encore à l'extérieur les traces des coups de l'ébauchoir avec lequel elles ont été façonnées ; la pièce qui était destinée à mouler le dessus de la lampe montre très distinctement les motifs dont elle devait réaliser l'empreinte : trois cœurs avec, au pourtour, des cœurs, des carrés et des palmes ; à la naissance du bec, une croix à branches égales cantonnées de triangles ; ces ornements ici ne devaient donc point être appliqués en pastillage et faisaient corps avec la lampe elle-même ; la pièce destinée à mouler le dessous présente simplement un ovale en creux qui doit donner naissance à un bourrelet formant le pied de la lampe. La superposition exacte des deux parties du moule est assurée par des signes en creux tracés à l'extérieur : de simples traits sur le bec et la queue ; sur le côté droit, un signe plus compliqué ressemblant à un E majuscule.

Outre les stèles puniques et les lampes chrétiennes, on a

1. Hautecœur, dans *Catalogue du Musée Alaoui, Supplément*, p. 241, n° 1401, pl. XCVII, n° 8 ; cf. Delattre, *Musée Lavigerie*, p. 32, n° 2, pl. VIII, n° 2. Des lampes chrétiennes trouvées en 1908 figurent dans le *Supplément* du *Catalogue du Musée Alaoui*, p. 242 et suiv., nos 1409, 1410, 1423, 1454, 1458, 1459, 1483, 1499, 1511, 1515, 1518, 1520, 1522, 1534, 1557, 1571, 1577, 1601, 1612, 1626, 1632, 1644, 1651, 1654, 1655, 1667, 1668, 1669, 1714, 1715, 1719, 1721 1726, 1730.

2. Cf. La Blanchère et Gauckler, *Catalogue du Musée Alaoui*, p. 253 nos 396 et 397 ; Hautecœur, dans *Catalogue du Musée Alaoui, Supplément* p. 230, nos 1287 et suiv., notamment n° 1290 ; Gauckler, *Compte rendu de la marche du Service en 1901*, p. 19.

recueilli quelques paquets de monnaies en bronze agglomérées et indéchiffrables, un tesson de poterie couvert de graffites latins[1], deux têtes de figurines en terre cuite, des épingles en os, quelques vases en terre cuite ou en verre.

La Direction des Antiquités compte faire poursuivre ces fouilles qui amènent notamment, comme on le voit, le dégagement de vestiges et d'objets puniques d'un haut intérêt[2].

LE PROTOCOLE DES LETTRES DES SULTANS DU MAROC, PAR M. LE COMTE HENRY DE CASTRIES[3].

La dynastie saadienne est au Maroc la huitième dans l'ordre chronologique. C'est en 1530 qu'elle réussit à supplanter celle des Beni Ouattas (branche des Beni Merin). Au milieu des vicissitudes qui marquent l'histoire troublée du Maghreb el-Aksa, cette arrivée des chérifs sur le trône berbère du Maroc constitue une révolution dont les conséquences se font encore sentir aujourd'hui. Ce furent les tribus du Sud, celles de l'oued Draa, qui préparèrent cet avènement. Il manquait aux sultans des dynasties précédentes, pour dominer la confédération berbère, le prestige religieux, l'autorité spirituelle ; ils ne représentaient que l'autorité temporelle, ce qui dans un État musulman est toujours insuffisant. Leurs sujets étaient en continuelle effervescence. Ne pouvant trouver cette double autorité dans un souverain de leur propre race, ils eurent l'idée de deman-

1. Cf. *Bull. arch. du Comité*, 1908, p. CCLII ; Hautecœur, dans *Catalogue du Musée Alaoui, Supplément*, p. 324, n° 819. Ces graffites sont analogues à ceux que portent les tessons trouvés au même endroit en 1911 (Cagnat et Merlin, *Journal des Savants*, 1911, p. 514 et suiv.).

2. Sur les fouilles exécutées postérieurement à la rédaction de cette note, cf. Merlin, *Bull. arch. du Comité*, 1911, procès-verbaux de la Commission de l'Afrique du Nord, décembre.

3. Voir plus haut, p. 100.

der à l'Arabie un chérif authentique ; ils l'implantèrent chez eux, l'entourèrent du respect dû à un descendant du Prophète, et, après quatre générations, quand cette famille venue des confins de l'Hedjaz fut en quelque sorte naturalisée, ils l'élevèrent au pouvoir.

Après ces quelques mots d'introduction historique, j'aborde l'objet de cette communication.

On peut reconnaître, dans une lettre chérifienne rédigée selon les règles de l'art, treize parties constitutives qui se succèdent habituellement dans l'ordre suivant :

1° Invocation. — Placée tout à la partie supérieure du document et à droite, l'invocation est séparée du texte de la lettre par un espace blanc qui atteint parfois la moitié, voire les deux tiers de la feuille de papier. Cet intervalle démesuré rappelle la disposition des anciens rouleaux de papyrus dont le premier feuillet était occupé en entier par une marque distinctive appelée *tiraz*.

Les deux invocations usitées dans le protocole saadien sont la *hamdala* et la *besmala*.

La hamdala, appelée aussi *tahmid*, se compose de la formule : *Louange au Dieu unique !*

Son usage remonte à l'émir almohade Yakoub el-Mansour qui régna de 1185 à 1199.

La formule de la *besmala* dont l'usage est moins fréquent est : *Au nom de Dieu clément et miséricordieux.*

En dehors de la hamdala et de la besmala, quelques lettres missives des chérifs saadiens n'ont comme invocation que le simple mot *Houa* : Lui !

2° Invocation symétrique. — Une seconde formule pieuse est placée symétriquement à la hamdala sur la même ligne que celle-ci et à gauche de la feuille. Cette invocation, que je nomme « invocation symétrique », pour la distinguer de la première, s'appelle une *tesbiha* si elle est encore consacrée à la glorification de la Divinité, et une *teslia* si c'est une prière de propitiation en faveur du Prophète et des

siens. Lorsque l'invocation symétrique, séparée de la hamdala par un intervalle plus ou moins long, ne peut tenir sur l'extrémité gauche de la ligne, il est de style d'écrire les derniers mots en les superposant.

3° Signe de validation. — La place de ce signe a, aux yeux de la chancellerie, une très grande importance, car elle règle une question de préséance. Si l'auteur de la missive veut affirmer sa prééminence sur le destinataire, le signe de validation est apposé en tête du message, au-dessous de l'invocation ; dans le cas contraire, il est placé au bas. Inutile d'ajouter que, dans la correspondance des chérifs avec les princes chrétiens, le signe de validation se voit toujours en tête de la lettre.

Les chérifs n'ont jamais fait usage de la signature personnelle pour valider leurs écrits et je n'ai rencontré aucune lettre missive portant une souscription arabe authentique. Je signalerai cependant, à titre de curiosité, et non à titre d'exception, un document conservé à la Bibliothèque nationale : c'est une lettre de Moulay Abd el-Malek à Charles IX, datée du 25 mai 1574, écrite en italien et portant la signature autographe de ce chérif dans l'alphabet latin. Cette souscription est probablement unique dans son genre.

Les lettres missives des chérifs saadiens sont authentiquées soit par un seing manuel appelé *aalama*, soit au moyen d'une empreinte (*thaba*) obtenue avec une sorte de timbre humide. Le sceau (*khatem*) apposé sur de la cire avec un anneau gravé (*annulus signatorius*) semble n'avoir été employé qu'exceptionnellement par les Saadiens.

La terminologie arabe n'est d'ailleurs pas plus précise en cette matière que celle des autres langues, et les mots thaba et khatem servent abusivement à désigner à la fois la matrice de pierre ou de métal et l'empreinte obtenue avec cette matrice.

Je laisserai de côté dans cette communication le khatem, pour ne m'occuper que du timbre et surtout de l'*aalama*, ce

seing manuel n'ayant pas encore été étudié, faute de documents.

L'aalama était en usage dans le Maghreb, bien avant l'arrivée des chérifs, car Ibn Khaldoun en fait mention dans ses *Prolégomènes*. « Quelquefois, dit-il, on trace au commencement ou à la fin du document, en guise de sceau, une hamdala dans laquelle on introduit le nom du sultan, auteur de la lettre. Le monogramme ainsi obtenu valide le document. Dans le langage administratif, ce monogramme se nomme *aalama*, mais on l'appelle aussi *khatem* (sceau), parce qu'on l'assimile à l'empreinte laissée par le cachet qui se porte au doigt. »

Avant l'avènement de Moulay Ahmed el-Mansour qui régna de 1578 à 1603, le signe de validation des Saadiens est un timbre de grande dimension, de forme circulaire ou ovale, dont le motif central, le type, est une invocation monogrammatique dont je parlerai tout à l'heure. La légende de ce timbre portait les noms et titres du chérif, suivis de quelque pieuse formule. Le type et la légende s'imprimaient en blanc ou en noir, suivant que le champ était en relief ou en creux.

Sous le règne de Moulay Ahmed el-Mansour, la chancellerie saadienne commence à faire usage de l'aalama, et le seing manuel adopté est précisément l'invocation qui figurait au centre des timbres des précédents chérifs, à laquelle les calligraphes ont donné de grandes proportions et qu'ils tracent en traits larges et pleins, d'une façon qui rappelle la *toghra*, en usage chez les Turcs et les Persans. Cette formule sert à la fois d'invocation et de signe de validation, et il était tout naturel de réunir dans un même signe deux éléments du protocole qui devaient, d'après les règles de la chancellerie, se trouver juxtaposés. On voit que, si le nom de « seing manuel » s'applique à ce signe de validation tracé à la main, celui d' « invocation monogrammatique » lui convient encore mieux.

Quelle est la formule de l'aalama des chérifs saadiens ? Par voie de conjecture et aidé du déchiffrement de quelques caractères, j'y avais reconnu une invocation. Mais tous mes efforts pour obtenir un déchiffrement rationnel et complet de ce monogramme étaient restés pendant sept ans sans résultat. Les lettrés de Fez, interrogés à ce sujet, m'avaient fait répondre que cette griffe n'avait aucune signification et qu'elle était une simple fantaisie de calligraphe. Enfin, tout récemment, au mois de décembre 1911, M. Trenga, officier interprète détaché à Fez, m'a proposé pour ce déchiffrement une explication ingénieuse : il voit dans ce monogramme la réunion des deux invocations *hamdala* et *besmala*, le mot Allah étant commun aux deux parties. Ce déchiffrement comporte encore quelques *desiderata*, mais il fournit pour certains groupes de caractères une lecture acceptable. J'ai tout lieu d'espérer que, dans un prochain voyage à Fez, en utilisant ces premières données, j'arriverai à faire la lumière complète sur ce signe de validation.

4° Suscription. — La suscription est la désignation du personnage au nom duquel est rédigée la lettre, énonciation suivie de la titulature et des formules de souhaits. Cette partie du protocole exigerait de grands développements et m'amènerait à parler de l'onomastique arabe, matière très ardue. Je dirai seulement à ce sujet que l'expression *billah* « par Dieu », qui entre dans la formation de certains surnoms protocolaires comme « le puissant par Dieu, le vainqueur par Dieu » etc., correspond assez exactement au *Dei gratia* de notre ancien protocole. Cette formule est employée avec l'intention de faire remonter jusqu'à la Divinité les éloges et les mérites du Chérif : il n'est puissant, il n'est vainqueur que par la grâce de Dieu. Le *billah* du protocole arabe peut donc être appelé « formule d'humilité », nom que M. Prou a très justement appliqué au *Dei gratia*.

La désignation du chérif se fait dans les lettres missives

de trois manières différentes que j'ai appelées respectivement : *énonciation nominative*, *énonciation adjective* et *énonciation généalogique*.

1° L'énonciation est nominative, quand le chérif est désigné soit par son nom, soit par l'un de ses nombreux surnoms. Le goût inné de l'Arabe pour un certain ésotérisme fait que ce mode de désignation, qui semble le plus rationnel, n'est que très rarement employé.

2° L'énonciation est adjective, quand le chérif est désigné par un adjectif dérivé de son nom ou de son surnom et inséré — on pourrait presque dire dissimulé — dans le flot des épithètes protocolaires. Cet adjectif est appliqué par hypallage non à la personne du chérif, mais au document lui-même. En voici des exemples :

Émane ce message auguste, sublime, imamien, moulouyen, sultanien, khalifien, ahmédien, mansourien, hachémien, hassénien, de la haute autorité du puissant chérif — que Dieu le rende victorieux !

Moulay Ahmed el-Mansour est le chérif désigné par les épithètes *ahmédien*, *mansourien*.

De même, dans une lettre émanant de Moulay Zidân, le message sera qualifié de zidanien.

Cette énonciation adjective n'est pas toujours aussi transparente. Quand l'adjectif est dérivé du surnom paternel du chérif, de ces surnoms en Abou qui, perdant tout sens de paternité, sont devenus des noms de corroboration, il faut résoudre une double difficulté : 1° passer de l'adjectif au nom de corroboration, et 2° passer du nom de corroboration au véritable nom du sultan. L'illustre Sylvestre de Sacy, qui ne connaissait pas cette désignation par énonciation adjective, s'est trouvé fort embarrassé pour identitifier l'auteur d'une lettre chérifienne adressée à Louis XIII le 2 novembre 1630. « L'empereur du Maroc, écrit-il dans sa Chrestomathie, au nom duquel cette lettre est rédigée,

n'y est pas désigné par son nom. » Puis, après un examen critique des données chronologiques, le savant orientaliste conclut : « Comme j'ignore à quelle époque de l'année 1630 est mort Moulay Zidân, je ne puis assurer positivement si cette lettre a été écrite sous son règne ou sous celui d'Abd el Malek ». Avec l'énonciation adjective il ne subsiste aucun doute : on trouve en effet dans les épithètes protocolaires le qualificatif « merouanien » dérivé de Abou Merouan, surnom paternel du khalife ommeiade Abd el-Malek et qui, dans la suite, est devenu un surnom de corroboration pour le nom d'Abd el-Malek.

3° L'énonciation est généalogique quand, sans nommer le chérif, on exprime qu'il est fils ou petit-fils ou arrière-petit-fils soit d'un chérif dont le règne a marqué, soit du fondateur de la dynastie.

Voici, à titre de spécimen, deux suscriptions. La première est celle d'une lettre adressée en avril 1588 au prétendant D. Antonio par Moulay Ahmed el Mansour.

De la part du serviteur de Dieu Très-Haut, le combattant dans la voie de Dieu, l'imam, le victorieux par la grâce de Dieu, le Commandeur des Croyants, fils du Commandeur des Croyants, fils du Commandeur des Croyants, le chérif Hassénien. Que Dieu, de son puissant appui, affermisse son autorité ! Qu'Il fasse triompher ses armées ! Qu'Il perpétue son illustre renommée et qu'après la gloire de ce monde, il lui fasse atteindre la gloire dans l'autre !

La suscription suivante est tirée d'une lettre de Moulay Zidân au duc de Medina-Sidonia datée du 14 Moharrem 1023 — 24 février 1614. Adoptée vers cette date par la chancellerie saadienne, cette formule a été rigoureusement conservée depuis par les souverains de cette dynastie.

Émane ce message auguste, imamien, noble, victorieux, triomphant, zidanien, hassénien, fatimien, hachémien, sultanien, de l'autorité prophétique du chérif aala-

oui auquel les royaumes musulmans ont voué une religieuse obéissance, à la cause chérifienne duquel se sont ralliés tous les pays du Maghreb, devant les ordres duquel s'inclinent les puissants monarques des pays du Soudan tant proches qu'éloignés.

5° Adresse intérieure. — J'ai été obligé de donner ce nom assez gauche à cette partie du protocole pour la distinguer de ce qu'on entend communément par adresse. L'adresse intérieure est la désignation de la personne à qui la lettre est destinée. Dans les lettres missives adressées par les chérifs aux princes chrétiens, la suscription est toujours placée avant l'adresse intérieure et, par là, comme par l'apposition du timbre ou le tracé de l'aalama en tête du document, la chancellerie marocaine entend affirmer la prééminence de tout prince musulman sur les souverains chrétiens.

Bien qu'il y ait beaucoup d'intéressantes remarques à faire sur cette partie du protocole, je me contenterai de citer deux adresses intérieures.

La première est tirée d'une lettre de Moulay Ahmed el-Mansour à la reine Élisabeth, datée du 12 Ramadan 1008 — 27 mars 1600.

A la noble princesse qui jouit dans les pays chrétiens d'un prestige considérable, dont la haute autorité repose sur de solides assises, l'altesse illustre dont la gloire est connue de ses peuples proches ou éloignés, la sultane de noble extraction et de haut lignage, l'excellente, la célèbre, la distinguée et considérable reine Élisabeth. Puisse son prestige dominer les peuples chrétiens du haut des sommets de sa puissance souveraine !

Voici une seconde adresse intérieure tirée d'une lettre de Moulay Zidân à Philippe II, datée de juillet 1608 :

Au roi dont se glorifient et s'enorgueillissent les princes de la chrétienté, qui ne cesse de marcher dans la voie que

lui ont tracée ses ancêtres, les grands chefs de l'idolâtrie, au souverain du plus puissant des empires chrétiens, du royaume pour la gloire duquel ont rivalisé les Alphonse d'Espagne ; à la majesté du sultan le plus grand, le plus honoré, le plus illustre, le plus vénéré, le plus considérable et dont la ferme autorité impose le respect, à celui qui est issu des grands sultans, célèbres par leurs mérites éminents et les hauts faits dont ils ont laissé la trace, gloire de l'humanité et de la Croix, héritier de cette famille élevée au sommet des grandeurs.

Vous remarquerez dans cette adresse si redondante l'emploi de l'expression الافانيص الصبانية, *les Alphonse d'Espagne*. Le nom d'Alphonse était regardé par les Arabes comme le titre héréditaire des rois d'Espagne.

6° Salut initial.—Il se rencontre rarement dans les lettres adressées par les chérifs à des princes chrétiens, et, quand il s'y trouve, il est toujours accompagné de la réserve assez insolente : *Salut sur celui qui suit la vraie direction* (c'est-à-dire *l'islamisme*).

Cette restriction rappelle d'ailleurs le *si obedierint* que la chancellerie pontificale ajoutait à la formule de la bénédiction apostolique dans les lettres adressées à des infidèles et à des hérétiques.

Quand ils écrivaient à des princes mulsumans, les chérifs faisaient usage, pour le salut initial, de cette formule très ancienne dans l'islamisme :

Le salut sur vous ainsi que la miséricorde de Dieu Très-Haut et sa bénédiction.

Ce salut est généralement suivi de souhaits de durée dans l'expression desquels l'imagination des secrétaires-rédacteurs se donne libre cours. Voici quelques exemples de ces poétiques formules de pérennité :

Le salut sur vous ... etc... tant que roucoulera la colombe, tant que le mueddin appellera à la prière.

Le salut sur vous ... etc... tant que souriront les parterres, tant que pleureront les nuages.

7° Doxologie. — J'ai appelé ainsi cette partie du protocole qui est consacrée à la glorification de Dieu et du prophète.

Voici la doxologie d'une lettre adressée en juillet 1559 par Moulay Abdallah el Ghalib à Antoine de Bourbon, roi de Navarre :

Louange à Dieu Très-Haut, digne de toute louange. Il est unique dans son empire ; Il n'a point d'associé, point d'égal ; Il est trop élevé pour avoir une épouse et un fils ; Il ne peut se passer dans son empire aucun fait contraire à sa volonté. Il a clos la série des Envoyés par le prophète hachémien et arabe, notre seigneur et notre maître Mohammed, Mohammed élu parmi les descendants d'Adam, supérieur aux hommes des temps présents comme à ceux des temps passés, le dernier des Envoyés de Dieu ; Mohammed chargé par Dieu d'une mission auprès de toutes ses créatures, Mohammed dont la doctrine abrogea toutes les lois et toutes les religions qui existaient avant lui. Dieu le bénisse ainsi que tous les autres prophètes et envoyés ; qu'Il leur accorde à tous sa miséricorde jusqu'au jour de sa rétribution !

Quelquefois la doxologie perd son caractère d'oraison et devient un préambule où sont développées des considérations générales sur les devoirs des rois. En voici un exemple :

Gloire à Dieu qui a établi entre les souverains de la terre, malgré la diversité des religions, une solidarité en ce qui concerne les règles de la politique et l'exercice du pouvoir, solidarité dont doivent tenir compte les rois, les princes et les grands de la terre dans toutes leurs relations — qu'il s'agisse de paroles ou d'écrits — ainsi que dans les affaires qui réclament attention et considération...

Cet exorde sur la solidarité des trônes est tiré d'une

lettre de Moulay Zidân au duc de Medina-Sidonia, datée du 14 Meharrem 1023 — 24 février 1614.

Il me resterait à traiter des autres parties du protocole épistolaire : l'exposé, l'apprécation, le salut final, la formule de clôture, la date et l'adresse, ainsi qu'à étudier les caractères extérieurs des lettres chérifiennes, leur langue et leur style. Ces développements prendraient la proportion d'un manuel de diplomatique.

Si les documents que j'ai recueillis ne permettent pas encore de formuler une doctrine, j'espère que l'Académie voudra bien les considérer comme les jalons posés dans un champ jusqu'ici inexploré. Je serais heureux si elle reconnaissait qu'il était utile de dégager de ces textes les constatations fondamentales sur lesquelles pourra s'appuyer ultérieurement une critique diplomatique approfondie et définitive.

L'ARMURE AUX TEMPS DE NARÂM SIN, D'APRÈS UNE TABLETTE DE COMPTABILITÉ TROUVÉE A SUSE, PAR LE P. SCHEIL, MEMBRE DE L'ACADÉMIE [1].

Une tablette susienne de l'an 2800 connaît des *casques* (*kubsu*) *de cuir*, des *casques de bronze* et des *casques d'argent*.

Dans la confection des *casques de peau* ou *cuir* entrait, outre le cuir qui formait la bombe, de la laine et du chevreau. La laine était propre à garnir l'intérieur; le chevreau doublait une matière rude et rigide, afin d'adoucir le contact sur le pourtour de la tête — et servait peut-être à former couvre-nuque, oreillettes.

La quantité de cuir requise apparaît, à première vue, considérable. Notre scribe compte en effet une peau entière de bœuf par pièce; et il arrive qu'on y consacre encore

1. Voir ci-dessus, p. 122.

additionnellement une peau entière de chevreau. Pour expliquer la disproportion flagrante entre la matière employée et le rendement, disproportion que nous ne retrouvons pas dans l'emploi du bronze, du cuivre et de l'argent, ce n'est pas assez de supposer que bœufs et chevreaux domestiques étaient alors d'assez petite race (les grosses races ont été obtenues par croisement) ; que, dans leur cuir, l'homme du métier taillait au meilleur endroit, dans la croupe, et non dans le ventre qui est généralement déprécié, la quantité nécessaire pour *un* casque, et qu'il négligeait le reste !... Il est probable qu'il s'agit, dans cette estimation, de *peaux brutes*. Les sources de revenus de la Cour et des temples comprenaient surtout des objets en nature, produits de la terre, des bergeries et des étables. Convertir les matières premières en armes, vêtements, etc., était le fait d'artisans concessionnaires. Une livraison de casques, par exemple, s'effectuait contre la remise d'autant de peaux de bœuf et de peaux de chevreau. L'improductivité de cette denrée pendant l'apprêtage était compensée, le salaire du corroyeur, le gain de l'armurier lui-même étaient procurés, par l'excédent escompté du cuir, dans la fabrication des casques.

Quant à la bourre en laine, elle figure chaque fois dans la proportion d'un tiers de mine. En évaluant, comme au temps de Dungi (roi d'Ur, vers 2400), dont nous avons les propres poids, la mine de 60 sicles à 500 grammes, c'est une quantité de 167 grammes de laine affectée à chaque coiffure. La déperdition qui se calcule aujourd'hui à 30 0/0 dans le désuintage, était sans doute moindre à cette époque. L'addition suivante de quantités normales vérifiées :

700 grammes de cuir de bœuf[1];

130 gr. de laine dégraissée ;

1. Le poids d'une peau tannée, pour un bœuf moyen, serait d'environ 20 kilogr. Il est douteux que les procédés de nettoyage des peaux brutes et de tannage fussent aussi perfectionnés que maintenant ; c'est une question qui ne peut guère être résolue. Une quantité de 600 à 700 grammes de cuir suffit, de nos jours, par casque.

80 gr. de chevreau (1 demi-peau) ;
donne au total, pour le poids du casque de cette espèce, un peu plus de 900 grammes.

Nous arrivons au *casque de bronze*. Une mine et deux tiers de ce métal, soit 832 grammes environ, suffisent par pièce à l'armurier élamite. Excessive s'il ne fallait figurer qu'une simple insigne, cette quantité est au contraire suffisante pour constituer la bombe entière d'un casque. Il est probablement sous-entendu que la garniture de laine avait le même poids que dans l'espèce précédente, et qu'un peu de cuir n'en était pas exclu. Le poids total était donc de 832 grammes de métal, plus 130 grammes environ de laine, plus 80 grammes de chevreau, soit 1 kil. 042. Le casque de dragon de l'armée française, à bombe plus développée, tout en cuivre, pèse 1 kil. 350 ; le même avec bombe en aluminium, cimier et jugulaires en cuivre, pèse encore 750 grammes.

Enfin on mentionne des *casques d'argent*. Le métal employé chaque fois pèse 10 sicles, soit environ 84 grammes. Il ne peut être question d'une bombe d'argent, mais seulement d'une surface argentée. Habiles à fondre et à allier les métaux, nos Tubalcaïns connaissaient aussi la dorure et l'argenture. Dans le cas particulier, je crois à la présence d'un insigne déterminé, serti en évidence sur le devant d'un casque de bronze. Le texte renseigne heureusement, bien qu'il soit en mauvais état, sur la nature de cet insigne : c'est l'*aigle*, symbole de force et de domination (on écrivait son nom *â mušen*, l'« oiseau de force », et on l'appelait *êrû* ou *našru*). Le même idéogramme désigne aussi, à l'occasion et par inversion, la force de l'oiseau, c'est-à-dire les *ailes*.

L'arme le plus souvent nommée à la suite est une arme offensive : le *DA nagar*, soit le DA de charpentier, monté sur un manche de bois (*giš TI*)[1]. L'instrument principal

1. Je propose cette interprétation sous réserves.

du charpentier et le plus ancien outil taillant, à en juger par les nombreux échantillons en silex que nous a transmis l'âge de pierre, est la *hache*[1]. A l'époque d'Agadé, c'était l'arme commune à tous, archers, piquiers et porte-enseigne. Celle de Narâm-Sin, sur la Stèle de Victoire, est en bronze, à pointe et tranchant très étroits, emmanchée à angle droit sur un bois plus long que l'avant-bras. D'autres y sont à talon concave, d'autres encore sans talon. Bien que les masses d'armes simples ou façonnées, usuelles ou votives, d'époque plus récente, trouvées dans les fouilles, soient toutes de pierre, il faut croire que les haches des guerriers de Narâm-Sin et celles qui sont dénombrées dans notre texte sont de bronze, sans qu'on puisse expliquer ici l'absence d'évaluation de la quantité de ce métal. On estime en revanche l'emploi d'argent, pour chaque hache entière, à 5 sicles ou 42 grammes environ, et pour un manche seul, à une ou deux minettes (la petite mine ou minette pèse 2 gr. 90). — Ne vaut-il pas mieux penser que la différence (soit 36 grammes) servait plutôt à décorer le talon ou le plat d'une hache de *bronze* qu'à orner une pierre taillée? Il est manifeste, par la Stèle de Narâm-Sin, que les hampes de lance avaient quelquefois à la base une boule (métallique?) (Reg. I, pers. 1, fugitif 2) et que le plat de la pointe pouvait être historié, comme dans la lance votive de Telloh.

Une *troisième* arme, assez rarement nommée dans les textes (RTC. 220. 222) ou figurée dans les reliefs de Basse-Mésopotamie, s'appelait *qaštu*, c'est-à-dire l'arc (idéographié *giš ban*). Il en existait de grands et de petits, à cordes de fibre et de vrai boyau, à ornements d'or et d'argent : Narâm-Sin tient un arc à double courbure, alors que celui d'un de ses éclaireurs est plus simple. La matière en était sans doute la corne et le bois ; ceux de

bronze trouvés à Suse ne peuvent être que des objets votifs. Dans notre texte, le scribe abstrait de tout cela et ne tient compte, encore un coup, que d'un détail de prix, en marquant pour chaque pièce l'emploi de *un* sicle, soit 8 gr. 33 d'*argent*. Le point tout indiqué pour recevoir une légère garniture métallique aura été ou les deux extrémités de l'arc, ou, comme de nos jours encore chez quelques Africains, près du milieu, là où, en décochant, s'appuie la main gauche.

Deux livraisons de *carquois*, si notre restitution est bonne, (il manque deux signes sur les trois qui composent l'idéogramme *ê mar urù*) ont lieu au nombre de 3 et 22 pièces. On emploie à tout coup une demi-peau de bœuf, et 10 sicles, soit 83 gr. 33 de laine.

Les archers ne pouvaient être en même temps piquiers, non plus que les piquiers être en même temps archers. Sur la Stèle de Narâm-Sin, les guerriers accadiens portent soit arc et hache, soit lance et hache, soit étendard et hache. Une nouvelle fourniture qui se présente intéresse la deuxième catégorie. Voici la petite lance ou pique, idéographiée *giš gid-da tur* « bois long de petite dimension ». La matière de la hampe n'est pas indiquée, mais il est probable qu'elle était en solide roseau.

Quant au métal qui constituait l'arme proprement dite et s'adaptait sur le bois qu'il terminait sans doute en feuille de laurier, comme dans la Stèle de Narâm-Sin, nous avons vu, dans un autre texte communiqué au début de cette étude, que c'était généralement le *cuivre*. Il n'en est pas autrement ici, et la quantité nécessaire pour chaque lance s'élève à 15 sicles, soit 125 grammes, ce qui, absolument parlant, n'a rien que de normal. Pour la *lance ordinaire*, on employait, d'après un texte inédit, 274 grammes de *bronze*, par unité.

Enfin, notre tablette mentionne le *vêtement*. Sur la Stèle du Narâm-Sin, le roi porte une robe étroite collante, avec une tunique croisée sur la poitrine ; deux longs plis tombent jusqu'au-dessus des genoux. Mais ses compagnons n'ont qu'une jupe, serrée à la taille, descendant jusqu'aux genoux. La laine estimée nécessaire pour ce *nig lal nig su* se monte à dix mines, soit 5 kilogrammes. C'est beaucoup pour un aussi modeste vêtement. Il est probable qu'il s'agit encore de laine brute qui, dégraissée à la potasse comme on savait le faire à cette époque, se réduisait à 4 kilogrammes, quantité suffisante pour une jupe de bure ou de tartan. Rien n'empêche même de croire que, comme la peau de bœuf pour le casque, ces 5 kilogrammes représentent une quantité forfaitaire.

RAPPORT SUR L'EMPLOI DES FONDS DE CLERCQ, PAR M. EDMOND POTTIER, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

La nouvelle Commission, nommée pour l'emploi des fonds De Clercq après l'achèvement du Catalogue de cette collection, s'est réunie pour la première fois le vendredi 24 mai, et elle a pensé qu'elle devait d'abord à l'Académie un bref historique sur la gestion ancienne des sommes provenant de la donation, avant de lui soumettre ses projets pour l'avenir.

M. Louis De Clercq, dont notre confrère M. Babelon a retracé la carrière et loué la bienfaisante générosité, dans l'Introduction au *Catalogue de la Collection*, mourut en décembre 1901, laissant un projet de testament qui, outre une donation importante à l'Académie des inscriptions, réglait le sort de ses collections de manière à en rendre l'État propriétaire, tout en réservant l'usufruit à ses héritiers directs. Mais par suite de certain vice de forme consis-

tant en une erreur de date, ce projet de testament, qui n'avait d'ailleurs pas reçu de forme définitive, ne put pas être rendu exécutoire. Heureusement les intentions si libérales du testateur ne devaient pas être perdues pour nous, grâce à l'intervention de ses héritiers. Mme Louis De Clercq et M. le comte Louis de Boisgelin décidèrent de constituer en faveur de l'Académie une donation en règle qui permît d'assurer l'exécution des volontés de leur mari et de leur oncle. Par acte notarié du 16 juin 1902, don était fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres de huit actions de la Société des Mines de Dourges (Pas-de-Calais), représentant un capital de 200.000 francs et une rente annuelle variable de 7 à 9.000 francs environ. Cette somme devait être consacrée d'abord à l'achèvement du *Catalogue* de la collection, commencé par M. De Clercq lui-même avec la collaboration de M. Ménant, membre libre de l'Académie, et dont deux volumes avaient déjà paru.

Cette publication devait être terminée dans un délai de dix ans et faite sous le contrôle d'une commission de trois membres de l'Académie. Après l'achèvement du Catalogue et après l'expiration du délai, les revenus des biens seront employés, dit le texte de la donation, « à faire « et à subventionner des publications relatives à l'archéo- « logie orientale qui porteront pour premier titre : Fonda- « tion Louis De Clercq. A défaut de publication, l'Académie « pourra faire entreprendre avec ces mêmes revenus des « fouilles archéologiques en Orient. L'Académie ne sera « pas tenue de dépenser tous les revenus chaque année; « elle pourra accumuler lesdits revenus et les administrer « comme elle le jugera utile pour le bien de la science, « mais toujours cependant aux mêmes fins correspondant « aux intentions de M. Louis De Clercq. »

L'Académie peut se rendre cette justice qu'elle a scrupuleusement rempli les conditions prescrites par les donateurs. La rédaction du *Catalogue*, confiée à M. André de

Ridder, ancien membre de l'École d'Athènes, conservateur adjoint au Musée du Louvre, sous le contrôle d'une commission de trois membres nommée en 1903 et composée de MM. de Vogüé, Babelon et Pottier, a duré un peu moins de dix ans. Cette œuvre considérable, qui s'ajoute aux deux volumes antérieurement publiés par M. De Clercq et M. Ménant, se compose de cinq volumes in-4°, en huit fascicules, y compris les tables générales récemment parues. Elle représente un total d'environ 2.500 pages, 74 planches en héliogravure, 132 planches en phototypie ou simili-gravure. Elle a coûté 72.614 fr. 50.

L'Académie, dans une de ses dernières séances, a décidé, sur la proposition de la Commission, de féliciter M. de Ridder pour la diligence et le soin avec lequel il avait mené à bon terme cette lourde tâche, et elle a nommé une commission nouvelle de cinq membres pour gérer à l'avenir les fonds De Clercq suivant les intentions exprimées par les donateurs : ces membres sont MM. de Vogüé, Heuzey, Babelon, Pottier et Scheil.

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1912

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS LEGER

SÉANCE DU 5 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. NOËL VALOIS, VICE-PRÉSIDENT.

Le Secrétaire perpétuel communique la lettre suivante, que M. Eugène Al. Dalleggio lui a envoyée de Constantinople :

S'il y a un monument byzantin des plus intéressants et des moins connus de nos jours, c'est bien le grand Palais impérial de Constantinople. Sur son emplacement où, comme le dit M. Charles Diehl, il ne reste pas une pierre, « de petites maisons turques dessinent des rues tortueuses, se pressent, s'insinuent les unes sur les autres sur le terrain habité par les anciens maîtres de Constantinople[1] ». Seuls, Sainte-Sophie et l'At-Meïdan, l'ancien Hippodrome, déterminent en gros les limites de l'emplacement que couvrait la résidence impériale. Et en attendant des fouilles qui se feront un jour ou jamais dans la moderne Constantinople, c'est d'après le témoignage des seuls écrivains qu'on peut tenter la restitution de ces édifices disparus[2].

1. J. Ebersold, *Le grand palais impérial*, 1910.
2. Ch. Diehl, *Journal des Débats*, 1910.

Sous l'ancien régime, il était impossible d'obtenir une autorisation pour entreprendre des fouilles dans la capitale. Il était aussi très difficile aux savants de pénétrer dans les maisons particulières pour voir quelques ruines. Et d'ailleurs ces maisons étaient construites de telle sorte qu'elles ne laissaient rien apercevoir du dehors. Aussi était-on privé pour toujours des éclaircissements que pouvaient même donner ces quelques restes sur ce très important sujet. Mais aujourd'hui de grandes difficultés sont surmontées. D'abord le grand incendie du 3 juin 1912 a consumé plusieurs quartiers, laissant déblayée la place d'une grande partie des 400.000

Fig. 1. — Constantinople. — Substructions de l'Hippodrome.

mètres carrés dont se composait l'étendue du terrain sur lequel s'élevaient autrefois les constructions du Palais impérial. Des vestiges se montrent de distance en distance, et de très intéressants.

Voici un aperçu rapide des ruines que j'ai rencontrées. Pendant qu'on creusait la terre autour d'une maison, en face de la mosquée d'Ahmed, j'aperçus un chapiteau. Sur chacune de ses quatre faces avait été sculptée une croix avec, autour, des feuilles d'acanthe ; il y avait aussi d'autres morceaux de marbre brisés.

Un mur long d'une dizaine de mètres élevé jusqu'au niveau du sol de l'autre côté de la rue, et à sa droite une bâtisse carrée séparée de ce mur par un étroit corridor qui, au sommet, réunit le mur à la bâtisse, présente une chambre haute percée de fenêtres et une entrée dont la moitié est enfouie dans le sol.

Au quartier dit Baïram-Fouroun el, près d'Ak-Biyik, deux vestiges. Le premier est composé d'un mur, long d'une vingtaine de mètres, formé d'arcades aveugles ; il soutient les terres d'un jardin. L'autre lui fait vis-à-vis dans la rue opposée, à une trentaine de mètres de

Fig. 2. — Constantinople. — Vue prise derrière la mosquée d'Ahmed.

distance. Deux murs formant équerre et, au bout de l'un d'eux, une construction carrée enfouie sous terre, laissant voir la calotte qui la recouvre et, sur une paroi, un volet de fer et une entrée toute petite par où un homme peut à peine passer.

Les murs de la partie ronde de l'Hippodrome (la Sphendoné) ont été également dégagés par la destruction de quelques maisons, ainsi que les substructions du palais de Justinien. Le Gouvernement ottoman ayant l'intention de faire reconstruire les maisons incendiées

par souscription d'État, il serait temps, croyons-nous, avant qu'aucune décision définitive ne soit prise, de voir quelques savants s'intéresser à ces ruines que j'ai voulu décrire pour en indiquer tout l'intérêt : des fouilles de ce genre ne manqueraient pas, si elles étaient faites, de donner de bons résultats. Pour ce qui est de l'autorisation du Gouvernement ottoman, nous pensons que celui-ci ne pourrait la refuser, vu les idées de progrès qui animent les dirigeants de la Jeune-Turquie.

M. Antoine Thomas signale la découverte, dans le manuscrit 302 d'Orléans sur lequel le professeur Lindsay, de l'Université de St Andrews, a attiré l'attention de M. J. Loth, professeur au Collège de France, de neuf gloses bretonnes inédites, que M. Loth doit publier et commenter dans un prochain article. Le manuscrit, qui contient les œuvres de Sedulius et remonte au VIIIe siècle, offre quelques autres gloses dont l'apparentement linguistique reste à déterminer, par exemple *anonesos* ou *anomesos*, qui explique le latin *fomes*, et *pifritia*, qui explique *tirocinium*. Il écrit *crox*, pour *crux*, ce qui concorde avec les formes diverses des idiomes celtiques qui remontent toutes à un *o* et non à un *u*.

M. Heuzey a la parole pour une communication sur Pline et les astrologues chaldéens. Pline l'Ancien donne les noms de trois collèges ou sectes astrologiques de l'ancienne Chaldée. Ces noms, d'apparence grecque, sont de l'époque des Séleucides ; mais leur forme hétéroclite, due en partie au mauvais état des manuscrits, les rend difficilement explicables. M. Heuzey propose, sous toutes réserves, plusieurs corrections, qui tendraient à les rattacher à divers systèmes d'orientation adoptés par les astrologues chaldéens, certaines sectes se tournant vers le midi et obtenant ainsi l'Orient moyen, d'autres vers le soleil levant qui leur donnait un Orient variable et journalier, d'autres enfin établissant leur orientation par des calculs et des tracés graphiques [1].

MM. Perrot, Bouché-Leclercq et Dieulafoy présentent quelques observations.

1. Voir le prochain cahier.

M. Joulin lit un mémoire sur les âges protohistoriques dans l'Europe barbare[1].

M. Salomon Reinach demande quelques explications à M. Joulin. Il insiste sur les caractères très particuliers de la civilisation de la Tène.

M. Pottier fait observer qu'il y a un art ibérique que paraît nier M. Joulin.

MM. Perrot et Dieulafoy présentent aussi quelques observations.

COMMUNICATION

LES AGES PROTOHISTORIQUES DANS L'EUROPE BARBARE, PAR M. LÉON JOULIN.

Nous avons fait connaître à l'Académie, dès 1903, nos découvertes sur les établissements protohistoriques de la région de Toulouse et du Sud de la France[2]. Ces études complétées par les fouilles importantes exécutées ces dernières années en Espagne, à Ampurias, à Villaricos et à Numance, nous conduisaient aux conclusions suivantes. Comme dans l'Europe centrale, les âges protohistoriques se trouvent représentés dans les deux contrées par des périodes de civilisation répondant chronologiquement à celles de Hallstatt et de la Tène. Mais si des objets caractéristiques de l'une et de l'autre de ces dernières civilisa-

1. Voir ci-après.

2. L. Joulin. *Les sépultures des âges protohistoriques dans le Sud-Ouest de la France* (*Rev. arch.*, 1912) : — *Les âges protohistoriques dans le Sud-Ouest de la France* (*Mém. de l'Acad. des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse* (1911). — *Les âges protohistoriques dans le Sud de la France et dans la Péninsule hispanique* (*Rev. arch.*, 1910 et 1911).

tions se rencontrent dans ces contrées, de nombreux produits, des décorations et des monuments figurés forment un ensemble qui en diffère entièrement. C'est ce qui a fait admettre jusqu'ici qu'il s'était développé dans ces pays des civilisations du fer particulières, sous des influences qu'en Espagne du moins, on faisait remonter aux temps égéens.

Nous avions donc à déterminer les caractéristiques encore imparfaitement connues de ces civilisations particulières ; ou bien, à rechercher si les vestiges recueillis dans les contrées classiques de Hallstatt et de la Tène et dans les pays où ces deux civilisations ne se manifestaient que par de rares objets, pouvaient être compris dans des cadres plus larges que ceux tracés il y a trente ans. C'est ainsi que l'on a été amené à étudier les vestiges de l'époque protohistorique, non seulement dans les contrées où les industries de Hallstatt et de la Tène étaient représentées à des degrés divers, mais même en Orient où l'influence hellénique que nous retrouvions dans le Sud de la France et en Espagne avait été si grande parmi les populations scythiques du littoral de la mer Noire.

Les limites des divisions chronologiques suivant lesquelles nous présentons les observations faites dans les différentes contrées ne sont, bien entendu, que des approximations, ainsi, du reste qu'elles ont été données par leurs auteurs, Tischler et Montelius.

Aux VIIIe et VIIe siècles, l'industrie métallique divise l'Europe barbare en deux parties. En Orient, les Scythes emploient le fer ; mais en raison de l'état nomade de ces peuples, leur civilisation est peu avancée. C'est cependant avec ces moyens rudimentaires qu'au VIIe siècle, sous des conducteurs restés inconnus, ils ont pu ravager pendant trente ans presque toutes les parties de l'empire assyrien en décadence. Il y a là un phénomène semblable aux invasions des Barbares dans l'empire romain et à celles des Arabes

dans l'Orient méditerranéen et le Sud de l'Europe. En Occident, à l'exception de l'Italie méridionale et centrale en contact avec les Grecs et de la Cispadane, le seul métal employé est le bronze. Il s'en faut toutefois que la civilisation des différents peuples ait conservé l'unité qu'elle avait dans les premières périodes de l'âge du bronze. En Scandinavie et en Hongrie, l'industrie du bronze a acquis un grand degré de perfection et la décoration des objets s'inspire parfois de motifs mycéniens. Aucun événement politique n'est du reste révélé par l'archéologie, si l'on excepte les relations commerciales de l'Italie avec les contrées au Nord et à l'Ouest des Alpes.

Aux VIe et Ve siècles, la constitution politique des cités grecques est terminée et leurs populations augmentées se répandent sur le littoral du Pont-Euxin et de la Méditerranée que les Phéniciens presque seuls avaient visité jusqu'alors. La prise de Tyr par les Assyriens porte un coup fatal au commerce phénicien. Les Perses tentent d'asservir les colonies grecques d'Asie et la Grèce elle-même ; tous leurs efforts viennent échouer contre le patriotisme éclairé des peuples grecs.

De grands événements se passent également dans le monde barbare. A la fin du VIe siècle, Darius a conduit une expédition jusqu'au centre de la Scythie ; mais les habitudes des peuples nomades n'ont pas été modifiées. Seules, les mœurs des populations agricoles du littoral de la mer Noire sont influencées par les colonies grecques voisines. — Les Ombriens de la Cispadane ont adopté les habitudes des Étrusques qui les dominent. Ils emploient le fer à de nombreux usages et créent de nouveaux types d'armes, de parures et d'ustensiles, en même temps que les influences orientale et hellénique se manifestent de plus en plus dans la décoration des objets et par des importations. — Pour les autres parties de l'Europe barbare, on admettait jus-

qu'ici quatre grands groupes de civilisations. 1° Le bronze était encore le seul métal employé dans l'Allemagne du Nord, la Scandinavie et les Iles bretonnes. 2° Dans toutes les régions de l'Allemagne du Sud, une civilisation dite de Hallstatt avait créé, avec le fer et le bronze, des types nouveaux d'armes, de parures et d'ustensiles, tandis que certains objets étaient imités de l'industrie de la Cispadane et de l'Étrurie. Les usages funéraires étaient ceux de la période précédente : des tumulus, avec les deux rites en proportion variable. 3° En Vénétie et dans le Nord de l'Illyrie, on avait décrit une civilisation dont l'industrie paraissait empruntée à la fois à celle de l'Italie centrale et à celle de Hallstatt ; les usages funéraires variaient du reste, comme rite et dispositions, d'une région à l'autre. 4° Dans les autres contrées à l'Est et à l'Ouest des Alpes (Hongrie, Bosnie, Gaule et Espagne) le commerce avait lentement développé des industries du fer encore mal connues, parmi lesquelles apparaissaient quelques objets hallstattiens.

Or les nouvelles découvertes montrent que dans la France du Sud et en Espagne, on rencontre de nombreux objets métalliques, semblables à ceux de l'Allemagne du Sud. Ces types communs sont mélangés avec d'autres éléments qui varient du reste d'une région à l'autre. Les usages funéraires diffèrent également ; comme dans la période précédente, le rite de l'incinération est exclusivement employé et les dispositions de la sépulture reproduisent toutes les variétés signalées dans l'Italie centrale et septentrionale à la même époque. D'autre part, contrairement aux observations antérieures, on constate que les stations et les lieux de trouvailles sont aussi nombreux dans les pays à l'Ouest et à l'Est des Alpes que dans l'Allemagne du Sud. De plus, dans chacune des contrées, les établissements avec vestiges hallstattiens paraissent distribués géographiquement de manière à assurer la domination des diverses régions et l'exploitation de leurs productions naturelles. Il faut remarquer aussi

que pendant deux siècles, les types métalliques de l'industrie hallstattienne sont restés partout les mêmes, malgré des relations commerciales continues avec les peuples de civilisation supérieure. On observe enfin que la civilisation de Hallstatt apparaît au moment où la colonisation hellénique atteint son plus grand développement dans toutes les parties du littoral du Pont-Euxin et de la Méditerranée.

Nous avons conclu de tous ces faits que les Celtes qui habitaient l'Allemagne du Sud, où la colonisation de Hallstatt est vraisemblablement née, ont dominé aux VIe et Ve siècles toute l'Europe centrale et occidentale. Ces conquêtes sont dues non seulement à l'armement supérieur d'un peuple guerrier, mais encore à une direction politique qui a créé de nombreux éléments de prospérité dans des pays où ils n'existaient pas encore. On peut rapporter à l'initiative de chefs ambitieux un changement de civilisation qui devait assurer à leur peuple la conquête des pays de la civilisation du bronze. C'est du reste à une invasion partie du Nord des Alpes ou du Danube moyen que les stations hallstattiennes de la Transpadane ont été déjà attribuées. L'archéologie fournit donc aujourd'hui une puissante contribution à la thèse de d'Arbois de Jubainville sur l'étendue de l'Empire celtique aux VIe et Ve siècles. Elle rétablit la concordance entre des textes qui paraissaient se contredire. Au Ve siècle, Hécatée et Hérodote parlent des Celtes qui dominaient la Gaule et l'Espagne, tandis que neuf siècles après, Aviénus mentionne seulement les races qui les occupaient.

Il y a une trentaine d'années, l'archéologie a fait connaître qu'à la fin du Ve siècle, ou au commencement du IVe, il s'est produit dans la Gaule de l'Est et dans les régions voisines de l'Allemagne du Sud-Ouest, une civilisation dite de la Tène, caractérisée par des types nouveaux d'armes,

de parures et d'ustensiles et quelques autres inspirés de ceux de Hallstatt. Dans la décoration des objets, on retrouve des motifs de l'art hellénique. La monnaie est inconnue. Les rites funéraires diffèrent de ceux de Hallstatt dans les mêmes contrées. Des vestiges semblables découverts dans l'Italie du Nord et dans l'Allemagne du Sud ont été rapportés aux Gaulois qui se sont établis dans ces pays au commencement du IVe siècle. Quant aux rares objets de la Tène signalés dans quelques régions à l'Est et au Sud-Ouest des Alpes, on les attribuait à une diffusion par le commerce de certains éléments de cette civilisation.

Les découvertes de la Gaule du Sud et de l'Espagne permettent d'envisager d'une tout autre manière les vestiges de la civilisation de la Tène des diverses contrées de l'Europe centrale et occidentale. Elles montrent d'abord que partout les stations sont aussi nombreuses que dans les régions où elles avaient été primitivement observées, à la condition d'élargir le cadre des caractères de la civilisation de la Tène. La transformation de l'industrie de Hallstatt s'est produite presque partout à la même époque. La nouvelle civilisation est toujours caractérisée par des types uniformes d'armes, de parures et d'ustensiles ; mais d'autres types industriels varient d'une région à l'autre, ainsi que les emprunts de diverse nature qu'elle fait aux civilisations supérieures et en particulier à la civilisation hellénique. C'est ainsi que la monnaie est adoptée dès le IIIe siècle en Espagne et dans le Sud de la Gaule qui ont déjà reçu des alphabets grecs. D'autre part, de nombreux monuments figurés de la Péninsule témoignent que les mœurs des Barbares de certaines régions voisines des colonies grecques, se sont modifiées, non seulement en adoptant des types de l'industrie hellénique, mais encore dans l'installation des villes, des décorations architectoniques et même des œuvres plastiques. Des divinités helléniques sont honorées par les indigènes. C'est un effet

semblable à celui produit dès le VIe siècle chez les Scythes sédentaires du littoral de la mer Noire et qui s'est encore accru aux IVe et IIIe siècles.

On s'accorde généralement à placer dans le Nord-Est de la Gaule l'origine de la civilisation de la Tène. Les peuples belliqueux de ces régions obéissaient alors au roi des Bituriges, Ambigat. Il est permis de supposer que la transformation de l'armement hallstattien par l'adoption du bouclier, de l'épée courte et de la lance, a été faite pour préparer les expéditions des Gaulois contre les peuples armés à la grecque de l'Italie et de la Péninsule balkanique. Des reliefs du Sud de l'Espagne où l'on voit des guerriers, les uns avec les armes de la Tène, les autres avec des armes et des costumes imités de ceux des Grecs, appuient cette opinion. La nouvelle industrie s'est répandue rapidement dans toutes les contrées hallstattiennes. Partout également certains types de l'industrie indigène se sont modifiés aux IIe et Ier siècles. La monnaie a été adoptée à partir du IIe siècle dans les contrées où elle n'était pas employée jusqu'alors. Enfin, les usages funéraires de la période précédente, particuliers à chaque pays, sont restés les mêmes, sous réserve d'une proportion croissante de l'incinération dans les régions où l'on rencontre les deux rites.

Au commencement du IIe siècle, la conquête de l'Italie par les Romains se termine avec la soumission définitive de la Cisalpine. La conquête de l'Espagne commence aussitôt ; elle dure soixante-dix ans et elle est suivie de celle de la Gaule. Les vestiges de ces deux contrées montrent aujourd'hui les moyens mis en œuvre par les Barbares pour défendre leur indépendance. Les fortifications sont empruntées à diverses périodes de la civilisation hellénique, depuis les enceintes en matériaux quadrangulaires du Nord-Est de l'Espagne jusqu'aux murs mycéniens de pierre et de terre

consolidés par des charpentes de bois des forteresses gauloises. D'autres observations font connaître les effets économiques de la conquête. Dans les deux contrées, les oppida abandonnés sont remplacés par des villes fondées dans les plaines voisines ; l'industrie et le commerce se transforment par l'importation des produits italiques et l'imitation des types gréco-romains qui fait disparaître les industries ibéro-grecques et celto-grecques. Au contraire, les coutumes funéraires se conservent jusqu'à l'établissement de l'empire. Nous ajoutons que l'influence romaine avait pénétré avant la conquête dans les régions de la Gaule limitrophes de la Province ; c'est ce dont témoignent les vestiges du Mont-Beuvray comme ceux de l'Aquitaine.

Les découvertes archéologiques faites ces dix dernières années dans le Sud de la France et en Espagne apportent donc de nouvelles précisions sur les civilisations qui se sont succédé dans les diverses contrées de l'Europe barbare. Elles étendent considérablement le domaine de certaines d'entre elles, en même temps qu'elles révèlent des événements importants que les textes ne mentionnaient pas. C'est ainsi qu'elles éclairent la grande lutte de la civilisation pendant la longue période qui s'est écoulée depuis les premiers renseignements recueillis par les Grecs jusqu'à la fondation de l'Empire romain.

LIVRES OFFERTS

M. le comte Paul Durrieu présente de la part de l'auteur, M. Louis Batiffol, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, une importante étude sur *Les Travaux du Louvre sous Henri IV*, qui a récemment paru en deux articles dans la *Gazette des Beaux-Arts*. L'histoire des constructions du Louvre, au temps de Henri IV, était restée fort

obscure. M. Louis Batiffol a su l'éclairer d'une vive lumière, en mettant à profit des documents non encore utilisés, notamment une précieuse série de devis et de marchés retrouvés par lui dans le minutier d'un notaire de Paris. Il est ainsi arrivé à faire ressortir le grand rôle qu'avait eu, dans la direction supérieure des travaux, Jean de Fourcy, intendant à partir de 1594, et sur la fin de sa carrière, surintendant des bâtiments. Établie sur des témoignages commentés avec beaucoup d'esprit critique, l'étude de M. Batiffol est une excellente contribution à l'historique de ce Louvre où l'Académie des inscriptions a tenu ses séances sous l'ancien régime et jusqu'en 1793.

M. Omont dépose sur le bureau de l'Académie, au nom de M. A. Vidier, un volume d'*Extraits de comptes royaux concernant Paris.* — I. *Journal du Trésor* (*1298-1301*) (Paris, 1912, in-8° ; extr. du *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, t. XXXVIII, 1911).

« Les comptes royaux constituent une source historique de premier ordre ; aussi plusieurs ont-ils été insérés dans les derniers volumes du *Recueil des historiens de France*, publiés par l'Académie ; d'autres ont récemment paru dans la *Collection de documents inédits sur l'histoire de France*. M. Vidier a tiré de l'un des plus anciens de ces comptes, resté encore inédit, un Journal du Trésor de Philippe le Bel, conservé aujourdhui à la Bibliothèque nationale (ms. latin 9783), une série de notes particulièrement intéressantes pour l'histoire de Paris, qu'il a publiées en les classant sous différentes rubriques : Finances, Œuvres et travaux, Université et collèges, Églises et couvents, Orfèvrerie et joyaux, etc. »

SÉANCE DU 12 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. CAGNAT, ANCIEN PRÉSIDENT.

M. Dieulafoy donne connaissance à l'Académie d'un mémoire du R. P. Jerphanion relatif aux églises souterraines de Cappadoce [1]. Ce mémoire, d'une importance capitale pour l'étude d'un art entrevu, mais mal défini avant la mission que le P. Jerphanion a faite en Cappadoce sous les auspices de la Société française des

1. Voir ci-après.

Fouilles archéologiques, est accompagné d'une magnifique suite de photographies. Elles sont toutes l'œuvre du savant voyageur et se rapportent aux peintures qui décorent les murs des édifices.

M. G. Millet, à qui la parole est donnée après que M. Dieulafoy a terminé sa lecture, étudie les peintures qui se répartissent du IXe au XIe siècle et y trouve la preuve qu'il s'était développé en Cappadoce une école d'origine asiatique dont l'influence fut considérable sur les écoles de peinture européennes [1].

M. Millet, reprend M. Dieulafoy, reconnaît dans les peintures murales, dont les photographies ont été exécutées par le P. Jerphanion, la manifestation d'un art local qu'il rattache comme origine à l'Asie occidentale. De son côté, M. Dieulafoy a étudié les monuments décorés de peintures et arrive à une conclusion analogue. Les églises souterraines de Cappadoce présentent, en effet, les caractères asiatiques des plus vieilles églises de la Syrie centrale, de la Cilicie et de la Lycaonie. Ces dernières ont été décrites par Miss Gertrude Bell et appartiennent à cette curieuse agglomération d'édifices religieux connue sous le nom de Bin Bir Kilisse (*Mille et Une Églises*). Les unes comme les autres présentent des absides en arc outrepassé, des voussures également outrepassées, des frises décorées de fenêtrages aveugles, des coupoles sur gousset d'angle. Or tous ces motifs d'architecture ou de décoration sont nettement d'origine chaldéo-iranienne, ont été propagés par les architectes perses de la période sassanide et apparaissent en Cappadoce mêlés à des motifs où l'on reconnaît l'interprétation byzantine de thèmes constructifs empruntés à l'Asie occidentale. La copie est d'autant plus flagrante que les églises cappadociennes, ayant été creusées dans le roc, ont été exécutées sans que leurs architectes aient eu à se préoccuper de leur statique. Il n'y a aucune relation de cause à effet que l'on puisse invoquer pour expliquer les ressemblances signalées avec les édifices syrano-syriens.

Quant aux peintures, elles doivent être mises en parallèle, malgré des différences essentielles, avec les fresques du Kosséïr Amra remontant au VIIIe ou au IXe siècle. D'autre part, ces der-

1. Voir ci-après.

nières sont la manifestation d'une école de dessin qui a son équivalent exact dans l'école de sculpture sassanide.

Dans les fresques du Kosséïr Amra, comme dans les bas-reliefs rupestres où sont représentés les exploits des Chapour et des Khosrvès, se décèle, en effet, l'influence dominatrice des arts romains, mais le style est plus lourd, plus solennel et aussi plus puissant que celui des modèles.

Or, si l'on considère, d'une part, les peintures de l'école cappadocienne primitive et, de l'autre, les peintures du Kosséïr Amra, on saisit de suite les liens de parenté qui les unissent aux fresques découvertes tout récemment à l'Alhambra et aux plus vieilles miniatures persanes, c'est-à-dire à celles où ne se manifeste guère encore l'influence de la Chine.

En résumé, si, d'une part, l'accord est complet entre l'architecture et les peintures des églises souterraines de Cappadoce, de l'autre, les peintures aident à remonter aux origines de la miniature persane jusqu'ici un peu confuses. Maintenant, on voit que le peintre miniaturiste persan aurait d'abord été l'héritier du peintre miniaturiste de l'époque sassanide dont les œuvres sont citées par Maçoudi et l'auteur du Modjmal el tewarikh ; puis il se serait inspiré des peintures de l'école byzantine ou plutôt de l'école cappadocienne en raison des affinités artistiques constatées entre les deux pays et leur aurait emprunté sans doute le modèle des anges figurés avec les emblèmes des quatre évangélistes. En dernier lieu, il aurait subi l'influence des écoles chinoises, au contact indirect desquelles le style lourd et un peu fruste se serait affiné et aurait pris une élégance et une délicatesse inconnues auparavant.

M. Chavannes étudie divers documents historiques que M. Jacques Bacot a rapportés de ses deux missions de 1907 et de 1909 aux confins de la Chine et du Tibet. Une chronique manuscrite des chefs indigènes de Li-kiang, à l'extrême Ouest du Yun-nan, permet de reconstituer l'histoire de cette lignée de princes locaux depuis le XIIIe siècle de notre ère jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Deux inscriptions chinoises, l'une de 1548, l'autre de 1561, qui ont été photographiées par M. Bacot à Che-kou, au pied occi-

dental de la boucle que le Kin cha kiang forme au Nord de Li-kiang, célèbrent les victoires des chefs indigènes de Li-kiang sur les Tibétains. En analysant ces documents, M. Chavannes montre comment les Chinois s'y sont pris pour mener à bien leur politique d'assimilation à l'égard des populations non chinoises du Yun-nan.

M. Cagnat lit une note de M. Basset, correspondant de l'Académie à Alger, sur une mission accomplie dans la Grande Kabylie par M. Boulifa, répétiteur de berbère à la Faculté des lettres d'Alger[1].

COMMUNICATIONS

LES ÉGLISES DE CAPPADOCE,
PAR LE R. P. G. DE JERPHANION.

Au commencement de 1908, j'ai fait connaître à l'Académie les résultats d'un voyage aux églises souterraines de Gueurémé et Soghanle en Cappadoce[2]. Je demande la permission d'exposer ceux d'une nouvelle expédition qui a occupé la fin de l'été et l'automne de 1911.

Cette tournée, facilitée par l'appui généreux de la Société des Fouilles archéologiques et de la Société de Géographie, avait pour objet de compléter ma documentation qu'une première visite avait nécessairement laissée en défaut sur plusieurs points. Elle était destinée à préparer la publication intégrale des peintures de Cappadoce que j'ai promise depuis longtemps. Mais, je me hâte de le dire, je ne me suis pas borné à visiter à nouveau et de façon plus complète des monuments déjà connus : par un rare bonheur, il m'a été donné d'en découvrir un grand nombre d'autres,

1. Voir ci-après.
2. Cf. *Comptes Rendus*, 1909, p. 7-21.

et parmi ces derniers, plusieurs, on le verra, ont une importance capitale.

Quelques chiffres montreront la proportion de l'inédit dans les documents rapportés de ma dernière campagne.

A Gueurémé, qui est le centre principal, nous ne connaissions que six grandes chapelles à décoration complète (je laisse de côté les petits oratoires). Ce groupe avait été exploré avec le plus grand soin en 1907, tant par moi que par M. Grégoire et par MM. Michel et Rott. Nous pensions — avec quelque apparence de vérité — que rien ne nous avait échappé. Cependant, outre plusieurs petits oratoires, j'ai encore trouvé cette année, à Gueurémé même, deux chapelles présentant un cycle iconographique développé et, dans le voisinage, à Tchaouch-In, une vaste église avec une décoration d'une richesse remarquable. Celle-ci est datée de façon précise par une inscription aux noms de Nicéphore et Théophano, ce qui lui donne une grande importance.

Autour de Gueurémé, j'ai découvert de nouveaux groupes de chapelles peintes à Orta-Hissar et à Babayan. A Zilvé, j'ai visité deux chapelles déjà vues par le P. Gransault, mais encore inédites. Elles sont intéressantes, l'une par une grande inscription funéraire [1], l'autre par une série de scènes empruntées à l'histoire de saint Siméon Stylite qu'accompagnent de longs textes tirés de la vie du saint.

Aux environs de Sinassos, M. Grégoire avait signalé et décrit sommairement deux chapelles, celle des Douze-Apôtres et celle de Timios Stavros. Je n'ai pu retrouver cette dernière dont j'aurais voulu vérifier la curieuse inscription au sujet de laquelle M. Millet a fait à l'Académie, en 1910, une si intéressante communication sur « les Iconoclastes et la croix » [2]. Par contre, j'ai étudié en détail

1. C'est l'épitaphe d'un certain moine Siméon dont j'ai retrouvé des invocations et des inscriptions sentencieuses sur les rochers voisins.

2. Publiée dans le *Bull. de Corr. Hell.*, 1910, p. 96-109.

l'église des Douze Apôtres, j'ai reconnu plusieurs scènes dont le sens avait échappé à mon devancier ; et j'ai trouvé de nouvelles chapelles dans le voisinage, aux lieux dits Djilgori et Hagia Maria.

Plus au Sud, j'ai visité et décrit les églises de Djémil déjà vues par le P. Gransault ; les peintures de la plus importante sont malheureusement tellement enfumées qu'il est impossible d'en tirer de bonnes photographies. Continuant ma route vers Soghanle, j'ai découvert des chapelles inconnues à Qarleq, à Taghar, à Damsa, à Souvech. A Souvech, le martyre des Quarante soldats de Sébaste occupe toute une voûte : c'est la seule représentation de cette scène que je connaisse dans la région [1]. A Taghar, il y a une vaste église, la plus grande de toutes celles de Cappadoce, d'une forme qui mérite d'être notée. C'est une croix grecque avec trois absides terminant la tête et les deux bras nord et sud ; au centre, une coupole élevée sur un tambour, autour duquel règne une galerie creusée au-dessus des absides et de la nef. Sauf la galerie, c'est le plan tréflé de l'église en pierres d'Orta Keuy [2] ; mais ici le tout a été taillé dans un cône de grandes dimensions. Les peintures de cette église sont également d'un style qui tranche sur les autres et, par le modelé des chairs aux tons verdâtres, elles paraissent appartenir à une époque un peu plus tardive.

A Soghanle, la part des découvertes s'est bornée à quelques oratoires sans importance. Mais dans les environs, près de Mavroudjan, j'ai trouvé une chapelle malheureusement très dégradée, qui m'a paru, sans aucun doute, la plus archaïque de toute la région. Le collobium qui couvre le Christ dans la peinture du crucifiement, les proportions ramassées des personnages, les têtes larges, les épaules épaisses, les

1. A Toqal kilissé, il y a les portraits des Quarante Martyrs, mais ils sont isolés et distribués dans les différentes parties de la décoration.

2. Cf. *Bull. Corr. Hell.*, 1909, p. 112 (H. Grégoire).

attitudes et les types rappelant les miniatures des plus anciens manuscrits tels que l'évangéliaire de Sinope, tout me porte à attribuer ces peintures à une époque reculée, le VIIIe siècle environ.

Par ces quelques indications, on voit combien s'est accrue, du fait de mon dernier voyage, la liste actuellement connue des églises à peintures de Cappadoce. Mais là n'est pas limitée la part de l'inédit. Même dans les monuments visités par les trois groupes d'explorateurs de 1907, j'ai trouvé à glaner. C'est ainsi que la grande église de Toquale a livré une inscription nouvelle. Peinte en lettres vertes très pâles sur un des maîtres-piliers, elle nous avait échappé à tous, il y a cinq ans. C'est un texte semblable à celui que M. Grégoire avait lu dans la chapelle latérale [1]. Comme celui-ci, il donne la date de l'achèvement de l'édifice; mais comme lui aussi, il se contente d'indiquer le jour et le mois, 15 juin, sans mentionner l'année, la seule chose que nous aurions voulu savoir. Ailleurs, je me suis trouvé en face de textes sur la lecture desquels planait encore quelque incertitude. Ils avaient été publiés par M. Rott ; puis, M. Grégoire survenant avait corrigé les lectures de son devancier. J'ai pu comparer sur place ; et si plusieurs de ces corrections doivent être acceptées, d'autres, par contre, seront à rejeter.

Un de mes principaux soucis a été d'obtenir des reproductions photographiques aussi parfaites et aussi complètes que possible. En 1907, nous n'avions guère rapporté que des spécimens choisis dans les différentes églises : faute de temps et faute d'appareils appropriés, aucun des explorateurs de cette époque n'avait pu faire de reproductions intégrales. Cette fois, connaissant les conditions dans lesquelles j'aurais à opérer, je m'étais muni de tout l'outillage nécessaire, et je crois pouvoir dire que le succès a pleinement répondu à mes espérances. L'Académie en jugera par les quelques exemplaires ici présentés.

1. Cf. *Bull. Corr. Hell.*, 1909, p. 84.

Il était urgent de faire cè travail. Depuis mon précédent voyage, les dégradations s'étaient multipliées. Les églises sont abandonnées ; y entre qui veut. Les bergers et les paysans, les enfants surtout, prennent plaisir à détériorer les peintures ; et il semble que l'attention même dont ces monuments commencent à être l'objet de la part des voyageurs, en y attirant aussi les indigènes, les menace d'une plus prompte destruction.

L'étude et la comparaison des fresques m'a permis d'établir certains groupements qui serviront de base à un classement chronologique. C'est ainsi qu'à Gueurémé, parmi les églises à décoration complète, je distingue trois séries appartenant à trois périodes bien tranchées. A Sinassos, j'ai reconnu que l'église des Douze-Apôtres reproduit en partie les mêmes modèles qu'une des églises de Gueurémé. Dans la grande église de Toqale, je crois avoir établi la véritable succession des deux parties de la décoration — succession qui avait été méconnue jusqu'à ce jour — et prouvé que les peintures les plus importantes datent du règne de Nicéphore Phocas. J'ai présenté au XVIe Congrès des Orientalistes, à Athènes, les détails de cette preuve qui repose sur l'examen du monument et sur la comparaison de ses fresques avec celles de Tchaouch In [1].

Je termine en attirant l'attention de l'Académie sur cette église de Toqale. Les peintures qui en décorent la principale partie sont de beaucoup les plus remarquables de toute la Cappadoce. Là, vraiment, on sent la main d'un artiste. Le dessin est correct, et s'il y a un peu de monotonie dans les attitudes, elles sont du moins naturelles et vivantes. Il y a de belles poses, des gestes nobles, comme ceux du Christ appelant les apôtres dans leur barque ou de saint Pierre imposant les mains aux premiers diacres. Les nus sont

1. A mon sens, la découverte de Tchaouch In, dont j'ai parlé tout à l'heure, n'a toute sa valeur que par le fait qu'elle permet de dater Toqale.

traités avec habileté : dans le Baptême, par exemple, le corps du Christ bien modelé et de proportions justes fait penser à la belle mosaïque de Ravenne. Les visages aux touches fortes, au relief saisissant, ont une remarquable expression de vie : on en a un exemple dans le médaillon de saint Sakerdon. Les compositions sont harmonieuses : dans la scène de l'Ordination, les deux groupes des apôtres et des diacres — différenciés par le costume et l'attitude — s'équilibrent de part et d'autre du personnage principal. La Présentation n'est pas moins remarquable : l'enfant Jésus qui passe des mains de la Vierge à celles de Siméon forme le centre de la composition, autour duquel se groupent les quatre autres personnages : leurs regards, leurs gestes, leurs poses, et jusqu'aux plis enveloppants des draperies, tout converge vers ce point central. Il y a là un souci de l'ordonnance tout à fait exceptionnel en Cappadoce. J'ajoute que le peintre de Toqale est capable d'invention; beaucoup de ses compositions semblent originales : il me suffira de signaler le Crucifiement où l'habile groupement des personnages, la présence du décor figurant, d'une part, les rochers qui se fendent, de l'autre, le voile du temple qui se déchire, produisent un si heureux effet.

Par la tonalité de ses couleurs, la décoration de Toqale ne tranche pas moins sur les autres. Bien qu'une partie des fresques soient aujourd'hui très tournées au noir, de l'ensemble ne se dégage pas moins un charme pénétrant. Sur un fond d'un beau bleu, les personnages défilent, drapés dans des costumes où dominent le gris et le bleu avec quelques touches de rouge — mais d'un rouge qui tire sur le brun ou le violet et n'a rien d'éclatant. Ce sont les mêmes teintes neutres dans le décor de rochers ou d'architectures. Dans toute cette décoration, rien de heurté; pas de tons violents, mais des harmonies sourdes qui se fondent dans le bleu velouté du fond.

Pour me résumer, je ne craindrai pas de dire que les

fresques de Toqale peuvent être mises en parallèle avec les œuvres les plus célèbres de l'art byzantin.

Plus que toutes les autres peintures de Cappadoce, elles méritaient d'être étudiées et publiées en détail. Or, d'une part, l'obscurité de l'église, la teinte des couleurs, la grande hauteur où les scènes se déroulent et, de l'autre, le manque de matériel et d'éclairage approprié, firent qu'en 1907 aucun des explorateurs de cette église ne put prendre autre chose que des photographies d'ensemble. Et c'est la même vue générale, plusieurs fois reproduite, mais très insuffisante, qui peut seule jusqu'à présent donner une idée des peintures de Toqale.

Je me suis appliqué à combler des lacunes regrettables. Ayant décidé de faire, dans la publication des églises de Cappadoce, une place à part à celle de Toqale, je l'ai étudiée avec un soin particulier. Je n'ai rien négligé non plus pour en obtenir de bonnes photographies. La tâche était difficile à cause de la teinte même des couleurs. Je crois néanmoins avoir réussi dans la mesure du possible. Je rapporte donc la série complète des fresques de Toqale, et quand mon dernier voyage n'aurait produit que ce résultat, j'ose espérer qu'il ne serait pas jugé inutile par les amis de l'art byzantin.

REMARQUES SUR L'ICONOGRAPHIE DES PEINTURES CAPPADOCIENNES,

PAR M G. MILLET.

Je n'ai pas à insister sur l'admirable effort accompli par le P. de Jerphanion, ni sur le succès obtenu. Vous permettrez pourtant à un homme qui connaît par expérience la difficulté d'un tel travail, de vous dire la joie profonde qu'il a ressentie en recevant ces belles photographies, nettes et précises, ces riches albums qui apprennent tant de

choses nouvelles, après Rott, après Grégoire, après la première mission de l'auteur lui-même.

Un des maîtres de nos études (Diehl, *Manuel*, p. 534 sq.) a déjà mis en lumière les caractères essentiels des peintures cappadociennes. Il voudra bien me permettre d'ajouter quelques observations, qui peut-être feront plus vivement ressortir l'importance de ces documents. Dans cet art populaire, nous ne verrons pas seulement « les reflets affaiblis de ce qui fut un grand art »; nous y trouverons aussi des données nouvelles, peut-être décisives pour éclairer le problème que vous savez : Orient ou Byzance.

Quelques mots d'abord sur les dates. Les récentes découvertes, dont vous avez entendu le rapport, nous fourniront désormais une base sûre. Le transept de Toqale fut peint sous Nicéphore Phocas. La nef est beaucoup plus ancienne. A l'origine, elle constituait l'église à elle seule. C'était une de ces petites basiliques à nef unique, très simple, comme il y en a tant. Or chacune de ces parties bien distinctes de l'édifice : nef et transept, comprend un cycle évangélique qui se suffit à lui-même. Dans la nef, il est simple et archaïque ; dans le transept, complexe et élégant. Il y a deux époques, deux écoles.

En fait, dans l'ensemble des fresques cappadociennes, on distinguera deux groupes. L'un archaïque, sans date, étroitement apparenté à la nef de Toqale, peut remonter au IXe siècle ou à la première moitié du Xe siècle. Nous y comprendrons bon nombre de petites chapelles [1], surtout Hemsbey Klissé, une des dernières du groupe, et Balleq Klissé qui pourrait être une copie postérieure de ces vieux modèles. L'autre plus récent : transept de Toqale et Tchaouch In, sous Nicéphore Phocas ; Sainte-Barbe, sous

1. Le P. de Jerphanion m'indique les Douze-Apôtres de Sinassos, la Théotokos, Saint-Georges et Saint-Jean-Baptiste de Gueurémé, ainsi que plusieurs autres petites chapelles encore inédites, El Nazar entre Matchan et Gueurémé, Zilvé, etc.

Basile II ; Qarabach Klissé, en 1061 ; Elmale, Quaranleq Tcharegle, qui pourraient appartenir aussi à la seconde moitié du XIe siècle.

Le premier groupe est nettement oriental. Il suit l'iconographie syrienne du VIe siècle. Le second subit l'influence grandissante de Constantinople, mais conserve toujours des traits qui le distinguent des monuments proprement byzantins. Ce changement paraît correspondre à un grand fait historique : Nicéphore Phocas, en 964, reconquiert la Cilicie, Anarzabus, Tarse, au Sud de la Cappadoce ; en 968, la Syrie depuis Antioche jusqu'à l'Euphrate. En 974, Tzimiscès prend Amida. La puissance de Constantinople entoure donc la Cappadoce de tous côtés. Puis elle y pénètre plus intimement. Sous Basile II, les puissants feudataires asiatiques sont vaincus. Enfin, en 1021, les Seldjoukides apparaissent sur le sol de l'Arménie : Basile étend la suzeraineté de l'empire jusqu'au lac de Van et à Ani. On ne s'étonnera donc pas de rencontrer alors le nom des empereurs dans les dédicaces et les caractères byzantins, dans les compositions.

Nous voudrions, par quelques exemples, illustrer un des faits qui dominent l'histoire de l'art byzantin. Dès le VIe siècle et durant tout le moyen âge, deux traditions se trouvent en présence : la tradition antique, que nous appellerons hellénistique, cherche la noblesse ; la tradition orientale cherche l'expression et la vie. La tradition hellénistique appartient aux grandes cités, telles qu'Antioche et Alexandrie. Constantinople l'a reçue d'elles avec la culture littéraire. Naturellement, suivant les époques, elle l'a plus ou moins bien comprise et suivie.

Or, en étudiant les thèmes iconographiques, on peut distinguer les deux traditions. Les fresques de Cappadoce nous y aideront puissamment.

D'abord elles nous permettront de rattacher à un domaine précis les monuments où ce caractère réaliste s'affirme

clairement. Je nommerai, au VIe siècle, les sculptures des colonnes de Saint-Marc, encore presque antiques; les Évangiles de Rossano et de Sinope, qui sont au contraire admirables par la sincérité et l'expression; au VIIe ou VIIIe, l'Évangile de Saint-Pétersbourg (n° 21) non moins vigoureux, mais déjà plus fruste; au IXe, le Codex Hamilton (n° 246) et surtout les Psautiers à illustrations marginales : Chludov, Pantocrator 61, Paris 20, peints avec aisance et fantaisie. Nous formerons ainsi un groupe compact, varié et nuancé, qui se relie au manuscrit syriaque de Rabula, aux ampoules palestiniennes, aux encensoirs mésopotamiens, et qui s'oppose d'une part, au VIe siècle, aux mosaïques de Ravenne, de l'autre, au XIe, à l'ensemble des monuments byzantins. Nous ne savons pas toujours au juste ce qu'a fait Byzance dans l'intervalle. Mais nous constaterons que, d'ordinaire, les thèmes du XIe siècle se rattachent à ceux de Ravenne.

Voilà déjà un fait notable. Il peut encore n'intéresser que les byzantinistes ; mais nous le signalerons aux historiens de l'art occidental et nous leur dirons que, s'ils veulent remonter aux sources de l'iconographie latine, en Italie et en Allemagne, ils les trouveront bien souvent en Syrie et en Cappadoce. Quant aux Slaves, il est naturel qu'ils aient beaucoup reçu par la Volga, la Crimée ou le Danube.

Pour appuyer ces conclusions, nous examinerons quelques thèmes iconographiques.

Voici d'abord qui nous montrera le caractère très particulier, nettement oriental, de l'iconographie cappadocienne, et en même temps son étroite parenté avec les colonnes de Saint-Marc. L'art du VIe siècle a souvent représenté les *Mages* observant ou suivant l'étoile. Ils sont debout, lèvent la tête, gesticulent dans des poses variées. A Venise, l'un d'eux examine la sphère céleste posée sur une table, l'autre déploie un rouleau, le troisième lève le bras vers l'astre que lui montre un ange. On lit : « Scrutatio Prophetie pro

stella ». Dans le transept de Toqale, ils regardent l'étoile; deux d'entre eux tiennent aussi un rouleau. On lit : οἱ Μάγοι ἀστρολογοῦντες. La prophétie qu'ils examinent est évidemment celle de Balaam : « Un astre se lèvera de Jacob. » Saint Basile, qui était cappadocien, rapporte qu'elle fut recueillie en Perse et qu'on se la transmettait de génération en génération. Les Mages astronomes observent donc le lever de l'astre nouveau. L'image qui illustre cette légende a dû se former parmi les chrétiens de Mésopotamie. En passant par la Palestine et par les milieux hellénistiques, ce trait s'efface. On voulut faire de Jérusalem le centre de l'épisode. On figura les Mages conduits par l'étoile.

Nous allons maintenant mettre en présence, d'une part, Ravenne et Byzance ; de l'autre, le groupe syrien et cappadocien.

Prenons trois épisodes de la Passion : Cène, Baiser de Judas, Jugement de Pilate. D'abord la *Cène*. A Byzance, Judas, assis au milieu des apôtres, saisit le poisson dans un plat. Sur la colonne de Saint-Marc, en Cappadoce et dans le Psautier Chludov, il est au bout de la table, sans nimbe, désigné par son nom, ou par sa grimace, le bras tendu droit vers Jésus ; la main interroge.

Que signifie cette différence ? L'art hellénistique, à Ravenne, conçut d'abord une composition idéale où Jésus seul agit, où Judas ne se distingue pas des autres. Puis on serra plus près le récit de Mathieu. On voulut faire comprendre que Jésus dénonçait le traître. Il dit : « Celui qui a plongé avec moi la main dans le plat me trahira » (v. 23). Judas demande : « Est-ce moi, Seigneur ? » Jésus répond : « Tu l'as dit » (v. 25). Dans ce passage, la tradition byzantine n'a retenu que l'allusion ; elle ne la rend pas à la lettre, car jamais Judas ne plonge la main en même temps que Jésus ; mais elle a dessiné au contraire un geste symbolique : le traître ose toucher au poisson. La tradition orientale saisit

sur le vif son attitude au moment dramatique où Jésus le dénonce.

Le type byzantin se trouve constitué dans ses grands traits au VIe siècle dans l'Évangile de Rossano, qui, sur ce point, se sépare de notre groupe cappadocien. Il est clair qu'il appartenait dès cette époque à la tradition de Constantinople.

Venons aux deux autres thèmes. Cette fois, nous saurons comment Constantinople, au VIe siècle, les a compris. La description des Saints-Apôtres nous le montrera.

La *Trahison* : à Ravenne, aux Saints-Apôtres selon toute vraisemblance, et dans presque tous les monuments byzantins, Judas vient de gauche ; toujours les soldats se mêlent aux Pharisiens et au peuple ; le tribun (λοχαγός) les entraîne, l'épée nue. Pierre, à Ravenne, tire discrètement l'épée ; aux Saints-Apôtres et partout ailleurs, il tranche l'oreille à Malchus. En Cappadoce, dans l'Évangile de Rabula et le Psautier du Pantocrator, Judas vient de droite ; des hommes en courtes tuniques, nommés « Juifs » ou « Hébreux», entourent Jésus ; ils tiennent des bâtons et des torches, non des épées ; Pierre et Malchus manquent.

Cette fois encore, nous saisirons deux conceptions divergentes. L'une s'attache au texte canonique, qui, dans ces épisodes et dans les autres, place les soldats ; l'autre au texte apocryphe, qui, racontant le jugement, les humiliations et le supplice, ne met en scène que les Juifs.

Ces différences s'accusent plus fortement, si nous examinons le *Jugement de Pilate*, qui remplit le récit apocryphe de ses incidents merveilleux et de ses péripéties sans fin.

L'idéalisme antique n'a retenu de Mathieu que le geste symbolique. Sur les sarcophages, à Ravenne, Pilate est simplement assis sur un des côtés de la composition et se lave les mains. Au contraire, la colonne de Saint-Marc et l'Évangile de Rossano représentent le prétoire, avec tout l'appareil de la puissance romaine : Pilate siège derrière

une table massive, entre les enseignes, entouré par des satellites et des secrétaires. A Saint-Marc, nous suivons presque pas à pas les *Gesta Pilati*. Pilate interroge Jésus accusé par les prêtres ; le *cursor* étend son *faciale* sous les pieds du Sauveur ; les *signa* paraissent s'incliner devant lui ; puis le juge, indigné contre les Juifs, a quitté son trône avec colère, voulant fuir loin d'eux, et se lave les mains, debout devant le peuple. Là s'arrête l'image ; nous savons qu'il retournera ensuite s'asseoir sur son trône pour rendre la sentence.

Dans l'Évangile syriaque de Rabula, on simplifiera la composition ; en Cappadoce, à Hemsbey Klissé, Pilate se lave les mains, comme à Ravenne ; mais toujours se dressera à ses pieds la table du juge. Nous retrouverons même à Hemsbey Klissé un trait singulier de la colonne de Saint-Marc : la femme de Pilate au-dessus de lui, passant la tête dans une lucarne. La table devant Pilate sera le signe de l'iconographie orientale ; elle manquera dans les monuments byzantins, par exemple à Samari au XIIe siècle, au Mont-Athos au XVIe ; elle reparaîtra dans les monuments serbes, qui doivent beaucoup à la Cappadoce et à la Palestine.

Le Jugement de Pilate ne se voyait pas aux Saints-Apôtres. Le récit de la Passion finissait, semble-t-il, par le reniement de Pierre et le suicide de Judas. Un sentiment de réserve tout antique avait écarté de parti pris les épisodes douloureux, justement ceux que la légende palestinienne développe avec tant de complaisance. Cette réserve nous paraîtra remarquable dans un monument où les textes de Mathieu et de Jean se trouvaient illustrés avec précision et vérité. L'influence apocryphe se fait sentir, sous la plume de Choricius, à Gaza. Elle n'a point atteint Constantinople.

Revenons à la Cappadoce. Les types orientaux de la Cène et de Judas se rencontrent ensemble dans le groupe ar-

chaïque à Balleq-Klissé, dans la nef de Toqale, à Hemsbey Klissé. Mais ensuite Byzance reprend l'avantage. A Toqale même, dans le transept, la Cène est byzantine ; nous ne pouvons juger de la Trahison qui a disparu. Vers le milieu du XIe siècle, nous trouvons la Cène byzantine, la Trahison avec Judas à droite, mais avec Pierre et Malchus, et la foule mélangée. Visiblement on hésite. La tradition locale est encore forte. Plus loin, aux extrémités de la Cappadoce, à Mélitène, en 1057, dans un manuscrit arménien (Macler, *Rapport*, *Nouv. Archives*, 1909, extrait, p. 41), on peint dans la Cène Judas au bout de la table, comme autrefois ; et dans le jardin des Oliviers, à gauche, suivant la manière byzantine.

Posons maintenant le troisième terme : l'Occident. En Occident, on sait que Judas, dans la Cène, se tient en avant de la table. Ce trait apparaît d'abord dans le Pétersbourg 21, variante du type cappadocien. Dans la Trahison, le plus souvent, il vient de droite comme en Cappadoce. En outre, il est violemment saisi par les bras. Ce geste vulgaire eût répugné au goût byzantin. C'est l'Orient qui l'a conçu. Dans le Psautier du Pantocrator, David, figure de Jésus, subit ce traitement grossier. Au XIIe siècle, un manuscrit syriaque du British Museum et notre Copte 13 le montrent appliqué à Jésus.

Le *Baptême* nous suggérera les mêmes remarques. Dans l'art hellénistique à Ravenne, à Constantinople, au VIe siècle, sur une colonne de Tchnili-kiosk, Jésus se tient de face, les deux bras pendants. Dans l'art syrien et cappadocien, la main gauche ou même parfois les deux mains masquent son sexe. L'Occident copie ce geste naïf, mais plus tard, au XIe siècle, en France. Haseloff, ayant relevé bien des traits byzantins dans les miniatures de Thuringe et de Saxe, vers le début du XIIIe siècle, déclare celui-ci purement occidental. Assurément il ne saurait être byzantin. Il vient d'Orient.

Voici un autre trait typique. L'art hellénistique, l'art

syrien du VIe siècle représentent Jésus à demi plongé dans le fleuve, qui coule aux pieds de Jean. En Cappadoce, le Sauveur se tient presque au même niveau que le Baptiste. L'eau monte vers lui et forme autour du corps une sorte de dôme aux contours rigides, se détachant sur le fond, sans aucune trace de rocher. Ce procédé est commun en Occident.

Ici encore, le transept de Toqale nous montrera le progrès de Byzance. Le Baptême y est hellénistique. Jésus de face, les deux bras pendants, soulève à peine la main droite pour bénir les eaux. L'eau atteint les épaules de façon naturelle entre deux rives ; l'allégorie du Jourdain assise au fond est estompée par les ondulations. Les artistes byzantins du XIe siècle ne font que reproduire ce modèle, en le déformant plus ou moins.

Ainsi vers la fin du Xe et au XIe siècle, Byzance étend sur l'Asie à la fois la puissance de ses armes et l'influence de son art. Mais la vieille iconographie ne meurt pas. Elle prend de nouvelles forces au XIVe siècle et contribue à rajeunir les formules byzantines usées. Une obscure bourgade de Laconie, un modeste monastère basilien d'Italie conservent jusqu'en ce temps les types primitifs, tels qu'ils sont sortis du texte ou de la légende. En voyant à Mistra le gracieux berger couronné de feuillage et charmant ses moutons au son de sa flûte, comme l'antique Daphnis, on pensera aux lettrés, qui inspiraient les artistes sous les Paléologues. Mais les lettrés ne l'ont point inventé. Ils ont revêtu d'une grâce antique le lourdaud des fresques cappadociennes. Or ce lourdaud nous conduit aux sources, car on lit près de lui un extrait de ces beaux chants d'église composés vers le IXe siècle par les mélodes palestiniens : « Arrêtant le chant des flûtes pastorales, l'armée angélique s'écriait : Cessez de passer la nuit dans les champs, vous les conducteurs des troupeaux. »

Ces quelques observations suffiront peut-être pour attirer votre attention sur ces précieux monuments. Vous

avez apprécié les qualités éminentes déployées au cours de sa mission par le P. de Jerphanion. Je serais heureux si les résultats vous paraissaient dignes de l'effort. Il me semble que, désormais, grâce au courageux explorateur, nous pourrons nous former une conception plus pénétrante, non seulement de l'art byzantin, mais aussi en quelque mesure de tout l'art médiéval.

NOTE SUR LA MISSION DE M. BOULIFA EN HAUTE KABYLIE,

PAR M. RENÉ BASSET, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

J'ai l'honneur de communiquer à l'Académie les résultats obtenus par M. Boulifa, répétiteur de berbère à la Faculté des lettres d'Alger, pendant sa troisième mission en Kabylie, au mois d'avril et de mai 1912, pour laquelle il avait obtenu des subsides du Ministère de l'instruction publique et de l'Université d'Alger.

Cette troisième mission n'a pas été moins fructueuse que les précédentes ; elle a eu pour théâtre les deux communes mixtes de la Mizrana et d'Azeffoun. En voici sommairement les principaux résultats :

Sur le pic de Makouda [1], à Ichqien où existait un poste militaire, un rocher brut, appelé par les habitants *Ad'r'ar' Ousendouq* (pierre du marché), porte ce fragment d'inscription :

E·COFISI(?) NA
LLON

A 2 kil. au Sud du rocher de Makouda, près de la ferme Oumechqân (le Timechkanine de Gsell, *op. laud.*, feuille 6, n° 31), dans la vallée du ruisseau Thasifth Isthithen, à

1. Cf. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, feuille 6, n° 30.

l'endroit appelé Aguerroudj Ouhidja, une pierre de 1m 50 de long sur 0m 50 de large, porte cette inscription :

DMSIM ALTA NIS
FILEX VIET VIXITAN
NIS LXXXXI LXXXXV

Elle n'a que trois lignes ; les caractères manquants ont été martelés par les bergers kabyles. En redescendant sur Tigzirt par le plateau d'Agouni gouran, M. Boulifa releva un certain nombre de petits postes romains à quelque distance les uns des autres.

Entre Tigzirt et Azeffoun, à 29 kil. 200, entre les deux portes Hartar, se trouve, sur un rocher brut, l'inscription FLRES, et au même point, sur le rocher appelé *Ifri bouadhou* (grotte du vent), un dessin gravé au fond d'une grotte et nommé par les bergers « tête à quatre yeux » représentant deux volutes affrontées.

En regagnant la crête des Ait Jennad, par le chemin de la côte, M. Boulifa signale un nombre assez considérable de postes romains ; un cimetière à Sidi Khâled, où se trouve une quantité de sarcophages ; à Thaourirth Zouaoua, un fût de colonne surmonté d'un chapiteau à feuille d'acanthe, chez l'instituteur du village.

A Azeffoun kabyle, M. Boulifa a trouvé une pierre sans inscription, mais avec ornementation (instrument de sacrifice, tête de taureau?) ; une stèle placée en corniche sur la lucarne d'une maison, 1m 20 de long sur 0m 38 de large : elle est surmontée d'un croissant et divisée en caissons dont l'un porte l'inscription suivante :

C·VILONIVS
MEDICVS
H·S·E

Un fragment encastré dans le mur d'un gourbi hors du village (inscription peu lisible) :

Un autre, également incomplet, sur le seuil de la maison d'Arezki ben Mohand, dit Bouzian, et où on lit :

VRRIV*s* E
ANIBVSIIC
R'B DEFVN
IV*a* XX

Une mosaïque en trois couleurs : blanc, noir, gris, déblayée en 1911 et mesurant près de 3 mètres carrés.

M. Boulifa a également étudié la conduite d'eau d'Azeffoun, déjà signalée par Devaux et Vigneral [1], et, contrairement au doute exprimé par M. Gsell [2], il estime, l'ayant suivie dans toute sa longueur, qu'elle venait du Thamgout. Sur une étendue de deux mètres, entre Ih'amziouen et Azeffoun, elle se compose d'une série de blocs perforés à l'intérieur, emboîtés les uns dans les autres et portant sur les faces latérales les sigles suivants : GFMS·NH PV, SIM, CFMX, MDC, TPF, ⋊⊥, KЄMZ, SPΣ⋊SЗ/ DII, et un groupe qui paraît libyque ⋊I⅃⊥O. De la source du Thamgout [3], jusqu'à Ih'amziouen, le système de canalisation paraît différent. Des traces de maçonnerie en pierres et en briques cimentées, existent au col de *Thala 'Aei* (source d'Ali) et de *Tha'ouint iqouran* (la source tarie) près du village d'El Qala'a.

C'est à l'Ouest de ce village, sur le flanc nord du Thamgout', à l'endroit appelé *Agouni'lhad* (plateau du dimanche), que M. Boulifa a découvert une nouvelle stèle libyque, représentant un personnage debout, levant les bras en signe d'adoration. Elle est gravée sur une dalle de grès dur, de couleur grisâtre, mesure 0m 72 sur 0m 54 de largeur et 0m 19 de profondeur. Les traits du visage, visibles encore il y a

1. Cf. Gsell, *Les monuments antiques de l'Algérie*, t. I, p. 257.
2. *Atlas archéologique*, feuille 6, nos 70-71.
3. *Atlas archéologique*, feuille 6, no 73.

une dizaine d'années, ont été mutilés par les bergers. L'image est entourée, à droite et à gauche, d'une double inscription qui paraît incomplète d'en haut.

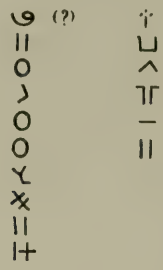

Si l'on songe que ces recherches ont duré quatre semaines et qu'elles ont été interrompues par le mauvais temps et des accès de fièvre, on reconnaîtra que M. Boulifa a de nouveau bien mérité des études africaines.

LIVRES OFFERTS

M. Paul Foucart a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie le premier fascicule des *Inscriptions de Délos*, dont l'auteur est M. Félix Dürrbach, ancien membre de l'École d'Athènes, professeur à l'Université de Toulouse.

« La publication de ce recueil a été faite en exécution d'une convention, déjà ancienne, conclue avec l'Académie des Sciences de Berlin. Nous sommes heureux de constater que cette convention n'a suscité aucune difficulté sérieuse ; toutes les questions ont été résolues facilement, grâce à l'esprit d'équité scientifique et de conciliation dont ont fait preuve les commissaires de l'Académie de Berlin, M. de Wilamovitz-Moellendorff, que vous avez élu votre associé étranger, et M. Hiller de Gaertringen, qui a publié plusieurs volumes du Corpus. Ainsi qu'il était convenu, la commission que vous avez nommée a examiné le manuscrit, surveillé la correction des épreuves, et c'est son président qui a régulièrement donné le bon à tirer.

Comme vous le verrez, un double titre, imprimé sur deux pages en regard l'une de l'autre, constate, d'une part, que le volume de Délos fait partie du *Corpus des Inscriptions grecques* publié par l'Académie de Berlin; de l'autre, qu'il paraît sous la direction de notre Académie et que le présent fascicule est l'œuvre de M. Dürrbach.

« L'impression a commencé en juin 1911 et douze mois ont suffi pour achever ces vingt feuilles, singulièrement pleines et denses. Ce résultat fait grand honneur à M. Dürrbach, dont le zèle ne s'est pas ralenti un moment. Votre commission est unanime à signaler d'autres qualités, qui recommandent son travail. Le plus vif souci de l'exactitude, la plus grande prudence dans l'établissement du texte, la plus juste mesure dans la rédaction des commentaires s'y joignent à une connaissance approfondie des inscriptions déliennes. Nos confrères de Berlin, M. de Wilamowitz-Moellendorff et M. Hiller de Gaertringen, qui ont activement collaboré à l'amélioration du texte et à la correction des épreuves, sont d'accord avec nous pour rendre justice à l'auteur.

« Vous savez ce qu'est le rôle du secrétaire dans une commission. Je crois être votre interprète en adressant nos plus vifs remerciements à notre confrère, M. B. Haussoullier. Les savants apprécieront les heureuses corrections et restitutions qu'il a apportées au texte des inscriptions ; nous tenons à dire ici combien la rapidité de l'exécution a dû à son inlassable activité et à la correspondance presque quotidienne qu'il a entretenue avec l'auteur et les membres des deux commissions.

« L'aide que nous a donnée l'Imprimerie impériale de Berlin ne saurait être passée sous silence. Vous pourrez apprécier par vous-mêmes l'exécution typographique et la correction du volume. Nous avons eu à nous féliciter de la rapidité et de la régularité avec lesquelles les envois nous ont été faits et de l'intelligence avec laquelle les corrections ont été exécutées.

« Le présent fascicule renferme la première série des comptes et des inventaires déliens, de 314 à 250, datant de la période où Délos était indépendante. C'étaient les textes les plus originaux et les plus impatiemment attendus. — Pour la rentrée prochaine, tandis que M. Dürrbach mettra la dernière main à la seconde série des inventaires, M. Louis Roussel, actuellement en mission à Délos, doit nous remettre la collection des décrets, dont l'impression commencera en novembre 1912.

« L'Académie a entendu bien des promesses au sujet des volumes de Délos ; elle se réjouira de voir enfin un commencement de réalisation. Elle fera, je l'espère, bon accueil à ce premier fascicule, et

voudra en témoigner sa satisfaction à M. Dürrbach, qui a si bien commencé une publication faite par nos soins et sous notre patronage ».

Le Président se fait l'interprète de la satisfaction de l'Académie et renouvelle, en son nom, les remerciements exprimés par M. Foucart.

M. Heuzey a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de présenter à l'Académie le dernier fascicule des *Découvertes en Chaldée*. La présentation est faite avant tout en mémoire du grand initiateur de ces fouilles, Ernest de Sarzec, dont le portrait est reproduit dès les premières pages. Sur les titres figurent aussi les noms des deux savants assyriologues qui ont dirigé la *partie épigraphique* de l'ouvrage, le regretté Arthur Amiaud et M. François Thureau-Dangin.

« Ernest de Sarzec n'ayant décrit personnellement que quatre de ses campagnes, j'ai dû rendre compte des sept dernières, d'après les photographies et les plans de la Mission. C'est l'objet d'une étude complémentaire, placée en appendice et intitulée : *Les Constructions de Tello*.

« L'heureuse fin de ces travaux est le meilleur remerciement que je puisse adresser à l'Académie pour la sympathie particulière qu'elle a bien voulu témoigner, il y a quelques mois, au plus ancien de ses membres ordinaires. »

SÉANCE DU 19 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS LEGER.

Le Président entretient l'Académie d'une série de manuscrits qu'il a observés dans la bibliothèque de Sofia, manuscrits en langues orientales qui proviennent de la bibliothèque du célèbre Pasvan-Oglou, pacha de Widdin. Il y a près de 3000 de ces manuscrits.

M. H. Cordier lit une note sur les dernières recherches relatives à l'Amérique communiquées au Congrès des Américanistes récemment tenu à Londres.

M. Héron de Villefosse annonce à l'Académie une intéressante découverte épigraphique qui vient d'être faite sur le territoire de Bourbon-Lancy, au lieu dit Saint-Martin. Il en doit la communication à M. Max. Boirot, correspondant de la Société des Antiquaires de France.

Dans une tranchée ouverte près du chevet de l'église de Saint-Martin, on a mis au jour les débris d'une plaque votive en marbre blanc qui était très probablement consacrée à *Borvo* et à *Damona*, les dieux de la source bienfaisante. On sait tout l'intérêt du nom divin Borvo, d'origine gauloise ; ce dieu préside aux sources thermales en Gaule. Les noms de lieu actuels Bourbon-Lancy, Bourbon-l'Archambault, Bourbonne-les-Bains, etc., dérivent de ce nom *Borvo* ; le nom de la maison royale de Bourbon en dérive également. L'inscription malheureusement est incomplète. En attendant un meilleur texte promis par M. Boirot, on peut dire que cet intéressant ex-voto a pour auteur un Gaulois appelé *Suadorix* auquel les divinités étaient vraisemblablement apparues en songe. Ce nom propre gaulois a été déjà rencontré sous la forme *Suadurix* qu'on lit sur un couteau trouvé à Besançon. Cette variante a engendré *Suaduriqius*, nom d'homme inscrit sur une pierre de Bessas (Ardèche).

M. Anziani, membre de l'École française de Rome, fait une communication sur une amphore corinthienne sortie de la nécropole de Bordj-Djedid à Carthage :

« J'ai l'honneur de présenter à l'Académie deux photographies d'une amphore corinthienne trouvée dans la nécropole de Bordj-Djedid à Carthage. Ce vase appartient à M. Chavance, directeur des abattoirs de la Goulette, qui l'a découvert par hasard il y a cinq ans. Se promenant sur le flanc sud de la colline qui domine les thermes d'Antonin, il remarqua qu'un des puits d'accès, au fond duquel le P. Delattre avait déblayé un caveau funéraire, présentait une cavité latérale à mi-hauteur. Cette cavité était encore obstruée par des pierres noyées dans de l'argile ; toutefois les pluies avaient entraîné au fond du puits une partie de cette espèce de mortier. M. Chavance réussit à dégager complètement l'entrée, et pénétra dans un caveau rectangulaire où il découvrit un cadavre inhumé, les pieds vers la

porte. Dans ce caveau furent recueillis : un morceau d'œuf

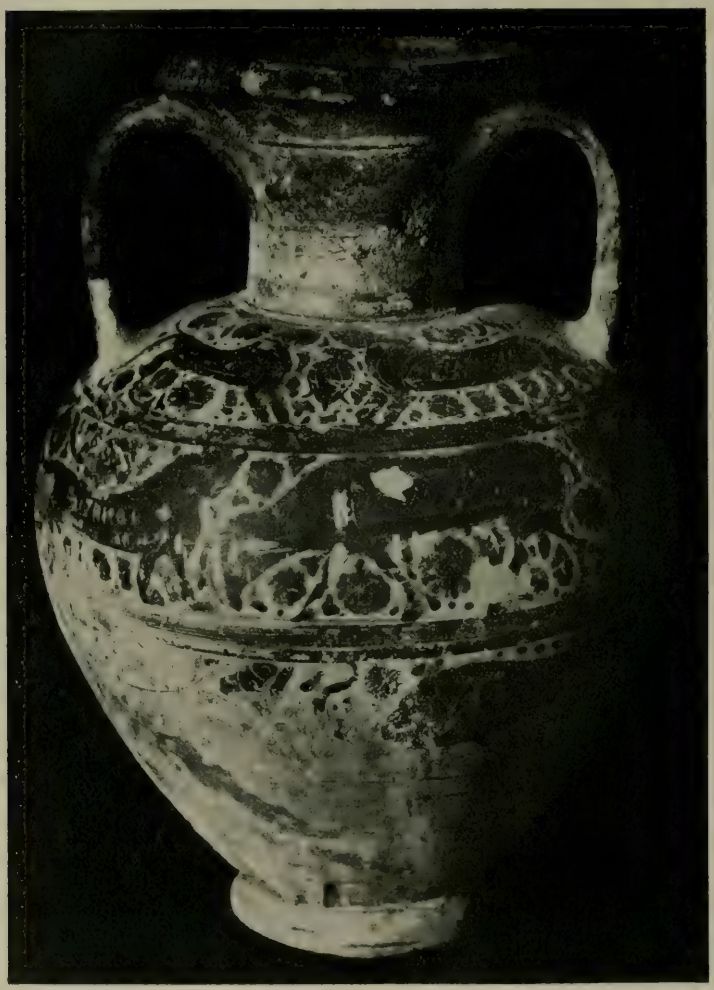

d'autruche avec un œil peint, une lampe punique en forme de coquille plissée, enfin notre vase.

« C'est une amphore de 0 m 35 de hauteur, à anse double, à panse large, au pied court. La terre est grisâtre. Le bord, assez épais, n'est pas parfaitement horizontal, mais présente une sorte d'ondulation irrégulière. Le pied est en partie brisé. Le vase reposait incliné sur le flanc ; la partie qui s'enfonçait dans l'argile humide est entièrement décolorée, mais les traits incisés restent nettement visibles. Sur tout le vase, d'ailleurs, les couleurs sont loin d'être bien conservées : le fond rouge est devenu jaunâtre ou gris sale ; le vernis noir, presque intact par endroits, a généralement passé au brun verdâtre.

« La panse est décorée de trois zones d'animaux incisés. La zone supérieure, coupée en deux moitiés par les attaches des anses, présente de part et d'autre deux lionnes affrontées, séparées d'un côté par un aigle posé, de l'autre par une fleur de lotus renversée. L'aigle a la tête retournée en arrière ; de plus, il est placé verticalement, sans doute parce que le céramiste, ayant mal calculé ses proportions, s'est trouvé disposer entre les deux lionnes d'une place insuffisante. La seconde zone présente : d'une part, un bélier paissant, tourné vers la gauche, entre deux lionnes ; d'autre part, un cygne et une lionne tournés vers la droite et un bélier paissant tourné vers la gauche. La zone inférieure ressemble à la précédente, sauf qu'au lieu du second bélier on trouve un bouquetin, également paissant et tourné de même. La tête du bouquetin et les corps tout entiers de la lionne et du cygne précédents sont dans la partie qui a été décolorée par l'humidité ; le dessin seul en est visible. Les zones sont séparées par de larges bandes noires.

« Les animaux présentent les caractères ordinaires du style corinthien archaïque : allongement du corps et minceur des pattes ; les lionnes ont toutes le dos cambré, la tête de face et la queue relevée. Les intervalles sont remplis de rosaces, de palmettes et de points, en nombre considérable ; plus peut-être que n'importe quelle poterie corinthienne, ce vase est caractérisé par ce qu'on a appelé l' « horreur du vide ». Cette décoration surchargée trahit d'ailleurs une exécution hâtive : sur plus d'une rosace, le vernis ne suit pas les axes marqués par les incisions.

« La céramique corinthienne n'est représentée, tant au Musée Alaoui qu'au Musée Saint-Louis de Carthage, que par des ary-

balles, alabastres, skyphoi, coupes ou plats n'excédant pas 0m 12 de hauteur. A ses mérites propres le vase de M. Chavance joint celui d'être unique en son genre à Carthage. Par là surtout il est intéressant : c'est la seule pièce de dimensions considérables qu'ait livrée le sol carthaginois. Or les nécropoles de Carthage ont été explorées en majeure partie ; plus particulièrement, les cimetières archaïques de Dermech et de Bordj-Djedid ont été minutieusement fouillés. Qu'on n'y ait trouvé que cette seule amphore, c'est un fait remarquable, d'autant que le mobilier du caveau qui la contenait n'avait rien de luxueux. Aux yeux des Carthaginois, elle devait paraître moins un objet de prix qu'une curiosité exotique.

« La partie de la nécropole de Bordj-Djedid d'où provient ce vase ne peut pas être antérieure au VIe siècle. C'est d'ailleurs au VIe siècle que la céramique corinthienne a dû se répandre à Carthage : j'espère le montrer prochainement dans une étude d'ensemble sur la céramique d'importation dans les nécropoles carthaginoises. Aujourd'hui, j'ai voulu seulement faire connaître un monument curieux sorti du sol de l'Afrique française et demeuré jusqu'ici inédit. »

M. Perrot ajoute quelques observations.

M. René Pichon discute et commente quelques textes latins de Tite Live, de Suétone et de Juvénal, relatifs à l'histoire de l'atellane.

MM. Perrot, Salomon Reinach et Alfred Croiset présentent quelques observations.

LIVRES OFFERTS

M. Salomon Reinach offre trois livraisons d'un ouvrage de M. d'Arbois de Jubainville : *Táin Bó Cúalnge. Enlèvement du taureau divin, et des vaches de Cooley, la plus ancienne épopée de l'Europe occiden-*

tale. Traduction par H. d'Arbois de Jubainville, membre de l'Institut. 1re, 2e et 3e livraisons (Paris, 1907, 1909 et 1912, in-8°).

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. le docteur D. Goldschmidt, un travail intitulé : *Correspondance inédite du professeur J. G. Schweighaeuser avec la préfecture du Bas-Rhin au sujet de ses recherches archéologiques* (Strasbourg, 1912, in-8° ; extr. du *Bulletin de la Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace*, mars-avril 1912) :

« A la suite de la circulaire envoyée en 1819 par l'Académie des inscriptions afin de recommander aux préfets de provoquer des recherches archéologiques dans les départements, Jean Geoffroy Schweighaeuser qui avait succédé à son père, l'illustre helléniste Jean Schweighaeuser, comme professeur de littérature grecque à la Faculté des lettres de Strasbourg et professeur de littérature latine au Séminaire protestant, qui avait été placé, aussi comme son père, à la tête de la Bibliothèque municipale où se trouvait alors la collection d'antiquités réunie par Schoepflin, sentit naître et se développer en lui cette grande passion pour les monuments antiques de l'Alsace qui devait l'absorber pendant le reste de sa vie. L'Académie avait annoncé qu'elle récompenserait par une médaille d'or les trois meilleurs mémoires envoyés en réponse à sa circulaire; elle fondait ainsi notre important concours des Antiquités nationales qui, depuis près d'un siècle, a provoqué tant de recherches et qui a donné en France aux études historiques un développement si éclatant. Les deux premiers mémoires de J. G. Schweighaeuser furent jugés les plus complets et les meilleurs ; il obtint la récompense promise et ne tarda pas à recevoir, en outre, le titre de correspondant de l'Institut.

« Malheureusement, en 1824, le Ministre de l'intérieur, M. de Corbière, jugea bon d'arrêter les recherches archéologiques qui se poursuivaient en France sous le patronage de notre Académie ; dans une pensée d'économie ridicule et bien mal comprise, il supprima les trois médailles d'or que décernait chaque année notre Compagnie. M. de Martignac, son successeur, les rétablit en 1828.

« M. le docteur Goldschmidt a découvert aux Archives départementales du Bas-Rhin cinq mémoires de Schweighaeuser ainsi que les lettres échangées entre l'archéologue et le préfet. On y reconnaît le plan que suivit Schweighaeuser pour répondre aux questions posées par l'Académie, et on peut ainsi se rendre compte des difficultés qu'il eut à surmonter pour arriver au but. Plus de 400 dessins inédits de Schweighaeuser ont été détruits en 1870 pendant le siège de Strasbourg, lors de l'incendie de la Bibliothèque municipale, avec

les nombreux trésors littéraires et artistiques qui étaient accumulés dans cet établissement. Il serait fort intéressant d'en faire connaître les duplicata, conservés peut-être dans les archives de notre Académie. Notre confrère M. Maurice Prou a commencé des recherches dans ce sens; elles promettent d'être fructueuses.

« En appendice (p. 30-77), on trouvera deux documents rédigés par Schweighaeuser : 1° *Rapport sur le travail relatif aux antiquités du département du Bas-Rhin, fait à la fin du mois de janvier 1821*. Il contient des détails précieux sur les voies romaines de la contrée et surtout une liste importante, avec description sommaire, de toutes les anciennes abbayes, de tous les anciens châteaux dont Schweighaeuser plaçait la construction entre le commencement du xe et la fin du xive siècles ; des dessins des édifices suffisamment conservés accompagnaient ces indications; 2° *Églises et chapelles du département du Bas-Rhin qui m'ont paru offrir un intérêt monumental*. Ces deux documents sont intégralement reproduits. »

M. Leger présente au nom de l'auteur, M. Tolkouchine, un ouvrage intitulé : *Glorieuses Annales*, ouvrage publié à l'occasion du Centenaire de 1812 (Odessa, 1912, in-8°).

SÉANCE DU 26 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS LEGER.

M. Alfred Merlin, directeur des antiquités de la Tunisie, expose à l'Académie des découvertes récemment survenues à *Thuburbo Majus* [1].

M. Diehl lit une courte notice sur une princesse de Trébizonde qui vivait au xve siècle. Depuis Ducange, on la désigne sous le prénom de Catherine, et sans doute ce prénom lui est venu du titre mal compris sous lequel les contemporains la mentionnent : *Despina Katoun* (la princesse). En réalité, elle se nom-

1. Voir ci-après.

mait, d'un prénom bien plus byzantin, Théodora Comnène. — Et ceci montre combien, dans l'histoire byzantine, pour les grandes comme pour les petites choses, bien des points demeurent encore obscurs et mal compris.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture du Rapport du Secrétaire perpétuel sur les travaux des Commissions de publication de l'Académie pendant le premier semestre de 1912[1].

COMMUNICATION

DÉCOUVERTES A THUBURBO MAJUS,
PAR M. ALFRED MERLIN,
DIRECTEUR DES ANTIQUITÉS DE LA TUNISIE.

Le Service des Antiquités de la Tunisie a fait exécuter au printemps dernier, sous la direction de M. Louis Drappier, quelques fouilles à Henchir Kasbat, près de Pont-du-Fahs, sur l'emplacement de l'ancienne *colonia Julia Aurelia Commoda Thuburbo Majus*.

Ces travaux ont été effectués dans les deux monuments les plus voisins de l'arc de triomphe situé à l'Est de la ville, aux points désignés par les lettres F et G sur le plan qui accompagne la notice explicative de l'*Atlas archéologique de la Tunisie*, feuille de Zaghouane.

L'édifice G, bâti sur une éminence qui domine la ville[2], était jusqu'ici regardé comme un réduit fortifié byzantin.

1. Voir ci-après.

2. C'est à ce monument que Guérin fait allusion (*Voy. arch. en Tunisie*, II, p. 367) quand, décrivant les ruines de *Thuburbo Majus*, il parle des substructions d'un vaste édifice renversé de fond en comble et situé sur une colline.

En réalité, les sondages nous ont montré que c'était un temple consacré à Saturne, remplaçant ici, comme en tant d'autres hauts lieux de l'Afrique romaine, le Baal punique ; au pied de la façade, on a en effet retrouvé la dédicace suivante (lettres : 0m 07 à la ligne 1, 0m 04 aux autres), gravée avec soin sur un beau bloc de marbre long de 0m 90, haut de 0m 36, large de 0m 85 et entourée d'une baguette plate en saillie:

S A T V R N O · A*u* G · S A C R ·
DIOPHANTVS·BASSI·SERIS·F·OMNI
BVS · HONORIBVS·IN CIVITATE·SVA·FWC
TVS·SIGNVM·MARMOREVM·S·P·P·IDEMQ·DED·D·D·

Le dieu, dans la statue de Diophantus, se présentait sans doute avec l'attitude qui lui est habituelle : assis, vêtu d'un grand manteau qui couvre le bas du corps et qui est ramené sur les cheveux, tenant de la main droite un attribut, faucille ou couteau, la main gauche levée et rapprochée de la tête [1].

Du temple, qui a été remanié à basse époque, il subsiste le stylobate en grand appareil ; sa partie postérieure s'arrondit en une abside dont la courbe à son sommet fait place extérieurement à une paroi saillante rectiligne. Le sanctuaire était entouré d'une *area* ceinte de murs qui apparaissent par endroits hors du sol actuel ; on a reconnu également la présence d'une citerne [2].

L'autre édifice, au point F du plan que nous avons cité, distant du premier de 120 à 150 mètres à l'Ouest-Sud-Ouest, a été exploré plus complètement. Il offre un intérêt parti-

1. Voir par exemple Gsell, *Musée de Tébessa*, pl. I, n° 2 (p. 16) ; pl. I, n° 4 (p. 14) ; pl. I, n° 6 (p. 18) ; pl. XI et p. 80-81 ; Gauckler, *Bull. de la Soc. des Antiquaires de France*, 1898, p. 282.

2. Comme dans bon nombre des temples de tradition orientale connus en Afrique Merlin, *Le sanctuaire de Baal et de Tanit près de Siagu*, p. 38, n. 5).

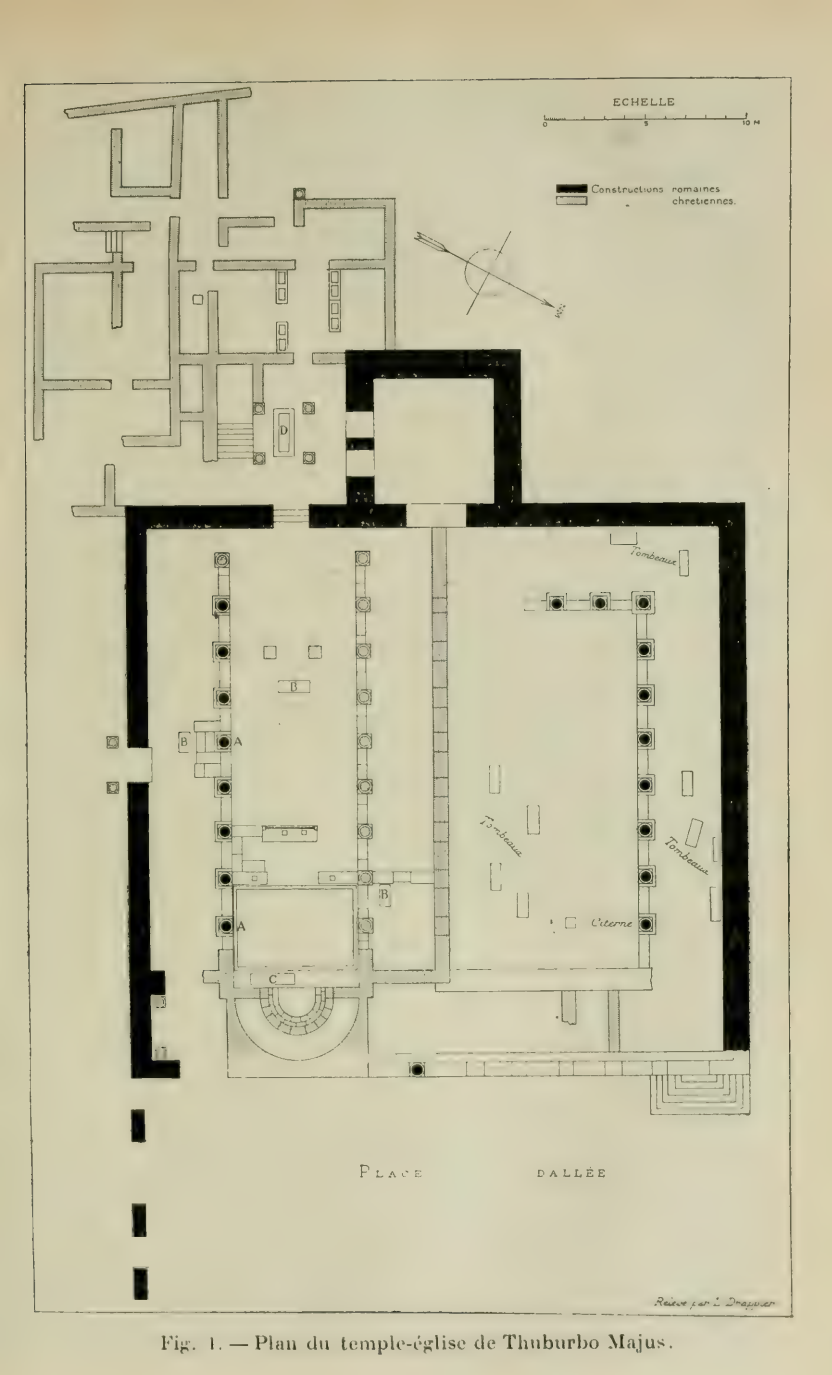

Fig. 1. — Plan du temple-église de Thuburbo Majus.

culier : c'est un temple de Baal-Saturne et de Tanit-Cérès, qui, au temps du christianisme, a été transformé en église (fig. 1).

Primitivement, le monument se composait d'une cour, large d'une trentaine de mètres, un peu moins profonde, entourée sur trois côtés[1] de portiques dont un certain nombre de bases sont encore en place ; au fond de la cour s'ouvrait une petite chambre sensiblement carrée ($6^m \times 6^m$), la *cella* du sanctuaire. Sur la façade régnait peut-être un portique, qui donnait sur une place; l'entrée se faisait par deux portes en face des galeries latérales du péristyle intérieur ; la place allant en s'inclinant du Sud au Nord, la porte de gauche était de plain-pied avec elle, tandis que celle de droite était précédée d'un escalier. Une citerne en forme de carafe était ménagée dans la partie antérieure de la cour.

La disposition générale de la construction nous incline à y voir un temple réservé à un culte d'origine orientale, comme ceux de Saturne-Baal à Dougga ou d'Apollon-Baal à *Bulla Regia*; il fut bâti ou plutôt réparé à l'époque romaine : sur la tranche supérieure de deux des bases de la colonnade gauche (A), la première et la cinquième à compter de la place, on lit en lettres d'environ 0^m 05 la marque d'atelier **LVCEI** assez sommairement gravée.

A quelle divinité était-il consacré ? Au Sud de l'édifice, un peu en dehors, on a découvert deux ex-voto, malheureusement mutilés, dont l'un remonte à l'époque punique, dont l'autre date de la période romaine.

Le premier, qui est le plus curieux, affecte la forme d'un petit temple (haut. 1^m 17 ; larg. max. 0^m 48 ; épaisseur 0^m 50) ; un socle mouluré porte un édicule que surmonte une haute corniche (fig. 2). Sur le stylobate, en avant, était gravée une inscription punique de deux lignes au moins, trois au

1. Il ne paraît pas y avoir eu de péristyle adossé au mur de façade.

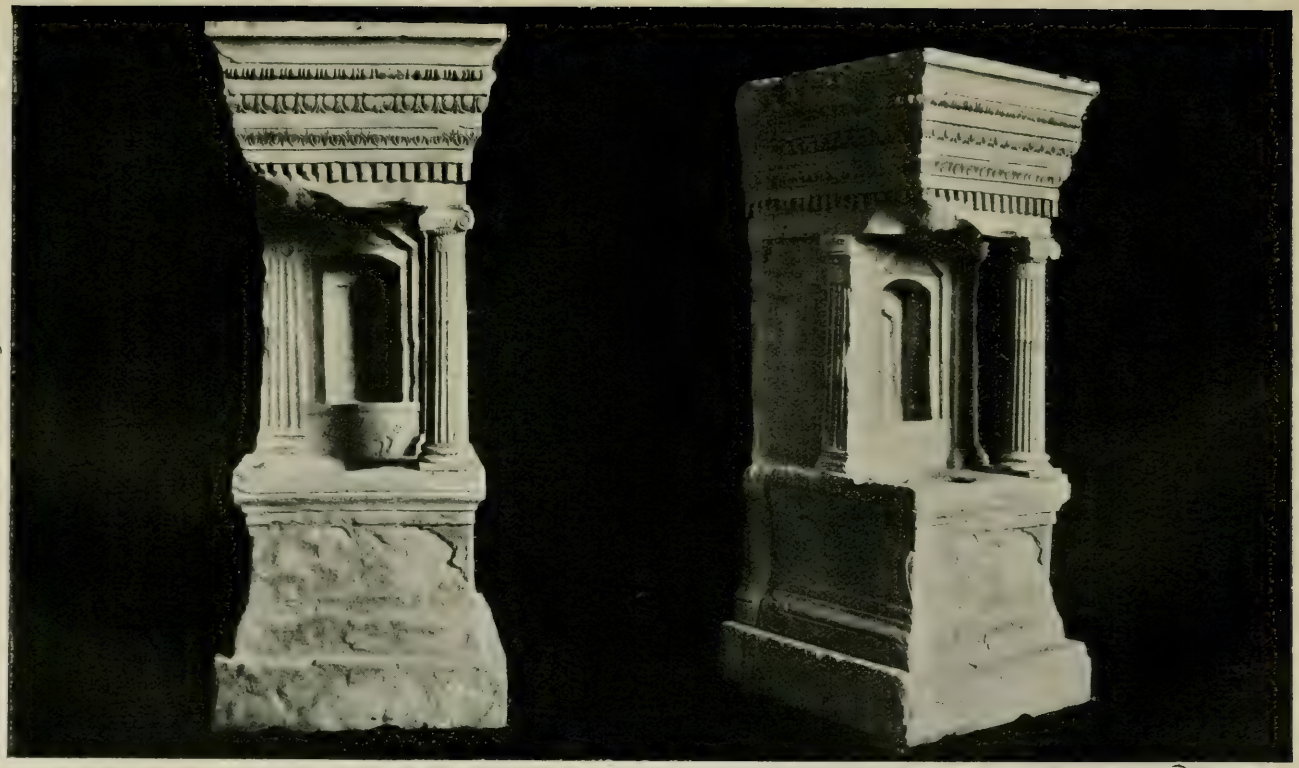

Fig 2. — Édicule punique trouvé à Thuburbo Majus.

plus, qui est aujourd'hui presque totalement perdue, la surface de la pierre étant écaillée, et dont il ne subsiste plus que quatre à cinq lettres, les trois premières, à droite, de la ligne 1 et les deux premières de la ligne 2.

La disparition de ce texte est profondément regrettable ; ce qui en est sauvegardé nous indique que l'inscription commençait par une invocation en l'honneur d'un dieu, sans doute Baal, dont le nom était peut-être suivi de celui de Tanit [1].

Au-dessus du socle, s'élève en retrait la *cella*, qui était jadis précédée de deux colonnettes. Tandis que tout le reste du monument est sculpté dans un même bloc de calcaire tendre, les colonnettes avaient été façonnées à part ; elles se sont détachées, mais les deux scellements au plomb qui servaient à en assujettir le pied sont encore visibles en avant de l'édicule. Nous n'avons retrouvé que le haut d'une de ces colonnettes (haut. 0 m 20 ; diam. 0 m 065), qui étaient fort élégantes, avaient vingt cannelures et étaient surmontées d'un chapiteau ionique enrichi à sa base d'un collier de palmettes [2]. La *cella* est flanquée, à chacun de ses angles antérieurs, d'un ante à quatre cannelures, dont le chapiteau est décoré par devant de deux rosaces juxtaposées; aux angles postérieurs, elle est rehaussée, sur les faces latérales seulement, d'un pilastre non cannelé, qui est terminé au sommet par une volute « punique » avec fleur de lotus.

Sur le devant, au milieu, un peu en arrière des colonnes, se creuse une cavité assez grande, aux contours irréguliers, où sont encore adhérents des débris de mortier ayant été employé sans doute pour un scellement, et, entre les deux antes, est pratiquée une niche à fond plat, large de 0 m 14,

1. Cf. une autre stèle punique précédemment découverte à *Thuburbo Majus* (Ph. Berger, *Bull. archéol. du Comité*, 1910, p. CCXXIII).

2. Ce chapiteau rappelle ceux des colonnes de l'Erechteion (par exemple Puchstein, *Das ionische Capitell*, p. 24, fig. 16 ; Benoît, *L'architecture, Antiquité*, p. 362, fig. 244 ; Noack, *Die Baukunst des Altertums*, pl. 43, a; cf. pl. 38 à 40).

haute de 0m 275, profonde de 0m 11, arrondie à la partie supérieure, représentant la porte de la *cella*, qui, elle, n'a pas été évidée. Sur le bandeau qui demeure libre au-dessous, un porc marchant à gauche ; au-dessus, dans le tympan d'un fronton, une fleur de lotus renversée et deux dauphins se regardant ; dans chacun des angles au-dessus du fronton, une fleur de lotus.

La corniche, qui repose directement sur les deux colonnes ioniques, est rehaussée en dessous de huit caissons répartis sur deux rangs et comprend quatre lignes d'ornements séparées par des listels : de bas en haut, denticules, rais de cœur sous une rangée de perles, oves, chapelets de perles rondes alternant avec deux perles plates ; au sommet, une moulure rappelle la gorge égyptienne.

Cette petite chapelle, si remarquable, montre un curieux assemblage de conceptions helléniques et orientales : tout d'abord, il s'y manifeste le même mélange de formes grecques et de motifs orientaux que par exemple dans le mausolée libyco-punique de Dougga[1], dont elle nous semble sensiblement contemporaine. Il faut en rapprocher ces nombreuses stèles puniques ou de tradition punique sur lesquelles un temple est reproduit non plus, comme dans notre cas, en proportions réduites, mais plus ou moins schématiquement, gravé à la pointe ou sculpté en bas-relief. A cet égard, les pièces de comparaison les plus caractéristiques sont les stèles de la Ghorfa, conservées au Musée du Bardo[2], où est figuré souvent un temple, flanqué de colonnes et surmonté d'un fronton ; les caissons qui décorent le plafond

1. Cf. L. Poinssot, *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1910, p. 780 et suiv., où l'on a aussi des colonnes à chapiteaux ioniques (p. 784), des pilastres à volutes (p. 785, n. 2 ; p. 787, n. 3), des gorges égyptiennes (p. 784-785).

2. La Blanchère, dans *Bibliothèque d'archéologie africaine*, I, p. 31 et suiv. ; La Blanchère et Gauckler, *Cat. du Musée Alaoui*, p. 62, nos 741 à 752. Sur la provenance des stèles, cf. L. Poinssot, *Bull. archéol. du Comité*, 1905, p. 395 et suiv.

du pronaos sont indiqués en projection verticale entre les colonnes et le fronton, au-dessous duquel s'alignent des rangées de perles, d'oves, de denticules ou de rais de cœur ; on rencontre parfois soit au faîte de la stèle, soit au-dessous du temple deux dauphins affrontés [1]. — Au point de vue religieux, les conceptions puniques et grecques se trouvent associées de même qu'au point de vue décoratif : le dauphin [2], la fleur de lotus sont fréquents sur les ex-voto puniques de Carthage en l'honneur de Tanit. Quant au porc, c'était l'animal sacré et la victime préférée de Déméter-Cérès [3], à laquelle Tanit était parfois assimilée [4] ; il est vraisemblable qu'il est sur notre monument en qualité de victime, de même que le taureau sur les stèles d'Aïn-Tounga et de la Ghorfa.

Quelques jours avant d'avoir exhumé cet édicule, on avait mis au jour, le 3 mai, un petit piédestal en calcaire qui avait été remployé dans une construction et portait

1. La Blanchère, *op. cit.*, pl. IV, n° 50 ; pl. V, n° 54 ; La Blanchère et Gauckler, *op. cit.*, n°s 744 et 748.

2. Berger, *Gazette archéologique*, 1877, p. 25, cf. p. 86.

3. Lenormant, dans Daremberg et Saglio, *Dict. des Antiquités gr. et rom.*, I, p. 1068. A Utique, on a recueilli un bas-relief représentant une truie parée pour le sacrifice, avec une dédicace aux *Cereres* (Gauckler, *Bull. de la Soc. des Antiquaires de France*, 1902, p. 240-241). Ici, il s'agit d'un verrat dont le sexe a été fortement accusé par le sculpteur.

4. Sur les affinités de Tanit avec le couple Déméter-Perséphoné et plus tard Cérès ou les *Cereres*, cf. Clermont-Ganneau, *Études d'archéologie orientale*, I, p. 149 et suiv. ; *Recueil d'archéologie orientale*, III, p. 186 et suiv. ; Toutain, *Cultes païens dans l'empire romain*, I, 1, p. 375-378 ; Audollent, *Carthage romaine*, p. 394 ; *Association française pour l'avancement des sciences, Congrès de Carthage*, 1896, p. 802 et suiv. — A Bulla Regia, nous avons un exemple caractéristique de l'assimilation de Cérès à Tanit (Merlin, *Le temple d'Apollon à Bulla Regia*, p. 24-25), comme ailleurs lorsque nous rencontrons Cérès associée à Saturne-Baal peut-être *C.I.L.*, VIII, 1838, cf. 16498 ; voir Gsell, *Mél. de Rome*, 1896, p. 448) ou à Esculape-Eschmoun (*C.I.L.*, VIII, 11747), unie à Caelestis (Carton, *Déc. épigr. et archéol.*, p. 216, n° 405, cf. Cagnat et Gauckler, *Les monuments antiques de la Tunisie*, I, p. 30 ; Gauckler, *Bull. archéol. du Comité*, 1903, p. 562-563, n°s 13 et 14), honorée dans des sanctuaires d'une forme tout orientale (Cagnat et Gauckler, *op. cit.*, p. 35, 37 ; cf. Cagnat, *Bull. archéol. du Comité*, 1892, p. 486-487).

encore des traces de mortier sur toutes ses faces (haut. 0m 65 ; larg. max. en bas 0m 26). Il montre une inscription gravée avec soin (lettres : 0m 032-0m 022) ; sa partie supérieure est endommagée par devant et la cassure a enlevé du texte la première ligne entière, une partie de la seconde et le haut des dernières lettres de la troisième :

. . . . . .
A V G · S A *cr*
DIOPANTHS
CITTIN · DIO
5. PHANTI . FIL · FA
B E R · V · S · L · A ·
E T · S A T V R N O
P A L M A · A R G
X X V · S · P · F ·

A la ligne 3, il y a sans doute une erreur du lapicide, qui a transposé l'H après le T au lieu de le mettre après le P et qui a omis le V ; il faut lire *Diop*[*h*]*ant*<*h*>[*u*]*s*.

Sur le côté droit, une aiguière ; sur le gauche, une patère ; au-dessous de la moulure supérieure, un chapelet de perles.

L'offrande d'une palme à Saturne (*palma*(*m*) *arg*(*enteam*) à la ligne 8) rentre dans la catégorie des présents qui étaient faits d'ordinaire à ce dieu [1].

Il est fâcheux que le nom de la divinité à qui l'autel était dédié ait disparu, mais la présence sur l'autre monument déterré au même endroit d'un animal qui fait songer à Déméter nous autorise peut-être à conjecturer que la ligne aujourd'hui anéantie en tête portait la mention *Cereri* ou *Cereribus* [2]. Les deux ex-voto auraient été ainsi offerts aux mêmes divinités, honorées sous leur forme punique ou romanisée ; le sanctuaire était apparemment dédié à Baal et

1. Toutain, *De Saturni dei in Africa romana cultu*, p. 100 et suiv.

2. Nous avons peut-être un autre argument en faveur de cette hypothèse : on a exhumé, au cours des fouilles, des restes d'une petite chapelle

*

à Tanit, vénérés, aux temps romains, sous les noms de Saturne et de Cérès.

A basse époque, sans doute vers le début du VIe siècle, le monument fut profondément remanié ; un mur coupa en deux sa cour de l'Ouest à l'Est, et dans la moitié méridionale de l'*area* et du péristyle fut installée une église [1], orientée en sens inverse du temple, son *presbyterium* suivant l'usage au levant ; la travée gauche du portique devint ainsi la nef droite de la basilique et une seconde rangée de colonnes fut disposée entre la nef principale et la nef gauche ; des portes furent percées dans certains murs ; la partie inutilisée du temple devint un lieu d'inhumation [2].

Cette église, qui subit elle-même des modifications, n'a pas de particularités notables. Les trois nefs étaient séparées par des cancels appuyés aux colonnes ; elles étaient pavées de mosaïques géométriques, en cubes de marbre, presque entièrement détruites ; quelques dalles de calcaire (on en compte trois), portant des épitaphes, sont encastrées dans le sol (B), recouvrant des sépultures ; ces épitaphes sont banales ; la formule *fidelis in pace* qui se lit sur deux d'entre elles (la troisième est très abîmée) permet de les dater du VIe siècle. Les colonnes, hautes de 3m 45, étaient en calcaire noirâtre ; toutes les bases sont encore en place. L'autel s'érigeait au milieu du vaisseau central ; il était isolé par des cancels barrant transversalement la nef ; le

qui semble avoir été érigée dans le sanctuaire, notamment la partie droite d'une architrave (long. 0m 80 ; haut. 0m 25) sur laquelle on voit une corbeille de fruits et une torche allumée, attributs qui conviendraient bien à Cérès.

1. A *Thuburbo Majus*, le temple de Mercure fut peut-être, lui aussi, transformé en église (Schmidt, dans *C.I.L.*, VIII, au n° 12372). — Sur les évêques de cette ville, cf. *C.I.L.*, VIII, p. 106 ; Mesnage, *L'Afrique chrétienne*, p. 90-91.

2. Il est relativement rare que des sanctuaires chrétiens aient été installés en Afrique dans des édifices d'une époque antérieure (Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, II, p. 121). A Carthage, le temple de Caelestis fut converti en église le jour de Pâques 399 (Cagnat et Gauckler, *op. cit.*, p. 24-25).

presbyterium ne semble pas avoir été flanqué de sacristies.

Il y avait deux entrées, peut-être trois : l'une dans l'axe de la nef principale ; l'autre, donnant dans la nef latérale droite ; la troisième, douteuse, s'ouvrant au fond de cette nef, là où se trouvait précédemment une des portes du sanctuaire de Tanit.

Les matériaux de remploi sont nombreux ; devant le *presbyterium* notamment, un bandeau de pierre, au niveau du sol, était constitué par deux grands blocs juxtaposés : l'un était une corniche, dont le dessus seul était apparent ; l'autre (C), long de 2m 05[1], large de 0m 50, montre une inscription qui avait été placée horizontalement et dont le milieu a été plus ou moins usé par les pas (lettres : 0m 08 à la ligne 1 ; 0m 07 aux autres) :

SALVTE IMP CAES M AVRELI SEVERI·ANTONINI PII *felicis*
r.PART MAX BRIT MAX GERM MAX P M . . . IMP II COS·IIII·P·P *procos.*
ia E DOMNAE AVG PIAE FEL MATR *is*. . . . TOTIVSQDIV·DOMV*s eorum*
*i*VL AVR COM·THVB MAIVS EXCEPTORIA....I.IANA·A SOLO PP *fec*

L'inscription[2] est certainement postérieure au mois d'octobre 213 où Caracalla, *cos. iiii* depuis le 1er janvier, prit le surnom de *Germanicus maximus* et sa troisième salutation impériale[3] ; on observera qu'ici, bien que l'empereur soit qualifié de *Germanicus maximus*, il est dit seulement *imp.*

1. Incomplet aux deux extrémités.

2. Entre PM et IMP II, il manque 5 à 6 lettres : *tr. p....* ; entre MATR et TOTIVSQ, il y a place pour 20 lettres : c'est soit en totalité avec des abréviations, soit en partie la formule *Augusti et castrorum et senatus et patriae* ; entre RIA et IANA, il faut restituer à peu près 7 lettres ; au bout des lignes 2, 3, et 4, après les lettres que nous donnons, la pierre est écaillée.

3. Von Rohden, dans Pauly-Wissowa, *Real-Encyclopädie*, II, col. 2437 et 2438.

ii[1]. Les noms portés par le prince sont fréquents, surtout en Afrique, entre 212 et 217[2].

On ne connaît dans l'épigraphie africaine que deux exemples du mot *exceptorium*[3] qui désigne un endroit où l'eau était mise en réserve ; à une distance assez minime de l'église, existent de grands bassins publics[4] ; peut-être ce linteau vient-il de cet édifice et se rapporte-t-il à la dédicace de ce vaste monument[5].

En dehors de l'église au Sud-Ouest, s'étendent des dépendances d'un aspect assez confus. Je n'y signalerai que deux lignes d'auges, quatre par rangées, dont la plupart ont une paroi percée d'un œillet ; ces auges (long. 0m 65 à 0m 75 ; larg. 0m 40 ; prof. 0m 20) sont à 0m 75-0m 85 du sol ; elles ressemblent à celles de la basilique de Tébessa[6], qu'on a considérées d'abord comme des mangeoires pour chevaux, opinion plausible, mais non certaine.

Devant la porte située dans l'axe de l'église, on a dégagé quatre bases de colonnes disposées en carré ; au milieu de l'espace circonscrit par elles (D), on a trouvé à 1m 50 de profondeur un tombeau long de 2m 05, large de 0m 55, haut de 0m 50, qui était construit et couvert en dalles de calcaire ; il renfermait le corps d'une femme qui avait été inhumée, les pieds vers la porte de l'église, dans un cercueil en bois. Cette femme avait été enterrée avec ses bijoux :

1. Bien que cette partie de la pierre soit usée, le chiffre des salutations impériales n'est certainement pas III, mais seulement II.

2. Von Rohden, dans Pauly-Wissowa, *loc. cit.*, col. 2436.

3. *C.I.L.*, VIII, 4291 et 5335.

4. Babelon, Cagnat et S. Reinach, *Atlas archéol. de la Tunisie*, feuille de Zaghouane, lettre H du plan de *Thuburbo majus*; *Installations hydrau liques romaines en Tunisie*, I, p. 169.

5. A la dernière ligne, après *exceptoria*, je propose de lire [*anton*]*i*[*n*]*iana*, qui comble bien la lacune; on aurait *exceptoria antoniniana*, comme ailleurs *aqua alexandriana*, *thermae antoninianae*, *balneum aurelianum*.

6. Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, II, p. 285 à 287.

un collier fait de pendentifs en or[1] et de perles en verre; une large bague en bronze; deux fibules en or à ardillon de bronze et surtout deux très beaux pendants d'oreilles en or (0m063); à un anneau formé d'un simple jonc sans orne-

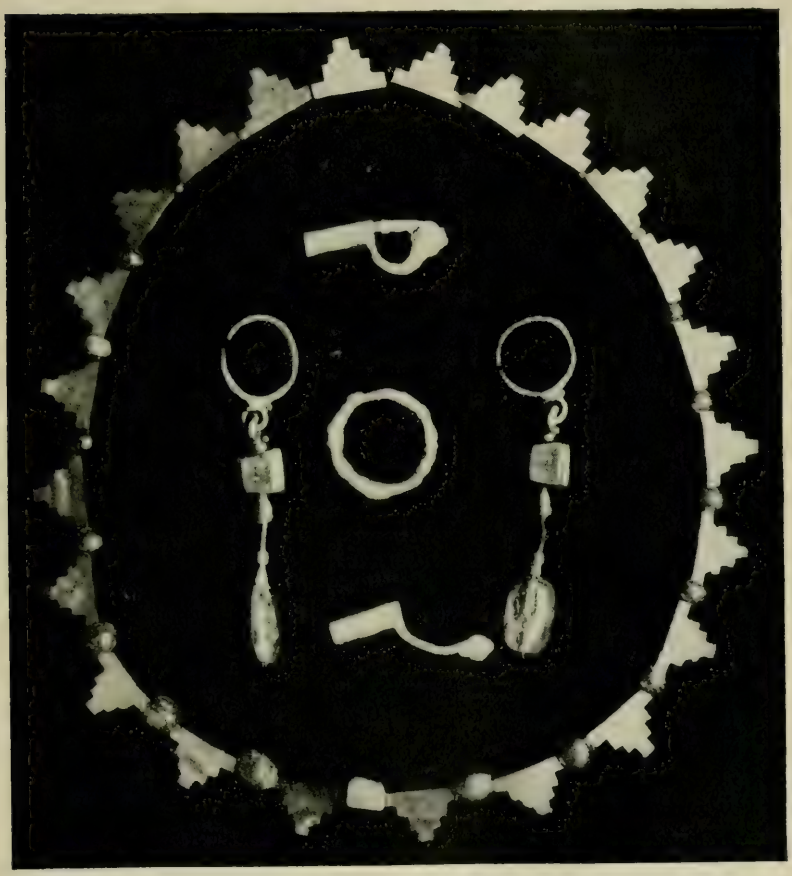

Fig. 3. — Bijoux trouvés dans une tombe chrétienne.

1. Ce sont de minces plaquettes pyramidales, dont les bords sont découpés en gradins; par derrière, deux petits tubes sont soudés un en haut, un en bas, pour qu'on puisse les enfiler: on en a recueilli vingt-trois.

ment est attaché par un crochet un cabochon en pâte de verre serti dans une monture de métal ; celle-ci est munie en dessous d'une protubérance piriforme, d'où pend un fil d'or dans lequel sont passées deux petites perles en même matière et, plus bas, une grosse perle ovale en améthyste [1] (fig. 3).

Quelle que soit la valeur de ces découvertes relatives à l'époque chrétienne, elle est surpassée, à notre avis, par l'intérêt que présentent les documents concernant le sanctuaire païen qui a préexisté à l'église. Non seulement ils nous fournissent un nouveau témoignage de l'assimilation qui s'est produite entre les dieux puniques et romains, mais encore ils nous permettent de pénétrer un peu dans la vie de la cité. Bien que *Thuburbo Majus* soit devenue, sans doute dans les premières années du règne d'Auguste, avant 27 [2], *colonia Julia* [3] et ait été, comme telle, un des points où s'appuya de bonne heure la romanisation dans la vallée inférieure de l'Oued Miliane [4], il semble que l'élément indigène continua d'y tenir une place importante : les anciens cultes y restèrent en grande faveur sous des étiquettes différentes [5] et leurs fidèles demeurèrent, à en juger par leurs noms, assez étrangers à la civilisation latine [6].

1. Comparer un tombeau chrétien de Sbeitla (Merlin, *Forum et églises de Sufetula*, p. 34-35).

2. La colonie ne porte que le surnom de *Julia*, et non de *Julia Augusta*.

3. *C.I.L.*, VIII, 848, 12366 et notre inscription à Caracalla ; cf. Pline, *Nat. hist.*, V, 29 ; Pallu de Lessert, *Mém. de la Soc. des Antiquaires de France*, LXXI, p. 75.

4. Cf. Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1909, p. cxcii. — M. F.-G. de Pachtère a relevé à *Thuburbo Majus* une inscription à Vesta, la première dédicace africaine à cette divinité essentiellement latine (*Bull. archéol. du Comité*, 1911, 3e fasc., sous presse).

5. Cf. *C.I.L.*, VIII, 12362.

6. Cf. *C.I.L.*, VIII, 12362.

APPENDICE

Rapport du secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres sur les travaux des commissions de publication de cette Académie pendant le premier semestre de 1912 ; lu dans la séance du 26 juillet 1912.

Mes chers confrères,

Depuis le rapport sur les travaux et publications de l'Académie que je vous ai présenté dans la séance du 9 février 1912, nous avons reçu de l'Imprimerie nationale la deuxième partie du tome XXXVIII de nos *Mémoires*, qui se trouve ainsi complet.

Du tome XXXIX, sont imprimés et seront distribués d'un jour à l'autre, sous forme de tirages à part, les articles dont voici les titres :

La bataille d'Issus, par M. Marcel Dieulafoy.

La chronologie rectifiée du règne de Hammourabi, par le P. Scheil.

La frontière militaire de la Tripolitaine à l'époque romaine, par M. René Cagnat.

Le sénatus-consulte de Délos de l'an 166 avant notre ère, par M. Édouard Cuq.

Le chancel carolingien orné d'entrelacs à Schaennis, par M. Maurice Prou.

La citerne de Ramleh, par M. le marquis de Vogüé.

Pour le tome XII des *Mémoires des savants étrangers*, il a été envoyé à l'impression :

Quelques caractéristiques de l'architecture maya dans le Yucatan ancien, par M. le docteur Capitan.

Le portrait d'Apa-Jérémie. Note à propos du soi-disant nimbe rectangulaire, par M. W. de Gruneisen.

Voici l'état du tome XXIV de l'*Histoire littéraire de la France:*

Les feuilles 1 à 43 sont tirées.

Les feuilles 44 à 49 sont en pages. Ces feuilles contiennent la fin de l'article sur *Hervé Nédelec, général des frères prêcheurs*, par M. Hauréau, un article sur *Étienne Malen, chanoine de Saint-Junien, chroniqueur*, et le commencement des *Bestiaires*, par M. Paul Meyer.

Il y a encore, comme composition, environ 40 placards, qui contiennent la fin des *Bestiaires* et la première moitié de l'article *Jean XXII*, par M. Noël Valois. La copie de la fin est à l'Imprimerie nationale. Cet article de M. Valois fera environ 20 feuilles.

Pour la partie de la série des *Chartes et diplômes* dont la direction a été confiée à M. Prou, l'impression des actes royaux carolingiens s'est poursuivie, mais avec moins de rapidité qu'on ne l'espérait. C'est que les collaborateurs de M. Prou ne peuvent donner à cette publication que la part de loisir qui leur est laissée par l'accomplissement de nombreux devoirs professionnels. Cependant l'impression du *Recueil des actes de Louis IV*, par M. Philippe Lauer, touche à sa fin. Il ne reste plus à composer que l'introduction et les tables. Le texte des actes est entièrement mis en pages. Le bon à tirer pourra en être donné dans le courant du mois d'août.

En ce qui concerne le *Recueil des actes des rois de Provence*, dont la rédaction a été confiée à M. Poupardin, le texte des actes, entièrement composé, comprend 55 placards. Les 22 premiers sont en seconde épreuve; mais la seconde épreuve des placards 23 à 55 ne sera demandée que dans quelques jours.

M. Labande travaille avec activité à réunir les éléments du *Recueil des actes d'Eudes, de Robert et de Raoul.* Il a visité à cet effet les Archives départementales de la Vienne, de la Haute-Vienne et de Saône-et-Loire.

M. Martin-Chabot travaille à la collation des actes des premiers Capétiens; il a commencé à en dresser le texte.

Pour le XIIe siècle, auquel préside M. Élie Berger, il n'y a que deux recueils dont la publication s'annonce comme très prochaine. Voici la situation de ces recueils :

Actes de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie (1154-1189), par M. Léopold Delisle.

M. Berger s'est chargé d'achever l'ouvrage entrepris par son maître, de procurer le texte qui fera suite au volume d'introduction paru en 1909.

Ces documents doivent remplir deux volumes, dont chacun comprendra de quatre à cinq cents pièces.

M. Berger a achevé de mettre en état les copies des textes. Il s'occupe en ce moment à vérifier les dates, dont beaucoup devront être modifiées. Il espère que la mise au net de ces nombreuses chartes sera complètement achevée à la fin de l'année 1912 et qu'il pourra remettre le manuscrit au commencement de l'année 1913.

C'est à M. François Delaborde que l'Académie a confié le soin de publier, sous la direction de M. Berger, les *Actes de Philippe Auguste* (1180-1223).

Ce recueil doit comprendre environ cinq volumes.

Le travail est très avancé. M. Delaborde compte remettre à l'Académie le manuscrit de son premier volume au mois de janvier 1913. Tous les matériaux étant dès maintenant réunis, il y a lieu d'espérer que cette publication marchera rapidement.

Pouillés et obituaires. Le texte et les tables du tome V des *Pouillés* (province de Trèves) avaient été entièrement imprimés par notre regretté confrère Auguste Longnon. M. l'abbé Victor Carrière, qui avait prêté son concours à M. Longnon pour la rédaction de ce volume, prépare activement, sous la direction de notre confrère M. Prou, l'introduction qui complétera ce volume. Il compte être en mesure de l'achever pour la fin de cette année.

Dans mon précédent rapport, je vous annonçais aussi que les derniers bons à tirer des deux parties du tome VI des *Pouillés* (province de Reims), presque complètement terminées lorsque M. Longnon nous a été enlevé, m'avaient été remis par notre confrère M. Omont, et je vous faisais espérer la distribution prochaine de ces deux volumes. Malgré nos réclamations, nous n'avons rien reçu de l'Imprimerie nationale.

L'impression du tome IV des *Obituaires* (province de Sens) se continue. La Commission des historiens de France, qui s'est réunie dernièrement, cherche les moyens de continuer l'œuvre intéressante interrompue par la mort de notre confrère.

M. Charles Kohler a reçu de la commission spéciale nommée à cette fin les instructions qui lui permettront de procurer le volume des *Historiens occidentaux des Croisades* dont la rédaction lui a été confiée.

La mort imprévue et prématurée de notre regretté confrère M. Philippe Berger est venue retarder encore les travaux de préparation du *Corpus inscriptionum semiticarum*, travaux dont les lenteurs sont, pour votre Secrétaire perpétuel, depuis plusieurs années, un sujet de graves préoccupations. La partie I ou *partie phénicienne*, à laquelle présidait M. Berger, reste en suspens, avec un fascicule dont, m'avait-on dit au mois de janvier, les premiers matériaux avaient été envoyés à l'imprimerie. Dans la partie II, *Inscriptions araméennes*, M. l'abbé Chabot, sous la direction de M. de Vogüé, a commencé l'impression du volume qui doit comprendre les *inscriptions palmyréniennes*. — Des *inscriptions hébraïques*, aucune nouvelle.

Pour la partie IV, les *Inscriptions himyaritiques*, le P. Scheil n'a rien donné à l'impression depuis qu'il nous a présenté, au mois de janvier, le premier fascicule du tome II de cette partie. Il espère pourtant mettre un nouveau fascicule sous presse avant la fin de l'année.

L'impression du *Répertoire d'épigraphie sémitique* se poursuit activement par les soins de M. l'abbé Chabot. L'imprimerie a livré 45 placards qui termineront le tome II. La suite formera la première livraison du tome III.

Je demanderai à la Commission du Corpus, après les vacances, de se réunir et d'adopter les mesures nécessaires pour que soit repris, dans des conditions nouvelles, le travail de la partie phénicienne, qui touchait à sa fin. Il serait fâcheux, pour le bon renom de l'Académie, qu'elle laissât languir et peut-être avorter la belle entreprise scientifique qui est pour elle un legs de notre illustre confrère Ernest Renan.

Les publications subventionnées par l'Académie sur les revenus des fondations continuent à se poursuivre plus rapidement que celles qui s'exécutent sur les fonds du budget et par les moyens de l'Imprimerie nationale.

Inscriptiones græcæ ad res romanas pertinentes. La première feuille du fascicule V du tome IV est tirée. La publication est arrêtée par la nécessité qui s'impose à M. Lafaye d'aller en Autriche pour comparer ses fiches à celles de l'Académie de Vienne, ce qu'il compte faire à l'automme.

Mosaïques de la Gaule et de l'Afrique. M. Cagnat nous avait déjà donné, à la fin de l'année dernière, la première livraison de l'album qui devait accompagner l'inventaire dont il avait dirigé la publication. Le tirage des planches du deuxième fascicule de cet album est à peu près terminé (fin de la Gaule narbonnaise). M. Cagnat vient de faire prendre toutes les photographies *en couleur* qui serviront à l'illustration des mosaïques de Tunisie (vingt mosaïques).

Le quatrième fascicule du tome I du *Recueil général des monnaies grecques de l'Asie Mineure*, publié par MM. E. Babelon et Th. Reinach, a été distribué. Il comprend la fin des monnaies de Bithynie. Un cinquième fascicule, en préparation, achèvera le tome I. Ce fascicule comprendra une *Introduction générale*, un *Supplément* et les tables du volume.

En même temps que ce cinquième fascicule, nos confrères préparent la mise à l'impression du *tome deuxième*, qui comprendra les *Monnaies de Galatie et de la Cappadoce.* Ils se sont adjoint comme auxiliaire, dans la préparation de ce nouveau volume, M. Seymour de Ricci, chargé particulièrement d'aller, à Moscou et à Saint-Pétersbourg, faire sur place la description des monnaies conservées dans les médailliers publics des deux capitales russes.

La publication du *Catalogue général de la collection De Clercq* s'est achevée par un volume qui renferme les *Tables générales* de I à III.

Des ouvrages qui se publient ainsi grâce au concours de l'Académie ont encore paru :

Mémoires et monuments (fondation Piot), t. XIX, fasc. I.

L'architecture religieuse en France à l'époque romane; ses origines et son développement, par M. R. de Lasteyrie.

Le tome III de l'*Inventaire des tablettes de Tello conservées au Musée impérial ottoman*, par M. Henri de Genouillac.

Il manquerait quelque chose à ce rapport si nous n'y mentionnions pas la collaboration que prête l'Académie à l'Académie royale de Berlin pour la grande entreprise du nouveau *Corpus inscriptionum græcarum*. Notre Compagnie s'est chargée de publier dans ce recueil les inscriptions de Délos, et le travail se poursuit avec activité, sous la surveillance d'une Commission qui a pour président M. Foucart et pour secrétaire M. Haussoullier. M. Foucart a déjà présenté à l'Académie une livraison qui porte ce titre :

Inscriptiones Deli. Fasciculus II. Pars I.

Inscriptiones Deli liberæ. Tabulæ archontum. Tabulæ hieropoeorum annorum 314-250. L'éditeur de ces textes est M. Félix Dürrbach, ancien membre de l'École d'Athènes, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, qui a rempli avec beaucoup d'activité, de science et de conscience la tâche que lui avait confiée l'Académie. Le second fascicule est déjà sous presse.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire Perpétuel dépose sur le bureau : 1° le fascicule du mois de mai 1912 des *Comptes rendus* de l'Académie (Paris, 1912, in-8°); 2° les publications de la Délégation en Perse : I. *Mémoires* publiés sous la direction de M. J. de Morgan, t. XII et XIII (Paris, 1911 et 1912, 2 vol. in-4°); II. *Annales d'histoire naturelle*, t. I (2e partie); III. *Bulletin de la Délégation en Perse*, fasc. II (Paris, 1911, in-8°).

M. Babelon offre à l'Académie le nouveau volume qu'il vient de publier de ses *Mélanges numismatiques*, 4e série, accompagnée de 26 planches (Paris, 1912, in-8°).

M. Bernard Haussoullier a la parole pour un hommage.

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie au nom de M. Jean Lesquier, membre de l'Institut français d'archéologie orientale, et de M. Pierre Jouguet, directeur de l'Institut papyrologique de Lille, le tome II (fascicules II, III, IV) des *Papyrus de Lille*.

« Il est entièrement consacré à une seconde édition des *Papyrus de Magdôla* et a pour auteur M. Jean Lesquier.

« Les papyrus de Magdôla, village du nome arsinoïte, méritaient cet honneur. C'est une série de 41 pétitions (ἐντεύξεις), qui proviennent des archives du stratège de Crocodilopolis et qui, mises au rebut, ont été employées dans les cartonnages de momies de Médinet en Nahas. MM. P. Jouguet et G. Lefebvre les ont découvertes et publiées pour la première fois dans le *Bulletin de Correspondance hellénique* (1902 et 1903).

« Ces 41 pétitions, qui se répartissent sur un petit nombre d'années du troisième siècle avant notre ère, de 222 à 218, nous fournissent le tableau le plus animé de la vie quotidienne dans un bourg rural du nome arsinoïte. Cultivateurs, tenanciers, bergers, prêteurs et emprunteurs, courtisanes, barbiers, garçons de bains, tout ce petit monde s'agite, se plaint ou donne lieu à des plaintes qui sont singulièrement intéressantes, encore que l'objet en soit de peu d'importance : inexécution de contrats, violences, vol d'animaux ou de vêtements, etc.

« Tous ces papyrus sont déposés à Lille où M. Jean Lesquier les a étudiés avec le plus grand soin. Le texte en est établi avec toute la rigueur désirable et l'éditeur a gardé la plus juste mesure dans les restitutions[1]. Il a pris la peine de traduire toutes ces pièces, à l'exception de quelques fragments trop mutilés. Des notes, riches en rapprochements, sont jointes à la traduction : l'auteur y fait preuve du même esprit de mesure que dans les restitutions ; il sait ignorer et avouer son ignorance ou son incertitude.

« Dans l'*Introduction*, il faut noter deux études importantes. L'une est consacrée à l'exercice du droit de pétition, depuis le jour où la plainte est rédigée dans le village du demandeur et adressée au stratège jusqu'au jour où celui-ci la renvoie, d'ordinaire, à l'épistate qui fera fonctions de juge de paix, — jusqu'au jour enfin où, l'épistate ayant échoué, le stratège la recevra de nouveau et en saisira le tribunal compétent. L'autre étude, plus difficile, aborde quelques-uns des problèmes de chronologie que soulèvent les dates inscrites dans les

1. Douze planches sont jointes au recueil et permettent de contrôler les lectures admises.

apostilles et au verso des pétitions. Laissant de côté la question de la relation entre les années régnales et les années fiscales, M. Lesquier insiste sur les correspondances fournies par les papyrus de Magdôla entre le calendrier macédonien et le calendrier égyptien : il le fait avec précision et netteté et aboutit à un résultat appréciable.

« En somme, avec ses traductions et ses notes, c'est un recueil modèle, une partie d'excellent manuel, que nous donne M. Jean Lesquier. Il contribuera au développement des études de papyrologie en France, et à coup sûr il a bien mérité de l'Institut de Lille et de son directeur dont l'Académie a déjà entendu l'éloge (*Comptes rendus*, 1907, p. 623 et suiv.). »

M. Bouché-Leclercq a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Jean Lesquier, un ouvrage intitulé : *Les Institutions militaires de l'Égypte sous les Lagides* (Paris, Leroux, 1911, XVIII-381 pp. in-8°). Je ne saurais trop louer la méthode sagace et prudente de l'auteur de cette monographie, l'étendue de son information, la précision des statistiques sur lesquelles il appuie ses inductions, la sûreté de son sens critique et la trame serrée de ses arguments. Sans disposer de documents inédits, il a pleinement utilisé tous ceux qui ont été publiés. Sur des questions complexes, intéressant le droit civil autant et plus que l'organisation tactique de l'armée, il apporte des solutions neuves, fortement motivées, toutes plausibles et dont quelques-unes ont la valeur d'une démonstration définitive.

« C'est ainsi qu'il a tranché un problème qui a beaucoup préoccupé ses devanciers : le rapport, logiquement présumé, mais obscurci par toutes espèces d'exceptions apparentes, entre la condition des bénéficiers ou « clérouques » et leurs obligations militaires. M. Lesquier a montré — et, à mon sens, démontré — que tous les clérouques étaient redevables du service militaire en échange de leur fief, et que, agriculteurs en temps de paix, ils restaient indéfiniment disponibles en temps de guerre. Cette idée avait bien pris place parmi les hypothèses formulées jusqu'ici, mais on jugeait le système purement théorique, ou en tout cas, trop simple pour rendre raison de tous les faits constatés. On y mêlait ou même mettait au premier plan le souci de la colonisation transformant en agriculteurs non plus des recrues inscrites dans les cadres, mais des vétérans, dispensés, pour eux et leurs descendants, du service militaire. M. Lesquier maintient strictement l'obligation réelle attachée au κλῆρος, et il y trouve l'explication d'une énigme imparfaitement débrouillée avant lui : la condi-

tion des fils de clérouques, appelés, le cas échéant, à remplacer leur père, de son vivant ou après sa mort. Ceux-ci sont assujettis à une période de préparation militaire, analogue à l'éphébie attique : ils sont dits ἐπίγονοι durant leur temps de service, et τῆς ἐπιγονῆς quand ils sont rentrés dans la condition civile après avoir accompli ce devoir. Par ce système, les Lagides ont assuré dans la population rurale une large base au recrutement de l'armée nationale (Helléno-Macédoniens et μάχιμοι égyptiens), soigneusement distinguée des corps de mercenaires.

« Une autre solution, que M. Lesquier a le mérite d'avoir précisée, — en tenant compte des variations introduites au cours des siècles, — c'est le rapport entre la contenance des lots et le grade des bénéficiers, suivant l'arme dans laquelle ils ont été incorporés. Enfin, en étudiant la condition juridique du κλῆρος, l'auteur enseigne que, en dépit des usurpations des clérouques et des concessions faites à l'usage par l'État, celui-ci a toujours maintenu, en principe, le caractère précaire des allocations et n'a pas laissé la possession se convertir en propriété. Il a gardé un droit de contrôle et d'autorisation sur les successions, mutations et aliénations desdits bénéfices.

« En somme, le travail de M. Lesquier fait disparaître l'incohérence, l'absence de plan suivi, le flottement entre la théorie et la pratique, que l'on avait cru remarquer dans l'institution des clérouchies. Il introduit dans l'histoire des institutions militaires, si intimement associées au droit privé, une logique interne qui paraissait trop souvent démentie par des faits insuffisamment analysés. A ce point de vue, son livre est de ceux qui font époque, comme marquant un progrès décisif dans un ordre donné de connaissances, et renouvellent pour ainsi dire le sujet traité. »

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1912

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS LEGER

SÉANCE DU 2 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS LEGER.

L'Académie fixe au 15 novembre la date de sa séance publique. M. Fournier est désigné pour faire à cette séance une lecture dont le titre sera : *Le dauphin Humbert II.*

M. Édouard Cuq fait une communication sur une inscription récemment découverte à Souk El-Abiod en Tunisie [1].

M. Bernard Haussoullier montre, dans une seconde lecture, l'originalité et la nouveauté du traité inédit entre Delphes et Pellana qu'il a précédemment communiqué à l'Académie. Il insiste sur un certain nombre de termes de droit nouveaux.

M. Cagnat lit une note de M. Constans, élève de l'École Normale supérieure, sur les puissances tribuniciennes de l'empereur Néron [2].

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

COMMUNICATIONS

UN NOUVEAU VICE-PRÉFET DU PRÉTOIRE,

PAR M. ÉDOUARD CUQ, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

L'inscription, qui fait l'objet de cette étude, a été récemment découverte à Souk El-Abiod, en Tunisie. Elle a été communiquée à l'Académie par M. Cagnat et publiée dans les *Comptes rendus* des séances (avril 1912, p. 115), avec une note du directeur des Antiquités et des Arts à Tunis. M. Merlin a très bien fait ressortir l'intérêt de cette inscription au double point de vue géographique et épigraphique. Je voudrais l'examiner sous un autre aspect, et montrer l'intérêt qu'elle présente pour l'histoire de la préfecture du prétoire au Bas-Empire.

I

L'un des administrateurs cités dans l'inscription porte le titre AG(*ens*) VIC(*es*) P(*ræfectorum*) P(*rætorio*), ce qui veut dire : faisant fonction de préfet du prétoire. Ce titre ne se rencontre pas souvent dans les documents qui nous sont parvenus sur les fonctionnaires de l'Empire romain. Au tome X des *Œuvres* de Borghesi que l'Académie a publié, il y a quinze ans, et que j'ai rédigé sous la direction de MM. Waddington et Héron de Villefosse, j'ai recueilli, suivant le plan tracé par l'illustre épigraphiste, les textes mentionnant les préfets du prétoire et leurs suppléants. La liste de ces derniers est assez courte [1] ; elle s'est accrue de

1. Cf. Édouard Cuq, *Les vice-préfets du prétoire* (*Nouv. Rev. histor. de droit*, 1899), p. 393.

quelques unités depuis 1897. L'inscription de Souk El-Abiod porte le nombre total à 29, dont 23 pour le Bas-Empire. Ce chiffre est bien faible à côté de celui des préfets qui dépasse 550.

Quelle est la fonction désignée par l'expression *agens vices præfectorum prætorio* ? La question est depuis longtemps discutée. Aussi la découverte d'un nouveau document ne saurait-elle passer inaperçue. Elle m'a fourni l'occasion de réviser et de compléter la liste que j'ai publiée dans le tome X de Borghesi, et de déterminer, d'une manière plus précise qu'on ne l'a fait jusqu'ici, les cas où l'on avait recours à la nomination d'un vice-préfet.

Au XVIIe siècle, alors que le titre d'*agens vices* n'était guère connu que par l'adresse de quelques constitutions du Code Théodosien, J. Godefroy l'a identifié avec celui de *vicarius*. Mais, à mesure que les inscriptions relatives à cette fonction se sont multipliées, l'identification a paru de plus en plus douteuse. Elle a été combattue par Borghesi. Et en effet, elle n'est pas admissible pour l'époque antérieure à Dioclétien ; il n'y avait pas encore de vicaire, et cependant l'*agens vices* se rencontre au temps de S. Sévère et de Gordien [1]. Pour l'époque ultérieure, la distinction de l'*agens vices* et du vicaire est attestée par un grammairien du Ve siècle, Cledonius [2]. Sénateur romain, puis professeur à Constantinople, Cledonius était bien placé pour connaître la valeur des termes employés par la chancellerie impériale dans les deux parties de l'Empire. On a souvent demandé, dit-il, si l'on doit appeler vicaire celui à qui les préfets ont donné mandat de les remplacer dans un cas particulier.

1. Borghesi, X, 86 ; 129.

2. Keil, *Grammatici latini*, t. V, 13, l. 29 : *Sæpe quæsitum est utrum vicarius dici debeat etiam is cui magnificentissimi præfecti vices suas in speciali causa mandaverunt. Nequaquam : vicarius dicitur qui ordine codicillorum vices agit amplissimæ præfecturæ. Ille vero, cui vices mandantur propter absentiam præfectorum, non vicarius sed vices agens, non præfecturæ sed præfectorum, dicitur tantum.*

Nullement : on appelle vicaire celui qui participe aux travaux de la préfecture en vertu d'une nomination en règle. Celui au contraire à qui les préfets confient le soin de les suppléer pendant leur absence, celui-là n'est pas un vicaire de la préfecture : il fait fonction de préfet.

Ainsi, d'après Cledonius, le vicaire exerce une fonction permanente, et l'on sait que chaque préfecture a ses vicaires chargés de l'administration d'un diocèse. C'est aussi une fonction ordinaire : le vicaire reçoit un brevet de nomination extrait du registre officiel (*laterculum*). La chancellerie impériale lui envoie les codicilles portant extérieurement les insignes [1], intérieurement le titre de sa charge [2]. Enfin le vicaire est un sous-ordre, un subordonné du préfet : *agens vicariam præfecturam* [3]. Il n'en est pas de même de l'*agens vices* : sa mission est exceptionnelle et temporaire ; il est chargé par un mandat spécial de faire fonction de préfet. Il a les pouvoirs d'un préfet, sans avoir de pouvoir propre [4].

Le témoignage de Cledonius est confirmé par une série d'inscriptions des IIIe et IVe siècles et par divers exemples rapportés par les historiens du Bas-Empire.

1° Les inscriptions citent les unes le *vicarius præfectorum prætorio* [5], les autres l'*agens vices*. On ne saurait prétendre que *agens vices* fut d'abord le titre officiel remplacé plus tard par celui de *vicarius* : les deux titres ont coexisté ; donc ils désignent des fonctions différentes.

2° L'*agens vices* a des pouvoirs plus étendus que ceux du vicaire. Ce n'est pas un fonctionnaire en sous-ordre : c'est un vice-préfet. Lorsque, par exemple, le gouverneur de la

1. Constantin, *Cod. Theod.*, VI, 22, 1 : *superna impressio.*

2. Joh. Chrysost., in Isaïam *Homil.* 2, § 2 : τὸ σύμβολον τῆς ἀρχῆς.

3. *Cod. Theod.*, IX, 34, 3 (de l'an 320). *C.I.L.*, VIII, 783 et 12234 : *agens vicariam pr(æfecturæ) prætorio.*

4. Cassiod., VI, ep. 15 : *Splendet mutuato lumine : proprii non habet jura fulgoris.*

5. Borghesi, X, 509.

Proconsulaire fait fonction de préfet, il a autorité sur les provinces qui forment le diocèse soumis au vicaire [1]. Réciproquement, lorsque le vicaire fait fonction de préfet, il a autorité sur la Proconsulaire [2]. Le vice-préfet n'est pas nécessairement un envoyé spécial : la mission de suppléer le préfet peut être confiée à un magistrat local qui est momentanément investi des pouvoirs du préfet.

3° D'après Cledonius, on nommait un vice-préfet en cas d'absence du préfet. Ammien Marcellin en donne des exemples : lorsqu'en 361 le préfet des Gaules Nebridius se retira en Toscane à la suite d'un désaccord avec Julien, Germanianus fut chargé de le suppléer jusqu'à l'arrivée de son successeur[3]. L'année suivante, Germanianus suppléa le préfet d'Orient Saturninus Secundus qui avait accompagné l'empereur dans son expédition contre les Parthes [4]. De même, en 394, Fabius Pasiphilus suppléa les préfets du prétoire et de la ville après la victoire de Théodose sur Eugène, en attendant que les fonctionnaires rebelles eussent été remplacés [5].

On nommait également un vice-préfet lorsque, pour mieux faire sentir l'autorité suprême dans une région éloignée du siège de la préfecture, on jugeait nécessaire de confier à un délégué spécial ou à un fonctionnaire local les pouvoirs d'un préfet. Sur 23 vice-préfets du Bas-Empire, neuf ont été nommés pour les provinces africaines, par le préfet d'Italie résidant à Milan, trois pour les provinces espagnoles, par le préfet des Gaules résidant à Trèves. Dans le dernier quart du IVe siècle et au début du Ve, on préféra

1. Borghesi, X, 506. *C.I.L.*, VIII, 24521.

2. Borghesi, X, 537. Inscription trouvée dans la province proconsulaire d'Afrique, à Henchir-el-Msaadin : *procons(ulatu) [J]ul ii. Festi, v.iri) c larissimi simul cum Antonio Dracontio v iro c(larissimo ag ente v(ices) p(ræfectorum p rætorio .*

3. Amm. Marcell., XXVI, 5, 5.

4. *Ibid.*, XXIII, 5, 6.

5. Borghesi, X, 569.

souvent en pareil cas, nommer un second préfet qui restait en charge plus ou moins longtemps. Mais, lorsque pour des raisons particulières, il y avait un préfet unique, il était suppléé en cas de besoin par un vice-préfet : dans l'espace de quelques années, de 394 à 408, on compte cinq vice-préfets [1]. Cette conjecture que j'avais émise en 1903, dans une étude publiée dans les *Mélanges Boissier* [2], est confirmée par l'inscription de Souk El-Abiod.

II

Cette inscription n'est pas datée, mais elle offre une particularité qui permet d'en fixer la date d'une manière très approchée. Elle contient une dédicace à l'empereur d'Orient, Arcadius ; elle ne mentionne pas l'empereur d'Occident, Honorius [3], bien qu'elle soit gravée sur un monument érigé dans une province comprise dans son empire. Il y a des raisons de penser que cette omission a été intentionnelle [4], et que l'inscription appartient à l'époque où le

1. Fabius Pasiphilus en 394 ; Fl. Macrobius Maximianus en 397 ; Umbonius Juvas, vers 397-398 ; Macrobius en 399 ; Hilarius entre 408 et 423.

2. Édouard Cuq, *Les préfets du prétoire régionaux*, p. 147.

3. *D(omino) n ostro) Arcadio, inclyto, pio, felici, augusto, administrantibus Fl(avio) Macrobio Maximiano, v(iro) c(larissimo), p rimi) o(rdinis) c omite), ag(ente) vic(es) p ræfecti) p raetorio, et Fl avio Synesio Filo...io, v(iro) c larissimo), cons ulari) prov inciæ) Fl aviæ Val(eriæ) Byz(acenæ), Fl(avius) Calbinus, (vir d evotissimus) fl amen p(er)p etuus, cur ator) reip(ublicæ), numini majestatique ejus semper dicatissimus.*

4. On pourrait objecter que le curateur de la cité a peut-être fait ériger deux monuments dédiés respectivement à chacun des empereurs et qu'un seul d'entre eux nous est parvenu. Le fait d'une double dédicace n'est pas sans précédent : mon savant confrère M. Cagnat m'en a signalé un exemple du temps de Marc-Aurèle et Verus. Mais à cette époque l'empire n'était pas divisé, comme il le fut après la mort de Théodose Ier. Depuis la fin du IVe siècle, les cités africaines, désireuses d'ériger un monument à leur empereur, n'avaient pas de motif d'en dédier un second à l'empereur d'Orient qui n'avait pas autorité sur elles et dont elles n'avaient rien à espérer. Pour être en règle avec le protocole, il leur suffisait de faire figu-

ministre, qui gouvernait sous le nom d'Arcadius, prétendait faire rentrer l'Afrique dans la sphère d'influence de l'Empire d'Orient. Le fait est confirmé par le témoignage de Zosime [1] : en droit, Arcadius n'avait pas autorité sur l'Afrique ; en fait, cette région lui a été soumise pendant une courte période, de 397 à 398. Ce fut le résultat des intrigues d'Eutrope avec le chef de l'armée d'Afrique, Gildon ; un épisode de la rivalité entre Eutrope et Stilichon qui administraient chacun des empires au nom des princes que leur jeune âge laissait sous leur dépendance. Il en fut de même pour l'Illyrie : Olympiodore affirme qu'elle fut réunie à l'empire d'Occident au début du règne d'Honorius [2], et cependant le Code Théodosien rapporte trois constitutions des années 397 et 398 adressées de Constantinople au préfet d'Illyrie, Anatolius [3]. L'Illyrie, comme l'Afrique, fut, pendant ces deux années, gouvernée en fait par Arcadius.

Que cet empereur ait imposé son autorité par la force, on le comprendrait sans peine ; mais l'inscription de Souk El-Abiod nous révèle un fait qui a de quoi nous surprendre : l'empressement des magistrats municipaux à témoigner leur dévouement à l'empereur d'Orient en lui dédiant des monuments publics. Comment Eutrope a-t-il réussi à leur persuader d'exclure de leurs dédicaces l'empereur d'Occident? Il y en a, à mon avis, une raison d'ordre juridique qui explique très simplement comment les administrateurs du pays purent, sans manquer à leur serment de fidélité, autoriser l'érection de ces monuments : à la mort de Théodose, ses deux fils avaient l'un dix-huit ans, l'autre dix ans. L'aîné seul, Arcadius, avait la capacité de droit et de

rer son nom sur le monument dédié à l'empereur d'Occident. Notre inscription présente donc une singularité qu'il est difficile de considérer comme fortuite.

1. Zos., V, 11.

2. *Frag. histor. græc.*, IV, 58, 3.

3. *Cod. Theod.*, XVI, 8, 12 ; XI, 14, 3., IV, 11, 8.

fait ; le second, Honorius, étant impubère, était en fait incapable. Gildon a pu soutenir, à l'instigation d'Eutrope, qu'il n'y avait pas lieu de faire figurer sur les monuments publics le nom d'un incapable, et faire partager cette manière de voir aux agents du pouvoir en Afrique. Mais ce n'était qu'un prétexte : les fonctionnaires de l'empereur d'Occident ne tardèrent pas à comprendre où l'on voulait les conduire, lorsque Gildon se révolta ouvertement contre l'autorité d'Honorius.

L'inscription de Souk El-Abiod a donc été gravée en 397 ou 398. C'est au cours d'une de ces deux années que Fl. Macrobius Maximianus fit fonction de préfet dans les provinces africaines [1]. Cette conclusion est confirmée par l'observation suivante : si l'on parcourt la liste des vice-préfets du prétoire, on constate que le seul cas où l'on a recours à ces suppléants est celui où il y a un préfet unique. Lorsqu'il y a deux préfets pour une même préfecture, celui qui est empêché est remplacé par l'autre. Cette observation se vérifie pour notre vice-préfet. En 395-396, la préfecture d'Italie eut deux titulaires, Eusebius et Hilarius [2], de même que celle d'Orient où, après la mort de Rufinus, il y eut deux préfets, Cæsarius et Eutychianus [3]. Mais, dès le 30 janvier 397, la préfecture d'Italie n'a plus qu'un seul titulaire, Fl. Mallius Theodorus [4]. C'est alors que le préfet se fit suppléer en Afrique par des vice-préfets, au nombre desquels figure Macrobius. La situation s'étant aggravée en 398 par suite de la révolte de Gildon, on nomma un second

1. On peut prouver d'une autre manière que Macrobius fut vice-préfet d'Afrique avant 399 et après 395 : en janvier 399, il était suppléant du préfet des Gaules en Espagne et fut destitué l'année suivante. Il a donc été vice-préfet d'Afrique à une date antérieure à 399 et postérieure à l'avènement d'Honorius en 395.

2. Borghesi, X, 571, 572.

3. *Ibid.*, X, 279.

4. *Ibid.*, X, 572.

préfet d'Italie, Rufius Valerius Messala, qui était en charge en février 399 [1].

Cette observation nous donne l'explication d'un fait qui depuis longtemps a attiré l'attention des historiens du Bas-Empire [2] : la présence simultanée à certaines époques de deux préfets dans une même préfecture. On nomme un second préfet lorsqu'on prévoit qu'un titulaire unique ne peut suffire aux devoirs de sa charge pendant un temps indéterminé. Au contraire, on nomme un vice-préfet pour une suppléance momentanée que les circonstances rendent nécessaire, particulièrement dans une région éloignée du siège de la préfecture. C'est ce qui eut lieu en Illyrie, en 364. L'Illyrie était alors réunie à l'Italie et administrée par un préfet unique, Mamertinus. Sex. Petronius Probus y fut envoyé comme vice-préfet pour assurer le fonctionnement de l'institution des *defensores civitatis* qui venait d'être introduite dans cette région [3]. A la fin de l'année suivante, après la révocation du préfet Mamertinus, l'Illyrie fut détachée de l'Italie et forma une préfecture indépendante : le vice-préfet en devint le préfet.

J'ai établi que Fl. Macrobius Maximianus fut vice-préfet en Afrique, au cours des années 397-398. De ces deux dates, la première doit, à mon avis, être préférée. Macrobe fut vice-préfet en 397 vers le milieu de l'année, entre le mois de mars et le mois de novembre. En mars 397, il ne semble pas qu'il y ait eu dans la province proconsulaire une autorité supérieure à celle du gouverneur ; il y a, au Code Théodosien, une constitution du 17 mars adressée directement au proconsul Probinus [4]. D'autre part, Claudien nous apprend, dans son poème *de bello Gildonico* [5], que la

1. Borghesi, X, 577, n. 4.
2. Cf. Tillemont, *Hist. des Empereurs*, t. V, p. 718, 720, 722, 735, 775.
3. Édouard Cuq, *Les préfets du prétoire régionaux*, p. 150.
4. *Cod. Theod.*, XII, 5, 3.
5. Claudien, I, 66.

révolte de Gildon eut lieu à la fin de l'automne 397. Si Macrobe avait pris parti pour Gildon, il aurait été proscrit avec lui et son nom aurait été martelé sur les monuments publics. Tout au contraire, Macrobe conserva la confiance de l'empereur d'Occident et fut bientôt après chargé d'une mission analogue dans une autre région.

III

Le vice-préfet Macrobe peut-il être identifié avec l'un des personnages du même nom qui nous sont déjà connus?

J'exclurai tout d'abord un de ses contemporains, dont le nom figure dans la correspondance de Symmaque et dans une inscription de Rome, celui qui fut préfet d'Italie de 406 à 408 [1] : son surnom Longinianus, au lieu de Maximianus, son *cursus honorum* permettent aisément de le distinguer de notre vice-préfet.

J'exclurai aussi le proconsul d'Afrique de 410, cité au Code Théodosien [2]. Il est peu vraisemblable qu'après avoir été vice-préfet de toutes les provinces africaines en 397, il soit retourné en Afrique treize ans plus tard comme gouverneur de la Proconsulaire. Nous verrons d'ailleurs que sa carrière administrative fut interrompue en 400.

Je crois également qu'il y a lieu de le distinguer d'un homonyme qui, vingt-cinq ans plus tard, fut grand chambellan de Théodose le jeune [3]. Il est peu probable que la révocation motivée dont il fut l'objet dans l'Empire d'Occident lui ait servi de recommandation pour obtenir une des plus hautes charges de l'Empire d'Orient.

Très certainement on ne le confondra pas avec l'auteur des Saturnales [4]. Sur ce point, l'inscription de Souk El-

1. Borghesi, X, 582.
2. *Cod. Theod.*, XI, 28, 6.
3. *Cod. Theod.*, VI, 8, 1.
4. Cf. Teuffel, *Geschichte der röm. Litteratur* [5], § 144.

Abiod tranche une controverse sur la carrière administrative de l'écrivain latin : celui-ci s'appelait Aurelius Ambrosius et non Flavius Maximianus.

Mais l'*agens vices* de notre inscription doit être le même qui fut vice-préfet en Espagne à la fin de janvier 399. Il est mentionné dans une constitution [1] adressée à Macrobius préfet du prétoire d'Espagne et à Probianus vicaire des cinq provinces. Le titre de préfet d'Espagne est insolite et Godefroy a eu raison de dire que les sigles $\overline{\text{PPO}}$ désignent, non pas un préfet du prétoire, mais une personne faisant fonction de préfet. Suivant lui, ce serait un vicaire, mais il est inadmissible que, dans la même adresse, on ait qualifié deux fonctions identiques par des termes différents.

Macrobius fut vice-préfet d'Espagne au commencement de 399. La préfecture des Gaules avait alors un titulaire unique, Fl. Vincentius [2], l'ami de saint Martin de Tours [3]. Les inscriptions nous font connaître trois autres vice-préfets de cette région : Septimius Acindynus et Q. Æclanius Hermias, sous le règne de Constantin [4], et un anonyme [5].

Macrobe fut destitué au cours de l'année 400, pour avoir contrevenu au règlement qui défendait, même au préfet du prétoire, de délivrer des permis d'user de la poste publique, sauf dans les cas de nécessité [6]. Honorius le constate dans un rescrit adressé au préfet des Gaules, Fl. Vincentius [7]. Il ajoute : « pour que le fait ne se renouvelle pas à l'avenir, veuillez avertir les vicaires et leurs bureaux de ne pas commettre une pareille usurpation de pouvoirs. » Il ne faut pas conclure de ce passage que Macrobe était lui-même un vicaire ; le vice-préfet étant révoqué, c'est aux vicaires en

1. *Cod. Theod.*, XVI, 10, 11.
2. Borghesi, X, 713.
3. *Ibid.*, 714, n. 4.
4. *Ibid.*, X, 675, 676.
5. *Ibid.*, X, 764.
6. *Cod. Theod.*, VIII, 5, 9.
7. *Ibid.*, VIII, 5, 61.

charge dans tous les diocèses des Gaules que le préfet devait transmettre les instructions de l'empereur.

IV

La liste des vice-préfets du prétoire, actuellement connus, peut être ainsi établie :

1° Sex. Varius Marcellus [1], *vice præff. pr. et urbi functo*, sous S. Sévère (?), entre 197 et 218.

2° Valerius Valens [2], *præf. vigil. v. a. præff. præt. e. e. m. m. v. v.* sous Gordien, en 241 [3].

3° Septimius Valentio [4], *a. v. præff. prætt. cc. vv.*, sous Maximien, en 295.

4° Aurelius Agricolanus [5], *agens vicem præfectorum prætorio*, en Afrique, sous Maximien, vers 298.

5° L. Domitius Alexander [6], τόπον ἐπέχειν τοῦ ὑπάρχου τῆς αὐλῆς ἐν Λιβύῃ καθεσταμένος, sous Maxence, vers 308.

6° C. Attius Alcimus Felicianus [7], *vice præff. præt.*, en Afrique, vers la fin du IIIe siècle.

7° Dionysius [8], *vice præfectorum agéns*, sous Constantin et Licinius, en 314.

8° Septimius Acindynus [9], *agens per Hispanias v[i]c. p(ræfectorum), vice sacra cognoscens*, sous Constantin.

9° Q. Æclanius Hermias [10], *a. v. præf. præt. et judex sacrarum cognitionum*, en Espagne, sous Constantin.

1. Borghesi, X, 86.
2. *Ibid.*, 129.
3. Il faut peut-être intercaler ici Bassus qui, d'après une inscription de Miliana dont on n'a que des copies imparfaites (*C.I.L.*, VIII, 9611), fut *vice præ[fectorum]*, l'an 205 de la province de Mauritanie, c'est-à-dire l'an 244 de notre ère.
4. Borghesi, X, 150.
5. *Ibid.*, 151.
6. *Ibid.*, 156, n. 1.
7. *Ibid.*, 159 et 783.
8. *Ibid.*, 489.
9. *Ibid.*, 675 ; cf. p. 205, n. 2.
10. *Ibid.*, 676.

10° Helpidius [1], *agens vicem p. p.*, sous Constantin, en 321.

11° Dracilianus [2], *agens vices p. p.*, en Orient, sous Constantin, en 325-326.

12° L. Aradius Valerius Proculus [3], *judicio sacro per provinciam proconsularem et Numidiam, Byzacium ac Tripolim, itemque Mauretaniam Sitifensem et Cæsariensem perfunctus officio præfecturæ prætorio*, sous Constantin.

13° L. Crepereius Madalianus [4], *agens vicem p. p.*, sous Constance, en 341.

14° Germanianus [5], *jussus vicem tueri Nebridii*, dans les Gaules, sous Julien, en 361.

15° Germanianus [6], [*a. v.*] *p. po.*, en Orient, sous Julien, en 362.

16° Claudius Avitianus [7], *comes primi ordinis, agens pro pra*[*efe*]*ctis*, en Afrique, sous Julien, vers 362.

17° Sex. Petronius Probus [8], [*a. v.*] *p. po.*, en Illyrie, sous Valentinien, en 364.

18° Antoninus Dracontius [9], *ag. v. p. p.*, ou [*vices agens p*]*er Africanas* [*provincias*], en Afrique, sous Valentinien, vers 366.

19° ..... *gerens vices inlustris præfecturæ* [10], en Illyrie, sous Gratien, en 376.

20° Placidus Severus [11], *a. v. præf. præt.*, en Orient, sous Valens.

1. Borghesi, X, 498.
2. *Ibid.*, X, 194.
3. *Ibid.*, 506.
4. *Ibid.*, 764.
5. Am. Marcel., XXVI, 5, 5. Cf. Édouard Cuq, *Mélanges Boissier*, p. 153.
6. Borghesi, X, 223. Cf. Édouard Cuq, *loc. cit.*
7. *Ibid.*, X, 534.
8. *Cod. Theod.*, I, 29, 1. Cf. Édouard Cuq, *Mélanges Boissier*, p. 150.
9. Borghesi, X, 537.
10. *Ibid.*, 799.
11. *Corp. inscr. lat.*, VIII, 24521.

21° Valerius Anthidius[1], *a. v. præf. præt.*, en Italie, sous Gratien.

22° Fabius Pasiphilus[2], *agis* (sic) *vicem præfectorum prætorio et urbi*, en Italie, sous Théodose Ier, en 394.

23° Fl. Macrobius Maximianus[3], *p. o. c.*, *ag. vic. p. p.*, en Afrique, sous Honorius.

24° Umbonius Juvas[4] [*agens per*] *Africam pro pr*[*æfectis*], sous Honorius.

25° [Fl.] Macrobius [Maximianus][5], [*a. v.*] *p. po. Hispaniarum*, sous Honorius, en 399.

26° Alexander[6], *p. o. c.*, *ag. v. p. p.*, en Afrique.

27° Hilarius[7](?), *vices agens p. p.* (?), en Afrique, sous Honorius, entre 408 et 423.

28° ... *agens vic. iminentiu*[*m præfectorum prætorio*][8], en Illyrie, sous Théodose II et Valentinien III, en 424-425.

29° Bassus[9], ἔπεχων τὸν τόπον Ἰωάννου τοῦ ἐνδοξοτάτου ἐπάρχου πραιτωρίων, en Orient, sous Justinien, en 541.

Incertains.

1° .... [*præfec*]*to annonæ*, *v. a. præff.*, en Italie[10].

2° .... *ag. vic. præf.*, en Espagne[11].

3° ... *agens ibi vice* [*præff. præt*]*or.*, en Afrique[12].

1. Borghesi, X, 550.
2. *Ibid.*, 569.
3. *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1912, p. 115.
4. Borghesi, X, 575.
5. *Cod. Theod.*, XVI, 10, 11.
6. *Corp. inscr. lat.*, VIII, 12440. Cf. Édouard Cuq, *Les vice-préfets du prétoire*, p. 398 ; Merlin, *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1912, p. 117.
7. *Corp. inscr. lat.*, VIII, 1358 (inexactement corrigé, p. 938).
8. Borghesi, X, 470.
9. *Ibid.*, 415.
10. *Ibid.*, 763.
11. *Ibid.*, 764.
12. *Ibid.*, 764.

LES PUISSANCES TRIBUNICIENNES DE NÉRON,

PAR M. L. CONSTANS.

La chronologie du règne de Néron présente de sérieuses difficultés. De l'année 54 à l'année 60 de notre ère, les puissances tribuniciennes de cet empereur paraissent se compter normalement à partir du jour de son avènement au trône (13 octobre 54) [1], — à une exception près, que nous étudierons tout à l'heure. Mais deux documents de l'année 60 interrompent la suite régulière de cette chronologie. Les actes des Frères Arvales pour l'année 60 portent à deux reprises : *trib. pot. VII*, *imp. VII*, *cos. IIII* [2]. Un diplôme militaire du 2 juillet 60 porte également : *trib. pot. VII*, *cos. IIII* [3]. Or, si l'on date la première tribunicienne de Néron du 13 oct. 54, c'est *trib. pot. VI*, et non *VII*, que l'on doit compter entre le 13 octobre 59 et le 13 octobre 60.

Ces documents, dont on ne peut révoquer en doute le témoignage [4], donnent tout naturellement à penser qu'à partir de l'année 60 les puissances tribuniciennes de Néron furent comptées d'après un nouveau système. Ce nouveau mode de numération s'applique d'une façon fort vraisemblable aux inscriptions des années suivantes [5].

1. *C.I.L.*, II, 183 ; III, 346 ; VI, 2041 ; VII, 12 ; IX, 4115 ; XII, 5459, 5469, 5471, 5473, 5474, 5475 : Cagnat, *Année épigraphique*, 1907, n° 194 ; Cagnat et Lafaye, *Inscriptiones graecae ad res Romanas pertinentes*, III, 985 ; *Ann. épigr.*, 1897, n° 90 (ces deux dernières fort incomplètes).

2. *C.I.L.*, VI, 2042.

3. *C.I.L.*, III, p. 845.

4. Stobbe, *Philologus*, XXXII (1873), p. 27 sq. croyait que les Actes des Frères Arvales étaient mal écrits, et que le diplôme militaire devait être attribué à une autre année que l'année 60. Mommsen, *Droit public romain*, V, p. 62, note 2, déclare avec raison cette opinion inadmissible.

5. *C.I.L.*, II, 4888 ; 6123 (publiée à nouveau dans l'*Ann. épigr.*, 1900, n° 90) ; III, 6741 et 6742 ; XI, 1331 ; *Ann. épigr.*, 1904, n° 227 ; *Insc. gr. ad res Rom.*

Les inscriptions du règne de Néron se répartissent donc, au point de vue chronologique, en deux groupes :

1° Jusqu'à l'année 60, les années tribuniciennes se suivent régulièrement à partir du 13 octobre 54.

2° A partir de l'année 60, Néron compte une puissance tribunicienne de plus qu'il ne devrait le faire normalement : *trib pot. VI* devient *trib. pot. VII*, *trib. pot. VII* devient *trib. pot. VIII*, et ainsi de suite.

Cependant, cette répartition n'est pas absolue.

1° Trois bornes milliaires de la route d'Emerita à Salamanque portent : *trib. pot. V imp. IIII*[1]. Cette dernière indication, si l'on admet comme exact le chiffre indiqué, nous donne incontestablement la date de 58. Or, d'après le premier mode de numération, l'année 58 est celle de la 4e puissance tribunicienne[2]. Il y a donc dès l'année 68 des inscriptions qui sont rédigées d'après le second système.

pert., III, 986 incomplète, attribuée à Néron). Le *C.I.L.*, II, 4888 est daté à tort, au Corpus, 62/63. C'est 60/61 qu'il faudrait (*trib. pot. VIII. imp. IX*). M. Stuart Jones (*Revue archéologique*, 1904, I, p. 263 sq.) propose de la dater 61/62, en voyant dans *trib. pot. VIII* une survivance de l'ancien mode de supputation, ou dans *imp. IX* une erreur du lapicide. C'est bien inutile, la date proposée par M. Maynial (*Rev. arch.*, 1901, II, p. 168 sq.) pour la 9e salutation étant très satisfaisante (été de 61 : Corbulon chasse Vologèse d'Arménie, Tacite, *Ann.* XV, 1-6). — Dans le *C.I.L.*, III, 6741 et 6742, on trouve associés : *trib. pot. XI, imp. VIIII*. Si l'on admet avec M. Stuart Jones (*loc. cit.*, p. 271) que la conspiration pisonienne a été l'occasion de la 10e salutation impériale, il faut que *trib. pot. XI* désigne l'année 64, et non l'année 65. Dans ce cas, ces inscriptions seraient certainement datées d'après le second mode de numération, et devaient être jointes aux Actes des Frères Arvales et au diplôme militaire du 2 juillet. Les autres inscriptions, à qui le second système s'applique fort bien, pourraient, à vrai dire, s'accommoder aussi du premier.

1. *C.I.L.*, II, 4652, 4657, 4683. — 4657 porte IMP III.

2. On trouve *trib. pot. IIII* associé à *imp. IIII* sur les bornes milliaires de la route d'Aix à Fréjus : *C.I.L.*, XII, 5469 (par restitution), 5471, 5473, 5474, 5475. L'inscription bilingue de Sarikaïa, *C.I.L.*, *III*, 346, donne même *trib. pot. IIII, imp. V*.

2° Deux monnaies, citées par Cohen[1], portent la mention : *tr. p. VI, cos. IIII.* Le 4e consulat de Néron datant du 1er janvier 60, il faut admettre que le premier système de numération est encore en vigueur au moins au début de l'année 60.

Pour résoudre ces difficultés, Mommsen a proposé l'explication suivante[2]. Néron aurait décidé, dans le cours de l'année 60, que l'on compterait sa première année tribunicienne du 13 octobre 54 au 10 décembre de la même année ; de la sorte, la *trib. pot. VII* s'étendrait du 10 décembre 59 au 10 décembre 60. Le nouveau système de numération devrait être appliqué, *par effet rétroactif*, aux inscriptions qui restaient encore à graver. Les médailles de Cohen, datées d'après le premier système, auraient été frappées avant que le décret eût paru. D'autre part, on aurait rédigé suivant le second système, bien que portant des dates antérieures au décret, des inscriptions qui ne furent gravées que postérieurement à ce décret : tels les actes des Frères Arvales, telles les trois bornes milliaires d'Espagne.

Cette explication de Mommsen est loin d'être satisfaisante. On imagine malaisément qu'un empereur insère dans la suite de ses puissances tribuniciennes une puissance tribunicienne *fictive*. Si Néron, dans le cours de l'année 60, avait eu l'idée de changer le point de départ de l'année tribunicienne, pour le fixer définitivement au 10 décembre, date de l'entrée en charge des tribuns sous la République, il aurait tout naturellement attendu le 10 décembre 60 pour prendre une 8e puissance tribunice. Remarquons d'ailleurs qu'il est fort peu probable que Néron ait accompli cette réforme. Car pourquoi ses successeurs ne se seraient-ils pas

1. Cohen, *Description des monnaies frappées sous l'Empire romain*, II, nos 29 et 30.

2. Mommsen, *Droit public romain*, V, p. 62, note 2. M. Cagnat a suivi le système de Mommsen dans son *Cours d'épigraphie latine* (3e édit., p. 183).

conformés à une règle sage et utile, et pourquoi les voyons-nous, jusqu'à Nerva, continuer à prendre leur *dies principatus* comme premier jour de leur année tribunicienne ? Si l'on suppose, au contraire, que Néron eut, dans le cours de l'année 60, pour quelque raison personnelle et qui nous échappe, le désir impérieux de prendre une puissance tribunicienne nouvelle, il l'a évidemment fait sur-le-champ, et sa nouvelle année tribunicienne data du jour de son caprice.

De toute façon, Néron ne peut avoir décidé qu'il lui fût compté fictivement et rétrospectivement une puissance tribunicienne de plus à la date du 10 décembre 54.

Mais cette hypothèse, si peu vraisembable en elle-même, a-t-elle du moins l'avantage de bien rendre compte des faits qu'elle a dessein d'expliquer ?

1° Il est tout à fait inutile de supposer un décret à effet rétroactif pour expliquer que les actes des Frères Arvales portent *trib. pot. VII*, aux dates du 1er et du 3 janvier 60. Les actes de l'année précédente portent en effet, pour le 3 janvier, la mention *Cos. III*, *design. IIII*. Or, à cette date, Néron n'était pas encore consul désigné pour l'année suivante [1]. Nous devons en conclure que lorsqu'on gravait, à la fin de chaque année, la liste des sacrifices offerts par la confrérie des Arvales, pour ne pas répéter plusieurs fois tous les titres de l'empereur, on faisait suivre son nom, la première fois qu'on le nommait, des indications qui s'appliquaient à la plus grande partie de l'année, quand même elles n'auraient pas été exactes pour les premiers jours ou même pour les premiers mois.

2° Pour les bornes milliaires d'Espagne, Mommsen paraît supposer, bien qu'il ne le dise pas expressément, qu'elles ont été rédigées en 58, et gravées seulement en 60 ;

1. Les mêmes actes des Frères Arvales pour l'année 59 (*CIL.*, VI, 2401) mentionnent à la date du 4 mars un sacrifice offert au Capitole *ob comitia consularia Neronis*.

qu'à cette époque, pour se conformer au décret de Néron, on a corrigé *trib. pot. III* en *trib. pot. V*. Mais nous sommes en droit de nous étonner que l'on n'ait pas profité de l'occasion pour mettre également au courant l'indication des salutations impériales. Néron en reçut au moins deux dans le cours de l'année 58 : *imp. IIII* et *imp. V*[1]. Il serait naturel qu'en rédigeant à nouveau les inscriptions de 58, on eût choisi pour les salutations impériales de cette année-là le chiffre le plus élevé possible.

Si ces bornes milliaires ont été rédigées et gravées en 58, nous sommes forcés de conclure, ou bien que le rédacteur des inscriptions s'est trompé, ou bien qu'il y avait dès cette époque une raison d'écrire *trib. pot. V*.

Si l'on adopte cette dernière hypothèse, voici l'explication qui nous paraît la plus vraisemblable.

Néron aurait reçu, du vivant de Claude, la puissance tribunicienne, le 25 janvier[2]. Il aurait pris de nouveau la

1. M. Stuart Jones (*loc. cit.*, p. 266-269) attribue encore à l'année 58 la *trib. pot. VI* : la prise d'Artaxata aurait eu lieu en 58, et c'est à cette occasion que Néron aurait été salué *imperator* pour la 6e fois. Mais pour modifier la chronologie solidement établie par Egli (*Feldzüge in Armenien von 41-62 n. Chr.*), et d'après laquelle la prise d'Artaxata aurait eu lieu seulement au printemps de 59, M. Stuart Jones ne s'appuie que sur un seul document : c'est le protocole des Frères Arvales pour l'année 59, qui porte, à la date du 3 janvier : TRIB POT V̄ IMP V̄I COS IIĪ DESIGN IIIĪ. Or nous avons vu que les actes des Frères Arvales sont rédigés d'une façon particulière qui admet l'anticipation : elle est manifeste, dans ce document même, pour DESIGN IIIĪ. Nous préférons donc compter les 6e et 7e salutations impériales de la façon suivante :

imp. VI : printemps de 59, prise d'Artaxata.

imp. VII : été de 60, établissement de Tigrane sur le trône d'Arménie (Tacite, *Ann.*, XIV, 26).

2. C'est la date où commence l'année tribunicienne de Claude. Les exemples d'Auguste et de Vespasien, et les conclusions qu'en a tirées Mommsen (*op. cit.*, V, p. 63) nous invitent à penser que si Claude a conféré à Néron la puissance tribunicienne, il l'a fait le jour où il renouvelait la sienne. Quant à l'hypothèse même d'une puissance tribunicienne conférée à Néron du vivant de Claude, bien qu'aucun texte ne l'autorise, elle est très vraisemblable (cf. Tacite, *Ann.*, XII, 25 ; XII, 41 ; XIII, 21). Mommsen s'y est arrêté quelque temps (*Hermes*, II, p. 57 sq.).

puissance tribunicienne le jour de son avènement à l'empire (13 octobre 54), et, désireux d'effacer autant que possible ce qui rappelait la mémoire de Claude, il aurait ordonné qu'on datât de ce jour seulement sa première année tribunicienne. Le graveur d'Espagne aurait ignoré le décret, et aurait compté les années tribuniciennes de Néron à partir du 25 janvier 54. Le 25 janvier 60, Néron aurait décidé que sa 7e puissance tribunicienne lui serait comptée à partir de cette date, au lieu de ne commencer que le 13 octobre 60.

En faisant mourir sa mère, il avait brisé le seul lien qui, avec l'adoption de Claude, le rattachait à la famille d'Auguste : inquiet du mouvement des esprits en faveur de Rubellius Plautus, qui avait de par sa naissance des droits à l'empire [1], il aurait voulu faire valoir la supériorité des siens en rappelant de quels honneurs il avait été revêtu par Claude.

Dans ce cas, on devra considérer les monnaies 29 et 30 de Cohen (*tr. p. VI.*, *cos. IIII*) comme ayant été frappées entre le 1er et le 25 janvier 60.

Mais il est assez difficile d'admettre qu'un décret de l'empereur relatif à la chronologie de son règne ait été ignoré en Espagne. Nous préférerions croire à une erreur de rédaction. Il faut en effet remarquer :

1° Que ces trois inscriptions proviennent toutes de la même route, celle d'Emerita à Salamanque, et peuvent donc très vraisemblablement être l'œuvre du même auteur.

2° Que l'inscription 4657 porte IMP III, ce qui ne peut s'expliquer autrement que par une erreur : d'où l'on pourrait conclure aisément que le groupe d'inscriptions auquel elle appartient a été rédigé sans soin.

Si donc il est permis de ne pas tenir compte de ces trois bornes milliaires d'Espagne, on doit considérer que Néron

1. Tacite, *Ann.*, XIV, 22.

eut la fantaisie, dans les premiers mois de l'année 60 [1], de prendre une puissance tribunicienne nouvelle. Il resterait à expliquer cette « fantaisie ». Ne s'est-il rien produit, dans le cours de l'année 60, qui fût de nature à la provoquer? Voici ce que nous proposons, à titre de pure hypothèse :

Tacite nous apprend que, sous le 4e consulat de Néron (60), une comète brilla dans le ciel, et qu'elle effraya beaucoup l'empereur, parce que la superstition populaire voyait dans ce phénomène l'annonce d'un changement de règne [2]. D'autre part, Suétone nous dit que Néron consulta au sujet de cette comète un astrologue nommé Balbillus : la réponse fut qu'il devait détourner de sa tête les malheurs qui le menaçaient en mettant à mort quelques personnages de rang illustre [3]. Ne pouvons-nous pas supposer qu'un autre astrologue, ou quelque courtisan, ou Néron lui-même, ait cherché le moyen d'opérer à peu de frais le changement de règne exigé par la comète? Et l'idée suivante pouvait aisément germer dans le cerveau de quelque flatteur, aisément se développer dans l'imagination d'un monarque superstitieux : que l'empereur prît une puissance tribunicienne nouvelle, ce serait comme l'inauguration d'un nouveau règne, et Néron aurait donné raison à la comète sans se faire tort à lui-même.

Sénèque nous apprend que cette comète resta visible pendant six mois [4]. Comme d'ailleurs Tacite, après avoir parlé de la comète, entreprend au chapitre suivant de raconter la campagne d'Arménie de l'année 59, nous

1. Aucune détermination plus précise n'est possible actuellement : « dans les premiers mois de l'année 60 », c'est-à-dire assez tard dans l'année pour que la chose ait été ignorée de ceux qui frappèrent les monnaies 29 et 30 de Cohen ; assez tôt pour qu'elle ait été connue de ceux qui, le 2 juillet 60, rédigèrent l'inscription *C.I.L.*, III, p. 845 ; assez tôt encore pour qu'on ait pu, dans les actes des Frères Arvales, appliquer à l'ensemble de l'année 60 la mention *trib. pot. VII.*, sans trop d'inexactitude.

2. Tacite, *Ann.*, XIV, 22.

3. Suétone, *Néron*, 36.

4. Sénèque, *Questions naturelles*, VII, 21, 2.

sommes autorisés à croire que cet astre brilla pendant l'hiver de 59 à 60, ce qui permet de placer la décision de Néron dans les premiers mois de l'année 60.

Voici comment, en définitive, nous dresserions le tableau des puissances tribuniciennes de Néron.

13 octobre	54	*trib. pot.*	*I*
—	55	—	*II*
—	56	—	*III*
—	57	—	*IIII*
—	58	—	*V*
—	59	—	*VI*
Dans les premiers mois de l'année	60	—	*VII*
—	61	—	*VIII*
—	62	—	*IX*
—	63	—	*X*
—	64	—	*XI*
—	65	—	*XII*
—	66	—	*XIII*
—	67	—	*XIV*
—	68	—	*XV*

LIVRES OFFERTS

M. Viollet présente, de la part de l'auteur, un volume intitulé : *Histoire de la dîme ecclésiastique dans le royaume de France aux XIIe et XIIIe siècles*, par M. Paul Viard (Paris, 1912, in-8°).

« Un professeur à la Faculté libre de droit de Lille, M. Viard, à qui nous devons une étude sur la dîme jusqu'au Décret de Gratien, étude qui a paru en 1909, publie aujourd'hui une *Histoire de la dîme ecclésiastique aux XIIe et XIIIe siècles*.

« Pendant cette période, la dîme, perçue originairement par et pour le clergé, tend à se confondre avec les autres redevances seigneuriales. Absorbée par le régime féodal, elle est maintenant inter-

changeable avec les rentes et les droits utiles les plus divers. En un mot, « la redevance de la créature au créateur, dit excellemment M. Viard, est devenue celle du tenancier au propriétaire » (p. 177).

« L'Église s'efforce à lutter contre cette transformation, mais les mœurs et la coutume l'emportent facilement sur la doctrine et sur les principes. Un éminent canoniste justifie cette déroute des principes en termes fort remarquables : les règles écrites, proclame-t-il, doivent être interprétées par la coutume, *quæ optima est legum interpres. Alias totus mundus fere esset in damnatione* (p. 145).

« Telle est, ce me semble, la notion générale et fondamentale qui se dégage de cette étude minutieuse dont je ne puis suivre aujourd'hui tous les détails et les curieuses ramifications. »

SÉANCE DU 9 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS LEGER.

Le Président prononce l'allocution suivante :

« Mes chers Confrères,

« Un nouveau deuil vient de frapper l'Académie. J'ai le regret de vous annoncer le décès de notre correspondant M. Albert Martin, professeur de langue et de littérature grecque à l'Université de Nancy, doyen honoraire de la Faculté des Lettres. Il nous appartenait depuis douze ans. Il était âgé de 58 ans.

« Originaire de Béziers, il avait été élève de l'École des Hautes Études, de la Sorbonne et de l'École de Rome. Il s'était spécialisé dans les études helléniques. Vous vous rappelez ses études sur l'Ostracisme, sur les Cavaliers grecs, sur les manuscrits d'Isocrate et les scolies d'Aristophane. Il avait édité les notices de Charles Graux sur les manuscrits grecs de Suède. Il avait collaboré au dictionnaire de MM. Daremberg et Saglio. Il était assidu à nos séances quand il venait à Paris, et l'an dernier encore (le 2 juin), presque à pareille époque, il nous lisait un travail sur quelques corrections du texte de l'*Électre* d'Euripide. Il s'était

présenté à nos suffrages pour un fauteuil de membre libre et il avait rencontré des sympathies qui l'avaient engagé à renouveler sa candidature. Il fût sans doute devenu des nôtres sans la cruelle maladie qui a mis fin à ses jours par une mort prématurée.

« A sa famille et à ses collègues l'Académie adresse l'expression de sa bien cordiale sympathie. »

M. Léon Dorez lit une note sur un manuscrit contenant des poésies et un beau portrait, sans nul doute exécuté à Rome ou à Viterbe en 1472, de l'humaniste véronais Leonardo Montagna, secrétaire apostolique sous Calixte III, mort en 1485 [1].

M. Mispoulet donne lecture d'une note sur un diplôme militaire découvert en Thrace, concernant la flotte de Misène, du 9 février 71 [2].

COMMUNICATION

NOTE SUR UN DIPLÔME MILITAIRE DÉCOUVERT EN THRACE, CONCERNANT LA FLOTTE DE MISÈNE, DU 9 FÉVRIER 71,

PAR M. J.-B. MISPOULET.

Au début de 1911, deux nouveaux diplômes militaires, trouvés tous les deux en Thrace, ont été publiés l'un [3] par M. Dobrusky, l'autre par M. Vassis [4], ce qui porte à 120 le nombre de ces monuments actuellement connus, en comp-

1. Voir un prochain cahier.
2. Voir ci-après.
3. *Jahreshefte des œster. arch. Instituts in Wien*, XIV (1911), p. 130: *Das erste Militärdiplom des K. Maximinus.* Il a été publié ensuite par L. Cantarelli (*Bullet. della Comm. archeol. com. di Roma*, 1911, fasc. IV) qui lui donne le n° 119 parce qu'il ne connaît pas encore le suivant.
4. Ἀθηνᾶ, 1911, p. 145.

tant le petit fragment de Vienne [1] et le Diptyque de Philadelphie [2] dont la seconde partie peut maintenant être considérée comme rentrant dans cette catégorie.

Le diplôme publié par M. Dobrusky avec une excellente reproduction photographique se compose de la première tablette seule du diptyque. Ainsi que le fait remarquer l'éditeur, c'est le premier qui émane de l'empereur Maximin le Thrace ; il est du 7 janvier de l'année 237 et il nous révèle, comme le fait justement observer M. L. Cantarelli, le prénom Lucius, ignoré jusqu'ici, du consul de cette année, Marius Perpetuus. Il a été délivré à un *eques singularis*, M. Aurelius Zerula, fils de Mucatralis, originaire d'Ulpia Serdica ex Thracia.

Nous n'avions qu'un seul diplôme concernant ces cavaliers de la garde personnelle de l'empereur : celui d'Alexandre Sévère, daté du 7 janvier 230 [3]. Par un hasard singulier, les deux textes ne concordaient pas : à l'intérieur se trouvait la formule usitée pour les troupes auxiliaires avant la réforme opérée par Antonin le Pieux entre les années 139 et 145, tandis que le texte extérieur contenait la formule adoptée pour ces mêmes troupes à partir de 145. Le nouveau diplôme tranche définitivement la question : il porte tant à l'intérieur qu'à l'extérieur le même texte, et c'est celui de la *scriptura exterior* du diplôme de 230. Il montre en même temps que cette date du 7 janvier était alors constante, aussi bien pour les *equites singulares* que pour les gardes prétoriens.

1. *Jahrbuch für Altertumskunde*, IV (1910), p. 190[b]. Publié par W. Kubitschek.

2. Voyez *C.R. de l'Ac. des inscript.*, 1910, p. 795. — Depuis cette époque, H. Dessau a proposé une nouvelle lecture du texte *trib. pot. VIII, imp. XVI*) qui fixe à l'année 88-89 la date de l'édit de Domitien. Il en résulte que la seconde partie relative aux soldats de la légion X Fretensis, qui porte la date du 28 février 93, est distincte de cet édit et constitue un diplôme militaire. Dessau, *Zu dem neuen aegyptischen Militärdiplom*, dans *Zeitschrift der Savigny-Stiftung*, 1911, p. 384.

3. *C.I.L.*, III, n. LXXXVII.

I

Mais c'est surtout sur le second diplôme que je voudrais insister, d'autant plus qu'il soulève des problèmes nouveaux d'un grand intérêt et qu'il paraît avoir échappé jusqu'à ce jour à l'attention des épigraphistes [1]. Toutefois je tiens dès le début à faire mes réserves sur le texte, n'ayant eu sous les yeux qu'une simple transcription, car M. Vassis n'en a donné, contrairement à la règle généralement suivie depuis plus de vingt ans, ni la photographie ni un facsimilé.

Ce diplôme concerne un centurion de la flotte de Misène, Hesbenus (ou Hezbenus), fils de Dulazenus, de Sappa [2], en Thrace, et son fils, Dolès. Il est daté du 9 février 71. De la même année nous possédions déjà deux constitutions jumelles [3] — c'est l'expression de Mommsen — et presque identiques concernant l'une, la flotte de Ravenne, et l'autre, celle de Misène. Une troisième [4], malheureusement incomplète, dont la date se place entre le 14 et le 30 avril de la même année, ne nous fait pas connaître le nom de la flotte à laquelle elle est adressée, mais qui est très probablement, comme le suppose Mommsen, celle de Ravenne.

Du nouveau diplôme, la seconde tablette seule nous est parvenue. Voici le texte qu'elle porte sur ses deux faces :

1. Il n'a été ni reproduit, ni même signalé dans aucun périodique ; Dessau, à qui il a été communiqué par l'éditeur, est le seul auteur qui l'ait mentionné jusqu'ici.

2. Appien mentionne, en Thrace, les Corpili et les Sapaei. *B.C.*, IV, 87 : τὰ στενὰ τῶν Κορπίλων καὶ Σαπαίων ; 102 : ἐπὶ τῶν Σαπαίων στενῶν.

3. *C.I.L.*, III, nos VIII et IX.

4. *Ibid.*, n. X.

Face extérieure

IMP.CAESAR VESPASIANVS AVG.PONT.MAX
TRIB.POT. II IMP. VI P.P. COS. III
VETERANIS QVI MILITAVERVNT IN CLAS
SE MISENENSE QVI SENA ET VICENA STI
PENDIA AVT PLVRA MERVERVNT ET SVNT
DEDVCTI PAESTI QVORVM NOMINA SVB
SCRIPTA SVNT IPSIS LIBERIS POSTERISQ
EORVM CIVITATEM DEDIT ET CONVBIVM
CVM VXORIBVS QVAS TVNC HABVISSENT
CVM EST CIVITAS IS DATA AVT SI QVI CAE
LIBES ESSENT CVM IS QVAS POSTEA DV
XISSENT DVM TAXAT SIMGVLI SING
VLAS.P. A.D.V. ID.FEBR.IMP. CAES
AVG.III. M. COC. NER. COS.
HESBENVS DVLAZENI F. SAPP.
ET DOLES F. EIVS
DESCRIPTVM ET RECOGNITVM EX TABVLA
AENEA QVAE FIXA EST ROMAE IN CA
PITOLIO AD ARAM GENTIS IVL.IN PODIO
PARTE EXTERIORE TAB.I

Face intérieure

AVT SI QVI CAELIBES ESSENT CVM IS QVAS
POSTEA DVXISSENT DVMTAXAT SIMGVLI
SINQVLAS, POS.A.D. V ID. FEBR.
IMP. CAESAR VESP.AVG.III.M.COCCEIO NERVAE.COS.
CENT.HEZBENVS DVLAZENI SAPPA
ET
DOLES F.EIVS
DESCRIPTVM ET RECOGNITVM EX TABVLA
AENEA QVAE FIXA EST ROMAE IN CAPITOL
AD ARAM GENTIS IVLIAE IN PODIO PARTE
EXTERIORE TAB.I

Nous avons donc, sur la face intérieure, la fin du texte formant la *scriptura interior* et, sur la face extérieure, la *scriptura exterior*, c'est-à-dire le texte complet de la constitution. Tel n'est pas, on le sait, l'ordre habituel. En général, la *scriptura exterior* se trouve sur la face extérieure de la première tablette (page 1), et, à la place qu'elle occupe ici (page 4), sont les cachets et les noms des témoins. M. H. Dessau fait justement remarquer que deux autres diplômes, celui de Salone, actuellement au Musée de Berlin, qui est de la même année que le nôtre et qui a trait à la flotte de Ravenne (n° VIII), et celui de Stannington, de 124 (n° XLIII), offrent le même dispositif exceptionnel.

Jusqu'ici on ne s'était guère préoccupé de cette singularité ; aussi n'avait-on pas tenté de l'expliquer. M. Dessau, le premier, a attiré l'attention des savants sur cette question, et voici la solution qu'il propose. Il pense que ce dispositif, qui paraît constituer, au premier abord, une anomalie, est, au contraire, tout à fait logique, si l'on considère l'époque à laquelle appartiennent les documents où on l'emploie. En effet, on a constaté depuis longtemps que, jusqu'au règne de Domitien, le texte intérieur des diplômes est assez soigné ; c'est seulement dans la période suivante qu'on le néglige de plus en plus et qu'on le relègue au second plan. Il est donc rationnel, d'après M. Dessau, qu'aussi longtemps que le texte intérieur fut considéré comme principal et l'extérieur comme secondaire, c'est-à-dire jusqu'au règne de Domitien, on ait placé ce dernier à la quatrième page, et que, plus tard, lorsqu'il est devenu la partie principale, on l'ait transporté à la première.

Je ne puis, pour ma part, me rallier à cette opinion. A mon avis, M. Dessau confond une question de principe avec une question de fait. Le principe qu'il rappelle n'a jamais varié : au second et même au troisième siècle, comme au premier, c'est toujours le texte intérieur qui, seul, fait foi

et est par conséquent le principal. Le témoignage formel du jurisconsulte Paul [1] prouve que, de son temps, ce principe est toujours en vigueur.

Ce qui a changé avec le temps, ce n'est donc pas le principe, c'est la pratique seule. Et on s'explique d'ailleurs qu'en ce qui touche les diplômes militaires, le texte extérieur soit devenu bien vite le principal, si l'on songe qu'étant gravé sur bronze, il était pour ainsi dire indélébile et offrait dès lors, contre la fraude, des garanties qu'on ne trouvait ni dans les tablettes de cire ni dans les tablettes écrites à l'encre.

D'autre part, si la règle posée par M. Dessau avait été réellement appliquée, on ne voit pas pourquoi on n'en trouverait que deux exemples dans les diplômes de cette période, et surtout pourquoi il en existerait un à la date de 124.

Les faits connus attestent ainsi d'une façon certaine que nous nous trouvons en présence d'une anomalie. Comment l'expliquer? Je ne veux pas entreprendre ici une démonstration en règle de la solution à laquelle m'ont conduit mes recherches; je me contenterai de l'indiquer en quelques mots. Pour moi, les trois exceptions connues jusqu'ici s'expliquent facilement par une erreur commise par celui qui était chargé de confectionner le diplôme. Chaque tablette était gravée séparément et, souvent, sinon toujours, on gravait le texte intérieur avant le texte extérieur. Pour gagner du temps, il devait arriver fréquemment que cette seconde opération se fît en présence des témoins appelés au dernier moment, c'est-à-dire lorsque les deux tablettes étaient déjà assemblées et rattachées par le triple fil de fer. Si l'on admet que telle était la manière de procéder habituelle (que justifient certaines particularités que j'ai relevées dans les diplômes), il sera facile de comprendre qu'on

1. *Sent.*, V, 25, 6 : ut exteriori scripturae fidem interior servet.

ait pu confondre, à toutes les époques, la page 4 avec la page 1 et mettre le texte extérieur à la place généralement occupée par les cachets des témoins.

C'est par une erreur analogue qu'il faut, je crois, expliquer la singularité que présente le Diptyque en bois de Philadelphie. Conformément à la règle en usage pour les actes privés, ce diptyque porte, sur la face extérieure, les cachets des témoins et le commencement du texte extérieur; mais, contrairement à cette règle, il contient sur la face intérieure, non pas le commencement, mais la fin du texte extérieur. L'erreur s'explique tout naturellement, si l'on suppose que le texte intérieur a été écrit, et les deux tablettes assemblées et attachées avant la rédaction du texte extérieur[1]. Elle n'avait d'ailleurs aucun inconvénient au point de vue pratique, car, pour réparer le mal, il suffisait, lorsqu'on ouvrait le diptyque, de placer la première tablette sous la seconde au lieu de la mettre au-dessus.

II

Si nous abordons maintenant le texte, nous relevons un certain nombre de particularités : 1° des fautes d'orthographe qu'on ne rencontre nulle part ailleurs : *simguli*, *sinqulas*, et des abréviations insolites : *Coc. Ner.* ; 2° le nom du bénéficiaire au nominatif et non au datif comme c'est la régle, et, sans sa qualité, dans le texte extérieur, tandis que, dans le texte intérieur, son nom Hezbenus (Hesbenus à

1. Dessau, dans l'article déjà cité (p. 395 n. 4), propose une autre explication : la tablette du diptyque conservée serait, non pas la première, mais la seconde. Son raisonnement est fondé sur cette idée que le diptyque, étant un diplôme militaire, devait en avoir adopté le dispositif habituel. Je persiste à croire, étant donnés surtout la matière dont on s'est servi et le caractère privé de l'écrit, qu'il était composé sur le modèle des actes privés dont le dispositif, ainsi que le montrent les diptyques de Transylvanie et du Caire, était très différent de celui des diplômes.

l'extérieur) Dulazeni Sappa(eus) est précédé de son grade, cent(urio) ; 3° l'indication du *locus*, *tab(ula) I*, où se trouvait, sur la table de bronze affichée à Rome, le nom du vétéran, mention qui ne se rencontre que sur quatre autres diplômes [1].

Mais il y a deux remarques plus importantes à faire sur ce texte : elles sont relatives à une omission grave d'un côté et, de l'autre, à une addition dont on ne connaît pas d'autre exemple.

Ce qui est omis, ce n'est rien moins que le nom du commandant de la flotte de Misène. Dans tous les diplômes concernant soit les *classiarii* soit les troupes auxiliaires, on ne manque jamais de mettre le nom du commandant de la flotte ou de l'aile ou de la cohorte à laquelle appartient le titulaire. Faut-il attribuer cette omission à une distraction du copiste ? Ce n'est pas impossible ; cependant on peut supposer également que c'est volontairement que la constitution a passé sous silence le nom du préfet de la flotte. Nous étudierons cette question un peu plus loin après avoir indiqué le rôle politique des flottes italiennes dans la lutte entre Vespasien et Vitellius.

L'autre observation a trait à l'addition, dans le texte extérieur, de la lettre P, avant la date : *a(nte) d(iem) V id(us) febr(uarias)*. Jamais, dans aucun diplôme, il n'y a ni un mot ni une lettre entre la fin de la constitution et la date. On serait donc tenté de supposer que le graveur s'est trompé en gravant cette lettre et qu'il a oublié ensuite de l'effacer. Malheureusement, dans le texte intérieur, la même lettre revient et, cette fois, accompagnée de deux autres, *os*, ce qui prouve bien que le graveur a certainement

1. Dipl. n. III, pag. III, kap, XVI — n° VI : tab. II, pag. V, loc. XVIII — n° VII : tab. II, pag. V, loc. XXXXVI — n° VIII : tab. II, pag. II, loc. XXXXVI. — Nous retrouvons *l'ara gentis Juliae* comme lieu d'affichage dans les Dipl. IV-VI, de 68, et dans les n°s VII-X, de 70 et 71.

voulu ajouter quelque chose. Mais que signifie l'abréviation *P.* ou *POS*?

Le premier éditeur du diplôme croit qu'on doit lire *pos(ita)* en sous-entendant *tabula*. Il s'agirait donc de la publication ; mais, en ce cas, *posita* se rapporterait certainement à la constitution elle-même et non à la table de bronze.

Il n'est pas douteux que l'on trouve d'autres exemples de la mention, soit de l'émission, soit de la publication des constitutions impériales : le premier acte est exprimé par le mot *data*, et le second par celui de *proposita*. Or il paraît bien difficile de découvrir l'un de ces termes dans l'abréviation *pos*. D'autre part, jamais aucune de ces mentions, comme nous l'avons déjà dit, ne se trouve dans les autres diplômes, et cela se comprend très bien puisqu'ils se terminent tous par la déclaration que la copie qu'ils contiennent a été prise sur le texte officiel de la table de bronze affichée à Rome. Il était dès lors superflu de mentionner à nouveau l'affichage sur la copie, à supposer même qu'il en fût ainsi sur l'original. Mais, à notre avis, la date qui se trouve sur l'original se réfère plutôt à l'émission de la constitution et, si cet acte y était mentionné, c'est par la lettre D [1] plutôt que par la lettre P qu'il devait être indiqué. La date de l'émission a toujours été considérée comme un des éléments essentiels de la validité des constitutions impériales ; on comprend donc qu'elle ne manque dans aucun diplôme ; mais il a, sans doute, paru inutile de la faire précéder du mot *data* dans celles qui concédaient des privilèges aux militaires parce qu'elles étaient rendues publiques avec la même solennité que les *leges* proprement dites où cette mention n'a jamais été constatée.

Puisque l'original ne mentionnait certainement ni la *pro-*

1. Exemple. *Epistula Domitiani ad Faleriensis* où on lit, à la fin : D(ata) XI K(alendas) Au(gustas) in Albano. Bruns, *Fontes*, 7e éd., n. 82.

positio ni très vraisemblablement la *datio*, il faut supposer que le graveur a pris sur lui d'ajouter, avant la date, un mot qui traduisait son interprétation personnelle de celle-ci et qui d'ailleurs était impropre à rendre la pensée qu'il voulait exprimer.

III

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, nous avions déjà un diplôme du 5 avril 71 (n° IX) concernant la flotte de Misène. Entre son texte et celui du diplôme du 9 février, outre les variantes qui viennent d'être énumérées et qui sont imputables au graveur, on relève des différences importantes sur deux points.

On s'attendrait à voir Vespasien porter exactement les mêmes titres sur ces deux documents ayant presque la même date ; or, il y a une différence en ce qui touche le consulat : dans le diplôme du 5 avril, on lit : *Cos. III, desig. IIII*, tandis que la désignation manque dans notre diplôme. Mais cette différence s'explique tout naturellement si l'on admet que la désignation a eu lieu après le 9 février. C'est précisément l'opinion de Chambalu [1], généralement adoptée actuellement, qui a fixé au mois de mars la date des comices consulaires de Vespasien depuis l'année 71. Notre diplôme confirme définitivement son opinion.

La seconde différence a trait à l'omission, dans notre diplôme, ainsi que nous l'avons dit plus haut, du nom du commandant de la flotte. Dans les deux diplômes du 5 avril, on lit le nom de Sex. Lucilius Bassus.

Cette singulière omission, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, peut être le résultat d'une erreur matérielle ; mais, comme on n'en connaît pas d'autre exemple, on peut aussi se demander si elle n'a pas été voulue. Pour qu'il en fût

1. *De magistratibus Flaviorum*, 1881, p. 17 et 21 ; Wynand, *Realencycl.*, VI², 2636.

ainsi, il faudrait montrer qu'il y avait des motifs sérieux de passer sous silence le nom du préfet de la flotte de Misène.

Malheureusement le récit, pourtant si complet, que nous a laissé Tacite des événements de l'année 69, manque de clarté et de précision en ce qui touche la situation exacte des commandants des flottes de Misène et de Ravenne et l'ordre dans lequel ils se sont succédé. Il en nomme quatre : Lucilius Bassus, mis à la tête des deux flottes par Vitellius[1], qui, après sa défection, est remplacé par Cornelius Fuscus que les équipages de Ravenne prennent pour chef ; Claudius Apollinaris et Claudius Julianus qui commandent successivement la flotte de Misène jusqu'au moment où L. Vitellius, après leur trahison, fut nommé par son frère chef des forces de terre et de mer dans cette région. Ces quatre amiraux passèrent tous du côté des Flaviens : Lucilius Bassus et Cornelius Fuscus furent largement récompensés par Vespasien ; Julianus fut mis à mort après la prise de Terracine, et on ignore ce que devint, par la suite, Apollinaris, qui avait pu s'échapper par mer.

Tant que nous ne possédions que le diplôme VIII relatif à la flotte de Ravenne, on pouvait croire, malgré le texte de Tacite, que Lucilius Bassus ne commandait que cette flotte ; mais le diplôme découvert à Pompéi, en 1874, prouva qu'il commandait aussi celle de Misène. Pourquoi, dans ces deux documents, n'est-il question d'aucun des trois autres amiraux ? Mommsen, dans son commentaire de ce dernier diplôme[2], en donna cette raison que Vespasien n'avait reconnu comme légitime que le titre de Bassus, le premier

1. *Hist.*, II, 100 : *Lucilius Bassus, post praefecturam alae, Ravennati simul ac Misenensi classibus a Vitellio praepositus.* Il est vrai que Tacite ne parle que de ses actes à Ravenne ou dans la région et qu'il l'appelle même III, 12 : *classis Ravennatis præfectus.*

2. *Ephemeris epigr.*, II, p. 457.

des chefs italiques qui, d'après Tacite, s'était rallié à son parti.

Cette explication est encore généralement acceptée [1], bien que Mommsen, dans le *Corpus*, l'ait abandonnée pour la suivante : Lucilius Bassus a été replacé par Vespasien à la tête des deux flottes ; il y est encore le 5 avril, date des deux diplômes, et c'est pour ce motif que son nom figure dans l'un et dans l'autre.

Mais est-il vraisemblable que Bassus, après les services qu'il avait rendus, se soit contenté d'un poste que déjà, sous Vitellius, il jugeait inférieur à son mérite ? Ce poste est d'ailleurs incompatible avec la mission de confiance dont il fut chargé en Campanie par Vespasien après la mort de Vitellius ; et à la fin de 70 ou au début de 71, Bassus devait déjà exercer ses fonctions de légat de Judée [2].

Enfin il y a une raison plus décisive encore pour rejeter la seconde explication de Mommsen, c'est qu'elle repose sur une fausse interprétation du texte des deux diplômes du 5 avril. Il n'a pas pris garde que ce texte vise non le présent, mais le passé : *veteranis qui militaverunt sub Sex. Lucilio Basso... qui deducti sunt Paestum*, c'est-à-dire « les vétérans qui, lorsqu'ils servaient, étaient sous l'autorité de Bassus et qui, après leur congé, ont été transplantés dans la colonie de Paestum ». Le sens de cette formule ne saurait être douteux, surtout si on la rapproche de la formule habituelle qui vise le présent : *qui sunt sub*, etc., ou, en parlant de la flotte [3], *quae est sub*, etc.

Il faut donc en revenir à la première explication et reconnaître que c'est bien du commandant des deux flottes de 69 qu'il s'agit dans les deux diplômes du 5 avril. Seulement

1. Erm. Ferrero, *Nuove iscrizioni*, 1899, p. 121 ; V. Chapot, *La flotte de Misène*, 1896, p. 150.

2. Sur la carrière de Bassus, voy. *Prosop. imp. rom.*, II, p. 302, et Ferrero, *loc. cit.*

3. Dipl. I, XIII, XLIV, XLV, etc.

je proposerai d'y ajouter un correctif. A mon avis, si aucun des trois autres amiraux n'est nommé dans ces documents, ce n'est nullement, comme le pensait Mommsen, pour récompenser Bassus d'avoir été le premier, parmi les chefs italiques, à se rallier à son parti ; c'est uniquement parce que sa nomination était antérieure à celle des autres préfets et qu'on ne pouvait nommer, dans les documents relatifs à 69, aucun de ceux-ci sans déposséder Bassus du titre de chef des deux flottes qui lui appartenait par droit d'ancienneté[1]. En résumé, les deux diplômes du 5 avril 71 sont une confirmation éclatante du témoignage de Tacite relativement à la double charge exercée par Bassus en 69.

Après cette démonstration, il est facile de comprendre que notre diplôme du 9 février, contenant la même formule que les deux autres et se référant par conséquent aux mêmes événements, ne pouvait que porter, lui aussi, le nom de l'amiral en chef de cette époque. Si nous ne l'y trouvons pas, la faute en est sans aucun doute au graveur dont nous avons eu à signaler déjà la singulière incurie.

Telles sont, en attendant la publication d'une reproduction photographique ou d'un facsimilé, les observations que j'avais à présenter au sujet de ce diplôme, le troisième, et même très probablement le quatrième délivré aux flottes italiennes, en 71, par Vespasien, pour les récompenser des services rendus à sa cause, en 69. Il est à peu près certain qu'il y a eu d'autres contitutions analogues émises les années suivantes en leur faveur par lui et par ses fils. Le diplôme contenu dans le diptyque de Philadelphie, qui accorde des privilèges de même nature, le 28 décembre 93, aux soldats de la légion X Fretensis, enrôlés en 68 et en 69, et qui par conséquent avaient par-

1. Il suffit donc, pour éclaircir le récit de Tacite, d'admettre que la nomination de Claudius Apollinaris à Misène est postérieure à celle de Bassus, car il est clair qu'à Ravenne, Cornelius Fuscus est venu après son départ.

ticipé à la fois à la prise de Jérusalem et à la proclamation de Vespasien en Judée, fournit une sérieuse présomption à l'appui de cette thèse. Cet ensemble de documents prouve en outre que les diplômes militaires étaient un moyen de récompenser les services politiques aussi bien que les services militaires.

SÉANCE DU 16 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS LEGER.

M. Henri Cordier donne des extraits des lettres qu'il a reçues de M. de Gironcourt, en mission dans la boucle du Niger :

I

Puits d'Aguellou, Adrar des Iforas, 18 mars 1912.

Ma dernière lettre, datée de Kidal, vous exposait mon dessein d'entrer en communication avec Baye, le « Saint » réputé érudit de l'Adrar.

Ma tentative n'est pas restée infructueuse. Je viens de réussir à approcher le marabout invisible, vénéré du Hoggar au Niger, et avec lequel aucun Européen n'avait encore pu prendre contact.

J'ai causé longuement avec lui et continue depuis une huitaine de jours la conversation commencée : car si j'ai déjà obtenu de lui 22 notes représentant 46 pages 16/22cm de texte sur l'histoire de ces régions (touareg, Adrar, Oualata, Tichit, etc.), je voudrais, en outre de l'inventaire que j'ai pu dresser d'une « charge de chameau » de ses anciens manuscrits, avoir en main certains écrits que je le suppose détenir.

Sous son manteau de bure dont le capuchon se dresse rigide à la mode marocaine, Baye ne laisse voir de son visage, dissimulé sous de multiples replis de guinée bleue, qu'un peu de peau foncée autour d'un œil au regard jeune et doux, qu'il masque d'ailleurs soigneusement après le premier abord, en relevant ses étoffes dès qu'il s'est assis, très soucieux de cette invisibilité si liée à son prestige.

Il tend, sans la découvrir sous ses voiles bleus, une petite main maigre et nerveuse, dont l'étreinte ferme et prolongée veut marquer la décision et

la sincérité. Au demeurant, cette mince forme trahit bientôt, sous les épais tissus drapés, un petit homme très alerte sous une grande onction et très volontaire sous une ostensible humilité.

Après un long silence, quelques sons faibles, comme plaintifs, sortent des voiles. L'entourage, recueilli, se penche, plein de dévotion : le saint va parler. Il parle en effet : il parle d'une voix menue et fluette, mais claire, agréable, presque chantante. Les paroles s'égrènent, ponctuées, découpées, faciles et nettes. Les phrases tombent successivement, morcelées en petits lambeaux très expressifs, en mots pesés, explicites, circonstanciés, ne laissant place à nulle ambiguïté. Quelqu'un de l'entourage, en un commentaire émis, dépasse-t-il l'idée ? Baye rectifie, marque du mot convenable la limite de sa pensée. Quelque doute apparaît-il sur la version de son langage arabe ? Baye interrompt brusquement le traducteur, et, vivement, précise, dans le tamachèque le plus aisé, le sens exact de ce qu'il a voulu dire.

Certes, les assurances qu'il donne tout d'abord relèvent des habituelles protestations arabes : « dire tout ce qu'on sait, et dans l'ignorance, éviter d'improviser, par crainte de Dieu. » Mais le vif du sujet abordé, je reconnais avoir rarement trouvé autant d'apparente bonne volonté chez un marabout de ces régions.

Comme toujours en cas similaires, un de mes meilleurs effets s'escompte des documents que je possède déjà. La vue de mes manuscrits pique vivement la curiosité de Baye. Il tend une main impatiente, il veut voir de ses yeux ces généalogies de chérifs qui sont entre mes mains.

La sainteté et l'érudition de Baye n'ont d'égale, paraît-il, que sa sensibilité, son effroi devant les divins desseins. Par deux fois, au cours de ce premier entretien, il relève son manteau de bure et s'abîme dans une attitude prostrée, pour verser — m'a-t-on dit — d'abondantes larmes. Cette double émotion lui est procurée d'une part par la vue de mes estampages, et d'autre part, par l'examen de ce numéro du Bulletin de l'Académie où figurent en planches — déchiffrées par Baye à haute voix avec une incroyable célérité, dates comprises — nos inscriptions de Bentia !

Dès que paraîtra atteinte la limite de ce qui peut résulter d'utile de ce premier contact avec le célèbre marabout kounta, je me dirigerai sur Es-Souk, Telaya, et même, s'il le faut, Tessalit, afin de juger quelle limite septentrionale peut ou non comporter l'aire d'extension des monuments épigraphiques étudiés.....

Me voici campé, pendant ces pourparlers, sur les porphyres roses d'Adrar, au sommet d'une montagnette d'où le regard suit le lit sinueux et semé d'arbres verts d'un oued asséché (eau à 8 m de profondeur). Cette situation pittoresque ne me fait pas échapper aux tourmentes de sable m'obligeant à baisser jusqu'à terre, tout autour de moi, le toit de peau de ma modeste tente targhie sous laquelle se concentre la chaleur déjà forte de ces journées de mars.

II

Gao, 17 avril 1912.

Ma dernière lettre vous laissait à mes pourparlers avec le marabout Baye de l'Adrar. En vous retraçant ma rencontre avec lui, je pensais satisfaire peut-être la curiosité qu'excite depuis longtemps l'attitude de ce chef religieux qui a toujours fui notre approche, mais dont l'influence ne nous fut jamais hostile.

Nous obtenons de ce premier contact 28 écrits (138 pages) dont une très belle copie d'un tarikh dit « Fatachokor » (77 pages) écrit par El Bertili de

٩ سعيته فتح السكو ,٩ مرمة اعيان علحا ءالتكرور

Oualata, traitant de l'histoire ancienne de Tombouctou, Oualata, Tichit, etc. (l'expression Tokoror (تكرور) étant, d'après Baye, l'ancien nom, aujourd'hui tombé en désuétude, de la région comprise entre l'Adrar, Araouan, Tombouctou, etc.

L'entremise du célèbre marabout m'a procuré un manuscrit (550 pages) qui serait le « Tarikh Taraïf » ayant eu pour auteur le Cheik Sidi Mohammed [1].

Je conserve encore un peu de temps ces documents avec moi, afin d'en faire état prochainement devant Mohammed Ouguinatt, chef des Kel-es-Souk, lequel a, lui aussi, une bibliothèque réputée.

En ce qui concerne l'épigraphie, j'ai recueilli, aux alentours de la ville ruinée d'Es-Souk environ deux cents inscriptions réparties sur huit emplacements de nécropoles, et, entre l'Adrar et le Niger, une centaine d'autres, éparses en sept nécropoles.

D'une part, à grand rayon autour d'Es-Souk, je n'ai plus trouvé que des tombes à enceinte ovalaire sans inscriptions ; d'autre part, mes renseignements n'indiquaient plus, pour le Nord, que ces dessins et inscriptions en tifinar assez communs sur les rochers, ne répondant plus au but du « Corpus » en constitution, et dont figurent d'ailleurs en mes carnets un grand nombre de spécimens.

En conséquence, je n'ai pas cru devoir pousser dans l'Adrar mes investigations au delà de Teleya, et mon retour s'est effectué suivant le programme que je vous avais exposé, par l'exploration épigraphique du rebord oriental du Tilemsi, après laquelle me voici arrivant de nouveau à Gao.

J'ai eu le plaisir de rencontrer de façon inattendue, dans le Tilemsi, le capitaine Cortier venant d'Algérie par Achourat, semblant en parfaite santé et se disposant à remonter, sans atteindre le fleuve, vers le Nord pour rejoindre la mission transafricaine.

1. Malgré les assurances reçues, le fait d'avoir pu obtenir l'original pour l'envoi en France me met en défiance vis-à-vis de cet ouvrage dont la lecture est difficile.

Les constatations qui résultent à première vue de mes recherches sont que les inscriptions d'Es-Souk, toutes sur des porphyres plus dégradés par l'action éolienne, paraissent avoir été gravées en général avec moins de soin que celles des bords du Niger où a fleuri, particulièrement sur les objets de pierre polie pierres à broyer, pilons, polissoirs, haches de silex, etc.), un art épigraphique vraiment digne de retenir l'attention, ne fût-ce même que par l'élégance des proportions et le fini de la forme.

Il me reste à terminer, en aval de Gao, l'exploration des rives du Niger, qui, probablement jusqu'au parallèle de Dounzou, peut encore se poursuivre fructueuse.

III

Mare de Fombalgo

(région dite des mares, sommet de la boucle du Niger, 40 k. S. O. du fleuve vers Ansongo.)

Ainsi que je vous l'ai dit, j'ai cru fort utile, au lieu de vous envoyer, comme précédemment, la série de mes manuscrits récemment acquis (dont le répertoire comporte aujourd'hui le n° 130), de les conserver avec moi, afin d'en pouvoir faire montre aux marabouts avec qui je prends contact.

Le bruit qui s'est répandu, parmi les indigènes, de mes longs entretiens avec le célèbre Baye, me donne dans ces régions un crédit dont j'ai le devoir de tirer le meilleur parti, en vue de forcer les portes, si possible, de certaines bibliothèques tenues jusqu'ici fort cachées.

Réussirai-je au gré de mon désir ? Je n'ose encore être affirmatif, malgré les deux notes de 40 et 20 pages sur l'histoire des Touareg et des Souraïs obtenues hier de Mohammed Ouguinatt, chef des Kel es-Souk, et que je ne voudrais considérer que comme une entrée en matière.

Je suis donc de nouveau sous la tente targhie et m'en excuse, la lourde chaleur de mai, qui traverse la peau de bœuf de ma toiture basse, n'encourageant pas aux longues écritures.

D'autre part, si affables que soient devenus les Touareg, ils se tiennent toujours sur la réserve en ce qui concerne les documents à communiquer, et à ces longs pourparlers et patientes conversations, je préfère, à vous dire vrai, comme de résultats plus immédiats, mon travail avec ... les pierres. Celui-ci, de Gao à Ansongo, m'a amené à relever et estamper soixante stèles. D'autre part, mes renseignements signalent d'assez multiples emplacements vers Benta, Fafa, etc.

Enfin, j'ai recueilli sur les tombeaux à inscriptions de Gossi des renseignements que je m'empresse d'envoyer d'urgence par un cavalier au capitaine Mangeot, de Hombori, qui s'occupe pour nous de la prise de ces estampages.

Ils confirment et complètent par ailleurs ceux que vous avez bien voulu m'autoriser à présenter à l'Académie, relatifs à l'Echahaba qui se serait nommé Halid Aggalou alid.

IV

Labzenga, 1er juin 1912
(Aval de Bentia).

Ma dernière lettre mentionnait mes travaux de copie chez les Kel es-Souk, descendants actuels de certains de nos écrivains sur pierre. En outre de ce que j'ai déjà signalé, j'ai obtenu une vingtaine de généalogies remontant à vingt ou même quarante générations, semblant conservées avec précision par cette tribu. Leurs indications pourront corroborer utilement celles de l'épigraphie.

De même que pour le marabout Baye de l'Adrar, je n'ai pas quitté ces intéressants Kel es-Souk sans établir avec eux la possibilité de continuer les rapports créés, en vue des renseignements complémentaires ultérieurs.

De retour au fleuve, j'ai abordé l'étude des nécropoles de Bentia qui m'ont fourni un gros travail, m'ayant permis de mettre au jour, pour Bentia seulement, un ensemble de 165 stèles gravées.

Ayant étendu mes recherches aux traces (je ne puis appeler ces vestiges « ruines ») de l'ancienne ville de Koukya (on prononce dans ce pays « Kotia », mot plus conforme au vocabulaire songhoï), j'ai trouvé un grand vase-grenier en terre cuite, ce qui le différencie de tous les greniers de l'époque actuelle, des fragments de collier en os, cuivre, verroterie, et une pointe de flèche en fer.

Voyant se limiter ici la zone de nos inscriptions, j'ai soumis à M. le Gouverneur par intérim Henry [1], du Haut-Sénégal et Niger, mes préoccupations de soustraire ma collection d'estampages à l'humidité excessive des régions où je vais bientôt entrer en saison de pluie. Par une attention charmante, M. le Gouverneur Henry a bien voulu prendre soin lui-même de leur envoi en France. En conséquence, j'ai remis, suivant ses instructions, à l'administration de la colonie, deux caisses préalablement recouvertes de peaux cousues toit de tente targhie qui vont être acheminées vers l'Académie. Je préviens par lettre de ce jour M. le Secrétaire Perpétuel de cet envoi, en le sollicitant de vouloir bien en prendre réception à l'arrivée, l'adresse étant : « Mission de Gironcourt. Académie des Inscriptions. Paris... »

Mon désir de vous envoyer les manuscrits acquis qui dépassent de beaucoup, je crois, en importance ceux précédemment envoyés, doit céder, pour le moment, à mon intention de les utiliser encore auprès de marabouts. D'une part, ils représentent pour moi une sorte de capital à faire travailler ; d'autre part, je tiens à suivre, peut-être jusqu'au Sokoto, vers lequel je vais sans doute me diriger, quelques pistes de livres.

Les deux caisses ne contiennent pas moins de 805 estampages et des échantillons épigraphiques.

1. M. Clozel faisant l'intérim de M. le Gouverneur général Ponty.

M. Cagnat donne lecture de la note suivante de M. Philippe Fabia sur l'exploration archéologique de Fourvière et sur les premiers résultats de la campagne d'été de 1912 :

« Après avoir, l'hiver dernier, mis à découvert dans le clos de la rue du Juge de Paix, n° 24, une vaste salle souterraine dont le remblai a fourni une grande quantité de débris intéressants, et en attendant que la saison nous permette de continuer l'exploration de ce terrain cultivé et d'entreprendre, vers l'entrée de la même rue, aux abords du Forum, celle d'un jardin d'agrément qui sera laissé à notre disposition l'hiver prochain, nous avons pu travailler depuis le 30 avril, avec l'autorisation du Conseil général du Rhône, dans l'ancien clos des Minimes, aujourd'hui propriété départementale.

« Il y avait là tout d'abord un point de topographie à fixer. Le sol de ce clos, limité au Sud par la ligne des fortifications actuelles qui devait être aussi, vu la configuration du terrain, celle de l'enceinte romaine et séparé au Nord du Forum par d'autres clos renfermant les ruines de l'amphithéâtre et du théâtre, était-il garni de bâtisses dans l'antiquité? La première tranchée, ouverte dans la partie la plus élevée du clos, le plus près possible des fortifications, a remis au jour les vestiges d'un édifice romain. Les sondages faits ensuite ont déjà prouvé qu'il n'était pas isolé, et nos fouilles semblent devoir apporter la preuve que toute la pente du terrain entre les ruines du théâtre au Nord, l'enceinte moderne au Sud et la place actuelle des Minimes à l'Est, était bâtie à l'époque gallo-romaine. Ce quartier comprenait-il quelque édifice public? Les vestiges retrouvés jusqu'ici ne sont que ceux de maisons privées. Les murs ont une épaisseur moyenne ; le remblai donne surtout des morceaux de peintures murales aux couleurs admirablement variées, vives et fraiches, avec des tessons de poterie grossière ou fine, particulièrement de poterie rouge sigillée.

« Parmi les vestiges du premier édifice exploré, il faut signaler le sol de deux salles contiguës, dont l'une, la plus grande, avait un pavé en mosaïque, l'autre, en contre-bas d'un mètre environ, un pavé en marbre. On peut facilement reconstituer le dessin de ce dernier pavé, grâce aux débris subsistants et aux empreintes des plaques absentes sur le béton de tuileau qui les supportait.

Fouilles de Fourvière.
Mosaïque représentant une scène de cirque.

Il y avait au centre six caissons carrés multicolores — un de ces caissons subsiste presque en entier — et autour, un dallage rectangulaire. La salle pavée en mosaïque mesurait plus de 50 mètres carrés. Son pavement, conservé en très grande partie, se composait d'une large bordure blanche en très gros cubes et d'une mosaïque proprement dite de 25 mètres carrés ou peu s'en faut ($5^m \times 4^m 75$). Voici la description sommaire de cette mosaïque, inférieure de beaucoup, en tant qu'œuvre d'art, à la mosaïque de Bacchus et des Saisons, découverte l'été dernier, mais fort curieuse néanmoins et qui ne peut manquer d'intéresser les archéologues.

« Sur le fond, blanc comme la bordure grossière, se détachent, en allant du dehors au dedans, une bande noire, puis une torsade noire, blanche et rouge, puis une double ligne de carrés bordés de noir et posés en damier, les uns rouges, les autres blancs, tout cela servant de cadre à deux rectangles sensiblement concentriques et que sépare un mince filet noir. Dans l'espace par lequel le grand rectangle excède le petit — $0^m 83$ en bas et à droite, $0^m 90$ en haut, $0^m 94$ à gauche — huit animaux sont rangés — un sanglier qu'un chien serre de près, un ours affronté avec un taureau, une gazelle qui fuit devant un léopard, un lion à la poursuite d'un cheval. Quatre de ces bêtes, figurées en noir avec des lignes de cubes blancs pour indiquer les reliefs, sont intactes ou presque : le chien, l'ours, le taureau et la gazelle ; les autres sont plus ou moins mutilées. Dans le rectangle central — $1^m 25$ de largeur et $1^m 05$ de hauteur —, qui est très endommagé, un personnage difforme, bossu devant et derrière, un croc à la main droite, chevauche un éléphant nain. Les contours de ce cavalier bizarre sont grossièrement dessinés par une simple ligne de cubes noirs sur le fond blanc ; il est vêtu d'un *subligaculum* blanc et vert ; sur son mollet droit, une bande de cubes blancs et verts, posés en damier comme ceux du caleçon, figure le bord supérieur de sa chaussure. Il regarde à droite. Son nom était écrit de part et d'autre de sa tête ; il en subsiste quelques lettres, S Y G, les seules lettres qui fussent écrites à gauche ; une barre horizontale qui pouvait être celle d'un L, un point qui pouvait être la base d'un I, et une moitié inférieure de B, à droite, où la place était beaucoup plus considérable. On songe à

lire SYG LIBYS (ou LIBYCVS), *Syg* étant le nom barbare du personnage et *Libys* ou *Libycus* la désignation de sa patrie. Nous avons sans doute là le portrait ou la caricature d'un bestiaire contemporain, d'une célébrité de l'amphithéâtre, comme on voit souvent, sur les médaillons des poteries gallo-romaines, les figures et les noms des gladiateurs et des auriges en vogue. Parmi les très nombreuses mosaïques de la Gaule et de l'Afrique décrites dans l'Inventaire publié sous les auspices de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, il n'en est aucune, croyons-nous, qui présente un sujet identique ou même analogue à ce curieux tableau central. »

SÉANCE DU 23 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. NOËL VALOIS, VICE-PRÉSIDENT.

Le Secrétaire perpétuel signale, dans la correspondance, une note de M. le comte Begouen sur une grotte ornée de gravures et de peintures préhistoriques qu'il a découverte à Montesquieu-Avantès (Ariège). — Cette note est renvoyée à l'examen de M. Salomon Reinach.

M. Élie Berger entretient l'Académie d'un document relatif à des affranchissements de serfs par la régente Blanche de Castille, vers 1250 ou 1252. C'est dans ses domaines particuliers, dans la châtellenie de Pierrefonds, que Blanche a procédé à cette mesure ; elle nous est connue par un cahier inséré dans un des registres de Philippe Auguste qui est conservé au Trésor des Chartes. L'acte de Blanche a été, après sa mort, ratifié par saint Louis. Il se rattache à tout un ensemble de faits analogues mentionnés par Joinville et par divers documents du temps.

MM. Perrot, Viollet, Babelon et Cagnat échangent au sujet de cette communication diverses observations.

M. Pognon, consul général de France, donne lecture de la note suivante :

« Le P. Scheil a publié et traduit en 1911, dans les Comptes rendus de l'Académie [1], une tablette assyrienne extrêmement intéressante pour l'histoire des anciennes dynasties de la Babylonie.

« D'après une note finale, qui se trouve au bas du verso, cette tablette a été écrite le 30e jour du mois de Siwan ; mais le scribe, qui ne se doutait pas que son œuvre parviendrait à la postérité, a complètement oublié d'indiquer l'année. Si l'on en juge par la forme des caractères, elle a dû être écrite sous un des rois de la première dynastie de Babylone.

« La tablette publiée par le P. Scheil contient une liste des rois des très anciennes dynasties d'Opis, de Kich, d'Ourouk, d'Akkadou, et de la seconde dynastie d'Ourouk.

« Le premier roi de la dynastie d'Akkadou, fut, d'après ce document, le fameux Sargon, plus connu sous le nom de Sargon l'ancien, qui, si l'on en croit un texte de Nabonide, aurait été le père de Naram-Sin et aurait vécu au XXXVIIIe siècle avant notre ère. Cette dynastie compta douze rois et dura 197 ans ; le dernier roi, qui régna 15 ans, est appelé par le P. Scheil *Chouqarkib*.

« Je viens de retrouver dans mes papiers la copie, prise jadis par moi lorsque j'étais consul de France à Bagdad, d'une inscription écrite sous ce roi et qui le mentionne.

« Cette inscription était gravée sur un petit disque en pierre percé d'un trou au milieu. Un marchand d'antiquités me l'avait un jour présentée en me demandant un prix tellement exagéré que je ne l'avais pas achetée, mais je l'avais copiée en reproduisant aussi exactement que possible la forme des caractères. En voici la traduction :

« Au dieu Nergal, pour la prospérité ? de Choudourkib, roi « de la ville d'Akkadou, Labatéchoum, devin du palais, a « consacré. »

1. P. 606 et suiv.

« Le nom du dernier roi de la dynastie d'Akkadou n'était donc pas *Chouqarkib*, comme l'a cru le P. Scheil, mais *Choudourkib*. Dans l'écriture de l'époque de Hammourabi, les caractères *dour* et *qar* se ressemblent tellement qu'il est parfois presque impossible de les distinguer l'un de l'autre, mais il n'en était pas de même à une époque plus ancienne. L'inscription copiée par moi à Bagdad est écrite en caractères extrêmement archaïques, et le second des trois caractères du nom propre en question est certainement *dour* ou *tour* et non pas *qar*. Du reste, *Choudourkip* ne peut pas plus, selon moi, être un nom d'homme que *Choukarkip*; il est très probable que les trois caractères *chou dour kip* doivent être lus idéographiquement, et il m'est impossible d'indiquer comment se prononçait en réalité le nom du dernier roi de la dynastie de Sargon l'ancien. »

M. Alfred Merlin, directeur des antiquités de Tunisie, donne lecture d'une note sur les fouilles exécutées à Althiburos (Medeina) [1].

MM. Valois et Perrot présentent quelques observations.

COMMUNICATION

FOUILLES A ALTHIBUROS (MEDEINA),

PAR M. ALFRED MERLIN,

DIRECTEUR DES ANTIQUITÉS DE LA TUNISIE.

La Direction des Antiquités de Tunisie a repris, au printemps dernier, les fouilles de Medeina, l'ancienne *Althiburos*, commencées en 1908 et interrompues depuis quatre ans. Je résume ci-après les principaux résultats obtenus soit à la fin de la précédente campagne, postérieurement au rapport que j'ai eu l'honneur de présenter à la

1. Voir ci-après.

Commission de l'Afrique du Nord, le 7 juillet 1908[1], soit cette année même.

Le déblaiement du forum, qui avait été réalisé en bonne partie, a été poursuivi ; on a dégagé le côté nord-ouest de la place, qui était bordé d'une série d'édicules rectangulaires ouvrant sur le portique ; la plupart sont assez dégradés ; cependant trois sont facilement reconnaissables au Nord. Le plus grand (5^{m} 60 de profondeur comme les autres, 6^{m} 40 de largeur) ; le second à compter de l'angle septentrional, était un petit sanctuaire de Minerve. En saillie contre le mur du fond, au milieu de la chapelle, s'élevait une base, dont le noyau était en blocage, avec parement extérieur en grand appareil, et au pied de laquelle on a mis au jour une statue en marbre blanc (haut. 2^{m}), sommairement sculptée par derrière et faite pour être adossée ; les bras et la tête manquent, la partie inférieure est endommagée. La déesse, vêtue d'une longue tunique et d'un manteau dont elle semble retenir les plis de la main gauche contre sa hanche, porte l'égide passée en sautoir sur l'épaule droite et sous le sein gauche, avec la tête de Méduse entre les deux seins.

Au Sud-Ouest, le portique du forum est longé par une rue en contre-bas, qui le sépare du Capitole et qui se continue vers le Sud-Est. Cette rue, entre le forum et le Capitole, offre un certain nombre d'escaliers proéminents, deux d'un côté, de quatre marches, mais de dimensions inégales, permettant de monter à la place ; deux de l'autre, de trois degrés, faisant vis-à-vis aux premiers et donnant accès l'un au parvis qui s'étend devant le Capitole, le second à une construction contiguë au Capitole vers le Nord-Ouest et non encore déblayée. A chaque bout de la rue, une porte monumentale à une baie, dont la partie infé-

1. *Bull. archéol. du Comité*, 1908, p. CCXXIX et suiv. ; cf. *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1909, p. 91 et suiv.

rieure subsiste seule ; celle du Nord-Ouest, écroulée sur sa base, richement décorée à en juger par les nombreux éléments qui gisent sur le sol, était flanquée, sur chacune des faces de ses pieds-droits, d'une colonne engagée, comme l'arc de triomphe encore debout à une des extrémités de la ville.

Sur l'attique de cette porte triomphale, érigée au cœur de la cité, se trouvait une inscription dont trois fragments (nos 2, 3, 4) ont été recueillis dans le voisinage, au Sud-Ouest et au Nord-Ouest, et se rattachent à un autre (n° 1) qui figure déjà au *Corpus* [1]. Comme il y a, entre eux, quelques différences dans la hauteur des lettres, bien que le caractère de la gravure soit le même, je suppose qu'il y avait deux textes se développant de part et d'autre de l'attique [2] et je restitue ainsi :

1° Haut. des lettres, ligne 1 : 0m 185-0m 19 ; 2 : 0m 16 ; haut. de la pierre 0m 43 ; épaiss. 0m 37.

1 2 3

mp. caes. divi traiani parthici f. divi nerv AE NTRAIAN Φ · HA *dria* NO · AVG
ont.max.trib.pot....imp...cos....p.p.condi tor I MVNICIPI · D · DD *p.*
long. 1m 20 0m 37 0m 72

2° Haut. des lettres, ligne 1 : 0m 15 ; 2 : incomplètes ; haut. de la pierre incomplète ; épaiss. 0m 50.

mp. caes. divi traiani parthici f. DIVI NE *rvae n. traiano hadriano aug.*
ont. max. trib. pot... imp... cos... p. P. COND *itori municipi d.d. p.p.*
long. 0m 65

1. *Corp. inscr. latin.*, t. VIII, n° 1825.

2. Le n° 1, vu par Wilmanns, n'a pas été retrouvé ; il serait utile de le revoir pour vérifier l'exactitude de l'hypothèse par laquelle je le rapproche du n° 2 ; en effet, au *Corpus*, il est donné comme ayant 0m 34 de haut (au lieu de 0m 43), et comme ayant à la seconde ligne des lettres de 0m 11 (au lieu de 0m 16) ; peut-être sont-ce là simplement deux fautes d'impression, ou des erreurs qui s'expliqueraient facilement.

Cette porte monumentale, aux chapiteaux et aux corniches fouillés avec soin, a donc été élevée par la ville reconnaissante en l'honneur de l'empereur Hadrien, qui lui avait octroyé le titre de municipe[1].

Au même endroit que les fragments n°s 3 et 4, au Sud-Ouest de l'arc, on a découvert également un nouveau morceau d'une autre inscription importante, la dédicace du Capitole[2]. Voici ce morceau[3] :

ONI REGINA
/////////////////
. . . . . .
VNIA SVA · KA
CVLTV DEDI

D'après une révision sur l'original, le texte se présente maintenant dans son ensemble de la façon suivante (haut. 0^m^ 58 ; épaiss. 0^m^ 60 ; lettres : 1, 0^m^ 11 ; 2, 0^m^ 09 ; 3-4, 0^m^ 085). (Voir p. 421.)

L'inscription doit avoir été dédiée à Commode entre 185 et 191[4].

Au début de la ligne 3, je complète *Hadrianum Augustum* sur la foi d'une base honorifique (haut. 1^m^ ; larg. 0^m^ 57 ; épaiss. 0^m^ 52 ; lettres 0^m^ 055), découverte le 25 juin, remployée dans un mur au Sud-Est du forum. Tout

1. De même à *Avitta Bibba* (Bou-Ftis), dédicace en 137 à Hadrien, fondateur du municipe, gravée sur l'attique d'un arc de triomphe (*Corp. inscr. latin.*, t. VIII, n° 799 ; cf. n° 12266). Voir l'article de Frothingham, *De la véritable signification des monuments romains qu'on appelle « arcs de triomphe »*, dans la *Revue archéol.*, 1905, II, p. 217 et 219 en particulier.

2. Cagnat et Gauckler, *Les monuments antiques de la Tunisie*, I, p. 9. Sous l'arc de triomphe lui-même, on a exhumé une tête d'aigle en calcaire ayant 0^m^ 08 de haut.

3. A la ligne 1, la majeure partie de l'N et l'A sont sur deux petits éclats qui se raccordent exactement au bloc principal ; à la ligne 4, un accident superficiel de la pierre a fait disparaître le bas de EDI.

4. Autre inscription à Commode (Gauckler, *Bull. archéol. du Comité*, 1897, p. 422, n° 171 ; cf. 1896, p. 279, n° 224).

	a) *C.I.L.*, VIII, 1824.	b) nouveau morceau.	c) *Bull. arch. du Comité.* 1896, p. 275, n° 222 · 1897, p. 420, n° 169.	d. *C.I.L.*, VIII, 1826.	e) *C.I.L.*, VIII, 1831-16470.
iovi optimo maximo	IVN	ONI REGINA	*e* M I	NERV	AE
pro salute imp. caes.	M AV*reli Comm*(∪ *i antoni*	*ni pii felici*	*s* A·VG MVNICIPI	VM AE	LIVM
hadrianum augustum a	⌐ THIBVRITANVM PEC	VNIA SVA. KA	*pit* OLIVM A SOLO EX	TRVC	TVM
fe	*Cit omniq. a* DDIT O	CVLTV DEDI	*cav* IT ∮		
	long. 1m 68	1m 25	1m 46 (endommagé à gauche)	0m 41	0m 53

long. totale des fragments conservés : 5m 33.

le haut de la base est mutilé par devant ; on lit seulement les dernières lignes (lettres 0m 055) :

/ / / M V *nicipium ae*
L I V M ////// D R I A N V M
A V G · A L T H I B D E V O T V M
n u M I N I M A I E S T A
T I Q E I V S D D P P

Les lettres M de *lium*, DRI de *hadrianum*, LTH de *althib(uritanum)* sont très peu distinctes. RI de DRIANVM, VM de DEVOTVM sont liés.

Althiburos étant municipe d'Hadrien, la titulature officielle complète de la cité comportait les surnoms *Aelium Hadrianum Augustum*, comme celles d'Utique [1], de *Zama* [2] et de *Bulla Regia* [3], qui avaient reçu du même empereur la dignité de colonies.

Il est regrettable que le nom de l'empereur ait disparu ; nous aurions sans cela un *terminus post quem* pour la transformation de la ville en colonie de droit italique [4]. Toutefois, à cause de la formule *devotum [nu]mini maiestatiq(ue) ejus*, l'inscription date au plus tôt du règne de Sévère Alexandre et nous pouvons affirmer, par suite, qu'*Althiburos* est resté municipe au moins jusque sous ce prince.

Tout près de l'escalier de trois marches qui mène à l'édifice non encore dégagé qui est contigu au Capitole, on a déterré la partie supérieure d'un piédestal, retaillé à basse époque, qui avait été dédié à Caracalla en 197, et qui pro-

1. *Corp. inscr. latin.*, t. VIII, n° 1181 : Aulu-Gelle, *Noct. attic.*, XVI, 13, 4.

2. *Corp. inscr. latin.*, t. VI, n° 1686 ; cf. t. VIII, p. 211 et 1240.

3. Merlin, *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1906, p. 365, n° 2 ; cf. *Le temple d'Apollon à Bulla Regia*, p. 12.

4. *Bull. archéol. du Comité*, 1908, p. CCXXXI ; *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1909, p. 92.

vient sans doute du forum (haut. 0m 30 ; larg. 0m 60 ; épaiss. 0m 42 ; lettres 0m 055 ; en haut et sur les côtés, une moulure plate plus ou moins intacte) :

M · AVreLIO · ANTONINO ·
CAESARI · IMP · DESTINATO ·
PRINCIPI · IVVENTVTIS ·

Ce piédestal n'est pas le seul qui, à Medeina, porte le nom de Caracalla ; deux fragments qui se rajustent ont appartenu à un autre socle consacré à ce prince (haut. des lettres 0m 055-0m 05) :

*imp. caes. m. au*RELIO SEVERo *antonino*
*pio f*ELICI AVG PARTHIco *maximo*
brit ANICO · MAxi MO *german. max.*
pontif ICI · MX. . . . . .
. . . . . .

Dans PARTHI, TH sont liés.

Une troisième inscription a été gravée en l'honneur de cet empereur. Elle est en dehors du forum[1] et est déjà connue, mais comme elle a été assez mal publiée[2], il ne sera pas inutile de la redonner ici (haut. du linteau, 0m 55 ; larg. 0m 55 ; épaiss. 0m 40 ; lettres, ligne 1 : 0m 06 ; 2 : 0m 05 ; autres : 0m 04 ; au-dessous de la ligne 5, une moulure arasée. Nous avons la partie droite du linteau, à en juger d'après le soffite ; la pierre est seulement un peu abîmée à l'extrémité) :

*victoriae brittannicae germ*ANICAE AVG
*pro salute imp. caes. m. aureli se*VERI · ANTONINi
*pii fel. aug. parth. max. brittannici*MAXSIMI GER · MAXimi
*p. m. p. p. et iuliae domnae augustae m*ATRIS · AVG · ET SENATus
et castrorum et patriae totiusque DOMVS · DIVINA ¯ / / / / /

1. A 400 mètres environ à l'Est du Capitole, dans la grande boucle de l'Oued Medeina, à la limite des plantations de cactus.

2. *Bull. archéol. du Comité*, 1896, p. 279, n° 223.

Aux diverses lignes, à la fin et au début de la partie conservée, les lettres sont plus ou moins endommagées.

Au Sud-Est, par delà le mur continu, en petit appareil avec, de distance en distance, des harpes de grosses pierres, qui forme le fond du forum, on a déblayé une rue longée, semble-t-il, par des boutiques, mais le tout d'un aspect très confus. Près de l'angle sud du forum, on a recueilli une épitaphe chrétienne, gravée sur une dalle ayant 0m 52 de haut et 0m 36 de large ; lettres : 0m 05 ; les lignes sont séparées par des traits horizontaux, et l'inscription est entourée d'un cadre[1] :

CLOTΣIANV
S DVLCIS IN
PA CE VIXITA
NIS ⊔ MEN
SES I DIES XI

A l'angle ouest du forum, en dehors, on a trouvé un débris d'inscription ainsi conçu[2] :

E R I · C
/////Q V A E

Ce fragment, par ses dimensions (haut. 0m 50, mais endommagé au bas ; épaiss. 0m 75 ; lettres, ligne 1 : 0m 21 ; ligne 2 : 0m 13) se rattache à deux autres (haut. 0m 55) remployés dans le temple tétrastyle qui fait face au Capi-

1. La formule *dulcis in pace*, fréquente sur les inscriptions chrétiennes de Tabarka, est rare dans le reste de l'Afrique.

2. A la ligne 1, après ERI, amorce d'une lettre ronde ; les caractères de la ligne 2 sont abîmés en bas.

tole et qui, en 1908, a fourni une inscription bilingue, néo-punique et latine, et une base honorifique érigée à l'empereur Antonin par M. Valerius, M. fil., Quir., Quadratus. *quaest. desig.*[1]

	a[2]	*b*	*c*
	V S N	E R I · C	OI //////
	LERIVS·M	////Q V A E	ESIGN////
long.	0m 52	0m 55	0m 50

Il semble bien que le dédicant soit le même M. Valerius Quadratus et que la seconde ligne doive être restituée ainsi : *M. Va]lerius, M. [fil., Quir., Quadratus] quae[stor d]esign[atus.....]*. A la première ligne, si l'inscription se rapporte au temple tétrastyle, où deux de ses débris étaient encastrés, on a sans doute des noms divins : .....[*Cer*]*eri* ou [*Ven*]*eri*.....

Au delà du forum, vers le Sud-Est, la rue qui passe entre cette place et le Capitole est fortement remaniée. Elle paraît avoir été rétrécie à basse époque, et dans les murs qui la bordent on voit des bases ou des tronçons de colonnes, des fragments d'inscriptions, des morceaux de corniches. A 30 mètres environ de l'angle sud du forum, à un carrefour, on rencontre un grand monument qu'on est en train d'exhumer. Bâti en pierres de taille minutieusement appareillées, il présente sur deux de ses faces adjacentes, les seules actuellement visibles, deux niches flanquées chacune en avant, sur les côtés, de deux piédestaux carrés, ayant dû supporter des statues comme la niche en contenait une. A la base du monument, sur ces deux faces, mais sur ces deux faces seulement, a été aménagé

1. *Bull. archéol. du Comité*, 1908, p. CCXXXIII.

2. Dans *a*, après VS, amorce d'un M ou d'un N ; *a* et *c* ont été mis au jour en 1908.

un bassin qui se replie à angle droit et empiète largement sur les rues ; il est fait de dalles de pierres dressées sur champ et soutenues par des piliers carrés ; l'eau passait par une encoche ménagée sur le dessus d'un des petits côtés dans un autre bassin très plat, placé latéralement, d'où elle s'échappait sur le sol d'une rue perpendiculaire à celle qui mène vers le forum et le Capitole. Il est probable que ce grand monument est un château d'eau.

LIVRES OFFERTS

M. Diehl a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Jean Maspero, membre de l'École française d'archéologie orientale du Caire, un nouveau fascicule — le deuxième du tome I — de son ouvrage intitulé : *Papyrus grecs d'époque byzantine* (Le Caire, 1911).

« Tout le monde sait ce que les papyrus d'Égypte nous ont rendu dans le domaine de l'antiquité classique. L'histoire byzantine ne leur doit pas moins. S'il est possible aujourd'hui de tracer avec quelque précision le tableau de l'administration et de la vie sociale dans une province byzantine du vi^e^ et du viie siècle, c'est à ces documents qu'on le devra essentiellement. C'est dire tout l'intérêt qui s'attache à la publication de M. Jean Maspero, où il fait connaître les nombreux monuments de cette sorte conservés au Musée du Caire. Dans un premier fascicule, paru en 1910, il avait édité toute une série de pièces, tout à fait intéressantes, relatives à l'administration de la ville d''Αφροδίτης Κώμη et du duché de Thébaïde, de curieux documents relatifs à l'administration financière, et commencé la publication des documents d'ordre privé provenant du même fonds d'archives. C'est cette dernière série qu'achève le présent fascicule, et les documents qu'il renferme présentent un vif intérêt aussi pour l'histoire du droit privé. On y trouve des actes de donation, des contrats de vente, des actes de location de terrain ou de transfert de taxation, un contrat de divorce, etc., dont plusieurs apportent des informations toutes nouvelles, et cette simple énumération suffirait déjà

à marquer l'importance de la publication. Mais ce qu'il faut dire en outre, c'est la façon magistrale dont M. J. Maspero, dans ce fascicule comme dans les précédents, a édité les documents qu'il nous fait connaître : établissement rigoureux du texte, commentaire sobre et précis, rien n'y manque. Et le volume se complète d'une part par une série d'additions et de corrections aux textes antérieurement publiés, d'autre part par des tables excellentes, index des noms de personne, index géographique, table des fonctions civiles, index pour les questions religieuses, militaires, financières, table des abréviations, index des mots enfin, tous établis avec un soin minutieux, et qui rendent plus précieux encore ce volume. Il ne reste plus qu'à achever cette publication excellente. Dès maintenant, le premier fascicule du tome II a paru et le second est prêt à paraître, et l'on peut compter qu'avant peu M. Jean Maspero terminera une œuvre qui lui fera le plus grand honneur, et rendra aux études byzantines le service le plus signalé. »

SÉANCE DU 30 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. NOËL VALOIS, VICE-PRÉSIDENT.

M. Georges Radet, correspondant de l'Académie, adresse au Secrétaire Perpétuel la note suivante :

« Les interminables caravanes de pèlerins qui, en cette saison, montent de Lourdes à Gavarnie, longent, après avoir dépassé Saint-Sauveur, un éperon de montagne dont la base est ornée d'un curieux monument.

« Il s'agit d'une inscription qui n'arrête guère les yeux des voyageurs empilés dans les autocars, mais qui n'en mérite pas moins d'être communiquée à l'Académie.

« Elle se trouve à un demi-kilomètre en amont du Pont Napoléon. Elle est gravée sur une grande pierre rectangulaire, encastrée et scellée dans le rocher. A cet endroit, la route s'étrangle, dominée, d'un côté, par les derniers contreforts du Bergons et surplombant, de l'autre, une gorge abrupte au fond de laquelle bouillonne le gave de Pau.

« La construction d'une voie carrossable en ce lieu a nécessité des travaux longs et difficiles. C'est à quoi fait allusion notre texte. Je le transcris, en respectant sa disposition et son orthographe :

Hommage rendû à Messieurs les officiers municipaux
de la vallée de Barège par M. de saint Amans
et M. Dusaulx de lacademie des inscriptions et
belles lettres de Paris le 11 juillet 1788

CONTEMPLE
ICI
du haut de ces monts sourcilleux
jusqu'au fonds de l'abime
les prodiges de l'art
et ceux de la forte nature.
adouci par l'industrie humaine
le fier genie de ces montagnes
defend
d'y trembler desormais

Brisée en 1793 cette pierre a été restituée
en 1852 aux frais de qeulqeus habitans de Luz
partisants de la conservation des monuments
historiques a quelque ordre d'idées qu'ils
appartiennent.
cabarrou fils hoc fecit

« Il est intéressant de voir le nom de l'Académie des inscriptions et belles-lettres évoqué, à la veille de la Révolution, dans cette région lointaine et sauvage. Il ne l'est pas moins de noter, tout proche de nous, un de ces exemples de réfection de monuments épigraphiques comme l'antiquité nous en offre tant d'autres. »

M. Henri Cordier donne communication de nouvelles lettres de M. de Gironcourt, envoyé par l'Académie en mission dans le centre de l'Afrique :

Sinder (Niger)
22 Juin 1912

Sur de nouveaux renseignements, j'ai fait retour en arrière pour compléter mon enquête, pratiquer quelques nouvelles fouilles à Bentia [1], et surtout acquérir la conviction d'avoir, en fait d'épigraphie, recueilli vraiment tout le possible; de fait, dix journées d'investigations nouvelles (aidé de cavaliers, etc.) dans ce pays, ne m'ont pas amené à découvrir plus de deux stèles gravées, et de dimensions faibles.

Considérant dès lors comme clos le chapitre des pierres, du moins au Niger (il y aurait quelques tombes gravées au Sokoto), j'ai rouvert celui des écrits sur les pistes dont vous entretenait ma dernière lettre, et mes recherches — je vous l'avoue, aussi ardues qu'assidues (le peu d'inclination des marabouts musulmans à communiquer leurs livres vous est connu) — viennent heureusement d'aboutir.

J'ai mis la main, en effet, sur une importante bibliothèque, qui, depuis trois semaines, ne m'a pas livré moins de vingt manuscrits de 30 à 400 pages, que j'ai tout lieu de croire intéressants au plus haut point (livre des Askias, histoires du Soudan, des pays haoussas, *Histoire des Peuls*).

Cette bibliothèque est celle du marabout songhoï, Isufi Alilou, dont j'ai obtenu la confiance à Sinder (Niger, non loin de Jillabéry, lieu où se réfugièrent les songhoïs fuyant de Gao et de Kotia (Koukya).

Isufi Alilou a, pendant sept années, recueilli et copié de nombreux écrits historiques au Sokoto, et notamment les œuvres des célèbres marabouts peuls Ousman et Abdullahy-Fodia [2].

C'est pendant que commençait de s'effectuer la copie de ces ouvrages que j'ai procédé, remontant jusqu'à Bentia, au supplément d'enquête cité.

Revenu ici, je me suis attaché à l'examen sévère des copies faites [3] ; j'ai obtenu de nouveaux écrits; j'en obtiendrai, je crois, d'autres encore ; bref, je ne quitterai Sinder, suivant ma méthode habituelle, que tout le possible réalisé.

Alors qu'au début j'avais réussi à grouper autour d'Isufi une quinzaine de copistes, ce marabout désirant maintenant ne pas communiquer à d'autres les livres qu'il me présente actuellement, je ne puis aller très vite, et dois me contenter du travail continu de quatre copistes, Isufi, et moi-même.

En ce qui concerne mes nouvelles personnelles, je n'en ai à vous donner que d'excellentes : les premières pluies, ayant rafraîchi l'atmosphère, permettent plus de courage au travail.

Je passe sous silence les menus incidents de route rentrant dans les possibilités prévues : tel un naufrage de ma pirogue d'acier dans les rapides du fleuve, n'ayant entraîné que la perte d'objets matériels (mes brosses d'estampage, heureusement devenues inutiles), la collection d'estampages

1. Fragments de colliers en terre cuite.
2. Dont j'entendais le nom depuis si longtemps, sans pouvoir les obtenir.
3. Vu l'importance des manuscrits.

Grotte du Tuc d'Audoubert à Montesquieu-Avantès (Ariège).

Fig. 1. — Bison.

Grotte du Tuc d'Audoubert à Montesquieu-Avantès (Ariège).

Fig. 2. — Cheval.

étant expédiée antérieurement, et tous nos écrits et documents ayant été, bien entendu, débarqués au préalable pour ce passage.

Niamey, le 9 Juillet 1912.

Nous allons, de ce pas, à Say où, paraît-il, se trouvent d'utiles écrits, détenus malheureusement par des Peuls nettement hostiles.

Tant que des pistes se dessinent encore, je ne me sens pas le droit de les rompre. Au moment précis où elles paraissent fructueuses au delà de toute prévision, le devoir me tient de les suivre jusqu'au bout, fût-ce même encore au Sokoto, ce que j'apprécierai de Say, et si, le cas échéant, ce genou malencontreusement atteint me permet de remonter à cheval, ce que je ne puis faire actuellement, ne pouvant encore même marcher.

Il y a si peu d'eau dans cette partie du fleuve que les embarcations sont traînées sur de longs parcours, sur le fond rocheux qui troue les coques et amène des voies d'eau.

M. Salomon Reinach entre dans quelques détails sur la nouvelle grotte ornée de gravures et de peintures préhistoriques qui a été découverte par M. le comte Begouen à Montesquieu-Avantès (Ariège). Les animaux figurés sont le bison, le cheval, le renne, peut-être un carnassier. Il y a des images de petits chevaux avec des flèches gravées sur leurs flancs, procédé magique dont on connaît déjà des exemples et qui avait pour objet d'assurer une chasse heureuse. Les dessins de la nouvelle grotte présentent des particularités de style qui ne s'étaient pas encore rencontrées. (Voir p. 430 et 431.)

M. Reinach annonce ensuite à l'Académie qu'il vient de terminer un recueil de gravures au trait d'après toutes les œuvres d'art connues de l'âge du renne. Il en soumet quelques spécimens à ses confrères.

M. Joseph Déchelette, correspondant de l'Académie, expose les résultats des fouilles poursuivies par M. le marquis de Cerralbo dans les nécropoles celtibériques de Torralba (Espagne) [1].

M. Émile Chatelain, au nom de la commission du prix Brunet, donne lecture du rapport sur le concours de cette année [2].

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

M. le Dr Capitan lit, en son propre nom et en celui de M. Peyrony, une note sur trois nouveaux squelettes humains découverts à la Ferrassie et au Cap Blanc (Dordogne) [1].

COMMUNICATION

LES FOUILLES DU MARQUIS DE CERRALBO,

PAR M. JOSEPH DÉCHELETTE, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

Des trouvailles archéologiques d'une importance considérable ont été faites pendant ces dernières années sur le sol ibérique par M. le marquis de Cerralbo.

Jusqu'à ce jour, nos connaissances sur les premiers âges du fer en Espagne étaient encore bien incomplètes. Voici que ces récentes découvertes nous procurent une abondante moisson de matériaux pour l'étude de cette période, dans une région située entre Saragosse et Madrid.

Je ne parlerai pas ici de celles des trouvailles du même explorateur qui se rattachent aux temps quaternaires. A Torralba (province de Soria), au moyen d'énormes excavations, il a mis à jour un campement de chasseurs d'éléphants, appelé à compter parmi les stations les plus célèbres comme aussi parmi les plus reculées de cet âge primitif. Des débris osseux et d'énormes défenses d'éléphants plus anciens que le mammouth, s'y sont rencontrés en nombre exceptionnellement abondant, associés à de grandes haches taillées du type chelléen [2].

Les découvertes de l'âge du fer, dont je désirerais entretenir rapidement l'Académie, datent de ces dernières années et se poursuivent à l'heure actuelle. Elles sont

1. Voir ci-après.

2. Voir sur ces trouvailles le mémoire de M. le marquis de Cerralbo : *El Alto Jalón, descubrimientos arqueologicos* (Madrid, 1909).

encore inédites. M. le marquis de Cerralbo se propose d'en publier le compte rendu détaillé. Il a bien voulu néanmoins m'inviter à visiter ses chantiers et à étudier ses collections, conservées en son château de Santa Maria de Huerta, près de Torralba; il m'a même autorisé gracieusement à communiquer à l'Académie les notes prises au cours de ce voyage.

Les explorations ont porté principalement sur trois nécropoles celtibériques et sur une ville fortifiée que l'inventeur identifie avec Arcobriga (Ptolémée, II, 6, 57). La plus importante et la plus ancienne des nécropoles est celle d'Aguilar de Anguita, située dans la province de Guadalajara (Castille), près des sources du Jalon (ancien Salon), dont la fertile vallée relie le bassin de l'Èbre à ceux du Tage et du Douro. Plus de 2.200 sépultures y ont été mises au jour. La seconde, celle de Luzaga, se trouve à dix kilomètres au Sud-Est de la précédente. En 1911, elle avait livré 1813 sépultures à urnes. La troisième est celle d'Arcobriga (300 tombes), ville dont l'emplacement a été d'ailleurs déblayé.

De tels chiffres me dispensent d'insister sur l'étendue des fouilles. Bien rares à coup sûr sont dans les annales de l'archéologie les travaux de cette importance, parmi ceux qui sont dus à une initiative tout individuelle. Ces résultats sont cependant l'œuvre de quelques années de recherches. La générosité patriotique et le zèle éclairé du Marquis de Cerralbo pour la science permettent d'ajouter que ces découvertes ne sont sans doute que le prélude de nouvelles trouvailles, sur un sol particulièrement riche en vestiges antiques de toutes les époques.

Dans cette note succincte, je parlerai surtout des sépultures d'Aguilar de Anguita.

Toutes sont à incinération, comme celles de Luzaga et d'Arcobriga.

Les tombes étaient alignées sur plusieurs rangs et surmontées chacune non d'un tertre, mais d'une stèle en pierre

brute. L'ensemble devait former de véritables allées parallèles [1]. Au-dessous de la stèle, actuellement renversée et enfouie dans le sol, on rencontre l'urne funéraire contenant les cendres et aussi, pour les sépultures de femmes, des objets de parure de bronze. A côté, sont rassemblés les objets de fer plus volumineux. Le mobilier avait été parfois brûlé sur le bûcher avec le cadavre ; dans certaines tombes, il ne paraît pas avoir subi l'action du feu.

Les sépultures viriles renferment souvent l'équipement complet d'un guerrier : un poignard à antennes, tout en fer, avec son fourreau de même métal, muni de boucles de suspension et d'une bouterolle, deux lances de différentes grandeurs, ordinairement minces et effilées, parfois un de ces javelots d'une seule tige de fer, hampe et pointe, semblables à ceux des sépultures pyrénéennes découverts par Piette : j'avais reconnu précédemment dans cette arme le javelot ἑλοσίδηρος que les auteurs grecs et latins signalent chez les peuples ibériques [2]. Les armes défensives sont représentées dans quelques tombes par un bouclier — le petit bouclier des Ibères — dont il reste l'umbo de fer circulaire ajouré et les boucles de suspension, ornées de pièces d'applique en forme d'S. On peut ranger aussi, soit parmi les pièces défensives, soit parmi les parures, des plaques circulaires en tôle de bronze, réunies par paires au moyen de bretelles métalliques, l'un des disques s'appliquant sur la poitrine, l'autre sur le dos. Ils mesurent environ 0 m 20 de diamètre et sont délicatement ornés au repoussé de

1. Aristote a parlé des obélisques funéraires des Ibères (*Politique*, IV, II, 6). Mais, suivant le philosophe grec, on plantait autour de la tombe d'un guerrier autant d'obélisques qu'il avait immolé d'ennemis. A Aguilar de Anguita, il n'y a qu'une stèle par tombe. Toutes sont brutes, sauf une seule, qui porte un grossier bas-relief représentant un cheval et une figure humaine.

2. Voir J. Déchelette, *Le javelot des Ibères*, dans la « Revue des Études anciennes », 1911, p. 153.

motifs géométriques très simples, disposés en cercles concentriques, ou même de simples filets.

Les sépultures féminines contiennent des bracelets de bronze souvent filiformes et réunis en nombre pour former une armille, des plaques de ceinture en bronze mince estampé, semblables à celles des sépultures hallstattiennes de l'Europe centrale et de la France orientale. L'objet le plus curieux est une pièce de fer en forme de collier cylindrique, qui porte, entée à sa partie médiane, une mince tige de fer bifurquée à son extrémité libre et haute de 0 m 30 à 0 m 40. Le marquis de Cerralbo y voit — sans doute avec raison — l'armature singulière qui, au dire d'Artémidore, soutenait les hautes coiffures portées par les femmes ibères[1]. C'est là une découverte tout à fait nouvelle. Il en est d'autres qui ne manqueront pas de susciter de nombreux commentaires, notamment celles qui ont rapport au harnachement des chevaux.

Les pièces de cette série comprennent de nombreux mors en fer, plus lourds et plus compliqués que ceux des Celtes. Les chevaux des guerriers d'Aguilar étaient d'ailleurs montés et non attelés : je n'ai remarqué aucun débris de roue, aucun reste de char rappelant les trouvailles des nécropoles de l'Italie du Sud, de l'Étrurie et des pays celtiques aux VIe-IVe siècles. Strabon a insisté sur l'habileté consommée des Ibères dans l'art de l'équitation. Leurs chevaux étaient dressés à gravir les montagnes et même formés à des exercices de haute école, par exemple à fléchir les genoux, sur un signal donné[2]. Or parmi le matériel de harnachement des sépultures d'Aguilar de Anguita se trouvent précisément de curieux caveçons d'un type qui me semble absolument nouveau.

Il est intéressant de rappeler à ce sujet qu'un tesson de

1. Artémidore, ap. Strabon, III, IV, 17.

2. Strabon, III, IV, 15 et 18. Justin XLIV, I et II), parle aussi des chevaux excellents de la Péninsule ibérique.

poterie peinte ibérique découvert récemment à Numance, c'est-à-dire dans la même région, représente le dressage d'un cheval : l'animal évolue autour d'un palefrenier qui le maintient au moyen d'une longe fixée à un appareil agissant sur les naseaux [1].

Enfin, découverte plus imprévue, le marquis de Cerralbo a recueilli dans la nécropole d'Aguilar de Anguita jusqu'à neuf fers à cheval en différents endroits et toujours près des sépultures (un à 0 m 60 de profondeur, tous les autres de 1 m à 1 m 50 et même exceptionnellement à 1 m 80). On sait combien de discussions a soulevées depuis longtemps la question de la ferrure dans l'antiquité. A l'heure actuelle, on admet généralement que les plus anciens fers à clous ne seraient pas antérieurs à une phase déjà avancée de l'époque romaine ; quelques archéologues abaissent même leur origine jusqu'à l'époque mérovingienne.

Les fers d'Aguilar appartiennent-ils vraiment au mobilier des sépultures ? Le marquis de Cerralbo n'hésite pas à le croire ; mais avant d'examiner son opinion, il convient d'attendre la publication du compte rendu de ses fouilles. J'ajouterai que je suis frappé, de mon côté, par certaines considérations favorables à cette solution, si imprévue, je serais tenté de dire si invraisemblable qu'elle puisse paraître au premier abord.

Le sol rocheux des plateaux qui dominent la vallée du Jalon est extrêmement dur. D'autre part, cette région était, à l'époque ibérique, un pays d'élevage et de dressage des chevaux, en même temps qu'un centre d'industrie sidérurgique. Singulière coïncidence, au moment même où le marquis de Cerralbo me signalait la trouvaille de ses premiers fers, un archéologue lorrain, M. le comte Beaupré, sans connaître aucunement les découvertes d'Aguilar, m'informait qu'en fouillant un camp hallstattien des environs

1. Voir *Institut d'estudis catalans*, *Anuari*, 1908, p. 562-563, fig. 25.

de Nancy, appelé le Camp d'Afrique, il avait rencontré, à sa grande surprise, un fer à cheval dans un fond de cabane du premier âge de fer. Le sol qui avait livré des vestiges typiques de cette époque ne lui paraissait présenter aucune trace de remaniement ultérieur. C'était, d'ailleurs, la seconde trouvaille de cette nature faite dans un milieu hallstattien par le même archéologue. D'autre part, on ne saurait oublier qu'un fer à clous, en bronze, a été reconnu, au dire d'un archéologue américain, M. Bates, dans une sépulture étrusque à Corneto [1]. Cette trouvaille paraît avoir frappé M. Salomon Reinach, si peu disposé qu'il soit à admettre la haute antiquité de la ferrure à clous. On est tenté — écrivait-il dans le compte rendu de ce mémoire — d'accepter, malgré le silence des textes, les conclusions de M. Bates [2].

Si les fers à clous étaient connus des Celtes et des Celtibères plusieurs siècles avant notre ère, il est à coup sûr singulier que ni dans les oppida, ni dans les nombreuses sépultures à char de l'époque de La Tène, on n'en ait recueilli aucun spécimen bien authentique. Devrons-nous admettre qu'avant de se généraliser, ce mode de ferrure aurait été pratiqué pendant une période assez longue par un petit nombre de peuples, dans des régions réunissant les conditions qu'offrent les plateaux ibériques : un sol rocheux, des minerais de fer abondants et des forgerons particulièrement habiles? Les trouvailles d'Aguilar et de la Lorraine vont donner aux débats sur les origines de la ferrure une nouvelle actualité. J'ajouterai que les fers d'Aguilar sont de grandes dimensions, comme les mors des sépultures, et que le métal présente le même aspect. Ils n'ont pas les bords ondulés de certains fers considérés comme très

1. Société des Antiquaires de Cambridge, *Proceedings*, n° XLIII, 1903, p. 249-258.

2. Salomon Reinach, *Revue archéol.*, 1903, I, p. 284-285.

anciens, mais un spécialiste auquel ils ont été soumis leur reconnaît des caractères archaïques.

La nécropole n'est distante que de quelque cinquante kilomètres à vol d'oiseau de l'emplacement de Bilbilis, la patrie de Martial [1]. Le poète, qui se plaît à célébrer les charmes et les ressources variées de sa ville natale, la dit renommée par ses chevaux et par ses eaux [2]. Les découvertes du marquis de Cerralbo nous montrent combien cette réputation était justifiée. Elles établissent que dans cette région de l'Espagne, dont les vallées sont riches en pâturages, l'élevage et le dressage des chevaux avaient atteint en effet, et cela dès le milieu du dernier millénaire avant notre ère, un degré remarquable de perfectionnement.

Il en était de même pour l'industrie du fer et en particulier pour l'armurerie. Martial vante à plusieurs reprises l'excellence du fer de Bilbilis et la qualité des eaux de Salon (Jalon) pour la trempe des armes [3]. Pline cite Bilbilis, avec Turiasson en Espagne et Côme en Italie, parmi les localités célèbres pour cette préparation du métal [4] et, d'après Justin, on n'estimait point une arme qui n'eût été plongée dans le Salon ou dans le Chalybs [5].

Ainsi les auteurs anciens sont unanimes à vanter l'habileté des forgerons de cette région et à attester la supériorité de leurs produits.

Les trouvailles de la vallée du Jalon et des régions immédiatement voisines confirment entièrement ces témoignages. La quantité d'objets de fer, glaives courts à antennes, lances, mors, couteaux, etc., retirés des tombes d'Aguilar de Anguita est considérable. Le métal, d'excellente qua-

1. Aujourd'hui Bambola, près Catalayud.

2. Les éditions portent ordinairement *aquis* et *armis*, mais on sait que la leçon *equis* paraît être la meilleure (Pauly et Wissowa, *Real-Encyclopädie*, v. *Bilbilis*).

3. Martial, I, 50, IV, 55, XII, 18.

4. Pline, XXXIV, 41.

5. Justin, XLIV, III.

lité, s'est remarquablement conservé. Je n'insisterai pas sur les épées à antennes : elles appartiennent au même type que celles des tombes pyrénéennes fouillées jadis par Piette et par le général Pothier. Il en est de même des lances, des javelots, des couteaux, et d'une façon générale, des objets métalliques. Évidemment les populations celtibériques occupant alors le bassin de l'Èbre étaient étroitement apparentées par leur civilisation à celles de l'Aquitaine.

De part et d'autre, les morts étaient incinérés, mais le tumulus pyrénéen fait défaut dans la vallée du Jalon et, d'autre part, les tombes aquitaniques renferment des objets de fer moins nombreux et moins variés.

Des deux côtés des Pyrénées, on faisait usage du javelot tout en fer.

Le problème chronologique que présente l'étude de ces nécropoles ne pourra être traité à fond avant la publication du compte rendu détaillé des fouilles. Toutefois, en raison de l'analogie des découvertes avec celles d'Avezac-Prat et du plateau de Ger, il est permis de formuler, d'ores et déjà, quelques indications approximatives.

Certains types d'armes et de parure, s'ils provenaient de l'Allemagne du Sud et de la Gaule orientale, seraient classés au premier âge du fer (VIIe-VIe siècles avant notre ère). Mais on ne saurait conclure ici de ces analogies à un véritable synchronisme.

Je n'ai rencontré dans les riches collections du château de Santa Maria de Huerta aucun des objets importés dans les pays celtiques aux VIIe-Ve siècles, stamnoi, trépieds, chaudrons et œnochoés de bronze, de fabrique hellénique, situles coniques et cistes à cordons de même métal, mais d'origine italique, amphores et vases peints en argile ; aucun vestige non plus des vases campaniens si abondants aux IIIe-IIe siècles sur le littoral de la Gaule méridionale, de l'Espagne orientale et de l'Afrique du Nord. La région est déjà

assez distante du cours inférieur de l'Èbre. Sans doute les habitants, malgré leur éloignement des côtes, recevaient quelques-uns des produits industriels importés à Emporium par le commerce grec, mais ils ne les ont pas déposés dans leurs sépultures. On n'y trouve, semble-t-il, que des spécimens de l'industrie locale.

L'ensemble des mobiliers funéraires d'Aguilar de Anguita et des nécropoles correspondantes des Pyrénées, bien que présentant à certains égards le faciès des produits de l'époque de Hallstatt, paraît appartenir à une période un peu plus basse. Les objets de fer attestent une technique très avancée, une industrie en pleine possession de ses moyens et ayant dépassé depuis longtemps les premiers stades de son développement. Deux des armes caractéristiques, l'épée courte et le javelot tout en fer, étaient encore en usage, selon le témoignage des auteurs, au second siècle avant notre ère. On ne saurait s'écarter beaucoup de la vérité en plaçant vers le IVe siècle le groupe principal des sépultures d'Aguilar de Anguita et aux siècles suivants les nécropoles plus récentes de Luzaga [1] et d'Arcobriga, où apparaissent un plus grand nombre d'épées et autres objets du type de La Tène.

J'ai, d'ailleurs, remarqué dans une des tombes d'Aguilar une épée et une fibule de La Tène I, associée à divers objets (umbo de bouclier ajouré, lance, fusaïoles) qui se retrouvent dans les tombes à antennes. Parmi les types de fibules représentés à Aguilar, on peut signaler des fibules annulaires et des fibules hallstattiennes de type hispanique [2].

1. La nécropole de Luzaga qui contenait moins d'armes que les deux autres a livré des fibules de La Tène I et II et une anse de vase en bronze, d'un type à double crochet, tout à fait caractéristique pour l'époque de La Tène III. Voir J. Déchelette, *Les fouilles du Beuvray, de 1897 à 1901*, p. 172 et pl. XXVI, 3.

2. Cf. J. Déchelette, *Essai sur la chronol. préhist. de la Péninsule ibérique*, p. 54.

Des fibules de La Tène I à queue retroussée en forme de tête de canard se sont rencontrées sur d'autres points [1].

En définitive, ces nécropoles où les types hallstattiens se trouvent associés à des formes plus récentes me semblent appartenir toutes au second âge du fer.

La civilisation ibérique qui nous est révélée par ces belles découvertes du marquis de Cerralbo présente des traits d'originalité incontestables. Une étude approfondie de chacun des objets recueillis les mettrait en évidence. Mon but, dans cette note préliminaire, est simplement de faire connaître l'importance de l'ensemble des trouvailles et d'en dégager les caractères essentiels.

Sans méconnaître l'originalité de la culture ibérique, je crois que dans sa formation on doit attribuer aux influences helléniques une part considérable.

Ma conviction, c'est que les modèles des principaux types industriels de la civilisation d'Aguilar de Anguita, épées, ornements corporels et céramique, devront être recherchés sur le territoire hellénique et particulièrement dans les colonies de l'Italie méridionale. On commence à connaître assez bien le faciès du premier âge du fer dans ces régions. Une des nécropoles les plus intéressantes est celle d'Alfedena (l'ancienne Aufidena), située sur le territoire osco-samnite [2]. Les tombes y sont à inhumation et non à incinération, mais les analogies que présentent les objets de parure et d'ornement avec ceux d'Aguilar d'Anguita sont très caractéristiques : non seulement, de part et d'autre, on faisait usage du glaive court à antennes que les Celtes avaient également adopté, mais il y a dans le costume des guerriers des traits de similitude vraiment suggestifs, par exemple les disques de cuivre appliqués sur le dos et sur la poitrine et rattachés par des bretelles. De leur côté, les femmes celtibères, comme les femmes osco-samnites, por-

1. Général Pothier, *Les tumulus du plateau de Ger*, p. 61, fig. 24.
2. Voir Mariani, *Aufidena*, dans les « Monum. antichi », X, p. 226.

taient de grandes parures ornées de doubles spirales en bronze. Enfin l'étude de la céramique donne lieu à des rapprochements semblables.

Les produits industriels de la Grande Grèce et de la Campanie ont dû se répandre dans la colonie d'Emporium. De là ils ont gagné l'hinterland ibérique, où les ateliers indigènes les ont imités. Ces conclusions me semblent d'autant plus vraisemblables qu'à Emporium, dont j'ai visité également les fouilles [1], les débris des vases campaniens des IIIe-IIe siècles avant notre ère jonchent le sol sur l'emplacement de la ville, à un certain étage des stratifications.

Enfin, dans une nécropole de la même époque découverte depuis longtemps aux environs de Barcelone, à Cabrera de Mataro, les mêmes vases campaniens forment un groupe nombreux à côté de la céramique indigène.

Ainsi, au fur et à mesure que nos connaissances sur les peuples barbares de l'Europe occidentale et centrale se précisent et s'étendent, nous sommes conduits à faire une part de plus en plus large aux emprunts helléniques dans les éléments de leur civilisation, surtout à partir du VIe siècle, c'est-à-dire immédiatement après le grand mouvement de la colonisation grecque.

APPENDICE

RAPPORT SUR LE CONCOURS DU PRIX BRUNET, PAR M. ÉMILE CHATELAIN, MEMBRE DE L'ACADÉMIE; LU DANS LA SÉANCE DU 30 AOUT 1912.

La Commission du prix Brunet s'est trouvée fort embarrassée en présence des ouvrages adressés par quinze concurrents. Ce prix étant triennal, il s'y présente presque

1. Ces fouilles sont poursuivies au frais de l'*Institut des études catalanes*, sous la direction de M. Puig y Cadafalch, aidé de M. Manuel Cazurro.

toujours plus de livres méritants qu'on n'en peut récompenser, et, d'autre part, outre les volumes envoyés au concours, les membres de la Commission auraient désiré en couronner d'autres dont les mérites sont éclatants, quoiqu'ils n'aient rien demandé à l'Académie.

La Commission a écarté d'abord quelques ouvrages qui ne rentraient pas dans le programme du prix, et ensuite, quoique avec regret, plusieurs autres encore inachevés, avec l'espoir de les récompenser un jour. Si elle n'a décerné le prix Brunet intégralement à personne, ce n'est pas qu'elle n'ait jugé aucun concurrent digne de le recevoir ; quelques-uns d'entre eux, au contraire, semblaient mériter absolument le titre de lauréat ; mais elle s'est efforcée de reconnaître la valeur de tous les candidats et de leur donner une part proportionnée du prix. Elle a même éprouvé la consolation de constater que les arrérages du prix permettaient, cette année, de distribuer une somme de 5.000 francs, au lieu du prix de 3.000 francs, montant statutaire de la fondation triennale. Voici la répartition que la Commission, après un examen consciencieux des ouvrages, a cru devoir proposer à l'Académie [1].

Le *Manuel des amateurs de Livres du XIXe siècle* (1801-1893) [2] de M. Georges Vicaire, dont le septième et dernier volume a été achevé en 1910, est un ouvrage de premier ordre, auquel l'auteur a consacré vingt années de travail. Pour étudier les œuvres de nos grands littérateurs, de nos artistes, pour connaître en détail le contenu des principales collections publiées par les libraires et les sociétés, c'est un monument qui restera. On est étonné de voir combien de livres parus de notre temps sont déjà introuvables. M. Vicaire a dû souvent recourir aux collections particulières pour décrire des volumes qui manquent à nos biblio-

1. Voir ci-dessus, p. 122.
2. Paris, A. Rouquette, 1894-1910.

thèques publiques. L'Académie avait accordé, en 1900, une faible part du prix Brunet à cette belle entreprise ; elle est heureuse aujourd'hui, en regrettant de ne pouvoir lui décerner entièrement le prix, de lui attribuer une récompense de 1.500 francs, plus en rapport avec la valeur du travail.

M. Georges Lepreux donne tous ses soins à une œuvre considérable qui doit former une vingtaine de volumes dont quatre ont déjà paru. C'est la *Gallia typographica* ou *Répertoire biographique et chronologique de tous les imprimeurs de France depuis les origines de l'imprimerie jusqu'à la Révolution* [1]. Dans la série départementale, le tome I (1909) est consacré à la Flandre, l'Artois, la Picardie ; le tome II (1911), aux provinces de Champagne et de Barrois. De la série parisienne (Paris et l'Ile-de-France), nous avons déjà le tome I en 2 parties (1911) contenant le Livre d'or des imprimeurs du roi ; 1° chronologie et biographie ; 2° documents et tables. En ne négligeant aucune source d'information, M. Lepreux a rectifié bien des erreurs courantes et fait connaître une foule de renseignements inconnus sur nos vieux imprimeurs. C'est un travail auquel le fondateur du prix aurait porté le plus vif intérêt. La Commission a accordé à M. Lepreux une récompense de 1.000 francs.

La *Bibliographie Ionienne, description raisonnée des ouvrages publiés par les Grecs des Sept-îles ou concernant ces îles, du XVe siècle à l'année 1900*, est une œuvre posthume du regretté Émile Legrand, complétée et publiée par un de ses meilleurs élèves, M. Hubert Pernot, docteur ès lettres et répétiteur à l'École des Langues orientales vivantes. Cette *Bibliographie*, qui forme deux volumes [2] et ne compte pas moins de 4.043 articles, est rédigée avec la méthode et l'exactitude scrupuleuse qui caractérisent les

1. Paris, H. Champion (Suppléments I, II, III, V à la *Revue des Bibliothèques*).

2. *Publications de l'École des Langues orientales vivantes*, 5e série, t. VI-VII (Paris, Leroux).

publications d'Émile Legrand ; et ce n'est pas sans raison qu'il l'avait entreprise, bien qu'elle pût, au premier abord, sembler un peu spéciale. Les Sept-îles ont en effet conservé la civilisation néo-hellénique, battue en brèche par les Turcs, et la *Bibliographie Ionienne* offre le tableau de l'activité intellectuelle des Grecs modernes dans un de ses centres les plus vivants et les plus importants. C'est en toute conscience que la Commission, qui apprécie d'ailleurs les travaux linguistiques de M. Hubert Pernot, lui a accordé une récompense de 1.000 francs.

La Commission a tenu à témoigner sa satisfaction à la publication de M. Étienne Deville, intitulée *Index du Mercure de France*, 1672-1832, donnant l'indication, par ordre alphabétique, de toutes les notices, mentions, annonces, planches, etc. concernant les beaux-arts et l'archéologie[1]. Ce volume de XL-268 pages in-4° fait partie des Publications pour faciliter les études d'art en France, entreprises aux frais d'un généreux mécène, M. Jacques Doucet, le fondateur de la bibliothèque de la rue Spontini, où trouvent tant de ressources les savants qui s'occupent d'art et d'archéologie. On sait combien étaient pénibles les recherches dans ces innombrables petits volumes du *Mercure* ; l'Index de M. Deville les a rendues faciles à tous et, en lui attribuant une récompense de 500 francs, la Commission a voulu à la fois reconnaître l'utilité de son travail et adresser l'expression de sa reconnaissance à M. Doucet.

M. Charles Beaulieux a publié, avec beaucoup de soin, le *Catalogue de la Réserve — XVIe siècle* (1501-1540) — *de la Bibliothèque de l'Université de Paris*[2] (324 pages in-8° et 19 reproductions de marques typographiques). Les incunables de presque toutes les collections françaises et étrangères sont aujourd'hui connus et décrits avec soin ;

1. Paris, Jean Schemit, 1910.
2. Paris, H. Champion, 1910 ; extrait de la *Revue des Bibliothèques*.

les livres de la première partie du XVIe siècle le sont beaucoup moins, et, sauf les mentions insuffisantes de Panzer, on ne trouvait guère de guides pour cette période. En décrivant le Cabinet des livres de Chantilly (Imprimés antérieurs au milieu du XVIe siècle, Paris, Plon, 1905), notre regretté confrère Léopold Delisle a montré la voie que M. Beaulieux s'est efforcé de suivre. On regrette qu'il n'ait pas compris dans son inventaire les livres publiés de 1541 à 1550, mais c'est une lacune qu'il comblera certainement un jour. En attendant, son travail minutieux rendra de grands services aux bibliographes, et la Commission a voulu reconnaître son excellente méthode en lui accordant une récompense de 500 francs.

L'œuvre scientifique de Blaise Pascal; bibliographie critique et analyse de tous les travaux qui s'y rapportent[1] (XXXI-184 pages in-8°) atteste un effort très méritoire de la part de M. Albert Maire. Outre de nombreuses recherches dans les collections publiques et privées pour y découvrir les éditions des œuvres de Pascal, il a pris la peine de dépouiller une centaine de périodiques français et étrangers, afin d'en extraire les articles relatifs aux publications scientifiques de notre grand écrivain. On trouve dans ce volume une foule de renseignements inattendus. Du reste, M. Pierre Duhem, le savant correspondant de l'Académie des sciences, a bien voulu l'orner d'une Préface qui se termine par ces mots : « Ceux qui désireront, à l'avenir, suivre les démarches par lesquelles le génie de Pascal est parvenu à ses inventions scientifiques, ceux qui voudront retracer les péripéties par lesquelles ces découvertes ont passé jusqu'au jour où elles furent communément reçues, ceux-là ne connaîtront plus semblable anxiété; grâce à M. Maire, ils sauront très exactement quels livres il leur faut lire, ils sauront où ces livres se peuvent trouver. » La Commission a, pour ces motifs, accordé à M. Maire une récompense de 500 francs.

1. Paris, Hermann, 1912.

La nouvelle édition de la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, des PP. Augustin et Aloys De Backer, a été publiée par le P. Carlos Sommervogel, en neuf volumes in-4°, de 1890 à 1900. Le P. Pierre Bliard l'a complétée en 1909 par une table méthodique, qui forme un dixième volume et rentre seul dans les conditions du concours. Rédigée avec le plus grand soin par le P. Bliard, cette table méthodique mérite les mêmes éloges que la *Bibliothèque*, dans laquelle elle facilitera singulièrement les recherches et dont il a semblé impossible de la séparer. Aussi la Commission a-t-elle été unanime à placer hors concours la *Bibliographie de la Compagnie de Jésus*, l'une des œuvres les plus considérables et les plus utiles de bibliographie savante publiées au siècle dernier, en lui attribuant une mention très honorable.

C'est avec la même unanimité que la Commission a décerné une mention très honorable à M. Julien Baudrier, qui ne s'était pas présenté au concours. On sait que la *Bibliographie Lyonnaise* (Recherches sur les imprimeurs, libraires, relieurs et fondeurs de lettres de Lyon au XVIe siècle)[1], entreprise par le Président Baudrier, n'a pu voir le jour qu'après sa mort, grâce aux soins de son fils, héritier du goût paternel et passionné, comme son père, pour les vieilles impressions lyonnaises. Neuf volumes in-8°, accompagnés de reproductions en facsimilé ont été publiés de 1895 à 1912. L'Académie a accordé à ce magnifique ouvrage une part du prix Brunet en 1900, mais c'est un devoir pour la Commission de témoigner de nouveau sa haute estime à un savant désintéressé, qui poursuit avec une énergie qui ne se dément pas une publication que l'on peut ranger parmi les chefs-d'œuvre bibliographiques.

1. Lyon, Louis Brun, et Paris, Alphonse Picard, 1895-1912.

COMMUNICATION

TROIS NOUVEAUX SQUELETTES HUMAINS FOSSILES, PAR LE Dr CAPITAN ET M. PEYRONY.

I. — LA FERRASSIE.

Depuis plusieurs années déjà, nous fouillons le gisement préhistorique paléolithique de la Ferrassie, à trois kilomètres du Bugue, sur la ligne de Périgueux à Agen (Dordogne).

Nous y avons, à deux reprises, trouvé des ossements humains quaternaires anciens, d'abord un squelette presque complet, puis un second, très incomplet, mais qui, par la bonne conservation de ses membres inférieurs, pourra rendre de précieux services dans l'étude anatomique des hommes primitifs.

L'Académie, à laquelle nous avons toujours tenu à donner la primeur de ces découvertes, se souvient peut-être que ces ossements humains gisent tout à fait à la base des couches archéologiques, dans la zone inférieure du niveau moustérien, et qu'au-dessus, successivement, on rencontre 5 mètres de dépôts variés, comprenant, de haut en bas, 2 m 50 de pierrailles et gros blocs de pierre éboulés, puis une couche aurignacienne supérieure, une moyenne et une inférieure, puis les foyers moustériens à la base.

Chaque couche a sa coloration propre, qui permet de les distinguer de loin l'une de l'autre. De plus, chaque niveau correspond à l'habitat d'une population spéciale, à outillage caractéristique, accompagné d'une faune spéciale aussi. C'est sous cet épais linceul, absolument intact, que, le 8 août dernier, nous avons pu, à la base du Moustérien, reconnaître l'existence de deux petites fosses mesurant 0,70 de largeur sur 0,30 à 0,40 cent. de hauteur, très exactement creusées (en forme demi-sphérique) dans le

gravier argileux acheuléen sous-jacent, et remplies d'un mélange, à peu près par parties égales, de la terre noire du foyer moustérien placé au-dessus et du gravier sous-jacent. L'existence de fosses artificiellement creusées et remplies ensuite était d'une évidence absolue.

Dans la première de ces fosses, nous pûmes, en dégageant avec d'infinies précautions, apercevoir en bas deux os longs non épiphysés (à extrémités non encore soudées, ce qui indique le jeune âge du sujet) du membre supérieur; au-dessus, les os de la main ; plus haut encore, un os assez volumineux non épiphysé du membre inférieur, et tout à fait en haut, en arrière, un fragment de crâne.

L'autre fosse, distante de la première de 0,40 seulement, se présenta exactement dans les mêmes conditions. Nous nous arrêtâmes après avoir constaté la présence d'os aussi fragiles que dans l'autre fosse, et paraissant également appartenir à un sujet de même âge, soit 3 à 5 ans au maximum.

Les photographies que nous présentons montrent bien l'aspect d'une des fosses. Nous présentons également à l'Académie quelques-uns des très beaux silex taillés caractéristiques (pointes et racloirs) que nous avons recueillis dans le foyer moustérien, juste au-dessus des fosses et à leur surface.

Alors, successivement, pour chaque fosse, nous la circonscrivîmes par un sillon assez profond. Plusieurs couches de plâtre avec étoupe furent placées sur le bloc ainsi formé. Puis le sillon ayant été prolongé en dessous, nous en coulâmes aussi tout autour. Nous pûmes alors faire basculer toute la masse du foyer ainsi recouverte de plâtre, puis la retourner. Nous enduisîmes également le dessous d'une couche épaisse de plâtre et nous obtînmes un gros ovoïde recouvert de sa carapace de plâtre, le tout mesurant 0,70 au grand axe avec 0,40 au petit et renfermant tout le foyer et son contenu osseux.

Les deux ovoïdes ainsi préparés ont été enlevés. Ils seront envoyés au laboratoire de paléontologie du Muséum, où M. le professeur Boule, auquel nous les donnons (comme nos précédents squelettes) pour les galeries de paléontologie humaine du Muséum, les fera dégager et les étudiera.

En somme, la découverte de ces deux petits squelettes nous a permis de démontrer de façon irréfutable l'existence de fosses creusées artificiellement pour y placer les morts. Ces fosses furent ensuite recouvertes de la terre extraite en les creusant. Il y a donc là, de la façon la plus nette, la preuve d'un rite funéraire[1].

Ce point était en somme discuté jusqu'ici. Nos fouilles l'établissent d'une façon qui ne peut laisser aucun doute. On comprend qu'au point de vue de l'évolution sociale et ethnographique de ces très anciennes populations, le fait a un réel intérêt.

C'est pour cela que nous avons tenu à donner immédiatement à l'Académie la primeur de ces toutes nouvelles observations.

II. — CAP BLANC.

Il y a deux ans environ, le Dr Lalanne, de Bordeaux, reconnut, au lieu dit le Cap Blanc, près de Lausselle, à 8 kilomètres au N.-E. des Eyzies (Dordogne), l'existence d'un gisement magdalénien ancien, occupant un assez vaste abri sur les flancs abrupts de la Beune, petit affluent de la Vézère. Avec l'assentiment du propriétaire, M. Grimaud, il fouilla cet abri, qui lui fournit une fort belle série d'une industrie magdalénienne ancienne, à harpons sans aiguilles.

1. Plusieurs savants, dont quelques-uns sont des préhistoriens fort connus et très compétents, assistaient à nos fouilles et ont constaté très nettement ce fait. Ils ont consigné leurs observations dans un procès-verbal rédigé par M. l'abbé Breuil et signé par lui-même et MM. Bouyssonie, Obermaier, Pierre Paris, le baron Blanc et le comte Begouen.

Parmi ces séries, il existait, à côté des silex taillés magdaléniens classiques (grattoirs sur bouts de lames fines, burins abondants, perçoirs, etc.), toute une série de pièces, en général beaucoup plus volumineuses et plus grossières, les unes prismatiques et taillées à grands coups, d'autres présentant des pointes épaisses bien retouchées, d'autres constituant de très gros burins, et d'autres enfin plates, avec une sorte d'épais tranchant, formant comme de puissants racloirs. Ces pièces, qu'on ne rencontre généralement pas dans le Magdalénien, avaient leur raison d'être au Cap Blanc, comme on put s'en assurer lorsque la paroi de l'abri eut été débarrassée de la terre constituant les couches archéologiques qui la recouvraient. On vit alors apparaître, profondément entaillée dans la paroi du fond de cet abri, une véritable frise, composée de six images de chevaux en ronde bosse et presque de grandeur naturelle.

Cette belle frise, la seule connue jusqu'à ce jour, a été publiée par M. Lalanne et par l'abbé Breuil (*Anthropologie*, tome XXII). La bande photographique mesurant 1 m 25, que nous avons l'honneur de présenter à l'Académie, a été exécutée par l'un de nous (Capitan). Elle donne beaucoup mieux qu'on n'avait pu le faire jusqu'ici (et malgré de grandes difficultés d'exécution) l'aspect très exact de ces images.

Or, si l'on examine ces belles et grandes figures, rondes bosses à contours profondément creusés dans la roche (et non pas seulement saillies du rocher aménagées), on comprend immédiatement que, pour exécuter un pareil travail, il a fallu un solide outillage, combiné pour cet usage particulier, et alors l'existence et l'emploi des grossiers outils dont nous parlions plus haut se comprend aisément. Ils sont en effet parfaitement adaptés à cet emploi spécial d'outils à perforer, racler, gratter, inciser et même écraser la pierre (craie assez résistante) des parois de l'abri (nous montrons une série de ces pièces à l'Académie).

Les fouilles de l'abri du Cap Blanc étaient considérées comme complétement terminées, lorsque, M. Grimaud ayant autorisé le classement de ces précieuses œuvres d'art quaternaire, l'administration des Beaux-Arts, conformément à l'avis de la section préhistorique de la Commission des Monuments historiques, fit édifier devant l'abri une petite construction destinée à le protéger et à le clore.

Dans le cours de ces travaux, alors qu'on était en train d'abaisser le niveau du terrain pour rendre plus visible la frise, les ouvriers aperçurent un crâne humain. Les travaux furent immédiatement suspendus, et le Ministre, puis le propriétaire avisés.

Alors, à la demande de M. Léon, chef de division des Monuments historiques, et de M. Grimaud, nous procédâmes à l'extraction du squelette. Celle-ci fut très délicate et très pénible ; elle nous demanda trois jours entiers de travail.

Le squelette, en effet, gisait tout à fait à la base du dépôt archéologique ; les fouilles s'étaient arrêtées juste au moment de l'atteindre.

Il était enterré au milieu de pierrailles. Trois assez grosses pierres avaient été placées au-dessus de lui, une sur la tête ; d'autres, volumineuses, se trouvaient aux pieds. Il gisait à 2 ^{m} 30 de la paroi sculptée du fond de l'abri, et à 0^{m} 60 seulement au-dessous du bas des pattes du grand cheval. Ces particularités sont très visibles sur les photographies que nous faisons passer devant les yeux de l'Académie.

Le squelette avait été placé, couché sur le côté gauche, le bras gauche replié et relevé, le bras droit avec le coude posé sur le genou droit et la main sur la face ; les jambes avaient été repliées au maximum et serrées l'une contre l'autre ; les talons arrivaient presque au contact du bassin, le crâne avait subi le mouvement de rotation très fréquent dans ces cas, la face venant s'appliquer contre le haut de la poitrine et sensiblement tournée vers la gauche.

Dans ces conditions, l'espace occupé par le squelette était très petit, puisqu'il ne mesurait que 1 mètre environ de longueur sur 0 m 60 environ de largeur.

Cette attitude du squelette prouvait de la façon la plus nette qu'il avait été placé ainsi volontairement, de façon à occuper le plus petit espace possible. Cette position d'ailleurs se retrouve dans beaucoup de sépultures antiques, depuis les tombes préhistoriques d'Égypte jusqu'à celles de Gaule et de Scandinavie.

Il ne nous a pas été possible de savoir s'il avait été placé dans une fosse, ou simplement recouvert de pierres et d'un peu de terre. Autour de ce squelette, nous n'avons trouvé absolument aucun objet façonné ou en pierre ou en os.

Immédiatement au-dessus se trouvait le foyer des Magdaléniens, qui avaient vécu au-dessus de cette vraie sépulture.

En présence de ce seul squelette trouvé dans ce gisement, devant la curieuse et imposante production artistique qu'est la frise des chevaux, on peut émettre tout au moins l'hypothèse que ce squelette est celui du ou d'un des sculpteurs magdaléniens, fort remarquables d'ailleurs, qui ont vécu dans cet asile et l'ont décoré.

En tout cas, toutes les constatations nécessaires devaient être soigneusement faites. C'est ce à quoi nous nous sommes employés. Nous avons aussi désiré en aviser l'Académie en premier lieu, même avant l'étude du squelette, qui sera remonté et soigneusement décrit alors avec le concours de M. le professeur Boule, du Muséum d'Histoire Naturelle.

Il s'agit en effet là d'une découverte assez spéciale et qui correspond probablement à des rites particuliers.

C'est pour cela que nous avons tenu à communiquer tout d'abord ces faits nouveaux à l'Académie.

LIVRES OFFERTS

M. Héron de Villefosse présente, au nom de M. René Fage, une brochure ayant pour titre : *La maison natale d'Étienne Baluze* (Tulle, 1912, in-8°) :

« L'emplacement de la maison où, le 23 novembre 1630, naquit le savant historien de Tulle, le grand érudit Étienne Baluze, était demeuré incertain. On se demandait si cette maison n'avait pas été démolie et on n'était pas encore arrivé à fixer le point de la ville de Tulle qu'elle occupait. La question étudiée par le regretté Clément Simon restait sans solution précise. M. René Fage a été assez heureux pour établir que cette maison familiale se trouvait sur la paroisse Saint-Julien, qu'elle était désignée dans les actes sous le nom de maison de Séguy et qu'en réalité elle occupait le n° 1 de la rue Rédole Peyre. Cependant il est probable qu'au XVIIe siècle la vieille demeure de Séguy devenue celle de Baluze, incommode et délabrée, fut rebâtie, mais conserva son entrée d'autrefois ; sa vieille cour et son portail sculpté existent encore. »

M. Héron de Villefosse offre ensuite à l'Académie, au nom de MM. le baron de Baye et le marquis de Girardin, une publication intitulée : *A propos du bi-centenaire. Karamzin et Jean-Jacques Rousseau* (Paris, 1912) :

« Le célèbre historien russe Karamzin (1766-1826) dont, le 23 juillet dernier, on a inauguré le monument à Ostiafiéro où s'écoulèrent les meilleures années de sa vie, était un admirateur fervent de J.-J. Rousseau. En 1789, il se rendit en Suisse afin de visiter en pèlerin, en lisant « les Confessions », tous les endroits fréquentés par le philosophe ; l'année suivante, il vint en France pour contempler à Ermenonville, dans le domaine consacré par le marquis de Girardin aux beautés de la nature, le lieu où Rousseau trouva la mort. Les lettres qu'il écrivait pendant ces deux voyages, en rendant compte de ses impressions, débordent d'enthousiasme. Dans une description d'Ermenonville, datée de juin 1790, il évoque à chaque ligne le souvenir de Rousseau. MM. le baron de Baye et le marquis de Girardin ont reproduit une partie de cette intéressante correspondance. Ils

ont jugé utile d'y joindre plusieurs extraits d'un mémoire de Karamzin intitulé *Quelques mots sur la science, sur l'art et sur l'instruction*, mémoire écrit en 1794, contenant des appréciations critiques de l'œuvre de Rousseau et marquant bien l'évolution qui s'était produite dans l'esprit de Karamzin après 1793. »

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1912

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS LEGER

SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. NOËL VALOIS, VICE-PRÉSIDENT.

M. Valois prononce l'éloge funèbre de M. Théodore Gomperz, correspondant de l'Académie, dans les termes suivants :

« J'ai le regret d'annoncer à l'Académie la perte d'un de ses correspondants les plus illustres.

« M. Théodore Gomperz, qui nous appartenait depuis dix-neuf ans, s'est éteint la semaine dernière, le 29 août, aux environs de Vienne, dans sa 81e année.

« Il n'est point besoin d'être helléniste, ni philologue, pour connaître ce nom fameux entre tous ceux des savants qui ont le plus contribué à mieux faire apprécier la littérature et la pensée des Grecs.

« Né à Brünn le 29 mars 1832 et élève du gymnase de cette ville, Théodore Gomperz se rendit bientôt à l'Université de Vienne, où il eut pour maître le philologue Hermann Bonitz et où il devait devenir lui-même, en 1869, professeur extraor-

dinaire, puis, en 1873, professeur ordinaire de philologie classique. L'Académie de Vienne lui ouvrit ses portes en 1882.

« Vous n'attendez pas de moi, Messieurs, une énumération même sommaire des brochures, des articles et des livres qui ont illustré Gomperz. Laissez-moi seulement vous rappeler l'originalité de son esprit et l'orientation si personnelle qu'il sut donner à ses études.

« De la critique des textes, le philologue s'éleva bientôt à l'histoire de la littérature et des idées, particulièrement des idées philosophiques.

« Aux études sur Démosthène homme d'État, sur des fragments d'Épicure, sur Hérodote, sur la poétique d'Aristote, sur les *Caractères* de Théophraste, succéda l'ouvrage capital des *Penseurs Grecs*, qui eut l'honneur d'être édité plusieurs fois et d'être traduit en français, traduction couronnée par l'Académie française et précédée d'une préface dont l'auteur est notre confrère M. Alfred Croiset.

« Je crois me faire l'interprète des sentiments unanimes de l'Académie en exprimant les regrets que nous cause la disparition d'un savant considérable dont nous étions fiers de voir figurer le nom sur la liste de nos correspondants. »

M. Héron de Villefosse communique, au nom du R. P. Delattre, correspondant à Carthage, un très intéressant rapport sur l'exploration des dépendances de la grande basilique de Damous-el-Karita. Ces dépendances comprenaient deux chapelles et plusieurs chambres occupées par des sépultures. Le P. Delattre y a découvert des sarcophages, plusieurs inscriptions chrétiennes, des mosaïques et divers objets. Dans une tranchée creusée à l'opposé du chemin de Sidi-bou-Saïd, il a trouvé un édifice circulaire de 9 à 15 mètres de diamètre dans lequel il put pénétrer par la partie supérieure. La suite des fouilles lui montra bientôt la disposition de cette rotonde souterraine, pavée en mosaïque, formant une salle exactement ronde, entourée jadis de seize colonnes de granit. Entre les colonnes se trouvaient de hautes niches descendant jusqu'à la mosaïque. Cet important monument est aujourd'hui une des principales curiosités de Carthage : il paraît avoir été d'abord un baptistère, converti plus tard en chapelle avec une destination différente.

A la fin de son rapport, le P. Delattre signale la découverte d'une curieuse lampe chrétienne, ornée d'un poisson dans sa partie centrale sur laquelle il est nécessaire d'appeler l'attention de l'Académie. Les bords de cette lampe portent des lettres en relief, disposées circulairement et se présentant à l'envers, dont l'explication ne paraît pas facile. On lit d'un côté : +AX·BVCTA·

Lampe chrétienne recueillie dans la rotonde souterraine de Damous-el-Karita.

De l'autre côté ·R·ESL· ; ces dernières lettres sont suivies de quatre caractères qui semblent appartenir à l'écriture néo-punique. Il est intéressant de publier un dessin de cette lampe que le P. Delattre a confiée à M. Héron de Villefosse pour être offerte, en son nom, au Musée du Louvre et qui paraît remonter au VIe siècle de notre ère. Il y a là une petite énigme à résoudre [1].

1. Voir ci-après.

M. Seymour de Ricci communique les résultats de ses recherches sur les feuillets manquants d'un manuscrit de Léonard de Vinci relatif au vol des oiseaux, et dérobé par Libri, vers 1840, à la Bibliothèque de l'Institut. Ce manuscrit se composait de dix-huit feuillets dont treize furent vendus par Libri au comte Manzoni et donnés récemment par un savant russe à S. M. le roi d'Italie. M. de Ricci, à l'aide de catalogues anglais faisant partie de sa collection, retrace l'histoire des cinq feuillets manquants dont il a retrouvé plusieurs chez des collectionneurs anglais.

COMMUNICATION

FOUILLES DE DAMOUS-EL-KARITA.

RAPPORT DU R. P. DELATTRE, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

Dans un précédent rapport sur l'exploration des dépendances de la basilique de Damous-el-Karita, je signalais la découverte d'une partie des bâtiments, longue de 40 mètres et large de 20. Dans le mur opposé au chemin qui passe entre nos ruines, s'ouvrait une série de chapelles. Nous en avons d'abord déblayé deux, l'une et l'autre situées à l'extrémité du mur en question.

Entre ces deux chapelles, il existait plusieurs petites salles que nous avons entièrement explorées. Une d'elles était occupée par une citerne qui a été défoncée pour être transformée en puits. Une autre salle renfermait deux sarcophages de marbre qui méritent d'être décrits avec leur contenu.

A. — Sarcophage de marbre, long de $2^{m}11$, large de $0^{m}63$, à face ornée de deux rangées de strigiles. Il était encore muni de son couvercle avec scellements de plomb aux deux extrémités. Ce couvercle est entièrement sculpté en forme de toit ; mais c'est un couvercle de fortune. Sur un de ses grands côtés, il a été entaillé pour s'adapter à

la largeur de la cuve. Tel quel, il paraît bien conservé. Mais lorsqu'il s'agit de le lever, nous constatons que le marbre n'a plus de consistance. Il part en lambeaux, surtout dans les parties moins épaisses.

Cependant, aucune infiltration n'a pénétré dans la cuve

Carthage. — Damous-el-Karita.
Aspect des fouilles : couvercle du sarcophage A.

et un squelette aux ossements fortement brunis par le temps apparaît à nos yeux. Le cadavre semble avoir été couché sur le flanc droit, les jambes assez fortement pliées. Le crâne est complètement aplati. Un désordre inexplicable se montre dans la position des vertèbres et des côtes. Le *sacrum* apparaît à la hauteur du cou. Le trou triangulaire

du bassin semble révéler le squelette d'une femme. Une sorte de formation calcaire ou résidu d'aromates a conservé l'empreinte d'une étoffe. La tête était du côté de la ville, et les pieds du côté de la grande basilique.

B. — Le second sarcophage, également de marbre, est long de 2 m 25, large de 0 m 61, haut de 0 m 52. La face est

Carthage. — Damous-el-Karita.
Vue des fouilles : à droite, les cellae.

aussi ornée de strigiles. La cuve, arrondie à ses extrémités, mesure intérieurement 1 m 85 de longueur, 0 m 47 de largeur et 0 m 42 de profondeur. Elle était complètement remplie de terre mêlée à une quantité considérable de petits morceaux de marbre de diverses couleurs, provenant d'un pavement ou d'un parement de muraille. Au fond reposait

la dépouille d'une personne de complexion délicate. Le crâne est petit, la mâchoire bien arrondie. Les dents, très fines, sont au nombre de 28 ; les dents de sagesse n'ont pas évolué. Les os des bras et des jambes font penser à un sujet adolescent ; cependant le sternum est solidifié.

D'après le Dr Bertholon, qui a bien voulu étudier les restes de ce squelette, les ossements ont appartenu à une

Carthage. — Damous-el-Karita.
Vue des cellae.

jeune fille d'environ vingt ans, ayant 1m 45 de taille, d'un type fin et d'une complexion très délicate[1].

1. Un autre médecin, le Dr Vidal, à qui je montrai la mâchoire et l'humérus de ce squelette, les attribua au corps d'une jeune fille de 18 à 25 ans.

Près de la main droite étendue le long du corps, nous recueillons, dans une matière brune ressemblant à de la terre d'ombre, une grande quantité de fil d'or. Il devait y avoir là un document, peut-être un parchemin, renfermé dans un sachet de drap d'or.

Les deux sarcophages semblent bien avoir contenu les restes de femmes ou de jeunes filles. Il ne faut pas oublier que nous sommes dans la partie des dépendances de la basilique où nous avons trouvé les épitaphes des religieuses EVTITIA et COBVL, ainsi que les fragments des épitaphes de plusieurs autres vierges consacrées à Dieu.

A quoi servaient les différentes *cellae* qui s'ouvraient sur la grande salle dont nous avons donné plus haut les dimensions ? Il n'est pas facile de le déterminer. On sait qu'autour des basiliques, il y avait nombre de chambres, habitées par les employés ou destinées au mobilier liturgique, à la conservation des livres, etc.

L'extrémité de la grande salle qui nous amène à une distance de 200 mètres de l'absidiole au fond de l'*atrium* demi-circulaire de la vaste basilique, marque, le long du chemin, la limite du terrain que j'ai exploré jusqu'à présent. Le terrain contigu, également situé contre le chemin de Sidi-bou-Saïd, appartient à un Arabe qui, en 1897, l'a consciencieusement exploité pour en extraire des matériaux de construction.

C'est là que les chercheurs de pierre avaient découvert, au-dessus de très curieuses sépultures chrétiennes, une mosaïque portant une inscription particulièrement intéressante :

FLAVIVS
VALENS SENIOR
SODALICI MEMO
RIA HAC FECIT
SIC SEMPER

Sous cette mosaïque, se trouvait un hypogée formé d'un couloir sur un des côtés duquel s'ouvraient deux rangées de niches, voûtées en berceau et revêtues intérieurement d'une couche de plâtre très blanc. Au fond d'une de ces

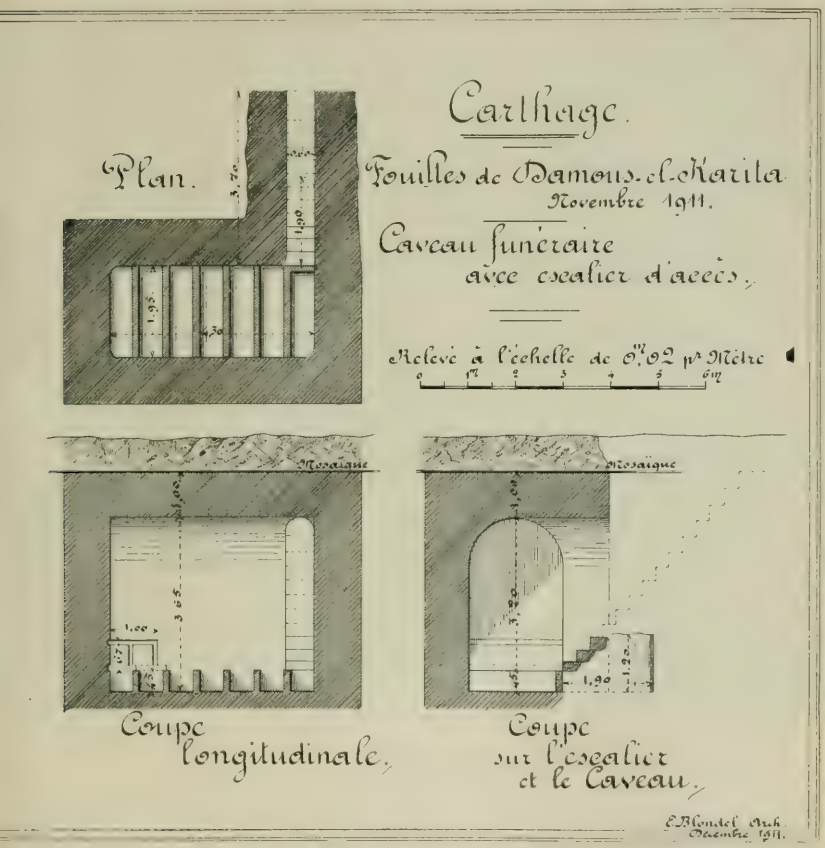

Carthage. — Damous-el-Karita.
Caveau funéraire avec escalier d'accès.

niches, je me souviens avoir vu, tracé à la pointe, le signe du Christ dans une couronne. J'obtins du propriétaire de ce terrain l'autorisation d'y déposer les déblais de mes fouilles.

Mais avant de le recouvrir d'une épaisse couche de terre, malgré le peu d'espoir d'y rencontrer quelque chose d'inédit, je voulus l'explorer encore. Je pensais au moins retrouver l'hypogée que j'avais vu en 1897. Hélas ! il avait entièrement disparu sous la pioche des Arabes. J'aurais été heureux de revoir cette sépulture chrétienne qui avait mérité l'honneur d'un facsimilé pour l'Exposition universelle de Paris. Temps et argent ne furent cependant pas complètement perdus.

En effet, nous rencontrâmes encore plusieurs tombes [1], des mosaïques, des morceaux de sculptures et d'inscriptions. Mais la découverte la plus intéressante fut celle, au milieu du champ, d'un caveau funéraire, qui avait échappé aux chercheurs de pierre. Il est situé au milieu du terrain, à 25 mètres de la grande salle, dans le prolongement de la ligne de piliers opposée au chemin.

Il se compose d'une chambre voûtée en plein cintre, longue de 4 m 30, large de 1 m 95. On eût pu la prendre pour une citerne. Mais, en la déblayant, on découvrit un escalier d'accès dans l'angle *est* du monument. Cette chambre fut partagée d'abord en sept auges par des cloisons en maçonnerie. Les deux compartiments du fond étaient surmontés d'une autre sépulture. Ces deux tombes ont été détruites ; toutefois, leurs dalles de fermeture qui étaient encastrées dans les parois du caveau, ont laissé l'indication de leur place par des rainures très nettes traversant l'enduit, comme on peut le voir sur la photographie ci-jointe.

Dans ce caveau, on découvrit une dalle de calcaire gris, haute de 0 m 32, longue de 0 m 95 portant l'inscription suivante :

MICCE FIDELIS IN PACE DP ϹII IDVSI VNIA

1. Une tombe en pleine terre, formée de grandes dalles, dont une pour le fond ; elle renfermait, avec le squelette, quelques clous de fer et un pendant d'oreille, petit anneau en or.

Les lettres ont 0 m 055. L'inscription suit le bord supérieur de la dalle. Les deux lettres DP, après IN PACE, sont chacune traversées par une barre oblique.

Avec cette dalle funéraire, qui paraît entière, on trouva un fragment d'une autre épitaphe également gravée sur

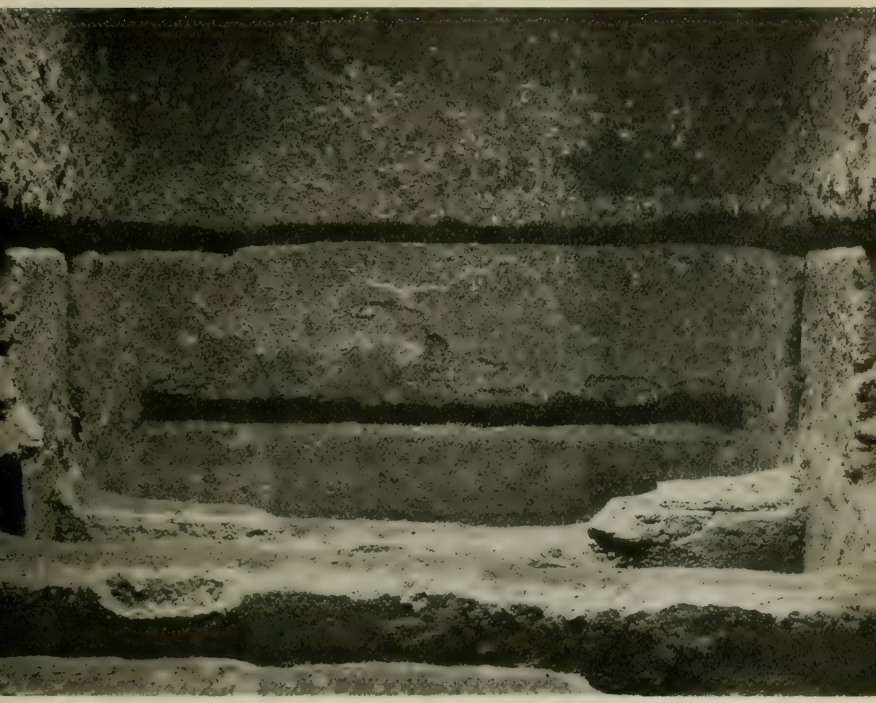

Carthage. — Damous-el-Karita.
Chambre funéraire : vue des auges du fond.

calcaire gris. Le morceau, à revers lisse, épais de 0 m 035, haut de 0 m 33 et large de 0 m 27, porte :

/////AVRELIA/////

Les lettres ont 0 m 07 de hauteur. La lettre I est beaucoup moins grande que les autres.

En déblayant les auges et en tamisant la terre, on recueillit quatre bracelets en pâte de verre, de couleur noire, des fragments de vases en verre, un objet en bronze, plusieurs grains de collier, des morceaux de corail et des coquilles percés d'un trou de suspension. Parmi les

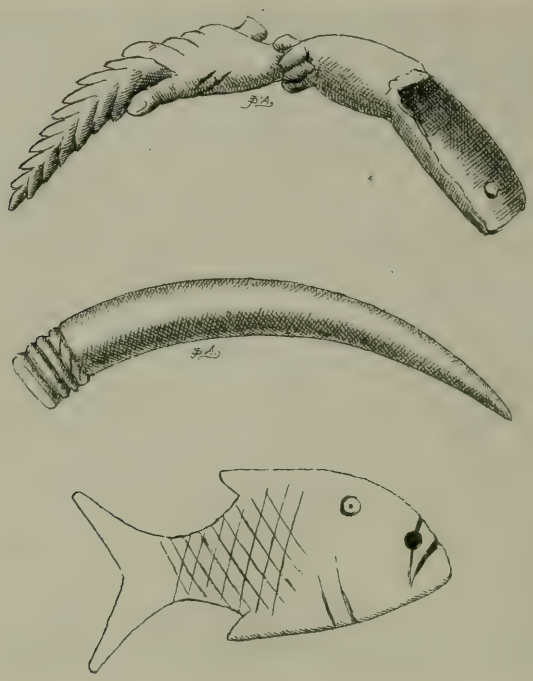

Carthage. — Damous-el-Karita.
Pièces d'un collier recueillies dans les auges de la chambre funéraire.

éléments de collier, il convient de signaler encore diverses pièces en os et en ivoire : personnages grotesques, corne très finement travaillée, main droite tenant une palme, et enfin un poisson. A part ce dernier objet, tout le reste n'offre rien de chrétien et je suis à me demander si cette découverte ne nous conduit pas à la limite des dépendances de la Basilique.

Cependant vers l'angle *est* du terrain, on avait rencontré quantité de débris de marbres sculptés ; entre autres, des morceaux de chapiteaux décorés de têtes de bélier et de chouettes, des débris de chancels ajourés représentant divers animaux symboliques : paon, colombe, poisson, enfin plusieurs fragments d'une inscription sortant des formules ordinaires et dont voici la description :

Angle supérieur d'une dalle de marbre, haut de 0 m 28, large de 0 m 21, et fragment haut de 0 m 18 et large de 0 m 10, appartenant aux deux premières lignes.

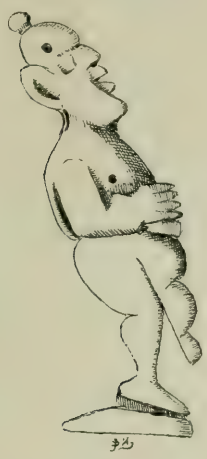

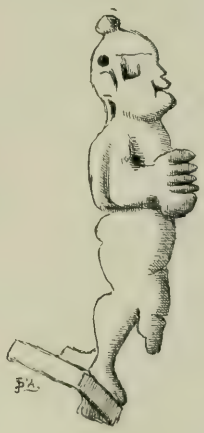

Carthage. — Damous-el-Karita.
Pièces recueillies dans les auges de la chambre funéraire.

a	*b*
+HICH////////////	///// OR /////
CVIVSPO////////	/// OBIT ///
HVNC////////////	
E////////////////////	

Hauteur des lettres 0 m 05.

Dans le morceau *a*, à la troisième ligne, après C, amorce pouvant convenir à un V; à la quatrième ligne, amorce appartenant peut-être à un T. Dans le fragment *b*, R est suivi d'une amorce convenant à un A. Deux autres fragments appartiennent aux dernières lignes de l'inscription.

Fragment *c* mesurant 0 m 155 de hauteur et 0 m 13 de largeur :

c

////// XOI ////
/// VLOPI ////

Fragment *d*, haut de 0 m 10 et large de 0 m 07 :

d

////// VS |

Ce sont les deux dernières lettres par lesquelles se terminait l'inscription.

La dalle est plus épaisse à la partie supérieure qu'à la partie inférieure. La découverte de ce texte me décida à creuser une tranchée à l'opposé du chemin dans le talus servant de limite aux deux terrains. Après avoir rencontré une portion de mur circulaire, on ne tarda pas à atteindre une construction importante, énorme calotte qui fit d'abord penser à une vaste citerne. On entreprit de la contourner. Mais en dénudant cette coupole, on constata qu'elle était décalottée, et c'est par un orifice de huit mètres de diamètre qu'on se mit à la déblayer.

Arrivés à la naissance de la voûte, nous pouvions constater que nous étions dans un édifice circulaire de 9 m 15 de diamètre. Bientôt apparut le sommet d'une colonne encore en place entre deux niches peu profondes. Il était dès lors facile de deviner que niches et colonnes devaient se répéter tout autour du monument.

En continuant le déblaiement, on se trouva devant un

chaos de tronçons de colonnes tombées et brisées. Les fouilles fournissaient en même temps des fragments d'architecture identiques à ceux que j'ai déjà signalés : têtes, cornes et pattes de bélier; corps, têtes et ailes de chouettes, feuilles épineuses de chapiteaux, de consoles, etc.

Un débris d'inscription donnait :

SITA ANNUE//////

Carthage. — Damous-el-Karita.
Vue de la rotonde souterraine.

On découvrit dans cette salle deux baies d'accès, situées vis-à-vis l'une de l'autre, et, entre ces deux entrées, trois soupiraux destinés à laisser pénétrer un peu de lumière dans la construction souterraine.

Enfin, à 9 mètres de profondeur, on parvint au pavage de

la salle, mosaïque de bonne époque, malheureusement assez mal conservée. Au centre, une portion de cette

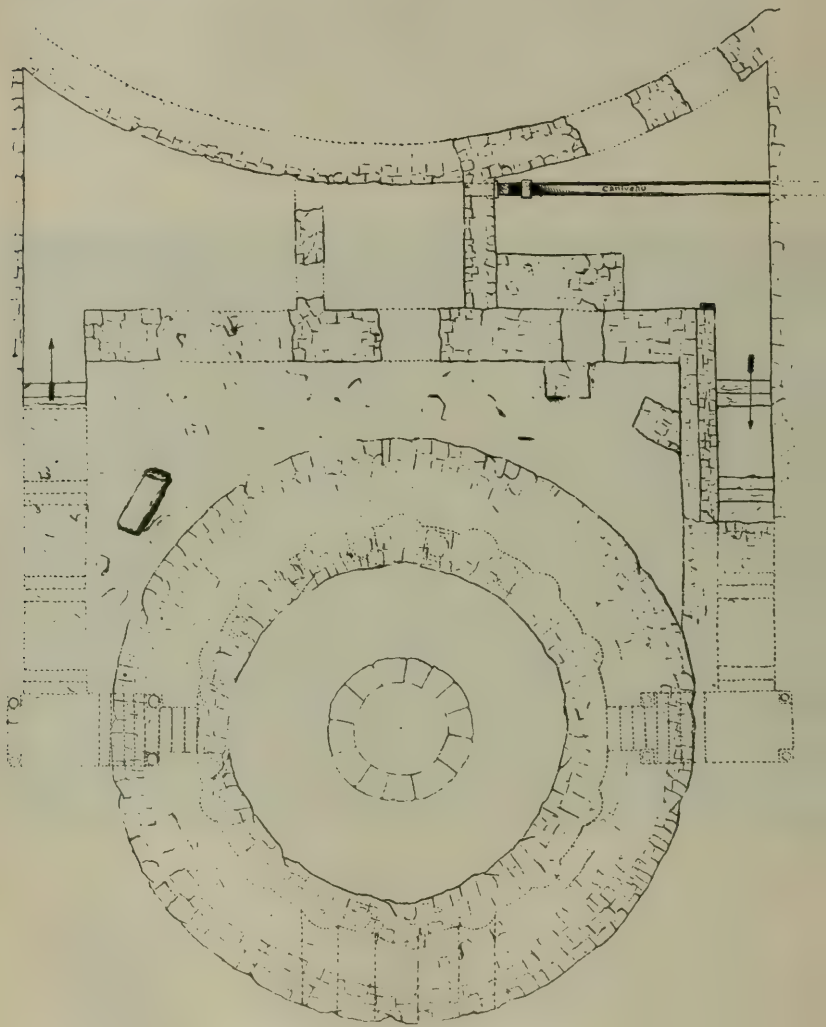

Carthage. — Rotonde de Damous-el-Karita.
Plan supérieur.

mosaïque, circulaire, de deux mètres de diamètre, est entourée de dalles larges de 0 m 60. Cette zone devait porter un chancel ou un ciborium.

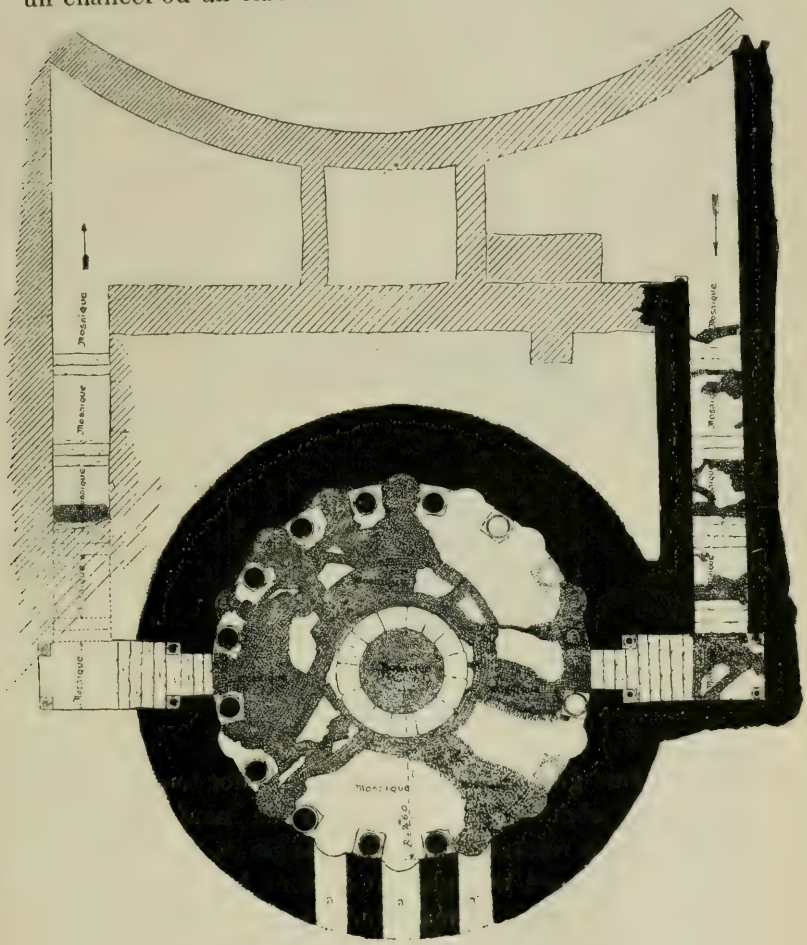

Carthage. — Rotonde de Damous-el-Karita.
Rotonde ; plan à demi-hauteur de la tour.

La suite des fouilles nous a montré la disposition complète de cette rotonde souterraine et de ses dépendances.

Dans l'angle *sud* du terrain voisin, nous avons trouvé, comme à l'*est*, une portion de mur circulaire à très grand rayon. Chacun de ces murs est percé d'une baie donnant accès dans une petite salle, puis dans un corridor qui aboutit à la rotonde. Les deux corridors sont symétriques. Voici la description de celui de gauche qui est le mieux conservé.

De la salle située derrière le mur en section de cercle, on descend dans un corridor long de 10 m 40. Il s'enfonce dans le sol par quatre séries de trois degrés, séparées l'une de l'autre au moyen d'un palier en mosaïque. Après le

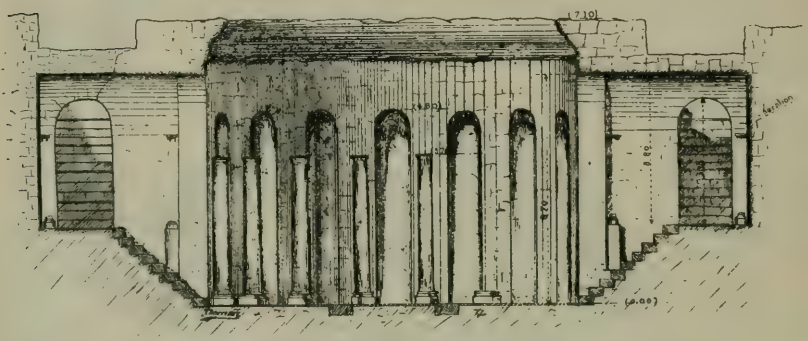

Carthage. — Rotonde de Damous-el-Karita.
Coupe verticale sur l'axe des entrées.

le quatrième groupe de marches, le corridor tourne à angle droit pour aboutir, par un escalier de neuf marches, à l'entrée de la rotonde. Le palier d'angle de ce couloir souterrain était orné de colonnettes dont les bases ont été retrouvées en place. Si maintenant nous pénétrons dans le monument, nous nous trouvons dans une salle exactement ronde, entourée jadis de seize colonnes de granit, hautes de 3 m 45, distantes l'une de l'autre de 1 m 60 d'axe en axe. Entre les colonnes se trouvent de hautes niches descendant jusqu'à la mosaïque.

Une seule des colonnes était demeurée intacte et debout. Nous avons pu en reconstituer neuf autres et les redresser à leur place. Ces dix colonnes se profilent contre un mur en appareil régulier formé de petites pierres de taille aujourd'hui rongées par le temps.

La mosaïque n'offre aucun symbole permettant d'assigner à cette rotonde sa véritable destination.

Sur la zone de dalles qui entoure la partie centrale de la mosaïque, se dressaient sans doute des colonnes de moyen module dont nous avons retrouvé des morceaux. Ces colonnes étaient en marbre numidique.

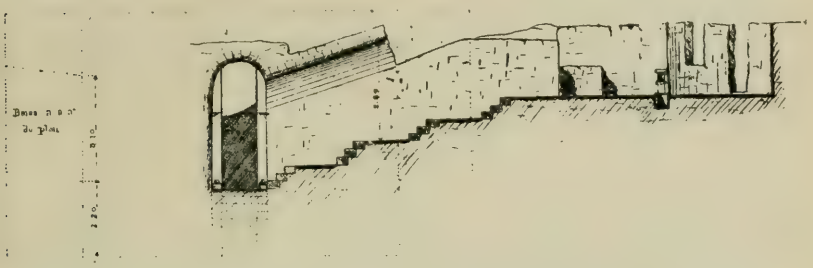

Carthage. — Rotonde de Damous-el-Karita.
Coupe longitudinale sur la galerie ; côté de l'entrée.

Sous une des dalles qui portaient le chancel ou le ciborium, nous avons trouvé, à la fin des fouilles, une curieuse lampe chrétienne en terre grisâtre à l'emblème du Poisson, entouré de lettres d'une forme bizarre (voir p. 459).

Des deux escaliers symétriques communiquant avec la rotonde, le premier découvert, c'est-à-dire celui qui se présente à gauche, semble avoir été le corridor d'accès, tandis que l'autre paraît avoir été destiné à la sortie. Je base cette conclusion sur ce fait, que le second couloir à son extrémité supérieure, près du mur courbe où il aboutit, est pavé d'une mosaïque dont l'ornementation symbolique, composée d'un grand calice portant une large fleur rouge

et entouré de divers oiseaux, se présente dans son vrai sens pour celui qui montait de la rotonde.

Ce curieux monument semble avoir été d'abord un baptistère, converti plus tard en chapelle avec une autre destination.

Avec ses dix colonnes relevées, notre rotonde souterraine forme aujourd'hui une des principales curiosités archéologiques de Carthage. Les plans de ce curieux édifice joints à notre rapport et qui en constituent le meilleur commentaire, sont l'œuvre de M. A. Thouverey, chef du bureau du dessin à la Direction générale des travaux publics de Tunis. C'est aussi à sa parfaite obligeance que nous devons les coupes de la rotonde et d'un des escaliers qui la desservent. Nous lui en adressons nos plus chaleureux remercîments.

LIVRES OFFERTS

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Émile Chénon, professeur à la Faculté de droit, une brochure intitulée : *Notice nécrologique sur Henri d'Arbois de Jubainville* (Paris, 1912 ; extr. du *Bulletin de la Soc. nat. des Antiq. de France*, 1912) :

« La notice que M. Chénon vient de publier sur la vie de notre regretté confrère d'Arbois de Jubainville qu'il n'avait pourtant pas connu personnellement est charmante, agréable à lire, pleine de simplicité et de cœur ; les pensées et les faits s'y enchaînent d'une manière attachante et tout à fait naturelle. Il nous montre le jeune archiviste devenu tour à tour historien, philologue, juriste, archéologue, s'imposant à l'attention de tous par la valeur de ses travaux et l'originalité de sa nature. Ces pages n'ont qu'un défaut, c'est d'être trop courtes : elles seront lues avec plaisir et même avec émotion par les confrères, les disciples ét les amis de d'Arbois. La notice de M. Chénon est accompagnée d'un index bibliographique des ouvrages, mémoires et articles de notre confrère, comprenant 422 numéros, classés suivant l'ordre chronologique ; cet index permet de se faire une idée complète de l'œuvre à la fois si étendue et si variée qui perpétuera la mémoire de d'Arbois de Jubainville. »

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. NOËL VALOIS, VICE-PRÉSIDENT.

Le P. Scheil présente un poids babylonien, de tous le plus ancien, puisqu'il est daté du roi Ouroukaghina (vers 2800 av. J.-C.). C'est un poids de 15 sicles, soit d'un quart de mine. Au peser, il représente 119 gr. 30, soit pour la mine entière le total de 477 gr. 20[1].

M. Cagnat communique une note dans laquelle M. Merlin, directeur des antiquités de la Tunisie, étudie et discute certaines opinions récemment émises sur l'emplacement du champ de bataille de Zama. Dans des ouvrages parus dernièrement, on a proposé de fixer le lieu de cette rencontre fameuse soit au Sud de Sidi Youssef, sur la frontière tuniso-algérienne, soit aux environs du Kef. M. Merlin démontre tout ce que ces théories ont d'hypothétique et conclut qu'en réalité, dans l'état actuel de notre documentation, il ne semble pas possible de localiser exactement l'endroit où s'est produit ce combat qui marqua, par la défaite d'Hannibal, la fin de la seconde guerre punique, en 202 avant Jésus-Christ.

M. Clermont-Ganneau présente quelques observations.

M. Noël Valois donne lecture d'une étude sur les sermons prêchés par le pape Jean XXII devant le collège des cardinaux.

1. Voir ci-après.

COMMUNICATION

UN POIDS BABYLONIEN,

PAR LE P. SCHEIL, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

J'ai l'honneur de présenter à l'Académie un poids babylonien — de tous les poids babyloniens le plus ancien connu, que j'ai eu la chance de rencontrer récemment et d'acquérir.

Au lieu que l'ensemble de ceux dûment datés, découverts jusqu'à ce jour, remontaient, comme au plus haut, à Dungi, roi d'Ur, vers 2500, — notre nouveau spécimen dépasse cette limite de *trois* siècles au moins, puisqu'il appartient au temps de Urukagina. On sait que ce prince de Telloh est antérieur à Šarrukin et contemporain de la 1re dynastie d'Uruk, vers 2800.

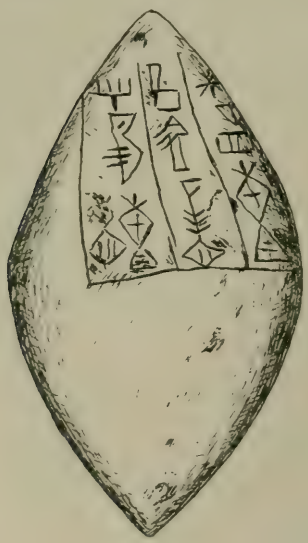

Les poids babyloniens affectent volontiers la forme d'olive, ou encore (on ne sait pour quelle raison) la forme vague de canard au long cou replié sur le dos ; celui-ci se montre comme un fuseau de 0m 065 de hauteur sur 0m 04 de diamètre au milieu, taillé dans un galet de calcaire nummulitique, bien conservé, sans aucune perte de substance.

L'inscription compte quatre lignes ou cases :

15 GIN
(dingir) Nin-gir-su
Uru ka-gi-na
lugal Gir-su-ki

C'est-à-dire en traduction :

(Ceci sont) 15 sicles
du dieu Nin girsu,
(par le fait) de Urukagina
roi de Girsu

Ce poids représente donc un *quart de mine*, et à la balance de précision donne net 119 gr. 30 ; d'où pour la mine entière à cette époque, le total de 477 gr. 20.

Il est fort possible que de cette mine si ancienne soient issues par développement les variétés de mines que nous rencontrerons plus tard, et qui ont pu coexister avec elle.

En ajoutant à la mine de Urukagina son 1/36, vous obtenez 490 gr. 45 dont approche un poids de date incertaine, mais assez ancien (au nom d'un inconnu GAL(an) IGI-MA-na), et permettant d'évaluer la mine à 489 gr. 60[1]. A cette catégorie appartiendrait aussi le poids de Dungi imité

1. *Zeitschr. d. deutsch. Morgenl. Gesellsch.*, LXI, p. 397, n° 12 (Weissbach).

par Nabuchodonosor II (605-562), et indiquant pour la mine 489 gr. 15 [1].

En ajoutant à la mine d'Urukagina son 1/24, vous obtenez 497 gr. 08, poids presque identique à celui d'une autre mine de Dungi, évaluée tantôt à 496 gr. et tantôt à 497 gr. 50.

Enfin, en y ajoutant son 1/20, vous obtenez 501 gr. 06, qui n'en doivent guère à la mine de Gimil Sin évaluée à 502 gr. 195 [2].

Quoi qu'il en soit de l'origine de ces diverses unités et des rapports possibles entre elles, la découverte d'un poids de l'époque de Urukagina, bien conservé et fixant la mine à 477 gr. 20, est un fait important.

Notre exemplaire est revêtu de la signature souveraine et constituait une pièce officiellement contrôlée, dont la valeur se trouvait garantie, au nom de Ningirsu, dieu protecteur de la cité, par le roi lui-même.

Urukagina fut un prince ami de la justice, ennemi de la fraude, qui se glorifie en diverses inscriptions d'avoir réformé les abus, aboli les exactions des grands, réglé le tarif de certaines fonctions. L'on peut croire que, porté du même sentiment, il surveilla les poids et mesures, et en établit les normes ; il le fit sous les auspices de la divinité, en disant à son peuple, longtemps dès avant Salomon :

« La balance et les plateaux justes sont de Dieu et toutes les pierres du sac (les poids) sont son œuvre ! » (*Prov.*, XVI, 11.)

1. *Zeitschr.*, vol. et p. cit., n° 10.

2. Lehmann applique ces mêmes *formes* de développement à une mine « normale » présumée de 491 gr. 2 (*Ibid.*, LXV, p. 19, d'après W.).

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS LEGER.

M. Héron de Villefosse communique une lettre du commandant Espérandieu, correspondant de l'Académie, relative à la découverte d'une clôture en pierres sèches ayant l'aspect d'un retranchement, au lieu-dit la Croix-Saint-Charles, à Alise-Sainte-Reine :

« 20 septembre 1912.

« Je vous serais reconnaissant d'annoncer à l'Académie la découverte que nous venons de faire, M. le docteur Epery et moi, de ce qui nous paraît être l'ouvrage de défense dont il est question dans cette phrase des *Commentaires*, relative au siège d'*Alesia* :

« *Sub muro, quae pars collis ad orientem solem spectabat, hunc omnem locum copiae Gallorum compleverant fossamque et maceriam sex in altitudinem pedum praeduxerant.* » (Livre VII, ch. 69.)

« La *maceria*, dont la hauteur, en certains endroits, est encore de près d'un mètre, a l'apparence d'un mur néolithique. Elle est construite de pierres brutes et mesure de 5 à 6 mètres d'épaisseur. Le fossé qui la précède, creusé dans un sol rougeâtre, est aujourd'hui reconnaissable à la couleur noire de la terre qui le remplit.

« L'obstacle n'avait pas moins de 4 à 5 mètres de hauteur. Il s'étendait, d'un escarpement à l'autre, sur les pentes orientales du Mont Auxois, et barrait complètement l'accès du plateau, suivant une direction à peu près perpendiculaire à la voie gauloise trouvée l'an dernier.

« Cette découverte, qui confirme nos prévisions, a, croyons-nous, de l'importance, non seulement parce qu'elle démontre l'exactitude du récit de César, mais aussi parce qu'elle permet, autrement que par hypothèse, de fixer l'emplacement du camp gaulois. »

M. Héron de Villefosse fait ressortir l'intérêt capital de cette constatation et rappelle qu'au dernier congrès des Sociétés savantes, M. le docteur Epery avait émis des hypothèses qui se trouvent ainsi confirmées.

Maintenant il s'agit de rechercher les murs d'Alésia sur la crête supérieure de la montagne. Dans une conférence faite récemment à l'assemblée générale de la Société française des fouilles archéologiques, M. J. Toutain a clairement résumé tout ce qu'on sait jusqu'ici des murailles gauloises d'Alise. Il a rappelé qu'aux deux extrémités du plateau on avait retrouvé les traces de murs de travail gaulois sans aucun doute. Ces traces rencontrées les unes à l'Ouest, les autres à l'Est du Mont-Auxois appartiennent-elles au même ensemble et datent-elles de la même époque? C'est une question qu'il serait intéressant d'éclaircir aujourd'hui. Pour dégager ce vénérable ensemble d'une manière complète, le travail sera colossal, mais les résultats seront certainement fructueux.

En ce qui concerne la nouvelle découverte, les premières recherches dans la partie du fossé, actuellement déblayée, ont amené la trouvaille de poteries grossières, mal cuites, de l'époque gauloise, de cornes de bovidés dont l'extrémité a été coupée et polie, de fibules, d'une monnaie gauloise en argent, probablement des Helvètes, et de quelques ossements humains.

M. Charles Diehl fait une communication sur le « Trésor de Poltava » :

« Il y a quelques semaines, près d'un village du gouvernement de Poltava (Russie méridionale), deux jeunes garçons découvraient par hasard, enfoui peu profondément dans la terre, un trésor d'objets précieux, vases d'argent et d'or, armes, bijoux, etc., comprenant plus d'une centaine d'objets, et qui constitue une des plus belles collections d'orfèvrerie ancienne qui aient été retrouvées. Abandonné d'abord à l'ignorance des paysans, qui fort heureusement prirent l'or pour du cuivre et l'argent pour de l'étain, qui pourtant détournèrent aussi ou mirent en pièces une partie des objets découverts, le trésor de Poltava a été sauvé enfin par les soins de la Commission archéologique impériale, et il ne tardera pas à entrer au Musée de l'Ermitage.

« M. Diehl fait brièvement connaître les pièces principales qui composent ce trésor, vases et coupes d'or et d'argent relevés de sculptures en relief, vaisselle précieuse, bijoux, armes et harnachements de chevaux, plaques d'or non travaillé. Parmi ces objets, les uns se rattachent à l'art chrétien, et certains peuvent remonter au IVe et au Ve siècle ; le plus grand nombre est d'art sassanide, par exemple la magnifique coupe d'argent au centre de laquelle figure un roi perse à cheval. Aucune pièce ne semble postérieure au milieu du VIIe siècle ; des monnaies d'or trouvées avec le trésor portent l'effigie de l'empereur Héraclius et de ses fils, Constantin et Héracléonas (638-641). Il est donc probable que ce trésor provient de quelqu'un de ces chefs de peuples nomades, Bulgares ou Avars, qui erraient alors dans les steppes de la Russie du Sud, et qui plus d'une fois se mirent au service de l'empire perse pour ravager le pays byzantin. »

M. Raymond Weill fait une communication sur les fouilles qu'il a exécutées à Tounah et à Zarouiét El-Maietin (Moyenne-Égypte)[1].

M. Seymour de Ricci communique les photographies d'une collection fort précieuse de tapisseries gothiques récemment acquise en bloc par M. Pierpont-Morgan. Ces tapisseries n'avaient pas quitté, depuis quatre siècles, le château de Knole, au comté de Kent, qui appartint jadis aux archevêques de Canterbury et aux rois d'Angleterre. Elles datent de l'âge d'or de la tapisserie flamande, de 1480 à 1520 ; grâce à l'étude des coiffures féminines, M. de Ricci a pu préciser l'époque probable de chaque panneau. Certaines, tissées d'or et d'argent, comptent parmi les plus beaux exemples connus de la tapisserie flamande. On y reconnaît des scènes sacrées et profanes, l'*Ecce Homo*, sainte Véronique présentant la sainte face à l'empereur Vespasien, un miracle, Énée et Didon, le Jugement d'Othon, des scènes de romans médiévaux.

Du reste, les Parisiens pourront, dans quelques jours, les admirer à loisir, M. Seligmann ayant obtenu de M. Pierpont-Morgan l'autorisation de les exposer à Paris, pendant un mois,

1. Voir ci-après.

au bénéfice de la Société des Amis du Louvre. On verra exposées en même temps deux autres superbes tentures, récemment acquises par le même amateur américain, un *Credo* du xve siècle et la *Crucifixion* du palais des ducs d'Albe, adjugée 300.000 francs, il y a quelques mois, à la vente Jean Dollfus. Cette dernière tapisserie provient de la même suite qu'un splendide *Portement de Croix* légué à l'Institut par Mme Édouard André.

COMMUNICATION

FOUILLES A TOUNAH ET A ZAOUIÉT EL-MAIETIN (MOYENNE-ÉGYPTE), PAR M. RAYMOND WEILL.

Les travaux que j'ai exécutés en Égypte au cours de la campagne du précédent hiver ont porté sur deux localités de la Moyenne-Égypte, sises dans la province de Minieh, à 300 kilomètres environ au-dessus du Caire, et distantes l'une de l'autre d'une quarantaine de kilomètres. Le premier champ de fouilles fut celui de Tounah. Au voisinage du village moderne qui porte ce nom, s'étend la nécropole de l'ancienne ville d'Hermopolis, une des résidences principales de Thot, le dieu savant que les Grecs avaient identifié avec leur Hermès, ville d'une ancienneté immémoriale, très importante à toute époque de l'antiquité, et dont les buttes de décombres, très élevées au-dessus de la plaine, couvrent aujourd'hui encore une étendue de plusieurs kilomètres. La nécropole est à une quinzaine de kilomètres de distance dans l'Ouest, largement développée sur un glacis désertique qui monte, en pente douce, du bord des champs cultivés jusqu'à la base d'escarpements montagneux qui commencent à 2 ou 3 kilomètres en arrière. Ce champ funéraire très vaste a été fouillé, antérieurement, en une foule de points

et par des mains très diverses ; on y a toujours trouvé, en abondance, des personnages de la ville de Thot, surtout des fonctionnaires sacerdotaux, des gens attachés au service du grand sanctuaire. On ne connaît pas encore ceux des époques les plus lointaines de l'histoire ; les groupes funéraires jusqu'ici reconnus à Tounah comprennent une nécropole de la XVIIIe dynastie, une nécropole de la période saïte, plusieurs nécropoles gréco-romaines et encore d'autres de la période copte.

Pour la première campagne, j'ai porté l'effort sur une zone déjà visitée et considérablement exploitée, avant moi, par les fouilleurs clandestins, mais dans laquelle de beaux puits, faciles à reconnaître sous le sable du revêtement superficiel, donnaient lieu d'attendre de grands tombeaux et des sépultures intéressantes. Quelques-uns de ces puits, vidés complètement, fournirent une quantité d'objets oubliés ou négligés par les voleurs, et il apparut alors que nous nous trouvions dans les limites de la nécropole du Nouvel Empire. N'ayant ni le temps ni les moyens de procéder immédiatement au déblaiement intégral, je m'imposai de faire au moins une exploration méthodique de cette nécropole, de manière à déterminer ses limites, et de vider complètement des tombeaux répartis sur toute sa surface, en assez grand nombre pour que la chronologie et les caractères généraux de l'ensemble fussent déterminés avec certitude.

Il apparut ainsi que ce cimetière couvre plus d'un kilomètre dans tous les sens, et que sa période est celle même du Nouvel Empire thébain, de la XVIIIe dynastie à la XXe (du XVIe au XIIe siècle av. J.-C.). Le champ funéraire, au temps où il était en usage, présentait l'aspect d'un rassemblement innombrable d'édicules de pierre, quadrangulaires, de quelques mètres d'étendue chacun et séparés par d'étroites ruelles sans régularité ni alignement. Toutes ces superstructures ont péri, par la main des hommes et par le jeu

des forces naturelles, et chaque tombeau ne se présente plus, aujourd'hui, que sous la forme d'une excavation rectangulaire, taillée dans le rocher, et que le sable descendu du désert dissimule sous une couche uniforme. Le puits, large en moyenne de 2 mètres sur 1 mètre — ce qu'il faut pour laisser passer un grand sarcophage présenté horizontalement — descend à une profondeur qui varie de 6 à 12 mètres ; au fond, on trouve une porte, qui donne accès dans un système de chambres plus ou moins développé, et dont le type central comprend trois chambres, une à gauche, une au fond et une à droite. Cet appartement souterrain est souvent revêtu d'un parement de maçonnerie que la mauvaise qualité du roc rend nécessaire, ou bien, lorsque le roc est suffisamment solide, il est seulement enduit de mortier. Dans nombre de cas, les chambres sont décorées, sur le parement des blocs ou sur l'enduit.

On trouve, dans ces tombeaux, les pièces habituelles du mobilier funéraire du Nouvel Empire, de grands cercueils de pierre du type anthropoïde, en granite ou en calcaire, parfois des cercueils en terre cuite peints, des vases en terre cuite, intéressants par leur forme et souvent par les délicates peintures qui les couvrent, enfin des figurines funéraires, en bois, en pierre, en terre cuite peinte ou émaillée, de ces serviteurs magiques ou « répondants » que le défunt emportait avec lui pour travailler à sa place dans l'autre monde. La quantité de ces figurines est prodigieuse ; un seul tombeau, déjà pillé antérieurement, nous en a livré plus de 400. Par contre, les inscriptions proprement historiques sont très rares ; presque toutes celles qu'on rencontre sont fournies par les débris d'un beau temple d'Aménothès IV, le célèbre réformateur religieux de la XVIIIe dynastie, lequel temple, après la disparition du roi hérétique, fut démoli par représailles, de même que ses autres édifices en Haute-Égypte, et fournit des matériaux aux constructions de la période immédiatement suivante ;

à Tounah, ces constructions furent les tombeaux de la XIXe et de la XXe dynastie.

Plus particuliers, plus localement intéressants sont les renseignements que nous apportent les inscriptions des figurines funèbres, au nom de leurs propriétaires, et les inscriptions plus rares des grands sarcophages. Ces derniers sont quelquefois très beaux. J'ai eu la fortune d'en rencontrer un, du type anthropoïde, en granite noir, qui est un produit des plus remarquables de la sculpture du temps de la XVIIIe dynastie. La cuve, entièrement décorée et inscrite, est intacte ; le couvercle est brisé en deux, mais sans dommage pour les éléments principaux de cette représentation du corps humain dans les bandelettes, beaucoup plus grande que nature, mais curieusement stylisée, simplifiée, à la demande de la forme de l'objet et comme l'exige l'extrême dureté de la matière. La face est d'un aspect saisissant par la simple et brutale énergie des traits que l'artiste lui a imposés. Le propriétaire du sarcophage était un officier du sanctuaire de Thot nommé *Na-shouiou*, dont la fonction était celle de chef du harem du dieu, sans doute administrateur de la maison des courtisanes sacrées du sanctuaire.

Ce sarcophage pèse 4.000 kilogr., 3.000 pour la cuve et 1.000 pour le couvercle. Ce fut un assez gros travail que de l'extraire de sa chambre, l'amener dans l'axe du puits, à 8 mètres de profondeur, le faire arriver à la surface du sol, le conduire au bord du fleuve, ensuite, à travers une étendue de 6 kilomètres de désert et de terres cultivées, le descendre sur chaland et l'amener, par des voies variées, jusqu'au Caire ; du Caire, il a été rapporté à Paris en même temps que les autres objets abandonnés par le Service des Antiquités de l'Égypte.

Je ne dirai rien de travaux moins importants exécutés dans les limites de la nécropole saïte de Tounah, et dans celles d'une nécropole d'époque grecque située à quelque

distance au Nord, — ces dernières fouilles, cependant, ont fourni d'assez bons cercueils anthropoïdes, en bois stuqué peint, et des momies à gaines peintes et masque doré, — et je viendrai immédiatement aux fouilles entreprises, après celles de Tounah, dans le deuxième site dont j'ai commencé l'exploitation, celui de Zaouiét El-Maietin.

Les fouilles de Zaouiét El-Maietin, d'un tout autre caractère que les précédentes, ont pour théâtre non une nécropole, mais le site d'une ville antique, à peu de distance de la ville actuelle de Minieh, une grande butte dont les ondulations rougeâtres dominent la berge même du fleuve, au pied des pentes de la montagne toute proche. Cette montagne est celle des beaux hypogées de l'Ancien Empire que Lepsius releva en 1850. D'autres nécropoles, principalement gréco-romaines ou coptes, s'étagent sur les pentes ou remplissent la plaine qui s'élargit à partir du promontoire, et dans la montagne en arrière se rencontrent, jusqu'à grande distance dans l'intérieur, des carrières antiques très nombreuses et de très beau travail, qui auront besoin d'être explorées attentivement. Quant à la ville des bords du fleuve, elle est d'époque romaine, et très remarquable par l'architecture soignée de ses maisons, aux murs de briques épais et droits, aux chambres voûtées en briques, si bien conservées que la plupart du temps les étages inférieurs n'ont pas été envahis par les décombres. J'ai dégagé et exploré un certain nombre de ces maisons ; mais l'effort principal a porté sur un édifice en pierre, enfoui sous des masses énormes de briques et de décombres, et dont l'existence m'avait été révélée, au cours de ma reconnaissance d'avril 1911, par l'affleurement d'un angle de maçonnerie en beaux blocs parementés.

Au dégagement, il est apparu que l'édifice était une pyramide, de petites dimensions, mais de construction très parfaite, établie sur plan rigoureusement carré, et bâtie selon le mode des édifices appelés *pyramides à degrés*, qui

sont formés d'épaisses tranches de maçonnerie non verticales, mais légèrement inclinées vers le centre, et ainsi, puissamment butées par la pesanteur l'une contre la suivante. Les tranches sont de hauteur progressivement décroissante à partir du centre, et il en résulte l'image, d'ailleurs trompeuse au point de vue strictement technique, d'une construction établie par grandes assises rentrantes en gradins. Il est d'un haut intérêt, pour les déterminations historiques à faire dans le cas actuel, de noter que les *pyramides à degrés* sont de l'époque memphite la plus ancienne, celle des IIe et IIIe dynasties ; les plus connues sont la pyramide à degrés de Saqqarah, qui fut la sépulture du roi Zeser (Tosorthros), et la grande pyramide de Zaouiét El-Aryân, déblayée et étudiée en dernier lieu au cours des vastes travaux de l'Université de New-York. Tout porte à croire qu'à la même période appartient la nouvelle pyramide de Zaouiét El-Maietin, dont les analogies de construction avec la pyramide de Zeser et avec celle de Zaouiét El-Aryân sont frappantes.

Une nécropole de l'Ancien Empire ou du temps des premières dynasties est à chercher autour de la pyramide ; mais tout le terrain environnant est couvert par les décombres et les murs de la ville romaine, qui ont submergé le grand édifice complètement. Je l'ai dégagé entièrement sur les aires supérieures et à l'extérieur, sur les quatre faces, jusqu'au niveau des fondations ; mais il m'a été impossible d'étendre assez la fouille pour découvrir le puits extérieur ou le couloir incliné qui donne accès aux chambres. Cette recherche nécessaire n'ira pas sans déblaiements étendus, mais certainement rémunérateurs à tous points de vue.

La pyramide n'est d'ailleurs pas la seule place intéressante de ce champ de fouilles très instructif et divers. En plusieurs points des ruines se sont rencontrés des blocs sculptés provenant d'un édifice de la XVIIIe dynastie, avec

les noms d'Aménothès III, et au cours de l'exploration d'un quartier de maisons, dans la partie nord des buttes, j'ai mis à découvert les vestiges d'une large rampe à parapets en pierre de taille, dont la ligne conduit forcément à quelque temple.

Au cours de la campagne de l'hiver prochain, il conviendra de chercher et mettre à découvert ce temple, mais, avant toute chose, d'ouvrir la pyramide, dont la sépulture, protégée depuis l'époque grecque par les constructions de la ville, paraît avoir des chances sérieuses d'être intacte. Le travail de dégagement des abords amènera, en outre, la mise à nu de tout ou partie de la nécropole contemporaine de la pyramide. Tel est le programme du travail à Zaouiét El-Maietin. A Tounah, d'autre part, il s'imposera de poursuivre les explorations de tombeaux dans la grande nécropole ; je pense, après le travail de l'hiver passé, pouvoir attaquer fructueusement une zone vierge, de préférence celle des tombeaux de l'époque saïte, dont le groupe est contigu au cimetière, maintenant connu, de la période thébaine. Je crois pouvoir dire, enfin, que j'espère commencer la fouille d'un site nouveau, une nécropole de l'Ancien Empire (vers 3000 av. J.-C.), ignorée jusqu'à ces derniers temps et dans laquelle on rencontre des édifices à superstructure entièrement conservée, massive et parfois de grandes dimensions, noyés dans un épais flot de sable descendu du désert. Il y a toutes chances pour que des efforts méthodiques et suffisamment puissants, à cette place, fassent sortir du sol des résultats d'un grand intérêt.

J'annoncerai à l'Académie, pour terminer, que les objets rapportés d'Égypte à la suite de la précédente campagne, doivent être prochainement exposés au Musée Guimet : j'ai l'espoir d'ouvrir cette exposition vers la fin du mois d'octobre.

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS LEGER.

Madame Gomperz, dans une lettre qu'elle adresse au Président, remercie l'Académie de la lettre de condoléance qui lui a été écrite par le Secrétaire perpétuel à l'occasion de la mort de son mari, M. Théodore Gomperz, correspondant étranger.

M. Pottier lit une lettre de M. Homolle qui annonce d'importantes découvertes à Délos.

M. Seymour de Ricci, chargé par l'Académie d'une mission à Saint-Pétersbourg, afin d'y étudier les séries numismatiques de l'Asie Mineure, écrit de Berlin pour signaler deux documents intéressants : 1° Au Cabinet des médailles, un bronze autrefois attribué à Cius en Bithynie et qui est, en réalité, d'un prince galate inconnu, Bitokix ; 2° Dans la collection de photographies du Musée des arts décoratifs, une tenture de Beaune portant les initiales de Nicolas Rolin et de Guigonne de Salins, qui ne paraît pas avoir encore été signalée [1].

M. Salomon Reinach présente des photographies et un facsimilé en cuivre, exécuté à Saint-Germain par M. Champion, d'un bracelet en or pesant 1100 grammes, qui a été acheté à Madrid par M. Ignace de Bauer. Il fait ressortir les difficultés techniques vaincues par l'orfèvre ibérique et insiste sur l'analogie entre le style de ce bijou et les couvre-oreilles de la dame d'Elché. Ces objets paraissent appartenir à la fin du premier âge du fer, c'est-à-dire au ve siècle avant l'ère chrétienne ou au début du siècle suivant.

Le P. Scheil communique un nouveau texte babylonien de 2400 av. J.-C. qui lui permet de conclure :

1. Voir ci-après.

1° qu'il existait en Mésopotamie, à cette époque, de grandes palmeraies de 12 hectares environ;

2° qu'on en évaluait volontiers la superficie non par mesures agraires, mais par chiffres d'arbres;

3° qu'on employait la fécondation artificielle du dattier femelle, et que les pieds mâles étaient cultivés à part;

4° que l'évaluation du rendement se faisait par *séries* d'arbres, non pas au *poids*, mais au *volume* des fruits;

5° que le maximum du rendement allait pour certains pieds à 105 kilogrammes ou 141 litres environ;

6° enfin, que la comptabilité en cette matière était tenue avec rigueur et précision, selon les procédés les plus rationnels (au XXVe siècle avant notre ère).

M. Maspero donne lecture d'un mémoire de M. Perdrizet intitulé : *Un type nouveau de l'imagerie grecque : Alexandre à l'égide.*

Le type dont il s'agit représentait Alexandre debout, nu-tête, la face levée, la main droite appuyée à la lance, l'autre main portant une image de Niké; le corps était nu sous une grande égide en forme de longue chlamyde. L'égide rappelait qu'Alexandre était né de Zeus; elle était de forme longue, c'est-à-dire de forme macédonienne, pour rappeler qu'Alexandre était Macédonien. Tous les exemplaires de ce type ont été trouvés en Égypte, à une date assez récente; ils proviennent probablement d'un sanctuaire voué au dieu Alexandre, à Alexandrie ou à Memphis, par les soldats macédoniens au service des Lagides. Ces exemplaires sont actuellement au nombre de sept : trois statues petite nature, en pierre, mutilées, au Musée d'Alexandrie; une statue de taille semblable, en marbre, qui de la collection Dattari a passé naguère au Musée du Louvre; un fragment de petit bronze à l'Antiquarium de Berlin; une statuette de pierre dans la collection Fouquet; et, finalement, dans la même collection, une grande statuette de bronze, d'une conservation excellente. L'original dont ces divers monuments sont des répliques plus ou moins heureuses peut fort bien remonter à Lysippe.

COMMUNICATION

LETTRE DE M. SEYMOUR DE RICCI.

I. UN NOUVEAU ROI DE GALATIE.

La mission que l'Académie a bien voulu me confier m'a amené à examiner de nouveau au Musée de Berlin les séries numismatiques d'Asie Mineure, déjà étudiées il y a une dizaine d'années par M. Babelon, quand il préparait la publication du recueil de Waddington.

L'acquisition récente de la collection Imhoof-Blumer et des 28.000 monnaies réunies par M. Arthur Löbbecke de Brunswick, a enrichi d'une façon prodigieuse le Cabinet des médailles de Berlin ; j'y ai trouvé un bon nombre de pièces nouvelles à ajouter au recueil de Waddington et notamment la monnaie fort remarquable qui fait l'objet de cette note ; la pièce provient de la collection Löbbecke et l'ancien possesseur en avait parfaitement reconnu l'importance. Je remercie tout particulièrement M. Dressel et M. Regling de m'avoir fait connaître cette importante médaille.

Parmi les monnaies décrites dans le recueil de Waddington au chapitre de *Cius* en Paphlagonie (p. 315), figure une monnaie en bronze, connue jusqu'ici par un seul exemplaire en médiocre état, conservé au British Museum (*Catalogue of greek coins*, *Pontus*, etc., p. 132, n. 27, et pl. XXVIII, fig. 15). M. Wroth avait cru y distinguer au revers, sous une lettre Ε douteuse, les trois lignes suivantes :

ΒΠΟ··ΑΡΓΥ | ΡΟΤΑΜΙΑΣ | ΠΡΟΥΣΙΕ

Se fondant sur sa lecture de la dernière ligne, M. Wroth attribua cette pièce à la ville de Cius qui s'appela à l'époque hellénistique *Prusias-sur-mer*.

L'acquisition de la riche collection Löbbecke a apporté en 1906 au Musée de Berlin un bien plus bel exemplaire de la même médaille : on y voit au droit une tête jeune d'Héraclès à droite, la peau de lion nouée autour du cou, et au revers, au-dessous du monogramme BA en ligature, une massue couchée avec cette inscription :

ΒΙΤΟΚΙΞΑΡΓΥ
//ΟΤΑΜΙΑΣ
ΕΤΟΥΣΙΕ

La cinquième lettre de la première ligne est douteuse et on pourrait songer à un P . On aurait alors la lecture Βιτοριξ αργυ[ρ]οταμιας ετους ιε.

On voit qu'il n'est plus question de Prusias (Προυσιε) mais de l'an quinze (ετους ιε) d'un dynaste dont le nom semble se lire *Bitokix* ou *Bitorix* (cette dernière lecture est moins vraisemblable que la première) [1].

La monnaie en question n'a donc aucun droit à figurer dans le chapitre de Cius. Comme le prouve la consonance celtique du nom *Bitokix*, nous sommes en présence d'une pièce d'un roi de Galatie comme *Brogitarus* et *Dejotarus*, inconnu jusqu'ici, vivant un siècle environ avant l'ère chrétienne et qui régna au moins quinze ans, si c'est à son règne que se rapporte la date ἔτους ιέ.

Il faut bien se garder de rapprocher cette monnaie des bronzes à la légende BITOYIOC ou BITOYKOC, autrefois attribuées à la Galatie et qui sont aujourd'hui données avec certitude à un principicule gaulois de la Narbonnaise. Le style en est tout différent.

1. MM. Babelon et Th. Reinach avaient déjà soupçonné dans ΒΠΟ... le début BITO d'un nom celtique.

Si on était tenté de donner aux Gaulois occidentaux la monnaie de *Bitokix* ou *Bitorix*, le mot ἀργυροταμίας devrait suffire à en attester l'origine orientale. Quant au monogramme BA, n'est-il pas tentant d'y lire B(ιτοκιξ) ἀ(ργυροτα-μίας)?

II. TAPISSERIES FRANÇAISES DU XVe SIÈCLE.

Les collections de photographies du *Kunstgewerbemuseum* de Berlin, si elles sont moins riches que les albums formés par Jules Maciet à notre Musée des Arts décoratifs, ne sont pas moins intéressantes à consulter pour l'historien de l'art. Un dépouillement rapide des cartons consacrés aux tapisseries gothiques m'a permis d'y découvrir trois panneaux français fort précieux du XVe siècle que je ne me rappelle avoir trouvé cités dans aucun des ouvrages récents sur la matière.

Tout d'abord, c'est une de ces tentures décoratives du milieu du XVe siècle qui ne portent d'autres ornements qu'un semis de monogrammes, de devises et d'armoiries. Les armoiries portent trois clefs et une tour; la devise se lit « *seulle* » et le monogramme présente les lettres NG entrelacées. Comme le panneau en question a été photographié à l'Hôpital de Beaune, il ne fallait pas être grand clerc pour y reconnaître les armes et le chiffre des fondateurs *N(icolas Rolin)* et *G(uigonne de Salins)*. Où ce curieux morceau a-t-il été publié?

La seconde tapisserie ne m'était pas totalement inconnue: c'est une merveilleuse tenture conservée à Rome dans les appartements privés du palais Doria et représentant les épisodes de la vie d'Alexandre le Grand. Elle est semblable en tous points aux célèbres tapisseries de chasse du château de Hardwicke, conservées longtemps au Musée de Kensington et qui sont la propriété du duc de Devonshire. C'est un chef-d'œuvre de l'art français

sous le règne de Charles VII. Dès 1887, cette tenture a été photographiée, lors d'une exposition de l'art textile à Rome, où elle figurait sous le nom du duc d'Avigliano; tout récemment, à ce que m'a appris Mme Strong, M. Alinari en a pris un grand cliché.

Chose singulière, les albums du Musée de Berlin m'ont fourni encore une tapisserie inconnue, de même style et de même époque : un admirable panneau rectangulaire, conservé au Rathaus de Ratisbonne et représentant, comme les tentures du duc de Devonshire, des scènes de chasse.

Il y a bien d'autres choses dans ces cartons : la photographie d'un *Jugement dernier*, autrefois à Rome dans la collection Heseltine [1] et identique aux exemplaires du Louvre et de la collection Schütz ; la photographie d'une *Messe de saint Grégoire* au Musée national de Nuremberg, *datée de 1495* et qui fournit ainsi un point de repère précieux pour l'historien de la tapisserie flamande : elle est contemporaine de l'*Ecce Homo* ainsi que du *Jugement d'Othon* de la collection Pierpont-Morgan et confirme, avec une heureuse précision, les dates conjecturales que l'examen des costumes m'avait porté à indiquer pour ces deux panneaux.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le fascicule du mois de juin des *Comptes rendus des séances* de l'Académie pendant l'année 1912 (Paris, 1912, in-8°).

M. Leger présente de la part de M. L. K. Gœtz, professeur à l'Université de Bonn, le troisième volume de ses études sur l'ancienne

1. Serait-ce l'exemplaire qui appartenait il y a un demi-siècle à la Basilique de Saint-Pierre, selon Barbier de Montault, *Annales archéologiques*, t. XV (1855), p. 241 ?

législation russe (« Das Russische Recht, Russkaja Pravda »). Il y étudie la troisième rédaction de ce texte célèbre. On retrouve dans ce travail, qui marque une étape intéressante de la science allemande, toutes les qualités des volumes antérieurs, qualités que M. Leger a eu occasion de signaler à diverses reprises dans les *Comptes rendus* et dans des articles du *Journal des savants* (voir notamment année 1905, p. 70; 1906, p. 219, etc.).

APPENDICE

PLINE L'ANCIEN ET LES ASTROLOGUES CHALDÉENS, PAR M. LÉON HEUZEY, MEMBRE DE L'ACADÉMIE [1].

Si nombreux que soient aujourd'hui les textes en écriture cunéiforme qui nous apportent à tout instant des renseignements nouveaux sur l'ancienne civilisation chaldéo-babylonienne, nous ne devons pas négliger pour cela les trop rares informations qui nous sont fournies par les auteurs grecs et romains. Elles proviennent d'hommes éclairés, suffisamment avertis des choses de la science et de l'histoire : les uns, comme Bérose, étant des Orientaux hellénisés en mesure de consulter directement les documents babyloniens, et de les vulgariser en langue grecque ; les autres, comme Épigènes de Byzance, qualifié de *gravis auctor*, étant des Grecs, qui, depuis la conquête du pays par Alexandre et l'établissement du royaume des Séleucides, avaient eu aussi le moyen de se renseigner dans les milieux où se conservaient les archives et les traditions de l'antique Babylonie.

Parmi les questions qui sont l'objet d'une vive curiosité, de la part des savants, se place celle de connaître l'origine

1. Lecture faite à la séance du 5 juillet 1912 (voir ci-dessus, p. 308).

et la formation des collèges de prêtres, magiciens et astrologues, qui, sous le nom de *Chaldéens*, ont joui d'une si longue réputation, bien au delà des limites mêmes de l'antiquité. Sans doute, l'énorme stock des tablettes d'argile, sans cesse accru par les travaux de nos explorateurs et par les fouilles clandestines des Arabes, a fourni déjà aux assyriologues une grande quantité, je dirai presque une surabondance, de détails sur ces opérations divinatoires. Il n'y a presque pas d'année qui ne voie paraître quelque nouveau livre sur la magie, sur la science de l'avenir, sur l'astrologie ou l'astronomie chez les Babyloniens. Cependant, l'organisation de ces écoles, leurs règles hiérarchiques, leur répartition dans le pays, les systèmes différents qui prévalaient dans chacune d'elles, ne sont que très imparfaitement connus.

L'indécision qui, dans l'étude des langues écrites en caractères cunéiformes, règne encore sur le sens tout à fait précis de certains mots, surtout pour les termes techniques, laisse naturellement beaucoup de vague autour des indications de ce genre.

Strabon, qui avait consulté les écrivains spéciaux, nous apprend, en effet, que d'une ville à l'autre, ils n'avaient pas les mêmes principes (δόγματα) et qu'ils se distinguaient par des opinions (αἱρέσεις) divergentes[1]. N'est-il pas curieux de voir de pareils mots déjà employés, à peu de chose près, dans le même sens où ils le seront plus tard par les polémistes chrétiens?

Le premier livre de Daniel[2] nous donne bien une division ou plusieurs classes des Chaldéens ou *Casdim* attachés à la cour du roi Nabuchodonosor : astrologues (*gazrim*), conjurateurs (*kartoumim*), guérisseurs (*hakamim*), devins (*asaphim*); mais c'est là, comme on le voit, une

1. Strabon, p. 739.
2. Daniel, II, 2.

classification toute professionnelle ; elle ne vise en rien le caractère des différentes écoles qui se partageaient le pays et y occupaient des centres distincts.

On pouvait s'attendre à trouver sur ce point quelque lumière dans le sixième livre de Pline l'Ancien, dont la teneur est toute géographique[1]. Décrivant, en effet, la Mésopotamie, ses limites, ses divisions, ses cours d'eau, ses villes principales, il ne peut parler de Sippara (*Hipparenum*) et de Babylone sans faire allusion aux fameux collèges des Chaldéens dont la renommée illustrait alors ces deux villes non moins que leur passé historique :

Hipparenum, Chaldæorum doctrina clarum, et hoc sicut Babylonii.

Continuant sa route vers le Sud et passant par la ville d'*Orchoé* (Erech), il n'y voit même plus que ses magiciens :

Orcheni quoque, tertia Chaldæorum doctrina, in eodem situ locantur, ad meridiem versi.

Enfin il arrive à la Chaldée méridionale, à ce pays de *Sumer*, qui a pris un si puissant intérêt par nos fouilles françaises de Tello, par celles des Américains à Niffer, par les ruines importantes d'Erech, de Larsam, d'Our et d'Eridou. Il passe auprès de cette ville de Lagash ou Sirpourla, dont nous aimerions tant lire le nom en grec ou en latin. Mais maintenant il n'a plus aucun souci de la géographie : les collèges chaldéens lui restent seuls dans l'esprit ; encore, par la terrible concision de son style et par le mauvais état de ses manuscrits, nous laisse-t-il dans le plus cruel embarras.

Voici la phrase par laquelle, après avoir parlé des Orchoéniens, il termine sa description :

Ab his, Notitæ et Orthophantæ et Græciochantae.

Comme on le voit, il ne s'agit plus du tout du pays, mais seulement de trois sectes chaldéennes, et cela sans aucune

1. *Hist. nat.*, VI, 30, 6.

indication des villes où chacune d'elles pouvait avoir son siège.

Ces trois noms, d'apparence hétéroclite, sont-ils cependant de nature à nous apprendre quelque chose ? N'ayant rien de plus, nous sommes réduits à en tirer ce qu'ils peuvent contenir. Ils sont, les deux premiers surtout, de forme grecque, et Pline les tient certainement de quelque écrivain grec de l'époque des Séleucides, traduisant ou interprétant de son mieux les anciens noms babyloniens. Cela n'a rien qui doive nous étonner, quand nous voyons, vers le même temps, le dynaste gréco-syrien Adadnadinakhès, sur les briques de son palais de Tello, estamper son propre nom à la fois en araméen et en grec.

Commençons par les *Notitæ*. Le mot vient évidemment de νότος, qui veut dire *Sud*. Ces adeptes de l'une des sectes chaldéennes se seraient-ils appelés simplement les *Méridionaux*, ce qui n'est pas en contradiction avec la direction suivie par l'auteur ? Seulement, en bon grec, il faudrait Νότιοι, en latin *Notii*. Νοτίτης ne se trouve pas dans les dictionnaires. D'ailleurs la terminaison en -ιτης n'indique pas simplement l'habitation, mais l'usage habituel et professionnel : τεχνίτης est celui qui fait profession d'un art et d'un métier, ὁπλίτης, le soldat qui s'astreint à porter l'armure complète ; πολίτης n'est pas seulement l'habitant d'une ville, mais le citoyen qui en partage les droits et les privilèges ; ἐρεμίτης ne désigne pas tout homme qui vit dans le désert, mais celui qui s'en impose la solitude. Dans ces conditions, les *Notitæ* sont ceux qui font usage du *Sud*, c'est-à-dire qui se tournent vers le Sud dans leurs observations astronomiques ou astrologiques.

L'explication est d'autant plus vraisemblable que, dans un autre livre de son *Histoire naturelle*[1], le même Pline, enseignant aux cultivateurs un moyen simple et pratique

1. *Hist. nat.*, XVIII, 76.

de s'orienter et d'établir l'orientation de leurs champs, leur commande de se tourner d'abord vers le Sud. Au moment où le soleil approche du point le plus élevé de sa course, l'observateur commence par se tourner exactement dans la direction de l'astre, c'est-à-dire vers le midi. Puis, faisant volte-face, il regarde l'ombre projetée et, juste au moment où elle est le plus courte, il trace sur le sol une ligne dans l'axe de cette ombre. Il a ainsi la direction du Sud au Nord, et, en tirant une ligne transversale, il obtient celles de l'Est et de l'Ouest.

Ce procédé, si primitif qu'il paraisse, avait l'avantage de donner l'*Orient moyen* et non pas l'Orient variable et journalier qu'indiquerait le soleil à son lever. La position exacte des astres, et particulièrement du soleil, dans le ciel ayant une grande importance dans les déterminations de l'astrologie chaldéenne, on comprend que cette méthode d'orientation ait été adoptée par certains astrologues comme base de leurs opérations.

Venons maintenant aux *Orthophantæ*. Le mot, bien qu'il ne figure pas non plus dans les lexiques grecs, est très régulièrement formé sur des modèles comme ὀρθόδοξος et ἱεροφάντης. Il donne un sens très admissible et tout naturel : celui d'une secte qui prétendait à une sorte d'orthodoxie ; qui se vantait de conserver seule, au milieu des différentes αἱρέσεις, la tradition ancienne et authentique, le véritable δόγμα. Ce nom, ainsi compris, appartient, il est vrai, à une tout autre catégorie que celui de *Notitæ*, et il ne nous apprendrait rien de spécial sur la nature même de la doctrine.

Il en serait autrement si, à ce nom, nous ajoutions une seule lettre et si, au lieu de *Orthophantæ*, nous lisions *Orthrophantæ*.

Ὄρθρος, c'est le « point du jour », moment particulièrement favorable pour les observations astronomiques, surtout lorsqu'il s'agit de guetter le lever du soleil et d'établir

sa position par rapport aux astres de la nuit. Or Épigènes nous apprend que, des milliers d'années avant lui, les anciens Babyloniens, sur leurs briquettes d'argile (*coctilibus laterculis*), enregistraient spécialement les « levers d'astres » (*ortus siderum*)[1]. En effet, sur les nombreuses tablettes astrologiques aujourd'hui retrouvées, l'état du soleil à son lever est un des thèmes dont les indications sont étudiées avec une attention particulière[2].

Il est vrai que cette observation ne connaît pas, comme la méthode que nous avons attribuée aux *Notitæ*, une orientation fixe, mais une orientation qui se modifiait sensiblement chaque jour, avec la déclinaison du soleil. L'autre système était plus rigoureux, on peut même dire plus scientifique ; mais celui-ci était plus en rapport avec les spéculations de ce que nous appelons l'astrologie judiciaire, héritière en ligne directe des superstitions chaldéennes. Pour tirer un horoscope ou pour prédire les suites d'un événement, ce sont justement ces variations journalières dans la situation des astres entre eux ou par rapport à l'horizon qui forment l'un des principaux éléments de l'opération.

La méthode plus simple, plus primitive des *Orthrophantes*, en opposition avec celle des *Notites*, aurait donc été d'établir leurs révélations d'après le lever réel et quotidien du soleil. Cette oscillation dans l'axe du *templum*, (pour employer le terme consacré par l'haruspicine étrusco-romaine), pourrait même expliquer certaines variations relevées par les explorateurs dans l'orientation de quelques édifices chaldéens.

On sait depuis longtemps que, contrairement à ce que

1. D'après Pline, *Hist. nat.*, VII, 57.

2. Voir, par exemple, les tablettes récemment traduites et classées par Jastrow, *Die Religion Babyloniens und Assyriens*, p. 577 et suiv. Cf. du même auteur *Babylonian Orientation*, dans *Zeitschr. f. Assyr.*, XXIII, p. 196 et suiv.

l'on observe pour les monuments égyptiens, les monuments babyloniens étaient orientés, non par leurs faces, mais par leurs angles. Que l'on prenne, par exemple, un plan des constructions de Tello et l'on sera frappé de les voir ainsi toutes alignées dans un sens oblique par rapport à la rose des vents. Cependant, si l'on y regarde de près, cette orientation générale subit, dans quelques cas, des déviations assez sensibles. L'exemple le plus énigmatique est celui que présente le très antique édifice découvert au-dessous de la « Maison-des-fruits » du roi Our-Nina [1]. Cette petite construction rectangulaire a été encastrée après coup dans un autre rectangle de maçonnerie, destiné, semble-t-il, à renforcer l'épaisseur des murailles, à les rendre plus impénétrables, plus solides, mieux en état peut-être de soutenir un étage supérieur. Ce qui est curieux, c'est que l'orientation des deux constructions ainsi emboîtées l'une dans l'autre, tout en visant approximativement les mêmes points cardinaux, présente cependant, dans la direction exacte de leurs angles, une différence trop sensible pour être accidentelle.

Si les Chaldéens, en arrêtant sur le terrain le plan d'un nouvel édifice, tiraient en quelque sorte son horoscope d'après la position réelle du soleil levant, ces variations s'expliquent facilement ; elles résultent de la méthode même caractérisée par le nom d'*Orthrophantes*. C'est que les constructions, comme les hommes, ont leurs destinées, *habent sua fata*, et l'astrologie chaldéenne les faisait dépendre des dispositions sidérales observées le jour même de la naissance ou de la fondation.

Reste enfin la dernière secte, dont le nom présente dans les manuscrits plusieurs variantes plus invraisemblables les unes que les autres.

La leçon *Græciochantæ* paraît d'autant plus impossible,

1. De Sarzec et Heuzey, *Villa royale chaldéenne*, p. 49 et pl. 2; cf. *Découvertes en Chaldée*, plan C, p. 411, et surtout p. 432, note 1.

dans un nom composé à la grecque, que c'étaient les Latins qui appelaient Grecs les Hellènes. A Rome seulement, on avait pu fabriquer des termes hybrides comme *Græcostasis*, pour désigner le lieu du Forum où se tenaient les ambassadeurs étrangers. Sans doute, tout à fait au Sud de la Chaldée, dans la région dominée par la colonie grecque de Charax et par ses dynastes hellénisés, nous savons par les monnaies et même par nos briques bilingues gréco-araméennes du palais de Tello, que la langue grecque était d'un usage courant. Les astrologues chaldéens de la Characène auraient très bien pu employer le grec dans leurs communications, et les auteurs latins du même temps désigner cette secte par le nom de *Græcophantæ*. Mais, en somme, le pays était sous la protection des Parthes, qui se disaient philhellènes, et les Romains n'y ont jamais exercé qu'une influence très passagère. Par analogie avec les dénominations précédentes, je serais assez porté à proposer la correction *Graphiophantæ*, du mot grec γραφεῖον, désignant le *style*, le poinçon qui servait justement à écrire et à dessiner sur les plaquettes d'argile. Il s'agirait alors d'une école qui aurait employé des tracés graphiques, pour établir ses orientations sidérales et les déductions qu'elle en tirait. Seulement, pour les savants qui scrutent de près les leçons des manuscrits, *phantæ* ne rend peut-être pas suffisamment compte de l'inexplicable terminaison *chantæ*.

Ce qui augmente le doute sur ce point, c'est la curieuse variante *Gnesiochartæ*, donnée par un des plus anciens textes, le *Vaticanus latinus* du XIe siècle. Nous avons encore là un composé de forme grecque, mais qui, à première vue, nous étonne pour le moins autant que les précédents. Ces Chaldéens, comme les soi-disant *Orthophantes*, auraient prétendu, pour les documents qu'ils possédaient, à une authenticité particulière ; mais leurs documents, au lieu d'être conservés sur des tablettes d'argile, suivant la tradition que de nombreux exemples nous montrent encore

en usage sous la domination des Séleucides, auraient déjà été transcrits sur des rouleaux de papyrus (ἐν χάρταις). Le fait ne s'accorde guère, il faut le dire, avec l'idée de haute antiquité que donne à entendre l'épithète γνήσιος. D'ailleurs le mot Γνησιόχαρται s'appliquerait seulement aux documents mêmes ; mais, pour désigner la secte qui les employait, il y manquerait une terminaison en -ισται ou quelque autre de même valeur.

Aux causes d'hésitation et de doute provoquées par le sens du mot grec χάρται vient encore s'ajouter l'existence d'un mot *khartoumim*, employé dans le livre de Daniel pour indiquer la classe des magiciens-conjurateurs [1]. D'après les indications de M. Thureau-Dangin, ce mot, d'origine inconnue, n'est pas babylonien, mais il se trouve déjà dans la Genèse, où il désigne les devins étrangers et particulièrement ceux de l'Égypte [2]. Il n'est certes pas impossible, pour cette dernière secte chaldéenne mentionnée par Pline, que, sous un nom d'apparence grecque, se cache un très ancien terme appartenant aux langues de l'Orient.

On voit combien délicats et minutieux sont les problèmes contenus dans une seule phrase de l'écrivain latin. En les abordant, je n'ai pas eu du tout la prétention de les résoudre : j'ai tenu seulement à les soulever, dans l'espoir que le progrès incessant des découvertes orientales et, d'autre part, la méthode pénétrante des savants qui s'occupent d'amender les anciens textes classiques finiraient par tirer de celui-ci quelque lumière.

1. Daniel, verset cité.
2. Gen. XLI, 6.

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1912

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS LEGER

SÉANCE DU 4 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. HENRI OMONT, ANCIEN PRÉSIDENT.

M. Maspero rend compte des travaux exécutés dans la dernière campagne par le Service des antiquités d'Égypte :

« Deux événements dominent tous les événements archéologiques de cette année : l'achèvement des travaux de relèvement du barrage d'Assouân, la promulgation d'une nouvelle loi pour la protection des monuments antiques de l'Égypte. Ce n'est pas que nous n'ayons déployé une activité égale pour le moins à celle dont je vous exposai les résultats pendant les années précédentes : nous avons continué la restauration de Karnak, achevé celle de Deir el-Médinèh et poussé fort loin celle du temple de Hibib, terminé le déblaiement du pronaos d'Esnèh, poussé rapidement le dégagement des portions méridionales du téménos d'Edfou ; mais ces travaux, qui rentrent dans le cadre de nos devoirs habituels, le cèdent en importance aux deux faits que je viens de signaler.

« La surélévation du barrage avait été décidée en 1907 ;

l'inauguration des parties surhaussées a eu lieu en septembre dernier. Je n'ai pas à porter un jugement sur l'utilité que cette entreprise peut présenter pour l'Égypte agricole : je me borne à constater avec gratitude que le Gouvernement égyptien a tenu fidèlement les engagements qu'il avait pris vis-à-vis du Service des antiquités, et que nous avons eu tout l'argent que j'avais demandé pour essayer de défendre contre les attaques de l'eau les monuments menacés de submersion totale ou partielle. Ils sont prêts depuis deux ans à recevoir l'assaut, et la publication de leurs inscriptions et de leurs bas-reliefs est en bonne voie d'exécution. Reste à savoir quelle force de résistance ils opposeront et combien de temps ils pourront la soutenir avant de fléchir. J'ai bon espoir pour les uns, peur pour les autres; j'espère pourtant que même ces derniers dureront sans trop de dommage jusqu'au jour où les gouvernants de l'Égypte reconnaîtront le danger que présente pour le pays l'emmagasinement dans un seul bassin, qu'une mauvaise chance peut vider soudain, d'une masse d'eau aussi considérable.

« Que la loi qui a régi les antiquités pendant les quinze dernières années fût insuffisante de tout point, aucune des personnes qui connaissent la question n'a songé à le nier un seul instant, mais beaucoup voyaient dans le régime des Capitulations un obstacle insurmontable à la mise en vigueur d'une loi plus efficace. Il m'avait paru pourtant, dès mon retour en 1899, qu'il était possible d'améliorer grandement la situation si le Gouvernement égyptien se décidait à publier une loi dont les dispositions s'appliqueraient d'abord exclusivement à ses seuls nationaux, sauf à les étendre plus tard aux étrangers, avec l'approbation des puissances, s'il se pouvait. Je compilai donc en 1900 et 1901 un projet de loi qui, revu et amendé par le Contentieux de l'État, nous donnait à peu près satisfaction. Lord Cromer, qui, au début, s'était proposé de le recommander au Ministère égyptien pour servir seulement contre les indigènes, ne put malheureusement donner suite à ses bonnes intentions, et, en 1903, le projet fut soumis aux dix-huit puissances qui avaient alors des représentants accrédités auprès de la personne du Khédive. Je l'ai vu partir, et naturellement il n'est pas revenu, mais je n'en ai pas moins continué patiemment mes

efforts auprès de Lord Cromer, puis auprès de Sir Eldon Gorst, et enfin auprès de Lord Kitchener. Les difficultés antérieures paraissant avoir disparu, Lord Kitchener a obtenu du Ministère que mon projet de 1903 fût repris, élargi, mis en ordre par le Contentieux et soumis au Conseil législatif, qui l'adopta : la loi a été publiée au Journal Officiel le 16 juin dernier, et elle ne vaut jusqu'à présent que pour les Égyptiens. Je me rends compte du grand sacrifice que le Conseil législatif a fait en consentant à admettre des dispositions pénales auxquelles échappe une portion considérable de la population établie sur le sol de la patrie, et j'agirai de mon mieux pour que cette inégalité de traitement soit corrigée au plus tôt. Je pense avoir trouvé un moyen d'y réussir que je mettrai en œuvre dès mon arrivée au Caire. Il exigera des négociations parfois délicates avec les puissances ; mais comme le principe des Capitulations n'en est pas atteint, je ne désespère pas de les voir aboutir heureusement.

« Je ne vous en énoncerai pas le détail. Dès que les règlements complémentaires que j'ai dû rédiger pour les permissions de fouilles, la vente, le transport, l'exportation des antiquités auront été examinés par le Contentieux et approuvés par le Ministre des travaux publics de qui je dépends, je vous transmettrai des exemplaires de la brochure qui contiendra le tout. Il va de soi que l'application n'ira pas sans de grosses difficultés ; il y a trop d'abus criants et trop d'intérêts commerciaux en jeu, tant du côté européen que du côté indigène, que la lutte sera vive entre nous et les voleurs de toute espèce. Si j'avais encore devant moi douze ou quinze années de séjour assurées à la tête du Service, je pense que je parviendrais à réduire beaucoup la fraude et la destruction ; mais je suis atteint dans quatre ans par l'âge de la retraite, et j'aurai le regret de léguer au Français qui me remplacera une succession lourde, de ce côté du moins. Je suis convaincu pourtant qu'avec un peu de ténacité patiente et douce il réussira aussi pleinement que j'espère que je l'aurais fait. »

SÉANCE DU 11 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. HENRI OMONT, ANCIEN PRÉSIDENT.

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts écrit au Secrétaire perpétuel pour lui annoncer qu'il vient d'allouer à M. Basset, doyen de la Faculté des lettres de l'Université d'Alger, membre de la Commission internationale de publication de l'Enyclopédie de l'Islam, une indemnité de 1500 francs, dont le montant devra être affecté aux dépenses qui sont à la charge du Comité de publication.

M. Henri Cordier a reçu une lettre de M. de Gironcourt, écrite de Calabar, 8 septembre, après une descente complète du Niger jusqu'à ses bouches et une navigation de seize jours depuis notre frontière jusqu'à la mer. Il est à peu près rétabli de l'accident qui lui est arrivé il y a quelques semaines et sera à Paris dans peu de temps.

M. Homolle communique à l'Académie une lettre par laquelle M. Avezou annonce la découverte à Délos, dans la *Vieille Palestre* explorée par M. Picard et par lui, d'une tête de bronze représentant un personnage romain.

Le monument, d'une construction excellente et rare à Délos, avait de longue date frappé les voyageurs ; il figure sur les cartes de Spon et de Tournefort sous le nom des « Écoles » ; on lui a donné depuis celui de palestre, sans que les fouilles en aient encore définitivement démontré la justesse.

La tête a été trouvée dans la salle de l'angle sud-ouest. « C'est, dit M. Avezou, la tête énergique et fine d'un Romain d'une quarantaine d'années. Le modelé du visage est large et puissant. Pas la moindre trace de recherche exagérée ou d'afféterie. La valeur technique n'est pas moindre : on peut suivre dans le détail le travail du fondeur, depuis le noyau de plâtre sur armature de bois, dont les traces sont encore visibles, jusqu'à l'émail des yeux et aux cils découpés. »

M. Homolle insiste sur la rare valeur de cette œuvre vivante, si bien faite pour justifier le renom des sculpteurs gréco-romains comme portraitistes. Elle date, semble-t-il, du début du premier siècle avant notre ère.

Le Président, en se réjouissant de cette belle trouvaille, digne fruit de la libéralité infatigable de M. le duc de Loubat, prie M. Homolle de transmettre à MM. Picard et Avezou les félicitations de l'Académie

L'Académie procède à l'élection de deux Commissions qui seront chargées de proposer les sujets ou les programmes de prix : 1° pour le prix ordinaire à décerner en 1915, dans l'ordre des études de l'Orient ; 2° pour le prix Delalande-Guérineau à décerner en 1914 et pour le prix extraordinaire Bordin à décerner en 1915. Sont élus :

Pour le prix ordinaire : MM. Senart, Barth, Chavannes, Cordier.

Pour le prix extraordinaire Bordin et pour le prix Delalande-Guérineau : MM. Senart, Barth, Clermont-Ganneau, Chavannes, Scheil, Cordier.

M. Salomon Reinach fait une communication intitulée : *Le bâton de Teyjat et les ratapas à l'âge du renne.*

M. Moïse Schwab fait une communication sur une encyclopédie rabbinique du XIIIe siècle.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau de l'Académie l'*Annuaire général de l'Indo-Chine, 1912* (Hanoï-Haïphong, 1912, in-8°).

M. Salomon Reinach a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. James Loeb, ancien élève de l'Université de Harvard, les premiers volumes d'une

collection d'auteurs grecs et latins édités avec traductions anglaises, dans un format de poche très commode et avec une élégance du meilleur aloi. Il y a quelques années, j'eus l'occasion d'appeler l'attention de M. Loeb, qui est un ami éclairé des études anciennes, sur l'utilité qu'offrirait une pareille collection dans les pays de langue anglaise, où l'on n'a encore publié rien de semblable, à une époque surtout où le désir de connaître les textes classiques survit souvent, même chez les hommes instruits, à la faculté de les lire sans secours. M. Loeb, qui fait les frais de cette grande entreprise, a nommé d'abord un comité consultatif international, où la France est représentée par M. Maurice Croiset, M. Legrand (de Lyon) et moi-même ; puis il a confié la direction à deux excellents humanistes anglais, MM. Page et Rouse, qui ont groupé autour d'eux un grand nombre de collaborateurs. Les auteurs publiés jusqu'à présent sont les Pères apostoliques (t. I), saint Augustin (*les Confessions*, t. I et II), Euripide (t. I), Philostrate (*Vie d'Apollonius*, t. I et II), Properce et Térence (t. I). Avant la fin de l'année courante, vingt volumes auront vu le jour ; quarante autres sont en préparation. Si l'intérêt du public répond à la généreuse initiative de M. Loeb, nous pouvons compter sur une bibliothèque d'au moins 200 volumes qui, sous le titre de *Loeb Classical Library*, sera le plus bel hommage rendu aux lettres grecques et latines par la libéralité d'un disciple reconnaissant. »

SÉANCE DU 18 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. NOËL VALOIS, VICE-PRÉSIDENT.

Le Président donne de meilleures nouvelles de la santé de M. Leger.

Les deux prochaines séances sont avancées aux mercredis 23 et 30 octobre, la première à cause de la séance publique annuelle des cinq Académies fixée au vendredi 25 octobre, la seconde, à cause de la fête de la Toussaint qui tombe le vendredi 1er novembre.

L'Académie fixe à la séance du 22 novembre l'exposition des titres des candidats au fauteuil de M. Philippe Berger.

M. H. Omont communique à l'Académie les photographies d'un manuscrit grec du XIIe siècle récemment entré à la Bibliothèque nationale, grâce à une nouvelle libéralité de M. Maurice Fenaille, auquel nos musées et nos bibliothèques sont redevables déjà de nombreux dons [1].

M. Morel-Fatio fait une communication sur la « Véritable histoire de la conquête de la Nouvelle Espagne » de Bernal Diaz del Castillo [2].

M. E. Babelon fait une communication sur le mot *Moneta*, monnaie, et ses origines. Il démontre que *Moneta* était primitivement le nom d'une vieille divinité italiote appelée aussi *Junon Moneta*, qui avait son temple dans l'*arx* ou la citadelle du Capitole à Rome. Cette divinité rustique avait l'oie pour symbole et on élevait des oies dans une dépendance de son sanctuaire. Ce sont ces oies dont les cris éveillèrent l'attention de Manlius, dont la maison était contiguë, lorsqu'en 396 avant J.-C. les Gaulois, qui avaient pris Rome, voulurent escalader le Capitole. En 345 avant J.-C., en exécution d'un vœu du dictateur Camille, on agrandit le temple de Junon Moneta; mais ce fut seulement longtemps après, en 269 avant J.-C., qu'on installa, sur l'emplacement de la maison de Manlius démolie, l'atelier monétaire qui frappa les premiers deniers d'argent. Cet atelier était une annexe du temple, et il fut placé en cet endroit et mis sous la protection de Junon Moneta, la déesse aux oies, parce que c'était là, dans le trésor du temple, à l'abri des murs de la citadelle, qu'on avait amoncelé les trésors en argent de la République, rapportés de la prise de Tarente et de la conquête de l'Italie méridionale. C'est ainsi que le nom de la déesse *Moneta* passa, dans le langage populaire, à l'atelier monétaire, placé sous sa protection, puis aux produits de cet atelier, la *monnaie*.

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

COMMUNICATIONS

UN NOUVEAU MANUSCRIT GREC DES ÉVANGILES ET DU PSAUTIER ILLUSTRÉ.

NOTE DE M. H. OMONT, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

L'illustration des Évangiles et du Psautier dans les manuscrits du moyen âge a été l'objet, en ces dernières années, de nombreux et importants travaux, parmi lesquels il faut particulièrement citer ceux de MM. A. Springer, N. Kondakoff et J. J. Tikkanen[1]; une récente libéralité de M. Maurice Fenaille, dont les dons à nos musées et à nos bibliothèques ne sont plus à compter, vient de faire entrer dans nos collections nationales un précieux manuscrit grec orné de peintures. On peut fixer la date de ce volume au XIIe siècle et il apporte sur l'illustration du Psautier de nouveaux éléments d'étude.

Ce manuscrit, qui a reçu le n° 1335 dans le supplément du fonds grec de la Bibliothèque nationale, compte 334 feuillets de parchemin, mesurant 204 millimètres en hauteur sur 152 en largeur; son ancienne reliure, dont il ne subsiste plus que les tranches peintes, a disparu et a été remplacée par une reliure moderne en maroquin. Il contient le texte du Nouveau Testament (moins l'Apocalypse), avec des indications liturgiques et quelques gloses, et présente les livres saints dans l'ordre suivant : les quatre Évangiles, les Actes et Épîtres des apôtres, les Épîtres

1. A. Springer, *Die Psalter-Illustrationen im frühen Mittelalter* (Leipzig, 1880, gr. in-8°; extr. du t. VIII des *Abhandlungen der phil.-hist. Cl. der k. Sächs. Gesells. der Wissenschaften*, n° II). — N. Kondakoff, *Histoire de l'art byzantin*, trad. M. Trawinski (Paris, 1886, in-4°), t. I, p. 166 et suiv. — J. J. Tikkanen, *Die Psalterillustration im Mittelalter* (Helsingfors, 1895 et suiv., in-4°; extr. des *Acta Societatis scientiarum Fennicæ*).

πέτρον τὸν ἀποστόλον

: πέτρον τὸν ἀποστόλον καθολικὴ ἐπιστολὴ α̅
Πέτρος ἀπόστολος Ἰ̅ Χ̅ ἐκλεκτοῖς παρεπιδήμοις Δι-
ασπορᾶς Πόντου Γαλατίας Καππαδοκίας Ἀσίας καὶ
Βιθυνίας κατὰ πρόγνωσιν θεοῦ πατρὸς ἐν ἁγιασμῷ πνεύματος εἰς ὑπα-
κοὴν καὶ ῥαντισμὸν αἵματος Ἰ̅ Χ̅ χάρις ὑμῖν καὶ
ἀδελφοὶ· εἰρήνη πληθυνθείη· εὐλογητὸς ὁ θεὸς καὶ πατὴρ τοῦ κυρίου ἡμῶν
Ἰ̅ Χ̅ ὁ κατὰ τὸ πολὺ αὐτοῦ ἔλεος ἀναγεννήσας ἡμᾶς
εἰς ἐλπίδα ζῶσαν· δι' ἀναστάσεως Ἰ̅ Χ̅ ἐκ νεκρῶν εἰς
κληρονομίαν ἄφθαρτον καὶ ἀμίαντον καὶ ἀμάραντον τε-
τηρημένην ἐν οὐρανοῖς· εἰς ὑμᾶς τοὺς δυναμει θεοῦ
φρουρουμένους διὰ πίστεως εἰς σωτηρίαν· ἑτοίμην ἀπο-
καλυφθῆναι ἐν καιρῷ ἐσχάτῳ· ἐν ᾧ ἀγαλλιᾶσθε ὀλίγον τι·

Saint Pierre.

Ms. Suppl. grec 1335, fol. 173 v°.

SAINT JEAN.

Ms. Suppl. grec 1335, fol. 179 vo.

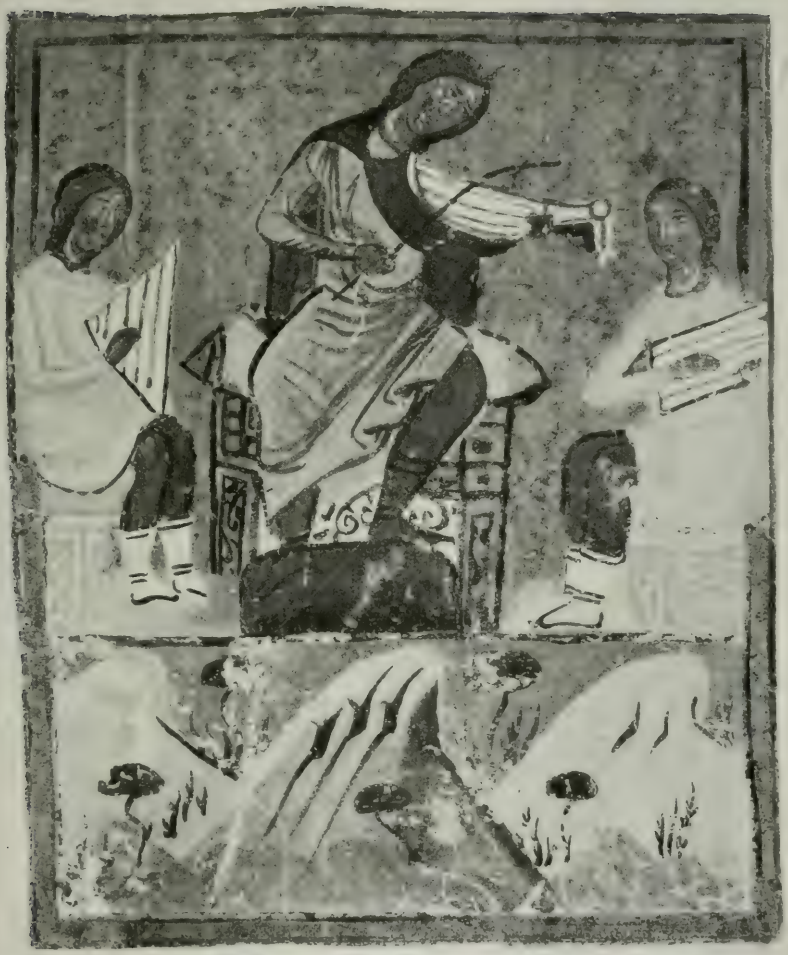

Le prophète David.

Ms. Suppl. grec 1335, fol. 258 v°.

David et Abisag.

Ms. Suppl. grec 1335, fol. 259.

NATHAN ET DAVID.
Ms. Suppl. grec 1335, fol. 282 v°.

Marie, sœur de Moïse.

Ms. Suppl. grec 1335, fol. 327.

de saint Paul, qui sont suivis des Psaumes de David, avec les Cantiques. Le volume, en plus des quatre premiers feuillets peints des Canons des Évangiles, est orné de trente et une miniatures, dont voici l'énumération :

I. — *Illustration des Évangiles.*

1 (fol. 6 v°). Moïse debout, recevant de l'Éternel la Loi sur le mont Sinaï.

2 (fol. 7). Le Christ, en buste, entouré de chérubins, avec les symboles des quatre Évangélistes.

3 (fol. 8 v°). Saint Matthieu, assis et écrivant.

4 (fol. 9). Le Christ, en buste, dans un encadrement ornementé de fleurs et d'oiseaux.

5 (fol. 43 v°). Saint Marc, assis et écrivant.

6 (fol. 67 v°). Saint Luc, assis et écrivant.

7 (fol. 104). Tête du Christ, jeune, dans un encadrement ornementé. — Un feuillet, précédant celui-ci et qui a sans doute été enlevé, devait offrir l'image de saint Jean.

8 (fol. 131 v). Saint Luc, auteur des Actes des apôtres.

9 (fol. 132). Le Christ, en buste, dans un encadrement ornementé.

10 (fol. 169 v°). Saint Jacques, debout.

11 (fol. 173 v°). Saint Pierre, figuré à mi-corps.

12 (fol. 179 v°). Saint Jean, figuré à mi-corps.

13 (fol. 184 v°). Saint Jude, debout.

14 (fol. 187 v°). Saint Paul, debout.

II. — *Illustration du Psautier.*

15 (fol. 258 v°). David, assis sur son trône, jouant d'une sorte de violon, entre deux autres musiciens également assis.

16 (fol. 259). David regarde, par la fenêtre d'une tour de son palais, Abisag, dont la figure paraît à la portière d'une litière, posée sur quatre bœufs conduits par un serviteur.

17 (fol. 260 v°). David, assis sur son trône, jouant d'une sorte de violon, entre deux édifices.

18 (fol. 261). Le Christ, debout, dans un encadrement ornementé de fleurs et d'oiseaux.

19 (fol. 282 v°). Le prophète Nathan, debout, adressant des reproches à David, assis sur son trône; un ange, tenant une lance, paraît au ciel.

20 (fol. 296 v°). Jésus, debout, adresse la parole à un groupe d'Israélites, se tenant à la porte d'une ville (*Psaume* 77).

21 (fol. 325). Combat de David et de Goliath (*Psaume* 151).

22 (fol. 326 v°). A la voix de l'Éternel, Moïse partage les eaux de la Mer Rouge et conduit les Israélites hors de l'Égypte (*Exode*, XIV, 1 et suiv.).

23 (fol. 327). Marie, sœur de Moïse, danse avec deux femmes d'Israël (*Exode*, XV, 20-21).

24 (fol. 328). Moïse, debout, les bras étendus, entre deux montagnes (*Deutéronome*, XXXII, 1-43).

25 (fol. 329 v°). Anne, mère de Samuel, debout, le corps incliné, les mains ouvertes, dans l'attitude de la prière, devant un petit édifice (*I Rois*, II, 1-10).

26 (fol. 330). Le prophète Habacuc, debout, le corps incliné, les mains ouvertes, dans l'attitude de la prière, sur une montagne (*Habacuc*, III, 1-19).

27 (fol. 331). Le prophète Isaïe, dans la même attitude (*Isaïe*, XXVI, 9-20).

28 (fol. 331 v°). Le prophète Jonas sort, dans l'attitude de la prière, de la gueule d'un poisson, dont le corps est agrémenté de deux pieds et d'une paire d'ailes (*Jonas*, II, 3-10).

29 (fol. 332). Les trois Enfants, disposés en rang, le corps incliné et dans l'attitude de la prière (*Daniel*, III, 26-90).

30 (fol. 333 v°). Les trois Enfants, figurés à mi-corps

dans une fournaise couverte et au-dessus desquels un ange étend ses ailes (*Daniel*, III, 57-88).

31 (fol. 334). La Mère de Dieu, debout, le corps droit, les mains ouvertes, dans l'attitude de la prière, devant un petit édifice.

Cette illustration du Psautier et des Cantiques qui le suivent n'est pas celle qui s'est développée à Byzance au IXe siècle, dont l'un des plus remarquables représentants est le ms. grec 139 de la Bibliothèque nationale et qui offre d'admirables spécimens de l'antique symbolisme chrétien. D'un caractère plus réaliste, d'une technique moins savante, on peut la rapprocher de l'illustration d'un Psautier, du milieu du XIe siècle, conservé sous le no 752 du fonds grec de la bibliothèque du Vatican et qui a été en dernier lieu étudié par M. J. J. Tikkanen [1]. Des nombreuses peintures de ce Psautier du Vatican on pourra rapprocher entre autres les deux miniatures du Psautier de Paris, où est figuré David jouant d'une sorte de violon, ou bien encore celle qui représente Marie, sœur de Moïse, dansant avec deux femmes d'Israël [2]. Mais si le costume de ces dernières offre des analogies certaines, notamment pour la forme des manches, avec les peintures du Psautier du Vatican, la composition, l'art avec lequel les figures ont été traitées semblent tout à l'avantage du nouveau Psautier de Paris.

1. *Die Psalterillustration im Mittelalter*, Bd. I, H. II, p. 136-141.
2. *Ibid.*, fig. 134.

LA « VÉRITABLE HISTOIRE DE LA CONQUÊTE DE LA NOUVELLE ESPAGNE » DE BERNAL DIAZ DEL CASTILLO,

PAR M. MOREL-FATIO, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Tous les Américanistes, tous ceux qui de près ou de loin s'intéressent à l'histoire de la découverte du Nouveau Monde savent ce que représente la *Véridique histoire de la conquête de la Nouvelle Espagne* par Bernal Diaz del Castillo, l'un des compagnons de Cortès. Ils savent aussi que le glorieux poète et excellent érudit, José Maria de Heredia, a pour toujours attaché son nom à ces commentaires soldatesques par la traduction qu'il en a donnée et qui est une vraie œuvre d'art. Si cette traduction ne se recommandait que par des qualités exclusivement littéraires, il n'y aurait pas lieu d'en parler ici. L'Académie française a la garde de la gloire littéraire de ses membres et s'acquitte fort bien de ce soin. Nous n'avons à nous occuper que de l'érudit. Or l'érudition d'Heredia — à laquelle beaucoup de savants compétents se plurent à rendre hommage — a été assez récemment méconnue et dans des circonstances qu'il paraît utile de signaler, afin de revendiquer pour notre illustre confrère le mérite d'une de ses plus heureuses trouvailles.

Les Commentaires de Bernal furent publiés à Madrid en 1632 par un Père de la Merci, appelé Alonso Remon, et son édition, souvent reproduite jusqu'à nos jours, faisait foi, quoique certains critiques du XVIIe siècle eussent élevé quelques doutes sur la qualité du travail de ce religieux. Heredia, qui avait appris à l'École des Chartes, dont il fut l'élève appliqué pendant trois années, à respecter les textes authentiques et à les publier avec exactitude, fut frappé, au fur et à mesure qu'il traduisait, de certaines particula-

rités qui l'étonnèrent et l'inquiétèrent. Il se demanda bientôt si le texte de son auteur n'avait pas été par endroits volontairement altéré et s'il n'y avait pas moyen de remédier à ces altérations. Le moyen, c'était de recourir au manuscrit original qu'on savait être conservé dans la famille du conquistador au Guatemala, où Bernal s'était établi après sa période active et où il avait reçu un fief de la couronne d'Espagne. Mais comment atteindre ce manuscrit et s'en procurer une copie fidèle ? Heredia s'adressa à un ami, planteur de café à Costa Grande, qu'il chargea de se mettre en rapport avec les descendants de Bernal, de chercher le manuscrit et de l'examiner pour voir ce qu'on en pourrait faire. Il me parla bien souvent de cette longue, laborieuse et coûteuse négociation dont les détails ne me sont plus très présents ; aussi ai-je tenu à me rafraîchir la mémoire en demandant à Madame de Heredia communication des lettres du planteur. Elle me les a gracieusement prêtées et j'y ai trouvé la confirmation très complète et très précise de ce que je savais déjà en gros. Heredia est le premier érudit qui ait reconnu la valeur exceptionnelle du manuscrit autographe de la *Véridique histoire* et il est le premier qui ait donné au public le facsimilé fort bien exécuté d'un de ses feuillets, lequel permet de se rendre compte des remaniements vraiment extraordinaires que le texte de Bernal a subis dans l'édition de 1632. Ce facsimilé orne le quatrième volume de sa traduction paru en 1887. Dans un appendice intitulé : *Le manuscrit de la Véridique histoire*, Heredia a raconté en quelques mots comment il s'était procuré cette pièce si précieuse.

Il serait long d'exposer pourquoi Heredia ne put pas faire exécuter une copie du manuscrit. Les prétentions du propriétaire, un nommé Domingo Castillo, descendant de Bernal, furent très élevées. Il aurait fallu l'appui d'un Mécène qui ne s'offrit point. D'ailleurs, le mandataire d'Heredia comprit bien vite qu'une copie exécutée sans le

contrôle d'une personne compétente et en mesure de collationner la copie ne présenterait pas de garanties sérieuses d'exactitude, vu certaines difficultés de lecture et la détérioration de quelques feuillets. Il estima que seule une reproduction photographique répondrait aux désirs du traducteur de Bernal. Mais en ce cas les frais de six cents clichés environ — le manuscrit ayant 297 feuillets — par un photographe du Guatemala se seraient montés à une somme imposante que l'auteur des *Trophées* n'avait pas à sa disposition. La négociation fut donc rompue — le dossier en témoigne — et Heredia dut se contenter de faire part au public de sa tentative et de lui fournir un facsimilé excellent, répétons-le, qui lui assura la reconnaissance des Américanistes et un droit incontestable de priorité sur tous ceux qui se sont occupés du fameux manuscrit.

Vingt ans se passèrent depuis les démarches, couronnées d'un demi-succès, d'Heredia, et enfin le gouvernement du Guatemala comprit qu'il ne pouvait laisser perdre un tel trésor. Il acquit du propriétaire le manuscrit de Bernal et eut l'idée intelligente d'en faire exécuter une reproduction photographique dont un exemplaire fut donné par cette république de l'Amérique centrale à sa sœur mexicaine, et c'est à Mexico, par les soins d'un érudit local, M. Genaro García, et aux frais du gouvernement, que parut en 1904 la première édition de la *Véridique histoire* conforme au texte du manuscrit original. Lorsque je reçus l'exemplaire que je m'étais fait envoyer d'Espagne, j'allai, il m'en souvient, le porter à Heredia, alors administrateur de l'Arsenal. Il fut à la fois joyeux et attristé de voir les deux volumes que je lui mis sous les yeux. Joyeux, parce qu'une partie au moins de son rêve se réalisait — ou du moins était réalisé par un autre, — attristé, parce que déjà malade et fatigué, il ne se sentait plus la force de refaire sa traduction. Je suppose qu'il ne lut pas la préface de l'éditeur, qui l'aurait à juste titre chagriné. M. García, en

effet, s'est arrangé à passer entièrement sous silence tous les efforts d'Heredia pour mettre, vingt ans avant lui, en valeur, le manuscrit de Bernal et le rendre accessible au public lettré. Plus exactement : il s'est borné dans une note à relever une légère erreur de l'ami qu'Heredia avait chargé d'examiner le manuscrit, erreur bien excusable de la part de quelqu'un qui n'eut en mains le volume que pendant à peine quelques heures.

Je ne veux pas me livrer ici à la critique du travail de M. García, me réservant de le faire dans un article que je destine au *Journal des Savants*. Aujourd'hui, je veux simplement revendiquer pour Heredia l'honneur et le mérite que M. García lui conteste indirectement en ne parlant pas des investigations de notre confrère et en ne soufflant mot non plus du facsimilé qui révéla au monde érudit la valeur du manuscrit de Bernal. Or, détail assez piquant, le facsimilé d'Heredia nous permet de contrôler pour une page au moins l'exactitude de l'édition García, et de ce contrôle résulte que celui-ci a commis quatre fautes, dont trois, il est vrai, purement orthographiques et sans grande importance. De toutes façons, ce facsimilé n'est pas si négligeable que le pensait M. García, puisqu'il nous fournit le moyen de rectifier son propre travail.

Mais pourquoi, me demandera-t-on, introduire maintenant cette revendication, pourquoi ne pas l'avoir présentée plus tôt, ou pourquoi ne pas attendre l'examen critique de l'édition García ? Je la présente aujourd'hui parce que j'ai été ces temps derniers averti par notre confrère M. Cordier de la publication toute récente dans la *Hakluyt Society* d'une traduction anglaise de Bernal, d'après l'édition García, par M. Alfred Percival Maudslay. Deux volumes de cette traduction anglaise ont paru, dans le premier desquels a été reproduite la préface de M. García sans aucune atténuation ou rectification pour ce qui concerne Heredia. Reste à paraître un troisième volume. M. Maudslay est un

savant de grand mérite, fort compétent en matière d'histoire mexicaine et d'américanisme. J'espère qu'il voudra bien tenir compte des observations qui viennent de vous être présentées et rendre à Heredia ce qui lui appartient.

Un mot encore. Cette question du texte de la *Véridique histoire* a réellement une grande importance. Outre que la divulgation du manuscrit autographe nous apporte des morceaux inédits, l'un de contenu autobiographique du plus vif intérêt et qui permet de compléter ce que nous savions de la vie de l'auteur, cette divulgation substitue au texte complètement refait du P. Remon le seul texte authentique du fameux conquistador. Je ne crois pas qu'il existe dans l'histoire littéraire un autre exemple d'un pareil *rifacimento*, comme disent les Italiens, *rifacimento* ou refonte très intentionnée. Le P. Remon n'a pas seulement falsifié, le mot n'est pas trop fort, le récit de Bernal en y introduisant des passages relatifs aux religieux de son ordre et au rôle qu'ils auraient joué dans la conversion des Indiens du Mexique, il n'a pas seulement supprimé de son chef des phrases visant des personnalités qu'il estimait prudent de ménager : il a complètement dénaturé par places le style si primesautier de Bernal, en substituant des expressions de son goût et presque toujours plates et banales au verbe incorrect souvent, mais vigoureux, expressif et personnel du conquistador. On se prend parfois à regretter qu'Heredia ait pris tant de peine pour traduire en un langage digne de Montluc le Bernal refait par un Père de la Merci au XVIIe siècle ; on regrette surtout que le Destin ne lui ait pas laissé le temps de reprendre sa traduction et de la retravailler à l'aide du manuscrit dont il avait avec tant de perspicacité deviné la valeur et qui lui doit d'être aujourd'hui remis en pleine lumière.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau de l'Académie le fascicule du mois de juillet 1912 des *Comptes rendus des séances de l'Académie* (Paris, 1912, in-8°).

Le P. Scheil présente à l'Académie, au nom de l'auteur M. Ch. Bruston, doyen honoraire de Faculté, un ouvrage intitulé : *Les plus anciens cantiques chrétiens. Les Odes de Salomon*, traduites sur la seconde édition du texte syriaque (Genève et Paris, 1912, in-8°).

M. Viollet offre une étude du comte H.-Fr. Delaborde sur *Le texte primitif des Enseignements de saint Louis à son fils* (extr. de la « Bibliothèque de l'École des Chartes », année 1912) :

« Le texte des Enseignements de saint Louis à son fils fut, il y a quarante ans, l'objet de lectures et de discussions au sein de l'Académie. La question débattue était celle-ci : quelques passages de ces Enseignements qui figurent dans les Grandes chroniques et dans Joinville et manquent dans d'autres sources sont-ils authentiques ? ont-ils été écrits par saint Louis ? Notre éminent et regretté confrère Natalis de Wailly croyait à l'authenticité de ces divers passages. Il voulut bien m'autoriser à soutenir ici la thèse contraire.

« Le silence s'était fait depuis lors. Mais voici qu'une thèse nouvelle apparaît. Jusqu'à ce jour, tous les historiens et tous les critiques étaient d'accord sur ce point : un certain texte des Enseignements, qu'on trouve pour la première fois dans la Vie de saint Louis par Geoffroy de Beaulieu, son confesseur, n'est autre chose qu'un abrégé du vrai texte, abrégé exécuté par Geoffroy de Beaulieu lui-même.

« M. le comte François Delaborde, professeur à l'École des Chartes, me charge aujourd'hui d'offrir à l'Académie une étude intitulée : *Le texte primitif des Enseignements de saint Louis à son fils*. Le comte Delaborde soutient que le texte bref de Geoffroy de Beaulieu n'est nullement un abrégé dû à cet historien, mais un texte des Enseignements émané directement de saint Louis comme le grand texte parallèle, et destiné à être communiqué à tous ses enfants. Cette dissertation est écrite avec talent et révèle une parfaite connaissance de toutes les sources ; l'exposition est claire et facile.

« Je ne puis ajouter que l'auteur ait réussi à me convaincre ; mais je me plais à rendre hommage aux rares mérites de cette étude. Elle est suivie d'une édition très soignée des deux Enseignements de saint Louis à son fils et de ses Enseignements à sa fille Isabelle. »

M. Omont a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, au nom du comité formé par la Société historique et archéologique de l'Orne, sous la présidence de M. H. Tournouër, pour l'érection d'un monument à la mémoire de l'historien normand Orderic Vital, un volume intitulé : *Orderic Vital et l'abbaye de Saint-Évroul*. Notices et travaux publiés en l'honneur de l'historien normand, moine de cette abbaye. Fêtes du 27 août 1912 (Alençon, Imprimerie alençonnaise, 1912, gr. in-8°, XXII-212 pages et 24 planches hors texte).

« Les noms de trois de nos confrères sont indissolublement liés à celui d'Orderic Vital : c'est à Auguste Le Prevost, à Benjamin Guérard et à Léopold Delisle qu'est due la magistrale édition du vieil historien normand publiée, il y a cinquante-cinq ans, pour la Société de l'histoire de France. Le volume que la Société historique et archéologique de l'Orne offre en hommage à l'Académie conservera le souvenir des belles fêtes du 27 août dernier. Il contient les articles suivants, tous relatifs à Orderic Vital et à l'antique abbaye de Saint-Évroul :

1. *Notice sur Orderic Vital*, par Léopold Delisle ; réimpression de la notice publiée en 1857 en tête du dernier volume de l'édition de la Société de l'histoire de France, avec quelques extraits de lettres de L. Delisle à L. de La Sicotière relatives à cette édition.

2. *Liste des abbés de Saint-Évroul*, par M. Émile Picot.

3. *Notes d'histoire et d'archéologie sur l'abbaye de Saint-Évroul*, par M. René Gobillot.

4. *Les objets d'art de Saint-Évroul*, par M. Gaëtan Guillot.

5. *Iconographie et sigillographie de Saint-Évroul*, par M. Henri Tournouër.

6. *Essai de bibliographie de l'abbaye de Saint-Évroul*, par M. Étienne Deville. »

M. Héron de Villefosse offre, au nom de M. le docteur Carton, correspondant de l'Académie, un petit livre intitulé : *Le Nord-Ouest de la Tunisie ; ruines romaines, forêts, montagnes, colonisation*. Ce petit guide illustré, publié par le Comité d'initiative du N.-O. Tunisien, est destiné à faire connaître aux touristes une région intéressante qui, à côté des merveilleux terrains de chasse et des admi-

rables sites forestiers de la Kroumirie, renferme de très belles ruines comme celles de Bulla Regia, comme celles de Chemtou où se trouvent les anciennes carrières du marbre numidique. Une carte de la région, des plans de villes et de nombreuses phototypies illustrent ce guide.

M. Héron de Villefosse présente ensuite, au nom de M. René Fage, un important mémoire : *L'église de Lubersac* (*Corrèze*), extr. du *Bulletin monumental*, 1912. Après avoir retracé l'histoire de cette église, l'auteur en donne une description accompagnée d'un plan, d'une coupe et de dessins. Le chœur et l'abside possèdent de beaux chapiteaux romans dont les sujets sont presque tous empruntés au Nouveau Testament. Reconstruite de fond en comble au milieu du XIIe siècle, l'église de Lubersac reçut d'importantes modifications et subit une véritable transformation vers la fin du XIIe et au commencement du XIIIe siècle. L'effort des constructeurs s'épuisa à cette époque sur le chevet et le transept. Au XIVe siècle seulement, la voûte fut allongée de deux travées. La voûte d'ogives du croisillon du Nord date du premier quart du XVIe siècle.

SÉANCE DU 23 OCTOBRE

(Séance avancée au mercredi,
à cause de la Séance publique annuelle des cinq Académies.)

PRÉSIDENCE DE M. NOËL VALOIS, VICE-PRÉSIDENT.

M. le marquis de Cerralbo, membre de l'Académie de Madrid, fait une communication sur ses découvertes archéologiques récentes en Espagne :

« Depuis quelques années, j'ai pratiqué au centre de l'Espagne, en pleine Celtibérie, des fouilles qui ont porté sur cinquante-deux stations. Pour épargner les moments que l'Académie veut bien m'accorder, je ne parlerai que des plus importantes.

« *Torralba.* — Ce gisement préhistorique est situé à 1112 mètres d'altitude, dans la province de Soria. C'est un plateau

au-dessous duquel s'étendait autrefois un grand lac, où venaient boire les grands animaux de l'époque quaternaire. J'ai eu la bonne fortune d'y rencontrer un amas extraordinaire de têtes, de dents et de défenses d'éléphants, dans un état parfait de conservation. L'éléphant de Torralba n'est pas le mammouth ; il appartient à deux espèces plus anciennes de la base du quaternaire, l'*antiquus* et le *meridionialis*. En contact avec les défenses et dents de ces grands pachydermes, il y avait des pierres taillées que l'on rapporte aujourd'hui au type le plus ancien de Chelles, et même au type dit pré-chelléen. Parmi les vingt-six défenses, j'en compte trois dont la longueur dépasse 3 mètres et une qui mesure 3 m 29 ; ce sont des pièces uniques. D'autres ossements, recueillis au même endroit, appartiennent à un équidé voisin de *l'equus Stenonis* et au rhinocéros étrusque.

« Pourquoi les chasseurs de ces temps reculés ont-ils pris la peine de transporter sur le plateau ces lourdes défenses ? Ils n'ont pas dépecé les animaux sur place, car on ne trouve pas d'os longs ; ils n'ont pas travaillé l'ivoire, car il n'y a pas d'objets ouvrés de cette matière. On est donc tenté de croire à l'influence d'un motif religieux ou magique.

« Dans l'état actuel de nos connaissances, Torralba est la plus ancienne station humaine dont la chronologie relative puisse être fixée avec certitude, et le type même des stations du quaternaire primitif. Les autres phases des temps quaternaires n'y sont pas représentées.

« *Nécropole ibérique d'Aguilar de Anguita.* — M. Déchelette a déjà parlé de cette nécropole à l'Académie ; mais je peux lui présenter aujourd'hui des photographies qui ne lui ont pas été soumises encore et donner quelques détails complémentaires.

« La nécropole en question est dans la province de Guadalajara, sur les confins de celle de Soria, à 25 kil. de Segontia et à 10 de Torralba. Le village est perché sur une colline. La nécropole, dans la plaine, est divisée en deux parties presque égales. Elle forme de longues allées de stèles et de pierres brutes dont quelques-unes atteignent 3 mètres de haut ; j'ai compté 44 rangées de 60-100 pierres chacune, qui font songer aux alignements de Carnac.

« Mes fouilles ont porté sur 2264 sépultures, appartenant à la troisième phase du premier âge du fer (Hallstatt III).

« A côté de chaque pierre ou stèle se trouve toujours une urne très simple, mal cuite, recouverte d'une dalle brute et pleine de cendres.

« Dans les sépultures riches, les pierres, hautes d'1 à 3 mètres, sont fichées verticalement en terre ; devant la stèle est l'urne cinéraire ; le mobilier était généralement au-dessous de la stèle et trop souvent écrasé par son poids.

« Les sépultures de guerriers renferment parfois un équipement complet : poignard à antennes de fer, avec fourreau de fer ; deux pointes de lance de grandeur inégale ; un javelot d'une seule tige de fer forgé ; un mors de cheval, souvent un mors et un filet ; deux ou trois couteaux. Les armes défensives sont représentées dans quelques tombes par des *umbos* circulaires et ajourés de boucliers et par des boucles de suspension avec ornements en S. Quelques tombes très riches m'ont fourni deux disques en tôle de bronze ornés au repoussé, reliés par d'autres plus petits.

« Dans les tombes de femmes, j'ai recueilli des plaques de ceinture, des bracelets formés de fils de métal, des boucles d'oreille avec clochettes, des épingles ornées de boules d'ambre jaune, de riches ornements de poitrine et de tête, ainsi que beaucoup d'objets tous en bronze. Les fibules sont rares et appartiennent, les unes au type dit ibérique, les autres au type de Hallstatt III.

« Presque toutes les urnes funéraires, tant d'hommes que de femmes, contenaient une ou deux fusaïoles en argile, ou bien une fusaïole et une petite boule. Ce sont les seuls objets en contact avec ce qui reste du défunt ; le mobilier *riche* est toujours en dehors de l'urne. Il en résulte avec évidence que fusaïoles et boules ont une signification symbolique à déterminer.

« Les épées ou poignards à antennes, du type de Hallstatt III, identiques à celles qu'on a trouvées dans les Pyrénées françaises, à Avezac-Prat, constituent la plus riche collection d'armes de ce genre que l'on connaisse. Les poignées, très petites, ne pouvaient laisser place pour la main ; elles devaient être maniées comme la *navaja* espagnole moderne.

« Les deux lances que Strabon attribue aux Celtibères se trouvent dans nos tombes, l'une pour combattre à cheval, l'autre pour le corps à corps. Les couteaux affectent la double courbure de ceux de l'âge du bronze. Les *umbos* de boucliers sont encore uniques dans leur genre. La superbe série de mors et de pièces de bride attestent l'importance de l'élevage du cheval de guerre dans cette région et confirment l'éloge que fait Strabon de la cavalerie ibérique.

« Une autre nouveauté sont les caveçons ou appareils de dressage, dont j'ai recueilli plusieurs spécimens. Mais ce qu'il y a de plus surprenant est une série de fers à cheval, dont plusieurs munis de dix clous. Ces fers ont été recueillis au voisinage immédiat des tombes ; on n'a découvert, sur cet emplacement, aucun objet d'époque postérieure. Je n'ai pas l'intention de reprendre devant l'Académie la discussion toujours pendante sur la ferrure des chevaux ; mais tout incline à penser que les fers découverts par moi appartenaient bien à des chevaux contemporains des guerriers, et peut-être sacrifiés sur leurs tombes.

« Je cite encore un casque unique, en bronze, d'une forme toute différente des casques figurés, plus d'un siècle après, sur les plus anciennes monnaies ibériques, dont la série commence vers l'an 220 avant notre ère.

« La perfection de la technique à l'époque de notre nécropole apparaît surtout dans les grands disques de bronze qui ornaient la poitrine et le dos des guerriers ; l'un d'eux était richement plaqué d'argent.

« Cinq tombes m'ont fourni, pour tout contenu, neuf pièces de bronze, peut-être des ornements de coiffure, dont les pareilles n'ont pas encore été signalées ailleurs.

« J'ajoute enfin que Bilbilis, située à moins de 50 kil. d'Aguilar, était célèbre dans l'antiquité par la trempe des armes de fer ; nous sommes dans une région où l'habileté métallurgique s'est fait apprécier de bonne heure et l'a été pendant des siècles. On peut donc admettre, *a priori*, l'influence des fabriques de la région d'Aguilar sur celles de la Gaule et de l'Italie.

« *Nécropole celtibérienne de Luzaga.* — Elle est située à 10 kil. d'*Aguilar* et offre les mêmes caractères : un parallé-

logramme de 100 × 50 mètres, formé d'allées de pierres dressées. J'y ai exploré près de 2000 tombes et recueilli un millier d'urnes; le mobilier métallique, moins abondant qu'à Aguilar, m'a fourni pourtant la plus belle fibule qui ait été trouvée en Espagne, représentant un cavalier.

« Les urnes présentent une grande variété de formes ; les plus curieuses sont munies, sur le bord, d'un petit appendice en forme de vase ; c'est un type nouveau. Une autre variété intéressante est représentée par des tessons dans lesquels sont incrustés des anneaux en ambre.

« Les fusaïoles contenues dans les urnes sont très ornées, alors que les vases ne le sont pas.

« *Nécropole ibérique d'Arcobriga* (?). — Après avoir exploré la ville ibérique que je propose d'identifier à Arcobriga, j'ai découvert la nécropole sur un terrain en pente, peu propice à la conservation des objets. Ce qu'elle m'a fourni de plus nouveau sont des tombes que je croirais volontiers celles des prêtresses. J'y ai rencontré plusieurs fois les cercles de fer surmontés de *corbeaux* qui, au dire d'Artémidore cité par Strabon, servaient de support aux manteaux et aux hautes chevelures des femmes d'Ibérie ; ce sont des objets que l'on rencontre pour la première fois et qui expliquent les ornements de tête observés dans les sculptures d'Elche et du *Cerro de los Santos*. Chose singulière, les Espagnoles d'aujourd'hui se servent encore, pour supporter leurs mantilles, de hauts peignes en écaille : la matière a changé, mais non la mode.

« Quelques-unes de ces tombes contenaient quatre plaquettes de bronze, peut-être les revêtements de coffrets, où l'on distingue très clairement, en repoussé, la représentation du soleil avec des rayons. C'est une des raisons qui me portent à désigner ces tombes sous le nom de tombes de prêtresses.

« Les armes de fer d'Arcobriga sont des poignards à antennes plus courts que ceux d'Aguilar. Les épées sont presque toutes du second âge du fer (type de La Tène), qui est encore très peu connu en Espagne. Les lances sont plus rares que les épées ; la forme des pointes est singulière : ce sont de minces lames avec douille finissant en feuille de saule et longues de 30 à 60 centimètres.

« Les fibules, assez nombreuses, appartiennent pour la plupart au type de La Tène, mais il y en a de types plus anciens ; une d'elles est ornée d'une tête humaine, d'autres de têtes d'animaux (ours, oiseaux, chevaux).

« Je ne veux pas allonger cette description sommaire de trouvailles qui s'étendent depuis les temps les plus reculés jusqu'au IIIe siècle de notre ère. J'ai voulu seulement, puisque l'occasion m'en était offerte, appeler l'attention bienveillante d'une Société illustre, où les recherches archéologiques sont en honneur depuis plus de deux siècles, sur les résultats assez nouveaux et peut-être assez instructifs pour la science, qui sont les fruits de mes modestes efforts. »

M. Salomon Reinach insiste sur l'importance des découvertes faites par M. le marquis de Cerralbo.

SÉANCE DU 30 OCTOBRE

(Séance avancée au mercredi, à cause des fêtes de la Toussaint.)

PRÉSIDENCE DE M. NOËL VALOIS, VICE-PRÉSIDENT.

L'Académie propose pour le prix ordinaire (prix du budget) à décerner en 1915, le sujet suivant :

Le genre épistolaire chez les Assyro-babyloniens, depuis les origines.

Dépôt des mémoires au Secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1915.

L'Académie décide, en outre, que le prix Delalande-Guérineau, en 1914, et le prix extraordinaire Bordin, en 1915, seront décernés à un ouvrage *imprimé* relatif aux études orientales.

Dépôt des ouvrages imprimés, en deux exemplaires, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier de l'année du concours.

M. Édouard Cuq lit un mémoire sur une Novelle inédite de Justinien. Cette Novelle, que vient de faire connaître un papy-

rus gréco-égyptien du Musée du Caire, publié par M. Jean Maspero, est relative à une très ancienne institution de la Grèce, sur laquelle on ne savait rien de précis, l'ἀποκήρυξις. Le père de famille avait, chez les Grecs, le droit de chasser de sa maison l'enfant rebelle à son autorité et de l'exhéréder. Cette institution, qui n'était pas en harmonie avec l'organisation de la puissance paternelle romaine sous l'Empire, fut proscrite par Dioclétien. Elle persista néanmoins dans les pays de civilisation grecque. Justinien essaya vainement de remettre en vigueur le rescrit de Dioclétien ; la coutume fut plus forte que la loi, et l'empereur se résigna à réglementer une institution qu'il n'avait pu supprimer.

Le papyrus du Caire contient un acte d'ἀποκήρυξις, rédigé conformément à la Novelle de Justinien. L'acte devait être motivé et soumis à l'homologation du gouverneur de la province, après une enquête faite par le défenseur de la κώμη. Il était ensuite notifié au public par le héraut et affiché pendant sept jours sur la place publique. L'acte était irrévocable ; ses effets s'étendaient aux héritiers éventuels de l'enfant exclu de la famille.

M. Théodore Reinach présente quelques observations.

M. le comte Bégouen fait une communication sur les statues d'argile préhistoriques de la caverne du Tuc d'Audoubert (Ariège)[1].

M. Salomon Reinach fait valoir l'intérêt de la découverte et indique dans quelles conditions on peut assurer, par des copies exactes, la conservation de ces monuments.

M. Babelon continue la lecture de son mémoire sur Junon Moneta. Après avoir démontré que cette déesse était, primitivement, une divinité italiote à laquelle les oies du Capitole étaient consacrées, il réfute l'opinion récemment émise, suivant laquelle le mot *Moneta* serait la déformation, par les Romains, d'un nom carthaginois. C'est, au contraire, la vieille déesse italiote, Junon Moneta, qui donna son nom à la monnaie parce que l'atelier monétaire de Rome était installé dans une dépendance de son temple.

1. Voir ci-après.

COMMUNICATION

LES STATUES D'ARGILE PRÉHISTORIQUES DE LA CAVERNE DU TUC D'AUDOUBERT (ARIÈGE), PAR M. LE COMTE BÉGOUEN.

L'art quaternaire nous a réservé bien des surprises. Depuis la découverte des premiers os gravés, successivement sont venus au jour les dessins et les sculptures sur os et ivoire, les dessins et les peintures pariétales, dernièrement enfin les sculptures sur pierre. On apprenait peu à peu que les hommes de cette époque connaissaient et pratiquaient toutes les branches de l'art représentatif. Puisqu'ils travaillaient des matières aussi dures que l'ivoire, la corne, la pierre, on pouvait bien penser qu'ils pouvaient et devaient même se servir de matières plus faciles, comme le bois, l'argile. Mais la fragilité même de ces matières et leur constitution plus périssable semblaient nous interdire tout espoir de jamais trouver, au cours de fouilles préhistoriques, des objets d'une conservation aussi difficile. Nous avons encore une lacune en ce qui concerne le travail du bois ; mais la découverte faite par mes fils, le 10 octobre 1912, me permet de venir vous montrer aujourd'hui que les Magdaléniens sculptaient non seulement l'os et la pierre, mais qu'ils modelaient aussi l'argile.

Dans une note qui vous a été lue cet été par M. Salomon Reinach, je vous annonçais la découverte, sur le territoire de la commune de Montesquieu-Avantès (Ariège), d'une caverne du Tuc d'Audoubert, absolument inconnue dans le pays et que nous étions les premiers depuis des siècles à explorer. De très beaux dessins d'animaux gravés sur les parois avaient motivé cette communication. Je

Phototypie Berthaud, Paris

GROTTE DU TUC D'AUDOUBERT A MONTESQUIEU-AVANTÈS (ARIÈGE).

I. Vue d'ensemble des statues d'argile.

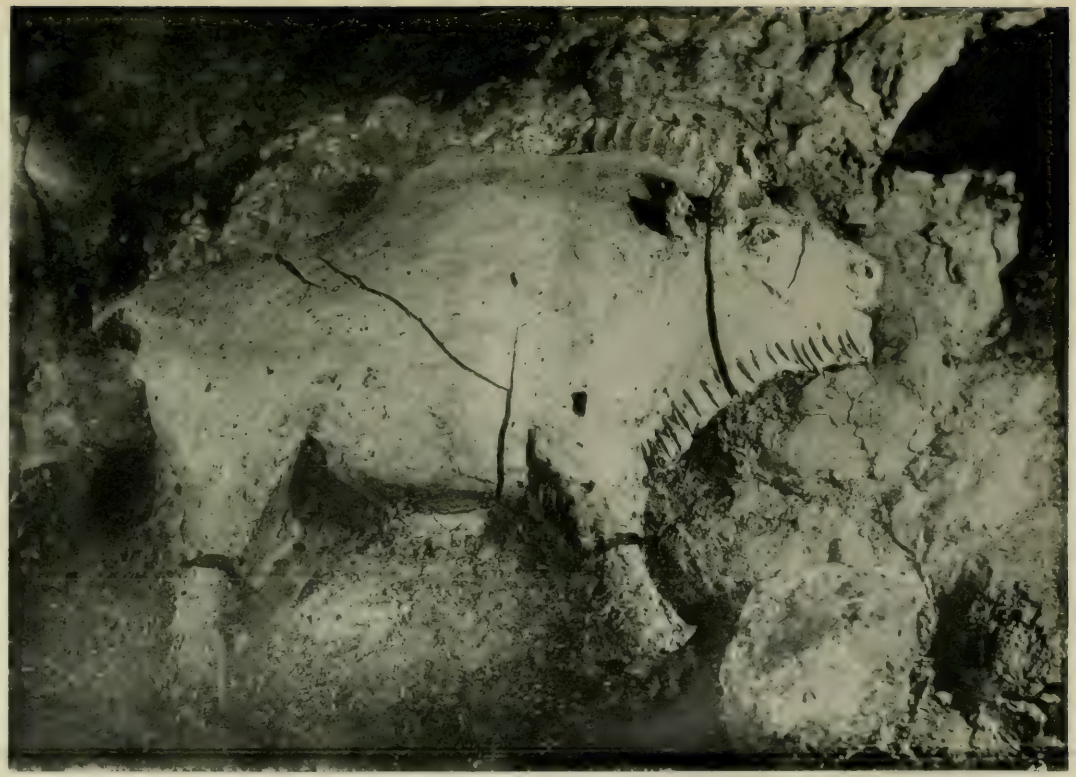

Phototypie Berthaud, Paris

GROTTE DU TUC D'AUDOUBERT A MONTESQUIEU-AVANTÈS (ARIÈGE)

II. Statue d'argile représentant un bison.

Phototypie Berthaud, Paris.

GROTTE DU TUC D'AUDOUBERT A MONTESQUIEU-AVANTÈS (ARIÈGE).

III. Statue d'argile représentant un bison (vue de face).

vous signalais un couloir d'un accès trop difficile et trop étroit pour que j'aie pu alors y pénétrer. Il avait fallu l'audace et la souplesse de la jeunesse pour que mes fils se soient aventurés dans cette galerie s'ouvrant à 12 mètres 50 au-dessus du sol de la caverne, au haut d'une cheminée en spirale qu'il faut escalader presque à la force du poignet, et ce n'est que le commencement d'une série de passages accidentés et étroits qui, sur une longueur de deux cents mètres environ, rendent cette exploration des plus pénibles.

A ce point, le couloir, étroit et très bas de plafond, semblait complètement bouché par d'épais piliers de stalactites allant de la voûte au plancher. Cependant, derrière ce rideau de calcaire, on voyait le couloir se prolonger. Mes fils n'hésitèrent pas à briser ces colonnes et à pratiquer, sur une longueur d'un mètre cinquante, une chatière mesurant 28 cent. de haut sur 76 de large. C'est par là que nous sommes passés en rampant. Le trou est élargi maintenant, il mesure 35 cent. et a permis à MM. Cartailhac et Breuil de visiter les salles suivantes.

C'est tout au fond de cette galerie, à plus de 700 mètres de l'entrée de la caverne, que se trouvent appuyées, contre des quartiers de roches tombés de la voûte au milieu de la salle, deux statuettes d'argile mesurant 61 et 63 centimètres de longueur et représentant des bisons. Elles sont à peu près intactes. L'argile, en se desséchant un peu, quoique l'air de la salle soit très humide, les a fissurées, et les fentes traversent parfois les animaux de part en part ; mais comme ils sont collés sur le rocher, tout est resté en place. Seuls, le bout de la corne droite de la femelle et sa queue sont tombés. Celle-ci, intacte, gît à ses pieds.

Quand on arrive, on voit les deux bisons par derrière ; ils semblent fuir devant vous. C'est un mâle suivant une femelle. Ils ne sont pas exactement l'un derrière l'autre, le mâle étant un peu plus sur la gauche, ce qui contredirait

l'idée de saillie que la position du mâle un peu dressé, semble-t-il, sur les pattes de derrière, pourrait suggérer.

L'artiste, qui a traité ces bêtes avec un certain réalisme et un grand sens d'observation, a très nettement marqué les caractères physiques extérieurs différenciant les sexes. La tête du mâle est plus trapue, le chignon est plus grossier, la bosse surtout est plus volumineuse ; tout cela, joint à d'autres remarques faites sur la femelle, permet cette attribution de sexe à ces deux animaux. Le mâle n'est pas aussi achevé : ses pieds se fixent sur le sol sans sabots, tandis que sa compagne a les pieds terminés. Chez elle également, les deux pattes de devant sont marquées. Entre elles passe la barbe qui ne s'achève que sous le ventre et dont les longs poils sont indiqués par des stries faites avec une spatule de bois ou d'os, tandis que pour la crinière plus laineuse et plus grossière, l'artiste s'est servi de son pouce. Les oreilles et les cornes très recourbées se détachent en relief ; l'œil est fait d'une boule, avec un trou pour marquer le regard, ce qui donne plus de vie à cet animal, tandis que le mâle a l'air morne et atone, avec le mamelon qui lui sert d'œil. Il est à remarquer que ce procédé d'indiquer la pupille par un trou se retrouve sur plusieurs sculptures préhistoriques, tandis qu'il a complètement disparu à la période classique et qu'il faut arriver à une époque relativement moderne pour le trouver employé à nouveau.

Le modelage de ces statues est bon ; il y a un certain relief, quoiqu'on ne puisse pas dire que l'animal soit traité en ronde bosse absolue, avec l'épaisseur réelle de son corps. Ce sont, en somme, plutôt des bas-reliefs semblables en beaucoup plus grand aux figurines sculptées en bois de renne de la même époque. Mais pour ces dernières on pouvait s'expliquer que la minceur de la matière employée obligeât l'artiste à réduire une de ses proportions. Ici, ce n'est pas le cas, la matière était abondante sur place. C'est volontairement qu'il a traité son sujet en relief. Un

seul côté, le droit, est terminé. Celui qui est collé contre le rocher est à peine ébauché. On voit sur l'argile les traces laissées par le modelage et le lissage avec la main. L'avant-train seul du mâle s'appuie contre la pierre tombée du plafond ; pour le maintenir droit, on l'a calé avec des pierres et des blocs d'argile, et on en a fait de même pour le mufle de la femelle qui s'appuie sur un bloc enrobé dans de l'argile. Quelques petits graviers tombés de la voûte se sont fixés sur la surface des statuettes ou y ont fait des trous ; de petits animaux, rongeurs ou chauves-souris, les ont aussi éraflées de leurs griffes.

Par terre, entre les deux animaux, des boulettes de terre glaise portent des empreintes de doigts.

En avant du rocher, nous avons, lors de nos dernières explorations, trouvé une autre petite statuette très grossière et informe. Elle n'a probablement jamais été qu'une ébauche, mais plus petite que les autres (13 cent. seulement), et n'étant pas fixée au sol, elle a beaucoup souffert. Sa forme est caractéristique : on voit bien la silhouette d'un bison, le ventre et les pattes de derrière sont séparées par un profond sillon d'une masse de terre qui devait lui servir de support, car cette statuette devait être posée pour être vue sous les deux faces. Mais là encore l'artiste n'a pas vu en largeur. On dirait que son œil ne voyait qu'en ilhouette. Cependant la forte tête du bison l'avait frappé quand il l'avait regardée de face, car il avait conservé pour le faire une grosse masse de terre qui contraste avec la minceur de l'arrière-train. Je sais bien que telle est la conformation du bison, mais l'artiste a exagéré.

Ce qui nous frappe sur cette ébauche, c'est qu'elle semble équarrie comme s'il se fût agi d'un morceau de bois ou de pierre et non d'une matière aussi plastique que l'argile. C'est en enlevant de la matière que sculptaient les Magdaléniens et non en en ajoutant ; une ébauche préparée que nous avons trouvée sur le sol nous confirme dans cette hypothèse.

En avant du rocher, un bison de 41 centimètres est dessiné sur l'argile ; la tête en était déjà modelée, la corne en relief, mais une pierre détachée du plafond est tombée juste en cet endroit et l'a écrasée. La silhouette de l'animal est indiquée par un sillon de 2 centimètres de profondeur fait, semble-t-il, avec le doigt.

La préparation commencée de cette statuette me fait penser que c'est ainsi que les artistes d'alors travaillaient : après avoir découpé l'animal à représenter, ils enlevaient la terre tout autour, puis soulevaient la galette ainsi constituée, et la finissaient sur place. Deux constatations appuient cette hypothèse : les corps des deux statuettes ne sont pas de la même épaisseur sur toute leur étendue ; ils présentent l'aspect d'un grand paquet de terre qu'on arrache du sol, et enfin nous avons trouvé sur le sol, près d'elles, des espèces de cuvettes provenant d'un enlèvement de terre où se voient encore des traces de doigts.

Et ce ne sont pas les seules empreintes humaines que nous avons relevées dans cette caverne qui semble avoir été fermée pendant des millénaires par les blancs scellés de stalactites que nous avons brisés.

Avant d'arriver au sanctuaire du fond, il faut traverser de vastes salles dont le sol est formé d'une argile tantôt découverte et tantôt recouverte d'une pellicule stalagmitique qui a protégé, sans les effacer, des traces qui s'y trouvaient. C'est par milliers qu'on remarque les griffades faites en se promenant par les ours des cavernes qui sont venus mourir là et dont les larges pattes se sont imprimées sur la terre humide. Leurs squelettes gisent sur le sol, fixés parfois par une légère concrétion calcaire. Leurs os sont en tas, mais ils ne sont pourtant plus en connexion anatomique ; ils ont été dérangés par des hommes qui ont brisé les mâchoires pour en arracher les canines. Autour de ces ossements, les empreintes de pieds humains sont fréquentes. Près d'eux aussi, nous avons relevé, à même le

sol, des silex de forme caractéristique du Magdalénien (1 grattoir, 1 grattoir-burin, 3 éclats usagés et une dent percée).

Mais là où les empreintes humaines sont surtout nombreuses, c'est dans une petite salle située quelques mètres avant d'arriver aux statuettes. Elle est en contre-bas, au fond d'une falaise d'argile où les ours, en glissant, ont laissé de longues griffades et l'empreinte de leurs poils. On voit que là aussi l'homme a enlevé de la terre en assez grande quantité, comme dans une carrière. Il a même roulé l'argile en petits boudins qui gisent par terre.

Le plafond est bas, on ne peut se tenir debout. Le sol est très uni ; un lacis incompréhensible de courbes parcourt toute la surface, sur laquelle se voit l'empreinte très profonde d'une quarantaine de talons, sans que nous ayons vu jusqu'ici aucune empreinte de doigts de pied. Une très légère couche de calcaire s'écaillant facilement s'est formée sur cette argile, moulant avec finesse la trace de ces talons, au point de nous montrer les callosités de la peau. Mais pourquoi n'y a-t-il que le talon ? A cela je ne vois guère qu'une réponse possible, et c'est à l'ethnographie que nous allons la demander. Dans bien des cérémonies magiques en Australie, les initiés prennent des positions spéciales, marchent selon des prescriptions rituelles bien déterminées. Ne pourrait-on supposer que nous voyons ici les traces d'une habitude analogue ?

Ce n'est certainement pas pour obéir à une préoccupation artistique que l'on fit jadis, au plus profond de cette caverne, les statuettes d'argile que l'on plaça ensuite sur cette sorte d'autel que forme le rocher au milieu de la salle. Il faut y voir un autre mobile, sans aucun doute religieux ou magique. Cet antre obscur et mystérieux ne fut d'ailleurs pas très fréquenté. Il ne dut pas servir d'habitation, et les vestiges que nous y rencontrons n'indiquent pas qu'il y eut jamais foule. Ce fut quelque sanctuaire, quelque antre

de sorciers, où, la veille d'une chasse, une tribu anxieuse d'échapper à la famine vint se livrer à quelques incantations. Je noterai cependant que nous n'avons trouvé sur ces statuettes aucune de ces flèches, aucun de ces signes magiques relevés sur tant de peintures ou de gravures, et dont la galerie inférieure du Tuc d'Audoubert nous présente de si curieux spécimens.

LIVRES OFFERTS

M. H. Omont a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, au nom de l'auteur, M. Ernest Coyecque, une brochure intitulée : *Vieilles archives notariales ; comment les classer et les inventorier ; conseils et exemples* (Paris, 1912, in-8°, 52 pages ; extr. du *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, t. XXXIX).

« Ce n'est pas la première fois que M. Coyecque signale l'importance historique des archives notariales et montre l'utilité qu'il y a à en assurer la conservation et à en faciliter la consultation. Aujourd'hui, il joint l'exemple au précepte, en donnant des conseils simples et pratiques pour le classement de ces archives, trop souvent délaissées, et en y joignant l'inventaire de deux minutiers parisiens, l'état numérique des archives anciennes de l'étude Cherrier (1482-1811) et de l'étude Duhau (1459-an II). Il faut souhaiter que M. Coyecque trouve des imitateurs et que l'on ait bientôt des états numériques semblables des archives anciennes de tous les notaires parisiens. »

M. Collignon présente à l'Académie, au nom de l'auteur, l'ouvrage suivant : *Vases grecs et italo-grecs du Musée archéologique de Madrid*, par G. Leroux, ancien membre de l'École française d'Athènes et de l'École des Hautes Études hispaniques (Bordeaux, Feret, et Paris, Fontemoing, 1912. Fascicule XVI de la *Bibliothèque des Universités du Midi*, xx-330 pages et 52 planches en similigravure) :

« Ce livre forme le XVIe fascicule de la *Bibliothèque des Universités du Midi* ; mais il est en réalité la première publication d'en-

semble faite par l'École des Hautes Études hispaniques instituée à Madrid, grâce à l'initiative de l'Université de Bordeaux. En prêtant son concours à l'aide des ressources de la Fondation Piot, l'Académie a voulu témoigner de l'intérêt qu'elle porte à l'École française d'Espagne. Il était juste que le nom du fondateur et du directeur actuel de l'École, M. Pierre Paris, fût inscrit à la première page du livre, comme un hommage rendu au savant qui, par ses travaux, a frayé la voie à notre jeune colonie scientifique de Madrid.

« Ancien membre de l'École française d'Athènes, où il a été un des collaborateurs les plus actifs des fouilles de Délos, M. G. Leroux était mieux que personne préparé à entreprendre la description méthodique et raisonnée de la nombreuse série de vases grecs et italo-grecs conservés au Musée archéologique de Madrid. Cette collection, dont il a écrit l'historique en tête de son volume, et que le fonds Salamanca a surtout contribué à enrichir, était jusqu'ici fort peu connue, n'ayant encore fait l'objet d'aucune publication d'ensemble. On en jugera par la bibliographie donnée par l'auteur. Elle est fort courte, et ne contient que des travaux partiels, avec l'indication du petit guide écrit par M. Ossorio pour le Musée de Madrid. M. Leroux apporte donc une très utile et importante contribution aux études céramographiques en publiant ce catalogue scientifique qui comprend 641 numéros. Riche surtout en vases de l'Italie méridionale, la collection possède cependant une série nombreuse de vases attiques, parmi lesquels figurent de très remarquables spécimens du style sévère à figures rouges, ainsi la grande amphore d'Andokidès, l'amphore attique représentant le *Combat d'Héraklès contre les fils d'Eurytos*, et la kylix des *Exploits de Thésée* qui porte la signature d'Aison. Parmi les lécythes à fond blanc, je signalerai quatre grands lécythes à polychromie picturale, d'un type assez rare, dont j'ai publié un exemplaire dans les *Monuments Piot*. C'est aussi à la collection de Madrid qu'appartient le célèbre cratère d'Asstéas représentant Héraklès furieux, le plus beau spécimen de cette fabrique, dite de Paestum, d'où sont sortis les vases signés par Asstéas et par Python.

« Il était donc nécessaire que cette collection pût être connue autrement que par une visite au Musée archéologique de Madrid. C'est à cette tâche que M. Leroux s'est employé avec succès. Le classement adopté par lui est le classement chronologique par séries, et ses descriptions ont l'exactitude scientifique qu'on était en droit d'attendre de lui. Après les travaux de notre confrère M. Pottier, il ne pouvait songer à reprendre dans ce volume les questions générales qui sont traitées dans le *Catalogue des vases du Louvre*. Mais

soucieux de rendre service aux lecteurs qui utiliseront ce livre sur place, il a écrit, pour chaque série, un court préambule résumant les notions essentielles et renvoyant à une bibliographie spéciale. Le livre est complété par un index, une table de concordance, et un choix de reproductions en similigravure formant cinquante-deux planches. Cette publication inaugure très heureusement les travaux de l'École française de Madrid, et permet d'apprécier toutes les ressources que peut offrir à son activité une enquête poursuivie dans les collections publiques ou privées d'Espagne. »

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1912

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS LEGER

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. NOËL VALOIS, VICE-PRÉSIDENT.

M. Henri Cordier annonce le retour de M. de Gironcourt, qui avait reçu de l'Académie, sur la fondation Benoît Garnier, une mission dans le Centre africain. M. de Gironcourt présentera prochainement son rapport.

L'Académie procède à la nomination de deux commissions qui seront chargées de présenter des listes de candidats aux places vacantes parmi les correspondants étrangers et parmi les correspondants français. Sont nommés :

Commission des correspondants étrangers : MM. Senart, Paul Meyer, Alfred Croiset, Collignon ;

Commission des correspondants français : MM. Paul Meyer, Héron de Villefosse, Salomon Reinach, Antoine Thomas.

M. Homolle communique à l'Académie une lettre de M. Replat, architecte de l'École française d'Athènes, annonçant la décou-

Fouilles de Delphes.
Statue archaïque, dite de la Victoire.

verte, à Delphes, sur l'emplacement du temple d'Athéna Pronaia, d'une statue archaïque, dite de la Victoire.

La trouvaille, advenue à l'ouverture des hostilités en Orient, a eu un grand retentissement à Athènes et dans toute la Grèce, comme une coïncidence de bon augure.

Elle n'est pas sans intérêt archéologique : la figure qui garde encore, dans l'attitude et la draperie, quelque chose de la raideur archaïque, rappelle, à part les différences du style, l'Iris du fronton oriental du Parthénon. C'est comme un exemplaire du même type, antérieur d'environ une génération.

M. Jullian communique, au nom de MM. Germain de Montauzan et Fabia, professeurs à la Faculté des lettres de Lyon, le texte et le commentaire d'une inscription récemment découverte à Fourvières. Datée de 207 ap. J.-C., elle nous fait connaître un vétéran de la 30e légion et un procurateur impérial. C'est la dédicace d'un petit autel placé dans un local de la caserne romaine, la *schola* ou salle de réunion des *optiones* ou adjudants.

M. Bouché-Leclerq lit un mémoire intitulé : *La mort d'Antiochus III le Grand et la fin d'Antiochus IV Épiphane.*

M. Théodore Reinach présente quelques observations.

M. J. Toutain, directeur d'études à l'École des Hautes Études, membre de la commission des fouilles d'Alésia, expose les nouveaux résultats des fouilles exécutées sur le Mont Auxois par la Société des Sciences de Semur. Ces fouilles, que dirige M. V. Pernet, l'ancien collaborateur de Stoffel, ont mis à jour, en septembre 1912, une construction tout à fait originale, composée d'une salle rectangulaire terminée par une *cella* et renfermant une sépulture de caractère dolménique, sépulture qui fut probablement transformée en lieu de culte à la fin de l'époque gauloise et sous l'empire romain. Dans un angle de cette construction, tout près de la sépulture dolménique, M. V. Pernet a découvert une tête en bronze représentant une déesse, Junon probablement, de caractère et de style hellénique ; un buste en bronze, portrait d'une Gallo-Romaine du Ier siècle de l'ère chrétienne, à la coiffure très curieuse ; une jambe en bronze d'un modelé

charmant ; dans une autre partie de la salle rectangulaire a été trouvé un fragment de draperie en bronze, provenant d'une statue de grandeur naturelle. Ces bronzes, principalement la tête de déesse et le portrait, sont dans un remarquable état de conservation ; ils peuvent soutenir la comparaison avec les plus beaux spécimens, aujourd'hui connus, de l'art du bronze dans la Gaule romaine. Ces découvertes démontrent combien l'œuvre entreprise et poursuivie sur l'emplacement d'Alésia par la Société des sciences de Semur est importante pour l'histoire de nos origines nationales, quels résultats on peut en attendre et à quel point cette œuvre mérite d'être encouragée et soutenue.

MM. Héron de Villefosse, Salomon Reinach et Collignon présentent des observations.

LIVRES OFFERTS

M. Perrot offre à l'Académie, au nom de Mlle Gauckler, un volume de Paul Gauckler, intitulé : *Le sanctuaire syrien du Janicule* (in-8°, IX-367 pages, LXVII planches, nombreuses figures dans le texte, Paris, Picard, 1912) :

« Ce recueil d'essais est un monument élevé par la piété d'une sœur à la mémoire d'un savant qui, malgré sa mauvaise santé et sa fin prématurée, a eu le temps, en une vingtaine d'années, de beaucoup faire pour la science et pour l'art. Sa trace restera marquée dans toutes les études qui touchent à l'histoire de l'Afrique punique et romaine, aussi bien que dans celles qui concernent l'archéologie monumentale de Rome même et l'histoire des différents cultes, les cultes propres à l'Occident et les cultes d'origine orientale qui, au temps de l'empire, avant le triomphe du christianisme, se disputèrent des âmes auxquelles ne suffisaient plus les antiques croyances.

« Les éditeurs, dans la courte et discrète préface qu'ils ont mise en tête du volume, nous promettent le recueil des articles qui ont trait aux travaux que Gauckler a entrepris et menés à bonne fin en Afrique, comme directeur du Service des fouilles et antiquités. Ce que l'on nous donne aujourd'hui, c'est la réunion des rapports par

lesquels Gauckler a fait connaître à l'Académie des inscriptions et au monde savant les intéressants résultats des fouilles que, pendant les dernières années de sa vie, passant tous ses hivers à Rome, il avait instituées sur le Janicule et qu'il a poursuivies, avec une persévérance singulière, au milieu des difficultés de toute sorte que lui suscitait sans relâche le formalisme de l'administration italienne. Lorsque l'on relit ces comptes rendus écrits au jour le jour, on ne peut se défendre d'admirer ce que leur auteur a mis de sagacité pénétrante dans les conclusions qu'il a tirées des observations que lui suggéraient les découvertes faites par lui en ce coin de terre. On a peine à se consoler qu'il ne lui ait pas été donné de tirer des matériaux qu'il avait réunis une étude d'ensemble où il aurait porté l'art de composition et le talent d'écrivain qu'il devait aux qualités natives de son esprit et à son éducation d'excellent élève de l'École normale.

« A la fin du volume, on trouvera quelques autres essais qu'avait dictés à Gauckler le désir qu'il avait éprouvé de donner son avis sur d'autres problèmes de l'histoire de l'art qui, pendant ses séjours en Italie, avaient été posés devant les archéologues par des trouvailles récentes. On lira surtout, avec un vif intérêt, les deux dissertations qui ont pour titre : *La Niobide des jardins de Salluste* et la *Prêtresse d'Anzio.* »

M. Maurice Croiset fait hommage à l'Académie d'un ouvrage sur *les Apologistes grecs du IIe siècle de notre ère*, qui a pour auteur M. Puech, professeur à la Faculté des lettres de Paris :

« Les Apologistes grecs de l'époque des Antonins, dont les œuvres ont une si grande importance pour l'histoire primitive du christianisme, ont été jusqu'ici moins étudiés en France qu'à l'étranger. M. Puech était particulièrement bien préparé par ses travaux antérieurs sur la littérature grecque chrétienne à traiter avec compétence les questions, souvent délicates et complexes, qui se posent à propos de chacun d'eux. Il ne s'est pas proposé toutefois d'écrire une histoire complète de l'Apologétique chrétienne au temps des Antonins. Laissant volontairement au second plan la polémique contre le paganisme, — qui n'offre d'ailleurs, il faut l'avouer, qu'un intérêt médiocre —, M. Puech s'est attaché surtout aux exposés de doctrine, où se révèlent mieux la valeur intellectuelle et la culture de chacun des apologistes. Il a voulu déterminer autant que possible la croyance personnelle de chacun d'eux, ses emprunts à la philosophie (platonicienne ou stoïcienne), et la part qu'il avait pu prendre au développement des idées essentielles du Christianisme. Étudiant

successivement à ce point de vue Aristide, Justin, Tatien, Athénagore, Théophile d'Antioche et les apologies apocryphes ou anonymes, il s'est appliqué à distinguer ce qui provenait, chez chacun des auteurs, des sources helléniques et ce qui avait son origine dans les premières spéculations chrétiennes, notamment dans le prologue du IVe Évangile. Il fallait, pour mener à bien cette difficile entreprise, une connaissance très précise des théories élaborées et discutées dans les diverses écoles, une intelligence sûre et pénétrante des explications souvent subtiles qu'elles avaient fait prévaloir, un sens délicat des tendances et des sentiments propres au christanisme, et enfin le don de découvrir, dans des œuvres très imparfaites, des personnalités intéressantes. Aucune de ces qualités essentielles n'a manqué à M. Puech. Helléniste consommé, il a su éclaircir des pensées obscures, tout en évitant, comme il le dit fort bien, de donner aux apologistes plus d'esprit qu'ils n'en avaient. Son livre, digne d'être étudié de près par les spécialistes, sera lu avec plaisir et profit par tous ceux qui s'intéressent aux origines du christianisme. »

M. le comte Paul Durrieu offre à l'Académie les deux brochures suivantes dont il est l'auteur :

1° *Le Musée Jacquemart-André. — Les manuscrits à peintures* (extr. de la *Gazette des Beaux-Arts*, août 1912);

2° *Le maître des Grandes Heures de Rohan et les Lescuier d'Angers* (extr. de la *Revue de l'Art ancien et moderne*, août et septembre 1912).

M. H. Omont a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, au nom du R. P. Hippolyte Delehaye, Bollandiste, un volume intitulé : *Les origines du culte des martyrs* (Bruxelles, 1912, in-8°, VIII-503 pages).

« Le nom du P. H. Delehaye est bien connu de l'Académie, qui a eu la primeur de l'un de ses récents travaux, *les Légendes grecques des saints militaires*, et en a patronné la publication. Une autre œuvre du P. Delehaye, qui a obtenu le plus légitime succès, *les Légendes hagiographiques*, a jeté une lumière nouvelle, particulièrement au point de vue littéraire, sur les origines du culte des saints dans le monde antique, en Orient et en Occident.

« Le meilleur éloge qu'on puisse faire de ce nouveau livre est de dire qu'on y retrouve, et à un degré éminent, les mêmes qualités qui distinguent les deux ouvrages dont je viens de rappeler les titres : une information aussi étendue qu'exacte, une méthode rigoureusement scientifique, jointes à un style élégant et clair, dont l'agrément ne nuit nullement à la solidité du fond.

« Le volume est dédié à notre regretté correspondant, le P. De Smedt, et à l'un de ses plus érudits collaborateurs, le P. Poncelet, trop tôt enlevé aux études historiques. »

M. Pottier présente, de la part de M. René Dussaud, conservateur adjoint du Musée du Louvre, un nouveau Catalogue fait pour le Département des antiquités orientales et intitulé : *Les Monuments Palestiniens et Judaïques*. M. Dussaud est entré au Louvre depuis deux ans seulement et, dans ce court espace de temps, il a réussi à faire un nouvel inventaire complet et à publier dans cet excellent livre la série que contient la salle judaïque. Déjà, en 1876, M. Héron de Villefosse avait rédigé une *Notice des Monuments provenant de la Palestine* qui est restée la base des travaux de ce genre et qui eut plusieurs rééditions. Mais, depuis cette époque, nombre de pièces étaient entrées au Musée, l'agencement de la salle avait été modifié, et le besoin se faisait sentir d'un nouveau catalogue.

C'est naturellement la stèle de Mésa, rapportée par M. Clermont-Ganneau, qui occupe la première place dans cette étude. Avec l'assentiment de notre confrère, M. Dussaud a pu donner, pour la première fois, dans ses dimensions intégrales, la belle planche qui avait été faite par les soins de l'Académie et qui reproduit, de la façon la plus fidèle, ce monument célèbre. Pour les autres antiquités, la plupart sont reproduites dans de nombreuses figures placées dans le texte. Il y a 80 gravures. Les descriptions et la bibliographie sont rédigées avec toute l'autorité scientifique qui s'attache au nom de l'auteur.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU VENDREDI 15 NOVEMBRE 1912

PRÉSIDÉE PAR

M. LOUIS LEGER

DISCOURS DU PRÉSIDENT

Mes chers confrères,

Le jour où l'Académie a l'occasion de couronner ses lauréats et de constater les progrès de la science serait pour nous un jour de fête et de joie sans mélange s'il n'était aussi celui où nous devons rappeler nos deuils et rendre hommage à la mémoire de nos confrères disparus.

Presque au lendemain de notre dernière séance solennelle, aux premiers jours de décembre 1911, la mort nous enlevait un de nos plus anciens confrères, M. Edmond Saglio. Il siégeait à l'Académie en qualité de membre libre depuis trente-quatre ans. Passionné pour les questions d'art et d'archéologie, il avait été attaché au Musée du Louvre et avait dirigé pendant de longues années le Musée de Cluny. Depuis plus de quarante ans, il avait consacré toute son activité à ce beau *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines* qui est l'honneur de l'érudition et de la librairie françaises. Il n'a pu le mener à bonne fin. Mais depuis longtemps il s'était associé notre docte et laborieux confrère, M. Edmond Pottier, qui aura l'honneur d'achever l'œuvre colossale. Très assidu à nos séances, d'une égalité

d'humeur et d'une courtoisie exquises, M. Saglio ne comptait parmi nous que des amis et des admirateurs. Il avait atteint l'âge de quatre-vingt-trois ans, et si la vieillesse avait courbé sa taille, elle n'avait rien ôté à la lucidité de sa belle intelligence.

Il est mort plein de jours. La perte de M. Philippe Berger nous a été d'autant plus cruelle qu'elle était plus prématurée et tout à fait imprévue. Il nous a été enlevé soudainement à l'âge de soixante-quatre ans. La mort lui a été douce, mais le coup terriblement dur pour sa famille et pour ses amis, dont nous étions. Il nous a atteints doublement puisqu'il a frappé notre sympathique confrère M. Élie Berger.

Le nom de Philippe Berger est désormais inséparable de celui de Renan, dont il fut l'élève préféré et auquel il avait succédé au Collège de France et à l'Institut. Le souvenir de notre confrère reste attaché à ce *Corpus inscriptionum semiticarum*, à la rédaction duquel il a pris une si grande part. Dans ces dernières années, la politique l'avait disputé à la science. Mais il nous restait fidèle, autant que le permettaient ses nouveaux devoirs, et nous espérions pouvoir compter longtemps encore sur sa curiosité toujours en éveil, sur son infatigable activité.

Nous avons eu encore à déplorer la perte de deux de nos correspondants. Le premier est M. Paul Gauckler, naguère directeur des Antiquités de la Tunisie. Il avait accompli dans cette région des fouilles très fructueuses. Ses services et ses travaux avaient appelé l'attention de l'Académie, qui l'avait nommé correspondant à l'âge de trente-trois ans. C'était un archéologue d'une merveilleuse perspicacité et un travailleur infatigable. Le second est M. Albert Martin, professeur à l'Université de Nancy, doyen honoraire de la Faculté des Lettres, auquel on doit de belles études d'histoire et d'archéologie grecques. Il s'était récemment présenté à nos suffrages pour un fauteuil de membre libre et

avait reçu des encouragements qui lui permettaient d'espérer un prochain succès.

Je ne sais s'il est encore de mode de médire des Académies. Ce que je sais, c'est que jamais nos voix n'ont été plus ardemment disputées par des candidats de plus en plus nombreux. MM. Longnon et Saglio ont eu pour successeurs M. Cuq et M. le chanoine Ulysse Chevalier. M. Cuq honorait depuis de longues années la Faculté de Droit de Paris, et je n'insisterai pas sur ses mérites, puisqu'il est ici présent parmi nous. M. Ulysse Chevalier nous appartenait en qualité de correspondant depuis 1887. Dans une modeste ville de province, il a su rendre à notre histoire des services que lui envierait plus d'un érudit parisien. D'après notre règlement, sur dix membres libres, quatre peuvent appartenir à la province. L'Académie a pendant quelque temps négligé cette tradition. Il faut la féliciter d'y être revenue.

M. Gauckler a été remplacé comme correspondant par M. Déchelette, directeur du Musée de Roanne, dont on connaît les beaux travaux sur la préhistoire et l'archéologie nationale.

M. Théodore Gomperz, décédé aux environs de Vienne le 29 août dernier, était l'un de nos plus anciens correspondants étrangers. Il enseignait la philosophie classique à l'Université de Vienne; il était depuis 1882 membre de l'Académie impériale. Vous connaissez tous les importants travaux qu'il a consacrés à la philologie hellénique. Vous vous rappelez que son livre sur *les Penseurs de la Grèce* a été traduit en notre langue et honoré d'une préface de notre confrère M. Alfred Croiset. En 1901, Gomperz était venu à Paris prendre part au Congrès international des Académies, et tous nous avons gardé le meilleur souvenir de ce cordial et zélé visiteur.

Les nombreux prix dont dispose l'Académie ne sont pas

moins disputés que ses fauteuils. Nous sommes reconnaissants des ressources que la générosité de nos Mécènes met à la disposition des lauréats. Cependant il nous arrive parfois de regretter que nos mains soient liées par des programmes trop étroits, que nous n'ayons pas à notre disposition des libéralités qui nous permettraient de subvenir à tel besoin immédiat de la science, sans avoir à nous préoccuper des termes restrictifs de la donation. Ce que nous demandons aux amis des hautes études et des bonnes lettres, c'est, quand ils penseront à nous, de mettre à notre service des ressources qui pourront être employées en toute liberté pour le profit de la science et des savants.

C'est à cet ordre de libéralités qu'appartiennent les deux fondations de notre confrère M. le duc de Loubat. Grâce à lui, six mille francs ont pu être consacrés cette année à venir en aide à des savants momentanément arrêtés dans leurs travaux par la gêne ou la maladie. Pour des raisons que vous comprenez tous, nous nous sommes fait une loi de ne pas publier les noms des bénéficiaires de cette fondation.

Parmi les divers concours, celui qui provoque généralement la plus vive émulation, c'est celui qui a pour objet les Antiquités nationales. Les ouvrages présentés sont l'objet de longues et nombreuses discussions dont le résultat est consigné dans un rapport publié par nos Comptes rendus.

Le programme prévoyait trois médailles. Vu l'intérêt des publications présentées, l'Académie a cru devoir ajouter une quatrième médaille de 500 francs.

La première (1.500 fr.) a été décernée à trois érudits rémois, MM. Jadart, Demaison et Givelet, pour leur *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Reims*. C'est une œuvre de longue haleine, commencée en 1885 et poursuivie depuis avec une persévérance digne de tous les éloges. Les auteurs ont tout noté, tout relevé. C'est, nous

dit notre rapporteur, un répertoire idéal où rien du passé n'est oublié et où se prépare le bon travail de l'avenir. Le titulaire de la seconde médaille (1.000 fr.), M. Victor Mortet, nous présente un ensemble de *Textes relatifs à l'histoire de l'architecture et à la condition des architectes en France au moyen âge*. Il y a là un immense labeur de recherches. Le livre, dit notre rapporteur, ressemble au bibliothécaire qu'est M. Mortet : il se met au service de tous ceux qui travaillent. Le titulaire de la troisième médaille (500 fr.) est M. Sauvage, pour une monographie de *l'Abbaye de Saint-Martin-de-Troarn, au diocèse de Bayeux, des origines au XVIe siècle*. Une médaille supplémentaire (500 fr.) a été décernée à M. l'abbé Vidal (*Benoît XII, 1334-1342. Lettres communes, analysées d'après les registres dits d'Avignon et du Vatican*). Des mentions honorables ont été attribuées, en outre, aux ouvrages suivants :

1re mention. — MM. Chappée et l'abbé Denis : *Archives du Cogner*, publiées par la Société des Archives historiques du Maine ;

2e mention. — M. Gadave, *Documents sur l'histoire de l'Université de Toulouse ;*

3e mention. — M. Artonne, *Le mouvement de 1314 et les chartes provinciales de 1315 ;*

4e mention. — M. Verlaguet, *Cartulaire de l'abbaye de Silvanès ;*

5e mention. — M. Henri Legras, *Le bourgage de Caen.*

Nous avons dû, non sans regret, écarter du concours des ouvrages relatifs à la période moderne qui sont du ressort d'une autre Académie. Nous avons dû également laisser de côté des inventaires d'archives qui ne rentrent pas dans le programme du concours. Le *Cartulaire de l'abbaye de Molesme*, par M. Laurent, a déjà été récompensé en 1908, et nous ne pouvons aujourd'hui que rappeler le talent de l'auteur et la médaille qui lui a été décernée.

Le prix de La Grange, fondé en faveur de la publication du texte d'un poème inédit des anciens poètes de la France, n'a pas été décerné cette année.

Le prix Duchalais (1.000 fr.), réservé au meilleur ouvrage de numismatique du moyen âge, a été partagé entre M. Jules Sambon pour l'ouvrage intitulé : *Repertorio generale delle monete coniate in Italia*, et notre compatriote M. Antoine Sabatier, pour sa *Sigillographie historique des administrations fiscales, communautés ouvrières et institutions diverses. Plombs historiés de la Saône et de la Seine.*

Le prix Bordin, d'une valeur de trois mille francs, est attribué pour la moitié (1.500 fr.) à M. Chalandon, auteur d'une sérieuse étude d'histoire byzantine : *Jean II Comnène et Manuel Comnène.* Des récompenses de 500 francs sont allouées au P. Frédégand Callaey (*l'Idéalisme franciscain au XIVe siècle, étude sur Ubertin de Casale*), à dom Antonio Staerk, pour son ouvrage sur *les Manuscrits latins du Ve au XIIIe siècle, conservés à la Bibliothèque de Saint-Pétersbourg*, et à M. Jean Longnon, pour son édition de la *Chronique de Morée.*

Le prix Fould, relatif à l'histoire des arts du dessin antérieurement au XVIe siècle, est décerné par un jury mixte où figurent deux membres de l'Académie des beaux-arts. Je tiens à remercier mes excellents confrères MM. Bernier et Guiffrey de l'aide qu'ils ont bien voulu nous prêter. Nos deux Académies ont, notamment à Rome et à Athènes, plus d'un point de contact, et deux des nôtres s'honorent d'appartenir à l'Académie des beaux-arts.

Le prix, un des plus considérables dont nous disposions, est d'une valeur de cinq mille francs. La plus forte partie de cette somme (3.000 fr.) a été attribuée, à notre corres-

pondant M. Georges Durand, d'Amiens, pour sa belle monographie de *l'Église abbatiale de Saint-Riquier*, une des merveilles de la Picardie. On ne saurait louer ce bel ouvrage, édité par la Société des Antiquaires de Picardie, sans la féliciter de la magnifique illustration dont il est accompagné.

Sur le montant et les arrérages antérieurs du prix Fould, des récompenses ont été attribuées à M. Lauer (1.000 fr.), pour son ouvrage sur *le Palais de Latran* ; à M. Paul Denys (800 fr.), pour sa monographie du grand artiste lorrain *Ligier Richier* ; à M. Morin-Jean (800 fr. également), pour son étude sur *le Dessin des animaux en Grèce* ; à M. Hourticq enfin (500 fr.), pour son utile et agréable *Histoire générale de l'art français*.

De très nombreux ouvrages ont été présentés au concours du prix Brunet qui récompense les travaux de bibliographie savante publiés en France dans les trois dernières années. Le montant du prix a été réparti entre M. Georges Vicaire (1.500 fr.) pour son *Manuel de l'amateur de livres du XIXe siècle*, M. Georges Lepreux (1.000 fr.) pour sa *Gallia typographica*, M. Hubert Pernot (1.000 fr.) pour sa *Bibliographie ionienne*. 500 francs ont été alloués à M. Étienne Deville pour son *Index du Mercure de France*, 500 francs à M. Ch. Beaulieux pour son *Catalogue des livres de la Réserve (XVIe siècle) de la Bibliothèque de l'Université de Paris*, 500 francs à M. Albert Maire pour *l'Œuvre scientifique de Pascal*, bibliographie et analyse de tous les travaux qui s'y rapportent.

Des mentions très honorables sont décernées à M. P. Bliard pour ses Tables de la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus* et à M. Baudrier pour sa *Bibliographie lyonnaise*.

Le prix Delalande-Guérineau, réservé au meilleur ouvrage relatif à l'antiquité classique, est partagé entre

M. Maurice Brillant, pour son livre sur *les Secrétaires athéniens* (800 fr.), et M. François Sagot, pour son *Essai sur la Bretagne romaine* (400 fr.).

Pour le prix ordinaire à décerner en 1912, l'Académie avait proposé la question suivante : *Étude historique relative au Turkestan oriental.* Il n'y a pas eu lieu de décerner le prix. L'Académie a accordé une récompense de 1.500 francs à M. Robert Gauthiot, pour ses ingénieuses recherches sur la langue soghdienne.

Le prix institué par feu Stanislas Julien pour le meilleur ouvrage relatif à la Chine est réparti entre M. Savina, pour son *Dictionnaire tay-annamite-français* (1.000 fr.), M. Doré, pour ses *Recherches sur les superstitions en Chine*, et M. Raphaël Petrucci, pour sa *Philosophie de la nature dans l'art de l'Extrême-Orient.*

Le prix Saintour, affecté cette année aux études orientales, a été partagé de la façon suivante : 1.000 francs à M. l'abbé Nau, pour ses recherches sur *Jean d'Antioche* et *Nestorius* ; 500 francs à M. E. Amar, pour sa traduction du *Fakhri* ; 500 francs à l'un des doyens de l'orientalisme, M. Joseph Halévy, pour son *Précis d'allographie assyro-babylonienne* ; 500 francs à M. Huber, pour l'ensemble de ses travaux d'archéologie et de philologie indo-chinoises, et 500 francs à M. le professeur Clément Huart, pour ses *Textes persans relatifs à la secte des Horoufis.* Notons, en passant, que ces textes ont été publiés aux frais de la fondation anglaise dite Gibb Memorial, destinée à encourager les recherches sur l'histoire, la littérature, la religion des peuples musulmans. C'est la première fois que le nom d'un savant français paraît dans cette collection anglaise, à laquelle avait aussi collaboré notre illustre confrère hollandais M. De Goeje.

Comme vous le voyez, nous sommes obligés de fractionner nos prix presque à l'infini, pour donner satisfaction aux ambitions légitimes qui se les disputent. Sommes-nous bien dans l'esprit des fondateurs, en agissant ainsi? Nous le croyons; mais, s'il y a quelque part un ami de la science qui désire perpétuer son nom en instituant quelque prix nouveau, s'il estime que nous avons tort d'émietter les libéralités dont nous sommes les dispensateurs, qu'il nous fasse connaître nettement ses intentions : nous n'hésiterons pas à les exécuter.

Un remords me prend, je l'avoue, à citer tant de noms de bienfaiteurs sur lesquels nous savons si peu de chose. Si le temps et l'espace ne m'étaient mesurés, j'aimerais à m'étendre plus longuement sur leur munificence que sur l'œuvre de nos lauréats. Nos lauréats, ils sont dans la bataille de la vie, ils ont déjà fait ou ils feront leur chemin. Il en est pour qui telle récompense aujourd'hui décernée marque la première étape de la voie qui mène à l'Institut. Mais nos donateurs? Plus nous avançons dans le temps, plus l'ombre s'épaissit sur leurs noms. Il faudra bien quelque jour, comme on l'a fait dans une Académie voisine, que nous songions à célébrer leur mémoire sous la coupole.

Ce jour-là, nous rendrons un hommage particulièrement ému à Gabriel-Auguste Prost, qui nous a légué une rente de 1.200 francs pour récompenser l'auteur français — vous entendez bien — du meilleur travail historique sur Metz et les pays voisins.

Né à Metz en 1817, mort à Paris en 1896, Prost fit partie du Conseil municipal de sa ville natale pendant cette période douloureuse qui devait arracher sa patrie lorraine à la France. Cette patrie, à laquelle il avait consacré de savantes études, il a voulu la servir et la glorifier même après sa mort. Fidèles exécuteurs de ses intentions,

nous avons partagé, cette fois, le revenu de la fondation Prost entre le *Journal de l'Université de Pont-à-Mousson* (*1522-1764*), édité par M. Gavet (500 fr.), la *Bibliographie lorraine*, publiée à Nancy sous la direction de M. Robert Parisot (500 fr.), et deux périodiques : *Le pays lorrain* et la *Revue lorraine illustrée*, édités par M. Sadoul, auquel l'Académie a déjà témoigné sa sympathie.

Le plus important de nos legs est, cette année, celui qui porte le nom du baron Gobert. Nous l'avons attribué sans hésitation à M. Ferdinand Brunot, professeur à la Sorbonne, pour son *Histoire de la langue française*. Dans ce bel ouvrage, l'auteur a développé le résumé qu'il avait donné naguère à l'*Histoire de la littérature française* de Petit de Julleville, résumé à propos duquel Gaston Paris écrivait : « En acceptant une pareille tâche, M. Brunot a montré un courage devant lequel on doit s'incliner. Ce courage, il l'a justifié par le savoir et le talent avec lequel il a exécuté sa difficile entreprise. Il a doté la littérature scientifique d'une œuvre qui lui manquait. »

Gaston Paris se serait certainement associé de grand cœur à la consécration que nous donnons aujourd'hui à l'œuvre de M. Brunot. Par son enseignement à la Sorbonne, par le concours assidu qu'il a prêté à l'Alliance française, dont il a organisé et dirigé pendant de longues années les cours de vacances, M. Brunot a bien mérité de notre langue et de notre littérature, dont celle-ci est l'organe. L'Académie est heureuse de pouvoir l'en remercier.

Le deuxième prix Gobert est accordé à un ouvrage dont le titre semble, à première vue, quelque peu romanesque : *Récits du temps des troubles au XVIe siècle ; de quelques assassins*, par M. Pierre de Vaissière. Mais ces assassins ne sont pas les premiers venus : c'est Poltrot de Méré,

c'est Jacques Clément, ce sont les meurtriers de Coligny. Les récits de M. de Vaissière, où l'on ne sait qu'admirer le plus, du talent ou de l'érudition, eussent certainement ravi notre confrère Mérimée, auteur de la *Chronique de Charles IX*. Je dis notre confrère, au sens le plus académique du mot : avant d'appartenir à l'Académie française, Mérimée était membre libre de la nôtre.

Le prix Estrade-Delcros (d'une valeur de 8.000 francs) est, de même que le prix Jean Reynaud, décerné alternativement par chacune des Académies. Il nous revient cette année. D'après la tradition qui s'est établie chez nous, il a pour objet, non pas de récompenser un travail spécial sur un sujet donné, mais d'honorer la carrière d'un savant distingué. Il constitue comme une invite discrète à une candidature qui a chance d'être couronnée de succès. Je pourrais vous citer les noms de trois de nos confrères qui en ont été tour à tour titulaires. Cette année, nous avons estimé qu'il y avait lieu de l'employer à honorer la mémoire d'un académicien trop tôt enlevé à notre estime et à notre affection.

En décernant le prix Estrade-Delcros à la veuve d'Auguste Longnon, l'Académie a voulu témoigner sa reconnaissance à ce savant, qui lui a fait tant d'honneur et qui lui appartenait depuis tant d'années. Mon prédécesseur M. Omont vous disait, au lendemain de sa mort : « L'Académie, pour qui le deuil est profond et la perte irréparable, conservera pieusement la mémoire de cet homme de bien, de ce bon Français, de ce savant modeste et laborieux. » Mais que peuvent ces regrets auprès du déchirement que le père de famille laisse à son foyer ?

A cette famille désolée, l'Académie a voulu donner une dernière marque de sympathie. En allouant le prix Estrade-Delcros à Mme Auguste Longnon, elle est assurée de ren-

contrer l'approbation de tous ceux qui ont admiré chez ce grand érudit

L'accord d'un beau talent et d'un beau caractère.

Il ne me reste qu'à vous dire un mot des Écoles qui, sous le patronage de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, continuent, par leurs vaillantes investigations, à doter de nouveaux trésors la science philologique, historique et archéologique, et, du même coup, entretiennent au loin le bon renom de l'érudition française.

A Rome, les travaux de M. Anziani sur le monde étrusque, ceux de M. Massigli sur l'établissement du Canon des Écritures, ceux de M. de Boüard sur le régime politique et administratif de la capitale du monde chrétien au moyen âge, ceux de M. Lucien Romier sur *Henri II et l'Italie*, ceux enfin de M. Charles Hirschauer sur la politique de saint Pie V en France durant les guerres de religion et à la veille de la Saint-Barthélemy, représentent une masse exceptionnelle de recherches, conduites avec ardeur, coordonnées avec talent, couronnées généralement de succès : les résultats en sont considérables. L'Académie en a eu la primeur ; le public lettré ne tardera pas à les apprécier à son tour, car plusieurs des mémoires qui nous ont été adressés se présentent déjà sous la forme d'ouvrages rédigés qui n'attendent qu'une dernière retouche pour être livrés à l'impression.

A Athènes, où notre confrère M. Homolle a repris en main le gouvernail précédemment tenu par M. Holleaux, à qui l'Académie exprime ici publiquement sa reconnaissance pour la science et le dévouement avec lesquels il a dirigé tant d'équipes successives de travailleurs, les fouilles et les découvertes se poursuivent heureusement. L'île de Délos, principalement, où les ressources abondent grâce à l'inépuisable libéralité de notre confrère M. le duc de Loubat, continue d'être le plus favorable champ de

manœuvres de nos jeunes archéologues, et le plus merveilleux terrain d'exploitation scientifique. Trop long serait d'énumérer toutes les trouvailles des campagnes dernières. Je me bornerai à citer le savant mémoire envoyé cette année par M. Vallois sur un des édifices les plus remarquables de Délos, le temple dit des Taureaux, et la communication que le même archéologue a faite à l'Académie au sujet des *Attiques déliens*.

Tout au Nord de l'Archipel, la grande île turque de Thasos a été explorée méthodiquement par MM. Avezou, Adolphe-Joseph Reinach et Charles Picard ; ce dernier, à peine remis d'une grave maladie contractée au cours de sa campagne, a rédigé, sur *l'Enceinte hellénique*, un très intéressant mémoire.

Enfin, tandis que M. Hatzfeld explorait l'île de Chypre, que M. Ad. Reinach faisait des fouilles en Crète, sur le continent, en Acarnanie, MM. Picard et Avezou relevaient les ruines du temple de Stratos ; à Delphes, M. Plassart commençait une campagne épigraphique, et à Tégée, en Arcadie, le temple d'Athéna Aléa était, de la part de M. Charles Dugas, l'objet d'une étude minutieuse dont nous avons les résultats consignés dans un important mémoire.

Il n'est pas jusqu'à l'Extrême-Orient où le patronage de l'Académie ne s'étende sur une école florissante et où l'activité scientifique de nos compatriotes ne se traduise, cette année encore, par des publications telles que le tome III de l'*Inventaire descriptif des monuments du Cambodge* du commandant Lunet de Lajonquière, ou le tome Ier de la *Bibliotheca Indosinica* de notre confrère M. Henri Cordier.

Tout récemment, en utilisant les arrérages de la fondation Benoît Garnier, l'Académie chargeait M. Robert Gauthiot d'aller étudier dans le Turkestan les dialectes iraniens de la vallée du Yagnob. Et grâce aux mêmes fonds, M. de Gironcourt a pu accomplir une mission en Afrique,

dans la région de la Boucle du Niger, d'où il revient actuellement, rapportant 800 estampages d'inscriptions arabes et plus de 200 originaux ou copies de manuscrits.

C'est ainsi que dans les diverses parties du monde, et dans toutes les provinces de l'érudition, la récolte de l'année s'est montrée fructueuse. L'Académie des inscriptions est heureuse aujourd'hui de proclamer des résultats que ses exemples et ses encouragements ont contribué à faire atteindre.

II. JUGEMENT DES CONCOURS

PRIX DU BUDGET (2.000 fr.)

L'Académie avait proposé, pour l'année 1912, le sujet suivant :

Étude historique relative au Turkestan oriental.

Le seul mémoire adressé au concours ayant été jugé insuffisant, l'Académie n'a pas décerné de prix. Elle a accordé une récompense de quinze cents francs à M. GAUTHIOT, pour ses travaux *sur le dialecte iranien connu sous le nom de langue soghdienne.*

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE

La Commission des Antiquités de la France a attribué :

La 1re médaille (1.500 fr.) à MM. JADART, DEMAISON et GIVELET pour leur *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Reims* (in-8°) ;

La 2e médaille (1.000 fr.) à M. Victor MORTET, *Recueil de textes relatifs à l'histoire de l'architecture et à la condition des architectes en France au moyen âge* (Paris, 1911, in-8°) ;

La 3e médaille (500 fr.) à M. R.-N. SAUVAGE, *L'abbaye de Saint-Martin de Troarn au diocèse de Bayeux, des origines au XVIe siècle* (Caen, 1911, in-4°).

Vu l'importance du concours, il a été demandé à M. le Ministre une 4e médaille en faveur de M. l'abbé VIDAL, pour son ouvrage intitulé : *Benoît XII* (1334-1342). *Lettres communes analysées d'après les registres dits d'Avignon et du Vatican* (Paris, 1909-1911, 3 vol. in-4°).

La Commission a accordé, en outre, les mentions suivantes :

La 1re mention à M. CHAPPÉE et M. l'abbé DENIS, *Archives du Cogner* (publication de la Société des Archives historiques du Maine), séries E et H (4 vol. in-8°) ;

La 2e mention à M. GADAVE, *Documents sur l'histoire de l'Université de Toulouse* (in-8°) ;

La 3e mention à M. ARTONNE, *Le mouvement de 1314 et les chartes provinciales de 1315* (in-8°) ;

La 4e mention à M. Verlaguet, *Cartulaire de l'abbaye de Silvanès* (Rodez, 1910, in-8°);

La 5e mention à M. Henri Legras, *Le bourgage de Caen* (Paris, 1911, in-8°).

PRIX DE NUMISMATIQUE DUCHALAIS (1.000 fr.)

Le prix de numismatique fondé par Mme veuve Duchalais, en faveur du meilleur ouvrage de numismatique du moyen âge, a été partagé, par parties égales, entre M. Jules Sambon pour son ouvrage intitulé : *Repertorio generale delle monete coniate in Italia* (1 vol. in-4° avec planches), et M. Antoine Sabatier pour sa *Sigillographie historique des administrations fiscales, communautés ouvrières et institutions diverses. Plombs historiés de la Saône et de la Seine* (1 vol. gr. in-8° avec planches).

PRIX FONDÉ PAR LE BARON GOBERT (10.000 fr.)

Pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent.

L'Académie a décerné le premier prix à M. Ferdinand Brunot pour son *Histoire de la langue française, des origines à 1900* (Paris, 3 vol. in-8°).

Le second prix a été décerné à M. Pierre de Vaissière pour son ouvrage intitulé : *Récits du temps des troubles au XVIe siècle. De quelques assassins* (Paris, 1912, in-8°).

PRIX BORDIN (3.000 fr.)

La Commission du prix Bordin (moyen âge et Renaissance) a décerné :

1° Un prix de *mille cinq cents* francs à M. Ferdinand Chalandon pour son histoire de *Jean II Comnène et Manuel Comnène ;*

2° Trois récompenses de *cinq cents* francs chacune : au Père Frédégand Callaey, pour son livre intitulé : *L'idéalisme franciscain spirituel au XIVe siècle ; étude sur Ubertin de Casale ;* — à M. Jean Longnon, pour son édition de la *Chronique de Morée ;* — à dom Antonio Staerk, pour son livre intitulé : *Les manuscrits latins du Ve au XIIIe siècle conservés à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg.*

PRIX LOUIS FOULD (5.000 fr.)

La Commission du prix Fould *au meilleur ouvrage sur l'histoire*

des arts du dessin, en s'arrêtant à la fin du XVIe siècle) a partagé le prix ainsi :

Trois mille francs à M. Georges Durand pour son ouvrage : *L'église abbatiale de Saint-Riquier ;*

Mille francs à M. Ph. Lauer : *Le palais de Latran ;*

Huit cents francs à M. Paul Denis pour son ouvrage sur *Ligier Richier ;*

Huit cents francs à M. Morin-Jean pour son volume : *Le dessin des animaux en Grèce d'après les vases peints ;*

Cinq cents francs à M. Louis Hourticq pour son *Histoire générale de l'art français.*

PRIX BRUNET (3.000 fr.)

La Commission du prix Brunet, vu le grand nombre des concurrents, n'a pas décerné le prix de 3.000 francs, mais elle a attribué, sur les revenus de la fondation, les récompenses suivantes :

Mille cinq cents francs à M. Vicaire, *Manuel de l'amateur de livres du XIXe siècle*, 7 vol. in-8° ;

Mille francs à M. Georges Lepreux, *Gallia typographica*, 4 vol. in-8° ;

Mille francs à M. Hubert Pernot, *Bibliographie ionienne*, 2 vol. in-8° (œuvre d'Émile Legrand complétée par M. Pernot) ;

Cinq cents francs à M. Étienne Deville, *Index du Mercure de France*, 1 vol. in-4° ;

Cinq cents francs à M. Charles Beaulieux, *Catalogue des livres de la Réserve* (XVIe siècle) *de la Bibliothèque de l'Université de Paris*, 1 vol. in-8° ;

Cinq cents francs à M. Albert Maire, *L'œuvre scientifique de Pascal*. Bibliographie critique analyse de tous les travaux qui s'y rapportent. 1 vol. in-8°.

Mentions très honorables :

A M. Pierre Bliard, *Bibliographie de la Compagnie de Jésus*. T. X. Tables. 1 vol. in-4° ;

Et à M. J. Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*. 9 vol. in-8°.

PRIX DELALANDE-GUÉRINEAU (1.200 fr.)

La Commission du prix Delalande-Guérineau a réparti comme il suit le revenu de la fondation :

Huit cents francs à M. Maurice Brillant pour son ouvrage intitulé : *Les Secrétaires athéniens ;*

Quatre cents francs à M. François Sagot, auteur de l'ouvrage intitulé : *La Bretagne romaine.*

PRIX STANISLAS JULIEN (1.500 fr.)

La Commission du prix Stanislas Julien a décerné un prix de *mille francs* à M. Savina pour son *Dictionnaire tay-annamite-français*, et deux récompenses de *cinq cents francs* chacune, l'une à M. Doré pour ses *Recherches sur les superstitions en Chine*, l'autre à M. Raphaël Petrucci pour sa *Philosophie de la nature dans l'art d'Extrême-Orient.*

PRIX JOSEPH SAINTOUR (3.000 fr.)

Le prix Saintour, destiné, cette année, au *meilleur ouvrage relatif au moyen âge et à la Renaissance*, a été partagé de la manière suivante :

Mille francs à M. l'abbé Nau pour ses publications sur *Jean d'Antioche* et *Nestorius ;*

Cinq cents francs à M. Clément Huart pour ses *Textes persans relatifs à la secte des Horoufis ;*

Cinq cents francs à M. Émile Amar pour sa traduction du *Fakhrî ;*

Cinq cents francs à M. Joseph Halévy pour son *Précis d'allographie assyro-babylonienne ;*

Cinq cents francs à M. Ed. Huber pour l'ensemble de ses travaux d'archéologie et de philologie indo-chinoises.

PRIX GABRIEL-AUGUSTE PROST (1.200 fr.)

La Commission du prix Auguste Prost, destiné à récompenser les travaux historiques sur Metz et les pays voisins, a partagé le prix de la façon suivante :

1° *Cinq cents francs* à M. Gavet, pour le *Diarium Universitatis Mussipontanæ* (1522-1764) ;

2° *Cinq cents francs* à la *Bibliographie lorraine* publiée par les *Annales de l'Est*, organe de la Faculté des lettres de Nancy, sous la direction de M. Robert Parisot (Nancy, 1910, in-8°) ;

3° *Deux cents francs* à la Revue intitulée le *Pays lorrain* et à la

Revue lorraine illustrée, publiées sous la direction de M. Charles Sadoul.

PRIX ESTRADE-DELCROS (8.000 fr.)

L'Académie a décerné le prix ESTRADE-DELCROS, de la valeur de 8.000 francs, à Mme veuve Auguste LONGNON, pour l'ensemble des travaux de son mari et pour honorer sa mémoire.

NOUVELLE FONDATION DE M. LE DUC DE LOUBAT

M. le duc DE LOUBAT a fait donation entre vifs à l'Académie des inscriptions et belles-lettres de deux titres de rente de trois mille francs chacun *pour venir en aide aux savants momentanément arrêtés dans leurs travaux par le manque de ressources matérielles ou par la maladie, ou à secourir leurs parents, veuves, ascendants*, etc. L'Académie a appelé cette année au bénéfice de cette fondation deux personnes.

FONDATION BENOIT GARNIER

L'Académie a attribué sur les arrérages de la fondation les subventions suivantes :

Douze mille francs à M. le capitaine TILHO, pour une année d'exploration à l'effet d'étudier les anciennes communications entre le lac Tchad et le Nil ;

Mille deux cents francs à M. Henri MASPERO, pour lui permettre, en vue d'une exploration future dans l'Asie centrale, de se rendre à Berlin et à Londres pour étudier les collections recueillies par MM. Grünwedel et Von Lecoq et par Sir Aurel Stein ;

Dix mille francs à M. Robert GAUTHIOT, pour un voyage dans l'Asie Centrale qui doit être consacré à l'étude des langues iraniennes.

FONDATION PIOT (17.000 fr.)

L'Académie a attribué sur les arrérages de la fondation les subventions suivantes :

Mille cinq cents francs à M. HOMO, ancien membre de l'École française de Rome, pour continuer ses recherches archéologiques à Rome.

Mille cinq cents francs à MM. Germain DE MONTAUZAN et FABIA pour les fouilles sur la colline de Fourvières ;

Mille cinq cents francs à M. Ebersolt pour continuer ses recherches à Constantinople, en vue de préparer une histoire de l'architecture byzantine.

FONDATION DOURLANS

L'Académie a attribué sur les arrérages de la fondation les subventions suivantes :

Deux mille francs pour la publication des *Cylindres orientaux du Louvre ;*

Mille cinq cents francs pour la publication d'un *Album des bronzes du Louvre ;*

Deux mille francs pour la publication des recherches de M. Jules Martha sur la langue étrusque ;

Mille cinq cents francs à M. Gaidoz pour l'aider à publier les papiers sur le folk-lore laissés par M. Rolland et particulièrement relatifs à la faune et à la flore populaire ;

Deux mille francs à M. Seymour de Ricci pour poursuivre ses recherches à Saint-Pétersbourg et à Moscou en vue de la continuation du « Recueil des monnaies grecques d'Asie Mineure » ;

Deux mille francs à M. Louis Chatelain pour continuer les fouilles qu'il a commencées à Maktar, en Tunisie ;

Six mille francs à M. Gabalda, éditeur, pour l'aider à la publication d'un ouvrage intitulé « Jérusalem », par le R. P. Vincent.

III. DÉLIVRANCE DES DIPLOMES

D'ARCHIVISTE PALÉOGRAPHE

En exécution des prescriptions d'une lettre du Ministre de l'instruction publique en date du 2 février 1833, l'Académie déclare que les élèves de l'École des Chartes, qui ont été nommés *archivistes paléographes*, par arrêté ministériel du 9 février 1912, conformément à la liste dressée par le Conseil de perfectionnement de cette École, sont par ordre de mérite :

MM. 1. Hellouin de Cenival (*Pierre*-Marie).
2. Marx (*Jean*-Philippe).
3. Boucher (Louis-Gérard-*François*).
4. Verrier (Annet-*Jean*-Marie).
5. Jablonski (Pierre-Joseph-Léopold-*Jean*).
6. Loew (*Jean*-Paul-André).
7. Baron (Albin-*François*-Placide).
8. Oudot de Dainville (Charles-Marie-*Maurice*).

Et hors rang, comme appartenant à des promotions antérieures (ordre alphabétique) :

MM. Biver (Jean-Noël-*André*).
Girod (*Eugène*-Marie-Émile).
Jouanne (*René*-Amand-Édouard).
Roussier (Adam-Louis-*Paul*).
Servant (*Georges*-Paul).

IV. ANNONCE DES CONCOURS

DONT LES TERMES EXPIRENT

EN 1913, 1914, 1915, 1918 ET 1919.

PRIX ORDINAIRES DE L'ACADÉMIE

L'Académie rappelle qu'elle a proposé les questions suivantes :

1° Pour l'année 1913 :

Étude sur les impôts royaux en France sous les règnes de Philippe le Bel et de ses fils.

2° Pour l'année 1914 :

L'Espagne à l'époque romaine.

L'Académie propose, en outre, pour l'année 1915, le sujet suivant :

Le genre épistolaire chez les Assyro-Babyloniens depuis les origines.

Les mémoires sur chacune de ces questions devront être déposés au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier de l'année du concours [1].

Chacun de ces prix est de la valeur de *deux mille francs.*

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE

Trois médailles, de la valeur de *quinze cents francs* la première, *mille francs* la deuxième, et *cinq cents francs* la troisième, seront décernées en 1913 aux meilleurs ouvrages manuscrits ou publiés dans le cours des années 1911 et 1912 sur les *Antiquités de la France*, qui auront été déposés en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1913. — Les ouvrages de numismatique ne sont pas admis à ce concours.

Le concours est annuel.

1. Voir p. 580 les Conditions générales des concours.

PRIX DE NUMISMATIQUE

I. Le prix de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche sera décerné, en 1913, au meilleur ouvrage de numismatique ancienne, qui aura été publié depuis le mois de janvier 1911.

II. Le prix de numismatique fondé par Mme veuve Duchalais sera décerné, s'il y a lieu, en 1914, au meilleur ouvrage de numismatique du moyen âge qui aura été publié depuis le mois de janvier 1913.

Chacun de ces prix est de la valeur de *mille francs*.

Les ouvrages, pour chacun de ces prix, devront être déposés, en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier de l'année du concours.

PRIX FONDÉS PAR LE BARON GOBERT (10.000 fr.)

Pour l'année 1913, l'Académie s'occupera, à dater du 1er janvier, de l'examen des ouvrages qui auront paru depuis le 1er janvier 1912 et qui pourront concourir aux prix annuels fondés par le baron Gobert. En léguant à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la moitié du capital provenant de tous ses biens, après l'acquittement des frais et des legs particuliers indiqués dans son testament, le fondateur a demandé « que les neuf dixièmes de l'intérêt de cette moitié fussent proposés en prix annuel pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, et l'autre dixième pour celui dont le mérite en approchera le plus; déclarant vouloir, en outre, que les auteurs des ouvrages couronnés continuent à recevoir, chaque année, leur prix jusqu'à ce qu'un ouvrage meilleur le leur enlève, et ajoutant qu'il ne pourra être présenté à ce concours que des ouvrages nouveaux ».

Tous les volumes d'un ouvrage en cours de publication, qui n'ont point encore été présentés au prix Gobert, seront admis à concourir, si le dernier volume remplit toutes les conditions exigées par le programme du concours.

Sont admis à ce concours les ouvrages composés par des écrivains étrangers à la France.

Sont exclus de ce concours les ouvrages des membres ordinaires ou libres et des associés étrangers de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

L'Académie rappelle aux concurrents que, pour répondre aux intentions du baron Gobert, qui a voulu récompenser les ouvrages les

plus savants et les plus profonds sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, ils doivent choisir des sujets qui n'aient pas encore été suffisamment approfondis par la science. La haute récompense instituée par le baron GOBERT est réservée à ceux qui agrandissent le domaine de la science en pénétrant dans des voies inexplorées.

Six exemplaires de chacun des ouvrages présentés à ce concours devront être déposés au Secrétariat de l'Institut (délibération du 27 mars 1840) *avant le 1er janvier 1913*, et ne seront pas rendus.

Ce concours est annuel.

PRIX BORDIN (3.000 fr.)

M. BORDIN, notaire, voulant contribuer au progrès des lettres, des sciences et des arts, a fondé, par son testament, des prix annuels qui sont décernés par chacune des cinq Académies de l'Institut.

L'Académie a décidé que, à partir de l'année 1904, le prix annuel de la fondation Bordin sera destiné à récompenser successivement, tous les trois ans, des ouvrages relatifs : 1° à l'Orient; 2° à l'antiquité classique; 3° au moyen âge ou à la Renaissance.

En conséquence, le prix Bordin sera décerné :

En 1913, au meilleur ouvrage relatif aux études orientales, publié depuis le 1er janvier 1910;

En 1914, au meilleur ouvrage relatif à l'antiquité classique, publié depuis le 1er janvier 1911 ;

En 1915, au meilleur ouvrage relatif au moyen âge ou à la Renaissance, publié depuis le 1er janvier 1912.

Deux exemplaires de chacun des ouvrages présentés à ces concours devront être déposés au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier de l'année du concours.

PRIX EXTRAORDINAIRE BORDIN (3.000 fr.)

L'Académie a proposé, pour l'année 1913, le sujet suivant :

Histoire du texte de Platon.

Les mémoires sur cette question devront être déposés au Secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1913.

Elle a décidé, de plus, que le prix extraordinaire Bordin sera décerné, en 1915, au meilleur ouvrage imprimé relatif aux études orientales publié depuis le 1er janvier 1912.

Dépôt des ouvrages en double exemplaire au Secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1915.

PRIX LOUIS FOULD (5.000 fr.)

Après la délivrance du prix de *vingt mille francs*, fondé par M. FOULD, un prix biennal de *cinq mille francs* a pu être institué, d'accord avec ses héritiers, sur les revenus de la même fondation, en faveur de l'auteur *du meilleur ouvrage sur l'histoire des arts du dessin, en s'arrêtant à la fin du XVIe siècle.*

Ce prix sera décerné en 1914.

Les ouvrages imprimés devront être écrits ou traduits en français ou en latin et déposés, en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1914 [1].

PRIX DE LA FONS-MÉLICOCQ (1.800 fr.)

Un prix triennal de *dix-huit cents francs* a été fondé par M. DE LA FONS-MÉLICOCQ, *en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Ile-de-France* (Paris non compris).

L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, en 1914; elle choisira entre les ouvrages manuscrits ou publiés en 1911, 1912 et 1913, qui lui auront été adressés en double exemplaire, s'ils sont imprimés, avant le 1er janvier 1914.

PRIX BRUNET (3.000 fr.)

M. BRUNET, par son testament en date du 14 novembre 1867, a fondé un prix triennal de *trois mille francs* pour *un ouvrage de bibliographie savante que l'Académie des inscriptions, qui en choisira elle-même le sujet, jugera le plus digne de cette récompense.*

L'Académie décernera, en 1915, le prix au meilleur des ouvrages de bibliographie savante, publiés en France dans les trois dernières années, dont deux exemplaires auront été déposés au Secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1915.

PRIX STANISLAS JULIEN (1.500 fr.)

Par son testament olographe, en date du 26 octobre 1872, M. Stanislas JULIEN, membre de l'Institut, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de *quinze cents francs* pour fonder un prix annuel en faveur du *meilleur ouvrage relatif à la Chine.*

1. Par décision de l'Académie du 22 mai 1908, les ouvrages manuscrits sont exclus du concours.

L'Académie décernera ce prix en 1913.

Les ouvrages devront être déposés, en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1913.

PRIX DELALANDE-GUÉRINEAU (1.000 fr.)

Mme Delalande, veuve Guérineau, par son testament en date du 16 mars 1872, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de *vingt mille francs* (réduite à *dix mille francs*), dont les intérêts doivent être donnés en prix tous les deux ans, au nom de Delalande-Guérineau, à la personne qui aura composé l'ouvrage jugé le meilleur par l'Académie.

L'Académie décide que le prix Delalande-Guérineau sera décerné, en 1914, *au meilleur ouvrage relatif à l'antiquité classique.*

Les ouvrages manuscrits ou publiés depuis le 1er janvier 1912, destinés à ce concours, devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1914.

PRIX JEAN REYNAUD (10.000 fr.)

Mme veuve Jean Reynaud, « voulant honorer la mémoire de son « mari et perpétuer son zèle pour tout ce qui touche aux gloires de « la France », a, par un acte en date du 3 décembre 1878, fait donation à l'Institut d'une rente de *dix mille francs*, destinée à fonder un prix annuel, qui sera successivement décerné par chacune des cinq Académies.

Conformément au vœu exprimé par la donatrice, « ce prix sera « accordé au travail le plus méritant, relevant de chaque classe de « l'Institut, qui se sera produit pendant une période de cinq ans.

« Il ira toujours à une œuvre originale, élevée, et ayant un carac- « tère d'invention et de nouveauté.

« Les membres de l'Institut ne seront pas écartés du concours.

« Le prix sera toujours décerné intégralement.

« Dans le cas où aucun ouvrage ne paraîtrait le mériter entière- « ment, sa valeur serait délivrée à quelque grande infortune scienti- « fique, littéraire ou artistique.

« Il portera le nom de son fondateur Jean Reynaud. »

L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, en 1915.

PRIX DE LA GRANGE (1.000 fr.)

M. le marquis DE LA GRANGE, membre de l'Académie, par son testament en date du 4 août 1871, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente annuelle de *mille francs* destinée à fonder un prix en faveur de la publication du texte d'un poème inédit des anciens poètes de la France; à défaut d'une œuvre inédite, le prix pourra être donné au meilleur travail sur un ancien poète déjà publié.

Ce prix sera décerné, s'il y a lieu, en 1913.

PRIX DU DUC DE LOUBAT (3.000 fr.)

M. le duc DE LOUBAT, membre de l'Institut et de la *New-York Historical Society*, a fait don à l'Académie des inscriptions et belles-lettres d'une rente annuelle de *mille francs*, pour la fondation d'un prix de *trois mille francs*, qui sera décerné, tous les trois ans, au meilleur ouvrage imprimé concernant *l'histoire, la géographie, l'archéologie, l'ethnographie et la linguistique du Nouveau Monde.*

Ce prix sera décerné en 1913.

Seront admis au concours les ouvrages publiés en langues latine, française et italienne, depuis le 1er janvier 1910.

Les ouvrages présentés à ce concours devront être envoyés, au nombre de deux exemplaires, avant le 1er janvier 1913, au Secrétariat de l'Institut.

Le lauréat, outre les exemplaires adressés pour le concours, devra en délivrer trois autres à l'Académie, qui les fera parvenir, un au *Columbia College* à New-York, le deuxième à la *New-York Historical Society* de la même ville, et le troisième à l'Université catholique de Washington.

NOUVELLE FONDATION DE M. LE DUC DE LOUBAT (3.000 fr.)

Par actes du 20 octobre 1910 et du 28 mars 1911, M. le duc DE LOUBAT, membre de l'Institut, a fait donation entre vifs à l'Académie des inscriptions et belles-lettres de deux titres de rente annuelle de *trois mille francs* chacun. « Cette fondation, dit le donataire, a pour objet et pour but de parer aux difficultés de la vie matérielle qui pourront entraver les recherches scientifiques, soit que ces difficultés refusent les loisirs nécessaires à ceux qui voudraient

s'engager dans cette voie, soit qu'elles leur enlèvent la liberté d'esprit dont ils ont besoin, qu'elles les troublent par les inquiétudes qu'ils peuvent concevoir sur le sort réservé à leur vieillesse, où à la famille qu'ils risquent de laisser, après leur mort, dans une situation étroite et pénible. En conséquence, les fonds produits par cette Fondation seront attribués, sous telle forme qui sera déterminée par l'Académie, aux études qui rentrent dans l'ordre de celles que patronne et encourage l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Ils serviront aussi à venir en aide aux savants momentanément arrêtés dans leurs travaux par le manque de ressources matérielles ou par la maladie, ou à secourir les parents, veuves, ascendants, descendants ou collatéraux, que la position précaire ou le décès de ces savants laisserait dans l'embarras. »

L'Académie réalisera en 1913 les généreuses intentions du donateur.

FONDATION JOSEPH SAINTOUR (3.000 fr.)

L'Académie rappelle que ce prix, de la valeur de *trois mille francs*, sera décerné dans l'ordre suivant :

En 1913, au meilleur ouvrage relatif à l'antiquité classique, publié depuis le 1er janvier 1910;

En 1914, au meilleur ouvrage relatif au moyen âge ou à la Renaissance, publié depuis le 1er janvier 1911;

En 1915, au meilleur ouvrage relatif aux études orientales publié depuis le 1er janvier 1912.

Seront admis au concours les ouvrages, manuscrits ou imprimés, d'auteurs français.

Les ouvrages destinés à ces concours devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier de l'année du concours.

PRIX ESTRADE-DELCROS (8.000 fr.)

M. Estrade-Delcros, par son testament en date du 8 février 1876, a légué toute sa fortune à l'Institut. Le montant de ce legs a été, selon la volonté du testateur, partagé, par portions égales, entre les cinq classes de l'Institut, pour servir à décerner, tous les cinq ans, un prix sur le sujet choisi par chaque Académie.

Ce prix, de la valeur de *huit mille francs*, sera décerné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en 1917, à un travail rentrant dans les ordres d'études dont elle s'occupe.

Le choix de l'Académie portera sur l'ouvrage, publié dans les cinq années précédentes, qui sera jugé le plus digne de cette haute récompense.

PRIX DE CHÉNIER (2.000 fr.)

Mme Adélaïde-Élisa FRÉMAUX, veuve de M. Louis-Joseph-Gabriel DE CHÉNIER, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de *quatorze mille francs*, « pour le revenu être donné « en prix, tous les cinq ans, à l'auteur de la méthode que ladite « Académie aura reconnue être la meilleure, la plus simple, la plus « prompte, la plus efficace pour l'enseignement de la langue « grecque ».

Par suite d'un accord survenu, le 2 juillet 1909, avec les héritiers de la fondatrice du prix, il a été ajouté au programme ci-dessus la clause suivante :

« A défaut d'un ouvrage répondant exactement aux termes de la « fondation, l'Académie pourra donner le prix à l'ouvrage qui lui « paraîtra être le plus utile à l'étude de la langue et de la littérature « grecques, pourvu qu'il ait été publié dans les quatre années qui « seront écoulées depuis que ce prix aura été décerné. »

L'Académie décernera ce prix en 1914.

PRIX JEAN-JACQUES BERGER (15.000 fr.)

Le prix Jean-Jacques BERGER, de la valeur de *quinze mille francs*, à décerner successivement par les cinq Académies *à l'œuvre la plus méritante concernant la ville de Paris*, sera attribué par l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1913.

PRIX GABRIEL-AUGUSTE PROST (1.200 fr.)

M. Gabriel-Auguste PROST, membre de la Société des Antiquaires de France, par testament olographe du 7 février 1894, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de *douze cents francs*, pour la fondation d'un prix annuel à décerner à l'auteur français d'un travail historique sur Metz et les pays voisins.

L'Académie décernera ce prix en 1913.

Les ouvrages destinés à ce concours devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1913.

PRIX BARON DE JOEST (2.000 fr.)

Ce prix, de la valeur de *deux mille francs*, à décerner successivement par les cinq Académies *à celui qui, dans l'année, aura fait une découverte ou écrit l'ouvrage le plus utile au bien public*, sera attribué par l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1915.

Les ouvrages destinés à ce concours devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1915.

PRIX BARON DE COURCEL (2.400 fr.)

Ce prix, de la valeur de *deux mille quatre cents francs*, à décerner successivement par l'Académie française, l'Académie des inscriptions et belles-lettres et l'Académie des sciences morales et politiques, est destiné à récompenser « une œuvre de littérature, d'érudition ou d'histoire qui sera de nature à attirer l'intérêt public sur les premiers siècles de l'histoire de France (époque mérovingienne ou carlovingienne) ou à populariser quelque épisode de cette histoire, depuis l'origine rudimentaire des tribus franques jusqu'aux environs de l'an 1000 ».

Ce prix sera décerné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1919.

Les ouvrages destinés à ce concours devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés au Secrétariat, de l'Institut, avant le 1er janvier 1919.

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

PRIX HONORÉ CHAVÉE (1.800 fr.)

Ce prix, institué par Mme veuve Honoré Chavée, sera décerné, tous les deux ans, pour les travaux de linguistique. Il pourra être affecté aux recherches, missions ou publications relatives aux langues romanes.

La Commission évoquera elle-même les ouvrages qui lui paraîtront dignes du prix. On pourra appliquer les revenus de la fondation à récompenser des voyages, missions ou recherches de tout ordre.

Ce prix, de la valeur de *dix-huit cents francs*, sera décerné en 1913.

PRIX LEFÈVRE-DEUMIER (20.000 fr.)

Ce prix, d'une valeur de *vingt mille francs*, sera décerné tous les dix ans par l'Académie. Suivant le vœu du testateur, il doit être attribué « à l'ouvrage le plus remarquable sur les mythologies, philosophies et religions comparées ».

Le prix sera décerné, pour la deuxième fois, en 1918.

Les ouvrages étrangers traduits en français seront admis à prendre part au concours.

Les ouvrages présentés devront être postérieurs à l'année 1908.

FONDATION PAUL BLANCHET

M. R. Cagnat, membre de l'Institut, a fait don à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, au nom du Comité du monument Blanchet, d'une somme de *six cents francs*, reliquat de la souscription ouverte pour élever un monument à Paul Blanchet, mort à Dakar (Sénégal), au cours d'une expédition scientifique. Les arrérages de cette somme serviront à fonder une médaille qui sera attribuée à une découverte relative à l'histoire, la géographie ou l'archéologie de l'Afrique du Nord.

PRIX DE NUMISMATIQUE ORIENTALE (1.200 fr.)

M. Edmond Drouin a, par ses testament et codicille olographes des 10 avril 1889 et 17 janvier 1899, légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente annuelle de *trois cents francs*, pour fonder un prix qui sera décerné, *tous les quatre ans*, au meilleur travail, manuscrit ou imprimé, sur la numismatique orientale, quelle que soit la nationalité du lauréat. Ce prix, qui pourra être partagé, sera décerné en 1914.

Les ouvrages destinés à ce concours devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1914.

FONDATION GARNIER (15.000 fr. de revenu)

M. Benoît Garnier, par son testament en date du 11 avril 1883, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la totalité de ses biens (legs réduits d'un tiers en faveur des héritiers, par décret du 27 septembre 1884). Les intérêts du capital résultant de la liquida-

tion de la succession doivent être affectés, chaque année, « aux frais d'un voyage scientifique à entreprendre par un ou plusieurs Français, désignés par l'Académie, dans l'Afrique centrale ou dans les régions de la Haute Asie ».

L'Académie disposera, en 1913, des revenus de la fondation selon les intentions du testateur.

FONDATION PIOT (17.000 fr. de revenu)

M. Eugène Piot, par son testament en date du 18 novembre 1889, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la totalité de ses biens. Les intérêts du capital résultant de la liquidation de la succession doivent être affectés, chaque année, « à toutes les expéditions, missions, voyages, fouilles, publications que l'Académie croira devoir faire ou faire exécuter dans l'intérêt des sciences historiques ou archéologiques, soit sous sa direction personnelle par un ou plusieurs de ses membres, soit sous celle de toutes autres personnes désignées par elle ».

L'Académie a décidé qu'il sera réservé, chaque année, sur les revenus de la fondation, une somme de *six mille francs* pour la publication d'un recueil qui porte le titre suivant : Fondation Piot. *Monuments et Mémoires publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.*

L'Académie disposera, en 1913, du surplus des revenus de la fondation, selon les intentions du testateur.

FONDATION LOUIS DE CLERCQ

Mme De Clercq et M. le comte de Boisgelin ont fait donation, entre vifs, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, d'une somme d'environ *deux cent mille francs*, représentée par huit actions de la Société des mines de houille de Dourges (Pas-de-Calais), dont les revenus seront affectés à continuer la publication, commencée par feu M. De Clercq, du catalogue de sa collection d'antiquités et de médailles. Après l'achèvement du catalogue, qui devra être terminé dans un délai maximum de dix ans, les revenus devront être employés à subventionner des publications relatives à l'archéologie orientale.

Le Catalogue ayant été terminé dans le courant de l'année 1912, l'Académie disposera du revenu de la fondation en 1913 pour subventionner des publications relatives à l'*archéologie orientale.*

CONDITIONS GÉNÉRALES

DES CONCOURS

Les ouvrages envoyés aux différents concours ouverts par l'Académie devront parvenir, *francs de port et brochés*, au Secrétariat de l'Institut, avant le *1er janvier de l'année où le prix doit être décerné.*

Ceux qui seront destinés aux concours pour lesquels les ouvrages imprimés ne sont point admis, devront être écrits en français ou en latin. Ils porteront une épigraphe ou devise, répétée dans un billet cacheté qui contiendra le nom de l'auteur. Les concurrents sont prévenus que tous ceux qui se feraient connaître seront exclus du concours ; leur attention la plus sérieuse est appelée sur cette disposition.

L'Académie ne rend aucun des ouvrages imprimés ou manuscrits qui ont été soumis à son examen ; les auteurs des manuscrits ont la liberté d'en faire prendre des copies au Secrétariat de l'Institut.

Le même ouvrage ne pourra pas être présenté en même temps à deux concours de l'Institut.

Nul n'est autorisé à prendre le titre de Lauréat de l'Académie, s'il n'a été jugé digne de recevoir un prix.

Les personnes qui ont obtenu des *récompenses* ou des *mentions* n'ont pas droit au titre de *lauréat*, et doivent se borner à inscrire sur les ouvrages qu'elles publient : *Récompensé par l'Académie* ou *Mention au concours de...*

Le montant des sommes annoncées pour les prix n'est signalé qu'à titre d'indications subordonnées aux variations du revenu des fondations.

LE DAUPHIN HUMBERT II[1]

PAR

M. PAUL FOURNIER

MEMBRE DE L'ACADÉMIE

L'absorption d'un État indépendant par une puissance voisine est souvent le résultat d'une évolution séculaire; mais il est arrivé plus d'une fois que ce résultat a été déterminé, ou tout au moins précipité par les erreurs et les fautes d'un souverain. C'est ainsi qu'au XVIIe siècle, le duc Charles IV de Lorraine fut le meilleur auxiliaire de la politique française qui tendait à l'annexion de ses États. Trois siècles auparavant, sur la frontière du Sud-Est, le

1. Outre les ouvrages anciens relatifs à l'histoire du Dauphiné, et notamment l'*Histoire du Dauphiné* du président de Valbonnais, si précieuse par les importantes pièces justificatives que l'auteur y a insérées, j'ai utilisé des travaux plus récents, notamment l'*Itinéraire des Dauphins de la 3e race* et le *Choix des documents historiques inédits sur le Dauphiné* publiés par M. le chanoine Ulysse Chevalier (ce dernier ouvrage fait partie des publications de la Société de statistique de l'Isère, 3e série, t. IV), les résumés des lettres de Clément VI relatives à la province de Vienne, publiés par M. l'abbé Graeff dans le *Bulletin de l'Académie delphinale* (en cours de publication), et les intéressants travaux de M. Claude Faure, ancien membre de l'École de Rome, ancien archiviste de la Drôme, à savoir : son *Histoire de la réunion de Vienne*, Grenoble, 1907, et divers articles, notamment ceux qu'il a publiés en 1907 dans les *Mélanges d'archéologie et d'Histoire* de l'École de Rome. J'ai aussi tiré parti d'un certain nombre de renseignements inédits extraits des importants et nombreux documents du fonds de la Chambre des Comptes du Dauphiné, série B des Archives départementales de l'Isère.

dauphin Humbert II rendit, bien malgré lui, des services analogues à la dynastie des Valois. Je voudrais tracer une rapide esquisse de ce personnage, qui, par son action et surtout par ses défauts, joua dans l'histoire de la formation territoriale de la France un rôle dont l'importance ne saurait être méconnue.

I

Humbert II fut le dernier représentant d'une lignée qui faisait bonne figure parmi les plus fameuses de son temps. Par son père, il était issu des barons de la Tour, qui, depuis la fin du XIIIe siècle, avaient joint à leurs terres patrimoniales l'héritage de deux races de Dauphins. Par sa mère, Béatrice, fille du roi de Hongrie Charles-Martel, il n'était pas seulement le petit-fils de Rodolphe de Habsbourg, il appartenait en outre à la descendance de ce frère de saint Louis dont les entreprises marquèrent une trace profonde en Italie et faillirent transformer le monde méditerranéen, j'ai nommé Charles d'Anjou. Cependant la vie de Humbert atteste que, par nature ou par éducation, il avait plutôt les goûts d'un clerc que ceux d'un membre de la plus haute aristocratie féodale. D'allure assez peu martiale, préférant les arts libéraux et la compagnie des lettrés au fracas des armes et à la société des gens de guerre, enclin plutôt à dénouer les nœuds qu'à les trancher, il était la vivante antithèse de son frère aîné le dauphin Guigues VIII, brillant cavalier, habile capitaine, ardent à la bataille comme au plaisir. Toutefois, trompant peut-être les prévisions de son entourage, Humbert ne se fit point d'Église : ayant recueilli, après la mort d'un oncle, l'héritage du Faucigny, il voulut faire l'apprentissage de son métier de prince, si bien qu'à dix-huit ans, il entreprit son tour d'Europe, à la façon des héritiers présomptifs du XXe siècle.

Or, depuis cinquante ans, deux influences sollicitaient

en sens inverse les seigneurs et les prélats de la vallée du Rhône. La souveraineté lointaine des empereurs, rois d'Arles et de Vienne, était si légère que le pouvoir suprême semblait vacant dans ces régions. Aussi deux prétendants, à l'ambition aiguisée, se disputaient à l'avance cette succession non ouverte : les rois de France, d'une part, et, d'autre part, leurs cousins d'Anjou, comtes de Provence et rois de Sicile. Fallait-il se mettre à la suite de la France ou des Angevins, regarder du côté de Paris ou du côté de Naples, telle était la question d'intérêt capital que se posaient les membres de la famille delphinale, comme tous les potentats du royaume d'Arles.

Fidèle aux exemples de son père Jean, le dauphin Guigues VIII s'était orienté du côté de la France. Comme pour rétablir l'équilibre et ménager l'avenir, Humbert, sans doute sous l'influence de sa mère, s'attacha au parti angevin. Ainsi se vérifia une fois de plus l'observation d'un des maîtres de notre roman contemporain : les différences entre proches ne sont souvent qu'une forme de la solidarité de la famille[1].

Tournant le dos à Paris pour visiter successivement les deux cours angevines, Humbert se rend d'abord auprès de son oncle maternel, Carobert, qui règne en Hongrie. Autoritaire, magnifique et grand bâtisseur, ce monarque, qui avait rendu à la royauté hongroise son prestige et travaillait à lui acquérir la prépondérance dans l'Europe centrale, ne pouvait manquer de donner une haute idée du rang suprême au jeune neveu qui lui arrivait des montagnes du Dauphiné. En tout cas, la sympathie que garda Humbert pour les membres de sa famille maternelle établie sur les bords du Danube est un des traits persistants du caractère, en général assez inconstant, du futur dauphin ; par sa politique comme par ses affections, il fut un prince angevin de la branche de Hongrie.

1. Paul Bourget, Préface du *Tribun*.

Après un séjour assez long en Hongrie, Humbert arriva à Naples, où régnait son grand oncle, le roi Robert d'Anjou. Pour un jeune prince de vingt ans, à l'esprit vif et orné, nul séjour ne pouvait être de plus grand profit. Robert était alors à l'apogée de sa réputation. L'Europe ratifiait le jugement du Vénitien Marino Sanudo et du Florentin Villani, qui le considéraient comme le monarque le plus sage qu'eût connu la chrétienté depuis la mort de saint Louis. Politique habile et perspicace, il avait vu à deux reprises se briser contre son pouvoir le flot de l'invasion gibeline. A ses sujets, par l'exercice d'une autorité incontestée, il avait procuré une longue série d'années paisibles et prospères. Enfin, pénétré des anciennes disciplines scolastique et juridique, mais aussi attentif aux courants byzantins et arabes qui se rencontraient à Naples avec la culture latine, il protégea les savants, les humanistes et les artistes ; ce n'est pas pour lui un médiocre mérite que de se présenter à la postérité entouré d'hommes éminents, au premier rang desquels figurent Boccace, Pétrarque et Giotto.

Que Humbert ait partagé l'admiration des hommes de son temps pour le roi Robert, cela n'est point douteux. Vraisemblablement une affection réciproque unit l'oncle et le neveu ; car Robert ne tarda pas à marier le jeune prince à l'une de ses nièces, qu'il avait lui-même dotée, Marie de Baux, issue de la puissante maison qui tient une si large place dans les annales de la Provence. Par ce mariage, Humbert devint un personnage, et non des moins importants, de la maison royale de Naples. Il ne paraît pas qu'il ait été insensible aux charmes de sa nouvelle position ; à dire vrai, ces charmes n'étaient pas à dédaigner. Dans ce pays privilégié, où la nature prodigue ses séductions, où l'histoire a semé ses plus grands souvenirs, dans cette ville joyeuse qu'embellissent à l'envi les princes et les seigneurs auxquels la France fournit des architectes et Florence des

artistes en même temps que des banquiers, au milieu d'une vieille aristocratie rajeunie par un élément nouveau venu du pays auquel l'Occident emprunte les belles manières et les fantaisies de la mode, tout est prétexte aux divertissements les plus luxueux et à la galanterie la plus raffinée. Danses prolongées dans les jardins embaumés, chasses à travers les forêts ombreuses, brillantes prouesses des tournois, subtils débats des cours d'amour, tels sont les passe-temps de cette société avide de plaisir, à laquelle donnent le ton deux Françaises de la plus haute naissance, toutes deux belles-sœurs du roi, Agnès de Talleyrand, duchesse de Duras, dont Boccace a célébré la beauté sans rivale, et Catherine de Tarente, sœur du roi de France Philippe de Valois, fière du titre d'impératrice de Constantinople qui rappelait les prétentions de sa maison sur le monde byzantin.

Tel était le milieu où son mariage avait placé Humbert. Jamais ce milieu n'avait été plus brillant qu'à l'automne de l'année 1333, lors de la visite que fit le roi Carobert de Hongrie à son oncle Robert de Naples. Là furent conclues les fiançailles de deux enfants, André, le fils puîné du prince hongrois, et Jeanne, la petite-fille de Robert et son héritière présomptive à Naples et en Provence. Il semblait que cette union dût marquer la fin des différends qui, depuis longtemps, divisaient les deux fractions de la maison d'Anjou. Humbert en conçut une si grande joie qu'il donna le nom d'André au fils que sa femme, Marie de Baux, venait de mettre au monde, comme pour le rattacher plus étroitement à la branche hongroise des Angevins. Quelle horreur eût-il éprouvée s'il eût pu entrevoir le tragique destin que l'avenir réservait aux fiancés et le sanglant abîme où devait s'effondrer bientôt cette société si légère et si joyeuse !

Vers le même temps, un événement imprévu mettait fin à cette phase de la vie du prince dauphinois. En ce même

automne 1333, il apprit que son frère Guigues VIII était mort en soldat, au siège d'un obscur château savoyard des environs de Voiron. Comme Guigues ne laissait pas d'héritier direct, Humbert devint, par cette mort, dauphin de Viennois ; il dut, sans tarder, quitter Naples pour n'y plus revenir. Au moins, pendant son séjour aux cours angevines, il avait pu se former un idéal élevé du rôle du souverain. C'était fort bien, à la condition que la volonté de Humbert fût assez ferme et que les ressources de son État fussent suffisantes pour qu'il lui fût possible de réaliser cet idéal.

II

Dans son œuvre de gouvernement, Humbert semble s'être montré soucieux, au moins par intermittences, d'éviter l'injustice. A la vérité, pour obtenir de l'argent de ses sujets, il eut recours aux expédients employés de son temps : emprunts forcés, vente de privilèges, exploitation des Lombards et des Juifs, et aussi à ces impositions générales auxquelles répugne le droit public du XIVe siècle, quand elles ne sont pas consenties par les contribuables ou justifiées par la coutume. En même temps, il multipliait les entreprises agressives contre le temporel des églises de Vienne, d'Embrun et de Gap, dont l'indépendance séculaire lui portait ombrage, et s'attirait ainsi, en dépit de sa dévotion bien connue, les réclamations les plus vives des prélats, appuyées quelquefois par des sentences d'excommunication. Mais la justice retrouvait ses droits quand, spontanément ou sous la pression des circonstances, Humbert se rendait aux réclamations de sa conscience et des parties lésées. Alors il indemnisait de son mieux les victimes de ses procédés iniques. Prendre d'abord, au nom de la raison d'État, indemniser ensuite, c'est d'ailleurs le principe de conduite dont, à la même époque, se réclamait Philippe de Valois. « Notoire chose, écrivait-il, est que, de son droit

royal, le roi peut prendre pour le bien public et la défense de son royaume toutes les choses qu'il lui plaira, en faisant compensation convenable. » Ce n'est pas sans doute la justice parfaite que pratiquait saint Louis, mais c'est au moins une justice relative. On en reconnaîtra les mérites, si l'on songe à d'autres politiques qui ont pris, mais qui n'ont pas indemnisé.

En même temps, Humbert s'attache à éteindre les guerres privées et à faire régner la paix dans ses États. Ayant rapporté de la cour de Naples un goût marqué pour les choses du droit aussi bien que pour les légistes et les canonistes qui le cultivaient, il réorganise les institutions judiciaires et établit au sommet de la hiérarchie le Conseil Delphinal, ancêtre du Parlement et de la Chambre des Comptes du Dauphiné, dont il fixe le siège à Grenoble. Lui-même ne dédaigne pas de rendre la justice en personne, et ne recule devant aucune fatigue pour remplir ce devoir quand il l'a assumé. C'est ainsi que, pour trancher un procès mettant aux prises quelques communautés villageoises et la chartreuse cachée dans les bois de Prémol, qui dominent Uriage, il s'astreint à visiter les grandes forêts de sapins, d'un accès difficile, sur lesquelles porte le débat. Ainsi s'acquiert-il la renommée d'un bon justicier. Il fallait que ses officiers le connussent pour tel et fussent certains de n'être pas désavoués pour qu'ils aient osé, en 1347, faire monter sur le bûcher dressé à Romans, sous les ormes, en présence d'une foule innombrable, une très grande dame, la propre tante de la dauphine, Izarde de Baux, reconnue, après une longue instruction, coupable d'avoir assassiné son mari. Le fidèle serviteur de Humbert qui l'informe de cette exécution ajoute que partout, en Dauphiné, en Avignon et en France, la voix publique y a trouvé l'occasion de célébrer l'impartiale et rigoureuse justice du dauphin.

Humbert ne se borne pas à être le gendarme qui maintient l'ordre. Il entend promouvoir le bien matériel et

moral de ses sujets et écarter d'eux les dangers de tous ordres qui les menaceraient. Il en vient à interdire les tournois, amusement favori de la noblesse du XIVe siècle; il va même jusqu'à défendre la chasse aux nobles aussi bien qu'aux roturiers, ce en quoi il dut être médiocrement obéi. En veine d'austérité, il use de son influence pour maintenir la toilette des deux sexes dans les limites d'une sage modestie. Par ces actes et d'autres du même genre, il révèle clairement sa volonté de veiller sur les âmes et les corps de ceux qui lui étaient confiés.

III

Cependant, en dépit de ces bonnes intentions, le règne de Humbert II ne fut qu'une accumulation de fautes, aboutissant à un lamentable échec. C'est que le dauphin, théoricien, rêveur, démesuré dans ses ambitions, manquait avant tout de sens pratique, ou, pour mieux dire, de bon sens. Il eût évité bien des erreurs si, au début de son règne, il se fût rendu compte de la force de ses États.

Il s'en fallait de beaucoup que son pouvoir s'étendît sur tout le territoire qui fut le Dauphiné du XVIIIe siècle, dont ont été formés nos trois départements de l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes. Si Humbert possédait, au delà de ces limites, quelques domaines dont faisaient partie les vallées du Briançonnais cédées plus tard à la maison de Savoie, des portions importantes de l'Isère et des Hautes-Alpes et le département de la Drôme presque entier échappaient à son autorité. On voit que le Dauphiné, du temps de Humbert II, n'était qu'un État d'assez médiocre étendue. D'ailleurs il ne rachetait pas son exiguïté par la richesse de ses habitants.

Le domaine soumis à Humbert II était surtout rural; en effet, les villes importantes ne relevaient que de leurs

évêques, sauf Grenoble, où le dauphin avait réussi à entrer en partage de la seigneurie avec l'Église. Or, dans ces campagnes, si l'on met à part l'abbaye de Saint-Antoine en Viennois, on ne rencontre aucun de ces grands monastères qui ont joué un rôle prépondérant dans l'histoire de beaucoup de nos provinces. Sans doute, au fond de leur désert, les fils de saint Bruno poursuivent sans défaillance la réalisation du plus noble idéal ; mais si plus tard la Grande-Chartreuse fut pendant plusieurs siècles l'orgueil du Dauphiné, elle n'appartenait pas encore à ce pays, qu'elle devait un jour couvrir de ses bienfaits. Quant aux familles de haute noblesse et de grande fortune, elles semblent avoir été très clairsemées en Dauphiné. En revanche, longue était l'énumération des nobles de moindre état. Un simple chef-lieu de canton de la région montagneuse de l'Isère, la Mure, comptait alors vingt-deux familles nobles ; les documents officiels en signalent vingt-huit dans un groupe de trois paroisses rurales de la région du Villars-de-Lans, et ce n'étaient nullement des exceptions. Apres au travail, rudes dans leurs mœurs, intrépides chasseurs, ces nobles vivaient retirés dans leurs demeures ; bon nombre jouissaient du privilège de posséder des maisons fortifiées où ils savaient se défendre contre les pillards et les bêtes fauves. On retrouvera leurs descendants à l'époque des guerres de religion.

IV

Ainsi le domaine de Humbert n'était ni très vaste ni très riche. Or, aménager bourgeoisement ce domaine, user de ses ressources avec une prudence parcimonieuse, c'était bien l'œuvre la plus contraire à la nature et aux aspirations du nouveau dauphin. Pénétré des impressions et des souvenirs qu'il rapporte de Hongrie et de Naples, il veut appa-

raître à ses contemporains au milieu des splendeurs d'un brillant décor, tout comme s'il était un grand souverain.

Cette tendance se manifeste dans le protocole qu'il emploie ; pour désigner sa personne, il impose à sa chancellerie une interminable série de titres féodaux, que ses prédécesseurs n'avaient pas connus et que ses successeurs ne relèveront pas ; il va même jusqu'à exiger, à la fin de son règne, qu'à la forme ordinaire de son nom, *Humbertus*, on substitue la forme *Ymbertus*, par un *Y*, qui lui paraît infiniment plus distinguée, si grand est, dès cette époque, le prestige de cette voyelle. De même, il croit se grandir en multipliant bien plus que de raison les fonctionnaires attachés à son service, et en leur donnant des titres sonores, venant en droite ligne de la cour du roi Robert, qui retentissaient étrangement aux oreilles de ses sujets : tels ceux de protonotaire ou de maître rational de la cour majeure.

Ce n'était pas d'ailleurs la première surprise que Humbert causait aux Dauphinois ; habitués à une vie simple, ils n'avaient pu contempler sans étonnement l'appareil dont s'entourait leur nouveau souverain quand, à la fin de l'année 1333, il arriva de Naples sur les rives de l'Isère. Plusieurs galères avaient amené à Nice le couple delphinal, avec quelques-uns de ses principaux conseillers, et la foule de ses serviteurs, sans compter les animaux rares qui l'accompagnaient, les perroquets du dauphin, les colombes de la dauphine, et enfin la guenon, dont le premier acte, dès le débarquement, fut de s'échapper, au grand désespoir de ses gardiens qui ne la retrouvèrent qu'après de longues recherches. C'est à la tête d'une cavalcade d'au moins cent chevaux que Humbert remonta la vallée du Rhône, traversa Avignon et parvint au château de Beauvoir, établi en un site admirable des bords de l'Isère, où quelques ruines à la fois grandioses et élégantes gardent encore le souvenir des splendeurs du passé. Bientôt il organise sa maison sur le patron des cours de Naples et de France, et

en règle minutieusement tous les services : il ira jusqu'à se donner une compagnie de gardes du corps, presque tous nobles, chargés de veiller nuit et jour sur sa personne. Tout atteste que, dans les châteaux delphinaux, on menait une vie opulente et quasi royale.

A cette magnificence, Humbert unissait une extrême libéralité. Les pauvres, les voyageurs, les musiciens, les jongleurs, les religieux mendiants recevaient de lui de généreuses aumônes; aux églises où il célébrait les grandes fêtes, à celles qu'il aimait à visiter par dévotion, par exemple au sanctuaire de la Sainte-Baume en Provence où il fit deux pèlerinages, dont l'un en compagnie de Pétrarque, il ne manquait pas de laisser de riches offrandes. Plusieurs monastères lui durent leur fondation; d'autres furent par lui réorganisés et considérablement accrus. Encore ne réalisa-t-il pas tous ses desseins. Ainsi le projet qu'il avait conçu, de transformer le chapitre de Saint-André de Grenoble en une vaste abbaye où soixante chanoines réguliers, vêtus de blanc et de rouge, célébreraient en grande pompe l'office divin près de la tombe des dauphins, ne fut qu'un de ces rêves grandioses où se complaisait l'imagination de Humbert.

Un prince magnifique tient à honneur de se montrer un Mécène. Humbert se donna le luxe de faire les frais d'une Université, qu'à sa demande le pape Benoît XII fonda à Grenoble en l'an 1339; le dauphin l'organisa, autant qu'il le put, sur le modèle de l'Université de Naples, qui était alors un foyer de haute culture; aux élèves qu'il s'efforçait d'y attirer, il promit de nombreux privilèges. Il alla même jusqu'à interdire l'établissement de forges dans les environs de Grenoble, parce qu'il voulait maintenir à bas prix le bois de chauffage nécessaire aux étudiants; il savait, comme le dit le vieil historien dauphinois Chorier, que le froid est l'ennemi des fonctions de l'esprit. Grenoble était alors trop éloignée des grandes voies de communication et présentait

des ressources trop médiocres pour que l'Université fût viable. Création factice du dauphin, elle disparut à la fin de son règne.

V

Ainsi, dans le gouvernement intérieur de son petit État, Humbert II se comporte comme eût pu le faire un puissant monarque. Dans la direction de sa politique extérieure, il commet la même méprise, tant il est désireux de s'immiscer dans les grandes affaires et de jouer un premier rôle sur le théâtre de l'Europe.

Dès son avènement, il affecte de prendre dans le royaume d'Arles une attitude nettement hostile à la France, telle qu'on pouvait l'attendre d'un prince qui semblait tout dévoué aux Angevins de Naples. Pour s'assurer la liberté d'agir à sa guise contre les Valois, il termine par un traité les querelles qui, depuis si longtemps, divisaient le Dauphiné et la Savoie. Alors il se croit en mesure de protester contre les anticipations commises par le roi de France, Philippe VI, qui vient de s'établir fortement à Sainte-Colombe, en face de Vienne, sur la rive droite du Rhône, d'où il commande le passage du fleuve. Le dauphin a si bien réussi à se donner la réputation d'un adversaire déterminé de la France qu'au printemps de 1335, le chef de l'Empire, Louis de Bavière, désireux de faire pièce à Philippe de Valois en créant un roi d'Arles et de Vienne, ne croit pas pouvoir mieux faire que d'offrir cette couronne à Humbert, qui d'ailleurs est son proche parent. J'imagine qu'en dépit de son affection pour le roi Robert, le dauphin dut être vivement tenté d'accepter cette offre, qui flattait ses aspirations fastueuses et romanesques. Mais il eût fallu pour cela s'exposer à un grave conflit avec la France; en outre, c'eût été prendre ouvertement le parti de Louis de Bavière, depuis longtemps excommunié par le

Pontife romain, et encourir du même coup les plus graves des censures ecclésiastiques. Au dernier moment, Humbert écouta les conseils de la prudence, écarta de ses lèvres la coupe enchanteresse et se résigna à conduire sa barque dans le sillage de la politique française. Il ne devait pas l'y maintenir longtemps. Aux manifestations publiques du bon accord avec la France succéda une période équivoque, au terme de laquelle le dauphin parut revenir pour quelque temps à ses anciens projets. En 1337, il s'efforce de s'établir à Vienne au mépris des droits de l'Église ; il y montre d'autant plus d'ardeur qu'il s'agit, pour lui, de s'emparer de la capitale de son futur royaume. Pendant quelque temps, on peut croire qu'il a réussi à s'en rendre maître ; aussi, en 1338, le roi d'Angleterre Édouard III qui mène le chœur des ennemis de la France, propose de nouveau à Louis de Bavière l'érection du royaume de Vienne en faveur du dauphin. Encore une fois un froncement de sourcil du roi de France changea les intentions de Humbert II et fit rentrer le royaume de Vienne dans le domaine des chimères.

Au cours de ces négociations, Humbert avait compris l'importance du rôle que Louis de Bavière pouvait jouer en Europe ; il avait senti en même temps que le chef de l'Empire ne serait pour lui un appui efficace qu'autant que Louis aurait conclu la paix avec l'Église romaine et exercerait ainsi un pouvoir incontesté. Du coup, le voilà féru du désir d'être l'instrument du rétablissement de la concorde en réconciliant le Bavarois avec le Saint-Siège. En cette même année 1338, le dauphin séjourne à Avignon où, muni des pouvoirs de Louis de Bavière, il s'efforce de trouver les bases d'un accord entre ce prince et la Papauté. Le dessein était de grande envergure ; mais, pour diverses raisons, la réalisation en était impossible. D'ailleurs, il contrariait à ce moment la politique française, et Philippe de Valois veillait. Humbert, obligé de battre en retraite sur ce terrain, ne reprit son projet qu'en 1343, à une

époque où Louis n'était plus en opposition directe avec la cour de Paris. Le dauphin fut alors l'un des ambassadeurs chargés par l'empereur de solliciter sa réconciliation avec le pape Clément VI. A cette occasion, il fit un long séjour à Avignon où, chose dont il fut sûrement ravi, il se trouva mêlé aux négociations les plus complexes, qu'il poursuivit avec ténacité, sinon avec bonheur. Après deux ans, il n'avait pas perdu tout espoir : le 15 janvier 1345, il écrivait au Pape pour lui demander l'autorisation de se rendre en personne auprès de Louis de Bavière, afin de tenter un suprême effort. Dans sa présomption naïve, il se flattait de prendre assez d'influence sur son cousin pour l'amener à résipiscence. Clément VI semble s'être peu soucié de confier une telle mission au dauphin, qui dut renoncer à son projet, sans se départir de sa vieille affection pour Louis.

En dépit de ces échecs, l'esprit inquiet du dauphin ne demeurait pas en repos. Au commencement de l'année 1345, alors qu'il semblait tout occupé du Bavarois, il songeait à s'associer à Louis d'Espagne pour la conquête des Iles Fortunées. Quelques mois plus tard, il se laisse tenter par un autre dessein, non moins aventureux. Jusqu'alors Humbert s'était tenu éloigné des champs de bataille; une lettre bien connue de Pétrarque le lui avait reproché durement. Or le pape Clément VI et ses alliés organisaient à cette époque une croisade contre les émirs turcs de l'Asie Mineure. Humbert crut peut-être imposer silence à ses détracteurs en offrant au Saint-Siège, en hommes et en argent, un concours qui dépassait ses forces; au moins réussit-il à se faire accepter comme chef de l'expédition, en dépit des répugnances du Pape et de ses conseillers. Le 26 mai 1345, jour de la Fête-Dieu, fut pour le dauphin un beau jour : proclamé solennellement capitaine général du Siège apostolique et commandant de l'armée chrétienne (c'était un titre que jadis le roi de France avait brigué), il reçut du Pontife suprême l'étendard de l'Église romaine

qu'il fit porter en grande pompe à côté du sien à travers les rues d'Avignon. Ce beau jour fut sans lendemain. A la vérité, Humbert partit pour l'Orient, accompagné de la dauphine et d'une suite nombreuse; mais son rôle militaire se borna à un combat sans importance qu'il livra devant Smyrne. Suivant son habitude, il préféra aux armes la diplomatie dans laquelle il se croyait passé maître; il négocia avec les Vénitiens, avec les Grecs, avec les Catalans, avec les Turcs eux-mêmes; par ce moyen il comptait préparer la ruine des infidèles en même temps que la réunion des Grecs à l'Église latine et résoudre ainsi la question d'Orient, dont, sans doute, il estimait la solution urgente. Il ne réussit qu'à se brouiller avec les Génois, qui pillèrent ses navires; découragé, il revint avant le temps, pleurant sa fidèle compagne, Marie de Baux, que la maladie lui avait enlevée à Rhodes, et ne rapportant ni gloire ni profit d'un séjour de dix-huit mois en Orient.

Il rentre dans ses États, et tout de suite il est séduit par une nouvelle entreprise. Deux ans plus tôt, des événements graves s'étaient passés dans le royaume de Naples. Le jeune André de Hongrie, à la veille du jour où il devait ceindre la couronne, en même temps que Jeanne, son épouse, était tombé sous les coups des assassins. Qui avait armé leurs bras, c'est là un de ces procès qui se débattent encore au tribunal de l'histoire. Au moins mille bruits fâcheux couraient à la honte de Jeanne, et aussi de ses cousins de Duras et de Tarente, auxquels la fortune du prince hongrois avait toujours porté ombrage. Or le dauphin avait partie liée avec ses parents de Hongrie, auxquels il avait récemment encore prouvé sa sympathie en se faisant leur porte-parole à Avignon, dans les pourparlers auxquels avait donné lieu le projet de couronnement d'André; il avait même songé à faire de ce jeune prince son propre héritier. La nouvelle de sa mort l'avait surpris en Italie, au moment où lui-même se disposait à s'embarquer pour

l'Orient; il en fut tellement bouleversé que, sans l'insistance du Pape, il eût immédiatement abandonné ses projets de croisade. Aussi, dès son retour, dans la querelle qui divise les maisons royales de Hongrie et de Naples, c'est le parti de Hongrie qu'il prend sans hésiter. Il s'offre pour recueillir et garder le jeune Charles-Martel, enfant en bas âge de Jeanne et d'André, qu'il estime imprudent de laisser aux mains d'une mère indigne; tandis que le roi Louis de Hongrie menace Jeanne dans la possession de son royaume italien, lui-même annonce l'intention de l'attaquer dans son héritage de Provence. Ainsi il intervient encore dans la grande politique, cette fois comme paladin, vengeur du crime et protecteur de l'innocence. Ni le Pape, suzerain de Jeanne, ni le roi de France, son plus puissant voisin, ne pouvaient s'accommoder de ces projets. A l'instigation de Philippe de Valois, Clément VI appela le dauphin à Avignon; s'il ne put le convaincre de l'innocence de sa cousine Jeanne, au moins c'en fut fait de l'expédition de Provence.

VI

Quinze ans s'étaient écoulés depuis que le dauphin avait pris possession de ses États. Sa folle conduite lui avait valu une suite non interrompue de déboires; son faste royal, ses créations inconsidérées, ses largesses exorbitantes, les chimères de sa politique avaient épuisé toutes ses ressources. Depuis longtemps, il en était réduit à recourir, pour apaiser ses créanciers, aux expédients familiers aux débiteurs qui se ruinent. Ce n'était pas seulement à l'Église et aux princes qu'il empruntait de l'argent, mais aux banquiers florentins ou à de modestes capitalistes, tel ce bourgeois de Grenoble auquel, dès le début de son règne, il avait engagé un manteau de prix ou ce boutiquier d'Avignon auquel, plus tard, il avait hypothéqué une de ses baron-

nies. Pour lui, la question d'argent n'existait pas ; dès qu'il avait une somme à sa disposition, il la dépensait ou la donnait ; en deux mois, raconte son secrétaire Pilat, on vit fondre dans ses mains la somme, considérable pour le temps, de 40000 florins. « Sachez, lui écrit pendant la croisade son représentant, l'archevêque de Lyon Henri de Villars, que dès que j'ai réussi à me procurer quelque argent pour vous l'envoyer, tous s'adressent à moi en criant : Payez-nous, payez-nous, parce que Monseigneur le veut. Vous ne devez pas nous enlever ce que Monseigneur nous a donné. » Et le malheureux régent décrit la mélancolie profonde et le trouble indicible (j'emploie ses expressions) où le jette la pénurie du trésor de son maître. Il en devait être ainsi jusqu'aux derniers jours du règne du dauphin : là-dessus Humbert était incorrigible.

Ajoutez à cela que depuis la mort de son unique enfant, survenue en 1335, le dauphin, en proie à des accès périodiques de découragement, était de temps en temps pris du désir de vendre ses États ; c'était un moyen de mettre un terme, du même coup, aux déboires de sa vie politique et aux clameurs de ses créanciers. Dès 1337, il les avait offerts au roi Robert de Naples, qui n'avait pas voulu y mettre le prix. Plus tard, en 1338, il essaya, mais en vain, d'en céder la suzeraineté à l'Église romaine ; d'abord favorable à cette proposition, Benoît XII finit par la rejeter, la trouvant trop onéreuse. En réalité, il n'y avait pour le Dauphiné qu'un acquéreur possible, le roi de France. Depuis longtemps Philippe de Valois avait l'œil ouvert sur cette proie, qu'il était fermement décidé à ne laisser tomber aux mains de qui que ce fût. Il y mit le temps, il y mit l'argent ; même à l'époque de Crécy et de Calais, sa diplomatie ne montra aucune défaillance et, quand l'inconstant Humbert, au cours d'une négociation qui dura six ans, tenta de se ressaisir, elle sut lui barrer inflexiblement les routes par lesquelles il essayait de s'évader. Je n'ai

point à raconter ici cette négociation (la chose a été faite [1] et bien faite), ni à analyser les divers traités qui s'échelonnent de 1343 à 1349. A cette date, le dauphin, déçu à deux reprises par l'échec de projets matrimoniaux dont la réalisation eût pu lui rendre sa liberté vis-à-vis de la France (il n'était alors engagé à lui céder ses droits que s'il mourait sans laisser d'enfants légitimes), dut se résigner à sa destinée. C'est le 31 mars 1349 que fut conclu définitivement l'arrangement par lequel le Dauphiné fut transféré au fils aîné du roi de France.

Quand il eut réglé le sort de ses États, dont, il faut le reconnaître, il essaya autant qu'il le pouvait de sauvegarder l'autonomie, le dauphin dut s'occuper de son propre sort. C'est alors que sur le conseil d'un saint homme, ancien prieur de la Grande-Chartreuse, Jean Birel, il entra dans l'ordre des Dominicains, pour lesquels il avait toujours professé une particulière estime. Mais le calme et l'obscurité de la vie religieuse ne pouvaient lui convenir; il ne s'en accommoda pas longtemps. Il lui fallait pour satisfaire ses aspirations les plus hautes dignités ecclésiastiques. Les trois ordres du sous-diaconat, du diaconat et de la prêtrise lui furent conférés par le pape Clément VI dans les intervalles des trois messes de Noël de l'année 1350. Quelques jours plus tard, il était promu à l'épiscopat et recevait le titre retentissant de patriarche d'Alexandrie, auquel il joignait en 1352 les fonctions opulentes d'administrateur de l'archevêché de Reims; avec l'agrément du roi Jean, il se proposait de les échanger contre le gouvernement du diocèse de Paris. Dans ses rêves, il avait entrevu jadis la couronne royale; peut-être maintenant croit-il entendre une voie mystérieuse qui lui dit : Tu seras Pape. Quelles qu'aient été les chi-

1. Voir J.-J. Guiffrey, *Histoire de la réunion du Dauphiné à la France* (Paris, 1868), et un chapitre du tome Ier de l'ouvrage de M. R. Delachenal, *Histoire de Charles V*.

mères dont il se berça, la mort vint brutalement y mettre un terme. Il avait quarante-trois ans quand il succomba, le 22 mai 1355. Son corps fut inhumé dans l'église des Dominicains de la rue Saint-Jacques, en face du tombeau de sa tante, la reine de France Clémence de Hongrie, dont il avait été le favori et l'héritier. L'histoire le connaît surtout par ses fautes ; mais nous aurions mauvaise grâce à le juger trop sévèrement, puisque la conséquence de ses erreurs fut l'union étroite du Dauphiné à la patrie française.

NOTICE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

JOSEPH-BON DACIER

PAR

M. GEORGES PERROT

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE

I

Mes chers confrères,

Plus on vieillit et plus on se complaît — je vous parle d'après ma propre expérience — à revivre, par le souvenir, tout son passé, les joies de sa jeunesse et aussi les chagrins auxquels on n'a pas pu échapper, par le fait qu'on a longtemps vécu. C'est au jeu de cette évocation que notre pensée s'attache, pendant les heures de loisir que nous laissent les occupations de la journée, et aussi pendant les heures de la nuit, où le sommeil ne vient plus aussi vite qu'autrefois et est souvent interrompu. Par le travail de la mémoire, qui s'applique et s'acharne à remonter ainsi le cours des ans, nous relevons les traces que nous avons laissées dans tous les chemins que nous avons suivis. Nous

reprenons conscience des forces natives ou acquises qui nous ont aidés à nous tirer sans trop de dommage des épreuves que nous avons subies. Nous ressaisissons et nous refaisons ainsi l'unité de notre vie.

Je ne sais si je me trompe ; mais il me semble que, comme les individus, les compagnies du genre de la nôtre doivent éprouver quelque chose de ce sentiment, lorsqu'elles prennent de l'âge. Elles ne peuvent alors, elles aussi, que trouver plaisir à regarder en arrière, à se remémorer ce qu'elles pourraient appeler leur enfance et leur adolescence, à comparer la modestie de leurs débuts aux brillantes réalités du présent. Entre ce présent et les heures lointaines du premier effort, notre Compagnie a traversé des crises qui ont interrompu ses travaux, qui ont paru parfois la menacer de mort. Ces crises, elle en est sortie mieux définie et mieux constituée que par le passé, pourvue de plus amples ressources et de moyens d'action plus efficaces. Par la création de l'Institut, l'Académie des inscriptions et belles-lettres est devenue un des membres du grand corps qui s'imposa, dès sa naissance, au respect et à l'admiration de l'Europe. Notre Compagnie dut à ce nouveau régime un surcroît de prestige et d'autorité. L'État, en même temps, la dotait plus richement que ne l'avait fait sa fondatrice, l'ancienne monarchie. Bientôt après, c'étaient de simples particuliers qui, par leurs legs ou leurs donations, venaient l'aider à remplir sa tâche de patronne et de directrice des études d'érudition. D'année en année, les fondations se multipliaient, de plus en plus importantes, de plus en plus variées dans leur objet. Elles permettaient à l'Académie de récompenser et d'encourager, par les prix dont elle disposait, tous les efforts qui lui paraissaient dignes d'intérêt. Elles lui fournissaient ainsi l'occasion de donner aux travailleurs groupés autour d'elle, par ses choix mêmes et par les rapports qui les justifiaient, des leçons utiles de méthode et de critique.

Ce ne fut pas seulement par l'effet de ces libéralités privées et de ces faveurs du pouvoir que grandit la situation et que se développa le rôle de notre Compagnie. Mieux rentée que par le passé, l'Académie devint aussi, après sa rénovation, plus riche en hommes, en érudits de premier mérite. Avec la royauté étaient tombées toutes les barrières qui, avant 1789, avaient pu gêner les démarches de la recherche scientifique. La Bastille était démolie. On ne risquait plus d'en prendre le chemin quand on s'avisait d'étudier sur les textes les origines nationales. C'était ce que Fréret avait fait en 1728 et il avait passé quatre mois en prison pour avoir découvert et prouvé que le fondateur traditionnel de la monarchie française n'était qu'un chef de bande qui louait à l'un des derniers généraux de l'empire romain les services de ses soldats barbares. Même sur le terrain de l'histoire du christianisme et de l'Église, la critique était désormais à l'aise, tant que ses affirmations et ses doutes ne se produisaient que dans l'enceinte fermée des compagnies savantes, avec la publicité discrète des mémoires académiques.

Dans ces conditions nouvelles de pleine et entière liberté, grâce à l'ère de paix qui succéda aux guerres de Napoléon, nombre d'esprits éminents se consacrèrent, avec une vraie passion, aux études historiques. Avant tout, on voulait savoir comment était née, comment avait grandi, comment s'était transformée cette France qui venait de faire si grande figure sur la scène et qui, rassasiée de gloire, travaillait à se donner un gouvernement d'opinion, un gouvernement libre. Vous savez tous, mes chers confrères, les noms de ceux de vos devanciers qui ont le plus efficacement contribué à renouveler et à préciser l'idée que nous devons nous faire des institutions de l'ancienne France, à nous offrir, en une suite de tableaux d'un ferme dessin et d'une chaude couleur, une fidèle image de ce que fut, à différentes époques, la vie longue, brillante et variée de la

nation française ; mais les générations chez qui s'étaient éveillées les ardeurs de la sainte curiosité ne se cantonnèrent pas dans ce domaine. Elles se partagèrent le travail et elles entreprirent une vaste enquête sur tout le passé de l'humanité. On s'appliqua d'abord à mieux connaître que jusqu'alors on ne l'avait fait ce monde gréco-romain auquel les sociétés modernes se rattachaient par tant de liens. On étudia de plus près et avec une sagacité plus avertie les langues et les lettres classiques. De l'œuvre des écrivains de l'antiquité, il ne nous est arrivé qu'une bien faible partie. Tous d'ailleurs, ceux mêmes qui ont le mieux compris la tâche de l'historien, n'ont rien à nous dire sur bien des sujets qui nous intéressent. Ce silence, on apprit à y suppléer au moyen de documents dont, jusqu'alors, on n'avait pas tiré parti, à l'aide des textes lapidaires et des monuments figurés. Grâce à ce complément d'informations, bien des faits nous ont été révélés que n'avaient pu même soupçonner les plus doctes humanistes de la Renaissance. D'autre part, mieux connues et mieux interprétées, les créations de l'art des grands peuples riverains de la Méditerranée nous ont livré le secret de pensées, de croyances et de sentiments que nous ne trouvions pas exprimés avec la même force et la même clarté dans ce qui nous reste de la littérature grecque et de la littérature latine.

On ne s'en tint pas là. Une recherche en appelle une autre. On désira se rendre compte de ce qu'il y avait derrière cette Grèce dont les sages se laissaient traiter d'enfants par les prêtres de Saïs. Le mystère des écritures complexes de l'Égypte ne résista point à la sagacité d'un savant de génie et, de cartouche en cartouche, on put rétablir la suite des dynasties et des rois de l'Égypte, puis, à l'aide des inscriptions qu'ils avaient gravées sur les parois de leurs obélisques, de leurs pylones et de leurs temples, écrire leur histoire, une histoire qui diffère très fort de celle que les Hécatée et les Hérodote avaient écrite sous la

dictée des drogmans qui les promenaient dans les bazars de Memphis et qui leur en montraient les édifices. Par delà l'Égypte, il y avait la Chaldée et l'Assyrie, qui s'étaient, bien plus encore que l'Égypte, dérobées à la curiosité des Grecs, derrière la ceinture de déserts qui sépare le val de l'Euphrate du littoral de la Méditerranée. Par un court récit d'Hérodote, par les contes de Ctésias et par quelques pages de la Bible hébraïque, on n'avait qu'une très vague idée de la puissance militaire des grands empires de l'Asie antérieure et des caractères originaux de leur civilisation. Il ne semblait pas que l'on pût concevoir l'espérance de jamais déchiffrer ces inscriptions étranges dont quelques échantillons avaient été rapportés en Europe, ces longues lignes de têtes de clou que le poinçon des scribes de Babylone et de Ninive avait incisées dans l'argile. Quant au dernier venu des grands empires orientaux, à celui des Achéménides, on le connaissait moins mal. Dès le VIe siècle avant notre ère, par les conquêtes de Cyrus, poussées jusqu'à la côte de l'Ionie, la Perse avait noué avec la Grèce des relations qui ne cessèrent jamais jusqu'à l'expédition d'Alexandre ; mais, là encore, tout ce que l'on savait de ces princes et de cette nation, de leur religion et de leurs mœurs, c'était ce que les Grecs en avaient saisi, au hasard de contacts passagers, que la guerre venait constamment interrompre. Voyageurs ou commerçants, soldats mercenaires ou médecins au service du grand roi, ces Grecs transplantés à Persépolis et à Suse ne voyaient que la surface. S'ils ont suivi avec intérêt, s'ils ont raconté avec force détails les intrigues de la cour et les drames du harem, ils n'ont pas eu le loisir ou le goût de chercher dans les croyances de ce peuple la raison d'être d'usages et la source de vertus qui étonnaient l'observateur étranger.

La difficulté même des problèmes à résoudre irrita la curiosité ; elle provoqua des efforts qui finirent par triompher de tous les obstacles. Il y avait là comme un défi

porté à la science moderne ; elle tint à honneur de le relever. Après les hiéroglyphes, on déchiffra les écritures cunéiformes, les plus compliquées comme les plus simples, celle qui relate les hauts faits d'un Hammourabi ou d'un Sargon comme celle où, dans une langue apparentée aux idiomes de la Grèce et de Rome, un Darius ou un Artaxerxès énumère les peuples qui lui sont soumis et invoque les divins protecteurs qui lui ont donné la victoire. On lut les noms d'Ormuzd et de Mithra sur les murs des palais de Persépolis et des tombes rupestres de Pasargade. Bientôt après, on retrouvait ces dieux, présentés comme les fondateurs de la loi morale et les dispensateurs de tous les biens, dans l'*Avesta*, ce code religieux dont le premier exemplaire avait été rapporté en Europe par un Français, Anquetil-Duperron, et dont la première traduction authentique fut donnée par un autre Français, Eugène Burnouf. Enfin, dans un bien autre éloignement, on apercevait l'Inde, que les Grecs n'avaient fait qu'entrevoir un moment à l'extrême limite de leur horizon, dans le fugitif éclair de la conquête macédonienne, et l'on découvrait là toute une grande littérature théologique et profane, les hymnes des Védas, des épopées plus longues que celles d'Homère, des drames d'une fantaisie charmante, une philosophie subtile, tout un monde de fictions et de pensées. C'était ensuite, à l'arrière-plan, l'Inde bouddhiste que l'on rencontrait, comme un prolongement de l'Inde brahmanique, et, avec le bouddhisme, on arrivait à la Chine. Celle-ci proposait à l'intelligence et à la critique du savant une des tâches les plus malaisées qu'elles eussent eu jamais à aborder. Il leur fallait commencer par triompher des difficultés d'une écriture et d'une langue qui diffèrent si fort des nôtres. Il leur fallait surtout redoubler de souplesse et de finesse pour réussir à comprendre et à décrire une société qui, pendant de longs siècles, a dû sa prospérité à des croyances et à une organisation qui ressemblent si peu à tout ce

que l'historien avait appris à connaître par l'étude de la vie des nations de l'Occident.

Tout ce mouvement de recherches patientes et suggestives, d'études diverses et fécondes, c'est notre Académie qui, pendant tout le dernier siècle, en a pris l'initiative et gardé la direction. Aidée, dans ses enquêtes et dans ses entreprises, par toute une foule de travailleurs modestes et laborieux, qu'elle instruisait par ses exemples et ses conseils, elle a, d'une part, poussé plus loin les découvertes sur les chemins que ses devanciers avaient déjà frayés, sous l'ancien régime, et, d'autre part, elle a ouvert des voies nouvelles, où elle a marché, où elle marche encore avec une décision hardie, d'un pas allègre, d'un pas de conquérante.

Convié, par la fonction même que votre bienveillance m'a confiée, à embrasser du regard la carrière que l'Académie a parcourue depuis sa naissance, je vous demande la permission d'évoquer devant vous la figure d'un de mes prédécesseurs, Joseph-Bon Dacier, qui, en deux fois, a occupé pendant quarante et un ans la charge dont je suis aujourd'hui investi. S'il est un peu oublié aujourd'hui, c'est que, malgré le brillant de ses débuts et ses rares qualités d'esprit, il a été, dans la force de l'âge, arraché à ses études par les grands événements politiques auxquels il s'est trouvé mêlé, puis que, plus tard, le meilleur de son temps a été pris par des devoirs qui étaient alors beaucoup plus lourds qu'ils ne le sont maintenant. Il n'a donc pas eu l'honneur d'attacher son nom à l'une de ces découvertes scientifiques qui mettent un homme hors rang, ni d'écrire un de ces livres qui marquent une date dans l'histoire de l'érudition ; mais il n'en a pas moins le mérite d'avoir, avant la Révolution, beaucoup contribué, par son ouverture d'esprit et par ses avis très écoutés, à élargir le programme des recherches et des travaux de l'Académie. Au lendemain de la crise où les Académies

avaient sombré avec les autres institutions de la monarchie, il a présidé à la renaissance de la Compagnie, qui, sous le titre de *Classe d'histoire et de littérature ancienne*, réapparaissait et avait sa place marquée dans l'Institut réorganisé, en 1803, par Bonaparte premier consul.

Dépositaire des traditions plus que séculaires du corps illustre auquel il avait appartenu dès sa jeunesse, Dacier sut alors, avec beaucoup de dextérité, les adapter à des conditions nouvelles et à des besoins nouveaux. Lorsqu'intervint l'ordonnance royale de 1816 qui, sans toucher à l'unité de l'Institut, rendait aux différents collèges qu'il comprend leurs appellations d'autrefois, l'Académie des inscriptions et belles-lettres n'avait plus, pour renouer la chaîne des temps, qu'à retrouver le nom qu'elle avait si fort honoré. Grâce surtout à Dacier, à son activité bien réglée et à l'autorité que lui reconnaissait la déférence de ses confrères, elle avait repris déjà, sous un autre titre, le cours et le train de sa vie normale, de celle dont lui avaient donné l'habitude les Secousse, les Mabillon et les Montfaucon, les Fréret, les Caylus et les Barthélemy. Ne devons-nous pas quelque reconnaissance et l'hommage au moins d'un souvenir à cet aïeul dont la vie académique se partage ainsi entre deux siècles et qui a joué, avec tant de tact et de dignité, le rôle d'intermédiaire entre nos lointains ancêtres et les hommes de science et de bonne volonté qui, dans la France issue de la Révolution, se sont consacrés à poursuivre, en lui donnant plus d'étendue et de portée, l'œuvre d'obstiné labeur et d'investigation scientifique dont les méthodes avaient été pressenties par nos devanciers et quelquefois esquissées par eux avec une merveilleuse divination des progrès de l'avenir[1] ?

1. Pour l'histoire de l'ancienne Académie, pour la place qu'y tint et le rôle qu'y joua Dacier, voir Alfred Maury, *Les Académies d'autrefois. L'ancienne Académie des inscriptions et belles-lettres* (Paris, Didier, 1864, in-8°).

II

Dacier naquit à Valognes, en 1743. Il vint jeune à Paris et y fut tout d'abord introduit dans la meilleure société. Il fréquenta beaucoup les salons. Il était des intimes de l'hôtel de La Rochefoucauld et du Palais Royal. Ce fut là qu'il acquit cette aisance et ces manières du grand monde que lui prêtent tous ses biographes. En 1772, il entrait à l'Académie des inscriptions, et, en 1782, il y succédait, comme secrétaire perpétuel, à Dupuy. Quand il fut chargé de gérer les affaires de l'Académie, il mit à profit, pour servir ses intérêts, les relations qu'il entretenait avec les puissants du jour. Ce fut à son intervention que l'Académie dut le règlement du 22 décembre 1786, cet acte qui, pour ce qui nous concerne, fut comme le testament de l'ancien régime, la dernière marque de sollicitude qu'il ait donnée à l'institution qu'il avait fondée.

Ce règlement assurait à la Compagnie certains avantages matériels qui n'étaient pas à dédaigner, tels que l'augmentation du nombre des pensionnaires, c'est-à-dire

Pour l'organisation de l'Institut, sous sa première forme, et pour sa réorganisation par le Premier Consul en 1803, sur la façon dont, après ce remaniement, l'*Académie des inscriptions* reprit sa vie interrompue, treize ans avant de retrouver son nom, voir, dans la collection intitulée *Les grandes institutions de France*, les deux volumes qui ont pour titre *L'Institut de France*, par Gaston Boissier, Gaston Darboux, Georges Perrot, Georges Picot, Henry Roujon, secrétaires perpétuels, et Alfred Franklin, administrateur honoraire de la Bibliothèque Mazarine (Paris, H. Laurens, 1907, 2 vol. in-8°).

Il a été donné de cet ouvrage, par les soins de M. André Marty, en 1909, une édition illustrée, en deux volumes in-folio, qui contient d'admirables reproductions d'anciennes estampes, en grand nombre, et aussi de belles héliogravures d'après des photographies prises à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments. Nombre de pièces originales y sont reproduites en fac-similé. C'est un très beau livre, destiné aux riches bibliothèques d'amateurs. Dacier n'a pas été compris parmi les personnages dont l'effigie est reproduite là.

des académiciens à plein titre qui touchaient une pension, la création d'une classe d'académiciens libres, et l'accroissement du fonds des jetons de présence ; mais il avait surtout le mérite de définir d'une manière plus large et plus précise que dans les rédactions antérieures l'objet des travaux de l'Académie. Il la conviait à l'étude des langues, particulièrement des langues orientales et des langues grecque et latine, ainsi qu'à celle des monuments de toute espèce, médailles, inscriptions, qui concernent l'histoire ancienne et l'histoire du moyen âge. Il l'invitait à éclaircir les titres, diplômes et antiquités de l'histoire de France et de l'histoire des autres nations, principalement de celles dont les intérêts et les événements ont été mêlés avec ceux de la France. Il appelait son attention sur la chronologie et la géographie, « les deux bases de l'histoire », et sur l'étude des sciences, arts et métiers des anciens, qui devaient être comparés à ceux des modernes. « Aucun genre de littérature », était-il dit, « n'est étranger à l'Académie des belles-lettres ; ainsi, à l'érudition qui rassemble les faits, elle joindra la critique qui sait les choisir, les comparer et les apprécier, et, à la critique qui discute les faits, elle joindra celle qui entretient et épure le goût par l'examen approfondi des meilleurs modèles. » Enfin des mesures étaient prises et des crédits alloués pour la préparation et l'impression des recueils que l'Académie se proposait de publier. Aux *Mémoires*, dont plusieurs volumes avaient déjà paru, Dacier avait entrepris d'ajouter un nouveau recueil, dont il avait tracé le plan, tel, à peu de choses près, que nous l'avons conservé jusqu'à nos jours. Toute la différence, c'est que nous appelons *Notices et extraits des manuscrits* ce que Dacier avait intitulé *Notices et extraits de la Bibliothèque du roi*.

Au moment où se réunit l'Assemblée constituante, Dacier, par la situation qu'il occupait et par les opinions

dont il ne faisait pas mystère, était un de ces personnages en vue auxquels on songea tout d'abord pour remplir des fonctions administratives et politiques au sein d'une société qui aspirait à renouveler ses cadres. On le savait très libre d'esprit et lié avec les publicistes dont les écrits avaient préparé les changements qui s'accomplissaient. L'élection le fit donc membre du conseil municipal de Paris, de 1790 à 1792. Il était en même temps chargé de diriger le service des contributions directes. Par le zèle et la compétence dont il faisait preuve dans ce double rôle, il avait conquis l'estime et la confiance du malheureux roi. Celui-ci lui offrit le portefeuille des finances dans un de ces ministères éphémères qui se succédèrent entre le vote de la constitution et la journée du 10 août. Dacier refusa ; mais il avait suffi de cette offre pour le compromettre aux yeux des violents. Afin d'échapper à une arrestation qui l'aurait sans doute mené à l'échafaud, il dut, après la chute de la royauté, quitter Paris et vivre caché jusqu'à la fin du règne de la Terreur. Alors seulement il reparut et, quelques années après, quand fut mise en vigueur la Constitution de l'an VIII, la notoriété qu'il avait acquise par son court passage aux affaires lui valut d'être appelé à siéger dans le Tribunat. Il y prit souvent la parole et il en fit partie jusqu'au jour où ce corps fut supprimé. Il eût pu alors, dit-on, entrer au Sénat impérial ; mais il préféra consacrer à ses fonctions académiques tout ce qu'il gardait d'aptitude et de goût pour l'activité pratique.

Dès 1795, Dacier avait été inscrit, dans la *Classe des sciences morales et politiques*, sur la liste des membres de l'Institut de France ; mais il ne retrouvait là, perdus parmi des économistes et des philosophes, qu'un petit nombre des confrères qu'il avait connus dans la savante compagnie où il était entré vingt-trois ans plus tôt. La situation fut tout autre, à partir du décret organique de 1803.

Conviée, par le pouvoir même, à reprendre les travaux par lesquels s'était honorée, sous l'ancien régime, l'Académie des inscriptions et belles-lettres, la *Classe d'histoire et de littérature ancienne* était autorisée à se poser en héritière légitime et en continuatrice de sa vénérable devancière.

Les membres survivants de la Compagnie supprimée en 1793 étaient venus, à quelques exceptions près, reprendre les places qu'ils occupaient dans les Académies qui avaient été créées jadis par la royauté déchue. Dans cette *troisième classe* à laquelle avait été attribué l'honneur d'une lourde et glorieuse succession, ceux qui l'emportaient par le nombre et qui donnaient le ton, grâce à leur âge et à leur autorité personnelle, c'étaient ces vétérans de l'érudition qui avaient conquis leurs grades avant que se déchaînât la tempête qui venait de bouleverser la société française. Le premier désir de ces exilés qui rentraient au foyer devait être de se rattacher à ce passé qui leur rappelait des jours de travail paisible et fécond. Ils ne pouvaient pas ne point être pressés de renouer la tradition brusquement interrompue. Dès que la classe se fut complétée par le mode de cooptation que le décret avait institué, elle se hâta d'élire comme secrétaire perpétuel le dernier secrétaire de l'Académie d'autrefois, Joseph-Bon Dacier, et cette élection fut aussitôt confirmée par un arrêté ministériel en date du 18 pluviôse an XI (1803).

Inspirateur, sinon signataire, du règlement de 1786, Dacier était tout à fait désigné pour présider, avec l'autorité que lui donnait la permanence de sa charge, aux réunions et aux travaux de la Compagnie qui venait de renaître en changeant de nom ; mais la situation avait ses difficultés. Dans ce corps où les représentants de l'ancienne Académie se rencontraient avec des hommes nouveaux, il y avait bien des amours-propres à ménager,

bien des causes de dissentiment à écarter. Tel membre de la classe, tout en se félicitant d'y avoir trouvé pour sa vieillesse un abri tranquille, l'*otium cum dignitate*, ne pouvait guère oublier que sa fortune avait été détruite et sa vie menacée par la révolution. Tel autre avait servi cette révolution. Il lui avait dû la notoriété qui l'avait poussé aux premiers rangs. Entre confrères dont les origines étaient si diverses, on pouvait craindre des froideurs persistantes et, à l'occasion, des chocs pénibles.

Des incidents de ce genre étaient à redouter. C'est ce dont témoigne l'article XI du règlement que la classe se donna le 27 ventôse an XI, règlement qui fut aussitôt approuvé par le ministre. Cet article est ainsi conçu : « Les sciences morales et politiques, dans leur rapport avec l'histoire, formant un des objets des travaux de la classe, ceux des membres de celle-ci qui s'occuperont de recherches relatives à ces sciences éviteront, dans leurs mémoires, toutes les discussions historiques, religieuses ou politiques qui, par leur objet ou par la proximité des temps, pourraient altérer l'harmonie qui doit régner entre les membres de la classe. »

Mieux que les prescriptions du règlement, le tact de Dacier et son aménité durent beaucoup contribuer à prévenir les froissements. Tous ses antécédents lui donnaient qualité pour jouer entre ces éléments opposés le rôle d'un médiateur adroit et discret. Par ses opinions philosophiques, il appartenait au XVIIIe siècle. Dans le court intermède de sa vie publique, il s'était associé aux efforts qui avaient été tentés, sous les auspices de l'Assemblée constituante, pour mettre fin aux abus de l'ancien régime ; mais, d'autre part, il s'était retiré du jeu avant qu'eût éclaté la crise qui aboutit au supplice du roi. Il n'avait donc rien, dans son passé, qui pût provoquer contre lui l'antipathie des plus passionnés mêmes de ses confrères. On peut juger de la mesure qu'il gardait dans ses entretiens par celle

dont il sait ne point se départir dans ces *Notices* qu'un article du règlement lui enjoignait d'écrire sur la vie et les travaux des membres de la classe, à mesure que la mort venait les frapper. La plupart de ceux dont il se faisait ainsi le biographe avaient été plus ou moins mêlés aux événements de la Révolution ou bien en avaient, le plus souvent à leur grand dommage, subi le contre-coup. Les misères subies, Dacier les raconte, non sans émotion, mais sans invectives contre les persécuteurs, sans attaques contre les personnes. La notice qu'il a consacrée à Dom Poirier, un des bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, est, à cet égard, d'un très curieux et très vif intérêt.

Voici, tirée d'une autre notice, une page qui peut donner une juste idée de sa manière. Il s'y reporte aux derniers jours qu'a vécus, en 1792 et 1793, l'ancienne Académie, alors que, se sachant condamnée, elle attendait, de mois en mois, le coup qui devait la frapper :

« L'Académie aurait autant aimé », dit-il, « que le décret qui lui interdisait de pourvoir aux sièges vacants eût ordonné sa dissolution subite. Il lui aurait épargné beaucoup d'inquiétudes, d'angoisses et de dangers ; mais, puisqu'il lui permettait de languir encore quelques instants, elle ne crut pas devoir se dissoudre elle-même et résolut de continuer ses exercices ordinaires, tant qu'il plairait aux arbitres de ses destinées de lui laisser un reste de vie. Elle passa dans cet état de dépérissement la fin de l'année 1792 et plus de la moitié de 1793, croyant, chaque jour où elle se réunissait, que c'était pour la dernière fois, et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'au milieu des agitations, des troubles, des désordres de ces temps calamiteux, ses assemblées furent toujours aussi nombreuses que dans les jours de sa prospérité et de sa splendeur, qu'il n'y en eut pas une seule qui ne fût remplie par la lecture de quelque ouvrage digne de son attention et de son intérêt. On eût dit que ses membres s'enfonçaient avec plus

d'ardeur que jamais dans les siècles passés, pour se distraire du spectacle des maux et des crimes dont ils étaient environnés. »

Le ton a de la noblesse. C'est celui d'une douleur sincère, mais qui s'interdit les violences déclamatoires. L'impression n'en dut être que plus vive, aussi bien chez ceux des auditeurs qui avaient connu les affres de cette agonie que chez leurs plus jeunes confrères, qui ne pouvaient pas ne point être touchés par ces souvenirs, à la pensée des dures épreuves par lesquelles avaient passé leurs aînés.

Fort de l'estime et de la confiance que lui témoignaient ses confrères, Dacier prit une part active à toutes les décisions qui élargissaient le champ où s'exerçait l'activité de la Compagnie. Dès 1803, il lui avait fait remettre le soin de continuer la collection des *Ordonnances des rois de France de la troisième race*. En 1807, par une entente conclue avec M. de Montalivet, ministre de l'intérieur, il obtint que de nouveaux crédits fussent ouverts à la classe pour l'exécution d'autres entreprises scientifiques qui l'occuperaient utilement et dont elle tirerait grand honneur. Il avait jadis fondé le recueil des *Notices et extraits des manuscrits*. La classe était invitée à en recommencer et à en poursuivre la publication. Elle se voyait aussi chargée de reprendre, sur un nouveau plan, celle de cette *Histoire littéraire de la France* que les Bénédictins avaient conduite jusqu'à la fin du dernier tiers du XIIe siècle. Enfin elle était conviée à inaugurer un *Recueil des historiens des croisades*, recueil dont notre Académie se prépare à donner le dernier volume.

Tout en réglant ainsi, pour l'avenir, l'ordre des travaux de la Compagnie, Dacier tenait exactement au courant l'*Histoire de la classe*, un procès-verbal très développé, où étaient insérés, avec les rapports de ses commissions, les résultats de toutes ses élections et de tous ses choix, toutes les décisions qu'elle avait prises. On y trouvait

aussi résumées, comme le sont aujourd'hui dans nos *Comptes rendus*, celles des communications verbales ou écrites faites en séance qui n'aboutissaient pas à la rédaction d'un mémoire. En même temps, il s'employait à liquider la succession de l'ancienne Académie, à vider ses cartons. C'est de ceux-ci qu'il tira les dissertations qui remplissent les tomes XLVII à L de la première série des *Mémoires*, quatre volumes qui furent publiés en 1815. Ces retardataires avaient, pendant toute la durée de l'Empire, absorbé les crédits affectés à la publication. Ce fut seulement de 1815 à 1818 que Dacier put faire paraître, sous la rubrique *Classe d'histoire et de littérature ancienne*, les mémoires qui avaient été lus dans les séances de cette classe, de 1803 à 1816. Ils remplissent quatre volumes qui forment la tête de la seconde série des Mémoires de notre Compagnie.

La conscience avec laquelle Dacier remplissait ses fonctions académiques n'épuisait pas son activité. Pendant ces mêmes années du XIXe siècle commençant, il ne se dévouait pas avec une application moins soutenue aux intérêts de la Bibliothèque nationale, que le gouvernement consulaire s'était attaché à réorganiser, au moment où y affluaient les manuscrits et les livres qui provenaient surtout de tant d'abbayes supprimées. On n'avait pas mis à la tête de cet établissement un chef unique. La Bibliothèque était alors administrée et elle l'a été jusqu'au milieu du siècle par un *conservatoire* ou comité dans lequel siégeaient les chefs des différents départements. Dacier avait été nommé, en 1800, conservateur des manuscrits. Durant vingt ans, il fut porté chaque année, par le vote de ses collègues, à la présidence du comité. En fait, ce titre lui conférait les attributions et l'autorité d'un directeur général. Ce fut seulement en 1820 qu'il prit sa retraite, presque octogénaire. Après sa mort, Letronne, alors président du conservatoire, vint, au nom de la Bibliothèque, lui rendre hommage sur

sa tombe. Il attesta que Dacier, pendant tout le temps où il avait été en charge, s'était montré le promoteur intelligent et zélé de toutes les mesures qui devaient avoir pour effet d'enrichir les collections et d'en faciliter l'usage au public.

III

Nous nous sommes contenté, jusqu'ici, d'esquisser la biographie de Dacier ; nous avons défini les fonctions qu'il a remplies, et nous avons expliqué, par la modération et la finesse de son esprit comme par l'agrément de son commerce, l'influence qu'il a exercée sur tous ceux qui l'approchaient, influence qu'il faisait tourner au profit des compagnies ou des établissements qui avaient remis leurs intérêts entre ses mains. De ses ouvrages, nous n'avons pas encore dit un mot. C'est que ceux-ci, à vrai dire, sont de second ordre. Il n'en est pas un que l'on ait aujourd'hui l'occasion de consulter et de citer, comme on le fait encore pour plus d'un mémoire de Fréret ou d'Anville, de Barthélemy ou de Caylus. Il travaillait trop vite et il s'est trop dispersé pour avoir creusé à fond aucune question.

Ses premiers travaux, ceux qui lui avaient valu le rare honneur d'entrer à l'Académie dès l'âge de trente ans, portaient sur la littérature grecque. Il avait débuté par traduire et commenter les *Histoires variées* d'Élien et la *Cyropédie* de Xénophon. Puis, patronné par Foncemagne et par les frères Lacurne de Sainte-Palaye, qui l'avaient pris fort en gré, il s'était tourné vers le moyen âge français. Il avait écrit des mémoires sur *L'Ordre de l'Étoile, institué par le roi Jean*, sur *La vie et la chronique d'Enguerrand de Monstrelet*, sur *Jean Maillard et Étienne Marcel*, enfin sur l'*Usage observé en France quand des rois acquéraient des fiefs dans la mouvance de leurs sujets*. Plus tard, dans la seconde partie de sa vie, il revient à

l'antiquité. On lui attribuait, sans qu'il eût signé, la rédaction d'une grande partie du texte de l'*Iconographie grecque*, de Visconti. Dans le rapport qu'il présenta au nom de la classe, en 1808, sur l'histoire de l'érudition depuis 1789, Dacier parle d'une traduction des épigrammes de l'anthologie grecque, traduction accompagnée de notes grammaticales et critiques, qu'il aurait poussée très loin, sans l'avoir encore fait imprimer. Elle n'a jamais vu le jour.

Une fois seulement, dans le cours de sa longue carrière d'érudit, Dacier s'était avisé d'un grand sujet, avait tracé le plan d'une œuvre qui, si les circonstances lui avaient permis de la conduire à bonne fin, lui aurait été un titre durable à la reconnaissance de tous les Français qui s'intéressent à l'histoire de leur pays. Les recherches qu'il avait entreprises sur le règne du roi Jean lui avaient donné l'occasion de lire les *Chroniques* de Froissart. Il s'était bien vite aperçu de tout ce que laissait à désirer le texte des six éditions, toutes in-folio, qui avaient été données de cet auteur entre 1500 et 1574. Il conçut donc le projet de donner à ses contemporains une édition critique des *Chroniques*, où le texte, établi sur les meilleurs manuscrits, serait accompagné de notes grammaticales et historiques qui en faciliteraient la lecture.

Dacier commença par étudier les divers manuscrits de Froissart que renfermait la Bibliothèque du roi. Puis il profita des relations amicales qu'il entretenait avec des personnes très haut placées pour faire venir à Paris, sous le couvert du ministre, des manuscrits de plusieurs bibliothèques provinciales. Ceux mêmes qui se trouvaient à l'étranger n'avaient pas échappé à sa curiosité. De maints d'entre eux, il s'était procuré des copies partielles. Par l'intermédiaire de d'Alembert, il avait obtenu du grand Frédéric que lui fût expédié un manuscrit de Breslau auquel on attribuait, à tort, comme il le reconnut, une valeur exceptionnelle.

Ces recherches préparatoires marchèrent assez vite pour que, dès 1778, Dacier se crût en droit de promettre « un Froissart presque neuf, augmenté de plus d'un tiers, dans lequel le nom des personnes et des lieux ainsi que les passages altérés seront rétablis, les lacunes remplies, les leçons vicieuses remplacées par d'autres qui sont incontestablement bonnes. Enfin, le style de l'auteur, défiguré dans toutes les éditions, sera corrigé sur les manuscrits les plus voisins du temps où il écrivait ».

Le travail avait été entrepris avec une ardeur toute juvénile, mais l'exécution en fut retardée par les devoirs que, depuis 1782, le secrétariat perpétuel imposait à Dacier. Pourtant la copie du texte était entièrement terminée. Les notes de la première partie des *Chroniques* étaient entièrement rédigées. L'éditeur était en mesure de livrer à l'impression l'introduction qui devait être placée en tête du premier volume, ainsi que la description et l'appréciation des nombreux manuscrits vus et compulsés, ou de ceux sur lesquels Dacier avait pu se procurer des renseignements exacts. Soixante-dix feuilles de ce volume in-folio avaient déjà été tirées à l'Imprimerie royale. Elles comprenaient l'introduction et aussi le texte du récit de Froissart pour six années de la période dont il s'est fait l'historien.

Pendant la Révolution, ces feuilles furent détruites, et dispersés les manuscrits que Dacier avait réunis. Celui qu'il regardait comme le meilleur de tous, et sur lequel il comptait pour achever d'établir son texte, le manuscrit de Saint-Vincent de Besançon, était parti pour la Russie. Il paraissait s'y être perdu. La tourmente passée, Dacier, vieilli, distrait d'ailleurs par d'autres soins, ne se sentit plus la force de reconstruire patiemment l'édifice dont les premiers étages étaient ainsi tombés en ruines; mais quand, vers 1820, Max Buchon entreprit de donner la première édition critique des *Chroniques*, Dacier lui prêta le

concours le plus libéral et le plus empressé. Non content de le guider dans le choix des manuscrits à prendre pour base de la récension, il lui communiqua les épreuves qu'il avait gardées du texte jadis imprimé. Il lui livra tous ses papiers, toutes les notes jadis imprimées pour la suite de l'ouvrage. Beaucoup de ces notes ont été reproduites par Buchon, et celui-ci proclame hautement, dans sa préface, tout ce qu'il doit aux conseils de Dacier et aux matériaux que celui-ci lui a fournis.

Dacier a donc bien mérité de Froissart ; mais c'était à Siméon Luce qu'était réservé l'honneur de procurer, des récits du charmant conteur, l'édition définitive, celle qui fera désormais autorité [1]. Dacier avait donné l'exemple, que Buchon avait suivi, de collationner les manuscrits. Siméon Luce a, le premier, réussi à les classer, c'est-à-dire à distinguer, dans les versions différentes qu'ils nous offrent d'une même suite d'événements, les différentes rédactions, inégalement développées et parfois contradictoires, dont les variantes s'expliquent par les incidents mêmes de la vie du chroniqueur, par le souci qu'il a eu d'accommoder son texte, dans les lectures qu'il en faisait, ici ou là, aux sentiments et aux intérêts des divers princes qui, l'un après l'autre, l'eurent pour hôte et pour client. C'est ainsi que notre ancien confrère a conduit à son terme l'œuvre de cette intelligente et précieuse restauration d'un grand monument historique, restauration qui avait été commencée, un siècle plus tôt, par Dacier [2].

1. *Chroniques de Froissart*, publiées par la Société de l'Histoire de France, par Siméon Luce, 11 vol. in-8, 1869-1899.

2. Les matériaux réunis par Dacier en vue de son édition de Froissart, ceux qui ont été utilisés par Buchon, sont conservés à la Bibliothèque nationale (manuscrits français 6840-6845). Le dernier de ces cinq volumes contient les 632 premières pages de l'édition in-folio qui s'imprimait en 1788 à l'Imprimerie royale et dont toute la partie composée parait avoir été mise au pilon. Dans le même dépôt et dans le même fonds, on trouvera, sous les numéros 9458 à 9460, divers papiers historiques qui proviennent aussi de Dacier. Le catalogue imprimé donne une analyse sommaire des pièces contenues dans ces trois volumes.

IV

Depuis qu'il était devenu le secrétaire perpétuel de la troisième classe, Dacier ne reprit guère la plume que pour porter la parole au nom du corps dont il était l'interprète officiel. C'est ainsi que, sur les notes qui lui avaient été fournies par ses confrères, il rédigea une partie, celle qui concernait les études auxquelles présidait la troisième classe, de ce *Tableau général de l'état des progrès des sciences, des lettres et des arts depuis 1789 jusqu'en 1806*, qui avait été demandé par l'empereur à la collaboration des différentes classes de l'Institut. A la fin de l'année 1807, la classe avait entendu et approuvé le rapport de Dacier, qui porte pour titre : *Tableau de l'érudition française ou rapport* sur *l'histoire et la littérature ancienne depuis 1789* [1]. Ce rapport fut présenté à l'empereur le 20 février 1808. Dacier était aussi le secrétaire de la commission interacadémique qui, de 1806 à 1814, s'occupa à composer un recueil qui n'a été publié que tout récemment, par les soins de notre confrère M. Babelon, l'*Histoire métallique de Napoléon le Grand*, empereur et roi, préparée par la classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut

1. Les membres de la commission qui avait fourni à Dacier les matériaux de son rapport étaient Ennio Quirino Visconti, pour la philologie grecque et latine et pour les antiquités, Silvestre de Sacy, pour les langues et la littérature orientales, De Sainte-Croix, pour l'histoire ancienne, Brial, pour la diplomatique et l'histoire du moyen-âge, Lévesque, pour l'histoire moderne, Gosselin, pour la géographie ancienne, Pastoret, pour la législation, Degérando, pour la philosophie. Le rapport de Dacier forme le tome XXII de la première série des *Mémoires* de la troisième classe de l'Institut. Il a été réimprimé en 1862, en un volume in-8°, sous ce titre : *Tableau historique de l'érudition française*, dans une collection entreprise par l'éditeur Ducrocq, la *Bibliothèque classique des célébrités contemporaines*. Dans ce volume, il est accompagné d'un portrait lithographié de Dacier, en costume d'académicien, et précédé par la notice que Silvestre de Sacy avait consacrée à son prédécesseur dans le secrétariat perpétuel.

impérial ; dessins de Chaudet et de Lemot [1]. Entre temps, Dacier continuait de suivre et de diriger les travaux de la classe, qui redevint, en 1816, l'*Académie des inscriptions et belles-lettres*. Il y représentait la tradition avec une autorité que personne n'aurait songé à lui contester. Les précédents lui étaient familiers. Fort des souvenirs qu'il avait gardés, il aidait le président à tenir les séances et à résoudre les questions litigieuses. Il surveillait avec diligence l'impression des divers recueils de la Compagnie, et il tenait au courant cette histoire de l'Académie qui a surtout de l'intérêt par les notices nécrologiques qui y sont insérées. Ces notices, c'est tout ce que Dacier a produit dans la dernière partie de sa vie. Il en a écrit plus de cinquante, depuis l'éloge du grand géographe d'Anville, qu'il prononçait en 1783, jusqu'à celui de l'helléniste Gail, qui date de 1830. Elles ont toutes les mêmes mérites. L'auteur y passe sans effort de l'analyse des œuvres au récit, à la biographie proprement dite. Dans celle-ci, il dessine d'un trait vif et précis l'effigie des confrères auxquels il rend ce suprême hommage. Par quelques détails bien choisis, par quelques anecdotes piquantes, il fait saisir la singularité de leur caractère, de leur personne physique et morale. Parfois tel ou tel incident de l'une de ces existences lui offre l'occasion d'écrire une page d'histoire, de présenter un tableau de mœurs, d'esquisser un paysage. C'est avec la même facilité élégante qu'il expose les méthodes de travail que ses confrères ont suivies, et les résultats qu'ils avaient obtenus par leurs recherches. Quelque différentes que leurs études aient été de celles qu'il a lui-même cultivées, il sait en faire comprendre l'intérêt. Par quelques réserves discrètes, par quelques légers

1. *Les médailles historiques du règne de Napoléon le Grand*, empereur et roi, publiées sous les auspices de la Société de numismatique de New-York, par Ernest Babelon (Paris, Ernest Leroux, 1912, in-fol.).

sourires, il ajoute, dans les portraits, à la vérité de la ressemblance, et, dans l'appréciation des écrits, il sauvegarde au besoin les droits de la critique, sans d'ailleurs jamais prononcer un mot qui puisse porter atteinte à la juste réputation d'un confrère.

Ces notices ne sont point sans rappeler, par leur tour naturel et aussi par leur finesse et par leur clarté, celles de Fontenelle et de d'Alembert, que l'on cite souvent comme des modèles du genre. Ce furent elles surtout qui valurent à Dacier d'être élu, en 1822, à l'Académie française. Il y remplaçait le duc de Richelieu et il y fut reçu par Villemain. Celui-ci, dans son discours de bienvenue, disait au récipiendaire : « Votre réputation date déjà d'un autre siècle... Le recueil de vos éloges, si curieux et si varié, où figurent tour à tour tant de mérites différents, tant de célébrités étrangères et nationales, est comme une histoire dramatique et animée de la littérature savante depuis un demi-siècle. » Dacier, dans le discours auquel répondait Villemain, avait été d'une modestie charmante. Ce choix dont il était l'objet, il en avait attribué tout l'honneur à son âge et à l'Académie « dont il s'enorgueillit d'être, depuis plus de quarante ans, l'interprète et l'organe ». « A mon âge », disait Dacier dans ce même discours, « on s'accommode comme on peut du présent, on ne se promet plus d'avenir et on ne sait guère vivre que de souvenirs. » Il avait alors quatre-vingts ans révolus. Il n'était pourtant pas arrivé au terme de sa carrière académique. Quand fut créée, par l'ordonnance royale du 26 octobre 1832, l'Académie des sciences morales et politiques, Dacier y fut inscrit dans la section de morale. Il y était appelé, comme Lakanal, comme Sieyès, comme Talleyrand, à titre de survivant de l'ancienne *deuxième classe*, de celle où il avait été compris, lors de la première organisation de l'Institut, et où il avait siégé de 1795 à 1803.

Lorsque lui fut conféré ce dernier honneur, il était déjà

bien près de sa fin, retenu à la chambre et souvent au lit par des infirmités douloureuses. Ce fut à partir de 1831 que celles-ci l'obligèrent, sinon à résigner son titre, — l'Académie ne le lui aurait pas permis, — tout au moins à se faire suppléer dans sa fonction par le grand érudit qui devait le remplacer au fauteuil de secrétaire perpétuel, Silvestre de Sacy. Cette fonction, il l'avait jusqu'alors remplie avec une exactitude scrupuleuse, respecté pour son grand âge et pour les services rendus, aimé pour l'affabilité de son abord. Il avait, au plus haut degré, tous les témoignages sont d'accord à ce sujet, une vertu qui est la grâce de la vieillesse, le goût des réputations naissantes, cette bienveillance affectueuse qui encourage les jeunes gens et les aide à triompher des premières difficultés de la carrière.

Dans sa vieillesse, Boissonade racontait, avec sa bonhomie narquoise, comment Dacier lui avait montré le chemin de l'Académie des inscriptions. « Être élu », disait-il à un candidat qui lui faisait visite, « était alors chose plus simple que ce n'est aujourd'hui le cas. Il n'y fallait pas tant de façons. Ainsi, lorsque je commençai à fréquenter le département des manuscrits, à la Bibliothèque impériale, j'allai offrir au conservateur, Dacier, une édition que je venais de donner des *Heroica* de Philostrate, et je fus fort surpris quand il me dit qu'il fallait songer à l'Institut. Je n'y avais jamais pensé. J'objectai à Dacier que je n'avais aucun titre pour y être admis. « Des titres, me répliqua-t-il, mais en « voici un de très suffisant. Nous n'avons guère de candi- « dats[1]. Il y a une vacance. Mettez-vous sur les rangs. Je « vous appuierai. Vous ne réussirez sans doute pas cette « fois. Les chances sont pour M. Lanjuinais, que pousse « son ami, M. Silvestre de Sacy ; mais, à la vacance sui-

1. Dans le rapport de 1808, Dacier se plaignait que « la philologie ne trouvât presque plus personne pour la cultiver » et il faisait appel à « la main puissante de l'empereur » pour qu'elle trouvât le remède à cette décadence (p. 25-26 de la réimpression).

« vante, vous passerez. » En effet, bientôt après, Larcher étant venu à mourir, je fus élu, presque sans faire aucune démarche. Aujourd'hui, l'on fait visite sur visite. Je ne sais vraiment pas si je serais jamais arrivé, dans de pareilles conditions[1]. »

Par toutes sortes de bons offices, Dacier soutint et aida, lors de leurs débuts, des hommes qui étaient très supérieurs à Boissonade, ce dilettante de l'hellénisme, des savants de plus haute volée, tels que Saint-Martin, Abel Rémusat, Letronne, Champollion le jeune. On sait à quelles résistances s'étaient heurtées, dans le sein même de l'Académie, les premières démarches que Champollion avait tentées pour faire comprendre comment il espérait arriver à lire les hiéroglyphes[2]. Tout étranger qu'il fût à ses études, Dacier fut du petit nombre de ceux qui, dès l'abord, devinèrent le génie de Champollion. Ce ne fut donc pas seulement en raison du poste qu'il occupait que le puissant inventeur écrivit le nom de Dacier en tête de la lettre, lue devant l'Académie, le 27 septembre 1821, où il exposait le principe de la méthode d'où est sortie toute la science de l'égyptologie[3].

Presque jusqu'à sa dernière heure, Dacier fut heureux de recevoir les visites de ses confrères, qui venaient le distraire de ses souffrances. Ils le faisaient causer. Ils le provoquaient à évoquer ses souvenirs, ceux qui le reportaient aux années qui ont précédé de près la Révolution, à ce temps duquel on a dit « que ceux qui n'y ont pas vécu ne connaissent pas toute la douceur de vivre ». Il en parlait

1. L'*Institut de France*, p. 178.

2. Voir à ce sujet l'ouvrage si intéressant et si complet que Mlle H. Hartleben a consacré à la vie et aux travaux de Champollion : *Champollion, sein Leben und sein Werk* (Berlin, Weidmann, 2 vol. in-8°).

3. *Lettre à M. Dacier, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions, relative à l'alphabet des hiéroglyphes phonétiques employés par les anciens Égyptiens pour inscrire sur les monuments, les places, les noms et les surnoms des souverains grecs et romains* Paris, 1822, grand in-8°, 4 planches lithographiées).

avec beaucoup d'abondance et de charme. On ne se lassait pas de l'écouter. Quelque temps avant sa mort, raconte Tissot, son successeur à l'Académie française, Dacier, pensant à l'échéance fatale, témoignait quelque inquiétude au sujet de l'avenir qui l'attendait dans l'autre monde. « Rassurez-vous », lui dit l'ami devant lequel il exprimait ces craintes. « Si Dieu vous entend un quart d'heure, vous êtes sauvé. »

En 1822, l'Académie avait célébré le cinquantenaire académique de Dacier. Ce fut le premier exemple qui ait été donné en France d'une fête confraternelle de ce genre. L'exemple a, depuis lors, été suivi. Vous vous rappelez tous la touchante cérémonie de notre séance du 6 décembre 1907, où notre président d'alors, M. Salomon Reinach, offrit à Léopold Delisle, en notre nom à tous, une médaille frappée à son effigie. Dacier survécut plus longtemps que ne l'a fait Delisle à l'hommage qui lui était rendu. Lorsqu'il mourut, le 4 février 1833, il avait quatre-vingt-onze ans. Il appartenait à l'Académie depuis soixante ans et il était le doyen de tout l'Institut. Il fut remplacé, à l'Académie des inscriptions, par Guizot, dont j'occupe aujourd'hui le fauteuil. Entre Dacier, ce fils du XVIIIe siècle, et celui de ses successeurs qui vous parle en ce moment, dans les premières années du XXe siècle, il n'y a donc eu, sur la liste des membres de la compagnie, qu'un seul intermédiaire, l'illustre orateur et homme d'État, le savant historien de *La civilisation en France* et de *La civilisation en Europe*. Lui aussi, il aimait à causer du passé et il le faisait avec un charme infini. Pendant les années où, après les agitations de sa vie politique, il se recueillit dans une grave et studieuse retraite, j'ai eu plus d'une fois le plaisir, avec son fils Guillaume et quelques jeunes amis, de l'entendre nous parler non pas du XVIIIe siècle, mais des premières années de la Restauration. Il avait beaucoup fréquenté Benjamin Constant et Mme de Staël, Fauriel et Raynouard. Nous

l'écoutions nous dire quelle curiosité passionnée animait ces esprits, combien ils étaient avides de s'initier, par la comparaison des littératures et des dogmes, des poésies savantes et des poésies populaires, à tous les modes de penser et de sentir qui ont été ceux des hommes d'autrefois ou qui sont encore ceux des hommes nos contemporains que sépare de nous la différence des races, des langues et des religions. En l'écoutant, nous comprenions mieux que par les pages des livres sous quelles influences et dans quel milieu, par l'effet de quelles initiatives est né ce grand mouvement d'études historiques qui a été l'honneur du XXe siècle et auquel notre Académie a pris une part si active, une part si prépondérante.

V

Vous ne m'en voudrez pas, je l'espère, mes chers confrères, d'avoir appelé et retenu quelque temps votre attention sur ce confrère d'autrefois dont plusieurs d'entre vous, peut-être, ne savaient guère que le nom. Je n'ai point exagéré son mérite. Je ne l'ai pas présenté comme un inventeur ni comme un fondateur d'école, comme un de ces esprits originaux et puissants qui, par quelque découverte imprévue ou par la création d'une méthode, annexent aux parties déjà connues de l'histoire des provinces nouvelles, de vastes étendues, qu'ils peuplent et qu'ils animent d'une vie tout entière arrachée à l'oubli. Non, Dacier n'a pas été un de ces vainqueurs qui laissent leur nom aux royaumes qu'ils ont conquis sur l'inconnu; mais il n'en a pas moins rendu à nos études des services qui nous ont paru valoir d'être rappelés et remis en lumière. Ces études, il les a servies moins par ses écrits que par son action personnelle, par son dévouement à notre Compagnie, par le soin qu'il a pris de diriger et d'activer ses travaux, de n'en rien laisser perdre et d'aider ainsi les

générations nouvelles à pousser leurs recherches plus loin que ne l'avaient fait leurs devancières.

Tandis que je m'essayais à vous offrir ainsi une légère esquisse de la vie académique d'un de mes prédécesseurs, je me demandais si cette vie ne pouvait pas nous offrir aussi une leçon ou tout au moins un utile avertissement. Les mœurs et les usages d'aujourd'hui se prêtent-ils à réclamer des officiers de l'Académie, comme on disait autrefois, et de tous ses membres, un concours effectif qui soit comparable à celui qu'elle obtenait jadis, sans effort, de tous ceux qui lui appartenaient à un titre quelconque? Pour ne parler ici que de moi-même, combien est léger le fardeau du devoir que vos suffrages m'ont imposé, en comparaison de celui que, dans la même fonction, Dacier avait à porter! L'*Histoire de l'Académie*, il la rédigeait à lui seul, tandis que, pour dresser au jour le jour le tableau de votre vie si variée et si pleine, j'ai à mes côtés un auxiliaire dont le zèle et l'intelligente exactitude me déchargent presque de tout travail. Il en est de même pour ces notices par lesquelles l'Académie aime à rappeler les titres scientifiques des confrères qu'elle a perdus et, en même temps à faire revivre, en une fidèle image, leurs traits et leur physionomie familière. Jadis, la tâche d'écrire toutes ces notices incombait au seul secrétaire perpétuel. Celui-ci en avait parfois plusieurs à fournir dans une même année. Pour se mettre au courant de tous les travaux qu'il devait apprécier, il avait bien des lectures à faire, sans parler du travail de composition et de rédaction. Maintenant, grâce à la très sage mesure que vous avez adoptée, depuis quelques années, à l'exemple d'autres Académies, c'est le nouvel élu qui fait l'éloge de son prédécesseur, et la tâche de votre secrétaire se trouve ainsi singulièrement allégée.

Cet allègement de mon fardeau, je serais mal venu à m'en plaindre. Si je vous le signale, c'est qu'il est l'indice d'une situation nouvelle, qui a peut-être ses dangers

Jamais l'honneur d'être admis dans notre Compagnie n'a été brigué avec plus d'ardeur et par des candidats plus dignes de l'obtenir. Cette affluence de concurrents dûment qualifiés témoigne de la popularité dont jouissent nos études et des progrès qu'elles ont faits. Elle leur en présage de nouveaux. Pour former une élite, un bataillon sacré, il faut que le chef ait à choisir entre de nombreux conscrits dont il ne gardera que les plus forts et les plus vaillants. Les conditions du recrutement académique semblent donc être singulièrement améliorées, depuis le temps où Dacier disait à Boissonade : « Nous n'avons guère de candidats » ; mais l'extension même que nos études ont prise a placé ceux qu'elles conduisent à l'Académie dans des conditions qui diffèrent sensiblement de celles que d'autres habitudes faisaient aux érudits de jadis.

Chaque champ d'études, à mesure qu'il s'élargissait, s'est partagé en plusieurs cantons. Pour l'exploitation et la mise en valeur de chaque canton, il s'est créé des groupes de travailleurs où l'on s'associe à l'effet de poursuivre ensemble les enquêtes instituées, où l'on se communique les trouvailles que l'on a faites et les idées que l'on a conçues. Chacun de ces groupes a pour organes un ou plusieurs recueils spéciaux dont la publicité est celle que préfèrent tous ceux que rapproche les uns des autres la communauté des études. C'est là seulement qu'ils sont sûrs de trouver des lecteurs qui s'intéressent aux résultats de leurs recherches. Quand, après avoir profité des avantages de ce concert, on arrive à l'Académie, on ne prend point aisément le parti d'être infidèle, même pour un temps, à la revue dont on est le directeur ou le collaborateur attitré. On hésite à lui dérober la primeur d'une de ses découvertes, à lui refuser un de ses travaux pour le porter à un des recueils de l'Académie, où l'on craint de le voir égaré et comme perdu parmi des travaux d'un tout autre genre.

Puis ce sont les œuvres de longue haleine que l'on a entreprises, des œuvres de philologie ou d'histoire. Autrefois, elles auraient pris la forme d'une série de dissertations qui seraient venues s'insérer dans les in-folio ou les in-quarto de l'Académie ; mais maintenant un public plus nombreux s'intéresse à ces études et l'on trouve — quelquefois — des éditeurs disposés à imprimer, en un format commode et avec un vrai luxe d'illustration, des ouvrages qui traitent de ces matières et qui les mettent à la portée de tous les esprits cultivés. Voici ce qui arrive alors. Le savant qui s'est engagé dans une de ces entreprises et qui y a mis parfois toute sa vie ne se décide point à s'en distraire pour payer à l'Académie une dette que celle-ci ne songe point à lui réclamer.

Combien y en a-t-il parmi vous, mes chers confrères, qui sachent ou qui n'aient pas oublié qu'il y a, dans notre règlement, un article qui n'a jamais été abrogé et qui prescrit que « tous les académiciens ordinaires sont tenus de concourir aux travaux de l'Académie en lui présentant, chaque année, un mémoire au moins, de leur composition, destiné à entrer dans son recueil. Les académiciens libres n'y sont point tenus, mais invités »[1]. J'avoue, pour ma part, n'avoir eu connaissance de cet article que le jour où, en raison de ma charge, j'ai dû lire notre règlement pour le faire réimprimer. Il était alors trop tard pour que je pusse me conformer à la lettre de cette injonction ; mais j'ai peut-être eu tort de ne pas chercher à réparer une faute en apportant ma contribution aux recueils de l'Académie. J'étais occupé ailleurs. *Habetis confitentem reum.* Sachez-moi gré d'un acte de contrition qui est bien sincère, et ne m'imitez pas.

Tous tant que nous sommes, nous avons donc, aujourd'hui, à nous défendre contre la tentation de ne point autant

1. Article 13 du *Règlement* du 16 mai 1830.

donner de nous-mêmes à l'Académie que le faisaient nos aïeux. Si c'est par la marche même des études d'érudition et par leur complexité toujours croissante que s'explique et que s'excuse la défaveur qui paraît s'attacher, chez nous, depuis quelque temps, à la forme du mémoire, nous avons d'autres moyens de témoigner à la Compagnie notre attachement filial. Il y a toute une portion des travaux de l'Académie qu'elle ne saurait laisser en souffrance sans déchoir, sans faillir à sa mission. C'est la publication des recueils de documents que nous nous attachons à mettre aux ordres des historiens, après qu'une critique sévère les a triés et classés, après qu'elle s'est mise en mesure d'en offrir le texte le plus authentique. Plusieurs de ces recueils sont un legs de l'ancienne Académie et de cette congrégation des Bénédictins de Saint-Maur dont nous avons recueilli l'héritage. Tels sont l'*Histoire littéraire de la France* et, sous divers titres, les séries qui continuent le *Recueil des historiens de la Gaule et de la France*, tous ces documents qui peuvent servir à écrire l'histoire de la vieille France, son histoire politique, administrative et économique. Il est aussi de ces recueils, comme le *Corpus* des inscriptions sémitiques, comme celui des *Inscriptions grecques qui touchent à l'histoire de Rome*, par la fondation desquels l'Académie atteste la part qu'elle a prise au développement d'études nouvelles, dont l'avenir avait été à peine pressenti jusqu'au dernier siècle.

C'est pour nous, mes chers confrères, un devoir de conscience que de nous dévouer, avec un zèle qui ne comporte pas d'intermittences, à ces œuvres collectives de l'Académie. Celle-ci peut se rendre ce témoignage que tout ce qui en a paru lui fait honneur et répond à la haute situation qu'elle occupe dans le monde savant ; mais, en ayant le courage de prendre un peu plus sur le temps qu'ils consacrent à leurs travaux personnels, les ouvriers que votre confiance appelle à continuer ces

entreprises et à édifier ces monuments ne pourraient-ils pas en faire avancer plus vite la construction et en hâter l'achèvement ? C'est là une question que je me pose quelquefois. Si vous me trouvez indiscret de vous l'avouer, ne voyez dans cette indiscrétion même qu'une preuve de l'affection et de la reconnaissance que j'ai vouée à la Compagnie. En lui faisant la confidence de mes doutes et de mes scrupules, j'ai cru lui montrer combien j'ai été sensible à l'insigne honneur qu'elle m'a décerné, lorsqu'elle m'a choisi pour présider à ses travaux et qu'elle m'a permis de mettre ainsi à son service, jusqu'à mon dernier jour, ce qui peut me rester encore de force et d'ardeur.

SÉANCE DU 22 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. N. VALOIS, VICE-PRÉSIDENT.

Il est donné lecture des lettres par lesquelles MM. Glotz, l'abbé Chabot, Jean Psichari, Léon Dorez, Thureau-Dangin, Lejay, Monceaux, François Delaborde, Mâle, Kohler, Fougères se portent candidats à la place de membre ordinaire vacante par suite du décès de M. Philippe Berger.

M. Henri Cordier a reçu du commandant Tilho le télégramme suivant daté de N'Guimi, le 31 octobre, par la voie de Dakar :

« Arrivé Tchad, excellente santé, après quatre mois voyage Congo, Oubanghi et Chari ; saison des pluies causa quelques dégâts mon matériel ; pars en tournée sur frontières ; lettre suit. »

M. Cordier communique ensuite une lettre du commandant E. Devedeix, écrite d'Abouroi, frontière de l'Ouaddai, Territoire du Tchad, 10 septembre 1912 :

« Très malade dès mon arrivée ici, je n'ai pu encore, fort occupé après ma guérison, commencer les fouilles et les recherches que je dois entreprendre.

« Le Kaga d'Ardibé (amas de roches et de grottes) que j'ai fait fouiller n'a donné lieu à aucune découverte. Mais il m'en reste plusieurs autres plus importants à explorer, surtout la grotte d'Allah aux environs d'Aouni. J'ai traversé pour arriver tout le pays que nous venons de céder aux Allemands... J'ai remonté le Logone pendant huit jours sur le *Benoît-Garnier* encore en parfait état et qui rend toujours de grands services à la navigation des rives du Tchad. C'est une ancienne connaissance ; j'avais navigué sur le lac Tchad en 1905 dans le même bateau, dont je suis heureux de vous parler puisqu'il est dû à la générosité de l'Académie. J'espère, dans un mois ou deux, avant janvier, avoir un rapport à vous communiquer sur mes recherches. »

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau de l'Académie les deux parties du tome VI des *Pouillés de la province de Reims* publiés par Auguste Longnon (Paris, in-4°).

M. le comte Paul Durrieu offre, au nom de l'auteur, le Dr M. Le Maître, un opuscule intitulé : *Le palais des papes d'Avignon*, qui expose l'état actuel des travaux de restauration entrepris, depuis quelques années, dans le but de restituer au splendide édifice le plus possible de ses dispositions primitives.

M. Camille Jullian a la parole pour un hommage :

« Le travail de M. Jean Barennes sur *la Viticulture et la Vinification en Bordelais au moyen âge* est précédé d'une préface de M. Brutails. Et j'ai plaisir à associer ces deux noms, qui sont celui du maître et celui de l'élève. M. Barennes se montre digne, dans ce travail, du guide qui l'a conduit. Quantité de documents nouveaux, très sobrement analysés, très sagement commentés. Pour la première fois, une très fine étude sur les procédés de viticulture au moyen âge. Rien n'est oublié, ni l'examen du sol (géographie viticole), ni les discussions juridiques (conditions des tenures de vignobles), ni les procédés techniques (de culture, de vinification, logement des vins). M. Barennes est aujourd'hui le seul érudit capable de nous donner une histoire scientifique du vin de France. Quel beau sujet de thèse et même d'enseignement ! »

M. Chavannes a la parole pour un hommage :

« L'Académie des inscriptions connaît bien le nom de M. Stein à qui elle a décerné, en 1909, le prix Stanislas Julien pour son ouvrage intitulé *Ancient Khotan*. Dès cette époque, M. Stein avait accompli une nouvelle mission en Asie Centrale ; les résultats de cette seconde exploration sont exposés dans les deux volumes intitulés *Ruins of desert Cathay* que je présente aujourd'hui de sa part à l'Académie. Cette publication ne fait que précéder une série de rapports spéciaux qui contiendront l'étude détaillée de tous les documents rapportés par M. Stein : dès maintenant, cependant, on peut voir combien ont été fécondes les recherches entreprises par cet admirable pionnier du Turkestan oriental. M. Stein a visité la grotte, désormais fameuse, de Touen-houang et a pris pour le British Museum une partie des

inestimables manuscrits dont, grâce à M. Pelliot, nous avons aussi notre large part à la Bibliothèque nationale. Dans le lot de M. Stein, on trouve, à côté de nombreux ouvrages chinois, des textes soghdiens qui attestent l'extension des dialectes iraniens dans l'Asie centrale, des textes manichéens, tels que le *Khuastuanift* ou formule de confession, rédigé en turc, plusieurs spécimens de cette nouvelle langue indo-européenne qu'on est convenu d'appeler le tokharien. De jour en jour s'affirme plus importante, au point de vue linguistique comme au point de vue historique, l'exhumation de cette bibliothèque dont un de nos confrères les plus respectés, M. Bréal, vous a signalé, dès le début, l'immense intérêt. Une autre découverte a été faite par M. Stein lorsqu'il a suivi, depuis le Nord de Touen-houang jusqu'à la Porte du Jade, le tracé de la grande muraille, analogue au *limes* de l'Empire romain, puis la série des fortins par lesquels les Chinois protégeaient, aux deux premiers siècles de notre ère, la piste des caravanes au delà de la Porte du Jade dans la direction du Lop nor ; c'est là qu'il a arraché aux sables qui les recouvraient depuis près de deux mille ans une multitude de fiches en bois qui sont les plus anciens spécimens connus de manuscrits chinois : l'Académie a déjà entendu une communication sur ces textes dans sa séance du 29 juillet 1910. Je me borne à signaler ces deux points particulièrement saillants dans l'exploration de M. Stein ; mais, en lisant les deux volumes que j'ai l'honneur de présenter à l'Académie, on s'apercevra combien elle a été fructueuse dans tous les domaines. »

M. Salomon Reinach a la parole pour un hommage :

« Correspondant, depuis de longues années, de l'Académie des sciences, Lord Avebury me prie d'offrir à l'Académie des inscriptions la septième édition de son ouvrage publié en 1870 : *The origin of civilization and the primitive condition of man.* A cette époque déjà lointaine, l'auteur, alors John Lubbock, acquit une réputation précoce et méritée par le beau livre qu'il vient de rééditer une fois de plus ; tous ceux qui s'occupent aujourd'hui d'ethnographie ont appris les éléments de cette science en lisant les ouvrages de MM. Lubbock et Tylor qui l'un et l'autre, heureusement, vivent encore pour constater l'essor prodigieux des études dont ils ont été les initiateurs. Dans l'introduction à la 7e édition de l'*Origine de la civilisation*, Lord Avebury a discuté quelques thèses récentes sur l'origine du mariage et sur celle des croyances religieuses ; les doctrines qu'il professait en 1870, fondées sur l'étude directe des récits de voyageurs, lui semblent satisfaire, aujourd'hui encore, aux exigences de

la logique et aux données de l'ethnographie. Des réponses plus détaillées à ses critiques, en particulier sur la question du totémisme, se trouvent dans un livre que Lord Avebury a publié en 1910 sous le titre : *On marriage, totemism and religion.* »

M. de Lasteyrie présente à l'Académie, de la part de M. Puig y Cadafalch, le 2e volume du grand ouvrage qu'il a entrepris en collaboration avec MM. Falguera et Goday sous le titre de *L'arquitectura romanica a Catalunya* :

« Ce volume ne conduit l'histoire de l'architecture catalane que du IXe à la fin du XIe siècle : c'est dire avec quelle ampleur le sujet est traité. La Catalogne a eu la bonne fortune de conserver un nombre considérable de monuments remontant à cette période encore si mal connue du moyen âge. Une très grande partie de ces monuments étaient encore inédits. M. Puig y Cadafalch a donc rendu un service de premier ordre en en donnant de bonnes descriptions et, ce qui est non moins précieux, des relevés exacts, et de nombreuses vues photographiques. Son beau volume comprend plus de 500 figures. Je ne crois pas exagérer en disant que plus des quatre cinquièmes de ces figures étaient inédites. Cette étude sur l'architecture catalane offre un intérêt particulier pour l'histoire de notre propre architecture au moyen âge. Beaucoup de nos églises de la région méditerranéenne ont en effet des liens de parenté incontestables avec les églises romanes de la Catalogne. On ne saurait donc être trop reconnaissant à M. Puig y Cadafalch d'avoir mis tant et de si curieux documents à la disposition des érudits, et je suis convaincu de répondre aux vœux de l'Académie en souhaitant le prompt achèvement de ce bel et important ouvrage. »

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de son correspondant le P. Delattre, une brochure ayant pour titre : *Abécédaires trouvés dans les basiliques de Carthage* (Tunis, 1912, in-8°). De la présence de ces abécédaires dans les basiliques de Meidfa et de Damous-el-Karita, le P. Delattre conclut qu'il y avait, dans ces lieux consacrés au culte, un homme spécialement chargé de l'instruction primaire des enfants.

M. Noël Valois dépose sur le bureau, au nom de son confrère, M. le chanoine Ulysse Chevalier, le tome IV du *Repertorium hymnologicum.*

M. Homolle a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie la collec-

tion des décrets découverts à Délos, mise au point pour la publication dans les *Inscriptiones Graecae*, par M. Roussel, ancien membre de l'École française d'Athènes.

« Une mission du Ministère de l'instruction publique lui a permis de reviser définitivement cet été les textes établis sur les copies de ses devanciers et les siennes. Je me plais à rendre témoignage du soin qu'il a apporté à sa tâche ; je ne doute point que l'Académie ne le félicite de la ponctualité avec laquelle il l'a exécutée.

« Le présent envoi comprend tous les décrets de l'époque de l'indépendance délienne, sauf une douzaine pour lesquels M. Roussel a dû demander au dehors quelques informations complémentaires. Il compte plus de 500 pièces.

« C'est plus de la moitié du fascicule III, où doivent entrer en outre les catalogues, les dédicaces, les signatures d'artistes, qui forment un total de 300 autres pièces. La révision des inscriptions de ce groupe se poursuit et s'achève en ce moment. On peut compter avant la fin de l'année sur le manuscrit.

« Les décrets n'offrent pas une grande variété et ne prêtent pas à un commentaire développé ; car les plus importants et ceux qui se rapportent à des événements ou à des personnages historiques sont édités déjà. Mais les textes, rigoureusement contrôlés, accompagnés d'une bibliographie complète, de notes chronologiques et prosopographiques très précises, valent par leur ensemble, et apportent plus d'une contribution à l'histoire de la mer Égée, des Cyclades et de la Grèce elle-même entre le IVe et le IIe siècle avant J.-C.

« En deux années, grâce aux efforts, à la science de MM. Dürrbach et Roussel, à l'activité des commissions épigraphiques des Académies de Paris et de Berlin, grâce aussi au merveilleux outillage de l'imprimerie Reimer, les fascicules II et III des inscriptions de Délos pourront être livrés au public. »

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. VALOIS, VICE-PRÉSIDENT.

M. Babelon continue la lecture de son mémoire sur l'origine et l'emploi du mot *moneta*.

LIVRES OFFERTS

M. Prou offre de la part de l'auteur, M. Georges Espinas, une *Notice nécrologique sur Léopold Delisle* (Paris, 1912, 55 pages in-8°; extr. du *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*) :

« La notice que M. Georges Espinas a consacrée au savant illustre à qui il a eu l'honneur de succéder comme membre de la Société nationale des Antiquaires de France, n'est ni une biographie, ni un éloge académique ; c'est une étude analytique et critique de l'œuvre de Léopold Delisle. Non pas que groupant les ouvrages de même sorte ou encore les prenant l'un après l'autre suivant l'ordre de leur publication, M. Georges Espinas nous en ait donné un résumé ni qu'il ait examiné les opinions qui y sont exprimées; mais il a recherché et retrouvé les voies suivies par l'esprit de Delisle, la genèse de ses travaux, l'unité d'une œuvre si ample et si diverse. Surtout, il en a dégagé le caractère ; il a montré comment ce savant, si modéré dans l'expression de sa pensée, n'en a pas moins été dans tous les domaines de l'histoire du moyen âge un novateur et un initiateur, de telle sorte que, sans avoir jamais occupé de chaire professorale, il a eu la plus grande influence, non seulement en France, mais au delà de nos frontières, sur la direction des études historiques. N'a-t-il pas été le créateur de l'histoire économique par ses *Études sur la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie?* Et, en paléographie, le premier, il a su tirer un parti scientifique des facsimilés. Sur le terrain de la diplomatique, par trois fois il a ouvert des voies nouvelles, en 1856 quand il publia le *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, en 1857 quand il donna son *Mémoire sur les actes d'Innocent III*, et enfin de 1906 à 1909 quand il publia plusieurs mémoires et le *Recueil des actes de Henri II roi d'Angleterre*

et duc de Normandie, novateur au début et à la fin de sa carrière. Tous les amis et admirateurs de Léopold Delisle, autant dire tous ceux qui l'ont connu, et au premier rang notre Académie, sauront gré à M. Espinas de la finesse avec laquelle il a su dégager l'originalité et la portée de l'œuvre de ce savant si éminemment français par sa méthode et sa clarté, qui, dans l'étude des sciences auxiliaires de l'histoire aussi bien qu'en ses écrits proprement historiques, a toujours su « annoncer les intentions nouvelles et les caractères futurs des recherches historiques. »

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1912

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS LEGER

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS LEGER.

M. Léon Dorez, dans une lettre qu'il adresse au Secrétaire perpétuel, annonce qu'il retire sa candidature au fauteuil de M. Ph. Berger.

M. Salomon Reinach annonce à l'Académie une intéressante découverte de M. Besnier, professeur à l'Université de Caen. Grâce aux comptes rendus de l'ancienne Académie des inscriptions, il a pu établir qu'un admirable bas-relief grec du Musée d'Aix, dont on ignorait la provenance, a été découvert vers 1705, dans l'île de Rhénée, qui servait de nécropole à Délos [1].

L'Académie procède à l'élection d'un membre ordinaire, en remplacement de M. Philippe Berger, décédé.

Il y 35 votants; majorité 18.

Au premier tour de scrutin, M. Monceaux obtient 5 suffrages; M. Delaborde 5; MM. Glotz, Kohler, Thureau-Dangin, cha-

1. Voir ci-après.

cun 4; MM. Psichari, Fougères, Mâle, chacun 3; MM. les abbés Chabot et Lejay, chacun 2.

Au deuxième tour de scrutin, il n'y a eu que 34 votants. — M. Monceaux obtient 10 suffrages; M. Delaborde 7; MM. Psichari et Thureau-Dangin, chacun 6; MM. Fougères et Glotz, chacun 2; M. Chabot, 1.

Au troisième tour de scrutin, 35 votants; majorité 18. MM. Monceaux et Psichari obtiennent chacun 11 suffrages; M. Thureau-Dangin, 10; M. Delaborde, 3.

Au quatrième tour de scrutin, M. Monceaux obtient 15 suffrages; MM. Psichari et Thureau-Dangin, chacun 10.

Au cinquième tour de scrutin, M. Monceaux obtient 20 suffrages; M. Thureau-Dangin, 9; M. Psichari, 6.

En conséquence, M. Monceaux, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé élu par le Président. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

M. Paul Fournier lit la première partie d'un mémoire sur un groupe de collections canoniques de l'Italie méridionale qui datent du IXe au XIe siècle. Cette partie est consacrée au recueil canonique contenu dans le manuscrit de la Vallicellane XVIII, datant du Xe siècle. M. Fournier fait connaître le contenu de ce recueil, composé d'un nombre très considérable de textes d'importance inégale. Il s'attache ensuite à montrer les traces d'influence byzantine qui y apparaissent, en même temps que les traits qui le rattachent à la controverse ouverte dans le Sud de l'Italie, au début du Xe siècle, sur la validité des ordinations du pape Formose. Il conclut que ce recueil fut vraisemblablement rédigé entre 912 et 920 dans la région napolitaine.

M. Babelon achève sa communication sur *Moneta*. Après avoir démontré qu'à Rome il n'y eut jamais qu'un Hôtel des monnaies, même sous le haut Empire, qui frappait à la fois la monnaie de bronze sénatoriale et la monnaie impériale d'or et d'argent, M. Babelon établit que cet Hôtel des monnaies, installé au Capitole, fut abandonné sous Néron. Après qu'il eut fait incendier Rome, Néron fit bâtir un nouvel Hôtel des monnaies beaucoup plus vaste que l'ancien, sur le mont Cœlius, à une

certaine distance au Sud de sa Maison Dorée. A partir de cette époque, et en raison de ce changement, un nouveau type allégorique de la Monnaie paraît sur les espèces d'or, d'argent et de bronze. Ce type se confond avec celui de l'Équité et représente une femme debout tenant une balance et une corne d'abondance.

COMMUNICATION

UN BAS-RELIEF DE DÉLOS AU MUSÉE D'AIX EN PROVENCE, PAR M. MAURICE BESNIER.

Le tome premier de l'*Histoire de l'Académie des Inscriptions*, imprimé en 1717, contient aux pages 191-193 le résumé d'une communication faite à cette Compagnie en 1706 par Baudelot de Dairval sur l'*Époque de la nudité des athlètes dans les jeux de la Grèce*. Il y est question d'un bas-relief grec dont l'examen avait suggéré à Baudelot l'idée de son travail. Voici en quels termes cette sculpture était présentée aux lecteurs :

« M. de Tournefort, au retour de son dernier voyage du Levant, communiqua à quelques personnes de l'Académie, entre autres à M. Baudelot, le dessein d'un bas-relief de marbre antique qu'il avait veû dans une des isles de l'Archipel. Ce bas-relief représentait un petit temple où semblait arriver un homme nud, ayant seulement sur la teste une espèce de chapeau ; l'homme était suivi d'un cheval, et le cheval d'une femme vestue d'une robe à longs plis. M. Baudelot, après avoir proposé diverses conjectures pour déterminer le véritable sujet qu'on avoit voulu exprimer sur ce marbre, s'arrêta particulièrement à celle-cy, sçavoir : qu'il représentoit un jeune athlète, qui, accompa-

gné de sa femme ou de sa mère, alloit faire un sacrifice, avant que de se rendre aux jeux Olympiques. »

La provenance du marbre est indiquée en termes vagues : « dans une des isles de l'Archipel ». Aucune gravure n'accompagne la note insérée dans l'*Histoire de l'Académie*. La communication de Baudelot semble avoir passé inaperçue. Elle mérite cependant, à double titre, d'attirer notre attention : le bas-relief qui en était le prétexte avait été découvert à Délos, et il existe encore ; il est conservé en France, au Musée d'Aix en Provence, où l'on ignore, du reste, sa noble origine.

Le texte intégral de la dissertation de Baudelot est reproduit dans les procès-verbaux manuscrits de l'ancienne Académie des Inscriptions, déposés à la Bibliothèque de l'Institut. Le *Registre-journal* — tel est le nom de ce recueil — nous apprend, à la date du 25 juin 1706, que la séance de ce jour fut tout entière occupée par la lecture d'un mémoire de M. Baudelot intitulé : *Explication d'un bas-relief de marbre trouvé depuis un an dans l'Isle de Délos*; ce mémoire est transcrit à la suite du procès-verbal ; il n'occupe pas moins de trente-huit grandes pages. Sous un autre titre, il traite du même sujet que la note sommaire imprimée en 1717. Le lieu et la date de la trouvaille sont fixés, cette fois, avec précision : Délos, 1705. D'autre part, une planche hors texte, mesurant 0 m 45 de largeur sur 0 m 36 de hauteur, est insérée dans le volume à la suite de la dissertation. Elle nous donne l'image du bas-relief. Si imparfait que soit ce dessin, dont la lourdeur laisse à peine deviner la beauté de l'original, il nous est très précieux ; beaucoup mieux qu'une description, même détaillée, il nous permet de savoir si l'œuvre que Tournefort a vue jadis à Délos ne se cache pas dans quelque musée.

Or il existe à Aix en Provence — *patrie de Tournefort*, notons-le — un bas-relief, funéraire ou votif, identique de tous points à celui dont nous parle Baudelot. C'est dans

le précieux *Répertoire de reliefs grecs et romains* de M. Salomon Reinach, au tome II (1912), p. 211, n° 2, que nous l'avons retrouvé. Le croquis que donne M. Salomon Reinach est fait d'après une bonne gravure du *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine*, par le commandant Espérandieu, tome I (1907), p. 64, n° 72. Le marbre d'Aix mesure 0 m 54 de largeur sur 0 m 43 de hauteur. La description qu'en donne le commandant Espérandieu doit être rapprochée de celle de Baudelot :

« Un jeune homme nu, coiffé du chapeau thessalien, la chlamyde sur l'épaule et le bras gauche, s'arrête devant un cippe à fronton aigu décoré d'acrotères ; sa tête vers laquelle il porte le bras droit (geste de la prière) est légèrement inclinée en avant. Un cheval aux formes grêles, qui n'a pas de bride et dont la queue disparue devait être peinte, vient ensuite et semble avoir eu pour objet d'indiquer la qualité du personnage. Une femme vêtue d'un chiton talaire et drapée dans un pallium suit le cheval et complète le tableau. On dirait que sa tête, dont le temps a effacé les détails, était couverte d'un bonnet. Sur le champ du bas-relief deux pilastres avec chapiteaux soutenant une corniche..... L'angle gauche inférieur est moderne, mais la restauration n'a porté que sur l'autel. »

M. Espérandieu mentionne tous les auteurs qui se sont occupés avant lui de cette sculpture : Fauris de Saint-Vincent et Gibert, dans leurs catalogues du Musée d'Aix, Millin dans son *Voyage*, M. Gonse dans ses *Musées de France, Sculpture*, et surtout M. Joubin, dans une notice des *Photographische Einzelaufnahmen antiker Skulpturen* (série V, p. 75 et pl. 1384). S'ils s'accordent à y reconnaître une œuvre certainement grecque, d'un excellent travail du ve ou du ive siècle, aucun ne sait exactement d'où elle provient. Désormais la question est tranchée : le bas-relief d'Aix est en réalité un bas-relief de Délos. Peut-être Tournefort l'a-t-il rapporté lui-même d'Orient ; il faut

lui savoir gré, en tous cas, de l'avoir fait connaître à Baudelot et par lui à l'ancienne Académie des inscriptions.

Nous sommes heureux de pouvoir, grâce aux habiles répertoires de MM. Espérandieu et Salomon Reinach, restituer à un marbre aussi remarquable son état-civil et ajouter un numéro de plus à ce *Corpus* des bas-reliefs déliens qu'enrichissent chaque année les fouilles de l'École française d'Athènes.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau : 1° le fascicule des mois d'août-septembre 1912 des *Comptes rendus des séances* de l'Académie (Paris, 1912, in-8°) ;

2° Au nom de M. J. Roman, correspondant de l'Académie, une brochure intitulée : *La Bulle, son origine et son usage en France* (Paris, 1912, in-8° ; extr. des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*).

M. Cagnat dépose sur le bureau, de la part de M. Fontemoing, le recueil des conférences de M. Cagnat au Musée Guimet et intitulé : *A travers le monde romain* (Paris, 1912, in-8°).

M. Clermont-Ganneau offre, de la part des éditeurs, MM. Letouzey et Ané, le fascicule 39e et dernier du *Dictionnaire de la Bible* (Paris, 1912, in-4°) :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part des éditeurs, MM. Letouzey et Ané, le XXXIXme fascicule du *Dictionnaire de la Bible*, publié sous la direction de M. l'abbé Vigouroux. Avec ce fascicule se termine aujourd'hui cette œuvre de longue haleine qui, entreprise en 1895, a poursuivi sa marche d'un pas sans doute un peu lent, mais somme toute régulier. Les cinq gros volumes dont elle se compose rendent de sérieux services aux études bibliques ; j'y louerai, entre autres qualités, l'abondance et la variété des illustrations puisées aux meilleures sources.

« Bien que parvenus au bout de leur laborieuse entreprise, les éditeurs ne considèrent pas leur tâche comme achevée. Ils se pro-

posent de tenir à jour le *Dictionnaire de la Bible* par la publication de suppléments, qui paraîtront par fascicules dans les mêmes conditions que le *Dictionnaire*, et contiendront, enregistrés en due place alphabétique, au fur et à mesure de leur apparition, les résultats des nouvelles recherches et découvertes dans le domaine biblique. C'est une excellente idée ; elle ne saurait manquer d'être accueillie avec faveur par tous ceux qui s'intéressent au progrès de ces études et auront ainsi à leur disposition un instrument de travail toujours au point. »

M. Antoine Thomas a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Francesco Novati, professeur à l'Académie de Milan, un ouvrage intitulé : *Epistolario di Coluccio Salutati*. Cet ouvrage fait partie de la collection dite *Fonti per la storia d'Italia* que publie, aux frais du gouvernement, l'*Istituto storico italiano*. Il forme quatre forts volumes in-8°, dont le premier a paru en 1891 et le dernier, divisé en deux parties, en 1905 et 1911 ; prochainement paraîtra une courte introduction bibliographique destinée à prendre place en tête du tome I.

« Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la Renaissance des lettres antiques savent quelle place d'honneur revient à Coluccio Salutati, l'infatigable chancelier de la république florentine, mort en 1407, dont l'œuvre multiple a si heureusement continué et fait fructifier celle des deux grands initiateurs, Pétrarque et Boccace. Le monument que vient de lui élever M. Novati, au prix d'un long effort de plus de vingt années, est un vrai modèle de science que l'on ne saurait trop hautement apprécier, et qui réalise admirablement le programme que l'auteur s'était lui-même tracé, dès 1888, au moment même où il donnait au public un brillant essai intitulé : *La giovinezza di Coluccio Salutati*, 1331-1353. A la suite de l'*Epistolario*, dont beaucoup de morceaux voient le jour pour la première fois, M. Novati a imprimé un choix des lettres adressées à Coluccio par ses correspondants, et de nombreux documents sur la famille et l'entourage du célèbre humaniste. Dans le mouvement fébrile qui emporte alors presque toute la péninsule vers les sources antiques de la civilisation, la France est à peine représentée, mais elle n'y est pas tout à fait absente : Coluccio a eu un admirateur passionné dans notre pays, Jean de Monstereul, secrétaire de nos rois Charles V et Charles VI, dont l'œuvre n'est malheureusement pas encore complètement publiée. M. Novati n'a pas négligé notre compatriote, et il ajoute quelques précisions intéressantes à ce qu'on avait dit jus-

qu'ici des relations littéraires de la France et de l'Italie à la fin du XIVe siècle.

« Cette simple constatation, que je tiens à faire ici, en passant, est de nature à ajouter un je ne sais quoi de personnel au sentiment de gratitude avec lequel notre Académie accueillera l'hommage si précieux que M. Novati m'a chargé de lui transmettre. »

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS LEGER.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'un décret, en date du 10 décembre 1912, qui approuve l'élection de M. Monceaux à la place de membre ordinaire vacante par la mort de M. Philippe Berger.

Le Secrétaire perpétuel introduit ensuite M. Monceaux et le présente à l'Académie.

Le Président adresse quelques paroles de bienvenue au nouvel élu et l'invite à prendre place parmi ses confrères.

M. Édouard Cuq termine la seconde lecture de son mémoire sur l'ἀποκήρυξις.

APPENDICE

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME EN 1911-1912,

PAR M. MAURICE PROU, MEMBRE DE L'ACADÉMIE;

LU DANS LA SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 1912.

Les missions scientifiques permanentes établies et entretenues par la France à l'étranger diffèrent par certains points de celles que d'autres peuples y ont instituées. Tandis que la plupart de celles-ci ne se proposent que d'accomplir des œuvres collectives, les nôtres, spécialement les Écoles françaises d'Athènes et de Rome, ont pour objet de faire servir l'exécution de ces œuvres scientifiques à la formation d'archéologues et d'historiens qui, revenus en France, fourniront aux Universités, aux Musées, aux Archives et aux Bibliothèques un personnel de professeurs et de conservateurs à qui le contact avec des monuments et des documents divers dans leur origine et leur nature, en tout cas différents de ceux qu'ils ont accoutumé de voir, a donné, avec la pratique des recherches, l'habitude des comparaisons d'où peuvent résulter des vues d'ensemble et des généralisations justifiées. Si nos Écoles françaises d'Athènes et de Rome sont des établissements de grand renom, elles le doivent, l'une aux belles fouilles longtemps poursuivies de Delphes et de Délos, l'autre à la publication des registres de papes. Les jeunes gens qui ont poussé ces grandes entreprises, en même temps qu'ils ont servi les intérêts scientifiques et communs, se sont préparés à l'accomplissement de travaux personnels. La collaboration à une œuvre qui demande des aptitudes et des connais-

sances variées, constitue un enseignement mutuel. Aussi, l'Académie ayant toujours encouragé les travaux dans lesquels les membres des Écoles d'Athènes et de Rome peuvent faire concourir leurs efforts à une même œuvre et réaliser de grands desseins, elle ne peut qu'applaudir la persévérance avec laquelle, depuis plusieurs années et sous la direction de M. Homolle, puis de M. Holleaux, grâce à la générosité inépuisable de notre confrère M. le duc de Loubat de qui nous ne pouvons plus compter les fondations utiles et les scientifiques initiatives, tous les membres de l'École, « vétérans et nouveaux », ont travaillé à Délos, ce « champ de manœuvres de l'École française », pour reprendre l'heureuse expression de notre confrère M. Haussoullier.

Il n'y a cependant pas lieu d'insister en ce rapport sur les progrès des fouilles de Délos au cours de l'année 1911, non pas qu'elles aient été poussées avec moins d'activité ni que les résultats en aient été moins remarquables que pendant les campagnes antérieures, bien au contraire, mais M. Holleaux a eu soin de tenir l'Académie au courant des principales découvertes au fur et à mesure qu'elles se sont produites. Il faut dire ici quelle est la part qui revient à chacun dans l'œuvre commune.

L'École d'Athènes se composait en l'année scolaire 1911-1912 de six membres français : MM. Hatzfeld, membre de quatrième année ; Vallois et Dugas, de troisième année ; Picard, de seconde année ; Avezou et Plassart, de première année. M. Gerhardt Poulsen, architecte délégué par l'Académie royale des Beaux-Arts de Copenhague, était le seul membre étranger. Il a quitté l'École après trois ans de séjour, en août 1911 ; il a été remplacé par son compatriote, M. Risom, comme lui architecte diplômé de l'Académie de Copenhague. C'est grâce à l'appui de M. le directeur Nyrop que M. Holleaux a pu nouer avec l'Académie de Copenhague des liens étroits, à telles enseignes que deux

autres de ses membres, MM. Anton Frederiksen et Axel Maar, l'un, architecte diplômé, l'autre élève de quatrième année, appelés à Athènes en 1910, pour prêter leur concours à M. Poulsen, y sont demeurés jusqu'au mois de juin 1911. L'École a trouvé dans les architectes danois des collaborateurs au zèle, au dévouement et au consciencieux talent de qui le Directeur s'est plu à rendre hommage. Enfin, M. Ad.-J. Reinach faisait, comme membre hors cadre, sa troisième année, et M. Albert Gabriel, architecte diplômé du gouvernement, s'est joint, comme il le fait depuis 1908, à la mission française.

La plupart des travaux exécutés à Délos pendant l'année 1911 ont été relatés soit dans des lettres du directeur de l'École adressées à notre confrère M. le duc de Loubat, et que celui-ci a communiquées à l'Académie [1], soit dans le rapport de notre confrère M. Th. Homolle « sur les travaux des Écoles françaises d'Athènes et de Rome en 1910-1911 », lu dans la séance du 20 octobre 1911 [2], soit dans le rapport que le directeur, M. Holleaux, a présenté à l'Académie dans les séances des 5 et 12 janvier 1912 [3]. A quoi l'on ajoutera une communication de M. R. Vallois sur les *Attiques déliens* imprimée dans nos Comptes rendus [4].

La plus remarquable des inscriptions découvertes à Délos, en 1911, un sénatus-consulte de l'an 166 avant J.-C. relatif au culte de Sarapis, a fait l'objet de deux commentaires devant l'Académie, l'un de M. Holleaux [5], l'autre de notre confrère M. Édouard Cuq [6].

1. *Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes rendus des séances de l'année 1911*, p. 423, 462 et 551.
2. *Comptes rendus des séances de l'année 1911*, p. 637.
3. *Comptes rendus des séances de l'année 1912*, p. 6 et 10.
4. *Comptes rendus des séances de l'année 1912*, p. 105.
5. *Comptes rendus des séances de l'année 1911*, p. 830.
6. Édouard Cuq, *Le sénatus-consulte de Délos de l'an 166 avant notre ère*. Paris, Impr. nat., 1912, in-4° extr. des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XXXIX).

Quelque importance qu'on attache aux fouilles poursuivies en commun par les membres de l'École, soit que l'on en considère les résultats pour les progrès de l'archéologie et l'accroissement de nos connaissances historiques, soit que l'on ait égard à leur vertu éducatrice, il serait regrettable qu'elles prissent entièrement nos missionnaires et qu'elles ne leur permissent pas de voyager, de regarder de côté et d'autre, de faire de libres et personnelles recherches où ils puissent exercer et développer leur initiative. Mais il n'en est pas ainsi, et il est resté aux membres de l'École, en 1911, assez de loisir et de force pour parcourir la Grèce et les îles, en quête d'antiquités. C'est M. Charles Dugas continuant à Tégée des fouilles qui font l'objet d'un mémoire dont nous allons parler; c'est M. Charles Picard entreprenant avec l'aide de MM. A.-J. Reinach et Avezou une exploration méthodique de l'île de Thasos, dont un compte rendu inséré dans notre bulletin de mai dernier[1] nous a permis de constater les beaux résultats; c'est encore M. Reinach faisant quelques fouilles à Lato, en Crète; M. Hatzfeld explorant l'île de Chypre; MM. Picard et Avezou relevant sur place les ruines du temple de Stratos en Acarnanie; M. Plassart faisant à Delphes, sous l'obligeante direction de M. Bourguet, chargé d'une mission par le Ministère, une campagne épigraphique des plus méritoires.

Tant d'activité n'a pas fait tort à la rédaction des mémoires que le règlement impose aux membres de troisième et de seconde année.

M. Vallois qui s'est fait connaître à l'Académie par son mémoire de l'an dernier, relatif aux Portiques de la Voie Sacrée à Délos, par l'étude de l'un de ces portiques, celui de Philippe[2], imprimée dans nos Comptes rendus, et par

1. *Comptes rendus des séances de l'année 1912*, p. 193.
2. *Comptes rendus des séances de l'année 1911*, p. 214.

un travail sur les Attiques déliens[1] inséré dans le même recueil, a donné une nouvelle preuve de son expérience de l'architecture dans le mémoire qu'il nous a présenté cette année, consacré à l'un des édifices de Délos les plus remarquables à cause de ses dispositions insolites, celui que les sculptures de certains de ses chapiteaux ont fait appeler *Temple des Taureaux*.

MM. Homolle et Nénot en avaient déjà relevé le plan et signalé les particularités[2]. Depuis lors, l'édifice a été complètement déblayé : il y avait donc lieu d'en faire une étude nouvelle en prenant pour point de départ les constatations et déductions des premiers explorateurs. M. Vallois a été aidé dans cette tâche par M. Gerhardt Poulsen, grâce à qui il a pu joindre à son mémoire des plans, des élévations, des coupes qui permettent de suivre facilement ses explications.

De rigoureuses et minutieuses observations éclairées par la connaissance de la technique architecturale ont conduit M. Vallois à proposer, pour les trois divisions du temple, le *prodomos*, la salle centrale et la *cella* du Nord, une restauration laissant peu de place à l'hypothèse.

Les colonnes et les murs intérieurs du temple reposent sur un soubassement à deux degrés avec une assise de réglage en gneiss. Le *prodomos*, qui présente une façade dorique à six colonnes, et trois colonnes sur les faces latérales, donne accès à une longue salle centrale éclairée par des baies percées dans les murs de l'Est et de l'Ouest, lesquels supportent un entablement dorique composé d'épistyles reposant sur des parastades à section rectangulaire, de frises et de corniches. La toiture à double versant qui couvrait le *prodomos* et la salle centrale a fait l'objet d'une étude approfondie de la part de MM. Vallois et

1. *Comptes rendus des séances de l'année 1912*, p. 105.
2. *Bulletin de correspondance hellénique*, t. VIII (1884), p. 417.

Poulsen, comme aussi la charpente, les plafonds, les tuiles, les acrotères et les antéfixes, de telle sorte que nous avons aujourd'hui tous les éléments d'une restauration de cette partie de l'édifice.

On connaissait déjà les dispositions particulières de la *cella*; M. Vallois en a poussé l'étude plus loin. La *cella* était séparée de la salle centrale par une colonnade transversale formée de piliers déterminant trois entrecolonnements. Les chapiteaux des piliers centraux se composent d'un chapiteau de demi-colonne dorique, d'un côté, et, du côté intérieur, de deux avant-trains de jeunes taureaux agenouillés. Au-dessus de l'entrecolonnement central, deux poutres de marbre parallèles aux versants du toit formaient un entablement brisé, une arcature rectiligne sur laquelle s'élevait le mur méridional du lanterneau. Entre la grande salle et la *cella* s'ouvrait ainsi une sorte d'arc triomphal. Ce que M. Vallois a ajouté aux constatations de ses devanciers, c'est une restitution très détaillée du lanterneau, de son entablement, de sa toiture, de son plafond peint et doré renvoyant à la *cella* la lumière qu'il recevait des baies latérales de l'attique; c'est aussi l'étude des types de fenêtres et de leur répartition dans les différentes parties de l'édifice.

Le mode de construction et la comparaison avec le portique d'Antigone permettent de rapporter cet édifice à la première moitié du IIIe siècle avant J.-C., mais la destination reste incertaine. Contre l'identification de M. Homolle qui avait proposé d'y reconnaître le *Kératôn*, c'est-à-dire le sanctuaire qui abritait le célèbre autel des Cornes élevé par Apollon, M. Vallois fait quelques objections, mais il s'abstient d'en présenter une autre. S'il remarque que les fragments d'une frise en haut relief provenant peut-être du monument triangulaire de la *cella* paraissent représenter le transport de Léto à Délos, il se garde d'en conclure que le temple lui fut consacré.

« En résumé, dit M. Collignon, dans le rapport qu'il a lu devant la Commission, le mémoire de M. Vallois, sous une forme sobre et technique, est une excellente contribution à l'étude de l'architecture délienne. Il met en œuvre, pour la restitution du temple des Taureaux, tous les éléments qu'il a été possible de recueillir, et l'on peut espérer que remanié et complété par l'auteur, il constituera un important fascicule dans la publication, si heureusement commencée par les soins de M. Holleaux, des fouilles de Délos. »

Le sujet du mémoire de M. Charles Dugas, *Le temple d'Athèna Aléa à Tégée*, n'est pas une nouveauté pour l'Académie. Car un compte rendu sommaire des fouilles de M. Dugas à Tégée, a été imprimé dans notre Bulletin d'avril 1911[1]; mais le mémoire manuscrit en diffère autant qu'une dissertation d'un simple procès-verbal. Les fouilles très profondes que M. Dugas a faites autour des ruines du temple et la découverte de nombreux petits objets archaïques l'ont amené à consacrer un premier chapitre aux sanctuaires qui ont précédé le temple du IVe siècle et notamment à celui qui fut brûlé en 395-394. Mais la détermination des emplacements et les reconstitutions qu'il propose, sont, comme il le reconnaît, singulièrement hypothétiques.

Les ruines du temple décrit par Pausanias offriront à M. Dugas un terrain plus solide; mais avant de l'aborder il nous donne un catalogue de tous les objets recueillis dans les fouilles, rédigé avec le soin minutieux dont M. Dugas est coutumier et que le rapporteur de l'an dernier, notre confrère M. Homolle, était tenté de trouver exagéré; ce catalogue est toutefois très intéressant, mais il convenait de le rejeter en appendice à la fin du mémoire.

La seconde partie consacrée à la restitution du temple du IVe siècle ne mérite que des éloges.

1. *Comptes rendus des séances de l'année 1911*, p. 257 et suiv.

Le résumé suivant qu'en a fait notre confrère M. Haussoullier complétera les renseignements que M. Dugas avait déjà donnés à l'Académie :

« Le temple d'Athèna Aléa est orienté de l'Est à l'Ouest. On y accédait par trois degrés et deux rampes, l'une sur le petit côté Est, l'autre sur le long côté Nord. C'est un édifice périptère hexastyle, d'ordre dorique, avec quatorze colonnes sur les longs côtés. Les métopes de la péristasis étaient lisses. Au contraire, celles du pronaos et de l'opisthodome, de dimensions moindres, étaient sculptées. L'existence de ces sculptures nous est seulement attestée par des inscriptions gravées à la partie supérieure de l'architrave : Αὔγα, Τήλεφος, Ἄ[λεος], Καφεῖδαι, c'est-à-dire les noms des personnages qui remplissaient à l'Ouest et à l'Est quelques-unes des métopes. »

Pour ce qui regarde les dispositions de la *cella*, M. Dugas n'ajoute rien à ce qu'il avait dit précédemment, sinon que certaines assises des fondations qu'on pourrait croire destinées à porter des colonnes sont de basse époque, peut-être de travail byzantin.

« Enfin, le temple eut pour architecte Scopas. M. Dugas admet que, se réservant pour les sculptures des frontons et les statues de l'intérieur, le maître parien confia l'exécution de la partie ornementale, très riche et très variée, à quelque artiste formé dans les ateliers d'Épidaure. L'influence d'Épidaure est si manifeste que le temple de Tégée ne saurait être antérieur à la Tholos : il faut l'attribuer à la même époque, vers 375 avant J.-C. »

Tous les résultats obtenus par M. Dugas ne sont pas également certains, et il est trop prudent pour ne pas avertir lui-même de la part faite à l'hypothèse. Ainsi l'on doutera que l'interprétation qu'il a proposée des passages de Pausanias relatifs à la description du temple soit pleinement satisfaisante.

Mais au jugement de M. Haussoullier, on doit louer

dans son travail « l'exactitude de l'information personnelle, l'abondance des observations et des rapprochements ». Complété par l'étude des sculptures des frontons, il en sortira un livre qui couronnera dignement les onze ans d'efforts de l'École française pour le déblaiement du temple d'Athèna Aléa.

Nous avons, plus haut, fait allusion à l'exploration de l'île de Thasos par M. Charles Picard. Un rapport imprimé dans nos Comptes rendus [1] a fait connaître à l'Académie comment dès 1910 M. Charles Picard a repris à Thasos la tradition des recherches archéologiques inaugurées et poursuivies par MM. G. Perrot, Miller, Salomon Reinach, de Ridder, Mendel et Déonna, comment les fouilles ont été faites d'accord avec le Musée impérial ottoman, comment MM. Picard, Avezou et A.-J. Reinach se sont partagés la besogne, ce dernier dirigeant ses recherches vers le sanctuaire d'Artémis Pòlò, tandis que les deux premiers dégageaient l'enceinte hellénique et le temple archaïque de l'Acropole.

C'est cette exploration qui a fourni à M. Picard le sujet de son mémoire dont l'envoi à l'Académie dans le temps porté par le règlement est un témoignage particulièrement méritoire de son zèle scientifique puisque ce vaillant archéologue a dû l'écrire pendant la convalescence d'une grave et longue maladie contractée au cours de sa campagne de fouilles.

Le titre en est *Premières études thasiennes. L'enceinte hellénique*. M. Picard a déblayé complètement les portes, ornées de bas-reliefs dont quelques-uns étaient connus, dont d'autres ont été découverts en 1911, et spécialement ce Silène au canthare dont l'image a été donnée dans nos Comptes rendus et qui était sculpté sur la porte dite « oblique ». Les exemples de décoration sculptée appliquée

1. *Comptes rendus des séances de l'année 1912*, p. 193.

à une porte monumentale sont fort rares ; l'enceinte de Thasos en fournit donc plusieurs et remarquables. C'est le mérite de M. Picard d'avoir défini la destination de ces bas-reliefs et, pour employer son expression, déterminé « leur caractère religieux et civique ».

Comme l'Héraklès de la porte voisine, le Silène de la Porte oblique est le gardien de l'entrée de la ville. Il a une vertu prophylactique, mais il représente aussi une sorte de blason de la cité, car, ainsi que l'auteur l'a montré par une fine analyse, le type est conforme à celui qui paraît sur les monnaies de Thasos. Ainsi, ce qui frappait tout d'abord les yeux du voyageur franchissant la porte, c'était l'image d'un des compagnons de Dyonisos, du dieu protecteur de ces vignes qui faisaient la richesse de l'île.

« Conduit avec une méthode rigoureuse, dit M. Collignon dans son rapport à la Commission, et un rare souci de l'exactitude, de la clarté, de la précision, illustré de nombreuses photographies et de relevés d'architecture très habilement exécutés, ce mémoire fait grand honneur à M. Ch. Picard qui se montre à la fois un explorateur sagace et un érudit parfaitement informé. Il faut souhaiter que M. Picard continue des recherches si heureusement commencées, qui complètent les travaux de ses devanciers et font ainsi de l'exploration de Thasos une œuvre française. »

Les membres de l'École d'Athènes apportent à l'œuvre scientifique si brillamment poursuivie par la France en Grèce depuis plus de soixante ans, l'ardeur souvent téméraire et impatiente de la jeunesse, et, bien qu'ils soient enclins à se grouper et à s'entraider, comme nous l'avons vu, on pourrait craindre l'éparpillement des efforts comme aussi des interruptions et même l'abandon des longues entreprises si le Directeur n'était là pour discipliner ces forces et mettre chacune à leur place, maintenir la tradition, relier les générations, d'un mot, faire converger les

recherches individuelles vers un but commun. Nul n'a tenu ce rôle mieux que M. Holleaux, si d'autres l'ont tenu aussi bien. Les six mémorables campagnes pendant lesquelles, de 1884 à 1891, il découvrit et déblaya le sanctuaire d'Apollon Ptoïos à Perdico-Vrysi [1], lui avaient donné l'expérience des fouilles. Ajoutez qu'il est également versé dans l'histoire des arts plastiques et dans l'épigraphie, et que la variété et la perfection de ses travaux historiques, où il a fait preuve d'un sens critique si pénétrant, le désignaient pour les fonctions de directeur. M. Homolle a rappelé, il y a un an, comment M. Holleaux, mis à la tête de l'École d'Athènes, en 1904, accepta aussitôt « sans hésitation ni réserve » l'héritage de son précédesseur, « subordonnant ses préférences personnelles et les travaux qu'il avait lui-même engagés et qui n'étaient point achevés, au devoir de terminer une œuvre à laquelle vingt générations d'Athéniens avaient travaillé, qui », grâce à la générosité de notre confrère, M. le duc de Loubat, « se trouvait désormais pourvue de ressources inespérées et qui devait être couronnée par une publication digne de tant d'efforts accumulés [2]. » De 1904 à 1911 M. Holleaux donna aux fouilles de Délos la meilleure part de son activité. Avec l'aide des jeunes archéologues qu'il devait diriger et former, il les poursuivit suivant la méthode la plus rigoureuse et avec intensité. Et de la même façon que dans ses dissertations historiques et archéologiques il va jusqu'au fond des choses, pareillement dans ses fouilles il creusa jusqu'au sol vierge. Ce fut un modèle d'exploration que les voyageurs français et étrangers louèrent à l'envi.

M. Holleaux comprit aussi la nécessité de publier le

1. Georges Radet, *L'histoire et l'œuvre de l'École française d'Athènes*, p. 299.

2. *Rapport sur les travaux des Écoles françaises d'Athènes et de Rome en 1910-1911*, par M. Th. Homolle, dans *Comptes rendus des séances de l'année 1911*, p. 629-630.

plus promptement possible les résultats de ces fouilles qui constituent avec celles de Delphes l'œuvre la plus considérable de l'École d'Athènes. Il a adopté pour cette publication un plan qui permettra de faire avancer cet ouvrage sans attendre l'achèvement de l'exploration : chaque fascicule sera consacré soit à un monument soit à un groupe de monuments, sans parler de l'introduction et des études complémentaires. Les fascicules de l'*Exploration archéologique de Délos* parus de 1909 à 1911 sous la direction de M. Holleaux sont les suivants :

Fascicule I (1909). *Introduction. Carte de l'île de Délos au 1/10000e, avec un commentaire explicatif*, par André Bellot, capitaine d'artillerie ;

Fascicule II (1909). *La salle hypostyle*, par Gabriel Leroux, ancien membre de l'École ;

Fascicule III (1910). *Introduction (suite). Cartographie de l'île de Délos*, par L. Gallois, professeur à l'Université de Paris ;

Fascicule IV (1911). *Description physique de l'île de Délos*, 1re partie, par L. Cayeux, professeur au Collège de France.

Enfin, il faut rappeler que si le *Bulletin de correspondance hellénique* a paru avec régularité en ces dernières années, le mérite en revient à M. Holleaux.

Votre Commission a pensé qu'au lendemain du jour où M. Holleaux a quitté Athènes, il convenait qu'elle lui exprimât publiquement la reconnaissance de l'Académie en rendant hommage au dévouement et à l'autorité scientifique avec lesquels il a, comme directeur de l'École française, contribué au maintien et au développement des études grecques qui ne sont pas la part la moins glorieuse de notre patrimoine national.

*
* *

L'École française de Rome comprenait en 1911-1912 six membres : MM. Hirschauer, Massigli et Romier, membres de

deuxième année ; MM. Fawtier, Martin et Waquet, de première année. M. Martin ayant été retenu en France par le service militaire, une troisième année a été accordée à M. Anziani. En outre, M. Waquet, nommé archiviste du département du Finistère, a quitté l'École à la fin d'avril 1911 ; sa place fut donnée à un ancien membre, M. de Boüard, qui se trouvait encore en Italie, poursuivant, grâce à une subvention de l'Académie, des travaux commencés à l'École.

M. Anziani a profité de la prolongation qui lui était accordée pour compléter l'étude remarquable qu'il a présentée l'an dernier à l'Académie sur la ville étrusque de Cære. Le gouvernement italien s'est réservé l'exploration de la nécropole antique ; mais, hors des limites de ce domaine clos, M. Anziani a continué l'exploration de la ville. Et puisqu'il sait concilier les recherches dans les bibliothèques avec les investigations sur le terrain, il a écrit pour les *Mélanges* de l'École un mémoire sur la condition juridique des *Cærites* dans le droit romain. Sur le terrain il a cherché à résoudre les nombreux problèmes que pose le tracé des deux voies romaines qui traversaient l'Étrurie méridionale. A cette fin il a parcouru en tous sens la partie de la Tuscie romaine où il pouvait retrouver les traces de ces anciennes voies. Puis il s'est transporté en Tunisie où, sur le conseil de M. Merlin, directeur des Antiquités, il a entrepris l'étude comparative des nécropoles puniques du Sahel. Mais comme la tâche est ardue et vaste, il s'en est tenu, tout d'abord, à trois des nécropoles les plus importantes. Le mémoire qu'il a écrit sur ce sujet a paru dans les *Mélanges* [1].

C'est au même ordre de travaux que se rattache une étude qu'il publiera prochainement dans les *Mélanges* sur

1. *Nécropoles puniques du Sahel Tunisien*, par D. Anziani, dans *École française de Rome, Mélanges d'archéologie et d'histoire*, année 1912, p. 245-303, pl. VII-XII.

l'âge des vases de terre noire, d'origine étrusque, et des vases peints gréco-italiques, trouvés dans les nécropoles de Carthage. Un vase de style corinthien tiré d'un tombeau carthaginois a fait, le 19 juillet dernier, l'objet d'une communication à l'Académie.

Voilà de quoi justifier la prolongation de mission accordée à M. Anziani.

Le mémoire que M. de Boüard nous a envoyé porte le même titre que celui de l'an dernier : *Le régime politique et l'administration de Rome au moyen âge* (*1252-1347*). C'est cependant un tout autre travail ; ce qui n'était qu'uen ébauche est devenu un livre. Pour ce qui regarde le régime politique, le livre d'un ancien membre de l'École de Rome, M. Jordan, sur les origines de la domination angevine en Italie, a ouvert, en plusieurs directions, la voie à M. de Boüard. Mais, sur les institutions administratives, nous n'avions que des livres superficiels ou trop généraux, des monographies vieillies, des articles de revue d'un objet particulier. L'ouvrage de M. de Boüard fait suite à un livre de son prédécesseur à l'École, M. Halphen, et c'est déjà une qualité que M. Homolle a mise en lumière à propos du premier mémoire. M. de Boüard a pris les choses où les avait laissées M. Halphen, à l'année 1252 que les Romains appelèrent le bolonais Brancaleone degli Andalò pour gouverner leur ville avec le titre de sénateur. S'il a choisi pour l'autre terme de son étude le milieu du XIVe siècle, c'est qu'à cette époque la papauté a repris à l'égard des Romains la même position qu'avant l'organisation du régime communal ; elle a recouvré le gouvernement de la ville dont elle s'était dessaisi ou qu'elle s'était laissé enlever par morceaux au XIIe siècle et pendant la première moitié du siècle suivant. Pourquoi la date précise de 1347 ? parce que cette année est celle de l'avènement du tribun réformateur Colà Rienzi.

Le peu d'attention que l'on a accordée à l'histoire muni-

cipale de Rome au moyen âge, d'une ville qui se qualifiait souveraine du monde, *Roma caput mundi*, nous surprend tout d'abord. Et cependant les causes de cette négligence ne sont pas difficiles à découvrir : le prestige éclatant de l'antiquité romaine rejetant dans l'ombre les âges postérieurs, et cet autre prestige de l'universalité du pouvoir pontifical, pour qui les affaires de Rome ne sont qu'un détail, un point dans le monde chrétien. Il y a une autre cause, la disparition des archives municipales : ni registres des conseils, ni registres de lettres, ni livres de comptes, ni même titres de propriété; à peine quelques statuts de la ville et de corporations conservés. La rareté, la dispersion, la nature des documents rendaient difficile la tâche de M. de Boüard. Il ne pouvait avoir à sa disposition que des documents indirects qu'il lui fallait rechercher soit dans les archives des souverains ou des villes ayant eu des relations avec la municipalité romaine, soit dans les archives des familles patriciennes, soit dans les archives des églises de Rome. Que d'inventaires, de liasses et de registres n'a-t-il pas dû remuer avant de rencontrer le document utile, perdu au milieu de matériaux complètement étrangers à l'objet de ses études! Nous n'énumérerons pas les nombreux dépôts d'archives qu'il a explorés en Italie. Mais c'est un devoir de nommer ici les personnes qui ont favorisé ses recherches afin que l'Académie puisse joindre ses remerciements à ceux que leur a adressés M. de Boüard. Le fonds d'archives de l'église Santa Maria in Via lata est maintenant déposé à la Bibliothèque du Vatican : l'inépuisable obligeance du R. P. Ehrle, dont l'École française a constamment éprouvé les bienfaits, a permis à M. de Boüard d'en tirer parti. La libéralité de nobles Romains, particulièrement le prince Colonna et le comte Sacchetti, lui a ouvert les archives de familles patriciennes. Le fonds Orsini appartient aujourd'hui à la ville de Rome ; il est conservé dans la Torre Anguillara, et, bien que ces par-

chemins n'aient pas encore été livrés au public, l'archiviste des archives historiques de la commune de Rome, M. C. Moretti, avec la même générosité qu'eût fait l'illustre famille dont Rome a l'honneur de garder les titres, a permis à M. de Boüard d'en prendre connaissance ; et les pièces qu'il en a tirées sont parmi les plus importantes qu'il ait transcrites.

Si l'on ne considérait que le nombre des documents relatifs à l'objet que notre auteur avait en vue, on estimerait que les résultats obtenus ne sont pas en rapport avec l'étendue des recherches. Mais tout en réunissant les éléments de l'histoire de Rome, M. de Boüard ne s'est pas fait faute d'ouvrir les yeux sur d'autres documents ; il a acquis une connaissance générale des archives qu'il a étudiées, et, dans son introduction, il nous fait part de l'état des divers dépôts visités et des ressources qu'ils peuvent fournir aux historiens.

Le mémoire dont nous avons à rendre compte se divise en deux parties. La première est l'histoire politique de la commune de Rome, l'histoire de ses relations avec le pape, les nobles, le peuple et les corporations d'artisans, l'Empereur même. Le fait qui de 1252 à 1347 domine tous les autres, les commande, c'est la reprise par le pape du gouvernement de la ville. La seconde partie est constituée par le tableau des institutions municipales. Après quelques considérations sur la nature et l'élaboration des statuts communaux, l'auteur explique la constitution des conseils, les vicissitudes du Sénat, les fonctions des juges palatins et celles des divers officiers. Une liste de sénateurs, de 1292 à 1374, forme un appendice ; c'est plus qu'une liste ; la mention des principaux actes des sénateurs en fait une brève chronique municipale. Enfin, trente-deux pièces justificatives complètent ce travail.

J'ai déjà signalé chez M. de Boüard une pratique consommée des archives ; il a d'autres qualités ; avant de les

signaler, nous nous permettrons de relever dans son travail quelques défauts. La pensée est parfois un peu indécise ; le mot n'y est pas toujours approprié, et c'est même la raison pourquoi, en plusieurs passages, nous ne la saisissons pas bien. Il semble aussi que le plan ne soit pas conforme à la logique : l'ordre des deux parties devrait être renversé. On éviterait ainsi des répétitions. Ne convient-il pas, en effet, de décrire la machine et d'en détailler les organes avant d'en montrer le fonctionnement ?

Les défauts de ce genre que les rapporteurs de l'Académie ont maintes fois relevés dans les mémoires envoyés des Écoles d'Athènes et de Rome tiennent en partie au peu de temps dont les membres disposent pour la rédaction de leur travail. Soit. Il n'est cependant pas inutile de rappeler qu'il appartient à des jeunes gens formés à l'école des deux peuples les plus curieux de l'art de bien dire, et dont la pensée, pour s'être exprimée en formules définitives, a continué de diriger le monde civilisé à travers les siècles et jusqu'à nous, de maintenir le culte de la forme, et, sinon d'atteindre toujours l'élégance, de conformer, au moins, la langue à la pensée et de donner ainsi au style la correction et la précision qui sont les qualités essentielles de tout écrit scientifique.

M. de Boüard a témoigné, d'autre part, qu'il a l'esprit d'un historien. Ce n'est pas à lui qu'on reprochera d'arrêter son travail après le classement des notes. Il n'est pas de ceux pour qui l'histoire consiste dans le simple récit des faits, suivant l'ordre chronologique. Il s'applique à lier les événements, à en rechercher, et très finement, les causes et les résultats ; pour suppléer aux documents, il a recours à de légitimes hypothèses ; il ne lui déplaît pas de se demander ce qui fût arrivé, si... Il a des vues sur les alentours de son sujet. D'un mot, il fait de la philosophie de l'histoire, et on doit l'en louer. Il ne lui suffit pas de nous faire assister aux efforts et aux progrès de la papauté

vers le rétablissement de son autorité sur Rome; il sait nous montrer par quelles voies elle y est arrivée ou comment les circonstances l'ont servie, et, par exemple, comment l'éloignement de Rome qui, *a priori*, aurait dû aller contre cette fin, y conduisit au contraire. La commune romaine ne pouvait vivre, prise entre les deux termes d'un dilemme, la présence de la papauté à Rome, ou son éloignement lui étant également fatales : ou la présence du pape et l'écrasement du gouvernement municipal sous le prestige et le poids d'une souveraineté spirituelle d'un caractère universel, servant d'appui au rétablissement d'un pouvoir temporel absolu, ou l'éloignement du pape, et la déchéance économique autant que politique et morale d'une ville qui n'avait d'autre force que celle que lui donnait sa qualité de capitale du monde chrétien.

Nous souhaitons que M. de Boüard imprime le livre dont il nous a soumis le manuscrit. Pour l'approcher de la perfection, il lui suffira d'en modifier le plan, d'y mettre, en guise de préface, un tableau de la topographie juridique de Rome, si l'on peut ainsi parler, et de rappeler brièvement les origines et le développement du pouvoir temporel des papes sur la ville avant le XIIIe siècle.

Aux recherches de M. de Boüard dans les archives royales de Naples se rattache un projet de publication dont le directeur de l'École de Rome a exposé le plan dans son rapport à M. le Ministre de l'Instruction publique. On conserve, en ces archives, une série d'environ quatre cents volumes contenant la transcription des lettres administratives et autres actes des rois angevins de Sicile. Notre confrère, le comte Durrieu, les a étudiés quand il était membre de l'École française de Rome. Il a mis en lumière leur importance en même temps qu'il en a restitué l'état primitif profondément troublé à la reliure. Depuis longtemps Mgr Duchesne est sollicité de faire dresser le catalogue des pièces relatives à l'histoire de France transcrites

dans ces registres. Or, M. de Boüard, recherchant les actes de Charles et de Robert d'Anjou, en qualité de sénateurs de Rome, a dû dépouiller ces volumes feuillet à feuillet. Il a donc paru à Mgr Duchesne que l'occasion était propice de réaliser le dessein qu'il avait formé et d'en confier sinon l'exécution entière, au moins la mise en train, à un jeune érudit à qui les archives angevines sont devenues familières. C'est pourquoi il a demandé à M. le Ministre de l'instruction publique d'accorder à M. de Boüard une quatrième année d'école.

M. Charles Hirschauer, membre de deuxième année, tout en aidant M. de Boüard à tirer des archives de la Torre Anguillara les éléments d'un travail sur les relations des Orsini avec la France, particulièrement à l'époque des guerres d'Italie, a rédigé un mémoire sur *La politique de saint Pie V en France*, dont le manuscrit nous a été transmis.

Pour tracer un tableau complet et définitif de la politique de Pie V en France (1566-1572), M. Hirschauer n'avait pas à Rome tous les matériaux nécessaires. Il a jeté la sonde à Paris et il a reconnu la nécessité de faire à la Bibliothèque nationale et aux Archives nationales des recherches méthodiques. Même pour les livres imprimés, il en est d'introuvables dans les bibliothèques romaines; M. Hirschauer nous les signale, car il connaît très bien la bibliographie de son sujet. Cependant, aux ouvrages qu'il se propose de dépouiller, il devra joindre, comme le lui a indiqué le rapporteur, M. Valois, le mémoire de Philippson, *Die römische Curie und die Bartholomäusnacht*, publié en 1892 dans la *Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, et surtout le livre du P. E. Polandri, *Les négociations politiques et religieuses entre la Toscane et la France*, dans lequel il lira plusieurs pièces qu'il a pris soin de transcrire aux Archives de Florence.

Mais M. Hirschauer a épuisé les sources italiennes, et

ainsi il a rempli son devoir de membre de l'École de Rome. Le premier, depuis l'ouverture des Archives du Vatican, ou le second, si l'on tient compte d'un ouvrage assez médiocre paru de 1879 à 1882, il a fait un dépouillement méthodique et fructueux des diverses séries d'instructions et de correspondances des nonces ordinaires et extraordinaires accrédités par Pie V auprès des rois de France et d'Espagne. Il a, en outre, exploré les archives farnésiennes de Naples et de Parme, les archives de Florence, de Turin et de Modène, ce qui lui a permis de réunir une masse considérable de documents nouveaux, dont il a transcrit les plus importants en leur entier, les classant tous et les interprétant avec un sens historique très délicat et très judicieux.

Le pontificat de Pie V correspond aux années les plus critiques du règne de Charles IX, à la fin du ministère de L'Hospital, aux seconde et troisième guerres de religion ; il se termine presque à la veille de la Saint-Barthélemy : c'est dire quel puissant intérêt offre l'histoire des rapports de ce pape avec la France. Dans quelle mesure le pieux dominicain que son seul mérite avait porté à la chaire de saint Pierre, et qui, d'ailleurs, ne dissimula jamais son désir de terrasser le protestantisme français, contribua-t-il à entraîner le gouvernement de Catherine de Médicis et de Charles IX dans les voies sanglantes où il devait conquérir un si triste renom, c'a été et c'est encore l'objet de discussions passionnées, et c'est ce que nul livre n'aide mieux à comprendre que le mémoire de M. Hirschauer. Telle est l'opinion d'un bon juge en la matière, notre confrère M. Valois.

« Plusieurs des pièces exhumées par M. Hirschauer, ajoute M. Valois dans le rapport qu'il a lu devant la Commission, semblent à première vue donner raison aux partisans, de plus en plus rares, de la préméditation de la Saint-Barthélemy : telles, par exemple, certaines missives du

nonce Frangipani, du 24 septembre et du 6 novembre 1570, ou encore des dépêches du protonotaire Bramante, des 14 et 28 novembre de la même année (et non de 1571, comme l'indique M. Hirschauer). Mais lui-même sait réduire à leur juste valeur les conclusions qu'en bonne critique il convient d'en tirer, et la solution moyenne qu'il propose se recommande tout particulièrement à l'attention des historiens : « A notre avis, écrit-il, Catherine de Médicis et son fils cherchèrent à maintenir une sorte de trêve entre protestants et catholiques, mais songèrent parfois, au cas où les premiers auraient voulu prendre un trop grand pied dans l'État, à se débarrasser de leurs principaux chefs, tout en évitant une nouvelle guerre. C'est la même idée qui inspira la Saint-Barthélemy. Mais il est invraisemblable de croire à une machination continue contre les protestants. »

Le rôle de Pie V en France peut se résumer de la façon suivante : pendant les périodes de guerre il se flatte d'exterminer le protestantisme par la force des armes ; après la paix de Saint-Germain il s'évertue à empêcher le roi très chrétien de s'allier aux Huguenots et de déclarer la guerre à l'Espagne, et il tâche de l'attirer dans la Ligue catholique contre les Turcs déjà vaincus à Lépante.

C'est en préparant pour l'impression dans le recueil des *Nonciatures de France au XVIe siècle* entrepris par le Comité des Archives d'histoire religieuse et placé sous la direction de M. Imbart de La Tour, les papiers des nonces de France sous Pie V, que M. Hirschauer a été amené à rédiger l'étude dont nous venons de rendre compte.

Ni les recherches dans les Archives du Vatican et dans celles de plusieurs villes du Nord de l'Italie, ni le travail de mise en œuvre des matériaux relatifs à la politique de Pie V n'ont épuisé l'activité de M. Hirschauer, qui, pendant un séjour assez long à Naples, a copié la correspondance du conseiller d'État Christophe d'Assonleville avec

Marguerite de Parme au cours des années 1578 et 1579. Très précieuses pour l'histoire de la pacification des Pays-Bas par Alexandre Farnèse, ces lettres seront prochainement publiées dans les *Mélanges* de l'École de Rome.

M. René Massigli s'était révélé archéologue en rédigeant, pendant sa première année d'École, un catalogue du Musée de Sfax ; en seconde année il a fait œuvre de philologue et de canoniste. Le mémoire qu'il nous a adressé est intitulé : *Concile damasien ou Décret gélasien? Étude sur la forme primitive du décret « De recipiendis et non recipiendis libris », accompagné d'une édition critique.* Le document dont M. Massigli a voulu tirer les origines au clair et déterminer la valeur, est très important, puisqu'on y trouve la liste officielle des livres authentiques de l'Ancien et du Nouveau Testament avec l'indication des apocryphes. La littérature est fort abondante, mais M. Massigli n'eut pas de peine à constater que les derniers travaux sur le texte n'ont abouti qu'à des résultats insuffisants. M. Massigli a repris la question à la base, c'est-à-dire par l'examen des manuscrits, et il n'y en a pas moins de soixante-seize, qu'il a décrits et collationnés. La seule origine des manuscrits donne quelque lumière sur l'origine même du document. Le Nord de l'Italie, Bobbio, Ravenne, puis Bénévent, le Sud de la Gaule, et les monastères du Nord tels que Corbie, enfin Saint-Gall peuvent avoir fourni un archétype ; aucun manuscrit n'est d'origine romaine.

L'hypothèse damasienne, l'hypothèse gélasienne et l'hormisdienne sont successivement examinées et rejetées. Suivant M. Massigli, le décret dont il s'agit est l'œuvre d'un Gaulois, probablement un arlésien, de la fin du ve siècle :

« Un Gaulois très averti des choses de Rome, écrit M. Massigli, un catholique mêlé aux querelles religieuses de son temps, un grand admirateur de saint Jérôme, un partisan de Rome qui conserve cependant sa liberté d'appréciation à l'égard de certains écrits sortis des fabriques

romaines de faux, tel apparaît maintenant le pseudo-Damase ; sa science qui n'est pas douteuse, ne va pourtant peut-être pas au delà d'une connaissance superficielle des hommes et des livres dont il s'occupe. »

L'ouvrage eut du succès. Il prit diverses formes, reçut diverses attributions. La forme gélasienne fit fortune : « Rome fut plus longue à l'adopter officiellement, mais lorsqu'après Atton de Verceil et Bouchard de Worms, Anselme de Lucques l'eut admis dans son recueil, le décret gélasien trouva place dans le Décret de Gratien ; c'était sa consécration officielle ; l'œuvre de l'anonyme arlésien prenait rang parmi les lois de l'église romaine. »

M. Chatelain estime que si la conclusion qu'on nous propose en un sujet si délicat n'est pas de tout point définitive, il reste que, grâce à une analyse approfondie des manuscrits et des sources, M. Massigli a enlevé tout crédit aux anciennes opinions [1].

M. Lucien Romier faisait en 1911-1912 sa deuxième année d'École ; en réalité, c'était sa troisième année de séjour en Italie. Le mémoire qu'il a envoyé à l'Académie est intitulé : *Henri II et l'Italie*. C'est un vrai livre ; ce n'est même que le premier des deux volumes dont l'ouvrage se composera. Cette première partie comprend le récit de la lutte entre Henri II et Charles-Quint jusqu'à l'abdication de ce dernier, et même un peu plus loin, jusqu'à la trêve de Vaucelles conclue en 1556 avec Philippe II. Les textes utilisés sont empruntés aux archives de Rome et de Paris, à celles de Parme, de Modène, de Ferrare, de Venise, de Florence, de Sienne et de Turin, pour ne citer que les dépôts les plus importants. Ce n'est cependant pas d'un recueil de documents qu'il s'agit. M. Lucien Romier,

1. Depuis que M. Massigli a envoyé son mémoire à l'Académie, un livre de M. Ernst von Dobschütz a paru sur la même question, intitulé *Das Decretum Gelasianum de libris recipiendis et non recipiendis im kritischen Text* ; Leipzig, 1912 (Texte und Untersuchungen zur Geschichte d. altchrist. Lit. — 3e Reihe, VIII, 4).

qui, aussitôt après sa sortie de l'École des Chartes, s'est fait connaître par une excellente biographie du maréchal de Saint-André, montre une fois de plus le talent qu'il a de composer un livre d'histoire.

Nous ne saurions analyser ici l'ouvrage de M. Romier. Il suffira d'en signaler, à la suite du rapporteur, M. Élie Berger, les passages les plus remarquables, par exemple la peinture de l'antagonisme de Montmorency et des princes lorrains dans les questions italiennes, et l'explication du rôle joué dans la diplomatie d'Henri II par les « cardinaux protecteurs » chargés de maintenir en Italie les intérêts de la France et de ses clients, le cardinal Jean du Bellay, le cardinal de Tournon, disgracié à la mort de François Ier, puis rentré en faveur, le cardinal Farnèse et surtout le cardinal de Ferrare, Hippolyte d'Este, oncle de la duchesse de Guise, fastueux et magnifique, avide d'autorité, tout-puissant à Sienne pendant les années où les Français y dominèrent, jusqu'au jour où il dut céder la place à son rival Piero Strozzi, le chef des exilés florentins. C'est encore un chapitre plein de choses nouvelles et inattendues que celui où l'auteur a relaté les menées des bannis de Florence et de Naples, les *fuorusciti*, réfugiés à la Cour et à Lyon, et se remuant tant qu'ils peuvent pour pousser à l'intervention de la France en Italie. La révolte de Sienne contre les Espagnols et l'aide que lui prêta la France ont fourni matière à des pages substantielles et vivantes.

En résumé, à l'aise au milieu d'un flot de documents, tour à tour juge éclairé et bon peintre, M. Romier démêle aussi finement les fils des intrigues de partis qu'il trace d'une plume ferme les portraits des acteurs.

Avant de rédiger la seconde partie de son livre, M. Romier s'est rendu aux archives de Simancas. A en juger par le succès de ses investigations italiennes, on peut attendre d'heureux résultats de son séjour en Espagne.

Une curiosité aussi éveillée que la sienne ne devait pas

s'en tenir à un seul sujet d'études ; ce ne pouvait être qu'un centre d'où il a regardé tout autour. Ainsi, des archives d'Urbin et de Pesaro il a tiré de nombreux documents sur le passage des Français dans les Marches et en Ombrie. Il s'est attaché à déterminer les voies de communication entre la France et l'Italie au XVIe siècle, et les constatations qu'il a faites donneront la clef de certains problèmes relatifs au mouvement de la Renaissance, aux emprunts de la France à l'Italie. Il a réuni une grande quantité de notes sur l'histoire des palais et villas français à Rome et dans la Campagne. Une simple énumération des biens de Catherine de Médicis à Rome, le palais Madame, la villa Madame, presque tout le Monte Mario, ainsi que Terracine et les Marais Pontins, suffit à indiquer l'importance du sujet.

M. Fawtier, membre de première année, a entrepris la recherche des documents manuscrits relatifs à sainte Catherine de Sienne.

A Rome, comme à Athènes, c'est donc chez les Français, la même ardeur scientifique avec les mêmes succès dans les résultats : en Grèce et en Italie, d'excellents ouvriers et de belles moissons.

LIVRES OFFERTS

M. Pottier a la parole pour un hommage :

« M. Frederik Poulsen, ancien membre étranger de l'École française d'Athènes et professeur à Copenhague, offre à l'Académie un important mémoire sur la pénétration de l'art oriental en Grèce, *Der Orient und die frühgriechische Kunst* (Teubner, 1912). On y trouve des idées neuves, soutenues par une forte dialectique et une accumulation énorme de matériaux qui prouve des recherches et des lectures très approfondies : une synthèse de ce genre représente de longues années de travail. M. Poulsen a entrepris de traiter à fond la question phénicienne sur laquelle on a tant écrit et disputé

et qui est comme le nœud du problème des influences orientales. Il réagit très vigoureusement contre les théories récentes où l'on voit le rôle des Phéniciens réduit presque à rien et je crois qu'il aurait pu prendre pour épigraphe la phrase de M. Heuzey qui réclamait aussi, dans un de ses articles, un peu plus de modération dans la condamnation sommaire de ces grands pourvoyeurs du monde antique : « Il a été de mode, pendant un certain temps, d'attribuer, presque sans partage, aux Phéniciens la transmission de la civilisation orientale. On a bien voulu me ranger parmi ceux qui ont porté un coup décisif à cette exagération. Ce n'est pas une raison pour me demander de jeter les Phéniciens à la mer et de supprimer leur action dans le monde antique. » (*Monuments et Mémoires Piot*, VI, 1900, p. 132.)

« Le mérite de M. Poulsen est d'avoir très bien montré comment la discussion a, jusqu'ici, été placée sur un terrain trop étroit. Les Phéniciens ne représentent pas seuls l'élément oriental qui a influencé l'art grec. L'auteur reconnaît qu'avant le IXe siècle, nous n'avons aucune preuve de l'activité commerciale de ces navigateurs dans la Méditerranée, et que, d'autre part, leur art minutieux et ingénieux, souvent capable d'œuvres délicates et soignées, est totalement dépourvu d'esprit d'invention et de composition, et toujours voué au pastiche. Mais, à côté des Phéniciens, il y a d'autres peuples qui leur sont apparentés et voisins ; il y a les Syriens du Nord et les Hittites de l'Asie antérieure. C'est là qu'on trouve un art souvent plus rude, mais beaucoup plus personnel, plus original, qui s'est répandu aussi par les mêmes voies de commerce dans tout le monde grec et jusqu'en Égypte, et dont les œuvres sont souvent plus anciennes que celles des Phéniciens. Les analyses très fines de M. Poulsen s'attachent à déterminer, dans le plus grand nombre de cas possible, ce qui est phénicien, ce qui est hittite, ce qui est grec ionien, et cette répartition des monuments, qui n'avait pas encore été faite sur des bases solides, est de la plus haute importance. On se rend compte, en effet, de la façon dont s'est constitué ce répertoire immense où, tour à tour, les Ioniens de la côte, les Insulaires, enfin les Corinthiens et les Attiques ont puisé à pleines mains. Et derrière cette façade de populations orientales, en contact direct avec la race grecque, on aperçoit, plus loin et plus haut, la masse profonde des habitants de la Mésopotamie et de l'Élam, qui est le vrai fonds d'où tout le reste est sorti. Je regrette que M. Poulsen n'ait connu que d'une façon incomplète les découvertes de la Mission de Morgan à Suse, car il y aurait puisé des arguments excellents pour sa thèse. Il aurait peut-être marqué plus fortement encore le

rôle d'intermédiaires, d'agents transmetteurs, qu'ont eu, à côté des Phéniciens, les races vigoureuses de la Cappadoce et de la Syrie.

« L'auteur ne pouvait pas aborder de tels problèmes sans trouver sur ses pas une autre question redoutable, celle de l'art crétois et mycénien, et par suite celle de l'épopée homérique. Il leur consacre aussi des réflexions pénétrantes et neuves. Bien qu'il reconnaisse avec tout le monde la haute valeur, le charme pittoresque et l'originalité de l'art crétois, M. Poulsen, pour la première fois, essaye de réagir contre un enthousiasme qu'il trouve exagéré. Il estime que, par comparaison avec les Égyptiens auxquels ils ont fait tant d'emprunts, les Crétois apparaissent en état d'infériorité. De plus, cette civilisation a duré peu de temps dans sa forme la plus belle, et elle n'avait pas de racines profondes. La tourmente achéenne l'a emportée et le fameux héritage mycéno-crétois, que tant d'archéologues considèrent comme un élément fondamental pour la formation de l'hellénisme, reste assez illusoire. Le moyen âge grec est une période de barbarie, et quand les peuples de Syrie, d'Asie Mineure, de Grèce, commencent à sortir de cette grossière rudesse, c'est encore l'Égypte, le vieux pays des merveilles d'art, qui leur fournit ses éternels et séculaires modèles. Quant à la civilisation homérique, c'est dans la société phénicienne, hittite, carienne, phrygienne et ionienne, postérieure à l'an mil, et non dans la Crète préhellénique ou dans la Grèce achéenne, qu'il faut chercher les rapprochements à faire. Les poèmes homériques sont assez récents ; ils ont été conçus et formés dans un milieu gréco-asiatique, fortement influencé par l'Orient, entre le IXe et le VIIIe siècle avant notre ère.

« Telles sont, dans les grandes lignes, les idées directrices du beau mémoire de M. Poulsen. Elles ne sont pas banales, et la lecture de ce travail, appuyé sur une très solide étude des textes et des monuments, ne peut manquer d'attirer l'attention de tous ceux qui étudient les origines de la civilisation grecque. »

M. le comte Durrieu offre un travail, accompagné de planches hors texte, qu'il a publié sur *Les manuscrits des Statuts de l'Ordre de Saint-Michel* (extr. du *Bulletin de la Société française de reproductions de manuscrits à peintures*, 1re année). Il rappelle que l'Ordre de Saint-Michel a été plusieurs fois décerné à des membres des anciennes Académies ou même de l'Institut actuel, notamment à ce Joseph-Bon Dacier dont le Secrétaire perpétuel a retracé la vie dans la dernière séance publique annuelle de l'Académie. Il signale aussi que les noms de deux personnages honorés jadis de l'Ordre de Saint-Michel se trouvent encore aujourd'hui inscrits sur la liste

des membres de l'Académie des inscriptions, portés par leurs descendants directs, M. le marquis de Vogüé, dont le trisaïeul, Charles-François-Elzéar, marquis de Vogüé, étant « cordon bleu », c'est-à-dire « chevalier des Ordres du Roi », unissait le collier de Saint-Michel à celui de l'Ordre du Saint-Esprit, et M. Héron de Villefosse, petit-fils du baron Héron de Villefosse, membre de l'Académie des Sciences, créé chevalier de l'Ordre de Saint-Michel sous la Restauration.

M. Gustave Schlumberger a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, au nom de l'auteur, M. Adrien Blanchet, un exemplaire du tome I du *Manuel de numismatique française* publié par lui en commun avec M. A. Dieudonné. Ce premier volume, consacré aux *monnaies frappées en Gaule depuis les origines jusqu'à Hugues Capet*, est sa contribution personnelle à cette collaboration. Je ne crains pas de dire que c'est peut-être là le volume le plus important de son œuvre scientifique déjà si considérable, un de ceux qui, dans l'avenir, lui feront le plus d'honneur.

« Déjà préparé par tant d'études antérieures à présenter d'une manière excellente les premières monnaies émises sur notre sol, M. Blanchet donne dans cet ouvrage un classement chronologique bien plus complet, basé sur des études nouvelles. Ces bases chronologiques seront certainement de la plus grande utilité pour les découvertes celtiques des dernières époques de l'indépendance gauloise. Le monnayage romain en Gaule se rattache très logiquement au monnayage gaulois, qui avait déjà cherché souvent des modèles parmi les deniers de la République romaine. L'auteur a su parfaitement présenter cette transition. De plus, la partie consacrée au monnayage romain en Gaule est une des parties les plus nouvelles et les plus précieuses de ce *Manuel de numismatique française*, et le numéraire des empereurs gaulois, dont les échantillons sont si fréquents sur notre sol, a fait l'objet d'un travail d'ensemble, que notre regretté confrère Jean de Witte avait toujours eu l'intention de publier, pour faire suite à son recueil de planches. M. Blanchet présente encore les tableaux les plus précis, suivis de listes infiniment minutieuses et extrêmement utiles, des ateliers pour les époques mérovingienne et carolingienne. Il a su dégager ces séries des obscurités si nombreuses qui en rendent l'étude très malaisée.

« Une extrême clarté semble d'ailleurs un des mérites principaux du livre de M. Blanchet. Ce volume contient une masse très considérable de renseignements précieux qu'une excellente table des matières rend très accessibles.

« Le volume de M. Blanchet est un des livres numismatiques les plus importants pour les origines de notre histoire nationale qui ait paru depuis bien des années. »

M. Babelon a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie de la part de l'auteur, notre correspondant M. Joseph Roman, un nouvel ouvrage qu'il vient de publier et qui a pour titre : *Manuel de sigillographie française* (Paris, Picard, 1912, in-8°). M. Roman a condensé dans ce volume de 400 pages les résultats des études sigillographiques qu'il poursuit depuis plus de trente années. C'est dans ces conditions qu'on fait les meilleurs manuels, et ce n'est pas, ce qui arrive trop souvent, lorsque l'auteur en est seulement au début de sa carrière d'érudit. Après des données générales sur l'histoire du sceau à travers les âges, la matière, la forme, le mode d'apposition, le choix des types, M. Roman étudie les deux grandes classes de sceaux au moyen âge : les sceaux laïques et les sceaux ecclésiastiques. Les contre-sceaux et les signets font ensuite l'objet de chapitres originaux où sont consignés des aperçus ingénieux. Les caractères particuliers de la sigillographie régionale des différentes provinces de l'ancienne France sont aussi mis en relief et analysés de manière à fixer définitivement les règles de la critique diplomatique.

« Mais je dois attirer particulièrement l'attention de l'Académie sur deux parties essentielles du livre : celles qui concernent l'emploi des intailles ou pierres gravées comme sceaux ; parmi ces pierres gravées, il faut distinguer soigneusement les gemmes antiques qui ont été réutilisées au moyen âge pour sceller les actes publics ou privés, et les gemmes qui ont été gravées par des artistes du moyen âge. J'ai eu moi-même, autrefois, l'occasion de démontrer qu'une école d'artistes graveurs de gemmes avait brillé d'un éclat tout particulier durant la période carolingienne. M. Roman a repris cette démonstration et a poussé ses recherches plus loin que je ne l'avais fait, à travers tout le moyen âge.

« Il ne faudrait pas croire qu'un *Manuel* comme celui de M. Roman n'intéresse que les spécialistes ou les médiévistes. M. Roman cite, dans son avant-propos, le cas plaisant d'un peintre contemporain, d'un très grand talent, à qui l'on doit un tableau représentant une scène d'histoire mérovingienne, avec la prétention bien évidente d'y mettre la couleur locale la mieux documentée. Or notre artiste y fait figurer un amas de parchemins auxquels sont suspendus, par des lacs de soie, huit sceaux ronds ou ovales, en cire de couleur brune, verte, violette ou rouge ; on voit que l'artiste a copié ces sceaux

d'après nature. Seulement, il n'y a qu'un malheur : c'est qu'ils sont du XIIIe ou du XIVe siècle, et non du VIIe siècle. Il est dommage que le livre de M. Roman n'ait pas paru plus tôt pour éclairer le consciencieux et habile artiste. »

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de la Commission des Travaux historiques de la Ville de Paris et au nom de l'auteur, M. F.-G. de Pachtère, ancien membre de l'École française de Rome, un volume intitulé : *Paris à l'époque gallo-romaine ; étude faite à l'aide des travaux et des plans de Th. Vacquer* (Paris, 1912, in-4°, publication qui fait partie de l'*Histoire générale de Paris*, collection de documents publiée sous les auspices de l'édilité parisienne) :

« Cet ouvrage important donne de suite une impression nouvelle du Paris de l'époque romaine. On peut dire que l'auteur a commenté, d'une manière attachante et même avec un rare bonheur, les textes et documents propres à éclairer l'histoire de Paris pendant cette période. Les papiers de Th. Vacquer, ancien conservateur-adjoint du Musée Carnavalet, aujourd'hui conservés à la Bibliothèque historique de la Ville de Paris, lui ont fourni, pour mener à bien cette intéressante tâche, des renseignements inédits et particulièrement sûrs. Pendant la seconde moitié du XIXe siècle, de 1844 à 1899, ce laborieux archéologue avait suivi, avec une constance qui ne se démentit pas un seul instant, les fouilles nécessitées par les grands travaux qui changèrent alors la physionomie de Paris. Ses notes, ses plans, ses dessins et ses photographies constituent une mine précieuse où M. de Pachtère a puisé ; il a mis ces documents en belle lumière ; il les a utilisés et complétés avec talent. Je ne puis entrer dans le détail de toutes les questions traitées dans ce volume où abondent les vues nouvelles, les dissertations ingénieuses, les exposés clairs et précis. Le tableau de Lutèce sous le haut Empire, l'exposé de ses relations routières, de l'activité de son commerce, des croyances religieuses de ses habitants, forment plusieurs chapitres d'un intérêt soutenu. Après les invasions barbares et l'introduction du christianisme, Paris devint, au IVe et au Ve siècle, une ville militaire, à l'importance et au développement de laquelle contribuèrent les séjours des empereurs Julien et Valentinien.

« L'illustration est remarquable. Elle se compose de 43 figures dans le texte et de 16 planches hors texte reproduisant en détail et très fidèlement les principaux monuments romains découverts à Paris. Dix plans les accompagnent et contribuent à placer ce nouveau livre au premier rang des ouvrages consacrés à l'histoire du Paris gallo-romain. On y trouve notamment un grand plan de Paris à

l'époque romaine d'après les relevés de Th. Vacquer, complétés par M. de Pachtère à l'aide des résultats des fouilles les plus récentes (plan I), celui de l'édifice romain de la rue Soufflot (plan III), celui du théâtre romain découvert au Lycée Saint-Louis, près de la voie romaine de la rue Racine (plan IV), celui des grands Thermes romains du Collège de France (plan V), et enfin celui du rempart romain dans la Cité (plan X). »

M. C. Jullian présente, en ces termes, les *Comptes rendus des fouilles de Vésone*, pour 1910 :

« M. Héron de Villefosse et d'autres vous ont souvent entretenus des belles fouilles faites par la municipalité de Périgueux, et dirigées par M. Durand (un des anciens élèves de notre Université de Bordeaux). Voici le rapport sur l'avant-dernière campagne, très minutieux, avec d'excellentes planches. »

M. Collignon offre, en son nom et au nom de l'éditeur, M. Ch. Eggimann, les livraisons 7 et 8 de la grande publication « Le Parthénon », in-folio.

SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS LEGER.

M. Héron de Villefosse fait la communication suivante :

« A la fin de son *Recueil des inscriptions antiques de Chalon-sur-Saône*[1], M. Marcel Canat regrettait de ne pouvoir produire une seule inscription romaine mentionnant le nom du second oppidum des Éduens dont l'importance commerciale est attestée par César dès l'époque de la conquête. Cette importance, due à une position avantageuse qui le mettait en communication, par la Saône et le Rhône, avec le Midi de la Gaule, en lui offrant, d'autre part, sur terre, des débouchés faciles avec le Nord et avec la Germanie, ne fit que s'accroître après l'arrivée des Romains ; à l'époque mérovingienne, elle est confirmée par le

1. Paru en 1856, p. 52.

développement particulier de l'atelier monétaire de Chalon-sur-Saône. Après soixante-dix ans d'attente, nous possédons enfin l'inscription désirée.

« Une lettre de M. J. Roy-Chevrier, président de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône, datée du 10 décembre, m'apprend qu'en exécutant des travaux de réfection de canalisation profonde, on vient de mettre au jour, dans cette ville, non loin de l'emplacement du palais du roi Gontran, un piédestal antique qui était enfoui à 3m 50 de profondeur au-dessous du sol actuel, où il avait été utilisé pour la construction du rempart romain, élevé hâtivement à l'approche des Barbares.

« Ce piédestal est taillé dans un grès assez friable ; il porte, sur une de ses faces, une inscription votive bien conservée. On n'en possède ni le soubassement, ni la corniche : dans son état actuel, il mesure 1m 30 de hauteur sur 0m 65 de largeur et d'épaisseur. Peut-être avait-il été ainsi préparé pour être placé dans l'angle d'une construction, entre deux murs? Deux de ses côtés présentent un encadrement mouluré, la face antérieure qui a reçu l'inscription et la face latérale gauche ; la face postérieure et la face latérale droite ont été simplement piquées au marteau.

« M. J. Roy-Chevrier, qui me transmet ces détails, m'envoie en même temps un estampage du texte gravé en bons caractères qui paraissent remonter au second siècle de notre ère :

AVG v SAC
DEAE
SOVCONN
AE
OPPIDANI
CABILONN
ENSES
P C

Aug(usto) sa(crum), deae Souconnae oppidani Cabilonnenses p(onendum) c(uraverunt).

« Les lettres des deux premières lignes ont 0m 042 de hauteur ; celles des autres lignes n'ont que 0m 039. Pour la dernière

lettre, le haut est seul visible et semble bien appartenir à un C.

« Les *oppidani* sont les habitants de l'ancien oppidum, situé vraisemblablement sur une hauteur dominant la Saône; ils n'appartenaient pas à la population spéciale fixée au bord de la rivière et qui devait être distinguée par une autre dénomination.

« C'est la première fois que le nom de Chalon-sur-Saône, ou du moins celui de ses habitants, apparaît sur un document épigraphique. On remarquera qu'il est écrit par un seul L et par deux N, leçon conforme à celle des documents numismatiques des bas temps. Les nombreuses monnaies mérovingiennes frappées à Chalon-sur-Saône portent, en effet, presque toutes *Cabilonna*, *Cavilonna* ou *Cablonno*[1], tandis que les documents littéraires donnent, la plupart du temps, les formes *Cabillonus*, *Cabillonum*, *Cavillunum* et l'ethnique *Cabillonensis* avec un redoublement du L qui, dans certains textes, a établi une confusion avec *Cabellio*.

« Ce n'est pas le seul intérêt de cette inscription. Le nom de la déesse *Souconna* est nouveau : il fournit évidemment la plus ancienne forme du nom de la Saône. Le passage d'Ammien : « Ararim quem Sauconnam adpellant »[2] doit en être rapproché. L'inscription, par son antiquité et son originalité, a une valeur documentaire supérieure à celle des manuscrits souvent altérés par les copistes qui ne se faisaient pas faute de transcrire les noms géographiques comme on les prononçait de leur temps. La « dea Souconna » est donc une personnification de la Saône comme la « dea Sequana » est celle de la Seine. Sans doute elle était honorée par les bateliers et les commerçants de Chalon dans un temple dont on ignore l'emplacement, mais dont on retrouvera probablement d'autres traces.

« Cette importante découverte méritait d'être signalée sans retard. Le monument vient d'être transporté par les soins de M. J. Roy-Chevrier au Musée lapidaire de la Société archéologique de Saône-et-Loire. M. Lex, archiviste départemental à Mâcon, m'a écrit également, le 18 décembre, pour me faire part de la même trouvaille.

1. Maurice Prou, *Les monnaies mérovingiennes de la Bibliothèque nationale*, n°s 163 à 225.

2. Amm. Marc., XV, 11, 17.

« En 1901, j'ai signalé à l'Académie un socle en bronze de forme octogonale, trouvé à Saint-Marcel-lès-Chalon et orné d'une inscription en l'honneur de la déesse « Temusio ». On ignorait ce que ce monument était devenu. Je saisis cette occasion pour annoncer qu'il fait maintenant partie des collections du Louvre ; il vient d'être très gracieusement offert au Musée par M. Ercole Canessa, antiquaire à Paris. »

Le P. Scheil a la parole pour une communication :

« Avec l'agrément de MM. Messayeh, antiquaires bagdadiens qui m'ont laissé jeter un coup d'œil sur telles pièces importantes de leur collection, je puis donner sommairement à l'Académie la primeur de quelques découvertes intéressant l'histoire de la Babylonie.

« Par un barillet trouvé à Mougheïr (l'ancienne Ur), nous apprenons que le dernier roi de Babylone, Nabonide (556-538), dont la mère mourut prêtresse de Sin, à Harran, à l'âge de 104 ans, en 547, consacra, d'accord avec les oracles, une de ses propres filles au même dieu Sin dans le célèbre sanctuaire d'Ur. Par allusion à cette vocation, il l'avait nommée *Bêl šalṭi Nannar* ; pour l'amour d'elle, il remit en état le temple et surtout l'*Egipar*, cloîtres, dortoirs et chapelles où logeaient « les épouses divines et les enfants ». Au cours des travaux de restauration, le roi Nabonide eut la joie d'exhumer la table de Nabuchodonosor l'Ancien, qui régnait vers 1150, dont une parente aussi, semble-t-il, avait vécu dans le service des dieux. Nous gagnons, du même coup, le nom du père et prédécesseur de ce vieux roi, c'est-à-dire *Ninip nadin šumi*, le seul roi qui nous manquât dans la dynastie de Paše et dont nous savions seulement qu'il avait régné cinq ans. Nabonide découvrit encore la légende d'une autre prêtresse fameuse qui n'était rien moins que la propre sœur de *Rim Sin*, le rival de Hammurabi. Cette fille de *Kudur Mabuk*, roi de la dynastie élamite d'Ur et Larsa, s'appelait *Bêl* (*an*) *Kalul*[1] ; elle avait fait réparer le même édifice, 1500 ans avant Nabonide.

1. « Le divin *Kal ul* est le seigneur. » *Kal Uli* était un souverain élamite nommé dans les Textes Anzanites, n° LXXI, col. 1, 20, 21 (trad. et comm.). *Ul*, *Uli* était un dieu élamite, d'après le nom de la fille de Silhak I. S. *Par nap Uli*, Ibid., XLVII, 31, 32. Pour porter le nom de *Bil Kal Ul*, la

« Le nouveau document relate, en terminant, que Nabonide dota richement sa fille Bel šalṭi Nannar, à son entrée en religion, tant en offrandes qu'en champs et vergers, et qu'il supplia les dieux de la bénir et de la garder pure de tout péché.

« Je signalerai encore un autre barillet trouvé en plusieurs exemplaires dans une tombe, dont le texte, à la manière des épitaphes phéniciennes ou araméennes, recommande aux générations futures le respect et la piété envers les morts. C'est là, à ma connaissance, le deuxième document de ce genre sorti des fouilles babyloniennes : il donne à penser qu'il existait un fond de doctrine commune à tout l'Orient antique — en matière d'eschatologie. »

M. de Gironcourt fait la communication suivante :

« S'intéressant à l'épigraphie signalée au Soudan par ma communication de mars 1911, l'Académie a bien voulu prendre sous ses auspices l'organisation d'une mission ayant pour but principal la constitution d'un « Corpus » des inscriptions lithiques du Niger.

« J'ai l'honneur de lui rendre compte, en traits succincts, de l'exécution et des résultats de cette mission, à laquelle M. le Ministre des colonies et M. le Gouverneur général de l'Afrique occidentale française ont bien voulu accorder leur patronage, et le Gouverneur du Haut-Sénégal et Niger, M. Clozel, un appui effectif.

« Dès la réception de la lettre de M. le Secrétaire perpétuel, pressé par l'opportunité de la saison, je me suis mis en route, gagnant Tombouctou dès le début d'octobre 1911. Le champ de mes recherches devait s'étendre principalement au pays de Gao, et dans l'Adrar des Iforas ; mais je dus tout d'abord, sur le conseil des autorités locales, par suite des opérations militaires, localiser mon enquête au Macina, à Djenné, au lac Debo, d'où je revins à Tombouctou en janvier 1911.

« Cette première partie de mes travaux m'amena à repérer dans cette zone des monuments lithiques funéraires primitifs de deux formes distinctes :

fille de Kudur Mabuk devait être contemporaine ou survivante de Kal Uli. Celui-ci est appelé l'*ancêtre* de Kuk Našur dans les généalogies royales d'Élam.

« 1° Non loin du lac Debo, des groupements de quatre pierres dressées suivant les quatre sommets d'un carré, l'une du côté de l'Orient, étant conique et dénommée homme, mâle, les trois autres appelées par la tradition locale femmes, femelles, ayant la forme parallélipipédique plus ou moins grossière ;

« 2° De très longues stèles tabulaires, à extrémité régulièrement arrondies, atteignant près de deux mètres de longueur, qui ont été taillées dans les formations de grès rouge du Debo et transportées, à une époque ancienne, jusqu'au pays de Djenné. A ce type de forme très constante appartient la célèbre pierre de Dia, ville du Macina que la tradition rapporte avoir été antérieure à Tombouctou. Cette pierre, très vénérée des indigènes, gît actuellement à un mètre au-dessous de la surface du sol.

« Tels sont les seuls témoins lithiques du pays à demi submergé qui, du Sud du Debo à Djenné, ne contient aucune pierre naturelle. Il semble prématuré de fixer actuellement l'époque de ces monuments anciens, peut-être contemporains des pierres dressées de Tondidarou ; mais il serait dangereux d'évoquer une époque brillante qu'aurait connue, dans cette région, la race dite bozo ou des pêcheurs du Niger. L'étude anthropologique que j'ai pu poursuivre sur cette race, à la requête du professeur Verneau, du Muséum, montre qu'il ne s'agit pas d'autochtones, mais de chasseurs venus du Sud, probablement à l'âge du fer.

« Il sera intéressant de repérer les emplacements des monuments similaires pouvant exister dans cette zone et que je me borne à signaler aujourd'hui. Afin d'appeler sur eux l'attention des fonctionnaires et voyageurs, j'ai prié M. l'administrateur Delbos de constituer avec les échantillons que j'ai pu découvrir gisant à l'abandon, en leur restituant leur aspect et leur disposition primitive, le premier rudiment d'un musée archéologique à Djenné.

« Dans cette première zone d'études, les premiers monuments épigraphiques ne m'apparurent qu'auprès de Tombouctou, où je visitai, jusque dans la montagne dite Adrar de Tombouctou, toutes les nécropoles susceptibles de renfermer quelques stèles gravées. Celles-ci ne semblent pas là fort anciennes et sont dues à certaines tribus maraboutiques ayant conservé l'usage d'écrire sur les pierres ou sur des vases funéraires en terre cuite, sortes

d'alcarazas. Ces inscriptions grossières pourront néanmoins fournir quelque repère graphique utile.

« De là, j'ai gagné le pays de Gao, d'où provenaient les quelques dessins d'inscriptions qui avaient appelé sur ces régions l'attention de l'Académie.

« Là, mes recherches se sont étendues particulièrement non loin du Niger, où je n'ai pas tardé à trouver et inventorier un très grand nombre de nécropoles témoignant d'un art épigraphique vraiment particulier, sur lequel je demanderai de donner ultérieurement à l'Académie une note spéciale.

« Il s'agit de stèles constituées soit par de belles plaques de gneiss ou de quartzite portant des caractères moghrébins relativement larges, comme à Bentia, soit de fort curieux objets préhistoriques de pierre polie : polissoirs, meules, pilons, de quartz blanc, granulite, granite, même latérite, dont la surface lisse a été revêtue d'une écriture fine d'une gravure extrêmement belle et soignée.

« J'ai cherché non seulement à inventorier, échantillonner, prendre les estampages et photographies de ce qui se présentait, mais aussi à déterminer avec le plus de précision possible l'aire géographique de ces monuments et, si je puis m'exprimer ainsi, quel a pu être le sens de la coulée épigraphique ayant donné naissance à ces curieuses productions.

« Il m'a été possible de trouver dans l'Adrar des Iforas ce que je considère comme la source de cet art au Niger, particulièrement aux ruines de l'ancienne ville d'Es Souk où une dizaine de nécropoles ont donné des témoins plus grossiers.

« J'ai poussé l'exploration de la zone désertique, Tilemsi, Adrar, pays Kountas, jusqu'à ne plus trouver, au Nord de Telaya, aucune inscription arabe. Au delà d'Es Souk, il n'existe plus que ces innombrables graffiti dont les Touaregs pasteurs ont parsemé les gros blocs nucléaires de granit, graffiti et dessins d'animaux également recueillis, mais présentant un moindre intérêt au point de vue spécialement envisagé par l'Académie.

« Je suis heureux de signaler la bonne fortune avec laquelle ces recherches ont pu être menées à bien en ces déserts, à l'époque tout à fait opportune. Quelques semaines plus tard, des bandes de pillards venues du Sud marocain troublaient ces pays

et massacraient la section méhariste avec laquelle, par deux fois, ma modeste caravane avait fait jonction au Nord de Tombouctou et de Gao.

« A mon retour au Niger, le même soin a été apporté à déterminer la limite sud de l'aire épigraphique considérée, qui fut trouvée un peu au Sud de Bentia.

« Cette dernière nécropole, que ma communication avait justement signalée à l'Académie, donna les résultats les plus fructueux. Mes recherches purent, sur ce point seul, mettre au jour plus de 150 inscriptions copieuses. Quelques fouilles complétèrent ces travaux, montrant des perles de terre cuite, des débris de bracelets, de grands vases de terre cuite dont l'étude méthodique sera poursuivie.

« En résumé, je rapporte de cette mission l'inventaire de plus de 60 nécropoles et la collection des estampages de plus de 800 inscriptions, complétée par des dessins, copies, photographies et prises d'échantillons.

« En outre, une recherche d'écrits m'a amené à rapporter, en original ou en copie, 223 manuscrits anciens représentant 4.000 pages de textes relatifs à l'histoire et aux traditions de l'Afrique intérieure.

« Cette recherche, assez difficile, étant donnée la très grande réserve des musulmans en ce qui concerne les documents en leur possession, m'a été facilitée par le contact que j'ai réussi à prendre avec le célèbre marabout Baye, de l'Adrar, qui, jusqu'ici, avait évité jalousement l'approche des Européens, et au concours du marabout songhoï Isoufi Alilou, de Sinder, qui n'a pas hésité à m'accompagner avec ses copistes dans des régions où les marabouts, sans son intervention, me seraient restés fermés.

« En définitive, cette mission s'est effectuée sans aucun incident fâcheux, sinon l'écroulement d'une case indigène sous laquelle je travaillais à mes copies de manuscrits et qui me laissa fort dangereusement enseveli. Les indigènes parvinrent, au bout d'un certain temps, à me dégager, et il n'en résulta qu'une hydarthrose du genou qui me retint alité pendant un mois, à Sinder. Le travail de mes copistes put heureusement se poursuivre pendant ce temps, sans que préjudice fût porté à la récolte de mes matériaux.

« Mon voyage se termina enfin par une enquête agricole et des récoltes botaniques au Cameroun.

« J'ai l'honneur de déposer aujourd'hui sur le bureau de l'Académie la collection de mes manuscrits ; celle des estampages suivra d'ici à peu, acheminée par les soins du gouverneur du Haut-Sénégal et Niger. Ces manuscrits comprennent chacun une fiche signalétique repérant l'original, son format, son nombre de pages, etc., le nom du détenteur, celui des copistes, l'origine de l'ouvrage, etc.

« L'Académie, en m'envoyant en Afrique occidentale, souhaitait la constitution d'un « Corpus » des inscriptions lithiques du Niger. Ce « Corpus », je crois, peut être considéré comme établi. Telle a été la tâche que l'Académie me voit heureux de soumettre à son agrément, ambition de mes efforts.

Le Président adresse à M. de Gironcourt les félicitations de l'Académie pour le zèle, le dévouement et la méthode apportés à l'exécution des recherches qui lui ont été confiées.

M. Henri Cordier fait ressortir l'importance de la mission de M. de Gironcourt. L'Académie l'avait chargé de réunir les inscriptions arabes qu'il pourrait trouver dans la Boucle du Niger et dans les environs : il a pleinement réussi dans sa tâche. M. Gaudefroy-Demombynes, professeur d'arabe à l'École des Langues orientales vivantes, a bien voulu se charger de rédiger un inventaire sommaire des manuscrits rapportés par la mission ; d'accord avec M. Maurice Delafosse, également professeur à l'École des Langues orientales, le même savant étudiera les manuscrits relatifs à l'histoire des Peuls.

M. Cordier propose ensuite que les manuscrits soient reliés et déposés à la Bibliothèque de l'Institut, pour y être consultés par les savants.

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée par l'Académie.

Après un Comité secret, le Président annonce que l'Académie vient de nommer comme correspondant étranger M. Nyrop, professeur à l'Université de Copenhague, en remplacement de M. Gomperz, de Vienne, décédé.

LIVRES OFFERTS

M. Schlumberger a la parole pour un hommage :

« M. Biagio Pace, de Palerme, me prie de présenter de sa part à l'Académie un exemplaire de la savante étude qu'il vient de publier dans l'*Archivio storico siciliano*, sous le titre : *I Barbari e i Bizantini in Sicilia*. L'histoire de la Sicile pendant les quatre siècles, du ve au ixe, que durèrent pour elle l'occupation des Vandales et des Goths, puis le retour à l'empire byzantin, est infiniment peu connue. Les documents sont fort rares. M. Biagio Pace, à la suite d'études approfondies, a fait faire un grand progrès à cette question. En ce volume de cent cinquante pages, il nous présente un tableau très intéressant, infiniment mieux documenté qu'autrefois, de cette période de l'histoire sicilienne obscure entre toutes. Les deux premiers chapitres sont consacrés à l'époque de la domination des Vandales et des Goths et contiennent des pages curieuses sur les conceptions politiques du roi Genséric. Avec le chapitre iii commence l'histoire de la nouvelle occupation de la Sicile par les Byzantins à la suite de l'expédition de Bélisaire. Le séjour de l'empereur Constant II dans l'île, puis les premières incursions des Sarrasins sont racontés d'une manière fort intéressante ; de même la fameuse révolte du prétendant Euphémius. Les trois derniers chapitres, consacrés à l'administration byzantine de la Sicile à cette époque, à sa topographie archéologique du ve au xe siècle, à sa numismatique, sont pleins de renseignements nouveaux. Le livre de M. Pace sera très utile à tous ceux qui s'occupent de l'histoire sicilienne durant le haut moyen âge. »

M. Charles Diehl a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Jean Maspero, un nouveau fascicule de son importante publication, *Papyrus grecs d'époque byzantine conservés au Musée du Caire* (t. II, fasc. 2). On y trouvera d'intéressants documents d'ordre privé, testaments, contrats de divorce, liquidations de successions, contrats d'association ou d'emprunt, etc., tous datant du vi^e^ siècle et qui ne sont point sans intérêt pour l'histoire du droit. On y rencontre d'autre part des fragments littéraires, tels que l'Égypte nous en a, en ces dernières années, tant restitués déjà. Malheureusement, pour l'époque classique, nous n'avons ici que quelques morceaux

du second chant de l'Iliade, et le gros de la trouvaille est formé de poésies de circonstance, œuvre d'un poète provincial, éloges d'un gouverneur, épithalames adressés à un autre fonctionnaire, poème en l'honneur de l'empereur. Ces compositions, dues à un certain Dioscore, fils d'Apollos, dont on a retrouvé d'autres poèmes encore dans les papyrus d'Aphrodito, jettent un jour curieux sur la vie provinciale du VIe siècle, comme M. Jean Maspero l'a bien montré dans un récent article de la *Revue des études grecques* (nov.-déc. 1911).

« J'ai dit, il n'y a pas longtemps, en présentant à l'Académie un autre fascicule du même travail, toutes les qualités de cette publication : je n'y reviendrai pas. Mais il convient de remercier M. Jean Maspero du zèle qu'il apporte à mener rapidement son ouvrage à bon terme. Quand il nous aura donné, très prochainement, le dernier fascicule, les historiens de l'Égypte byzantine lui devront infiniment. »

M. Dieulafoy a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. Adolphe Reinach, un travail intitulé : *Le temple d'El-Kala à Koptos*. J'ai déjà eu l'occasion de présenter un travail du même auteur sur les monuments de l'Égypte gréco-romaine et, à son sujet, j'ai dit avec quelle satisfaction je voyais M. Adolphe Reinach s'avancer dans les voies scientifiques où l'ont précédé ses oncles, nos deux excellents et éminents confrères.

« Le monument décrit aujourd'hui était déjà connu. Dès 1799, il avait été signalé par Jollois et Devilliers sous une fausse dénomination ; en 1845, il avait été vu par Lepsius, et, en 1883, il avait même été dégagé par notre confrère M. Maspero. Mais aucune étude de détail n'avait encore été entreprise, et c'est cette monographie qu'en donne aujourd'hui M. Adolphe Reinach. Elle était d'autant plus utile que l'édifice est en mauvais état et que les inscriptions, déjà très frustes à la fin du siècle dernier, ont beaucoup souffert depuis cette époque. L'auteur a suivi l'édifice pierre par pierre, et il n'est pas une particularité qu'il ne signale, un hiéroglyphe ou une inscription grecque qu'il ne relève.

« Il résulte de ce travail minutieux et méthodique que le petit temple d'El-Kala fut peut-être commencé sous le règne de Tibère, terminé sous celui de Claude, à l'époque où l'art atteignait encore tant de grandeur dans le pronaos de Dendérah ou dans celui de Philæ. En effet, comme le temple de Dendérah, il était sans doute consacré à la triade Min, Isis et Horus, ainsi que l'atteste la prédominance de leurs images sur les bas-reliefs ; en outre, son plan présente les dispositions classiques des édifices religieux égyptiens de

l'époque romaine. A cet égard, je signalerai le Saint des Saints qui occupe la partie antérieure de l'édifice et qu'un couloir d'isolement protège sur toutes ses faces. Bien que cette protection soit pour ainsi dire consécutive à la destination de cette partie du temple et qu'on la trouve déjà dans les édifices de l'âge memphite tels que la chapelle funéraire de Naousirrîya, elle revêt, dans le petit temple d'El-Kala, une forme très accusée qu'il est impossible de ne pas rapprocher de celle des *atechgâh* achéménides où brûle, dans l'*atechdân*, le feu sacré Bahrâm, ou de la salle du trône du palais d'Hatra construit à l'époque des Parthes. J'ajouterai que le plan de ces salles d'apparat entourées d'un déambulatoire resta longtemps traditionnel chez les Musulmans ; je citerai, par exemple, le Kasr el Ménar de la Kalaa des Beni Hammad relevée et publiée par le général de Beylié.

« Peut-être y a-t-il, dans ces divers édifices, la même relation de cause à effet ; mais peut-être, aussi, les Perses, qui firent des emprunts nombreux à l'Égypte pharaonique, y copièrent-ils une disposition dont l'architecture palatine islamique hérita par la suite. »

M. Omont a la parole pour plusieurs hommages :

1° *La langue des Kemant en Abyssinie*, par Carlo Conti Rossini (Wien, 1912, in-8°, XII et 316 pages. — Sprachenkommission der k. Akademie der Wissenschaften, Bd. IV).

« Un savant italien, M. Carlo Conti Rossini, qui a rempli, il y a quelques années, les fonctions de directeur des affaires civiles de l'Érythrée, m'a fait l'honneur de me demander, malgré mon incompétence, de présenter de sa part à l'Académie la grammaire de la langue kemant et le vocabulaire kemant-français, qu'il vient de publier récemment, en français, sous les auspices de l'Académie de Vienne.

« Les Kemant sont une des peuplades indigènes établies sur les hauts plateaux du Sud-Ouest de l'Éthiopie, dans les environs de Gondar, antérieurement à la conquête des Abyssins. M. Conti Rossini avait recueilli sur place les premiers éléments de son étude linguistique; les documents réunis, il y a une soixantaine d'années, sur la langue des Kemant par Antoine d'Abbadie et aujourd'hui déposés avec sa collection de manuscrits éthiopiens, à la Bibliothèque nationale par l'Académie des Sciences, ont permis à M. Conti Rossini de donner sur la langue des Kemant l'étude approfondie, dont j'ai l'honneur de faire aujourd'hui hommage de la part de ce savant à l'Académie. »

2° *La vie de château dans les Ardennes au XIIe siècle, d'après le chroniqueur Gui de Bazoches*, par L. Demaison (Paris, 1912, in-8°, 39 pages).

« On trouvera dans les quelques pages de cette étude fine et pénétrante de notre savant correspondant beaucoup plus que le titre ne semble à première vue le promettre. M. Demaison nous décrit, à l'aide des renseignements qu'il a puisés dans les lettres de Gui de Bazoches, le château des seigneurs de Rumigny, dans les Ardennes, l'agrément du domaine qui l'environnait et les distractions variées qu'y trouvaient ses hôtes. Mais, en même temps, cette étude lui a donné occasion de préciser et de compléter sur plusieurs points ce qu'avaient dit avant lui de Gui de Bazoches, Petit-Radel, le comte Riant et Wattenbach. »

3° *Étienne Baluze et le « Tartuffe »*, par M. René Fage (Tulle, 1912, in-8°, 23 pages).

« Le 5 août 1667, le *Tartuffe* de Molière avait été, pour la première fois, représenté en public sur le théâtre du Palais-Royal ; dès le lendemain, toute nouvelle représentation en était interdite par le Parlement, et six jours après, l'archevêque de Paris, Hardouin de Péréfixe, le condamnait solennellement à son tour. Les admirateurs de Molière s'étaient entremis pour faire lever cette double interdiction, mais il semble bien que leur succès fut décidé par une curieuse consultation juridique demandée à Baluze, bibliothécaire de Colbert, rédigée sans doute à la fin de 1668, et dont M. René Fage donne aujourd'hui le texte, d'après la minute même de Baluze conservée à la Bibliothèque nationale. »

M. Camille Jullian, en présentant, de la part de MM. J. et Ch. Cotte, une *Étude sur les blés de l'antiquité classique*, s'exprime ainsi :

« Le blé de l'antiquité ! Sujet très vaste, très délicat, qui ne pouvait être traité que par des spécialistes. Les auteurs de ce livre ont examiné les textes, analysé les grains trouvés dans les ruines, exploré les terres arables de la Provence. Ils ont recouru à Pline, à la maison Vilmorin-Andrieux, aux fouilles des préhistoriens. De là quantité de petites découvertes, dont doit tenir compte la science du passé. »

M. C. Jullian dépose, en outre, sur le bureau de l'Académie, au nom de M. Ch. Durand, adjoint au maire de Périgueux, le *Compte rendu de 1910-1911 des fouilles de Vésone* (Périgueux, 1912, in-8°).

SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS LEGER.

M. Omont communique à l'Académie un document nouveau sur Jean Bourdichon, le célèbre peintre des *Heures d'Anne de Bretagne*. Ce sont des lettres patentes de Louis XII, adressées aux trésoriers de France et relatives au paiement, en 1498, de 300 livres tournois, acompte sur une somme de 1.000 livres tournois, que Charles VIII avait précédemment données à Bourdichon « pour marier ses filles ».

L'Académie procède au renouvellement de son bureau pour l'année 1913.

M. N. Valois est élu président ; M. Chatelain, vice-président.

Après un comité secret, le Président annonce que l'Académie vient de nommer correspondants français :

1° M. Prudhomme, archiviste de l'Isère, à Grenoble, en remplacement de M. Gauckler, décédé ;

2° M. Merlin, directeur des antiquités et des arts à Tunis, en remplacement de M. Bailly, à Orléans, décédé ;

3° M. Fabia, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon, en remplacement de M. le chanoine Ulysse Chevalier, élu académicien libre ;

4° M. Dürrbach, professeur à l'Université de Toulouse, en remplacement de M. Albert Martin, à Nancy, décédé.

L'Académie procède ensuite à la nomination des Commissions annuelles. Sont élus :

Commission des travaux littéraires : MM. Bréal, Senart, Paul Meyer, Héron de Villefosse, Alfred Croiset, Clermont-Ganneau, de Lasteyrie, Collignon.

Commission du prix Gobert : MM. Omont, Élie Berger, Maurice Prou, Monceaux.

Commission des antiquités de la France : MM. Paul Meyer, Héron de Villefosse, Viollet, de Lasteyrie, abbé Thédenat, Omont, Jullian, Maurice Prou.

Commission administrative : MM. Alfred Croiset, Cagnat.

Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome : MM. Heuzey, Foucart, Meyer, Collignon, Cagnat, Pottier, Haussoullier, Maurice Prou.

LIVRES OFFERTS

M. Omont a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, au nom de notre correspondant étranger, Sir Edward Maunde Thompson, directeur honoraire du Musée Britannique, un volume intitulé : *An Introduction to greek and latin Palaeography* (Oxford, Clarendon Press, 1912, in-8°, xvi et 600 pages, avec 250 facsimilés dans le texte).

« Il y a vingt ans, Sir E. M. Thompson a publié un *Handbook of greek and latin Palaeography*, dont le mérite a été universellement reconnu, qui a eu trois éditions et qui a été traduit en plusieurs langues. Le volume que vient de faire paraître Sir E. M. Thompson n'est pas une réédition de ce *Handbook* ; bien que conçu sur le même plan, c'est un livre nouveau. Ses qualités de clarté, d'information sûre et exacte, jointes à une documentation abondante, à une illustration heureusement choisie, font de ce traité complet de paléographie grecque et latine, depuis l'antiquité jusqu'au xve siècle, un modèle, qu'on pourra essayer d'imiter, mais qu'on parviendra difficilement à surpasser. Sir Edward Maunde Thompson est un des maîtres incontestés des études paléographiques ; depuis quarante ans, il dirige l'importante collection de la *Palaeographical Society* de Londres, et le présent volume forme en quelque sorte une magistrale introduction à cet incomparable recueil. J'ajouterai que Sir E. M. Thompson a dédié ce beau volume, qui fait honneur à la Clarendon Press d'Oxford, à la mémoire de trois savants auxquels les études paléographiques sont particulièrement redevables : E. A. Bond, W. Wattenbach et notre regretté confrère Léopold Delisle. »

M. Perrot offre un volume intitulé :

Mélanges Cagnat. *Recueil de mémoires concernant l'épigraphie et les antiquités romaines, dédié par ses anciens élèves du Collège de France à M. René Cagnat, à l'occasion du 25e anniversaire de sa nomination comme professeur au Collège de France* (Paris, Leroux, 1912, in-8°).

« Ce volume, qui s'ouvre par un beau portrait du maître, se distingue de beaucoup d'autres recueils du même genre en ce que, pour le composer, il n'a pas été fait appel à des confrères ou collègues de M. Cagnat, à des savants français ou étrangers, ses contemporains ou ses aînés. Il est formé tout entier d'articles écrits par des hommes encore jeunes, qui ont suivi au Collège de France l'enseignement si fécond et si varié de M. Cagnat. C'est un monument de reconnaissance affectueuse et, si l'on peut employer cette expression, de piété scolaire. Les élèves de M. Cagnat lui font d'ailleurs grand honneur. Les vingt-cinq courts mémoires que renferme le volume offrent tous de l'intérêt, et quelques-uns d'entre eux nous apportent des solutions neuves de problèmes qui ont été très discutés. »

M. Senart présente les treize premiers fascicules de l'édition française de l'*Encyclopédie de l'Islam* (Paris et Leyde, 1910 et 1911) :

« J'ai, à plusieurs reprises, plaidé devant l'Académie la cause de cette publication : c'est à cette circonstance que je dois le privilège de lui faire hommage des fascicules parus de l'édition française. Il n'est pas besoin d'une compétence spéciale pour être assuré qu'une publication qui a recueilli les suffrages de l'Association internationale des Académies, qui est dirigée par des savants comme MM. Snouck Hurgronje, Houtsma, René Basset, Arnold, etc., est bien à la hauteur de ce qu'elle promet.

« L'Encyclopédie a été conçue dans le cadre historique et géographique. Elle semble bien s'étendre à tout ce qui, dans le sens le plus large, constitue le développement historique. C'est donc une vraie mine de renseignements précieux, mise au point par les savants les plus compétents et présentée en des monographies solides dont la lecture est souvent extrêmement attachante, même pour les plus profanes, et dont l'importance est rehaussée par le soin tout particulier dont la bibliographie paraît avoir été l'objet.

« Si l'on a senti de bonne heure la nécessité de ramasser en un foyer le plus possible des informations, si dispersées et si complexes, qui concernent le monde immense de l'Islam, la rénovation et l'extension de ces études depuis un siècle faisaient une nécessité de renouveler cette tentative avec des moyens singulièrement accrus et de ne négliger aucun effort pour la mener à bonne fin.

« Nous avons ici la preuve que l'entreprise est conduite avec toute l'autorité et la compétence désirables ; nous avons, en même temps, la satisfaction de constater que la publication parallèle de l'édition française, en même temps qu'elle est un hommage rendu à la collaboration très importante de beaucoup de travailleurs français, fournira aux nombreux fonctionnaires qui ont à faire, au nom de la France, avec des populations musulmanes, des renseignements souvent indispensables autant que difficilement accessibles. »

COMMISSION DES INSCRIPTIONS ET MÉDAILLES

SÉANCE DU 29 MARS 1912

Présents : MM. Foucart, Cagnat, abbé Thédenat.

La ville de Valenciennes demande à l'Académie de lui fournir une inscription pour un Bureau de bienfaisance qu'elle fait construire.

La Commission propose la rédaction suivante :

DANS CET ÉDIFICE
AVTREFOIS
COVVENT DES RELIGIEVSES
SEMERIENNES
PLVS TARD POSTE AVX CHEVAVX
LA VILLE
DE
VALENCIENNES
A ÉTABLI
LE BVREAV DE BIENFAISANCE
LE II JANVIER MDCCCCXI
PRÉSIDENT : CHARLES DEVILLER MAIRE
VICE PRÉSIDENT : EDOVARD DEBROSSE
ADMINISTRATEVRS
HECTOR COULON — PAVL DREMAVX
HENRI GRAVIS — PAVL DVBVS
PAVL DENIAVX

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 1912

Présents : MM. Foucart et Cagnat.

Le Directeur des Musées nationaux demande à l'Académie de lui fournir deux modèles d'inscriptions destinées à rappeler le courage du commandant de Sigoyer et des conservateurs du Musée du Louvre, au mois de mai 1871.

La Commission propose la double rédaction suivante, qui sera soumise au choix de M. le Directeur :

1° 24 MAI 1871
MARTIAN DE BERNARDY DE SIGOYER
COMMANDANT LE XXVIe BATAILLON
DE CHASSEVRS A PIED

MAI 1871
HENRI BARBET DE JOVY
CONSERVATEVR DV MVSÉE DV LOVVRE
ANTOINE HÉRON DE VILLEFOSSE
ATTACHÉ AV DÉPARTEMENT DES ANTIQVES
LÉON MORAND
CHEF DV BVREAU ADMINISTRATIF DES MVSÉES

2° LE 24 MAI 1871
MARTIAN DE BERNARDY DE SIGOYER
COMMANDANT LE XXVIe BATAILLON
DE CHASSEVRS A PIED
PAR SON INITIATIVE ÉNERGIQVE
A SAUVÉ LE LOVVRE DE L'INCENDIE

EN MAI 1871
HENRI BARBET DE JOVY
CONSERVATEVR DV MVSÉE DV LOVVRE
ANTOINE HÉRON DE VILLEFOSSE
ATTACHÉ AV DÉPARTEMENT DES ANTIQVES

LÉON MORAND
CHEF DV BVREAV ADMINISTRATIF DES MVSÉES
PAR LEVR COVRAGE ET LEVR DÉCISION
ONT ASSURÉ LA DÉFENSE INTÉRIEURE DU LOUVRE
ET CONSERVÉ A LA FRANCE
SES COLLECTIONS NATIONALES

PÉRIODIQUES OFFERTS

American Journal of Archaeology, 1912. Vol. 16. N° 1, janvier-mars (New-York, in-8°).

Analecta Bollandiana, tome XXX, fasc. 4; tome XXXI, fasc. 1, 2 et 3 (Bruxelles-Paris, 1912, in-8°).

Anales del Museo Nacional de Mexico, tome III, n°s 3 à 12; tome IV, n°s 1 et 2 (Mexico, in-8°).

Annales du Commerce extérieur, année 1911, fasc. 8 à 12; — 1912, fasc. 1 à 5 (Paris, 1911 et 1912, in-8°).

Annales de la Société archéologique de Namur, tome XXX, 1re et 2e livraisons (Namur, 1912, in-8°).

Archaeological Institute of America. American Journal of Archaeology, décembre 1911; avril-juin 1912 (New-York London, in-8°).

Atti della R. Accademia dei Lincei, 1911, fasc. 7 à 12; 1912, fasc. 1 et 2 (Roma, 1911 et 1912, in-8°).

Biblioteca nazionale centrale di Firenze. Bollettino delle pubblicazioni italiane ricevute per diritto di stampa, n°s 132 à 142 (Firenze, 1912, in-8°).

Bibliothèque de l'École des Chartes, septembre-décembre 1911, janvier-août 1912 (Paris, 1911-1912, in-8°).

Boletin del Museo Nacional de arqueologia, historia y etnologia, janvier, novembre, décembre 1911; août 1912 (Mexico, 1912, in-8°).

Boletin del Archivo Nacional, novembre-décembre 1911; juillet-octobre 1912 (Habana, in-8°).

Boletin de Associação dos archeologos portuguezes, tome XII, n°s 2 à 10 (Lisboa, 1911, in-8°).

Boletin de la Sociedad mexicana de geografia y estadistica, tome IV, n°s 8 à 14; tome V, n°s 1 à 10 (Mexico, 1911-1912, in-8°).

Bollettino dell' Associazione archeologica romana, anno II, n° 4 (Roma, in-8°).

Bulletin monumental, 75e vol., n°s 5, 6; 76e vol., n°s 1, 2, 3 et 4 (Paris et Caen, 1911-1912, in-8°).

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, 1911, n°s 9 et 10 (Clermont-Ferrand, 1911-1912, in-8°).

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers (Hérault), tome IX, 1re livraison (Béziers, in-8°).

Bulletin bibliographique et pédagogique du Musée belge, mars-décembre 1911 ; janvier-mars 1912 (Louvain, 1911-1912, in-8°).

Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais, année 1911, nos 7 à 12; année 1912, nos 1 à 7 (Moulins, 1911-1912, in-8°).

Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, octobre-décembre 1911; janvier-juin 1912 (Brive, 1911-1912, in-8°).

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze, octobre-décembre 1911 ; janvier-mars 1912 (Tulle, 1911-1912, in-8°).

Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie, avril-décembre 1911; janvier-juin 1912 (Cracovie, 1911-1912, in-8°).

Bulletin de la Diana, avril-décembre 1910; année 1911, janvier-mars 1912 (Montbrison, 1911-1912, in-8°).

Bulletin de la Société archéologique du Finistère, année 1910, 1re à 10e livraisons de 1911 (Quimper, 1911, in-8°).

Bulletin trimestriel de la Société archéologique d'Eure-et-Loir. Procès-verbaux, janvier-décembre 1912 (Chartres, in-8°).

Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, tome III, livraison 6 (Genève, 1911, in-8°).

Bulletin de la Société d'agriculture, lettres, sciences et arts du département de la Haute-Saône, années 1911 et 1912 (Vesoul et Paris, in-8°).

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, nos 85, 86 (Langres, 1912, in-8°).

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, nos 39 et 40 (Toulouse, 1909, in-8°).

Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne, année 1912, 1er semestre (Narbonne, 1912, in-8°).

Bulletin de la Société de l'histoire de Normandie, 1912, 1er et 2e semestre (in-8°).

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre 1911 ; 1er et 2e trimestres 1913 (Poitiers, 1911-1912, in-8°).

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, septembre-décembre 1911 ; janvier-octobre 1912 (Périgueux, 1911-1912, in-8°).

Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de la Picardie, année 1911, 3e et 4e trimestres; année 1912, 1er et 2e trimestres (Amiens, 1912, in-8°).

Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine, 2e, 3e et 4e trimestres 1911 (Tours, 1911, in-8°).

Bulletin de la Société archéologique d'Alexandrie, tome III, 3e fasc. (Alexandrie, 1912, in-8°).

Bulletin mensuel de la Société d'histoire et d'archéologie du Vimeu, nos 57 à 65 (Saint-Valery-sur-Somme, 1912, in-8°).

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1911, 65e vol. (Auxerre, 1912, in-8°).

École française d'Extrême-Orient. *Bulletin*, 1911 (Hanoï, 1910, in-8°).

École française de Rome. *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, juin-décembre 1911; janvier-août 1912 (Paris et Rome, in-8°).

Encyclopédie de l'Islam, 12e, 13e et 14e livraisons (Leyde et Paris, 1912, in-8°).

Journal of the American Oriental Society, octobre à décembre 1911; janvier à septembre 1912 (New-Haven, Connecticut, in-8°).

Journal Asiatique, novembre-décembre 1911; janvier-août 1912 (Paris, in-8°).

Journal de la Société des Américanistes de Paris, tome VIII, fasc. 1 et 2; tome IX, fasc. 1 et 2 (Paris, 1912, in-4°).

Journal of the Royal Institute of British Architects, vol. XVIII, nos 6 à 15; vol. XIX, nos 1 à 4 (London, 1911 et 1912, in-8°).

Machriq (Al), Revue catholique orientale, octobre-décembre 1911; janvier-décembre 1912 (Beyrouth, 1911 et 1912, in-8°).

Mitteilungen des kaiserlich-deutschen archaeologischen Instituts. Athenische Abteilung, tome XXXVI, fasc. 3 et 4; tome XXXVII, fasc. 1 (Athen, 1910 et 1911, in-8°).

Musée belge (Le). Revue de philologie classique, 15 avril-15 décembre 1911; 15 janvier-15 octobre 1912 (Louvain, in-4°).

Polybiblion. Revue bibliographique universelle, juillet 1912 (Paris, in-8°).

Proceedings of the Society of biblical archaeology, janvier à juillet 1912 (London, 1912, in-8°).

Proceedings of the Royal Society of Edinburgh, vol. XXXI, part. 5; vol. XXXII, parts 1 à 4 (Edinburgh, 1912, in-8°).

Proceedings of the American Philosophical Society held at Philadelphia, septembre-décembre 1911; janvier-juillet 1912 (Philadelphia, 1912, in-8°).

Proceedings of the Society of the Antiquaries of Scotland, 1910-1911 (Edinburgh, 1911, in-8°).

Rendiconti della R. Accademia dei Lincei, vol. XX, fasc. 1 à 12; vol. XXI, fasc. 5 et 6 (Roma, 1912, in-8°).

Revista de archivos, bibliotecas y museos, septembre-décembre 1911; janvier-août 1912 (Madrid, 1911-1912, in-8°).

Revue africaine, nos 282 et 283 (Alger, 1912, in-8°).

Revue algérienne et tunisienne, juillet-décembre 1911; janvier-septembre 1912 (Alger, 1911-1912, in-8°).

Revue archéologique, novembre-décembre 1911; janvier-octobre 1912 (Paris, 1911-1912, in-8°).

Revue biblique internationale, novembre-décembre 1911 ; janvier-octobre 1912 (Paris et Rome, 1912, in-8°).

Revue savoisienne, 1911, 3e et 4e trimestres ; 1912, 1er, 2e et 3e trimestres (Annecy, 1911-1912, in-8°).

Revue scientifique d'épigraphie et d'histoire ancienne, août-décembre 1911 ; janvier 1912 (Paris, 1912, in-8°).

Revue sémitique. Directeur J. Halévy, avril et juillet 1912 (Paris, 1912, in-8°).

Revue historique et archéologique du Maine, année 1911, second semestre (Mamers et Le Mans, 1911, in-8°).

Revue des questions historiques, livraisons 181 à 184 (Paris, 1911-1912, in-8°).

Römisch-germanisches Korrespondenzblatt, nos 1, 2 et 3, janvier-août 1912 (Trèves, in-8°).

Sitzungsberichte der königlich-preussischen Akademie der Wissenschaften, année 1912, VIII-IX (Berlin, 1912, in-8°).

Société archéologique et historique de l'Orléanais, Bulletin, 1er, 2e et 3e trimestres 1912 (Paris et Orléans, 1912, in-8°).

Université catholique de Louvain. Revue d'histoire ecclésiastique, 13e année, n° 15, janvier 1912 (Louvain, 1912, in-8°).

University of Illinois. Bulletin n° 6 (Urbana, 1911-1912, in-8°).

TABLE ALPHABÉTIQUE

Absque. Origine de cette préposition latine, 119.
Académie des Inscriptions. — Voy. Dacier, Dusaulx, Rousset.
Administrative (Commission), 691.
Affranchissement de serfs de la châtellenie de Pierrefonds par Blanche de Castille, 415.
Afrique. Nouvelles de la mission de M. de Gironcourt dans la Bouche du Niger, 43, 103, 158, 407, 428, 510, 541; — rapport, 681. — Voy. Algérie, Althiburos, Carthage, Devedeix, Gironcourt, Kabylie, Madaure, Maroc, Souk El-Abiod, Sousse, Thuburbo Majus, Tilho, Tunisie, Zama.
Aguilar de Anguita (Espagne). Fouilles dans la nécropole, 526.
Aix en Provence. Bas-relief conservé au Musée de cette ville et provenant de l'île de Rhénée (Délos), 639, 641.
Albertini (Eugène). Lion ibérique de Baena, 161, 162.
Alésia (Alise-Sainte-Reine). Nouvelles découvertes, 173, 543.— Ouvrage de défense probablement construit par les Gaulois lors du siège, 481.
Alexandre à l'égide, 492.
Algérie. Épitaphe métrique de Madaure, 151.
Alpe (prairie de montagne). Mot à substituer à *valde* dans Catulle (68, 59), 119.
Althiburos (auj. Medeina), Tunisie. Fouilles, 417.
Amérique. Dernières recherches faites sur ce pays, 340.
Amphore corinthienne trouvée dans la nécropole de Bordj-Djedid à Carthage, 341.
Annales de l'Est. Tables, 46.
Anneau trouvé dans un tombeau de femme à Thuburbo Majus, 359.
Année épigraphique. Tables, 29.
Annuaire général de l'Indo-Chine, 511.
Antiochus III le Grand (La mort d') et la fin d'Antiochus IV Épiphane, 543.
Antiquités de la France (Concours des), 5. — Rapport, 149, 247, 257. — Commission, 691.
Antonin (L'empereur). Base érigée en son honneur par M. Valerius [Quadratus ?], 425.
Anziani (D.). Amphore corinthienne trouvée dans la nécropole de Bordj-Djedid à Carthage, 341.

'Αποκήρυξις. Novelle de Justinien relative à cette institution, 530, 646.

Apollon. Fragment d'une tête archaïque de ce dieu, découvert à Thasos, 208.

Arbois de Jubainville (H. d'). *Táin Bó Cúalnge*, 344. — Notice nécrologique, 476.

Arcadius (L'empereur). Base honorifique à lui dédiée, découverte à Souk El-Abiod (Pupput), 115, 116, 376.

Archives marocaines, 39.

Archivistes paléographes. Délivrance des diplômes, 568.

Arcobriga (Espagne). Fouilles dans la nécropole ibérique, 529.

Armure (L') aux temps de Narâm Sin, 122, 296.

Arvanitopoullos, éphore des antiquités de Thessalie et de Phthiotide. Découverte de deux nouveaux dépôts de stèles peintes à Pagasae, près de Volo, 104.

Asie. — Voy. Babylone, Bagdad, Béryte, Bitokix, Chine, Cius, Mésopotamie, Suse.

Astrologues chaldéens (Pline et les), 308, 497.

Atellane (Textes de divers auteurs classiques relatifs à l'), 344.

Athènes. L'ancien Parthénon, 167.

Attiques déliens, 104, 105.

Audollent (Auguste). Nécropole des Martres-de-Veyre, 77.

Avebury (Lord). *The origin of civilization*, 634.

Avezou. Fouilles à Thasos, 60. — Découverte, à Délos, d'une tête de bronze représentant un personnage romain, 510.

Babelon (Ernest). Commissions, 4. — Rapport, 53. — Trouvaille de monnaies grecques archaïques à Tarente, 100. — Lettre de M. Toutain annonçant de nouvelles découvertes sur le plateau d'Alésia, 173. — Moneta, 513, 531, 637, 640. — Observations, 416. — *Médailles historiques du règne de Napoléon empereur et roi*, 50. — *Mélanges numismatiques*, 366. — Hommages, 120, 675.

Babylonie. Chronologie du règne et date du Code de Hammourabi, 5. — Tablette contenant le plan descriptif du grand temple Ésagil, 148. — Inscription cunéiforme relatant l'expulsion des Gouti, 160. — Tablette concernant les anciennes dynasties de la Babylonie, 416. — Poids daté du règne d'Ourou-Kaghina, 477, 478. — Texte relatif aux palmeraies de Mésopotamie, 491. — Documents relatifs au roi Nabonide, au sanctuaire d'Ur et au culte des morts, 680.

Bacot (Jacques). Documents historiques rapportés de ses deux missions aux confins de la Chine et du Tibet, 319.

Baena (province de Cordoue). Lion ibérique, 161, 162.

Bagdad. École construite en cette ville par le khalife Mustansir, 48. — Voy. Messayeh.

Barbet de Jouy (Henry). Inscription rappelant le courage par lui montré dans la défense du Musée du Louvre en mai 1871, 695.

Barennes (Jean). *Viticulture et vinification en Bordelais au moyen âge*, 633.

Barth (Auguste). Commissions, 4, 511.

Basset (René), correspondant. Lettre relative à l'*Encyclopédie de l'Islam*, 166. — Mission de M. Boulifa en haute Kabylie, 320, 335.

Batiffol (Louis). *Les travaux du Louvre sous Henri IV*, 316.

Bauer (Ignace de). Bracelet ibérique en or de sa collection, 491.

Baye (Baron de), *Smolensk*, 171. — *Karamzin et J.-J. Rousseau*, 455.

Bayet (Ch.), correspondant. Candidat, 14, 44.

Bégouen (Comte). Grotte ornée de gravures et de peintures préhistoriques découverte à Montesquieu-Avantès, 415, 430-432. — Statues d'argile préhistoriques de la caverne du Tuc d'Audoubert, à Montesquieu-Avantès, 531, 532.

Berger (Élie). Commissions, 4, 690. — Affranchissements de serfs de la châtellenie de Pierrefonds par Blanche de Castille, 415.

Berger (Philippe). Commissions, 4. — Décédé, 75.

Berlin. Bronze du Cabinet des médailles de cette ville autrefois attribué à Cius en Bithynie et appartenant à un prince galate nommé Bitokix, 491, 493. — Collections de photographies du Musée des arts décoratifs (tapisseries, etc.), 495-496.

Béryte. Inscription latine concernant Valerius Rufus, tribun de la légion VII Claudia, 247.

Besnier (Maurice). Un bas-relief de Délos au Musée d'Aix en Provence, 639, 641. — Tables de l'*Année épigraphique*, 29.

Beyrouth (Syrie). — Voy. Béryte.

Biarnay. Fouilles aux environs de Tanger, 39.

Bibliothèque de l'Institut. Ms. contenant des poésies et un portrait de l'humaniste Leonardo Montagna, 394. — Feuillets d'un ms. de Léonard de Vinci relatif au vol des oiseaux, dérobés par Libri, 460. — Dépôt des manuscrits recueillis par M. de Gironcourt dans sa mission en Afrique, 685.

Bibliothèque nationale. Ms. contenant un résumé politique de l'histoire des rois de France jusqu'à Louis XII, offert par M. le baron de Faviers, 173, 175. — Peintures du ms. latin 1156 A, 174. — Ms. grec des Évangiles et du Psautier illustré, 513, 514.

Bijoux trouvés dans le tombeau d'une chrétienne à Thuburbo Majus, 358, 359.

Bithynie. — Voy. Cius.

Bitokix, roi de Galatie. Bronze du Cabinet des médailles de Berlin, 491, 494.

Blanche de Castille. Affranchissements de serfs de la châtellenie de Pierrefonds, 415.
Blanchet (Adrien). Candidat, 17, 44. — Fondation de l'empire gaulois par Postume, 161. — *Manuel de numismatique française*, 674.
Blanchet (Médaille Paul). Commission, 4.
Boirot (Max). Plaque votive en marbre trouvée à Bourbon-Lancy et probablement consacrée aux divinités Borvo et Damona par le Gaulois Suadorix, 341.
Bordeaux. Bi-centenaire de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts, 270.
Bordin (Prix), 2. — Rapport, 54.
Bordin (Prix extraordinaire), 511, 530.
Borland (Miss). Découverte, à la Bibliothèque de l'Université d'Édimbourg, de deux fragments d'un poème en langue d'oïl sur Philippe-Auguste, 148.
Borvo, divinité gauloise, 341.
Bouché-Leclercq (A.). Commission, 4. — La mort d'Antiochus III le Grand et la fin d'Antiochus IV Épiphane, 543. — Observations, 150, 308. — Hommages, 73, 368.
Boulifa. Documents par lui rapportés de sa mission en Haute Kabylie, 320, 335.
Boulogne-sur-Mer. Monument élevé à la mémoire du Dr E.-T. Hamy, 247.
Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire). Plaque votive en marbre probablement consacrée aux divinités Borvo et Damona par un Gaulois nommé Suadorix, 341.
Bourdichon (Jean). Lettres patentes de Louis XII en faveur de ce peintre, 690.
Bourguet (Émile). *Fouilles de Delphes*, 16.
Bréal (Michel). Commission, 690. — Observations, 30.
Bretonnes (Gloses) dans le ms. 802 d'Orléans, 308.
Broches processionnelles, 82, 83, 97.
Brunet (Prix), 5. — Rapport, 122, 432, 443.
Bruston (Charles). *Les odes de Salomon*, 523.
Bruxelles. Épitaphe métrique de Madaure au Musée du Cinquantenaire, 151. — *Procès-verbaux du Congrès international de numismatique* de 1910, 120.
Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient, 24.
Byzacène. — Voy. Synesius (Fl.).

Cabilonnenses (*Oppidani*), Chalon-sur-Saône. Piédestal portant une dédicace par eux faite à la déesse Souconna, 678.
Cagnat (René). Commissions, 4, 691, 694. — La frontière romaine de la Tripolitaine, 11, 14, 27. — Rapport du capitaine Venet sur les ruines de Sidi-Ali-bou-Djenoun (*Colonia Banasa*, Maroc), 29. — Fouilles de MM. Biarnay et Pérétié aux environs de Tanger, 39. —

Note de M. Merlin sur la découverte d'une inscription latine à Souk El-Abiod, par MM. Vaubourdolle et Haack, 115. — Note de M. Basset sur la mission de M. Boulifa en haute Kabylie, 320. — Note de M. L. Constans sur les puissances tribuniciennes de Néron, 371. — Note de M. Ph. Fabia sur l'exploration archéologique de Fourvière, 412. — Note de M. Merlin sur l'emplacement du champ de bataille de Zama, 477. — *A travers le monde romain*, 644. — *Mélanges Cagnat*, 692. — Observations, 273, 416. — Hommages, 29, 37, 41, 45.

Calbinus ou Calvinus (Fl.). Base honorifique par lui dédiée à l'empereur Arcadius, 115, 116.

Canessa (Ercole). Don, par lui fait au Musée du Louvre, d'un socle en bronze provenant de Saint-Marcel-les-Chalon et portant une inscription en l'honneur de la déesse Temusio, 680.

Canoniques (Collections) de l'Italie méridionale, du IXe au XIe siècle, 640.

Cap Blanc, près Laussel (Dordogne). Squelette humain fossile, 433, 451.

Capitan (Dr). Candidat, 14, 44. — Caractères de l'architecture maya, 18. — Trois nouveaux squelettes humains fossiles, 433, 449.

Cappadoce. Églises souterraines, 317, 320. — Iconographie des peintures de ces églises, 318, 326.

Caracalla (L'empereur). Arc de triomphe de Thasos, 215. — Inscription à lui dédiée, à Thuburbo Majus, 357. — Piédestaux à lui dédiés par la ville d'Althiburos, 422, 423.

Carcassonne. Vue de cette ville faussement attribuée à l'an 1467, 174, 182.

Carcopino (Jérôme). Le rôle d'Ostie dans l'Énéide, 104.

Carcius Adjectus Sedatianus (L.). Inscription par lui dédiée à C. Valerius Rufus, tribun de la légion VII Claudia, 249, 256.

Carthage. Vases à fond blanc et à décor polychrome trouvés dans des tombeaux puniques et conservés au Musée Saint-Louis, 49. — Fouilles dans l'îlot de l'Amiral, 277. — Amphore corinthienne trouvée dans la nécropole de Bordj-Djedid, 341. — Fouilles de Damous-el-Karita, 458, 460. — Voy. Anziani (D.), Delattre (R. P.), Merlin (Alfred).

Carton (Dr), correspondant. *Le Nord-Ouest de la Tunisie*, 524.

Castries (Comte Henry de). Protocole des lettres émanant des sultans du Maroc, 100, 286.

Catalogue de la Collection De Clercq, 51.

Catulle. Correction à un de ses vers (68, 59), 119.

Cavaignac (Eugène). A propos d'une édition récente de Xénophon (organisation de la phalange spartiate), 238, 239.

Cayeux. *Description géographique de Délos*, 12.
Celtibérie. Fouilles archéologiques de M. le marquis de Cerralbo, 432, 433, 525.
Céramique. — Voy. Vases.
Cerralbo (Marquis de). Fouilles en Celtibérie, 432, 433, 525.
César (Jules). Ouvrage de défense probablement construit par les Gaulois lors du siège par lui mis devant Alésia, 481.
Chabot (Abbé J.-B). Candidat, 632, 640.
Chaldée (*Découvertes en*), 340. — Pline et les astrologues chaldéens, 497.
Chalon-sur-Saône. Piédestal portant une dédicace à la déesse Souconna, 677.
Chantilly. La représentation des signes du Zodiaque dans les *Très riches heures* du duc de Berry (Musée Condé), rapprochée du groupe des *Grâces* de la cathédrale de Sienne, 237.
Charles VIII. Lettres relatives à son expédition en Italie, 54.
Chartes et Diplômes (Commission des), 29.
Château d'eau à Althiburos, 425-426.
Chatelain (Émile). Vice-président pour 1913, 690. — Commissions, 4. — Rapports, 122, 432, 443.
Chavance, fonctionnaire à la Goulette. Possesseur d'une amphore corinthienne trouvée dans la nécropole de Bordj-Djedid à Carthage, 341.
Chavannes (Édouard). Commissions, 4, 511. — Rapports, 77. — Documents historiques rapportés par M. Jacques Bacot de ses missions aux confins de la Chine et du Tibet, 319. — Hommage, 633.
Chénon (Émile). *Notice sur H. d'Arbois de Jubainville*, 476.
Chevalier (Ulysse). Candidat, 14. — Élu membre libre, 44, 47. — *Chartes de Saint-Maurice de Vienne*, etc., 172. — *Repertorium hymnologicum*, 635.
Chine. Nouvelles de la mission du Dr Legendre, 4, 52, 237. — Documents historiques recueillis par M. Jacques Bacot, 319.
Cirque (Mosaïque représentant une scène du), trouvée à Fourvière, 412, 413.
Cius (Bithynie). Bronze du Cabinet des médailles de Berlin, autrefois attribué à cette ville, 491, 492.
Clermont-Ganneau (Ch.). Commissions, 4, 511, 690. — Lettre de M. Hyvernat sur une collection de mss. coptes provenant d'un monastère du Fayoum, 8. — Observations, 49, 477. — Hommages, 157, 644.
Clotsianus. Épitaphe de ce chrétien découverte à Althiburos, 424.
Colin (G.). *Fouilles de Delphes*, 74.
Collège de France. Désignation de deux candidats à la chaire d'histoire de l'Afrique du Nord, 103, 119.
Collier en or avec perles en ver-

re, trouvé dans un tombeau de femme, à Thuburbo Majus, 359. — Pièces d'un collier trouvées à Damous-el-Karita, 468.

Collignon (Maxime). — Commissions, 4, 541, 690, 691. — Rapport, 150. — Fouilles de MM. Ch. Picard et A.-J. Reinach à Thasos, 59. — L'ancien Parthénon, 167. — Observations, 544. — *Le Parthénon*, 72, 677. — Hommages, 16, 74, 538.

Colonia Banasa (auj. Sidi-Ali-bou-Djenoun), Maroc. Ruine romaines; inscription latine, 29.

Commode (L'empereur). Inscription d'Althiburos à lui dédiée, 420, 421.

Comnène (Théodora), princesse de Trébizonde, 346.

Comptes (Commission des), 175.

Concours (Annonce des), 569. — Situation pour 1912, 5. — Jugement des concours, 562.

Congrès archéologique de France 77e session), 244.

Conseil supérieur de l'instruction publique. Réélection du délégué de l'Académie M. R. de Lasteyrie, 123.

Constans (L.). Les puissances tribuniciennes de Néron, 371, 385.

Constantinople. Tablette du Musée contenant les § 145-180 du Code de Hammourabi, 159. — Ruines du grand Palais impérial, 305.

Conti Rossini (Carlo). *La langue des Kemant en Abyssinie*, 688.

Coptes (Mss.) du monastère de Saint-Michel (Fayoum), 8.

Cordier (Henri). Commissions, 4, 511. — Délégué au Congrès international des Américanistes, à Londres, 4, 340; — à l'inauguration du monument élevé au Dr Hamy à Boulogne-sur-Mer, 247. — Nouvelles de la mission du Dr Legendre, 4, 52, 237. — Nouvelles de la mission de M. de Gironcourt, 43, 103, 158, 407, 428, 510, 541. — Nouvelles des missions des commandants Tilho et Devedeix, 632. — Observations, 685. — *Bibliotheca indosinica*, 274. — Hommage, 58.

Corinthienne (Amphore) trouvée dans la nécropole de Bordj-Djedid à Carthage, 341.

Cornwall (Le) et le roman de Tristan, 17, 27.

Corpus inscriptionum semiticarum, 15, 82.

Correspondants étrangers, 541, 685.

Correspondants français, 541, 690.

Cotte (J. et Ch.). *Étude sur les blés de l'antiquité classique*, 689.

Coupe d'argent sassanide trouvée près d'un village du gouvernement de Poltava, 483.

Coyecque (Ernest). *Vieilles archives notariales*, 538.

Crète. — Voy. Haghia Triada.

Croiset (Alfred). Commissions, 4, 541, 690, 691. Observations, 344.

Croiset (Maurice). Observations, 150, 273. — Hommages, 164, 545.

Culte des morts en Babylonie, 681.

Cumont (Franz), correspondant étranger. Une épitaphe métrique de Madaure, 149, 151. — *Astrology and religion among the Greeks and Romans*, 73.

Cuq (Édouard). Délégué aux fêtes du bi-centenaire de l'Académie de Bordeaux, 270. — Date du Code de Hammourabi, 5. — Sénatus-consulte de Délos, 40, 57. — Un nouveau vice-préfet du prétoire, 371, 372. — Novelle de Justinien relative à l'ἀποκήρυξις, 530, 646.

Dacier (Joseph-Bon). Notice sur sa vie et ses travaux, 600.

Dalleggio (Eugène Al.). Ruines du grand Palais impérial de Constantinople, 305.

Damona, divinité gauloise, 341.

Damous-el-Karita (Basilique de), à Carthage. Fouilles du R. P. Delattre, 458, 460.

Déchelette (Joseph), correspondant. Les broches processionnelles et le vase dit « des moissonneurs » d'Haghia Triada, 82, 83, 97. — Fouilles du marquis de Cerralbo, 432, 433.

De Clercq (Fondation). Rapport sur l'emploi des fonds, 301. — *Catalogue de la collection De Clercq*, 51.

Delaborde (Comte François). Candidat, 632, 639. — *Le texte primitif des Enseignements de saint Louis à son fils*, 523.

Delalande-Guérineau (Prix), 5, 511, 530. — Commission, 4. — Rapport, 174.

Delaruelle (Louis). *Choix des mots dans les Discours de Cicéron*, 57.

Delattre (R. P.), correspondant. Fouilles de Damous-el-Karita, 458, 460. — Publications diverses, 13, 58, 635.

Delaville Le Roulx (Joseph). Documents historiques par lui recueillis, 54.

Délégation en Perse. Publications, 191, 366.

Delehaye (R. P. Hippolyte). *Les origines du culte des martyrs*, 546.

Delisle (Léopold). *Lettres à M. l'abbé Ulysse Chevalier*, 271. — *Notice sur Orderic Vital*, 524. — *Notice nécrologique* sur lui, 637.

Délos. Rapport sur les fouilles de 1911, 6, 10. — Sénatus-consulte relatif à un différend entre les Déliens et le curateur du temple de Sarapis, 40, 57. — Attiques déliens, 104, 105. — Nouvelles découvertes, 491. — Découverte d'une tête de bronze représentant un personnage romain, 510. — Décrets, 635. — Bas-relief du Musée d'Aix en Provence provenant de l'île de Rhénée, 639, 641. — *Description géographique*, 12. — *Inscriptions*, 338.

Delphes. Traité d'assistance judiciaire conclu au IIIe s. a. C. avec la ville de Pellana en Achaïe, 248, 371. — Découverte d'une statue archaïque dite de la Vic-

toire, 541. — *Fouillès*, 16, 74.
Demaison (L.), correspondant. *La vie de château dans les Ardennes au XIIe siècle*, 688.
Devedeix (Commandant E.). Nouvelles de sa mission dans le Tchad, 632.
Deville (Étienne). *Bibliographie de l'abbaye de Saint-Évroul*, 524.
Diaz del Castillo (Bernal). *Véritable histoire de la conquête de la Nouvelle Espagne*, 513, 518.
Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, 269.
Dictionnaire de la Bible, 157, 644.
Diehl (Charles). Théodora Comnène, princesse de Trébizonde, 346. — Trésor de Poltava, 482. — Hommages, 172, 426, 686.
Dieulafoy (Marcel). Délégué aux fêtes du bi-centenaire de l'Académie de Bordeaux, 270. — Églises souterraines de Cappadoce, 317, 318. — Observations, 40, 56, 82, 161, 308, 309. — Hommage, 687.
Diophantus. Dédicant d'une statue à Saturne et à une autre divinité, à Thuburbo Majus, 348, 355.
Diplôme militaire concernant la flotte de Misène (9 février 71), 394.
Djem, frère du sultan Bajazet. Lettre en français, par lui écrite de Rome, 54.
Dolès, fils du thrace Hesbenus, centurion de la flotte de Misène, 396, 397.
Dorez (Léon). Candidat, 632. — Manuscrit de la Bibliothèque de l'Institut contenant des poésies et un portrait de l'humaniste Leonardo Montagna, 394.
Drappier (L.). *Travaux hydrauliques romains en Tunisie*, 41.
Duchalais (Prix), 5. — Rapport, 53.
Durand (Charles). *Fouilles de Vésone*, 677, 689.
Dürrbach (Félix). Correspondant, 690. — *Inscriptions de Délos*, 338.
Durrieu (Cte Paul). Commission, 4. — Rapports, 19, 167. — Peinture dans le style de Michelino da Besozzo, 7. — Documents historiques recueillis par J. Delaville Le Roulx, 54. — Représentations de sainte Élisabeth dans les peintures allemandes et flamandes, 169. — Peintures du ms. latin 1156 A de la Bibliothèque nationale et de mss. similaires dus probablement à un atelier d'Angers, 174. — *Les Heures de Savoie*, 50. — *Les Heures à l'usage d'Angers de la collection Martin Le Roy*, 272. — Publications diverses, 546. — *Les manuscrits des Statuts de l'Ordre de Saint-Michel*, 673. — Observations, 238. — Hommages, 16, 633.
Dusaulx (Jean), membre de l'Académie des inscriptions. Inscription portant son nom, près de Luz, 428.
Dussaud (René). *Les monuments palestiniens et judaïques du Musée du Louvre*, 547.

Écoles françaises d'Athènes et de Rome. Rapport, 647. — Commission, 39, 170, 691.
École française d'Athènes, 39, 44, 52.
École française d'Extrême-Orient. *Bulletin*, 24. — *Publications*, 274.
École française d'Espagne, 77.
Édimbourg. Découverte, à la Bibliothèque universitaire, de deux fragments d'un poème en langue d'oïl sur Philippe-Auguste, 148.
Églises souterraines de Cappadoce, 317, 320. — Iconographie des peintures de ces églises, 318, 326.
Égypte. Travaux exécutés par le Service des antiquités, 507. — Voy. Fayoum, Oxyrhynchus, Tounah, Zaouiét El-Maietin.
Éleusis. Drames sacrés, 122, 123, 150.
Élisabeth (Sainte). Représentations dans les peintures allemandes et flamandes, 169.
Encyclopédie de l'Islam, 147, 166, 170, 510, 692.
Encyclopédie rabbinique (Une) du XIIIe siècle, 511.
Entrelacs (Dalles de marbre ornées d'), 14, 40.
Épery (Dr). Ouvrage de défense probablement construit par les Gaulois lors du siège d'Alésia, 481.
Espagne. — Voy. Aguilar de Anguita, Baena, Celtibérie, Cerralbo (Marquis de), Déchelette, Luzaga, Madrid, Torralba.
Espérandieu (Ct Émile), correspondant. Candidat, 27, 44. — Ouvrage de défense probablement construit par les Gaulois lors du siège d'Alésia, 481. — *Recueil des bas-reliefs de la Gaule romaine*, 13.
Espinas (Georges). *Notice nécrologique sur Léopold Delisle*, 637.
Estrade-Delcros (Prix), 5. — Commission, 4. — Attribution du prix, 45.
Étrusque (Langue), 27, 30.
Europe barbare (Les âges protohistoriques dans l'), 309.
Évangiles (Ms. grec illustré des), 513, 514.
Exceptoria (réservoir d'eau). Mot rare figurant dans une inscription de Thuburbo Majus, 357, 358.

Fabia (Philippe). Correspondant, 690. — Exploration archéologique de Fourvière, 412, 543.
Fage (René). *La maison natale d'Étienne Baluze*, 455. — *L'église de Lubersac* (*Corrèze*), 525. — *Étienne Baluze et le « Tartuffe »*, 689.
Faviers (Baron de). Ms. contenant un résumé de l'histoire politique des rois de France jusqu'à Louis XII, offert à la Bibliothèque nationale, 173, 175.
Fayoum. Collection de mss. coptes provenant du monastère de Saint-Michel, 8.
Fibules en or trouvées dans un tombeau de femme à Thuburbo Majus, 359.
Foucart (Georges). Les drames

sacrés d'Éleusis, 122, 123, 150.
Foucart (Paul). Commissions, 691, 694. — Les drames sacrés d'Éleusis, 122, 123, 150. — Observations, 82. — Hommages, 38, 338.
Fougères (Gaston). Candidat, 632, 640.
Fould (Prix), 5. — Rapport, 167.
Fournier (Paul). Le dauphin Humbert II, 371, 581. — Collections canoniques de l'Italie méridionale, du IXe au XIe siècle, 640. — Hommages, 46.
Fourvière (Lyon). Exploration archéologique, 412, 543.
France. Ms. contenant un résumé politique de l'histoire des rois jusqu'à Louis XII, offert à la Bibliothèque nationale par M. le baron de Faviers, 173, 175.
Franchet (L.). *La céramique primitive*, 165.

Galatie. — Voy. Bitokix.
Garnier (Fondation Benoît). Rapport, 14.
Gauckler (Paul). *Le sanctuaire syrien du Janicule*, 544.
Gaule (La) dans la table de Peutinger (facsimilé), 41. — Voy. Alésia, Bourbon-Lancy, Chalon-sur-Saône, Postume, Saint-Marcel-les-Chalon, Souconna, Suadorix, Temusio.
Gavet. *Diarium Universitatis Mussipontanae*, 46.
Genève. Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques, 4.
Girard (Paul). Le vase « des moissonneurs » de Haghia Triada, 97. — Découverte à Pagasae, près de Volo, de deux nouveaux dépôts de stèles peintes, 104.
Girardin (Marquis de). *Karamzin et J.-J. Rousseau*, 455.
Gironcourt (G. de). Nouvelles de sa mission dans la Boucle du Niger, 43, 103, 158, 407, 428, 510, 541. — Rapport, 681.
Glotz (Gustave). Candidat, 632, 639. — Indice chronologique fourni dans l'histoire grecque par les prix de certaines denrées, 170.
Gobert (Prix), 4, 5. — Attribution du prix, 239. — Commission, 690.
Gobillot (René). *Notes sur l'abbaye de Saint-Évroul*, 524.
Gœtz (L. K.). *Das russische Recht*, 496.
Goldschmidt (Dr D.). *Correspondance de J.-G. Schweighaeuser*, 345.
Gomperz (Theodor), correspondant étranger. Décédé, 457, 491.
Gouti. Inscription cunéiforme relatant l'expulsion de ce peuple de Babylonie, 160.
Gravures préhistoriques de la grotte du Tuc d'Audoubert à Montesquieu-Avantès, 415, 430-432.
Grèce. Indice chronologique fourni dans l'histoire de ce pays par les prix de certaines denrées, 170. — Voy. Athènes, Crète, Délos, Delphes, Éleusis, Pagasae, Tasos.

Grotesques (Personnages) trouvés à Damous-el-Karita, 468, 469.

Grüneisen (Baron W. de). Le nimbe rectangulaire, 273.

Guillot (Gaëtan). *Les objets d'art de Saint-Évroul*, 524.

Gusman (Pierre). *Un incunable et son histoire*, 269.

Haack (Lieutenant). Découverte d'une inscription latine à Souk El-Abiod, 115.

Hadrien (L'empereur). Porte élevée en son honneur par la ville d'Althiburos, 419, 420, 421, 422.

Haghia-Triada (Crète). Le vase dit « des moissonneurs », 82, 83, 97.

Hammourabi. Chronologie de son règne et date de son Code, 5, 40. — Découverte, au Musée de Constantinople, d'une tablette contenant les §§ 145-180 de son Code, 159.

Hamy (Dr E.-T.). Monument commémoratif élevé en son honneur à Boulogne-sur-Mer, 247.

Harmand (René). Traduction de la *Guerre des Juifs* de Josèphe, 15.

Haussoullier (Bernard). Commissions, 4, 691. — Rapport, 174. — Traité d'assistance judiciaire conclu entre les villes de Delphes et de Pellana, 248, 371. — Observations, 273. — Hommages, 191, 367.

Havet (Louis). Correction à un vers de Catulle (68, 59), 119. — *Putus* à restituer au v. 40 du prologue des Ménechmes de Plaute, et *putulus* dans un vers des Silves de Stace, 161. — Hommages, 28, 57, 93.

Hébrard (E.). *Spalato; le palais de Dioclétien*, 172.

Heiberg (J.-L.), éditeur des *Mémoires scientifiques* de Paul Tannery, 268.

Héraclius (L'empereur). Monnaies à son effigie et à celle de ses fils, trouvées près d'un village du gouvernement de Poltava, 483.

Heredia (José Maria de) et la « Véritable histoire de la conquête de la Nouvelle Espagne » de Bernal Diaz del Castillo, 518.

Héron de Villefosse (A.), Commissions, 4, 175, 541, 690, 691. — Épitaphe de Q. Papius Saturninus, centurion de la IIe légion Parthique, trouvée à Sousse, 52. — Note du R. P. Jalabert sur une inscription inédite de Béryte, 247. — Plaque votive en marbre découverte à Bourbon-Lancy et dédiée probablement aux divinités Borvo et Damona par le Gaulois Suadorix, 341. — Fouilles de Damous-el-Karita, 458. — Ouvrage de défense probablement construit par les Gaulois lors du siège d'Alésia, 481. — Piédestal trouvé à Chalon-sur-Saône et portant une dédicace à la déesse Souconna, 677. — Observations, 544. — Inscription rappelant le courage par lui montré dans la défense du Musée du Louvre en mai 1871, 695. — Publications

diverses, 171. — *Acquisitions du Musée du Louvre*, 171. — Hommages, 13, 24, 58, 156, 171, 244, 246, 345, 455, 476, 524, 525, 635, 676.

Hesbenus ou Hezbenus, fils de Dulazenus, de Sappa (Thrace), centurion de la flotte de Misène. Diplôme le concernant, 396, 397.

Heuzey (Léon). Commissions, 4, 691. — Pline et les astrologues chaldéens, 308, 497. — Observations, 82, 122. — *Découvertes en Chaldée*, 340. — Hommage, 50.

Holleaux (Maurice), directeur de l'École d'Athènes. Rapport sur les fouilles de Délos, 6, 10.

Holzhausen (Dr). *Die Deutschen in Russland* (1812), 274.

Homo. La topographie urbaine et l'indication du domicile dans la Rome ancienne, 273.

Homolle (Th.), directeur de l'École d'Athènes. Lettre au Secrétaire perpétuel, 52. — Lettre sur de nouvelles découvertes faites à Délos, 491. — Découverte, à Délos, d'une tête de bronze représentant un personnage romain, 510. — Découverte, à Delphes, d'une statue archaïque dite de la Victoire, 541. — Décrets de Délos, 635.

Humbert II (Le dauphin), 371, 581.

Hunt (Arthur). Les *Dépisteurs* (Ἰχνευταί), drame satyrique de Sophocle, 270.

Hyvernat (Henry). Lettre sur une collection de mss. coptes provenant d'un monastère du Fayoum, 8.

Ibérique (Bracelet en or), de la collection de M. I. de Bauer. Facsimilé exécuté pour le Musée de Saint-Germain-en-Laye, 491. — Voy. Celtibérie.

Inscriptions graecae ad res romanas pertinentes, 57.

Inscriptions : babylonienne, 478; — grecques, 224, 226, 227, 228, 229, 493, 494; — latines, 53, 115, 117, 153, 249, 250, 335, 336, 337, 348, 350, 355, 357, 397, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 464, 466, 467, 469, 470, 471, 678; — libyques, 337, 338; — néo-punique (?), 459.

Inscriptions et Médailles (Commission des), 694, 695.

Ionien (Bas-relief) archaïque, découvert à Thasos, 216.

Isabelle, reine de Castille. Lettre à elle adressée par Marguerite d'York en faveur de Perkin Warbeck, 170.

Italie méridionale. Collections canoniques datant du IXe au XIe siècle, 640.

Jalabert (R. P.). Inscription inédite de Béryte, 247, 248.

Jaussen (R. P.). Estampages offerts pour le *Corpus inscriptionum semiticarum*, 82.

Jean XXII, pape. Sermons par lui prêchés devant le collège des cardinaux, 477.

Jerphanion (R. P. G. de). Les églises de Cappadoce, 317, 320.

Joret (Charles). Procédés de

composition de Pline l'ancien, 166.
Joulin (Léon). Les âges protohistoriques dans l'Europe barbare, 309.
Julien (Prix Stanislas), 5. — Commission, 4. — Rapport, 77.
Jullian (Camille). Commission, 691. — Rapports, 149, 247, 257. — Délégué aux fêtes du bi-centenaire de l'Académie de Bordeaux, 270. — Figure en relief (femme stéatipygique) découverte à Laussel, 17, 58. — Note de MM. de Montauzan et Fabia sur les fouilles de Fourvière, 543. — *La Gaule dans la Table de Peutinger* (facsimilé), 41. — *Notes gallo-romaines*, 41. — Hommages, 12, 633, 677, 689.
Junon Moneta, 513, 531, 637.
Justinien (L'empereur). Novelle relative à l'ἀποκήρυξις, 530, 646.

Kabylie (Haute). Mission de M. Boulifa, 320, 335.
Karl (Ludwig). Représentations de sainte Élisabeth dans les peintures allemandes et flamandes, 169.
Kenyon (F.-G.), correspondant étranger. *Miniatures and borders from a flemish Horae*, 6.
Kohler (Charles). Candidat, 632, 639.

Laborde (Comte A. de). Candidat, 27, 44.
La Ferrassie, près du Bugue (Dordogne). Squelettes humains fossiles, 433, 449.
La Grange (Prix de), 5. — Commission, 4. — Rapport, 159.
Lalanne (Dr Gaston). Découverte d'une figure en relief (femme stéatipygique) et d'autres sculptures à Laussel, 17, 55, 58.
Lambeau (Lucien). Épitaphe d'Esprit-Louis Rousset, secrétaire commis de l'Académie des inscriptions, 121.
Lambert (Mayer). Le genre dans les noms de nombre en sémitique, 61.
Lamed et lambda, 49, 56.
Lampe chrétienne trouvée à Damous-el-Karita, 459.
Langdon (Stephen). Découverte, au Musée de Constantinople, d'une tablette contenant les § 145-180 du Code de Hammourabi, 159.
Lantier. Tables de l'*Année épigraphique*, 29.
Lantoine (Mlle). Donation, en mémoire de son frère, Henri Lantoine, d'une somme à attribuer à l'auteur d'un travail sur Virgile, 166.
Lasteyrie (Comte Robert de). Commissions, 4, 690, 691. — Réélu délégué de l'Académie au Conseil supérieur de l'instruction publique, 123. — *L'architecture religieuse en France à l'époque romane*, 24. — Hommage, 635.
Laussel (Dordogne). Découverte d'une figure en relief (femme stéatipygique), 17; — bas-reliefs provenant des mêmes fouilles, 55, 58. — Squelette humain fossile découvert au lieu dit le Cap Blanc, 433, 451.

Leblond (Dr V.). *Inventaires et testaments beauvaisins*, 42.

Lefèvre-Pontalis (Eugène). *Congrès archéologique de France* (77e *session*), 244.

Legendre (Dr A.-F.). Nouvelles de sa mission en Chine, 4, 52, 237.

Leger (Louis), président. Allocutions, 2, 75, 393. — Discours à la séance publique annuelle, 548. — Manuscrits orientaux de la Bibliothèque de Sofia, 340. — Hommages, 346, 496.

Légion II Parthique. Épitaphe d'un centurion, trouvée à Sousse, 52. — Légion VII Claudia. Inscription en l'honneur d'un de ses tribuns, C. Valerius Rufus, originaire de Beyrouth, 247, 248.

Lejay (Abbé Paul). Candidat, 632, 640. — L'origine de la préposition latine *absque*, 119. — *Satires* d'Horace, 28.

Le Maître (Dr M.). *Le Palais des papes d'Avignon*, 633.

Lemberg (Pologne russe). Célébration du 250e anniversaire de la fondation de l'Université, 166.

Léonard de Vinci. Feuillets d'un de ses mss. relatif au vol des oiseaux, dérobés par Libri à la Bibliothèque de l'Institut, 460.

Leroux (G.). *Vases grecs et italo-grecs du Musée archéologique de Madrid*, 538.

Lescuier (Adenot), enlumineur au service de Jeanne de Laval, seconde femme du roi René, 174.

Lesquier (Jean). *Papyrus de Magdôla*, 367. — *Institutions militaires de l'Égypte sous les Lagides*, 368.

Leynaud (Chanoine), curé de Sousse. Épitaphe de Q. Papius Saturninus, centurion de la IIe légion Parthique, 52.

Libri (Guillaume). Vol de plusieurs feuillets d'un ms. de Léonard de Vinci relatif au vol des oiseaux et appartenant à la Bibliothèque de l'Institut, 460.

Lindsay (W. M.). Gloses bretonnes dans le ms. 302 d'Orléans, 308.

Lion ibérique de Baena, 161, 162.

Loeb (James). Collection d'auteurs grecs et latins avec traductions anglaises, 511.

Londres. Congrès international des Américanistes, 4, 340.

Longnon (Auguste). *Pouillés de la province de Reims*, 683.

Loth (J.), correspondant. Le Cornwall et le roman de Tristan, 17, 27. — Gloses bretonnes et indéterminées dans le ms. 302 d'Orléans, 308. — *Remarques et additions à l'« Introduction to early Welsh » de Strachan*, 93. — *Questions de grammaire et de linguistique brittonique*, 94.

Loubat (Duc de). Fouilles de Délos, 6, 10, 51.

Loubat (Nouvelle fondation du duc de). Commission, 4.

Louis XII. Lettres patentes en faveur du peintre Jean Bourdichon, 690.

Louvre (Musée du). Lampe chré-

tienne avec inscription provenant de Damous-el-Karita, offerte par le R. P. Delattre, 459. — Socle en bronze trouvé à Saint-Marcel-lès-Chalon et portant une inscription en l'honneur de la déesse Temusio, offert par M. Ercole Canessa, 680. — Inscription rappelant le courage montré dans la défense du Louvre, en mai 1871, par MM. de Sigoyer, Barbet de Jouy et Héron de Villefosse, 695.

Lucei. Marque d'atelier sur deux bases de colonnes du temple de Thuburbo Majus, 350.

Lucot (Abbé). Édition et trad. de l'*Histoire lausiaque* de Palladius, 164.

Lunet de Lajonquière (Commandant). *Inventaire descriptif des monuments du Cambodge*, 274.

Luz (Hautes-Pyrénées). Inscription portant le nom de Dusaulx, membre de l'Académie des inscriptions, 428.

Luzaga (Espagne). Fouilles dans la nécropole celtibérienne, 528.

Macridy-bey. Fouilles à Langaza, 50.

Macrobius Maximianus (Fl.), vice-préfet du prétoire en Afrique, 115, 116, 378.

Madaure (Algérie). Épitaphe métrique, 149, 151.

Madrid. Lion ibérique de Baena conservé au Musée, 161, 162.

Mâle (Émile). Candidat, 632, 640.

Manuscrits à peintures. — Voy. Michelino da Besozzo, Peintures.

Marguerite d'York. Lettre à la reine Isabelle de Castille en faveur de Perkin Warbeck, 169.

Maroc. Ruines de Sidi-Ali-bou-Djenoun (*Colonia Banasa*), 29. — Fouilles aux environs de Tanger, 39. — Protocole des lettres provenant des sultans de ce pays, 100, 286. — *Archives marocaines*, 39.

Martha (Jules). Recherches sur la langue étrusque, 27, 30.

Martin (Albert), correspondant. Décédé, 393.

Martres-de-Veyre (Les), Puy-de-Dôme. Nécropole, 77.

Maspero (Gaston). Note de M. Perdrizet sur le type d'Alexandre à l'égide, 492. — Travaux exécutés par le Service des antiquités d'Égypte, 507.

Maspero (Jean). *Papyrus grecs d'époque byzantine*, 426, 686.

Massigli. *Musée de Sfax*, 37.

Mauss (C.). *L'église du Saint-Sépulcre à Jérusalem*, 24.

Maya (Architecture), 18.

Médaillons de bronze de Postume, 161.

Medeina (anc. Althiburos), Tunisie. Fouilles, 417.

Mélanges Cagnat, 692.

Mély (F. de). La représentation des signes du zodiaque dans les *Très riches heures* du duc de Berry et les Grâces du dôme de Sienne, 237.

Mémoires de l'Académie, 169.

Mémoires de la Délégation en Perse, 191, 366.

Merlin (Alfred). Correspondant,

690. — Base honorifique découverte à Souk El-Abiod (Pupput) et dédiée à l'empereur Arcadius, 115. — Fouilles dans l'îlot de l'Amiral à Carthage, 277. — Découvertes à Thuburbo Majus, 346, 347. — Fouilles à Althiburos (Medeina), 417. — Emplacement du champ de bataille de Zama, 477. — *Travaux hydrauliques romains en Tunisie*, 41. — *Forum et églises de Sufetula*, 246.

Mésopotamie. Palmeraies, 492.

Messayeh (MM.), antiquaires à Bagdad. Barillets de leur collection relatifs au roi Nabonide et au culte des morts en Babylonie, 680.

Mexique. Caractères de l'architecture maya, 18.

Meyer (Paul). Commissions, 4, 541, 690, 691. — Observations, 27.

Michel (Charles), correspondant étranger. Supplément à son *Recueil d'inscriptions grecques*, 38.

Michelino da Besozzo. Feuillet enluminé dans le style de ce peintre milanais, 7.

Michon (Étienne). *Acquisitions du Musée du Louvre*, 171.

Millet (G.). Iconographie des peintures cappadociennes, 318, 326.

Misène (Flotte de), 394.

Mispoulet (J.-B.). Diplôme militaire découvert en Thrace et concernant la flotte de Misène (9 février 71), 394.

Monaco. Origine du nom de cette ville, 98.

Monceaux (Paul). Candidat, 632. — Élu membre ordinaire, 640, 646. — Commission, 690. — *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, 45.

Moneta. Origines et histoire de ce mot, 513, 531, 637, 640.

Monnaies grecques archaïques trouvées à Tarente, 100. — Médaillons de bronze de Postume, 161. — Monnaies à l'effigie de l'empereur Héraclius trouvées près de Poltava, 483. — Bronze du roi galate Bitokix au Cabinet de Berlin, 491, 493.

Montagna (Leonardo). Ms. de la Bibliothèque de l'Institut contenant des poésies et un portrait de cet humaniste véronais, 394.

Mont Auxois. — Voy. Alésia.

Montauzan (Germain de). Découverte, à Fourvière, de la dédicace d'un petit autel placé dans la caserne romaine, 543.

Montesquieu-Avantès (Ariège). Grotte du Tuc d'Audoubert ornée de gravures et de peintures préhistoriques, 430, 431, 432. — Statues d'argile préhistoriques représentant des bisons, 531, 532.

Monuments et Mémoires (fondation Piot), 73.

Morel-Fatio (Alfred). Commission, 4. — Rapport, 159. — Lettre adressée par Marguerite d'York à la reine Isabelle de Castille en faveur de Perkin Warbeck, 169. — La « Véritable histoire de la conquête de la Nouvelle Espagne » de

Bernal Diaz del Castillo, 513, 518. — Observations, 161.
Morgan (J. Pierpont). Mss. coptes provenant du monastère de Saint-Michel (Fayoum), 10. — Tapisseries gothiques, 483.
Mosaïque représentant une scène de cirque, trouvée à Fourvière, 412, 413.
Musées de l'Algérie et de la Tunisie, 37.
Mustansir. École construite à Bagdad par ce khalife, 48.

Nabonide, roi de Babylone. Inscription relative à ses travaux au sanctuaire d'Ur, 680.
Natalis (Fl.). Épitaphe trouvée à Madaure, 151, 153, 154.
Naville (Édouard), associé étranger. *Papyrus funéraires de la XXIe dynastie*, 101.
Nécropoles celtibériques. Fouilles de M. le marquis de Cerralbo, 432.
Néron. Puissances tribuniciennes de cet empereur, 371, 385.
New-York. Assemblée de la Société orientale américaine, 76.
Niger (Boucle du). — Voy. Gironcourt (G. de).
Nimbe rectangulaire, 273.
Noms de nombre en sémitique (Le genre dans les), 61.
Novati (Francesco). *Epistolario di Coluccio Salutati*, 645.
Novelle inédite de Justinien relative à l'ἀποκήρυξις, 530.
Nyrop (Kr.). Correspondant étranger, 685.

Oikonomos (Georges P.). *Fouilles dans l'ancienne Agora d'Athènes*, 191.
Omont (Henri), président sortant. Allocution, 1. — Commissions, 4, 29, 175, 690, 691. — Variantes tirées par le P. Sirmond du ms. de Phèdre conservé à Saint-Remi de Reims, 11. — Manuscrit contenant un résumé politique de l'histoire des rois de France, offert à la Bibliothèque nationale par M. le baron de Faviers, 173, 175. — Un nouveau manuscrit grec des Évangiles et du Psautier illustré, 513, 514. — Lettres patentes de Louis XII en faveur du peintre Jean Bourdichon, 690. — *Listes des recueils de facsimilés et des reproductions de mss. conservés à la Bibliothèque nationale*, 165. — Hommages, 6, 42, 268, 317, 524, 538, 546, 688, 689, 691.
Orderic Vital et l'abbaye de Saint-Évroul, 524.
Ordinaire (Prix), 5, 511. — Rapport, 77. — Sujet proposé pour 1915, 530.
Orléans. Gloses bretonnes et indéterminées dans le ms. 302 de la Bibliothèque de cette ville, 308.
Ouroukaghina, roi de Babylonie. Poids daté de son règne, 477-478.
Ostie. Rôle de cette ville dans l'Énéide, 104.
Oxyrynchus (Égypte). Les *Dépisteurs* (Ἰχνευταί), drame satyrique de Sophocle trouvé dans

un papyrus provenant de cette localité, 270.

Pace (Biagio). *I Barbari e i Bizantini in Sicilia*, 686.

Pagasae, près de Volo (Grèce). Découverte de deux nouveaux dépôts de stèles peintes, 104.

Pachtère (F.-G. de). *Paris à l'époque gallo-romaine*, 676.

Palme offerte à Saturne, à Thuburbo Majus, 355.

Palmeraies de Mésopotamie, 492.

Papius Saturninus (Q.), centurion de la IIe légion Parthique. Épitaphe trouvée à Sousse, 52.

Paris (Pierre), correspondant. Vases à fond blanc et à décor polychrome trouvés dans des tombeaux puniques de Carthage, 49. — Rapport sur les travaux de l'École française d'Espagne, 77.

Parisot (Robert). Table des *Annales de l'Est*, 46.

Parthénon (L'ancien), 167.

Peintures cappadociennes (Iconographie des), 318, 326. — Peintures et gravures préhistoriques de la grotte de Montesquieu-Avantès, 430-432.

Peintures des manuscrits. Feuillet dans le style de Michelino da Besozzo, 7. — Représentations de sainte Élisabeth en Allemagne et dans les pays flamands, 169. — Peintures du ms. lat. 1156A de la Bibliothèque nationale et de mss. similaires provenant probablement d'un atelier d'Angers, 174. — Représentation des signes du zodiaque dans les *Très riches heures du duc de Berry*, 237. — Nouveau ms. grec des Évangiles et du Psautier illustré, acquis par la Bibliothèque nationale, 513, 514.

Pellana (Achaïe). Traité d'assistance judiciaire conclu entre Delphes et cette ville, 248, 371.

Pendants d'oreilles trouvés dans un tombeau de femme à Thuburbo Majus, 359.

Perdrizet (Paul). Alexandre à l'égide, 492.

Pérétié. Fouilles aux environs de Tanger, 39.

Périodiques offerts, 697.

Perrot (Georges), secrétaire perpétuel. Rapports semestriels, 30, 347, 361. — Notice sur la vie et les travaux de Joseph-Bon Dacier, 600. — Observations, 49, 82, 238, 308, 309, 344, 416, 417. — Hommages, 12, 24, 72, 146, 366, 544, 644, 692.

Perse (Délégation en). Publications, 191, 366.

Peutinger (La Gaule dans la Table de), 41.

Peyrony. Trois nouveaux squelettes humains fossiles, 433, 449.

Phèdre. Variantes tirées par le P. Sirmond du ms. des Fables conservé à Saint-Rémi de Reims, 11.

Philippe-Auguste. Découverte, à la Bibliothèque de l'Université d'Édimbourg, de deux fragments d'un poème de langue d'oïl sur son règne, 148.

Picard (Charles). Fouilles de Thasos, 59, 193. — Découverte, à

Délos, d'une tête de bronze représentant un personnage romain, 510.

Pichon (René). L'épisode d'Amata dans l'Énéide, 119. — Textes d'auteurs classiques relatifs à l'atellane, 344.

Picot (Émile). Commission, 4. — *Artus Fillon*, 13. — *Catalogue de la Bibliothèque James de Rothschild*, 247. — *Liste des abbés de Saint-Évroul*, 524. — Hommages, 12, 272.

Pierrefonds (Oise). Affranchissements de serfs de cette châtellenie par Blanche de Castille, 415.

Piot (Fondation). Rapport, 19. — *Monuments et Mémoires*, 73.

Plaute. *Putus* à restituer au v. 40 du prologue des Ménechmes, 161.

Pline l'ancien. Procédés de composition de son *Histoire naturelle*, 166. — Pline et les astrologues chaldéens, 308, 497.

Pognon. Observations sur une tablette concernant les anciennes dynasties de la Babylonie, 416.

Poids babylonien daté du règne d'Ouroukaghina, 477, 478.

Poltava (Russie). Trésor découvert près d'un village de ce gouvernement, 482.

Postume. Fondation de l'empire gaulois, 161.

Pottier (Edmond). Commission, 691. — Rapport, 301. — Vases à fond blanc et à décor polychrome du Musée du Bardo et du Musée de Saint-Louis de Carthage, 49. — Lion ibérique de Baena, 161. — *Thericlea vasa*, 174. — Lettre de M. Homolle sur des découvertes faites à Délos, 491. — Observations, 82, 122, 309. — Hommages, 165, 191, 269, 547, 671.

Poulsen (Friedrich). *Der Orient und die frühgriechische Kunst*, 671.

Poux (Joseph). Une vue de Carcassonne faussement attribuée à l'an 1467, 174, 182.

Prétoire (Un nouveau vice-préfet du), 371, 372. — Liste des vice-préfets actuellement connus, 382.

Prost (Prix Auguste), 5. — Commission, 4. — Rapport, 150.

Prou (Maurice). Commissions, 4, 170, 690, 691. — Rapports, 54, 647. — Dalles de marbre provenant de l'église de Schænnis et ornées d'entrelacs, 14, 40. — Épitaphe d'Esprit-Louis Rousset, secrétaire commis de l'Académie des inscriptions, 121. — Note de M. Poux sur une vue de Carcassonne faussement attribuée à l'an 1467, 174. — Observations, 56. — Hommage, 637.

Prudhomme (Auguste). Correspondant, 690.

Psautier (Ms. grec illustré du), 513, 514.

Psichari (Jean). Candidat, 632, 640. — Lamed et lambda, 49, 56.

Puech (Aimé). *Les apologistes grecs du IIe siècle de notre ère*, 545.

Puig y Cadafalch. *L'arquitectura romanica a Catalunya*, 635.

Punique (Édicule) trouvé à Thuburbo Majus, 350, 351. — Voy. Inscriptions.

Pupput (Tunisie). — Voy. Souk El-Abiod.

Putus. Mot à restituer dans le prologue des Ménechmes de Plaute (vers 40), et son diminutif *putulus* dans un vers des Silves de Stace, 161.

Rabbinique (Une encyclopédie) du XIIIe siècle, 511.

Radet (Georges), correspondant. Candidat, 17. — Inscription de Luz portant le nom d'un membre de l'Académie des inscriptions, 427.

Ratapas (Le bâton de Teyjat et les) à l'âge du renne, 511.

Reims. Variantes tirées par le P. Sirmond du ms. de Phèdre conservé dans l'abbaye de Saint-Remi, 11.

Reinach (A.-J.). Fouilles à Thasos, 59, 222. — *Le temple d'El-Kala à Koptos*, 687.

Reinach (Salomon). Commission, 541. — Délégué au Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques, à Genève, 4. — Recherches de M. Henri Viollet sur l'école construite à Bagdad par le khalife abasside Mustansir, 48. — Le nom de Monaco, 98. — Grotte ornée de gravures et de peintures préhistoriques, à Montesquieu-Avantès, 432. — Facsimilé, exécuté pour le Musée de Saint-Germain-en-Laye, d'un bracelet ibérique en or de la collection de M. I. de Bauer, 491. — Le bâton de Teyjat et les ratapas à l'âge du renne, 511. — Note de M. Besnier sur un bas-relief de Délos au Musée d'Aix en Provence, 639. — Observations, 49, 56, 82, 150, 238, 309, 344, 530, 531, 544. — *Eulalie ou le grec sans larmes*, 6. — Hommages, 344, 511, 634.

Reinach (Théodore). Communication, au nom de M. Arthur Hunt, de la moitié d'un drame satyrique de Sophocle, les *Dépisteurs*, 270. — Observations, 30, 49, 170, 531, 543. — *Œuvres de Josèphe* (trad. franç.), 15.

Replat. Découverte, à Delphes, d'une statue archaïque dite de la Victoire, 541.

Reutter (Dr Louis). *L'embaumement*, 156.

Revillout (Eugène). Publications diverses, 37, 102, 146.

Rhodes. Correspondance, en langue grecque, entre le grand-maître des Hospitaliers et le sultan turc, 54.

Ricci (Seymour de). Feuillets d'un ms. de Léonard de Vinci relatif au vol des oiseaux et appartenant à la Bibliothèque de l'Institut, dérobés par Libri, 460. — Tapisseries gothiques de la collection de M. J. Pierpont Morgan, 483. — Lettre écrite de Berlin, 493. — *Catalogue des premières impressions de Mayence*, 12.

Ridder (André de). Tables du *Ca-*

talogue de la collection De Clercq, 51.
Ritchie (Dr R. L. G.). Découverte, à la Bibliothèque de l'Université d'Édimbourg, de deux fragments d'un poème en langue d'oïl sur Philippe-Auguste, 148.
Rolin (Nicolas). Tapisserie de Beaune portant ses initiales et celles de Guigonne de Salins, 491, 495.
Roman (Joseph), correspondant. *La bulle*, 644. — *Manuel de sigillographie française*, 675.
Rome. Congrès international d'archéologie, 47. — Topographie urbaine et indication du domicile dans la Rome impériale, 273.
Roussel. Décrets de Délos, 635.
Rousset (Esprit-Louis), secrétaire commis de l'Académie des inscriptions, † 1809. Épitaphe, 121.
Roy-Chevrier (J.). Piédestal trouvé à Chalon-sur-Saône et portant une dédicace à la déesse Souconna, 678.
Russie. — Voy. Poltava.

Saint-Amans (N. de). Inscription portant son nom, près de Luz, 428.
Saint-Germain-en-Laye (Musée de). Facsimilé d'un bracelet ibérique en or de la collection de M. Ignace de Bauer, 491.
Saint-Marcel-les-Chalon (Saône-et-Loire). Socle en bronze portant une inscription à la déesse Temusio, 680.
Saintour (Prix), 5. — Commission, 4. — Rapport, 169.
Sarapis. Sénatus-consulte relatif à un différend entre les Déliens et le curateur du temple de ce dieu, 40, 57.
Sarzec (Ernest de). Découvertes en Chaldée, 340.
Sassanide (Coupe d'argent) trouvée près d'un village du gouvernement de Poltava, 483.
Saturne. Temple et dédicace consacrés à ce dieu, à Thuburbo Majus, 348. — Palme offerte à ce dieu, 355.
Savignac (R. P.). Estampages offerts pour le *Corpus inscriptionum semiticarum*, 82.
Schænnis (Suisse). Dalles de marbre provenant de l'église de ce lieu et ornées d'entrelacs, 14, 40.
Scheil (R. P.). Commissions, 4, 511. — Rapport, 169. — Chronologie du règne de Hammourabi, 5, 40. — Listes dynastiques du Sumer-Accad, 59. — L'armure au temps de Narâm Sin, 122, 296. — Tablette contenant le plan descriptif du grand temple Ésagil de Babylone, 148. — Tablette du Musée de Constantinople contenant les § 145-180 du Code de Hammourabi, 159. — Poids babylonien daté du règne d'Ouroukaghina, 477, 478. — Texte babylonien relatif aux palmeraies de la Mésopotamie, 491. — Barillets de la collection Messayeh relatifs au roi Nabonide et au culte des morts en Baby-

Ionie, 680. — Hommages, 15, 37, 101, 102, 523.

Schlumberger (Gustave). Commission, 4. — Hommages, 94, 274, 674, 686.

Schwab (Moïse). Une encyclopédie rabbinique du XIIIe siècle, 511.

Séance publique annuelle, 548.

Sémitique (Le genre des noms de nombre en), 61.

Semur. Fouilles de la Société des sciences de cette ville sur l'emplacement d'Alésia, 543.

Senart (Émile). Commissions, 4, 511, 541, 690. — Lettre de M. Basset relative à l'*Encyclopédie de l'Islam*, 166. — Hommages, 274, 692.

Sénatus-consulte découvert à Délos, 40, 57.

Serfs (Affranchissements de), par Blanche de Castille, dans la châtellenie de Pierrefonds, 415.

Serre (P.-A.). *Histoire d'une famille de la Haute-Auvergne*, 12.

Sidi-Ali-bou-Djenoun (anc. *Colonia Banasa*), Maroc. Ruines romaines ; inscription latine, 29.

Sienne. Les *Grâces* du dôme de cette ville rapprochées de la représentation des signes du zodiaque dans les *Très riches heures* du duc de Berry, 237.

Sigoyer (Martian de Bernardy de). Inscription rappelant le courage par lui montré dans la défense du Musée du Louvre en mai 1871, 695.

Silène. Relief découvert à Thasos, 202, 203.

Sirmond (Le P. Jacques). Variantes tirées du ms. de Phèdre conservé à Saint-Remi de Reims, 11.

Sofia (Bulgarie). Mss. orientaux de la Bibliothèque de cette ville, 340.

Sophocle. Les *Dépisteurs*, drame satyrique trouvé dans un papyrus d'Oxyrhynchus, 270.

Souconna. Piédestal trouvé à Chalon-sur-Saône et portant une dédicace à cette divinité gauloise, 677.

Souk El-Abiod (anc. Pupput), Tunisie. Base honorifique dédiée à l'empereur Arcadius et mentionnant un nouveau vice-préfet du prétoire, 115, 371, 372.

Sousse (Tunisie). Épitaphe d'un centurion de la IIe légion Parthique, 52.

Sparte. Organisation de la phalange, 239.

Squelettes humains fossiles (Trois nouveaux), 433, 449.

Stace. *Putulus* à restituer dans un vers des Silves, 161.

Statues d'argile préhistoriques de la caverne du Tuc d'Audoubert, à Montesquieu-Avantès (Ariège), 531, 532. — Statue archaïque dite de la Victoire, découverte à Delphes, 541.

Stein (Aurel). *Ruins of desert Cathay*, 633.

Stèles peintes découvertes à Pagasae, près de Volo, 104.

Suadorix. Dédicant gaulois d'une plaque votive trouvée à Bourbon-Lancy, 341.

Sumer-Accad. Listes dynastiques, 59.

Suse. L'armure au temps de Naràm Sin, 122, 296.

Syg Libys (ou Libycus), nom d'un bestiaire dans une mosaïque trouvée à Fourvière, 413, 415.

Synesius (Fl.), consularis de Byzacène, 115, 116.

Tanger (Maroc). Fouilles de MM. Biarnay et Pérétié aux environs de cette ville, 39.

Tannery (Paul). *Mémoires scientifiques*, 268.

Tapisseries gothiques de la collection de M. J. Pierpont Morgan, 483. — Tapisserie de Beaune aux initiales de Nicolas Rolin et de Guigonne de Salins, 491, 495.

Tarente (Italie). Trouvaille de monnaies grecques archaïques, 100.

Temusio. Socle en bronze provenant de Saint-Marcel-les-Chalon et portant une inscription en l'honneur de cette divinité gauloise, 680.

Tête de bronze représentant un personnage romain, découverte à Délos, 510.

Teyjat (Le bâton de) et les ratapas à l'âge du renne, 511.

Thasos. Fouilles de MM. Picard et A.-J. Reinach, 59, 193, 222.

Thédenat (Abbé Henry). Commissions, 691, 694. — Hommage, 269.

Thericlea vasa, 174.

Thomas (Antoine). Commissions, 4, 541. — Découverte, à la Bibliothèque de l'Université d'Édimbourg, de deux fragments d'un poème en langue d'oïl sur Philippe-Auguste, 148. — Gloses bretonnes et indéterminées dans le ms. 302 d'Orléans, 308. — Observations, 161. — Hommage, 645.

Thompson (Sir Edward Maunde), correspondant étranger. *Introduction to greek and latin palaeography*, 691.

Thrace. Diplôme militaire concernant la flotte de Misène, découvert en ce pays, 394.

Thuburbo Majus (Tunisie). Découvertes archéologiques, 346, 347.

Thureau-Dangin (François). Candidat, 632, 639. — Traduction d'une inscription cunéiforme relatant l'expulsion des Gouti, 160.

Tilho (Commandant). Nouvelles de sa mission dans le Tchad, 632.

Tolkouchine. *Glorieuses annales* (1812), 346.

Torralba (Espagne). Fouilles de M. le marquis de Cerralbo dans des nécropoles celtibériques, 432, 433, 525.

Tounah (Égypte). Fouilles de M. R. Weill dans cette région, 47, 483, 484.

Tourneur (Victor). *Catalogue des médailles du royaume de Belgique* et publications diverses, 120.

Tournouër (Henri). *Iconographie et sigillographie de Saint-Évroul*, 524.

Toutain (Jules). Nouvelles décou-

vertes sur le plateau d'Alésia. 173, 543.
Travaux littéraires (Commission des), 690.
Trébizonde (Théodora Comnène, princesse de), 346.
Tripolitaine (La frontière romaine de la), 11, 14, 27.
Tristan (Le Cornwall et le roman de), 17, 27.
Tuc d'Audoubert (Grotte du). — Voy. Montesquieu-Avantès.
Tunisie. Vases à fond blanc et à décor polychrome trouvés dans des tombeaux puniques de Carthage et conservés au Musée du Bardo, 49. — Découvertes à Thuburbo Majus, 346, 347. — Fouilles à Althiburos (Medeina), 417. — Voy. Merlin (Alfred), *Musées*, Souk El-Abiod, Sousse.

Ur (auj. Mougheïr), Babylonie. Texte relatif aux travaux du roi Nabonide dans le sanctuaire, 680.
Urukagina, roi babylonien. — Voy. Ouroukaghina.

Valenciennes. Inscription pour le Bureau de bienfaisance, 694.
Valerius [Quadratus ?] (M.). Base par lui érigée à Althiburos en l'honneur de l'empereur Antonin, 425.
Valerius Rufus (C.), tribun de la légion VII Claudia. Inscription de Béryte le concernant, 247, 248.
Vallois (R.). Attiques déliens, 104, 105.
Valois (Noël), vice-président. Président pour 1913, 690. — Allocution, 457. — Commission, 29. — Sermons prêchés par le pape Jean XXII devant le collège des cardinaux, 477. — Observations, 417. — Hommages, 172, 271, 635.
Vases à fond blanc et à décor polychrome trouvés dans des tombeaux puniques de Carthage, 49. — Vase « des moissonneurs » d'Haghia Triada, 82, 83, 97. — *Thericlea vasa*, 174. — Amphore corinthienne trouvée dans la nécropole de Bordj-Djedid, à Carthage, 341.
Vaubourdolle (Capitaine). Découverte d'une inscription latine à Souk El-Abiod, 115.
Venet (Capitaine). Ruines de Sidi-Ali-bou-Djenoun (*Colonia Banasa*, Maroc), 29.
Vespasien (L'empereur). Diplôme militaire par lui octroyé à Hesbenus, centurion de la flotte de Misène, 396, 397.
Viard (Paul). *Dîme ecclésiastique en France aux XIIe et XIIIe siècles*, 392.
Vice-préfet du prétoire (Un nouveau), 371, 372. — Liste des vice-préfets actuellement connus, 382.
Victoire (Statue archaïque dite de la), découverte à Delphes, 541.
Vidier (A.). *Extraits de comptes royaux concernant Paris*, 317.
Vignaud (Henry). *Henry Harrisse*, 58.
Viollet (Henri). École fondée à

Bagdad par le khalife abasside Mustansir, 48.
Viollet (Paul). Commission, 691. — Observations, 416. — Hommages, 392, 523.
Virgile. Rôle d'Ostie dans l'Énéide, 104. — Épisode d'Amata dans l'Énéide, 119. — Donation par Mlle Lantoine, d'une somme à attribuer à l'auteur d'un travail sur Virgile, 166.
Vogüé (Marquis de). Estampages offerts par les PP. Jaussen et Savignac pour le *Corpus inscriptionum semiticarum*, 82. — Hommage, 51.

Warbeck (Perkin). Lettre en sa faveur, adressée par Marguerite d'York à la reine Isabelle de Castille, 169.
Warner (Sir George). Reproduction de l'*Add. ms.* 24098 publiée en son honneur, 6.
Wees (Nikos). *Découvertes dans les monastères des Météores*, 94.
Weill (Commandant Raymond). Fouilles à Tounah et à Zaouiét El-Maietin, 483, 484.

Xénophon. Texte relatif à l'organisation de la phalange spartiate, 238, 239.

Zama. Emplacement du champ de bataille, 477.
Zaouiét El-Maietin (Égypte). Fouilles du commandant R. Weill, 47, 483, 484.
Zeiller (J.). *Spalato ; le palais de Dioclétien*, 172.
Zeuthen (H.-G.), éditeur des *Mémoires scientifiques* de Paul Tannery, 268.

TABLE DES GRAVURES

Les broches processionnelles et le vase dit « des moissonneurs » d'Haghia Triada :
— 1. Faisceaux de broches en bronze 84
— 2. Faisceau de sept broches en fer 85
— 3. Cortège de sacrificateurs, d'après un vase grec 86
— 4. Faisceau de broches processionnel 88
— 5. Portion de la scène figurée sur le vase d'Haghia Triada 91
— 6. Personnages figurés sur la situle de la Certosa de Bologne 92

Attiques déliens :
— 1. Stoa coudée (détail) 108
— 2. Stoa des Italiens (détail) 109
— 3. Temple des Taureaux (détail de la salle nord) 111

Épitaphe provenant de Madaure (Numidie) 153

Lion ibérique de Baena 163

Vue de Carcassonne faussement attribuée à l'année 1467...185, 187

Fouilles de Thasos :
— 1. Port de Liménas (Osmanieh) 195
— 2. Porte de Zeus (après la fouille) 197
— 3. Porte d'Héraclès et Dionysos, après la fouille (côté est) 199
— 4. « Silène au canthare » de la Porte oblique 202
— 5. Plaine de la nécropole et construction voisine de la Porte oblique 204
— 6. Fragment d'une tête d'Apollon archaïque 208
— 7. Terrasse du temple d'Apollon Pythios et ravin 209
— 8. Pronaos du temple d'Apollon Pythios et Acropole (après la fouille 213
— 9. Bas-relief ionien archaïque 216
— 10. Arc de triomphe de Caracalla (pendant les fouilles) 218

— 11. Partie ouest du « mur des bases », avec le rocher de la source au fond 223

Inscription latine trouvée à Beyrouth (Syrie) 250

Constantinople :
— 1. Substructions de l'Hippodrome 306
— 2. Vue prise derrière la mosquée d'Ahmed 307

Amphore corinthienne trouvée dans la nécropole de Bordj-Djedid à Carthage 342

Découvertes à Thuburbo Majus (Tunisie) :
— 1. Plan du temple-église 349
— 2. Édicule punique 351
— 3. Bijoux trouvés dans une tombe chrétienne 359

Fouilles de Fourvière. — Mosaïque représentant une scène du cirque 413

Grotte du Tuc d'Audoubert, à Montesquieu-Avantès (Ariège) :
— 1. Bison 430
— 2. Cheval 431

Fouilles de Damous-el-Karita :
— 1. Lampe chrétienne recueillie dans la rotonde souterraine 459
— 2. Aspect des fouilles ; couvercle du sarcophage A 461
— 3. Vue des fouilles ; à droite, les cellae 462
— 4. Vue des cellae 463
— 5. Caveau funéraire avec escalier d'accès 465
— 6. Chambre funéraire ; vue des auges du fond 467
— 7. Pièces d'un collier recueillies dans les auges de la chambre funéraire 468
— 8. Pièces recueillies dans les auges de la chambre funéraire 469
— 9. Vue de la rotonde souterraine 471
— 10. Rotonde. Plan supérieur 472
— 11. Rotonde. Plan à demi-hauteur de la tour 473
— 12. Rotonde. Coupe verticale sur l'axe des entrées 474
— 13. Rotonde. Coupe longitudinale sur la galerie ; côté de l'entrée 475

Poids babylonien..... 478

Un nouveau manuscrit grec des Évangiles et du Psautier illustré (Bibliothèque nationale, Supplément grec n° 1335) :
— 1. Saint Pierre (hors texte)
— 2. Saint Jean (hors texte)
— 3. Le prophète David (hors texte)
— 4. David et Abisag (hors texte)
— 5. Nathan et David (hors texte)
— 6. Marie, sœur de Moïse (hors texte)
} entre les pages 514 et 515

Statues d'argile préhistoriques de la caverne du Tuc d'Audoubert (Ariège) :
— 1. Vue d'ensemble des statues d'argile (hors texte)
— 2. Statue d'argile représentant un bison (hors texte)
— 3. Statue d'argile représentant un bison, vue de face (hors texte)
} entre les pages 532 et 533

Statue archaïque dite de la Victoire, découverte à Delphes.... 542

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER DE JANVIER

Séances 1, 7, 14, 17

Appendice :

Rapport sur les travaux exécutés ou encouragés à l'aide des arrérages de la fondation Piot; lu dans la séance du 26 janvier 1912 par M. le comte Durrieu, membre de l'Académie 19

Livres offerts 8, 13, 15, 24

CAHIER DE FÉVRIER

Séances 27, 29, 37, 39

Appendice :

Rapport du Secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres sur les travaux des commissions de publication de cette Académie pendant le second semestre de 1911; lu dans la séance du 9 février 1912 30

Livres offerts 28, 37, 40

CAHIER DE MARS

Séances 43, 47, 52, 58, 75

Communications :

Le genre dans les noms de nombre en sémitique, par M. Mayer Lambert 61

Les broches processionnelles et le vase dit « des moissonneurs » d'Haghia Triada, par M. Joseph Déchelette, correspondant de l'Académie 83

Livres offerts 45, 50, 57, 72, 93

CAHIER D'AVRIL

Séances 97, 102, 115, 121

Communications :

Attiques déliens, par M. R. Vallois 105

Les drames sacrés d'Éleusis, par M. Paul Foucart, membre de l'Académie 123

Livres offerts 101, 120, 146

CAHIER DE MAI

Séances 147, 158, 166, 169, 173

Communications :

Une épitaphe métrique de Madaure, par M. Franz Cumont, correspondant de l'Académie 151

Lion ibérique de Baena, par M. Eugène Albertini 162

Un résumé politique de l'histoire des rois de France au temps de Louis XII ; note de M. Omont, membre de l'Académie .. 175

Une vue de Carcassonne faussement attribuée à l'an 1467, par M. Joseph Poux 182

Appendices :

Les fouilles de Thasos (1re partie), par M. Charles Picard 193

Les fouilles de Thasos (2e partie), par Ad.-J. Reinach 222

Livres offerts 156, 164, 169, 171, 191

CAHIER DE JUIN

Séances 237, 247, 270, 273

Communications :

A propos d'une édition récente de Xénophon, par M. Eugène Cavaignac 239

Une inscription inédite de Béryte, par le R. P. Jalabert 248

Livres offerts 244, 268, 271, 274

Appendices :

Rapport sur le Concours des antiquités nationales, par M. Camille Jullian, membre de l'Académie 257

Fouilles dans l'îlot de l'Amiral à Carthage, par M. Alfred Merlin.... 277

Le protocole des lettres des sultans du Maroc, par M. le comte Henry de Castries..... 286

L'armure de Narâm Sin, d'après une tablette de comptabilité trouvée à Suse, par le P. Scheil, membre de l'Académie. 296

Rapport sur l'emploi des fonds De Clercq, par M. Edmond Pottier, membre de l'Académie..... 301

CAHIER DE JUILLET

Séances..... .... 305, 317, 340, 346

Communications :

Les âges protohistoriques dans l'Europe barbare, par M. Léon Joulin 309

Les églises de Cappadoce, par le R. P. G. de Jerphanion.... 320

Remarques sur l'iconographie des peintures cappadociennes, par M. G. Millet..... 326

Note sur la mission de M. Boulifa en haute Kabylie, par M. René Basset, correspondant de l'Académie..... 335

Découvertes à Thuburbo Majus, par M. Alfred Merlin, directeur des antiquités de la Tunisie..... 347

Livres offerts 316, 338, 344, 366

Appendice :

Rapport du Secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres sur les travaux des Commissions de publication de cette Académie pendant le premier semestre de 1912, lu dans la séance du 26 juillet 1912 361

CAHIER D'AOUT

Séances..... 371, 393, 407, 415, 427

Communications :

Un nouveau vice-préfet du prétoire, par M. Édouard Cuq, membre de l'Académie..... 372

Les puissances tribuniciennes de Néron, par M. L. Constans. 385

Note sur un diplôme militaire découvert en Thrace, concernant la flotte de Misène, du 9 février 71, par M. J.-B. Mispoulet 394

Fouilles à Althiburos (Medeina), par M. Alfred Merlin, directeur des antiquités de la Tunisie..... 417

Les fouilles du marquis de Cerralbo, par M. Joseph Déchelette, correspondant de l'Académie..... 433

Trois nouveaux squelettes humains fossiles, par le Dr Capitan et M. Peyrony..... 449

Livres offerts..... 392, 426, 455

Appendice :

Rapport sur le concours du prix Brunet, par M. Émile Chatelain, membre de l'Académie ; lu dans la séance du 30 août 1912..... 443

CAHIER DE SEPTEMBRE

Séances..... 457, 477, 481, 491

Communications :

Les fouilles de Damous-el-Karita. Rapport du R. P. Delattre, correspondant de l'Académie..... 460

Un poids babylonien, par le P. Scheil, membre de l'Académie. 478

Fouilles à Tounah et à Zaouét-el-Maietin (Moyenne-Égypte), par M. Raymond Weill..... 484

Lettre de M. Seymour de Ricci..... 493

Livres offerts..... 476, 496

Appendice :

Pline l'ancien et les astrologues chaldéens, par M. Léon Heuzey, membre de l'Académie..... 497

CAHIER D'OCTOBRE

Séances..... 507, 510, 512, 525, 530

Communications :

Un nouveau manuscrit grec des Évangiles et du Psautier illustré. Note de M. Omont, membre de l'Académie..... 514

La « Véritable histoire de la conquête de la Nouvelle Espagne » de Bernal Diaz del Castillo, par M. Morel-Fatio, membre de l'Académie..... 518

Les statues d'argile préhistoriques de la caverne du Tuc d'Audoubert (Ariège), par M. le comte Bégouen..... 532

Livres offerts 511, 523, 538

CAHIER DE NOVEMBRE

Séances 541, 632, 637

Séance publique annuelle 548

Communications :

Le dauphin Humbert II, par M. Paul Fournier, membre de l'Académie 581

Notice sur la vie et les travaux de Joseph-Bon Dacier, par M. Georges Perrot, secrétaire perpétuel de l'Académie 600

Livres offerts 544, 633, 637

CAHIER DE DÉCEMBRE

Séances 639, 646, 677, 690

Communication :

Un bas-relief de Délos au Musée d'Aix en Provence, par M. Maurice Besnier 641

Livres offerts 644, 671, 686, 691

Appendice :

Rapport sur les travaux des Écoles françaises d'Athènes et de Rome en 1911-1912, par M. Maurice Prou, membre de l'Académie ; lu dans la séance du 13 décembre 1912..... 647

Commission des inscriptions et médailles 694

Périodiques offerts 697

Table alphabétique 701

Table des gravures 727

Table des matières 730

Errata 735

ERRATA

P. 46, l. 13, *au lieu de* : Garet, *lire* : Gavet.

P. 123, l. 22, *au lieu de* : τὰ, *lire* : τὰ.

P. 149, l. 36, *au lieu de* : Benoît XIII, *lire* : Benoit XII.

P. 311, l. 3, *au lieu de* : et de la Cispadane, *lire* : et de l'Europe centrale.

P. 313, l. 9, *au lieu de* : colonisation, *lire* : civilisation.

P. 317, l. 29, *au lieu de* : R. P. Jerphanion, *lire* : R. P. de Jerphanion.

P. 394, supprimer la note 1.

P. 451, l. 22, *au lieu de* : Lausselle, *lire* : Laussel.

P. 483, l. 17, *au lieu de* : Zarouiét, *lire* : Zaouiét.

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

AS
162
P315
1912

Académie des inscriptions
et belles-lettres, Paris
Comptes rendus des séances

PLEASE DO NOT REMOVE
SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY